



LA HOLLANDE

GÉOGRAPHIQUE, ETHNOLOGIQUE, POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE, RELIGIEUSE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE, COLONIALE, ETC.

PAR MM.

François BERNARD, *C.-H.-B.* BOOT, *Louis* BRESSON,
E. DURAND-GRÉVILLE, *Maurice* ENOCH,
A. FLAEG, *John* GRAND-CARTERET, *Antonin* LEFÈVRE-PONTALIS,
Louis LEGRAND, *Gustave* LEJEAL,
Lieutt-colon. LE MARCHAND, *Adrien* MELLION, *Jan* SUYS,
Jan TEN BRINK, *Louis* VAN KEYMEULEN, ZABOROWSKI.

---

222 Gravures et 9 Cartes.



PARIS
LIBRAIRIE LAROUSSE
17, Rue Montparnasse, 17
SUCCURSALE : rue des Écoles, 58 (Sorbonne).





GÉOGRAPHIE

LE PAYS

Par Louis VAN KEYMEULEN

Au nord-ouest du continent européen, sur les bords de la mer du Nord, qui, tantôt le léchant, tantôt le battant, l'entoure de ses flots glauques et ternes à l'occident et au septentrion, s'étend un amas de sables et d'alluvions, qui s'élève vers l'est et le sud par des pentes insensibles pour se rattacher aux plaines de la basse Allemagne et aux landes campinoises de la Belgique.

Rongée par les vagues, balayée par les ouragans, lavée par de continuelles et interminables pluies, noyée dans la brume et le brouillard, saturée d'eau comme une éponge, cette terre molle et sans consistance ressemble à un corps dont le système vasculaire serait monstrueusement exagéré, et qui n'aurait pas d'os. Les artères, ce sont ici fleuves, rivières, ruisseaux; les veines et les veinules, ce sont canaux, coulées, rigoles. Dans ce lacis, dont les fils serrés s'entre-croisent et se mêlent à l'infini, circule ou dort l'eau, ce sang de la Hollande qui la fait vivre et parfois menace de la faire périr.

Trois grands fleuves, enrichis par d'innombrables affluents, apportent aux Pays-Bas les eaux de l'Europe centrale en même temps qu'une masse prodigieuse d'alluvions terrestres. Ce sont d'abord l'Escaut et la Meuse qui viennent de France en passant par la Belgique, pénètrent sur le territoire des Pays-Bas par la frontière méridionale, l'un à l'ouest, l'autre à l'est, dévient tous les deux à gauche, et se jettent dans la mer sur la côte occidentale, le premier par deux bouches, la seconde par trois.

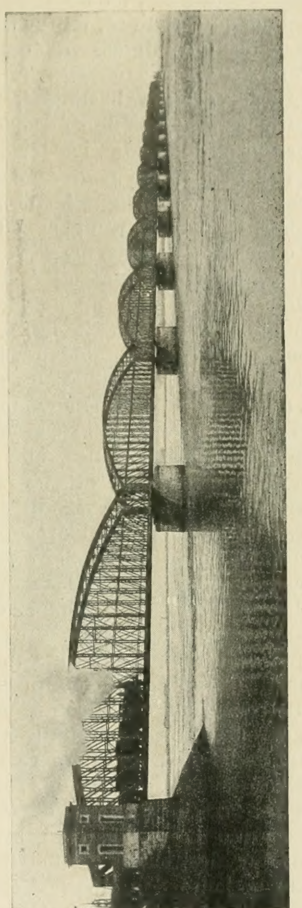
Le Rhin vient d'Allemagne et passe la frontière du sud-est à l'altitude de 15 mètres au-dessus du niveau du port d'Amsterdam. A peine entré sur le territoire néerlandais, il se divise en deux bras. Celui de gauche, le Waal, emporte les deux tiers des eaux, dévie vers l'ouest et, réuni à Lœvenstein à l'un des bras de la Meuse, prend alors le nom de Merwede, passe à Dordrecht et, sous le nom de Meuse, se jette dans la mer. Celui de droite se divise à Arnheim en deux sous-bras, dont le plus occidental, le nouvel Yssel, se jette dans le Zuiderzée. L'autre se divise encore, formant à gauche le Lek, qui rejoint la Meuse, tandis que le bras de droite se divise à son tour, à Utrecht, en Vecht, aboutissant au Zuiderzée, et en Vieux Rhin. Ce dernier s'extravasait autrefois en mares et en marécages dans les sables, au pied des dunes intérieures, dont son courant trop faible ne pouvait franchir le rempart. Depuis 1808, on lui a ouvert sur l'Océan, à Katwijk, un canal muni de colossales écluses.

Tous ces cours d'eau doivent à la faiblesse des pentes et à la mollesse du sol des allures hésitantes et un cours incertain. Ils se quittent, se rejoignent, se déplacent, changent de lit, se déversent dans des fosses creusées par l'homme, sont tantôt rivières, tantôt canaux et ne prennent quelque fixité que par l'intervention des ingénieurs. Leurs rives sont si basses qu'à la moindre crue ils se répandraient dans la campagne s'ils n'étaient contenus par des levées de terre qui, en certains points, n'ont que quelques décimètres de hauteur, et en d'autres s'élèvent à plusieurs mètres.

Vers l'embouchure des fleuves, où la marée se fait sentir, et même à l'intérieur, dans les régions basses, l'eau s'élève beaucoup au-dessus du niveau du sol, et l'on peut voir des bateaux naviguer à la hauteur du premier étage des maisons bâties de l'autre côté de la digue. Au XVIe siècle, pendant la guerre de l'Indépendance, la flotte des États put traverser toutes voiles dehors les campagnes inondées, et s'en aller débloquer Leyde assiégé par l'armée espagnole, fait d'armes non moins étrange que celui des hussards de Pichegru qui, en 1795, s'emparèrent de l'escadre hollandaise, enfermée dans les glaces près de l'île de Texel. Lorsque Bismarck, à propos d'un différend anglo-russe, prétendait qu'une guerre entre baleines et chevaux était impossible, il ne se souvenait pas de l'histoire de Hollande.

Après un hiver rigoureux, il arrive que la débâcle amène des catastrophes. Les glaçons, amoncelés en aval, opposent à l'écoulement des eaux un obstacle qui les refoule violemment contre les digues, souvent entamées, parfois rompues.

Dans le delta rhénan, au sud de la Merwede, se trouve un vaste golfe fluvial, appelé le Biesbosch, qui rappelle une des plus terribles inondations dont la Hollande ait été le théâtre. Le 18 novembre 1421, jour de Sainte-Élisabeth, une furieuse tempête du nord-ouest rompit les digues qui protégeaient cette partie de la Sud-Hollande. La campagne fut submergée, cent mille personnes périrent, soixante-douze villages furent engloutis. On parvint plus tard à endiguer et à assécher le territoire de trente-huit d'entre eux, mais l'emplacement des autres est encore occupé aujourd'hui par un archipel d'une soixantaine d'îlots, la plupart inhabités et couverts de roseaux, que séparent d'étroits canaux.


Pont de Moerdijk (1 432 m. de longueur), sur le Hollandsch-Diep; vue prise du sud-est.
Phot. de M. D.-H. Cocheret.

Dans cette contrée maritime, la province maritime par excellence, c'est la Zélande (*Zeeland*, le pays de la mer). Située au sud-ouest du royaume, elle se compose de sept îles : Walcheren, Nord et Sud-Beveland, Tholen, Schouwen, Duiveland et Saint-Philipsland, formées par les deux bras de l'Escaut et l'un des bras de la Meuse. Elle comprend aussi une partie continentale, la Flandre zélandaise, qui forme, sur la rive gauche de l'Escaut occidental, une étroite bande de terrain, envahie par l'Océan au xve siècle, reconquise sur lui, de nouveau inondée, asséchée encore, et qui, géographiquement, appartient de plus près à la Belgique qu'à la Hollande.

La Zélande a-t-elle toujours formé un archipel? La question est controversée. Ce qui est certain, c'est que, dans le cours des temps historiques, de terribles inondations lui ont enlevé des portions de territoire, que l'énergie flegmatique et la persévérance obstinée de ses habitants n'ont pu encore reconquérir qu'en partie.

Aussi s'est-elle bastionnée de retranchements formidables contre les attaques de son redoutable voisin, l'Océan. Le voyageur qui navigue dans les détroits et les chenaux qui séparent les îles zélandaises peut se croire au milieu des forts et des caponnières de quelque forteresse géante. De tous côtés sa vue est bornée par des remparts aux talus gazonnés, que dépassent les cimes de quelques grands arbres, le clocher d'un village invisible, ou le pignon aigu d'une haute maison. Souvent, derrière la digue extérieure, trop menacée, s'en élève une seconde, suprême défense contre le flot. Sur la côte ouest de Walcheren, exposée à d'épouvantables assauts, s'élève la digue de Westkapelle, une des plus colossales des Pays-Bas. Élevée au xvie siècle, en partie renversée au commencement du nôtre, reconstruite plus forte, entretenue et réparée chaque année avec une dépense de plus de 150 000 francs, elle a 4 700 mètres de longueur, sur 7 mètres de hauteur, et une épaisseur de plus de 100 mètres. D'immenses blocs de granit en défendent la base contre les morsures des vagues, qu'arrêtent ensuite onze rangées de pieux énormes, renforcés par deux poutres transversales, et couverts de clous à large tête qui les défendent contre les tarets. Le talus en terre, à pente très douce, est protégé dans sa partie supérieure par un double pavé de brique et de pierre, au-dessus duquel s'élèvent des piliers de basalte. Sur la crête, large de 12 mètres, circule un chemin de fer de service.

Derrière leur ceinture de digues, les îles zélandaises étaient de grasses campagnes admirablement cultivées. Ce ne sont que terres de labour, prés d'un vert éclatant et frais où rumine un bétail au poil luisant, jardins remplis de fleurs, vergers où croissent des arbres fruitiers de toutes espèces. Le terrain, plan comme une nappe d'eau à l'abri du vent, n'offre d'autres accidents que des buttes artificielles de forme circulaire, refuges jadis aux jours d'inondation. Çà et là de petits bois de saules, d'ormes et de pins atténuent ce que le paysage a de trop prosaïquement utilitaire, et des routes ombragées de grands arbres relient entre eux des villages aux maisons peintes de nuances claires, et de vieilles petites villes pittoresques.

Tout ici est l'œuvre de l'homme, le sol même comme ce qui

le couvre, et jusqu'à l'atmosphère, dont il est parvenu, par des drainages et des boisements, à corriger les effluves malsains. Pêche, labourage et pastourage sont les sources de la prospérité. Point de longues cheminées vomissant des flots de fumée noire, point d'usines emplies de grondements, de grincements, de sifflements; point d'ateliers grouillant d'ouvriers abrutis et dégradés par une collaboration incessante avec des monstres de cuivre et d'acier. Sous la lumière tamisée par les vapeurs qui



Digue de l'île de Walcheren (Zélande). — Phot. de M. D.-H. Cocheret.

flottent éternellement dans l'air moite, au rythme berceur de la mélopée des flots, en ces oasis éloignées des grands chemins internationaux de nos civilisations fiévreuses, la vie respire l'activité calme, le bien-être sans éclat, et la douceur d'un paisible ennui.

Au nord de l'archipel zélandais et des estuaires de la Meuse et de l'Escaut, s'étend le littoral des deux Hollande, la méridionale et la septentrionale, dont la ligne s'infléchit légèrement vers le nord-est. Elle est formée d'une plage sablonneuse, au delà de laquelle s'élèvent les dunes, qui forment ici un rempart naturel contre les invasions de l'Océan.

Ces dunes sont des monticules de sable, dont la hauteur ne dépasse guère 15 mètres. Elles forment plusieurs lignes paral-

lèles qui atteignent rarement une lieue de largeur. Grâce à la fréquence des pluies et à l'humidité qui sature habituellement l'atmosphère, le sable blanc dont elles sont composées présente une certaine fixité. Parfois, cependant, il arrive que par de violentes tempêtes certaines dunes se déplacent ou s'écroulent en partie dans les vallonnements qui les séparent. Dans leur ensemble, ces sierras minuscules offrent l'aspect d'une houle pesante subitement figée.

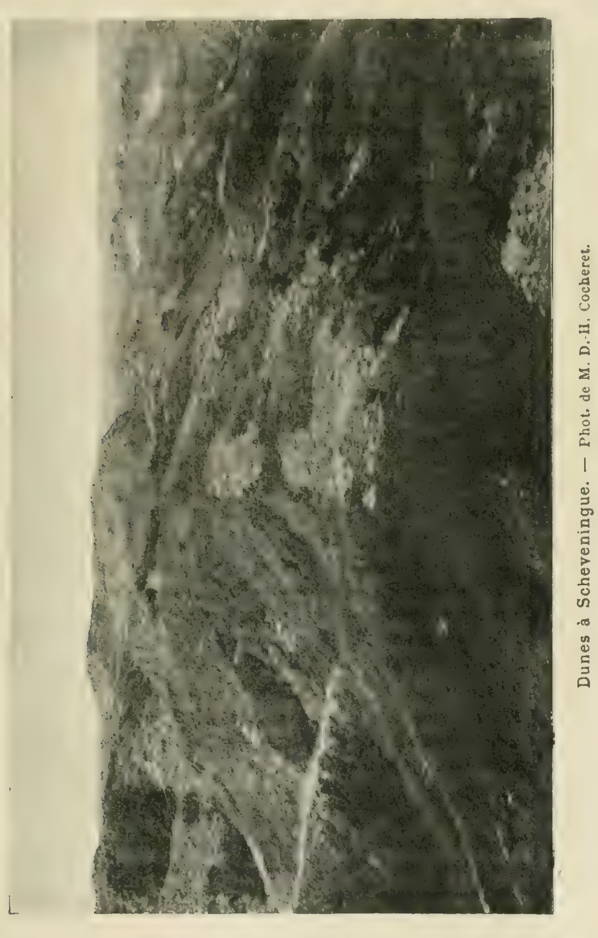
Sur le sommet des dunes, la végétation est rare et maigre. Le genêt est la seule plante assez robuste pour résister aux ouragans humides et glacés du large, comme au souffle aride du nord-est. Ses longs panaches verts se balancent et se tordent à tous les vents, tandis que ses racines traçantes, poussées au loin, contribuent à raffermir le sol.

Dans les vallons, la flore est plus riche et plus variée. Des plaques de mousse verte et jaunâtre tranchent sur le blanc fauve du sable. Joncs, graminées et chardons voisinent avec des touffes de violettes et d'orobranches. La rose des dunes épanouit ses corolles blanches à côté des fleurs rouges de l'églantier, et le thym mêle son odeur aromatique aux effluves résineux des pins et des genévriers, dont les teintes sombres contrastent avec le feuillage clair de quelques peupliers de petite taille et de rares bouquets de bouleaux et de saules rabougris.

Une tristesse profonde règne sur les dunes. Elles sont mornes sous la lumière blonde d'un soleil de printemps. A l'approche d'une tempête, lorsque le ciel se voile de nuages couleur d'encre, elles deviennent sinistres. Alors, sous cette voûte noire, une clarté blafarde paraît se dégager du sable blanchâtre, et l'on se sent pris d'angoisse comme devant un paysage de cauchemar.

Les promeneurs qui, dans le voisinage des stations balnéaires, s'aventurent au milieu de ces solitudes, y entendent rarement d'autre bruit que celui de l'éternel duo de la mer et du vent, qui tantôt murmurent en sourdine une plainte amoureuse, tantôt enflent leurs grandes voix en formidables mugissements. Parfois cependant un vol de mouettes passe avec des cris stridents, ou bien la course précipitée de quelques lapins fait bruire les buissons et les genêts, ou encore une compagnie de perdrix prend bruyamment son vol, tandis que, très haut dans le ciel nuageux, un milan plane d'un mouvement insensible, en cherchant quelque proie de son œil perçant. Rarement on rencontre un être humain. Un paysan passe et vous salue de son *goeden dag*, en se rendant à quelque sablière en exploitation ou à l'un des rares champs de pommes de terre établis

dans quelque coin fertilisé. Parfois une détonation soudaine, qui vous fait tressaillir, dénonce la présence d'un chasseur.



Dunes à Scheveningue. — Phot. de M. D.-H. Cocheret.

Du haut des dunes, la vue s'étend au loin sur cette mer du Nord, dont les brumes glacées faisaient frissonner les Romains et leur donnaient la nostalgie des flots de saphir et du ciel lumi-

neux de la Méditerranée. La triste mer des Bataves a pourtant, elle aussi, ses fêtes de lumière. Alors, sous le ciel d'un bleu pâle, d'où ruisselle l'or du soleil, elle déploie l'inépuisable richesse de ses tons nuancés ; jaunâtre près du bord, elle passe par des dégradations insensibles au vert, devient perse un peu plus loin, puis bleue, et se voile à l'horizon de vapeurs légères comme un rideau de mousseline. Brusquement, la scène change, car sous ce climat les variations atmosphériques ont une soudaineté qui déconcerte. Le ciel se couvre de grands nuages gris, fuligineux, noirâtres. Le nord-ouest souffle avec violence. La pluie raye l'horizon de ses longues hachures. Les vagues moutonnent, s'enflent, déferlent furieusement sur la plage. Tout à coup un rayon de soleil déchire les nues. La pluie cesse. Les flots s'abaissent, et, lentement, lourdement, la houle monte et descend, miroitante à perte de vue de moires d'or et d'argent, et couronnée d'écume éblouissante.

Par les tempêtes d'équinoxe, l'Océan devient épouvantable et se rue à l'assaut de la côte avec des grondements, comme une meute déchaînée de colossales bêtes fauves. On est tenté de se dire que tout est fini et que le radeau hollandais va sombrer sans retour. Il résiste pourtant, mais parfois avec de graves avaries. Sur bien des points, pour éviter que la ligne des dunes ne fût entamée à sa base, on a fait couler en avant de la côte des espèces de charpentes formées de poutres et de fascines, chargées de lourds blocs de basalte ou de granit, qui reçoivent le premier choc des vagues. Ailleurs, on a construit des épis, qui s'avancent au large et rompent le courant. L'entrée des ports et des canaux est protégée par de longues jetées. Celle du grand canal qui sert d'issue au port d'Amsterdam, du côté de l'ouest, est une construction audacieuse et grandiose comme les ingénieurs hollandais seuls osent en entreprendre. Ses deux bras de 1 500 mètres de longueur s'avancent hardiment dans la mer qui, sans trêve, crache sur eux des tourbillons d'écume. Ils forment un vaste avant-port où toute une flotte peut se mettre à l'abri.

Près du port militaire du Helder, créé par Napoléon Ier, et de l'extrémité du canal du Nord, autre débouché du port d'Amsterdam, s'élève un prodigieux rempart contre les invasions de l'Océan. Les assises de cette construction gigantesque plongent à 60 mètres dans la mer, au-dessus de laquelle elle dresse sur une longueur de 10 kilomètres son mur de granit, comme l'inexpugnable rempart de cette pointe extrême de la Hollande.

Là où les dunes sont les seules barrières opposées aux assauts

de l'Océan, la terre recule lentement devant son implacable adversaire. Non seulement on a trouvé sous le fond de la mer, à



Plage de Scheveningue. — Phot. de M. D.-H. Cocheret.

une distance considérable de la côte, des couches tourbeuses de formation évidemment végétale et terrestre, mais depuis les temps historiques même, d'irrécusables vestiges attestent le

recul des dunes. Des bornes milliaires romaines, des murs de temples et d'autres édifices ont été découverts sous les flots. Telles sont les ruines d'une cité romaine, *Lugdunum Batavorum*, qui ont été explorées au XVIe siècle par une basse marée au nord-ouest de Katwijk, et qu'on a visitées pour la dernière fois en 1752. Certains villages de la côte, comme Katwijk et Petten, ont été obligés de reconstruire jusqu'à trois reprises, en la déplaçant chaque fois vers l'intérieur, leur église engloutie par les flots. Enfin les mensurations officielles faites en ce siècle constatent que dans la Sud-Hollande, la ligne des dunes a reculé de 9 mètres de 1857 à 1884, et dans la Nord-Hollande, de 19 mètres 1/2 de 1842 à 1884.

Sur les dunes sont perchés des villages de pêcheurs, dont le plus célèbre est Scheveningue, qui domine une plage de sable fin en pente douce, devenue pendant la saison des bains le rendez-vous de la haute société hollandaise et d'une foule polyglotte de mondains cosmopolites. Au delà des dunes s'étend, comme une mer étale, l'immense plaine verte de la Hollande. A peine trois ou quatre buttes de quelques mètres de hauteur, à Amersfoort, à Gooiland, à Leyde, à Bergen-op-Zoom rompent-elles cette impeccable et monotone horizontalité.

Cette région, dont le sol sablonneux était jadis couvert d'impénétrables forêts, est d'une merveilleuse fertilité. C'est vraiment le jardin de la Hollande, une sorte d'Eden septentrional aux paysages évocateurs d'idées de bonheur placide et de béate poésie. Des champs de blé, de lin et de colza alternent avec de vastes potagers que diaprent de couleurs heurtées des carrés de choux verts, blancs, rouges, à côté de longues rangées de perches qui disparaissent sous le feuillage clair et les cosses allongées des fèves et des pois. Puis ce sont des vergers pleins d'arbres fruitiers, des jardins où toutes les fleurs imaginables sont cultivées sur une large échelle, des champs de roses près de champs de fraisiers, d'interminables serres dont les vitrages luisarnent sous la lumière diffuse ou flamboient au grand soleil, abritant de merveilleuses orchidées, des chrysanthèmes incomparables, toutes les flores exotiques ; des parcs anglais entourant des villas, échantillons de toutes les architectures, peintes de toute la gamme des nuances claires et éclatantes. Dans des prairies, dont l'herbe haute et drue est d'un vert incomparable par l'intensité et la fraîcheur moelleuse, de belles vaches, presque toutes blanches et noires, paissent tranquillement, levant parfois la tête pour suivre de leur œil serein comme celui d'une déesse asiatique, la voile carrée d'une péniche,

qui glisse sur le miroir d'un canal, derrière des talus gazonnés, plantés de tilleuls, ou quelque cheval qui trotte lourdement sur un chemin de halage, traînant une *trek schuit*, ce coche d'eau des Hollandais. Partout se dessinent sur l'horizon ces grands moulins qui, en ce pays, sont un des traits caractéristiques du paysage. Tantôt en bois et affectant la forme d'une maisonnette carrée posée sur une sorte de piédestal en charpente, tantôt en pierre et semblables à des tours rondes ou polygonales, ils sont entourés à mi-hauteur d'une galerie circulaire, qui sert de balcon, et sont peints de couleurs vives. Ils font mouvoir des pompes pour le dessèchement des terres basses, broient le grain, mondent le riz ou l'orge, triturent la chicorée, pulvérisent les coquillages dont on fait du ciment, ou accomplissent d'autres tâches industrielles.



Moulin à La Haye.

Les forêts sont rares; on trouve dans le voisinage des dunes des pineraies de peu d'étendue, et près d'Alkmaar, de Haarlem et de La Haye des bois où domine le hêtre, qui parfois y atteint des proportions colossales.

Souvent pavées de briques dures, parfaitement unies et entretenues avec un soin qui fait de la Hollande le paradis des cyclistes, les routes sont bordées d'ormes, de saules, de

frênes ou de tilleuls. Une des plus belles est sans contredit celle qui va de La Haye à Scheveningue entre des rangées d'arbres séculaires, et que bordent, sur toute son étendue de 3 milles, les parcs et les jardins, remplis de frondaisons, de fleurs et de parfums, d'innombrables maisons de campagne.



Allée de Scheveningue à La Haye. — Phot. de M. D.-H. Cocheret.

Une partie du sol hollandais était couverte autrefois de grands lacs, de lagunes et de marais formés par les invasions de la mer et les débordements des fleuves. Depuis la fin du xvie siècle, la plupart ont été endigués, desséchés, convertis en pâturages et en terre de labour au prix d'efforts persévérants et d'énormes dépenses. C'est ce qu'on appelle les *polders*. Ces régions basses, qui se trouvent parfois à plusieurs mètres au-dessous du niveau de la mer, ne sont ni moins fertiles ni moins bien cultivées que la zone que nous venons de décrire, mais elles présentent un aspect tout différent et absolument caractéristique. Tout ici révèle une création humaine faite sur un plan utilitaire et pratique, une œuvre d'ingénieurs, de géomètres et d'agronomes. Les parcelles de terrain, parfaitement rectangulaires, bordent des routes rectilignes et sont tra-

versées par des canaux et des rigoles qui se coupent à angle droit. Le pittoresque n'est guère représenté que par les moulins d'épuisement qui, rangés sur les digues en files d'une centaine parfois, dessinent sur l'horizon leurs hautes silhouettes et le geste fébrile de leurs longs bras. Encore commence-t-on à les



Village de Nieuwerkerke, dans le Zuidplaspolder, près Gouda.

Au premier plan, la digue du Zuidplaspolder. Pont-levis jeté sur le canal circulaire du polder dont il est un des points d'entrée. Le village se voit au delà de la digue.

Phot. de M. D.-H. Cocheret.

remplacer par des pompes à vapeur, qui font de meilleure et plus régulière besogne.

Le plus étendu de ces polders, c'est celui qui occupe le fond de l'ancien lac de Haarlem. C'était autrefois une sorte de petite mer intérieure sur laquelle un jour soixante-dix bâtiments de guerre se sont livré bataille. Il n'avait pas moins de 11 lieues de tour et croissait, en moyenne, de 44 hectares chaque année par l'afflux des eaux intérieures. Souvent il débordait dans les campagnes environnantes et l'on put craindre plus d'une fois qu'il ne rompît la ceinture des dunes et ne mêlât ses flots à ceux de la mer pour submerger toute la péninsule de Nord-Hollande. Dès le milieu du XVIIe siècle, l'ingénieur Leegwater avait conçu le projet de le dessécher, mais on n'y donna suite qu'en 1840. C'est aujourd'hui une région assez insalubre, mais d'une fertilité prodigieuse, où l'on cultive, sur une super-

ficie de 18500 hectares, les céréales, les plantes industrielles et les fleurs.

De vastes pâturages couvrent en grande partie d'autres polders de la Nord-Hollande, tels que celui d'Anna Paulowna et du lac desséché de Beemster. C'est par une journée pluvieuse d'automne qu'il faut voir ce monotone et inoubliable paysage. D'immenses nuages, d'un gris d'ardoise ou d'un noir de suie, se traînent presque au ras du sol, tout gonflés d'eau, qui suinte en lentes et interminables pluies ou se précipite en brutales averses. Le sol, imbibé comme une éponge sous l'herbe ruisselante, reluit vaguement de reflets blafards. Çà et là se dessine, indécise, la silhouette d'un arbre isolé ou le toit pointu d'une ferme, et, rangés sur la digue, les grands moulins agitent désespérément leurs bras dans la brume, et ont l'air de se faire des signes d'encouragement ou de détresse, comme des marins qui s'acharnent aux pompes sur un navire qui fait eau. Dans le lointain, invisible, la mer gronde sourdement, comme un troupeau colossal de fauves domptés et vous rappelle, au milieu de cette tristesse morne, qu'en ce pays un peuple énergique et persévérant a pu dire à l'Océan, comme le roi Knut : « Tu n'iras pas plus loin! » et, plus puissant que lui, se faire obéir.

Mais, avant d'être mis à la chaîne, le monstre avait arraché aux Pays-Bas maint lambeau. Ainsi, en l'an 1170, le jour de la Toussaint, il rompit la chaîne des dunes qui, de la pointe de Hollande, défendaient la côte jusqu'en Frise, et réunit ses eaux à celles du lac Flevo débordé. Au siècle suivant, il se fraya passage sur un autre point et acheva de former cette mer intérieure, qu'on appelle le Zuiderzée et qui couvre une étendue de 700 kilomètres carrés de ses eaux peu profondes, mais irascibles et perfides, de ses bancs de sable, de ses bas-fonds vaseux, et, dans la partie septentrionale, de ses herbages marins, qui ont parfois 100, 200 et jusqu'à 700 hectares. La zostère qui les forme cache l'eau sous les extrémités flottantes de ses tiges, qu'on vient faucher en canot de juin à septembre. Là où on les laisse mûrir et mourir, elles se détachent et forment des bancs qui vont à la dérive et gênent parfois la navigation.

On trouve dans le Zuiderzée quatre îles : Wieringen, Urk, que des familles de pêcheurs se partagent avec des bandes de phoques, Schokland, si souvent submergée que ses habitants l'ont abandonnée depuis 1845, enfin Marken, dont la population au costume pittoresque a établi ses habitations, son église et son cimetière sur huit monticules artificiels, les seuls points qui émergent aux grandes crues.

Des rives basses, endiguées aux endroits menacés, bordées de prairies, de champs, de jardins interrompus par des embouchures de rivières et de canaux, entourent le Zuiderzée de Nord-Hollande en Frise, en longeant les provinces d'Utrecht, d'Over-Yssel et de Drenthe.

A l'orient du golfe s'étend la Frise, qu'un pont rompu d'îles



Pâturage à Nieuwenhoorn (île de Voorne). — Phot. de M. D.-H. Cocheret.

côtières rattache à la pointe nord de Hollande. Sur le littoral de la Frise et de la Groningue, qui lui fait suite à l'est, c'est la mer qui recule devant l'envahissement du sol. D'incessants dépôts d'alluvions marines exhaussent les *nodden*, ces plages molles dont la vase brille au soleil et sert de transition entre la terre et l'Océan. Bientôt les conferves, des herbes de marais y poussent, des prés salés s'y forment et des troupeaux de moutons viennent paître là où des bandes de phoques naguère s'ébattaient. Alors arrivent les ingénieurs qui endiguent, assèchent, tracent canaux et rigoles. Un nouveau district est conquis.

Les gras pâturages et les glèbes opulentes de la Groningue forment une vaste plaine verdoyante, dont l'horizontalité n'est rompue que par des *terpen*, monticules de quelques mètres de hauteur, ouvrages des populations qui s'y réfugiaient avant la construction des digues. De tous côtés, l'horizon fuit à perte de vue sous les brumes, tantôt blanchâtres et transparentes, tantôt grises et opaques. Çà et là, le paysage s'égaye d'un village pro-

pret, groupé autour de son clocher aigu, d'un bouquet d'arbres cachant à demi une ferme, basse mais spacieuse et avenante d'aspect, en Frise, à deux étages, et installée avec le luxe et le confort d'une maison de ville, en Groningue.

Comme partout en Hollande, le pays est coupé de belles routes ombreuses et d'un dédale de canaux de navigation, d'irrigation, d'asséchement.

On trouve en Groningue et en Frise de vastes tourbières, qui



Tourbière dans le polder Prins Alexander (Hollande méridionale).
Phot. de M. D.-H. Cocheret.

s'étendent sur une partie des provinces de Drenthe et d'Over-Yssel, se prolongent dans la Gueldre et le Brabant, sur les bords du Zuiderzée et le long du Lek, du Vecht et de la Meuse, couvrent une partie de la péninsule de Nord-Hollande et ne finissent en certains points qu'au pied même des dunes.

Le paysage des tourbières est caractéristique. C'est la plaine triste et solitaire, couverte d'herbes de marais, où se dresse çà et là un saule ou un groupe de buissons aux formes fantastiques. Parmi les joncs et les roseaux dorment des étangs dont l'eau stagnante, colorée par les matières organiques du terrain, a souvent des teintes brunes ou violacées.

Dans les régions hautes, comme la Drenthe, qui s'élève jusqu'à 16 mètres au-dessus du niveau de la mer, on voit parfois à la fin de l'été monter une fumée qui couvre la campagne et voile l'horizon de ses nuages, d'où se dégage une odeur pénétrante, que le vent porte jusqu'en Belgique, en Allemagne et

même dans le nord de la France. Le sol brûle sur une étendue de plusieurs centaines d'hectares. Ce sont les paysans qui viennent de mettre le feu à une tourbière. L'incendie éteint, on mêle les cendres aux éléments constitutifs du sous-sol. Au printemps suivant, des champs de sarrasin fleuriront sur l'espace ainsi fertilisé. De plus en plus, cependant, on remplace ce sys-



Sables diluviens au bois de Zeyst (Province d'Utrecht).
Phot. de M. D.-H. Cocheret.

tème primitif de défrichement par des amendements plus scientifiques et plus rationnels.

Souvent, dans les fosses creusées pour exploiter la tourbe, on trouve des troncs de pins, de chênes, de peupliers, débris des forêts qui couvraient le pays aux premiers siècles de notre ère. Là où la couche bourbeuse, spongieuse et molle, vibre et tremblotte sous les pas, ces arbres remontent lentement et finissent par émerger à la surface. Dans les tourbières des régions basses, un autre phénomène se produit quelquefois. Une partie de la rive d'un étang se détache tout à coup et, poussée par le vent, devient une île flottante. On a vu des prairies s'en aller ainsi à

la dérive avec un groupe de vaches qui continuaient à brouter paisiblement.

La région des landes confine à celle des tourbières dans les provinces du sud-est. Ici le pays est à la fois plus sec et moins plat. Sous le manteau gris brun des bruyères qui le couvre, il se plisse, ondule et même, dans la Gueldre, se renfle en une série de coteaux, en partie arides et nus, en partie couverts de bois de pins, qui forment la chaîne de la Veluwe. Par endroits, une touffe de genêts verts aux fleurs jaunes tranche sur la sombre uniformité des éricas qui tapissent le sol. L'août venu, la bruyère en fleur s'égaye de rose et de violet, et l'air s'emplit du bourdonnement des abeilles. Des genévriers au feuillage presque noir se dressent solitaires dans ces steppes aux horizons pleins d'une indicible tristesse et d'une vague terreur. On a peine à se croire en Néerlande, au milieu de ces solitudes où rien ne parle de l'homme ni du travail humain. A peine, de loin en loin, le silence est-il troublé par la note joyeuse d'une alouette, ou le piétinement rapide et doux d'un troupeau de moutons qui çà et là va paître dans un fond plus humide. De rares chaumières, au toit pointu, abritent quelques campagnards pauvres qui s'essayent à fertiliser des coins de cette terre, si maigre et si ingrate aux yeux de l'agronome, mais pleine d'un charme pénétrant pour le poète et le rêveur.

Dans les bruyères de la Drenthe, les plus vastes de toutes, on rencontre des blocs erratiques de granit, apportés là de Scandinavie par les vagues de la mer du Nord. Parfois ces quartiers de roche, grossièrement dégrossis et assemblés, recouvrent des sépulcres qu'on appelle dans le pays les *lits des Huns*, mais qui sont probablement d'origine celtique, tandis que les tumulus qui s'élèvent dans le voisinage sont l'ouvrage des Germains.

Là où quelque ruisseau déroule ses méandres, se montrent des bouquets d'aunes et de bouleaux, l'herbe pousse haute et drue, formant des pâturages où ruminent vaches laitières et bœufs à l'engrais, des fermes abritent leur toit de chaume sous l'ombrage des ormes et de petits villages se groupent pittoresquement autour de leur église.

Dans le Limbourg, la plus méridionale des provinces du royaume, qui forme sur la rive droite de la Meuse une bande longue et étroite, on se sent plus loin encore du pays des polders, des digues et des canaux. Géographiquement on est sur une terre belge.

Fertile et pittoresque à la fois, le Limbourg étale de riches cultures de céréales et de plantes industrielles, à côté de sites



Carte de la Hollande.

aimables et riants plutôt que grandioses. De nombreux ruisseaux aux eaux vives et claires, au cours rapide, serpentent capricieusement au fond de vallées verdoyantes, entre des collines en partie couvertes de bois, où dominent les conifères. Çà et là une ruine féodale dresse sa silhouette au sommet d'un escarpement. De petits torrents dévalent en écumant et font tourner la

roue de quelque moulin. La vallée de la Geule et celle de la



Vallée de la Geule à Valkenburg.

Leiter-Nypels, à Maastricht.

Gulpe offrent surtout de frais et gracieux paysages. Pour le voyageur qui vient de visiter les polders de Beemster et les tourbières

de la Frise, ce sont les Alpes, c'est l'Himalaya que ces montagnes en miniature dont la plus haute, le Bescheiberg, a 200 mètres.

Près de la Meuse et de la frontière belge se dresse, à 120 mètres de hauteur, la montagne de Saint-Pierre, forée, percée, évidée par des carrières qui fournissent des pierres calcaires à tout le pays. Ce dédale de près de deux mille galeries a servi de refuge à des populations entières pendant les guerres de reli-



Chemin longeant la Geule (Limbourg). — Leiter-Nypels, édit., Maastricht.

gion. A l'est, près de la frontière prussienne, se trouve la houillère de Kerkrade, dont on exploitait déjà au XIIe siècle les gisements, alors à fleur de terre, et qui est la seule du royaume.

Politiquement, un pas à droite, un pas à gauche nous fait sortir ici de Néerlande. Géographiquement, nous en sommes déjà sortis.

L. VAN KEYMEULEN.

ORIGINES
ET CARACTÈRES PHYSIQUES
DU PEUPLE HOLLANDAIS

Par ZABOROWSKI

I. Peuplement tardif des Pays-Bas. — La Hollande est géologiquement parlant un pays entièrement neuf, sauf quelques parties, Limbourg, Sud-Brabant, qui se rattachent à la Belgique. Son sol est pour ainsi dire de formation contemporaine. Et qui plus est, il n'a été habitable que tardivement. Anthropologiquement, son histoire ne peut pas être longue. Ce n'est pas à dire pour cela qu'il est d'avance certain qu'on ne peut y trouver de vieilles populations. Comme toutes les terres du même genre, longtemps infertiles et encore en grande partie insalubres, tout en ayant été peuplé récemment il a pu fort bien servir de refuge à des tribus descendant des plus anciens peuples des régions qui l'avoisinent.

Et grâce à sa situation, grâce à des conditions spéciales qui l'ont mis plus d'une fois à l'abri des invasions armées, des familles de race antique s'y sont peut-être conservées mieux qu'ailleurs, loin des mélanges et des altérations. C'est en tout cas la règle générale. Et si on se la rappelle, on n'éprouvera certes aucune surprise à reconnaître parmi les Hollandais quelque chose d'archaïque dans la physionomie, les mœurs, les costumes.

Il est d'usage de faire remonter leurs origines aux trois peuples germaniques : Frisons, Saxons et Francs. Et le territoire des Pays-Bas a été en effet sous la domination exclusive des Frisons au nord et à l'ouest, des Francs au sud jusque sur le Rhin et à l'est, des Saxons par tout l'est.

Des différences dialectales indiquent encore les limites respectives de ces trois dominations, telles à peu près qu'elles étaient établies au temps de Charlemagne. Mais on se méprendrait si

l'on croyait ainsi avoir tous les éléments essentiels de l'ethnologie de la Hollande. Les Francs n'étaient qu'une bien petite minorité au milieu des peuples de ce qui fut un instant leur empire. Nous savons aussi que les Saxons, dont la marche envahissante n'est sans doute pas antérieure à celle des Francs, ont été en grande partie arrachés du sol qu'ils avaient conquis, moins de trois siècles après. Les Frisons seuls apparaissent, historiquement, comme de véritables indigènes de la Hollande. Aussi loin qu'on puisse remonter, on les trouve dans la province qui porte encore leur nom et qu'occupent leurs descendants. Aux premiers siècles de notre ère ils étaient même les seuls maîtres de la presque totalité des Pays-Bas, au moins de toute la côte, depuis le Weser jusqu'à l'Escaut. Ils y sont restés inattaqués ou inexpugnables pendant bien plus d'un millénaire. Jamais ils n'en ont été dépossédés que par des changements politiques superficiels; jamais ils n'en ont été expulsés sinon par des mouvements intestins inaperçus de l'histoire.

— C'est d'eux donc, de leur développement autonome, de leur résistance aux Francs, puis à l'hégémonie de l'ancien empire d'Allemagne, qu'est sortie l'individualité, la nationalité hollandaise. Le frison passe pour avoir été la seule langue parlée le long de la côte, de la Flandre au Jutland, jusqu'en 800. Il n'a cédé le pas au hollandais qu'à partir de 1498.

II. Les Frisons. — Que sont les Frisons et quelle est encore aujourd'hui leur importance dans la population? Voilà donc la première question à résoudre pour éclaircir l'ethnologie des Pays-Bas.

Il y a d'abord toutes sortes de probabilités pour qu'ils soient de la souche germanique primitive ou kymrique. Leur pays n'est qu'un coin retiré de la région où se sont formées les langues, d'où sont sortis les peuples germaniques. Eux-mêmes étaient plus tard mêlés aux Saxons, peut-être aux Angles qui sont allés peupler la Grande-Bretagne. Ils ont donc été étudiés d'assez près. Et M. Virchow, ayant cru reconnaître chez eux certains caractères craniens particuliers, a soulevé une discussion retentissante à laquelle ont pris part M. de Holder, de Stuttgart, et M. Sasse, de Zaandam. J'en ai moi-même jadis donné un compte rendu français (*Revue d'Anthrop.*, *1880*). Le véritable type germanique est celui auquel se rapportent presque tous les squelettes recueillis en très grand nombre dans les cimetières de *tombeaux en rangées* (*Reihengröber*) des anciens territoires des Francs, des Alamans, des Burgondes, des Bavarois, des Saxons, etc. Ces sque-

lettes sont ceux d'hommes grands, blonds, au crâne capace et allongé, répondant aux descriptions des anciens. Leurs caractères s'altèrent déjà beaucoup dès l'époque de Charlemagne, du fait des mélanges provoqués par les conquêtes de celui-ci et par l'introduction du christianisme.

M. Virchow, d'après trente-trois crânes, a prétendu que les Frisons représentaient un type plus primitif, remarquable par l'aplatissement relatif (la *chamæcéphalie*) ou la faible hauteur de la tête. Cependant ces crânes, n'étant pas tous allongés, sont d'une origine plus que douteuse. M. Sasse a mesuré dix-neuf crânes frisons qui ne sont pas modernes. Ils proviennent d'un vieux *terp*, d'une de ces collines artificielles de refuge, élevées jadis auprès de la mer qui en est aujourd'hui fort éloignée. Il n'y a pas parmi eux une seule tête vraiment ronde. Et ceux d'entre eux qui sont le moins allongés (quatre) sont encore fort longs absolument. Ils s'écartent donc dans leur ensemble assez peu du type germanique. Ils s'en écartent, notamment, par l'amplitude transverse plus grande de la tête, et par le nez plus étroit, sans pour cela différer sensiblement des crânes suédois actuels. Leur identification avec la race des Cimbres, non déterminée, n'en reste pas moins seulement plausible. Car nous ne connaissons pas leur âge, et les modifications qu'ils présentent peuvent être dues à la culture et à des influences modernes. De nos jours ces mêmes influences se sont accrues, comme en témoignent les crânes mesurés par M. Virchow ainsi que le recul de l'ancien langage, du frison, que parle un quart des habitants à peine.



Fig. 1. — Habitant d'Heerenveen (Frise).
Origine incertaine.



Fig. 2.
Frison de Leeuwarden.

D'ailleurs l'élément brun, représenté en Danemark à l'état de pureté par près de 3 pour 100 de la population, d'après Soren Han-

sen, a aussi pénétré dans la Frise. La grande généralité des habitants y a encore une carnation extrêmement blanche, des yeux de différentes nuances du bleu, des cheveux blonds. Des deux portraits ci-contre, le premier est pour ainsi dire le blond complet (*fig.* 1). On pourrait le prendre indifféremment pour un Anglais ou un Suédois. Le second (*fig.* 2), au contraire, n'est pas d'un blond pur, tout en présentant plus nettement certains traits distinctifs (nez droit plus saillant, prédominance de la région faciale) du Frison. Ce sont toutefois des citadins tous deux, et c'est dans la campagne, parmi les paysans, que se trouvent les représentants véritables de la race, grands blonds impassibles, silencieux, et ces « superbes madones, aux yeux bleus, aux formes un peu massives, un peu carrées, mais qui par leur taille élevée, leur air de santé et de vigueur, méritent leur célébrité. » (Havard.)

Les habitants de l'île de Marken, de l'autre côté du Zuyderzée, sont réputés pour leur fidélité aux anciens usages et passent à bon droit pour avoir conservé plus purement que partout ailleurs les caractères originaires des Hollandais. Les étrangers les visitent pour connaître les costumes et les mœurs d'autrefois. Et ce contact incessant ne les a point encore fait changer. Jusqu'à aujourd'hui ils se font scrupule de ne se marier qu'entre eux. Le Dr Sasse n'hésitait pas à en faire des Frisons. Et si ce sont des Frisons, c'est chez eux, mieux encore qu'en Frise, que s'est conservé le type de ce peuple. On s'accorde, en effet, à reconnaître que sous tous les rapports ils se ressemblent beaucoup entre eux. Si, comme les historiens le disent, ils ne sont installés à Marken que depuis le XIIIe siècle, ils représentent en tout cas la population du pays, telle qu'elle était il y a plus de cinq cents ans. Les photographies qui sont dans le commerce sont remarquables par la ressemblance des physionomies qu'elles représentent. Ces insulaires sont en général de plus grande taille que leurs voisins de la côte. Sous des dehors plus frustes, on reconnaît bien chez les hommes les traits distinctifs du portrait frison n° 2 : nez droit, étroit et proéminent, longue face un peu osseuse, yeux très clairs, air très ouvert et hardi, etc. Quant aux femmes, il serait difficile de trouver dans leurs traits quoi que ce soit qui les éloigne beaucoup des Suédoises véritables. Elles sont en général plus fortes que celles-ci ne paraissent, avec des extrémités un peu lourdes. Elles ont le nez plus saillant, le visage plus long. — Sous le rapport moral ces insulaires offrent une similitude frappante avec de petits groupes de populations isolées, d'origine pareille, tels que celui

de notre fameux bourg de Batz. Leur honnêteté est très grande, leur droiture réputée; et ce sont d'ailleurs des qualités communes dans toute la Frise. Leur existence n'est pourtant ni gaie ni facile. Leur seule ressource est la pêche, et leurs demeures, où ils vivent sous des cordes tendues chargées de poissons fumés, n'ont rien de séduisant. Les habitants d'Amsterdam leur confient cependant en grand nombre l'élevage de leurs enfants.

Le long de la côte voisine, à Edam, Vollendam, etc., l'aspect des habitations, du genre de vie, des costumes, des caractères, est encore presque aussi archaïque. Dans l'île d'Urk, située au nord, non loin de la côte frisonne, et dont le peuplement paraît antérieur à la formation du Zuyderzée, on retrouve non seulement le même type qu'à Marken, mais des costumes semblables à ceux des habitants de celle-ci. Il y a donc bien identité d'origine. Et puisque là nous avons les descendants directs d'une population vieille au moins de neuf siècles qui s'est conservée intacte, nous sommes certains que les hommes de la première race frisonne étaient bien tels que sont ceux-ci.

III. **La Hollande proprement dite.** — Dans la Hollande proprement dite, même dans celle du nord, l'ancienne Frise occidentale, on ne trouve déjà plus de Frisons en groupes distincts et séparés. Ils y constituent seulement un élément à divers degrés d'altération et de mélange. L'étude des crânes, de M. Sasse, faite par lui-même et M. de Hölder, nous en donne la certitude. 48 crânes de Zaandam avait un indice céphalique moyen de 80,5, c'est-à-dire que la majorité d'entre eux n'avaient plus la forme allongée du crâne qui est spéciale aux Frisons, et que la majorité des habitants de la Frise et de l'extrémité nord de la Hollande conserve encore. A Zaandam même, sur 100 individus il n'y en a pas un cinquième qui relève du type frison. A Amsterdam, il y en a peut-être davantage, un peu plus d'un cinquième. A Rijp, situé à 30 kilomètres au nord d'Amsterdam, cette proportion tombe au contraire au-dessous du dixième. Dans un village situé près de Zaandam, à Oostzaan, elle se relève et atteint plus du quart, d'après 38 crânes. Et en effet les habitants de cette localité sont plus grands et plus blonds qu'à Zaandam même. En remontant encore plus au nord, le même phénomène s'accentue et on retrouve enfin des Frisons qui, par la pureté de leur type, sont comparables à ceux de Marken et d'Urk.

Les blonds purs l'emportent encore partout sur les autres, ou par le nombre de leurs cas contrebalancent le nombre des

cas de caractères opposés et intermédiaires réunis. Ainsi à Zaandam qui paraît représenter la population dans ses qualités moyennes, sur 303 enfants de 7 à 14 ans, on comptait 165 enfants — 56 pour 100 -- ayant à la fois des cheveux blonds de différentes nuances avec des yeux bleus, verts ou gris; 61 — 20 pour 100 — ayant des cheveux noirs ou bruns avec des yeux bruns ou verts, ou gris; et 67 — 22 pour 100 — de caractère mixte, ayant des cheveux foncés avec des yeux de nuance claire ou inversement. Si l'on met toutefois de côté les cheveux, qui brunissent beaucoup à partir de la puberté, pour ne tenir



Fig. 3. — Habitant d'Amsterdam. De souche blonde frisonne.



Fig. 4. — Habitant de la région d'Alkmaar. De souche frisonne.



Fig. 5. — Hollandaise Type frison.

compte que de la couleur des yeux, dont les nuances claires sont un caractère plus stable, plus persistant des blonds, on reconnaît que 233 fois sur 302 — 77 fois sur 100 — les yeux étaient bleus ou, moins souvent, verts. Le fond premier de la population se composait donc bien de blonds. A Zaandam encore, 1 374 jeunes gens de 18 ans examinés ont donné seulement 19 pour 100 de bruns purs, pas un cinquième, 43,2 pour 100 de blonds purs et 37,6 pour 100 d'intermédiaires.

Dans les villes, surtout les grandes villes commerçantes, on trouve une variété de physionomies aussi grande à peu près que dans nos propres villes. Et cette variété même déroute tout d'abord l'observateur amoureux de couleur locale et qui cherche à fixer les traits distinctifs de la population de la Hollande.

Aussi est-ce seulement en m'aidant des données qui précèdent que je puis signaler, parmi un grand nombre de portraits, les portraits des figures ci-contre, 3, 4 et 5, comme particulièrement typiques. Les trois personnes qu'ils représentent, le n° 3 d'Amsterdam, le n° 4 d'Alkmaar et le n° 5, artiste ayant résidé à Paris, se rattachent indubitablement à la souche blonde frisonne.



Fig. 6. — Hollandais d'Amsterdam. D'origine française.

Quant à l'élément brun opposé, il est surtout, du moins à l'époque contemporaine, wallon et français. Les protestants qui ont trouvé dans ce libre et fier pays une seconde patrie ont apporté à la Hollande des contingents sérieux. Et puis, la Hollande a été française au commencement du siècle et cela non plus n'a pas été sans influence, puisque dans chaque localité il y a au moins toujours quelque personne parlant notre langue. Par un hasard significatif, sur deux Hollandais bruns d'Amsterdam dont je pourrais donner le portrait, il y en a un qui est de nom français (n° 6). Les traits de bruns sont moins accentués chez la plupart des autres individus de ce type, les yeux bruns foncés et noirs étant peu communs. Cependant, on rencontre quelques physionomies plus ou moins espagnoles et des traits de juifs en dehors de la population juive elle-même qui, sauf un petit groupe d'origine portugaise, est de la souche allemande et occupe une place importante dans les grandes villes hollandaises.



Fig. 7. — Hollandais de Rotterdam. Même type que le portrait n° 3.

Dans la Hollande méridionale, confinant à l'Utrecht et au Brabant, du coté de l'est et du sud, la confusion devient sensiblement plus grande. D'après M. Sasse, un type cranien peu différent de celui des Frisons l'emporterait encore de beaucoup dans la population; le même type, dominant dans la Gueldre, l'emporterait même dans le Brabant septentrional, où il serait

dans la proportion de 64 pour 100. Mais là les Frisons ont été, sans doute de tout temps, en contact avec d'autres populations, et ils se sont mêlés anciennement à ceux qui ont successivement occupé les rives du Rhin, Gaulois (ce nom employé dans le sens de nation), Francs, Suèves, Allemands du Sud, etc. La Meuse, comme le Rhin, a été pour toute cette région, d'ailleurs, une voie de pénétration, une cause de mélange, aussi importante que le Rhin. Car elle met le sud de la Hollande en communication avec le centre de la Belgique et le nord de la France. Là donc le type dont il s'agit est bien le type germanique.



Fig. 8.
Josef Israël, de La Haye.

Les crânes hollandais, de Hollande méridionale, d'Utrecht, de Brabant sont, en effet, presque aussi allongés que le crâne frison; mais il y a parmi eux des crânes franchements ronds, comme il n'y en a pas en Frise, et ils sont moins larges à la base, moins capaces, à voûte plus basse, et moins convexe; les orbites sont plus écartées et le nez est souvent aussi plus large. Le visage n'est pas non plus toujours aussi droit. Il y a du prognathisme, une certaine saillie des mâchoires. Enfin les crânes aplatis du haut, *chamæcéphales*, que M. Virchow croyait caractéristiques de la Frise, y sont, comme dans le Luxembourg, bien moins rares que parmi les Frisons.

Quant aux physionomies, ce sont assurément celles de caractères mixtes qui forment la majorité (*fig*. 15). On retrouve bien encore, certes, le blond de souche frisonne (*fig*. 7, portrait de Rotterdam). Mais, même dans les campagnes, ses caractères de blonds sont souvent bien atténués.

Je ne donne ci-contre le portrait du vieux peintre Josef Israël, de La Haye (*fig*. 8), qu'en raison de sa célébrité. Son nom indique assez son origine.

M. Sasse a signalé ce phénomène curieux qu'en bien des endroits la taille moyenne des blonds se trouve un peu inférieure à celle des bruns. Cela résulte de ce que les blonds, dans les pays de marécages, résistent moins, en raison de leur lymphatisme, à la dégénérescence scrofuleuse. Les physionomies peu saines ne sont d'ailleurs pas rares là et dans les autres provinces, telles que la Zélande. Mais du côté des bruns il y a en outre des hommes de taille non plus moyenne, mais petite, et ils ont des traits tout à fait particuliers. Je doute qu'ils se rencontrent fréquemment dans leur originalité première. Mais j'ai été frappé d'en retrouver dans les collections de portraits dont je dispose; et non pas en exemplaire unique, ce qui ne me permet pas de mettre leur présence sur le compte du hasard. Les yeux sont d'un gris souvent assez clair; mais les autres caractères sont ceux de bruns; le tête est aplatie en arrière ou ronde, la voûte du crâne est basse : les pommettes se montrent assez saillantes du fait de l'étroitesse du bas du visage triangulaire; le lobule du nez se prolonge en bas et en avant. On peut sans hésiter qualifier de laponoïde la figure du portrait n° 9 (de Boskoop) à laquelle d'ailleurs est étroitement apparentée celle d'autres portraits. M. de Hölder la classerait sans doute dans son type touranien. M. Sasse a déjà indiqué qu'il existe des rapports entre les crânes de ce type et ceux d'une race préhistorique (néolithique) de la Belgique. Et c'est à lui, à cet élément laponoïde, que jadis (1880) j'ai été moi-même tenté d'attribuer la propagation en Hollande de cette fameuse *chamæcéphalie*, assez apparente sur la figure 9, et d'autant plus apparente en effet que le crâne est plus large, comme c'est le cas sur d'autres portraits.



Fig. 9. — Hollandais de Boskoop. Type laponoïde.

A côté de ces individus on en observe d'autres plus robustes, à figure plus pleine, qui sont assurément de souche peu différente. Leur trait peut-être le plus saillant, avec le nez pointu, est un certain défaut dans l'horizontalité des yeux et du regard. Nous allons retrouver les uns et les autres dans la Zélande.

IV. Drenthe, Over-Yssel, Gueldre, Utrecht et Brabant. — Il y a peu de chose à dire de ces provinces qui, en effet, au point de vue qui nous occupe, se distinguent des précédentes par leur défaut absolu d'originalité.



Fig. 10. — Habitant de Meppel (Drenthe).



Fig. 11. — Habitant de Bois-le-Duc (Brabant).

Dans la Drenthe, comme aussi d'ailleurs dans la Frise et le Nord-Hollande, on a signalé des blocs de transport qui simulent plutôt qu'ils ne sont des monuments mégalithiques. Comme il arrive habituellement, des légendes se sont attachées à eux et les Hollandais leur ont donné le nom de « lits des Huns », *Hunnebedden*. Ils forment cependant de véritables « allées couvertes », au nord-est d'Assen en particulier, et il est évident que l'homme est intervenu pour les utiliser comme monuments, refuges, habitations, défenses. Il y a d'ailleurs aussi de véritables tombeaux, des monticules où on a déterré des ossements calcinés, des poteries, des armes. Ces monuments peuvent être préhistoriques sans être d'une époque bien reculée. Le

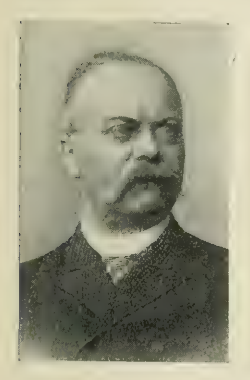


Fig. 12. — Habitant de la Gueldre. De type allemand blond du Sud.



Fig. 13. — Habitant d'Utrecht. De type allemand brun du Sud.

sol de la Drenthe est plus ancien que celui des provinces précédentes. Mais il est encore aujourd'hui bien stérile et bien peu habitable. Il a plus ou moins fait partie du territoire des Francs Saliens avant de faire partie de celui des Saxons.

Il serait surprenant que sa population fût bien différente de celle de la Frise, qu'elle sépare du Hanovre. Aussi y est-elle blonde et de même caractère général, tout en présentant peut-être quelques points de contact en plus avec l'Allemand (*fig.* 10). Il y existe aussi un élément brun à tête arrondie qu'on a rapproché des tribus de ce type qui, à l'époque néolithique, sont remontées par le Danemark jusqu'en Suède. Mais ces rapprochements ne s'appuient sur aucun document qui me soit connu. Les Slaves Venèdes sont venus jadis batailler jusque dans l'ancienne Saxe. Et le portrait de brun de la Drenthe que je possède est plutôt de souche moderne méridionale, c'est-à-dire, non pas à tête arrondie et à yeux gris, comme les Celto-Slaves, mais à tête allongée et à yeux noirs ou bruns. Ce brun-là, on le trouve dans le Brabant, où la domination espagnole s'est longtemps exercée (*fig.* 11). Toutefois, dans cette dernière province, comme aussi dans la Gueldre et l'Utrecht, l'Allemand du Sud, le blond à figure et à tête dite carrée (*fig.* 12, Gueldre) et le brun aux téguments plus ou moins clairs (*fig.* 13, Utrecht), qui a pénétré toute l'Allemagne du Sud par les fleuves et les centres urbains, constituent l'élément principal.

V. Zélande. — La Zélande, grâce à sa situation reculée, constitue presque à elle seule, comme la Frise, une province ethnologique, et les origines de sa population ont été aussi étudiées et discutées. Comme César désignait les habitants de sa partie continentale sous le nom de Ménapiens, on a cherché un lien entre ces Ménapiens et les Zélandais actuels. Mais nous ne savons ce qu'étaient ces Ménapiens. M. Jacques, de Bruxelles, en fait des bruns celtiques, mais sans preuve aucune. M. Sasse les identifie aux Suèves, qui avaient donné leur nom au pays, *Zeuwenland*, et qui au VIIe siècle en paraissent les seuls habitants.

Puisque, de part et d'autre, on n'invoque que des probabilités, je puis dire que les probabilités les plus sérieuses autorisent à admettre que les Ménapiens, habitants de l'ancienne Gaule-Belgique, étaient des Gaulois, c'est-à-dire en majorité des blonds du type kymrique, semblables aux Frisons, peu différents des Suèves, mais à l'état de mélange. Voici, en tout cas, les faits positifs rassemblés par un Zélandais, le Dr Man, et M. Jacques lui-même. Des crânes d'un vieux cimetière de Dombourg, dans l'île

de Walcheren, ont donné à M. Man exactement les mêmes mesures que les crânes frisons à M. Sasse. Plus de 52 pour 100 sont allongés, et pas un seul n'est vraiment court.

Au nombre des crânes d'un ancien cimetière de Goes, antérieur au xve siècle, dans le Zuid-Beveland, moins allongés dans leur ensemble, il n'y a non plus aucun crâne absolument court. Au contraire, des crânes anciens de Middelbourg, tout en étant en majorité faiblement allongés, comprennent déjà une proportion notable de crânes courts. Cette dernière proportion s'élève encore dans une série de crânes de Reymerswael, ville engloutie au xviie siècle, et de Wolfaartsdyck. Enfin, dans une série de Gravenhoecke (Nord-Beveland) et dans celle de Saaftigen, étudiées par M. Jacques, les crânes courts et très courts l'emportent complètement. Ainsi, d'après ces constatations, moins les crânes sont anciens, plus leurs gisements sont près des centres, des voies de communication, dans l'axe du cours de l'Escaut, et plus ils s'éloignent du type frison, kymris, germanique. Les habitants du type frison apparaissent donc comme les plus anciens indigènes du pays. Il n'y a pas, d'ailleurs, de tombes plus anciennes que les leurs, de monuments antérieurs à leur présence, dans l'île de Walcheren. On soutiendra peut-être qu'ils sont venus par mer, le long des côtes, dans cette grande île, en se propageant ensuite vers la terre ferme, occupée par d'autres. Mais nous savons que les Frisons ont étendu leur domination par terre, sur tout le territoire de la Hollande, jusqu'à l'Escaut. Les conclusions de M. Man sont donc justifiées. Les voici : « 1° l'ancienne population de Walcheren est identique aux Frisons des côtes et aux Anglo-Saxons : ce sont les mêmes éléments dolichocéphales que l'on retrouvera probablement dans le Kent, en Angleterre et dans les Flandres; 2° sur le strand de Walcheren, on a enterré des anciens Suèves, des Anglo-Saxons et des Zélandais, jusqu'en 920; 3° la population qui habite ensuite Walcheren, quelque altérée qu'elle soit par l'immigration, a encore conservé longtemps et n'a pas même encore, aujourd'hui, perdu les traces de la dolichocéphalie primitive; 4° les habitants qui, après l'époque des Normands, sont allés endiguer et peupler les îles, ont été très brachycéphales, représentants des types bas-allemands et non pas des types frisons, et sont venus probablement de la Hollande méridionale et du Brabant; 5° enfin, quoique ce soit surtout ces deux éléments qui se sont mélangés et que beaucoup d'étrangers soient venus plus tard s'y ajouter, les îles présentent encore très profondément la brachycéphalie du moyen âge. »

M. Man a étudié lui-même la population contemporaine et pris des mesures sur le vivant. Il résulte de ces mesures qu'en effet, à Walcheren, l'ancien élément à tête allongée, soit le Frison, conserve encore de l'importance. Il en conserve aussi dans l'île de Schouwen. Dans l'île de Tholen il n'est pas loin d'avoir la majorité. Et il paraît certainement l'avoir dans la Flandre zélandaise (42 pour 100 de dolichocéphales et 35 pour 100 de mésaticéphales, contre 23 pour 100 d'individus à tête ronde).

Il n'en serait pas ainsi, sans doute, si les anciens Ménapiens qui ont occupé cette dernière province avaient été petits et bruns. Ce n'est donc en somme que dans le Nord et le Sud Beveland que le blond ancien est en minorité, et il semble alors que ce soit du fait d'immigrants venus par l'Escaut plutôt que du Brabant.



Fig. 14. — Zélandais. Type frison-saxon comme le portrait n° 10.

Sous l'entre-croisement des caractères, il n'en conserve pas moins, d'ailleurs, une sorte de préséance dans le sang indigène. En effet, si dans ces deux îles les cheveux bruns sont dans la proportion de 43 pour 100, plus élevée qu'à Walcheren (26 pour 100), à Schouven (37 pour 100), à Tholen (25 pour 100) et dans la Flandre (38 pour 100), les yeux bleus y sont encore en majorité (65 pour 100 et 57 pour 100). Et il n'y a que dans l'île de Tholen qu'on les rencontre en proportion bien supérieure (74,5 pour 100). La proportion des yeux brun foncé serait de 18,75 pour 100 à Walcheren, de 20 pour 100 en Nord-Beveland, de 7,69 pour 100 en Sud-Beveland, de 15 pour 100 à Schouwen, de 11,76 pour 100 à Tholen et de 30,12 pour 100 en Flandre. Ce dernier chiffre, en regard du nombre élevé des dolichocéphales dans la Flandre, indiquerait que ces derniers ne sont pas tous des blonds et qu'il y a parmi eux aussi une petite minorité de bruns du Midi.

M. Jacques a été frappé surtout, comme l'avait déjà été M. Kemna (*Bullet. soc. d'Anthrop.*, 1877), du grand nombre des crânes ronds ou courts et très courts recueillis à Saaftigen, et surtout à Gravenhoecke, dans le Nord-Beveland, où leur proportion est de 90 pour 100. Il n'admet pas que ces brachycéphales sont d'immigration récente, ou du moins, comme le soutient M. Man, postérieure à l'établissement des Frisons, des



Fig. 15. — Fillettes d'une école de Rotterdam (Sud-Hollande).

Suèves, des Normands. Il pense plutôt qu'ils descendent d'indigènes primitifs qui auraient conservé la majorité dans ces endroits, ou qui y auraient repris le dessus après les invasions germaniques. Dans son voyage en Zélande, M. de Coster (*Tour du Monde*, 1874) dit que les yeux bruns dominent chez les hommes, grands, sveltes, hâlés, maigres ; alors que chez les femmes ce serait les yeux gris et bleus. « Celles-ci sont parfois si blanches et si roses, dit-il, qu'on les croirait en porcelaine. Le type rappelle étrangement ce qu'il y a de plus fin et de plus beau dans le type saxon. » — On a vu plus haut que partout les yeux bruns sont, au contraire, en moindre proportion. Au reste, voilà ci-contre le portrait d'un Zélandais. C'est un vrai Frison (*fig.* 14). Face et crâne allongés, aplatissement relatif de la voûte supérieure, blancheur très grande des téguments, rien n'y manque. Le mélange de ce blond lymphatique avec des bruns vifs a produit les plus heureuses combinaisons. Dans la Flandre zélandaise, il n'est pas rare de rencontrer des yeux bleus avec des cheveux noirs ou bruns, ou des yeux bruns avec des cheveux blonds. Cette association est du plus agréable effet. M. de Coster, qui confond Frison et Saxon, signale une différence entre le paysan des plaines, grand, large d'épaules, épais, lourd, d'une force herculéenne, rancunier, vindicatif, et le paysan des polders, plus lent, plus mélancolique, plus apathique. Le sol et le genre de vie suffisent à imprimer à chacun de ces deux hommes son allure particulière. C'est à peine, dit encore M. de Coster, si on trouve par-ci par-là, et notamment entre Hulst et Axel, quelques traces de Gaulois mélangés de Ligures. Il n'est pas bien fixé sur ce qu'il entend sous ce nom de Ligures, dont l'emploi est certainement incorrect ici. Mais il désigne en particulier comme tels, à Axel, à Hulst, des petits bruns, secs, bilieux, très indépendants, irritables ou gais. On les appelle encore *Bosch-Kerels* (Habitants des bois), bien qu'il n'y ait plus de bois. Ce nom autorise à penser qu'ils sont d'anciens indigènes. Ils vivent mal et peu, de maraude ou de métiers infimes, mais ne sont pas inintelligents. Il ne serait pas surprenant qu'ils fussent un reste de populations préhistoriques, et qu'ils eussent les plus étroits rapports avec ces petits, originairement bruns, que j'ai signalés dans le Sud-Hollande.

ZABOROWSKI.

MŒURS ET COUTUMES

Par Jan SUYS

I



Paysanne de la Frise.

Ne comptez pas, aussitôt après avoir dépassé la frontière, rencontrer les costumes des Pays-Bas tels qu'on les a réunis dans les albums : pêcheurs et paysans de Zélande, marchandes de poisson de Scheveningue, longues coiffes blanches de Beierland, pêcheurs d'Urk ou de Marken, Frisons et Frisonnes, certes, se rencontrent encore ; mais qui peut dire pour combien de temps ? Ce sont des curiosités presque pour les Hollandais ; de jour en jour les costumes européens se généralisent dans les villes et dans les campagnes ; hommes, femmes et enfants suivent la mode de Paris, de Berlin ou de Vienne, et s'il y a un chapeau, une robe ou un manteau « fin de siècle », vous êtes sûr qu'il sera aux vitrines de La Haye, d'Amsterdam et de Rotterdam, et qu'il n'y restera pas, en dépit des féministes qui recommandent aux femmes le costume de l'avenir. On peut le regretter ou s'en féliciter, suivant son goût ; mais le pittoresque local s'en va.

On en découvre cependant des traces dès qu'on descend dans la rue, et qui persisteront encore, parce qu'elles sont le

fait de vieilles institutions, et que ces institutions se transforment lentement : ce sont les orphelins et les orphelines avec leur costume bigarré, mi-parti rouge, mi-parti noire, les filles avec leur béguin blanc et leurs longs gants en peau de chamois



Costumes des orphelins réformés de Rotterdam, depuis les origines.

montant jusqu'au coude. On prétend que cet accoutrement, étrange au premier abord et qui ne messied pas à certaines figures, a pour but de désigner les orphelins à l'attention et à la bienveillance publiques. Ou bien, vous avisez sur le trottoir un groupe d'hommes tout de noir vêtus, cravate blanche, chapeau noir garni de crêpe, le parapluie sous le bras, le cigare à la

bouche, tenant à la main des cartes, une liste et un crayon : ce sont des prieurs d'enterrement qui vont sonnant aux portes et jetant dans les boîtes aux lettres des billets de faire part. De temps à autre ils font un bout de conversation avec les servantes, en robe claire et bonnet de tulle, qui battent les tapis devant les portes, ou avec les agents de police en tunique sombre et casque à la prussienne, qui font les cent pas devant les maisons. Mais, à part ces exceptions, à part aussi les prêtres catholiques qui, au lieu de la soutane, portent une longue redingote, la culotte courte, les bas noirs, les souliers à boucles d'argent, vous pouvez, en regardant les passants, vous croire toujours dans une ville française.



A Harlem. — Orphelines.

Les maisons, il est vrai, vous ôteraient vite cette illusion : avec leurs appartements souterrains, leurs larges fenêtres à guillotine tendues de stores flamands, ornées de plantes et de fleurs, leurs façades peintes et reluisantes, elles donnent une impression de confortable et de bien-être. Elles ne s'ouvrent pas à tout venant; mais si vous êtes bien introduit, elles deviennent facilement hospitalières. Dès l'abord, vous aurez une idée du caractère hollandais. La porte est fermée; on ne connaît pas le concierge ni l'escalier commun. Cela va de soi, quand on occupe la maison entière; mais le plus souvent la maison est divisée en deux appartements : le bas, le *benedenhuis*, qui comprend le rez-de-chaussée ou le sous-sol et l'entresol, et le haut, le *bovenhuis*, qui se compose du premier, du second et du grenier. Chacun de ces deux appartements a son entrée particulière; le bas des maisons a d'ordinaire la jouissance d'un petit jardin : un jardin où il est nécessaire d'apporter tous les ans de la terre et du gravier pour remplacer le sol qui semble fuir. Et c'est pour ce motif que les maisons sont toutes bâties sur pilotis et sont si légère-

ment construites; des briques, du fer, du bois, voilà tous les matériaux de construction; les revêtements en pierre ou en marbre sont pour l'œil et non pour la solidité. Aussi aimait-on beaucoup autrefois les chambres du milieu. complètement isolées de l'extérieur, pour se garantir du froid. Dans ces constructions, plus profondes que larges, on avait d'ordinaire le salon sur le devant, la salle à manger sur le derrière, avec, au milieu, cette pièce noire où l'on pouvait se réunir le soir.



Un prieur d'enterrement d'Amsterdam.

De plus en plus on renonce aujourd'hui à cette disposition des appartements et on vise à leur donner partout de la lumière. Somme toute, les maisons sont confortables et, avec le chauffage, bien entendu, qui est établi partout, on se garantit aisément des rigueurs de l'hiver. Ce qui étonne et déconcerte l'étranger, ce sont les escaliers, droits et raides — de véritables échelles de perroquet — bons tout au plus pour des marins. Passe encore pour monter! Mais quand il s'agira de descendre? Simple affaire d'habitude. On s'y fait assez vite et on ne dégringole pas plus pour ça. Il faut voir avec quelle rapidité les servantes vont à la porte, et Dieu sait pourtant combien de fois elles doivent ouvrir tous les jours!

On ne va pas, en effet, au marché ou aux provisions comme en France. Tous les fournisseurs, avec leur voiture, viennent à la porte. A partir de sept heures, la sonnette est en mouvement, et elle ne s'arrête pas avant dix heures du soir. Drelin, drelin : c'est le laitier; drelin, drelin, c'est le boulanger, c'est l'épicier, c'est le marchand de légumes; et chaque fois la servante est à la porte avec sa corbeille, longue si c'est le pain, ronde si ce sont les légumes; avec son plat de bois peint en vert si ce sont les pommes de terre. Et puis c'est le bourrier, c'est le cendrier, c'est le facteur; c'est, deux fois par semaine, le ou les joueurs

d'orgue qui ont obtenu la permission de la municipalité; ce sont les collecteurs des diverses sociétés philanthropiques, patriotiques, religieuses, qui, avec des boîtes fermées ou des coupes ouvertes, sollicitent la charité publique; ce sont les marchands ambulants, juifs pour la plupart, marchands de poisson, d'oranges, de nattes, de corbeilles. L'après-midi, on a





Femme du Brabant du Nord.

Femme mariée de la Frise.

Phot. Jager, Amsterdam.

un peu de répit, heureusement; car on se demande quand, autrement, on aurait le loisir de préparer à manger. Le repas de midi ne compte pas; les employés, les négociants, qui partent à neuf heures, ne rentrent que pour le dîner. La plupart emportent dans une boîte ou dans un journal les tartines beurrées qui, prises au comptoir avec du café, permettront d'attendre le repas du soir. De même pour les ouvriers. Et à quatre heures et demie, cinq heures, six heures, tout le monde se dirige vers la maison avec empressement. Le charme qu'on éprouve à s'y retrouver après le travail se trahit dans cette question qui

revient presque inévitablement à chaque visite : « Et votre maison vous plaît, n'est-ce pas? » Les maîtresses de maison, les servantes mettent ensemble leur orgueil à la tenir en ordre. Et les soins de tous les jours n'y suffisent pas : il faut tous les ans un branle-bas général : c'est l'époque du grand nettoyage. Entre Pâques et Pentecôte, toutes les femmes de Hollande sont prises de la même fièvre; on enlève les rideaux, les tapis; les peintres, les blanchisseuses, les tapissiers arrivent; tout est bouleversé; on mange, on couche où l'on peut, comme on peut : c'est le triomphe des servantes. Elles lavent, elles brossent, elles frappent; le maître du logis s'estime bien heureux, s'il a su se ménager un petit voyage. Quand il rentre, tout est en place, brillant, reluisant, avenant, et les servantes, à qui l'on a l'habitude d'offrir à cette occasion une robe, peuvent se vanter de l'avoir gagnée.



Amsterdamois.
Phot. Neurdein.

Ce serait peut-être ici le lieu de traiter la grande question des domestiques. Valent-elles mieux, valent-elles moins qu'ailleurs? Bien hardi qui voudrait en décider! Ce n'est pas leur faire tort que de les considérer plutôt comme des femmes de chambre que comme des cuisinières. On l'a si bien senti que dans toutes les grandes villes on a établi des écoles de cuisine. Quant aux défauts et aux qualités des domestiques d'aujourd'hui, c'est une matière inépuisable dans tous les pays et qui n'offre rien de caractéristique au point de vue local. Ce qui est sans doute particulier, c'est la situation en quelque sorte indépendante faite au personnel. Les servantes ont leur pain, leur café, leur sucre, leur beurre, leur thé, leur bière; est-ce la conséquence de la tradition nationale? Mais elles sont chez elles dans leur cuisine; la maîtresse de la maison y entre presque comme une étrangère; le soir, à sept heures, la journée finie, elles se mettent devant leur table, avec leur tasse de thé, lisant, cousant pour leur compte, causant, recevant parfois quelques amies. Chaque semaine elles ont une soirée de sortie, le mercredi;





Amsterdamoises. — Phot. Neurdein.

c'est le jour des cuisinières, sans compter le samedi soir, où elles font les commissions de madame. Si on n'en a pas, le mieux est d'en chercher. Et il va sans dire, que le dimanche — jour de repos — comporte pour les servantes une demi-journée de sortie.



Un juif (brocanteur) d'Amsterdam.

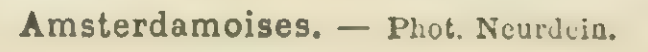
Malgré tous ces avantages, le recrutement se fait sinon avec plus de difficulté, du moins dans des couches sociales inférieures. Les filles qui entraient en service il y a un demi-siècle deviennent aujourd'hui dames de comptoir, demoiselles de magasin, couturières, modistes, institutrices, professeurs de piano, employées de commerce. Est-ce un gain pour elles? Qui le sait? Mais ce qu'il y a de vrai, c'est que les filles du peuple qui se marient après avoir été domestiques portent dans leur mariage certaines habitudes qui jurent avec leur situation et n'aident pas à y maintenir l'aisance. Entrez dans un logement d'ouvriers avec quatre, cinq enfants; il se compose d'une ou deux pièces. Vous êtes reçu dans la *mooie-kamer*, dans le salon; mais où sont les lits? On ouvre les portes d'une armoire et les couchettes sont étagées les unes au-dessus des autres comme dans un bateau. L'hygiène en souffre, mais l'amour-propre est satisfait de pouvoir montrer au visiteur qu'on est en état de recevoir ses anciens maîtres; cette « belle chambre » équivaut, dans leur pensée, à un changement de classe.

II

Or, il n'y a pas de pays peut-être où les classes soient plus marquées que dans celui-ci. En réalité, il y a bien deux peuples qui coexistent l'un à côté de l'autre : d'un côté, les gens instruits







Amsterdamoises. — Phot. Neurdein.

ou, comme on dit volontiers, « civilisés », qui ont souvent vécu à l'étranger, qui lisent et parlent l'anglais, le français, l'allemand, l'italien, qui se tiennent au courant de toutes les questions de politique, de littérature et d'art; qui ont des relations partout et à qui les nécessités de leur commerce ont ouvert de nouveaux horizons; de l'autre, la masse des ouvriers, qui, malgré leur instruction primaire, sont isolés par leur langue du reste de l'univers et même par leurs pensées du reste de leurs concitoyens. Mais cette division, nettement tranchée, qui tient à la réalité des choses, n'est rien à côté des distinctions sociales consacrées par la tradition et où les initiés seuls se reconnaissent. Il n'y a pas beaucoup de familles d'ancienne noblesse; la plupart des gentilshommes datent de 1813, établissement de la royauté; mais la haute bourgeoisie, qui renferme les grands commerçants, les grands industriels, les ingénieurs, les professions libérales, les officiers de l'armée et de la marine, les hauts fonctionnaires, constitue une classe à part très exclusive, très fermée. Encore n'est-il pas certain que dans ce monde-là il ne se fasse pas une sélection et qu'il n'y ait pas dans ces familles distinguées une première, une seconde, une troisième catégorie. Pourquoi? Inutile de le chercher : cela se sent et ne s'analyse pas. Au-dessous de cette élite vient la petite bourgeoisie, formée par tous ceux qui occupent les rangs inférieurs des mêmes professions où se recrute la haute bourgeoisie : « La marque distinctive populaire entre les deux degrés, dit M. Steinmetz, privatdocent à l'Université d'Utrecht, est, dans le commerce, d'avoir un « magasin ouvert »; celui qui en est flétri ne peut être membre d'aucun club distingué. » Cet esprit de caste se répercute de haut en bas; parmi les gens du peuple, il y a les mêmes séparations que dans la bourgeoisie, les mêmes airs protecteurs vis-à-vis de ceux qu'on estime inférieurs. Il est telle particularité qui exige un apprentissage, quand on a des habitudes démocratiques. Si vous parlez à une femme de la bourgeoisie, vous lui dites : Madame; si vous parlez à une femme du peuple, vous devez l'appeler : Mademoiselle. Elle croirait à une moquerie si vous lui disiez : Madame. Le patron qui salue son ouvrier se contente de l'appeler par son petit nom, Pierre, Jean. Une jeune fille de la bourgeoisie est poursuivie par un chien sur un quai désert; elle prend peur, elle court et aperçoit un ouvrier du port : mais comment lui demander aide? « Monsieur », cela ne se peut pas; son prénom, elle ne le sait pas; enfin, la crainte la poussant, elle appelle : « Homme ! » Sans y prétendre, elle avait trouvé la note juste du pays : homme, pas moins, pas plus.

Du reste, pour comprendre jusqu'où est poussé le goût de ces distinctions, vous n'avez qu'à regarder la suscription d'une lettre. C'est tout un art de mettre une adresse et on ne l'apprend pas du premier coup. Bien entendu, vous devez faire précéder le nom du titre : Mr (meester) s'il s'agit d'un avocat; Doctor, s'il s'agit d'un docteur en médecine, ès sciences, ès lettres; Doctus, s'il s'agit d'un pasteur. Ceci, c'est enfantin. Mais le difficile est d'avoir le qualificatif qui convient à chacun. Un comte est *hooggeboren*, hautement né. Le baron, ou le jonkheer est *hoog welgeboren*, haut et bien né. L'homme très riche est *wel edel geboren*, bien noblement né. S'il s'agit d'un monsieur quelconque, il est appelé *wel edel heer*, bien noble monsieur. Le pasteur ou le prêtre sont *weel eerwaarde en zeer geleerde heer*, un sieur très honorable et très savant. Le professeur est *hooggeleerde*, hautement instruit; un avocat, un officier ministériel s'appellé *wel edel gestrenge heer*, très noble et sévère sire. Le membre des États provinciaux est « grandement et noblement considéré »; le membre des États généraux, « hautement noble et considéré »; le paysan n'est qu' « estimable ».



Costumes de Volendam, près d'Edam (Hollande du Nord).

Peut-être ces catégories s'effaceront-elles peu à peu devant les nouvelles lois qui ont étendu le droit de suffrage; mais il ne faut pas se dissimuler que cette influence agira très lentement, d'autant plus lentement que l'inscription électorale dépend soit du payement de l'impôt, soit de la preuve d'une certaine aisance, et que beaucoup renoncent volontiers au droit de suffrage par crainte de payer l'impôt. C'est même une des curiosités de ce pays de voir avec quelle facilité on se soustrait aux exigences



Laitier, à La Haye.

du fisc. A Amsterdam, à La Haye, à Rotterdam, on compte par milliers les contribuables qui n'acquittent pas leurs contributions; et ils sont si nombreux qu'on renonce à les poursuivre. Allez donc parler à ces gens-là de l'égalité, du droit pour tous! Ils s'en soucient comme d'une guigne. Ils sont habitués et assouplis aux séparations, aux distinctions sociales. On les trouve dès l'enfance. Il y a des écoles gratuites et des écoles payantes; des écoles où l'on paye peu et d'autres où l'on paye davantage; sans compter les établissements libres dont les prix ne sont abordables qu'à certaines bourses. Plus tard, c'est le remplacement militaire accordé à quiconque possède quelques centaines de florins. Dans les mairies, il y a pour les mariages des jours payants et d'autres gratuits. Jusqu'au cimetière ces distinc-

tions subsistent, et des heures sont réservées aux enterrements « comme il faut », les autres se font plus tôt dans la matinée. Est-ce à cause du maintien de ces coutumes, de l'esprit persistant de caste chez les descendants de la vieille République oligarchique des Provinces-Unies, que des étrangers ont quelquefois appelé les Hollandais « les Chinois de l'Europe »? Ou bien à cause du goût de la réglementation minutieuse dont on put



Quartier des pêcheurs, à Scheveningue.

Phot. de M. D.-H. Cocheret.

voir des exemples fameux dans la discussion de la loi électorale de M. Tak, où la dissolution de la Chambre fut provoquée par l'adoption d'un amendement conférant le droit de vote à quiconque aurait un appartement de deux ou trois pièces dont une au moins chauffée? Toujours est-il que si « démocratie » veut dire « égalité », la Hollande, je ne dis pas dans sa législation, mais dans ses mœurs, est le pays le moins démocratique. Et j'ajoute que le plus grand nombre n'aspire pas à changer.

III

Si l'égalité fait défaut, par contre, la liberté n'est nulle part plus vivace. Bien entendu, on y jouit de toutes les libertés que M. Thiers proclamait nécessaires, liberté de la presse, liberté d'association, liberté de réunion ; personne ne songe ni à les



A Scheveningue.

contester, ni à les restreindre; mais cette émancipation politique est fondée sur l'émancipation sociale. Dès ses premiers ans l'enfant fait l'apprentissage de la liberté; les parents se plaisent à réduire leur surveillance. Pendant qu'ils suivent l'école enfantine, les enfants sont accompagnés par leurs parents ou par leurs bonnes; mais dès qu'il arrivent à l'âge de fréquenter l'école primaire, garçons et filles revendiquent leur droit de s'en aller seuls en classe. Les voilà dans la rue, avec des ponts qui se lèvent, des voitures, des tramways à vapeur, à cheval, qui circulent, des averses qui tombent, des gamins qui vous bousculent! Ne vous inquiétez pas d'eux : ils se tireront d'affaire. Ces fillettes deviendront des jeunes filles; elles continueront à se rendre aux cours des *burgerscholen*, seules ou avec

leurs amies; elles prendront même plus d'une fois pour rentrer le chemin le plus long, causant, riant, ne craignant pas de saluer au passage leurs camarades de l'école de garçons qu'elles ont rencontrés dans les clubs de danse ou de lawn-tennis. Quand elles auront quitté leurs écoles — il n'y a pour ainsi dire pas d'internat — vous les rencontrerez sûrement plus d'une fois avec leurs mères, mais plus souvent avec leurs amies, à la promenade, au



Sur la plage de Scheveningue. — Reproduction d'un tableau de Jan Verhas.

concert, à la conférence, au théâtre. Personne n'y voit à redire. Et cette liberté d'allures ne les rend ni plus effrontées, ni moins gracieuses, ni moins femmes : honni soit qui mal y pense!

Et voilà ce qui explique la manière dont se font les fiançailles. Ce n'est pas entre les parents que se concluent les accords, mais entre les intéressés. Les parents sont avertis, consultés ensuite; rien ne serait fait sans doute sans leur agrément, mais ils ont un droit de veto et non d'initiative. S'ils donnent leur approbation, les fiançailles deviennent publiques. Une réception est organisée dans la maison de la fiancée, où viennent les parents, les amis. A dater de ce moment, les fiancés sortent ensemble, non seulement dans la ville, mais dans les en-

virons. Les fiançailles durent en général assez longtemps. Comme la femme n'apporte pas de dot, il faut que le futur ménage soit en état de vivre de ses propres ressources. Donc, on attendra, dans les classes populaires aussi bien que dans les classes aisées. Quelquefois, dans le monde des servantes, il survient bien quelque accident; mais il faut convenir qu'il est toujours réparé. On en est quitte alors pour avancer le mariage. On prétend même qu'en Frise ces mésaventures font le bonheur du fiancé, certain alors d'avoir une postérité.



Marchande de poisson, à Scheveningue.

Le moment du mariage arrivé, les fiancés se rendent ensemble à la mairie pour se faire inscrire. Pendant ce temps on décore de fleurs et de guirlandes de feuillage les portes et les appartements; quand ils rentrent, ils sont accueillis par les vivats et la musique, et les fêtes commencent, dîners, bals, pour se continuer jusqu'au jour du mariage, entrecoupées par une réception. Les parents, les amis envoient des fleurs et des cadeaux, qui sont exposés avec les noms des donateurs. Sauf de très rares exceptions, le mariage civil est toujours suivi du mariage religieux.

Il semble, au contraire, que dans un certain milieu protestant on ait la tendance à se passer du baptême. La naissance annoncée par les journaux, on fait savoir de la même manière le jour où les parents recevront les visites de félicitations. La garde de l'accouchée assiste à cette réception; c'est elle qui présente l'enfant aux visiteuses qui, en retour, doivent lui offrir

un florin. Il y a d'ailleurs, à l'occasion des naissances, de ces usages qui remontent à un passé lointain : l'enfant né, la garde le porte au père, qui doit lui donner 10 florins; s'il y a des ju-



Jeune fille de l'île de Marken (Zuiderzée).
Phot. de M. Berteaux, Paris.

meaux, il faut doubler la somme. La première fois que le nouveau-né fait une incongruité, comme disait Labiche, il en coûte encore 10 florins à son père, que la garde s'empresse d'avertir. Heureusement on le laisse tranquille en cas de récidive.

Les enterrements sont très simples : le corbillard plus ou

moins orné de fleurs et de couronnes, les prieurs à droite et à gauche, en plus ou moins grand nombre, suivant la classe du défunt ; quelques voitures derrière, portant les parents, avec les stores blancs baissés. Aucun clergé, aucun symbole ; ni prêtre, ni croix, ni enfants de chœur. C'est seulement dans l'enceinte du cimetière catholique qu'apparaît le clergé catholique. Dans la plupart des sépultures protestantes, on a conservé les anciens usages réformés ; le pasteur n'y assiste pas en qualité de pasteur. Les amis qui se sont rendus au cimetière suivent le cercueil jusqu'à la fosse. Avant qu'elle soit refermée, un des assistants adresse au mort quelques paroles d'adieu ; un des membres de la famille remercie, et l'on se retire, les parents à la porte du cimetière défilant entre la double haie des amis rangés sur leur passage. Pendant ce temps, on prépare dans la maison mortuaire, où sont restées les femmes en deuil, une collation pour ceux qui reviennent du cimetière. — Mais ce n'est pas ce jour là, c'est la veille ou l'avant-veille qu'a eu lieu la grande réception, où sont venus les amis, les connaissances. Toute la famille debout reçoit les condoléances et les poignées de main pendant de longues heures.

On aura remarqué le grand rôle que jouent ces réceptions dans la vie sociale; naissances, baptêmes, fiançailles, mariages, deuils sont accompagnés de réceptions. Il faut y ajouter les anniversaires de mariage, de naissance, que l'on fête très régulièrement; avec les familles très nombreuses, pour peu qu'on ait des relations, c'est toute une comptabilité à tenir pour n'oublier personne et le premier soin de toute bonne ménagère hollandaise est d'avoir un *gedenkboekje* où sont inscrites les dates où il convient de féliciter.

IV

Quand on parle de la Hollande, on pense tout de suite aux kermesses. Les tableaux de Teniers les ont popularisées, mais non idéalisées. Ces foires ont été et demeurent la passion de la populace; elles ont été le déchaînement de la bête humaine et beaucoup de communes les ont supprimées. Elles subsistent pourtant, non seulement à la campagne, mais dans quelques grandes villes, à Rotterdam par exemple. La rue alors appartient à la foule et il ne servirait de rien de lui résister. Il y a quelque vingt ans, le bourgmestre de Rotterdam fut entouré par une de ces bandes folles et entraîné, obligé de sauter à leurs chansons, jusqu'à ce qu'il leur plût de le relâcher : il prit la chose en riant,



Intérieur d'une maison à l'île de Marken. — Phot. Lévy et fils.

et qu'avait-il de mieux à faire? Mais ce qui est plus triste, c'est de voir, pendant la dernière nuit, les couples qui roulent de cabaret en cabaret, toujours altérés de genièvre, titubant, tombant à la fin sous l'ivresse. Le malheur, c'est qu'il n'est pas facile de mener un peuple flegmatique : il n'est pire eau que l'eau qui dort. A Amsterdam, la suppression de la kermesse a provoqué



Pêcheurs de l'île de Marken.

une émeute; ces hommes qui paraissent si tranquilles deviennent tout d'un coup impétueux et irrésistibles comme des torrents. Je me souviens de la fête du quarantième anniversaire de Guillaume II; la foule était amassée, parfaitement calme sur une place, devant les illuminations; tout d'un coup, court le vieux refrain *Hos! hos!* Un frisson, une furie passe à travers tout ce monde; on se prend par les bras, jeunes et vieux, et l'on se met à sauter lourdement, allant d'un côté et d'autre, écrasant les pieds, poussant comme un ouragan. Ah! elle est anodine, la chanson : *Hossentent, hossentent. Ainsi nous roulons vers Bruges; ainsi nous roulons vers Gand, de Gand à Nieuport, vers Nieuport, ho! Roulons-nous vers Wielewale, Wielewale, ho! O mon cher petit cœur! J'ai le mien qui me tourne; c'est la suite de tous ces sauts par-dessus ces grandes gouttes, hos! hos! hos!* Elle est anodine, mais elle met toutes les têtes à l'envers, et une municipalité hésite d'autant plus à contrarier une foule aussi déli-



Habitants de l'île de Marken. — Phot. Lévy et fils.

rante qu'elle ne dispose pour ainsi dire d'aucune force armée. C'est une des choses, en effet, qui frappent le plus l'étranger qui vient en Hollande ; c'est que dans une grande ville de 50, 60 000, 200 000 âmes il n'y a pas un soldat. Mais peu à peu les kermesses deviennent plus rares; on en abrège la durée; elles ne tarderont pas à disparaître.

Ce qui durera plus longtemps, c'est la Saint-Nicolas. On a essayé d'y substituer la Noël : on ne repousse pas l'idée de faire un arbre de Noël, mais à la condition de garder la Saint-Nicolas. Voilà la fête vraiment populaire, la fête des petits et des grands. Longtemps avant le 5 décembre on s'y est préparé et, à la tombée de la nuit, de tous les magasins, de toutes les maisons, partent des porteurs avec les paquets de Saint-Nicolas. Les enfants croient encore quelquefois au bon évêque et à son domestique noir qui a des verges pour les enfants désobéissants et des cadeaux pour les enfants sages ; les grands, qui n'y croient plus, ne savent à quel saint se vouer et adresser leurs remerciements, car le grand art, à la Saint-Nicolas, est de se cacher, de déguiser son écriture, de dépister celui qui reçoit, de lui faire dans l'ombre mille plaisanteries. Ce sont les étrennes, mais avec le piquant de la recherche et la malice souriante. On n'a pas la corvée des visites officielles, mais le délassement d'une joyeuse soirée en famille.

Avec le protestantisme a disparu des provinces du Nord tout ce qui est fête de carnaval. Là on ignore absolument et le mardi gras et la mi-carême. Dans les provinces catholiques qui touchent à la Belgique, le carnaval s'est maintenu. On le célèbre toujours à Bréda, à Bois-le-Duc, à Maastricht; mais, malgré les réclames des journaux et la facilité des communications, le Hollandais ne s'y rend guère. Ces amusements ne le tentent pas.

N'allez pas croire pour cela que le Hollandais est froid, impassible ; oui, réservé, ne se livrant pas tout de suite, mais très gai au fond, aimant à rire, ne dédaignant pas les histoires un peu grasses. Cette tournure d'esprit humoristique se fait jour parfois jusque dans des documents judiciaires. Une jeune fille dans un village est arrêtée, un samedi soir, au sortir de sa journée, par un jeune homme qui, de force, lui prend un baiser. Très montée, la jeune couturière arrive chez elle, raconte son aventure; le père va se plaindre au bourgmestre, qui dresse procès-verbal. L'affaire va devant le tribunal d'Utrecht, puis devant la cour d'appel d'Amsterdam, qui acquitte par le motif qu'un témoignage de sympathie ne saurait être tenu à offense et qu'un baiser est, en définitive, un témoignage de sympathie.

Ce jugement fait songer à la Hollande du XVIIe siècle, mais on la retrouve tout entière dans le patinage. Déjà en 1614 un voyageur s'émerveillait sur ces hommes, femmes et enfants volant avec leurs patins, comme « autant d'Icares et de Dédales ». Les choses n'ont pas changé aujourd'hui : il y a de la joie sur tous les visages quand la neige tombe serrée, mais combien plus quand les canaux sont pris par la gelée! Que le froid se maintienne, c'est de l'enthousiasme, c'est du délire. Vous ne voyez que des gens avec les patins pendus au bras et au cou. Les tramways qui portent au « Ijs-club » sont bondés de monde. Les écoles donnent congé. On organise des concerts, des soirées sur la glace. Sur tous les canaux, dans les villes, aux alentours, grands et petits patinent. Les médecins emportent leurs patins dans la voiture pour faire un tour entre deux visites. On arrange des parties à 20, 30 kilomètres. De La Haye, de Rotterdam, on va à Gouda chercher la fameuse pipe qu'on offre au fiancé la veille de son mariage, et le comble de l'art, c'est de rapporter sans le briser le long tuyau.



Jeune fille de l'île de Marken.

Phot. Lévy et fils.

Cette pipe était comme un symbole de la dignité du mari; elle indiquait qu'il était dans la maison seigneur et maître. Je crois qu'on la fume moins; mais on fume encore beaucoup, et ceux qui ont voyagé en Hollande ont pu s'en apercevoir, s'ils sont montés dans un wagon de fumeurs. La ligue contre le tabac aurait beaucoup à faire dans ce pays. Il n'est pas rare de voir dans la rue de petits garçons de huit à dix ans cheminant le cigare à la bouche entre le père et la mère. Ce ne sont pas seulement les enfants des marins qui prennent de bonne heure cette habitude.



Pêcheur de l'île d'Urk.
Phot. A. Jager, Amsterdam.

L'influence du passé se fait encore sentir dans d'autres traditions. Ce peuple de marchands n'a jamais connu, ni compris, ni pratiqué le duel; le point d'honneur, héritage de la chevalerie, les a laissés insensibles; la noblesse, de date récente, n'a pas songé à le restaurer; la loi le punit sévèrement; mais, au fond, personne n'y songe. « Il n'est estimé dans aucune classe, pas même dans celle des étudiants ou des officiers, et il est partout très rare. » Lorsque, par hasard, il se produit, la presse ne lui donne aucune publicité et on accueille la nouvelle avec un haussement d'épaules.

Ainsi les générations disparues se perpétuent dans celles qui survivent, et ce n'est pas seulement dans ces idées générales que se manifeste la civilisation d'autrefois. Vous la voyez dans certain de ces petits métiers qui détonnent dans notre siècle de vapeur, d'électricité, de cafés, de cabarets. Ici, c'est la *water en vuur vrouw*, la femme qui vend de l'eau et du feu, et chaque matin, à la première heure, les servantes, avec leur seau et leur bouilloire,

vont à la boutique du coin acheter 1 cent de tourbe allumée et 1 cent d'eau bouillante pour faire le thé; là, c'est l'éveilleur qui, moyennant quelques cents, va frapper ou sonner aux portes pour appeler les dormeurs qui doivent être au travail de bon matin; ou bien, c'est la marchande de moules, avec sa table installée en plein vent (c'est le cas de le dire sans métaphore), qui offre aux ouvriers du port des moules qu'ils trempent dans le vinaigre. Mais les fourneaux à gaz et à pétrole, les réveille-matin et les nombreuses « tapperijen », trop fréquentées hélas! — l'alcool est une des grandes ressources du budget, — chassent ces pauvres industries qui ne seront bientôt plus qu'un souvenir.



Femme de l'île d'Urk.
Phot. A. Jager

En revanche, les préjugés, les superstitions se maintiennent en plus d'un endroit. On a beau avoir fait la Réforme, répandu la Bible, multiplié les écoles : les diseuses de bonne aventure, les astrologues, les tireuses de cartes continuent leur commerce et ont leur clientèle. Des guérisseurs, dans les campagnes, font concurrence au médecin. On a recours au chasseur du diable, à l'exorciste, quand le bétail est malade ou que la récolte souffre. On se garderait, en certaines localités, de commencer la moisson ou de se mettre en route le lundi : il en arriverait malheur. Évidemment nous sommes ici en présence des restes du paganisme. La théologie calviniste, à son tour, a exercé son action sur les intelligences. Dans la campagne menée par le parti antirévolutionnaire contre la vaccine obligatoire pour l'admission dans les écoles, on prétend bien prouver que le vaccin est dangereux pour la santé; mais il y a surtout cette idée qu'on va contre les desseins de Dieu, qu'on prétend empiéter sur sa puissance : Dieu n'est-il pas libre de vous envoyer,

s'il lui plaît, la variole, et les précautions humaines, si elles ne sont pas inutiles, ne sont-elles pas injurieuses pour sa sagesse et pour sa bonté ?

Ceci est le revers de la médaille. Mais, de son passé, de la nature de son sol, le Hollandais a reçu ce merveilleux instrument de progrès et de bien-être qui s'appelle « l'association ». Obligés de se défendre contre les eaux toujours menaçantes, les habitants ont, dès l'origine, constitué des syndicats, comme on dit aujourd'hui ; plus tard, ils les ont étendus aux intérêts commerciaux, quand il s'est agi d'exploiter les richesses coloniales ; les gildes, les corporations pour la défense des intérêts professionnels datent du moyen âge ; de nos jours, les associations sont partout, et ce peuple si individualiste a senti le besoin d'unir les efforts de tous comme peut-être on ne l'a éprouvé nulle part. On a des associations pour tous les objets : une fois constituées, elles marchent en vertu de la force acquise ; les membres en profitent, mais ils s'en remettent au bureau de toutes les affaires d'administration, et il n'est pas rare que les assemblées générales de telles sociétés de 1 500 membres comptent 10, 20 membres présents. Cela ne veut pas dire que l'association soit en danger; non, cela signifie simplement qu'on a confiance et qu'on préfère aller à la Bourse, à son cercle ou à sa maison.



Ouvrières des parcs aux huîtres de Zélande.

Cette indifférence qui se manifeste dans l'existence des sociétés particulières s'accuse dans la vie publique. J'ai montré pour quels motifs on répugne à se faire inscrire ; les inscrits n'usent pas avec beaucoup d'empressement de leur droit de vote. Au fond, les questions politiques les touchent peu. Des

élections, même générales, pouvaient se passer naguère sans qu'on le soupçonnât. Depuis la réforme électorale, vous voyez quelques affiches ; on a de-ci de-là quelques réunions ; mais l'agitation qu'on remarque ailleurs est inconnue ici. La polémique des journaux reste très modérée. Il est vrai que la presse en général se respecte ; les violences, les fausses nouvelles ne sont pas de mise auprès des lecteurs très froids et perspicaces. Chose



Intérieur de paysans en Zélande. — Phot. Levy et fils.

qui scandaliserait ailleurs, les feuilles prêtent la publicité de leurs annonces aux candidatures de toutes nuances ; régulièrement, à chaque élection, les circulaires des candidats catholiques et antirévolutionnaires sont publiées à la quatrième page des feuilles libérales, — contre rétribution, bien entendu, — et de même les comités libéraux envoient les annonces de leurs candidats aux journaux conservateurs. Il est vrai que l'annonce tient dans la vie générale une place qu'on ne soupçonne guère, avant de l'avoir vu. La publicité des journaux s'étend à tout et à tous ; c'est par l'annonce qu'un journal vit et qu'il assure son indépendance.

On reconnaît là le caractère pratique du peuple néerlandais. Il ne faudrait pourtant pas croire qu'il manquât à l'occasion de

hardiesse. Dans le domaine des idées, il ne lui répugne pas de courir les aventures. Et cette double face de son esprit se montre parfois d'une façon piquante. Il est tel journal qui à sa première page défend le libéralisme doctrinaire, et à la seconde se pose en défenseur enthousiaste de la littérature, du théâtre, de l'art de demain et même d'après-demain. Les mêmes hommes qui ré-



Voiture de l'île Zuid Beveland (Zélande).

pugnaient à une modeste extension du droit de suffrage préconisaient l'impôt sur le revenu avec déclaration. Au fond, comme tous les hommes, le Néerlandais est fait de contrastes : très flegmatique et très passionné ; très froid et très porté à rire ; très pratique et très idéaliste ; très attaché à ses idées et très indifférent. Ce qu'il veut avant tout, c'est être lui-même. Par le long usage de la liberté sociale et politique, dans les provinces et dans les communes, il a été naturellement conduit à l'indépendance. « Le Hollandais, dit M. J. de Bosch Kemper, tient à être libre dans sa maison, dans sa profession, dans ses relations, dans son église, dans son opinion. Dans cet effort vers l'indépendance, il y a place pour une vie personnelle puissante, mais aussi pour une mesquine satisfaction de soi-même. » Le danger, c'est l'é-

miettement qui rend impossible toute action commune, et dans la vie publique fait à force de groupes et de sous-groupes, une poussière de partis : les libéraux en ont fait la dure expérience, sans qu'il soit bien sûr qu'elle leur ait profité. Heureusement tous les partis sont rapprochés en ce moment par une commune affection pour leur jeune reine, dernier rejeton de la famille dont les destinées se confondent avec celles de la Hollande.

INSTITUTIONS POLITIQUES

ET ADMINISTRATIVES

Par C.-H.-B. BOOT

Organisation politique. — *Formation du royaume des Pays-Bas* (*Koningrijk der Nederlanden*). — En 1813, le prince Guillaume-Frédéric, fils du dernier stathouder, fut proclamé roi des Pays-Bas sous le nom de Guillaume Ier, et, conjointement avec les États, leur donna une Constitution établissant une monarchie héréditaire au profit de la branche mâle de la maison d'Orange-Nassau, et, à défaut, transmissible aux femmes. La même année, la Belgique et les Pays-Bas se réunirent en un seul royaume; elles reçurent en 1815 une nouvelle Constitution. Mais la Belgique reprit son indépendance en 1832. Pendant que Guillaume II (de 1840 à 1849) et Guillaume III (de 1849 à 1890) se succédèrent sur le trône néerlandais, des remaniements constitutionnels eurent lieu, en 1840 et en 1848, et furent complétés par une loi spéciale en 1887.

Famille royale. — Le trône est aujourd'hui occupé par la reine Wilhelmina (Helena-Paulina-Maria), née le 31 août 1880, fille du roi Guillaume III et de sa seconde femme Emma, princesse de Waldeck et Pyrmont, présentement reine douairière. La reine Emma a été investie de la régence le 23 novembre 1893, aux termes de la loi du 2 août 1884 et de l'article 38 de la Constitution. Suivant une loi du 14 septembre 1888, la régente est assistée par un conseil de neuf personnes, dont quatre désignées par la reine régente et les cinq autres par la loi elle-même, à savoir : le vice-président et le membre le plus ancien du Conseil d'État, le président de la Chambre des Comptes, le président et le procureur général près la Haute Cour. Cette tutelle a pris fin le 31 août 1898.

Amsterdam est la capitale des Pays-Bas ; mais il faut remarquer

que cette capitale n'est ni la résidence du souverain ni le siège du gouvernement : tous deux se trouvent à La Haye, chef-lieu de la



La reine WILHELMINE. (1898.)

Phot. Wollrabe, La Haye.

Hollande méridionale. La reine habite le plus souvent au *château du Loo*, dans la province de Gueldre ; sa résidence d'hiver à La Haye est *Het Paleis*, le Palais. Suivant la tradition, chaque printemps,

après les fêtes de Pâques, les souveraines quittent La Haye pour faire un séjour à Amsterdam, au *palais du Dam*. Durant ce déplacement elles reçoivent des témoignages non équivoques de loyalisme orangiste.

Nature du gouvernement; ses organes constitutionnels. — Suivant les lois organiques de la Hollande, la personne du souverain est inviolable ; il est le chef suprême de la nation; le pouvoir exécutif lui appartient, mais il doit être secondé par des ministres responsables. Le roi commande les armées de terre et de mer; il déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance, de commerce et autres, sous la réserve qu'il doit les soumettre à la sanction des États généraux toutes les fois qu'ils entraînent une modification du territoire national ou des charges pour les finances de l'État.

Conseil d'État. — Le Conseil d'État, sa composition, sa compétence sont réglées par la loi du 21 décembre 1861. Le roi, aux termes de la Constitution, en est le président de droit, et le prince héritier a le droit d'y siéger dès qu'il a atteint l'âge de dix-huit ans. Le Conseil est composé d'un vice-président et de 14 membres, divisés en plusieurs sections, dont la plus importante est celle du Contentieux, qui n'est pourvu toutefois d'aucun pouvoir judiciaire. Cette section comprend le vice-président et cinq membres. Elle donne spécialement ses avis au souverain dans les cas litigieux qui lui sont déférés, et les lui communique directement sans les soumettre à l'assemblée plénière du Conseil. Il n'en est pas de même des autres sections : Affaires étrangères — Justice — Intérieur — Marine — Finances — Guerre — Waterstaat, Commerce et Industrie — Colonies — qui, composées respectivement de trois membres, étudient les projets de loi et autres affaires présentées à leur appréciation, mais ne communiquent leurs décisions qu'au ministre compétent et seulement après qu'elles ont subi l'examen du conseil entier.

Ministères. — Les ministères sont au nombre de huit : Affaires étrangères; Justice; Intérieur; Marine; Finances; Guerre; Waterstaat, Commerce et Industrie; Colonies. Ils sont choisis, nommés et institués par le roi et responsables aux termes de la loi constitutionnelle. Aussi les lois et décrets du pouvoir n'ont-ils de force légale qu'autant qu'ils sont contresignés par un ou plusieurs d'entre eux.

Le Parlement. — Le pouvoir législatif est exercé par le roi et les Etats généraux (*Staten-generaal*), composés de deux Chambres : la première Chambre (*Eerste Kamer*), correspondante au Sénat français, et la seconde Chambre (*Tweede Kamer*) ou Chambre des députés.

Les deux Chambres doivent toujours siéger à La Haye, au Palais législatif ou *Binnenhof*. Ce palais se compose de bâtiments d'une architecture sévère, mais élégante.



Het Paleis, palais royal, à La Haye.

Phot. Couvée, La Haye.

La seconde Chambre est rectangulaire et sans ornements. Les banquettes sont disposées en amphithéâtre ; un trône est disposé pour le souverain ; en face est le fauteuil du président. Des galeries publiques, rarement garnies, s'ouvrent sur la salle des séances. La salle n'a pas de tribune ; chaque orateur parle de sa place en s'adressant, non à l'Assemblée, mais au président. Celui-ci, détail à noter, se sert d'un marteau et non d'une sonnette pour diriger les débats. Du reste, en général les séances sont calmes, les interruptions rares, les rappels à l'ordre peu fréquents.

Aux termes de la Constitution, le Parlement se réunit de droit le troisième mardi de septembre de chaque année. Les

membres des deux Chambres sont astreints à prêter non pas un serment au souverain, mais un serment de probité politique et de fidélité à la Constitution. Les présidents dans les deux Assemblées sont nommés par la Couronne sur une liste de trois membres dressée par elles-mêmes. Aucun parlementaire ne peut être poursuivi à raison de discours prononcés dans les débats, et une délibération n'est valable qu'autant qu'elle réunit les suffrages de la moitié des membres.

Le roi peut dissoudre les deux Chambres, s'il estime que l'intérêt du pays ou de la dynastie l'exige.

La première Chambre (*Eerste Kamer*) comprend cinquante membres élus par les États provinciaux (assemblées départementales) parmi les Néerlandais âgés de trente ans au moins et figurant sur une liste spéciale formée des plus forts imposés et des hauts fonctionnaires ou anciens hauts fonctionnaires. Les membres sont élus pour neuf ans et renouvelables par tiers tous les trois ans. Ils reçoivent 8 florins (16 fr. 75) par jour comme indemnité de séjour pendant les sessions, et pour ceux qui n'habitent pas La Haye, 1 fr. 50 par heure de distance de leur domicile. La première Chambre n'a aucune initiative au point de vue législatif; elle ne peut que délibérer sur les projets adoptés par la seconde Chambre.

La seconde Chambre (*Tweede Kamer*) comprend cent députés, élus pour quatre ans et renouvelables par moitié tous les deux ans. Ils reçoivent 2 000 florins (4 200 francs) à titre d'indemnité de voyage et de résidence. Y sont éligibles les citoyens néerlandais âgés de trente ans et jouissant de leurs droits civils et politiques. Le droit électoral est réglé par une loi du 7 septembre 1896, qui approche de près, par la largeur, du suffrage universel, et a été mise en vigueur depuis le 1er juin 1897. Cette loi a déclaré électeurs ceux qui payent une contribution foncière variant selon les provinces et les communes, ceux qui ont une somme déterminée à la caisse d'épargne de l'État; ceux qui payent un certain loyer; ceux qui occupent un vaisseau d'un certain tonnage, qui touchent un certain salaire ou jouissent d'une retraite, et enfin ceux qui ont passé avec succès un examen quelconque.

Depuis 1814, la *Tweede Kamer* possède le droit d'initiative, c'est-à-dire de soumettre directement à l'Assemblée des projets de loi. Mais la revision de 1887 a introduit une faculté nouvelle en sa faveur. L'article 117 lui confère, en effet, le droit de faire défendre les projets qu'elle a adoptés devant la première Chambre par un ou plusieurs de ses membres. Ce droit a été octroyé dans

l'intention d'encourager les députés à user de leur initiative, dont jusqu'ici ils n'ont fait qu'un usage par trop discret; à l'inverse du droit d'amendement, dont les membres de la Tweede Kamer usent, on peut presque dire abusent, depuis qu'il leur a été concédé par la Constitution de 1848.

La seconde Chambre a le privilège de pouvoir mettre les ministres en accusation devant la Haute Cour; mais, comme



Le palais royal du Dam, à Amsterdam.
Phot. Rommler et Jonas, Dresde.

dans tous les autres pays de régime parlementaire, ce droit reste en fait à l'état purement théorique. Elle présente encore les candidats pour la Chambre des Comptes. Elle jouit également du privilège de présenter les candidats à la Haute Cour à la nomination du roi.

Malgré le calme des séances du Parlement, la lutte ne s'en révèle pas moins vive et âpre lorsque s'agite une de ces questions fondamentales qui touchent au droit de vote, aux écoles neutres de l'État, ou au service militaire, etc., sur lesquelles les tendances des partis se dessinent nettement. Longtemps il n'y eut au Parlement que deux grands partis : les libéraux et

les conservateurs; mais depuis il s'est créé d'autres groupes, et la Tweede Kamer compte aujourd'hui des libéraux, des catholiques, des protestants antirévolutionnaires et des socialistes.

Tous les groupes parlementaires, sauf les socialistes, professent un inaltérable attachement à la maison d'Orange. Ce qu'on nomme « la gauche » se compose des libéraux de toutes nuances. A droite se groupent les catholiques et les protestants antirévolutionnaires, qui ont formé une coalition nommée par leurs adversaires la « monstrueuse coalition » (*Monsterverbond*). Ce sont surtout les préoccupations religieuses qui dominent dans cette fraction de la Chambre. Les antirévolutionnaires sont au fond des calvinistes irréductibles, qui rêvent un État chrétien dont la Bible serait le code.

La Cour des Comptes. — La loi du 5 octobre 1841 a organisé la Chambre des Comptes (*Rekenkamer*). Elle se compose de sept membres, nommés à vie par le souverain sur une liste de trois candidats proposés par la seconde Chambre; ils sont à titre inamovible. La Chambre des Comptes a le contrôle de tout ce qui se rapporte aux finances de l'État, et se divise en deux sections, s'occupant l'une des recettes, l'autre des dépenses et de la dette publique.

Organisation administrative. — Les Pays-Bas sont divisés en onze provinces (*provincie*), correspondant aux départements français, et en 1 122 communes; les provinces sont: Brabant septentrional (185 communes); Gueldre (116 communes); Hollande méridionale (188 communes); Hollande septentrionale (134 communes); Zélande (109 communes); Utrecht (72 communes); Frise (43 communes); Over-Yssel (61 communes); Groningue (57 communes); Drenthe (34 communes); Limbourg (123 communes).

Chaque province est administrée par un commissaire du roi (*commissaris des Konings*), chargé de l'exécution des lois, décrets et ordres du pouvoir central, de la présidence des États provinciaux (*Provinciale Staten*), ainsi que de l'exécution de leurs décisions.

Les membres des États provinciaux sont élus pour six ans par élection directe; ils se renouvellent tous les trois ans par moitié; ils sont rééligibles. Ces États élisent dans leur sein une commission permanente, les *Etats-députés*, ordinairement de six membres, qui représente le gouvernement provincial dans l'intervalle des sessions, ouvertes seulement sur l'ordre du minis-



Carte politique de la Hollande.

tre de l'Intérieur. Il y a ordinairement deux sessions par an.

L'organisation de la commune (*Gemeente*) se rapproche de celle de la province. Chaque commune est administrée par un bourgmestre (*burgemeester*), nommé par le roi pour une période de six ans, et par deux à quatre échevins (*wethouders*). Le bourgmestre est assisté d'un conseil communal (*Gemeenteraad*), dont les membres, de sept à quarante-cinq, suivant le chiffre de la population, sont élus par le suffrage direct pour une période de six



Le Ministère de l'Intérieur, au Binnenhof, à La Haye.
Phot. Couvée.

ans. Sont éligibles les habitants de la commune jouissant de tous leurs droits civils et âgés de vingt-trois ans au moins. Quant aux échevins, ils sont choisis par le conseil communal parmi ses membres, au nombre de deux pour les communes au-dessous de vingt mille âmes et de trois ou quatre pour les communes plus importantes. Réunis au bourgmestre, ils jouent dans la commune le même rôle que les États-députés dans la province. Ils surveillent l'exécution des lois et sont les agents du pouvoir central.

Il est à noter que le bourgmestre peut être choisi par le roi en dehors du conseil municipal et que, dans ce cas, il n'a pas droit de vote dans cette assemblée.

Cette organisation, qui date de la loi municipale de 1851,

n'est pas sans soulever de sérieuses critiques. On trouve qu'elle est insuffisante pour des villes telles que Amsterdam et Rotterdam, qui comptent de cinq cent mille et trois cent mille habitants et tendent sans cesse à s'accroître. Ce qui peut s'admettre dans des petites communes ne peut être accepté dans les grandes villes. Les échevins, délégués du conseil, se trouvent fréquemment en opposition avec le bourgmestre choisi par le



Le Binnenhof, siège des Chambres et de plusieurs ministères, à La Haye.
Phot. Couvée.

pouvoir central; les conflits sont inévitables, sans compter que dans les grandes communes les fonctions échevinales sont lourdes et absorbantes, en sorte qu'il se trouve peu de gens disposés à les accepter. Pour des raisons analogues, le recrutement des conseillers devient difficile.

Organisation judiciaire. — La loi hollandaise, comme celle de tous les États, a cherché à assurer à la magistrature une garantie d'indépendance en donnant l'inamovibilité aux juges de tous les degrés, même aux juges de paix. De plus, aucune limite d'âge n'existe pour la magistrature assise, ni même pour la magistrature debout, quoique celle-ci ne soit pas

inamovible. Contrairement à ce qui existe pour les autres catégories de fonctionnaires, les émoluments dans l'ordre judiciaire sont fixés par la loi.

Au sommet des juridictions se place la Haute Cour (*Hooge-Raad*). Elle a son siège à La Haye et se compose de douze à quatorze conseillers, d'un procureur général, et de trois avocats généraux. Les membres en sont nommés par le roi, sur une liste de trois candidats proposés par la seconde Chambre. Elle-



Le Buitenhof, à La Haye.
Phot. Couvée.

même les choisit sur une première liste de six candidats, qui lui est soumise par la Cour. Les président et vice-présidents, sont, aux termes de la Constitution, à la nomination directe du roi. Les candidats doivent avoir au moins trente-cinq ans d'âge, et avoir obtenu le diplôme de docteur en droit depuis dix ans au moins.

A la Haute Cour sont soumis les conflits de juridiction. Sur ces conflits et en matière civile, elle ne juge toutefois qu'en première instance; en semblable occurrence, ses arrêts sont toujours revisables, suivant des formes fixées par le Code de procédure civile.

La Haute Cour juge en appel certaines affaires dont les cours d'appel de la métropole et des colonies connaissent en première

instance. Elle juge en dernier ressort les délits et contraventions commis dans leurs fonctions par les ministres, les membres du Parlement, les gouverneurs des colonies, les conseillers d'Etat, les gouverneurs des provinces. Elle seule est encore compétente à l'égard du délit de piraterie. Comme cour de cassation, elle peut annuler les sentences des tribunaux de tous les degrés, pour vice de forme ou violation de la loi.

Il y a en Hollande cinq cours d'appel ou cours de justice



Le Ministère des Colonies, à La Haye.
Phot. Couvée.

(*Gerechtshof*), à Bois-le-Duc, Amsterdam, La Haye, Arnhem, Leeuwarden. Elles se composent d'un président, d'un vice-président, de sept à dix conseillers, d'un procureur général, d'un ou deux avocats généraux. Les conseillers sont nommés par le souverain sur la présentation de la Cour, dont il n'est pas obligé cependant de tenir compte. Les magistrats d'appel doivent avoir trente ans d'âge et au moins cinq ans de doctorat. Les cours connaissent des conflits de compétence entre les tribunaux d'arrondissement et les tribunaux cantonaux (justices de paix) de leur ressort, et en appel, de toutes affaires pénales et civiles que la loi ne désigne pas comme en dernier ressort devant d'autres tribunaux.

Vingt-trois tribunaux d'arrondissement (*arrondissements Rechtbank*) jugent en première instance. Ils comprennent, selon l'importance de la circonscription : un président, un à quatre vice-présidents, de quatre à dix-neuf juges, un procureur du roi (officier de justice, *officier van justitie*), un à six substituts du procureur. Les juges sont à la nomination du souverain, qui peut les choisir sur la présentation du tribunal, et doivent être âgés de vingt-trois ans au moins et docteurs en droit.

Comme les tribunaux de première instance en France, les *arrondissements Rechtbank* connaissent en appel des sentences des juges de paix, et leur compétence en dernier ressort, que la loi fixe à 400 florins (un peu plus de 800 francs), se rapproche assez de celle des tribunaux français; mais au point de vue pénal ils ont une bien plus grande importance. Le code pénal hollandais de 1886 a supprimé, en effet, toute distinction entre les crimes et les délits, entre la procédure criminelle et correctionnelle, entre les peines afflictives et infamantes ou simplement correctionnelles. Avant 1886 les cours jugeaient en première instance les crimes, car la Hollande n'a pas de cour d'assises, ni de jury; aux tribunaux étaient réservés les délits. Aujourd'hui ce sont les *arrondissements Rechtbank* qui connaissent de tous les faits punissables, à l'exception des contraventions, qui sont de la compétence du juge de canton. Ils connaissent encore des affaires commerciales; il n'y a pas de tribunaux spéciaux.

Les cent sept tribunaux de canton (*Kantongerecht*) remplissent le rôle des justices de paix françaises. Ils se composent d'un juge, de deux à quatre juges suppléants et d'un greffier. Le ministère public est confié près de cette juridiction à un fonctionnaire (*ambtenaar*) qui exerce dans un ou plusieurs cantons du même arrondissement. Les juges de canton sont nommés par le roi. Ils doivent avoir vingt-cinq ans au moins et être docteurs en droit. Le doctorat, du reste, est exigé de tous les magistrats de tous les degrés, à l'exception des suppléants des juges de canton.

Les juges de canton connaissent, à charge d'appel, de toutes les affaires civiles d'une valeur de 200 florins au plus (416 francs environ), et en dernier ressort, de toutes celles dont la valeur n'excède pas 50 florins (54 francs). En matière pénale, ils connaissent de toutes les contraventions; sans appel, lorsque l'amende à encourir n'est que de 25 florins.

L'ARMÉE ET LA MARINE

D'après le lieutenant-colonel LE MARCHAND

Les forces militaires de la Hollande comprennent :
Une armée d'Europe ou métropolitaine;
Des troupes coloniales;
Une marine de guerre.

Nous allons passer successivement en revue ces trois éléments.

ARMÉE D'EUROPE

Recrutement. — Le recrutement de l'armée hollandaise d'Europe a pour base le principe du service personnel obligatoire, en vertu d'une loi définitivement votée le 1er juillet 1898 et sanctionnée par la reine, le 4, pour entrer en vigueur le 1er septembre de la même année; service personnel, mais non pas universel, car le nombre de recrues que la population doit fournir chaque année à la milice est resté fixé à 11 000, dont 600 pour la milice navale. La durée du service, ou plutôt des obligations militaires, est de sept ans; c'est-à-dire que l'armée active, appelée *militie* (milice), comprend sept classes. Mais les miliciens ne sont en réalité astreints à demeurer sous les drapeaux que pendant huit mois, pour recevoir l'instruction militaire, une portion seulement d'entre eux — environ le septième — étant maintenus sous les armes pendant un temps supplémentaire qui varie de quatre à six mois, à seule fin d'assurer aux troupes un effectif suffisant pour le service des garnisons. C'est le sort qui désigne cette catégorie spéciale de soldats; et la « substitution » est autorisée entre eux et les autres hommes de la même classe.

La loi admet des exemptions au service obligatoire, notamment en faveur des ministres des différents cultes, mais elle n'en admet point à titre de soutien de famille.

De plus, les appelés peuvent obtenir un sursis d'un an et

même de deux ans avant d'être incorporés. Le séjour dans les contrées hors d'Europe exempte du service, même en temps de guerre.

L'armée européenne reçoit également des engagements volontaires de deux sortes. Les uns, ouverts à tout homme apte au service, sont peu recherchés, parce que les jeunes gens désireux de servir préfèrent s'enrôler dans les troupes coloniales, où d'assez fortes primes leur sont offertes. Les autres engagements sont destinés à constituer ce qu'on appelle les *cadres de réserve* de la milice. Pour être admis à les contracter, il faut justifier d'un certain degré d'instruction générale.

Ces engagements sont, en principe, de six ans et peuvent être contractés à partir de l'âge de dix-sept ans, ou même de quinze ans et demi, mais alors l'engagement doit être de huit années. Les engagés n'ont, du reste, que huit mois à passer sous les drapeaux — et encore par périodes échelonnées sur les trois premières années — tout en jouissant de diverses prérogatives. Ils sont surtout destinés à recevoir une instruction militaire très vivement poussée, que ceux d'infanterie vont acquérir au « bataillon d'instruction », de façon à pouvoir être promus promptement aux grades de caporal et de sergent. Après quoi, ils peuvent continuer à servir jusqu'à trente-cinq ans, en devenant successivement enseigne, lieutenant et capitaine de réserve; situations qui toutes comportent des soldes relativement importantes. Des cours spéciaux sont en outre organisés pour les volontaires aspirants aux différents grades, afin de leur permettre de continuer leur éducation et leur instruction militaires pendant le temps qu'ils ne passent pas dans les corps de troupes.

Quant aux officiers au titre actif, ils sont, pour la plupart, formés à l'*Académie royale militaire* de Bréda, qui en fournit à l'infanterie, à la cavalerie, à l'artillerie et au génie. Les jeunes gens qui veulent obtenir l'épaulette peuvent se présenter directement à cet établissement (entre dix-sept et vingt et un ans), ou bien commencer par suivre le cours de l'*École des Cadets* d'Alkmaar, où l'on est admis après examen entre quatorze et dix-huit ans. Les cours durent deux années. En entrant dans cette école les élèves contractent un engagement de neuf ans, dont ils devront passer quatre au moins dans le grade d'officier au titre actif et quatre dans la position d'officier de réserve. Les jeunes gens directement admis à l'*Académie* doivent également sept ans de service, dont quatre comme officier.

D'autres officiers sont encore préparés, pour l'infanterie et

l'administration, par le *Cours supérieur* de Haarlem, où sont admis des sous-officiers proposés dans les corps de troupes pour le grade d'officier et dont les uns entrent directement au cours supérieur, tandis que d'autres s'y préparent en suivant d'abord, pendant deux ans, des *cours spéciaux* institués *ad hoc*.

La durée du séjour à l'*Académie royale militaire* de Bréda est de trois ans; elle n'est que de deux années au *Cours supérieur* de Haarlem.

Enfin, au-dessus de ces établissements se trouve l'*École supérieure de guerre* de La Haye, qui comprend deux séries de cours distincts : les uns préparent les officiers au commandement supérieur et au service d'état-major, les autres les préparent au service de l'intendance. La durée de ces cours est de trois ans. Pour être admis à l'*Ecole supérieure de guerre*, il faut avoir au moins cinq ans de grade d'officier, de bonnes notes, et subir avec succès l'examen d'admission. On admet également à l'École supérieure un certain nombre d'officiers de marine et des troupes de la marine.

Effectifs. — Sur le pied de paix, l'armée est constituée de la manière suivante :

Infanterie : 9 régiments, réunis 3 par 3 en divisions; l'infanterie est la seule arme qui soit endivisionnée. Ces régiments sont à 5 bataillons de 4 compagnies. Le premier est une sorte de corps d'élite, dit « régiment des grenadiers et chasseurs » (3 bataillons de grenadiers et 2 de chasseurs) qui tient en permanence garnison dans la résidence royale de La Haye.

A l'infanterie se rattachent : 1 bataillon d'instruction et 1 dépôt de disciplinaires.

Cavalerie : 3 régiments de hussards, à 5 escadrons et 1 dépôt; plus 1 escadron d'ordonnances et une école d'équitation.

Artillerie de campagne : 3 régiments à 2 groupes de 3 batteries montées; soit, au total, 18 batteries montées ; plus 2 batteries à cheval et, dans chaque régiment, 1 détachement du train et 1 dépôt.

Artillerie de forteresse : 4 régiments à 10 compagnies; plus 4 compagnies spécialement affectées aux forts cuirassés.

Corps des pontonniers : 2 compagnies.

Corps des torpilleurs : 2 compagnies.

Corps du génie : 3 compagnies de campagne, 4 de forteresse, 1 de chemin de fer, 1 de télégraphistes, 1 d'école et de dépôt.

Infirmiers : 2 compagnies.

Maréchaussée (gendarmerie) : 4 divisions.

En dehors de cette milice ou armée active, les forces militaires du pays comprennent encore :

La *schutterij* (1) ou garde civique, dont tous les citoyens valides doivent faire partie, depuis vingt-cinq ans jusqu'à trente-cinq; les cinq plus jeunes classes constituant, dans toutes les communes d'au moins cinq cents habitants, la schutterij *active;* et le reste formant la schutterij *sédentaire.*

La première comprend : 214 compagnies, dont 189 d'infanterie et 25 d'artillerie de forteresse; la seconde est constituée en 89 bataillons.

Mentionnons enfin le *landstorm*, formé de tous les citoyens valides, de dix-neuf à cinquante ans, qui ne font partie ni de la milice ni de la schutterij. Il ne serait organisé qu'en cas de nécessité, pour la défense du territoire.

L'ensemble des formations énumérées ci-dessus représente les effectifs suivants :

Pour la milice : 1 630 officiers, 62 848 hommes de troupe, 120 pièces de campagne et 5 253 chevaux.

Pour la schutterij active : 867 officiers et 52 053 hommes de troupe.

Pour la schutterij sédentaire : 1 289 officiers et 78 162 hommes de troupe.

On évalue à un peu plus de 24 000 le nombre des hommes de la schutterij ayant précédemment servi, dont 11 000 pour la schutterij active et 13 000 pour la sédentaire.

Régions militaires. — Au point de vue militaire, le territoire de la Hollande est divisé en trois régions, dont les chefs-lieux sont : Amsterdam, Utrecht et Bois-le-Duc, et entre lesquelles les garnisons des troupes de différentes armes sont uniformément réparties; de façon que chaque région comprenne une division d'infanterie, un régiment de cavalerie, un d'artillerie de campagne et une certaine fraction des autres corps ou services. A la tête de chacune de ces régions est un officier général, qui est chargé du commandement territorial et dont relèvent toutes les forces militaires qui n'appartiennent pas à l'armée permanente. Quant aux unités faisant partie de celle-ci, elles sont sous les ordres des généraux qui commandent les divisions d'infanterie. En outre, chacune des trois armes, infanterie, cavalerie, artillerie, ont à leur tête un général inspec-

(1) Ce terme vient du mot *schutter*, qui signifie : tireur, tirailleur.

teur. Les compagnies d'infirmiers sont sous la haute surveillance de l'inspecteur du service de santé, et la maréchaussée relève de l'inspecteur de la cavalerie.

Ces inspecteurs, ainsi que les commandants des trois divisions et ceux des régions militaires, comme ceux aussi de la « position d'Amsterdam » et de la nouvelle « ligne d'eau hollandaise », sont du grade de général major. Le grade supérieur de lieutenant général est réservé pour le chef de l'état-major général et les commandants des deux grandes fractions entre lesquelles se trouveraient en cas de mobilisation réparties les troupes : l'armée *de campagne*, ou d'opérations actives, et l'armée *d'occupation*, chargée de la défense du territoire.

Voici comment se répartiraient, entre ces deux fractions, les éléments énumérés ci-dessus :

Les *troupes de campagne* seraient formées par les trois divisions d'infanterie, constituées dès le temps de paix, et dont chacune ajouterait à ses trois régiments d'infanterie — qui d'ailleurs ne marcheraient qu'avec leurs quatre premiers bataillons : — 1 régiment de cavalerie à 5 escadrons, 1 régiment d'artillerie à 2 groupes ou 6 batteries, et une compagnie du génie. Mais il est probable qu'une partie de la cavalerie serait réunie en une brigade indépendante, à laquelle seraient affectées les deux batteries à cheval. Le commandement supérieur disposerait, en outre, d'une compagnie de pontonniers.

Les *troupes de garnison* se composeraient :

En *infanterie :* de 9 bataillons, — 1 de chaque régiment.

En *artillerie :* de 4 régiments ou 40 compagnies de forteresse, plus le corps de l'artillerie des forts cuirassés (4 compagnies) et le corps des torpilleurs (2 compagnies).

En troupes du *génie :* de 4 compagnies de forteresse.

Comme effectifs, ces différentes formations représenteraient :

Pour les *troupes de campagne :* un total de 726 officiers, 34 918 hommes de troupe et 3 279 chevaux, avec 120 bouches à feu, au titre du personnel *combattant;* et 306 officiers, 6 510 hommes et 4 515 chevaux avec 104 voitures, au titre du personnel *non combattant.*

Pour les *troupes de garnison :* un total de 362 officiers et 16 748 hommes de troupe.

Resteraient dans les dépôts : 224 officiers et 1 102 sous-officiers, pour instruire et encadrer au besoin un personnel d'hommes et de chevaux qu'on ne peut évaluer numériquement avec quelque précision.

Budget. — Le dernier *budget de la guerre* hollandais s'est élevé à 23 millions 728 839 florins (le florin vaut 2 fr. 25), dont 20 millions 363 619 florins au titre du budget *ordinaire* et 257 050 florins à celui du budget *extraordinaire.*

A quoi il faut ajouter :

Un crédit spécial de 2 056 170 florins destinés à l'achat de nouveaux fusils, et un autre crédit de 1 050 000 florins destiné à compléter le système de fortification du pays.

Disons enfin que, sur le budget ordinaire ci-dessus, 325 100 florins sont expressément destinés à l'achat de bouches à feu, canons à tir rapide, mitrailleuses et leurs munitions.

L'armement de l'artillerie hollandaise va donc se maintenir à hauteur des conditions imposées par les progrès de la technique moderne. L'armement de ses autres troupes y était déjà. L'infanterie hollandaise avait été pourvue, dès 1871, du fusil Beaumont, dû à un armurier de Maëstricht, et très analogue au fusil Gras, mais en différant par certaines particularités qui le rendaient d'un emploi peu commode pour les troupes à cheval. Aussi ces dernières avaient-elles pour armement des carabines Remington. En 1888, le beaumont fut d'abord transformé en arme à répétition, d'après le système Vitali, et finalement il a été remplacé par un fusil à petit calibre (6^{mm},5) du système Mannlicher.

Telle est, à grands traits, l'organisation de l'armée hollandaise d'Europe ou métropolitaine, armée dont la mission est exclusivement défensive, et qui aurait surtout à tirer parti des fortifications naturelles du pays, lesquelles sont d'un caractère tout particulier et très original.

De tout temps la défense du territoire national a eu pour base essentielle l'intelligente utilisation des eaux, qui jouent un si grand rôle dans la constitution même du sol de la Hollande. Mais depuis une quinzaine d'années surtout cette utilisation a été grandement facilitée par une série de travaux qui permettraient d'ajouter rapidement aux places fortifiées du pays tout un système de vastes inondations, disposées de façon méthodique. De sorte que l'agresseur serait obligé d'enlever successivement plusieurs zones de terrain entièrement entourées d'eau, et dont chacune ne pourrait être abordée qu'en suivant des digues étroites battues par des feux d'artillerie multipliés.

TROUPES COLONIALES.

Recrutement. — La conservation d'un domaine colonial bien supérieur, comme étendue et comme population, à la mère patrie, impose à la Hollande l'entretien de forces coloniales exceptionnellement importantes. Elles sont entièrement distinctes de l'armée métropolitaine et se recrutent exclusivement au moyen d'engagements volontaires, aucun *milicien* du contingent annuel ne pouvant être envoyé aux colonies.

Le recrutement se fait simultanément parmi les Européens de nationalités diverses et parmi les indigènes, entre lesquels la préférence — marquée par la supériorité des primes offertes — est donnée aux Amboinais et Africains ; de même qu'en Europe on offre des primes plus fortes aux Hollandais qu'aux étrangers.

Primes et conditions d'engagement varient, d'ailleurs, suivant les besoins et les lois de l'offre et de la demande. La durée fixée généralement est de six ans, parfois de quatre. Après quoi l'intéressé peut contracter des rengagements de un an à six ans, jusqu'à ce qu'il ait acquis, par douze ans de service, le droit à une pension de retraite.

Les troupes constituées de cette façon et dont l'effectif est, en moyenne, de trente-six mille hommes, comptent une vingtaine de mille indigènes. Les Européens qui forment le reste sont, pour les deux tiers environ, des Hollandais, parmi lesquels à peine un sixième de métis coloniaux. Le dernier tiers est formé d'étrangers, dont la très grande majorité sont Allemands ou Belges, avec encore pas mal de Suisses et quelques Français. Ceux-ci sont aujourd'hui plus rares qu'autrefois ; car il fut un moment où nos départements du Nord fournissaient un grand nombre de recrues aux troupes coloniales de la Hollande.

Tous les soldats, y compris les indigènes, peuvent prétendre à tous les grades de sous-officier, en suivant avec succès les cours des « écoles de cadres » instituées dans chaque arme. Mais les Européens seuls peuvent arriver officiers ; et les étrangers ne peuvent pas dépasser le grade de premier lieutenant. Pour devenir capitaine, il faut se faire naturaliser.

Un certain nombre des officiers des troupes coloniales proviennent, comme ceux de l'armée métropolitaine, de l'Académie militaire de Bréda, après avoir passé par l'école des cadets d'Alkmaar. Mais dans la colonie même est établie une école spé-

ciale dite de « Meester Cornelis », qui comprend à la fois un cours préparatoire et un cours pour les sous-officiers, élèves officiers d'infanterie et d'administration. Ceux-ci vont alors suivre à Kampen un cours supérieur, où l'on peut, du reste, se faire admettre directement. Quant aux autres armes, il existe pour elles des écoles spéciales.

Les capitaines et lieutenants des troupes coloniales peuvent être admis à suivre les cours de l'École supérieure de guerre de La Haye. Enfin, des officiers de l'armée métropolitaine peuvent être versés ou détachés dans l'armée coloniale; et les Facultés de médecine hollandaises lui fournissent des officiers du service de santé.

Somme toute, l'instruction des officiers de toutes armes est généralement étendue et variée. Non seulement ils connaissent tous les langues indigènes, mais la plupart savent au moins deux langues européennes, dont souvent la langue française, en dehors du hollandais. Leur solde élevée leur permet de mener une existence assez large.

Effectifs. — Les troupes qui constituent l'armée hollandaise des Indes orientales sont composées comme il suit :

Infanterie : 1° 18 bataillons de campagne à 4 compagnies, dont 10 ont 2 compagnies d'Européens et 2 d'indigènes, les 8 autres ayant 1 compagnie d'Européens et 3 d'indigènes. — 4 bataillons de dépôt, pour l'instruction des recrues : 2 à 5 compagnies, 1 à 4 et 1 à 2. — 9 bataillons et 5 compagnies isolées, dits « de garnison », avec 5 cadres de subsistants. Le tout formant un effectif de 7 000 officiers et 26 500 hommes.

Cavalerie : 1 régiment à 4 escadrons de campagne, 1 escadron de dépôt et 1 détachement; — le tout représentant un effectif de 30 officiers et de 800 hommes, dont à peu près moitié d'indigènes.

Artillerie : On distingue l'artillerie de Java et celle des *possessions extérieures*. La première comprend 4 batteries de campagne, 4 de montagne et 7 compagnies de forteresse. La seconde est forte de 8 compagnies, qui sont généralement des unités d'artillerie de forteresse, affectées à la défense des points les plus importants des possessions hollandaises en dehors de l'île de Java. Une de ces compagnies compte une section de montagne, une autre en compte deux.

En dehors des troupes, l'artillerie possède encore un état-major particulier, c'est-à-dire un personnel d'officiers ou assimilés, avec des sous-officiers, employés, ouvriers, etc., affectés aux

services des magasins, ateliers, poudreries, école d'armurerie, etc., qui relèvent de cette arme.

Le tout représente un effectif de près de 130 officiers, 3000 hommes (dont les trois cinquièmes environ sont Européens) et 560 chevaux.

Génie : Les troupes du génie comprennent 2 compagnies et 1 détachement, 1 corps d'ouvriers et une école de cadres.

L'état-major particulier de l'arme, avec un personnel de surveillants, dessinateurs, etc., est chargé de l'entretien des fortifications, bâtiments, du service topographique, etc.

L'effectif total s'élève à près de 70 officiers et 650 hommes, dont un tiers environ d'indigènes.

Le *service de santé* est assuré par 160 médecins environ et une trentaine de pharmaciens, avec un personnel d'aides et d'infirmiers commandé par 50 officiers et qui compte près de 1200 hommes, dont un tiers d'indigènes.

Le *service vétérinaire* ne comporte que 8 praticiens.

Les *services administratifs* comptent plus de 100 officiers et de 400 hommes (secrétaires, etc.)

La *schutterij* existe dans les possessions coloniales, comme en Europe. Elle est formée par l'ensemble des Européens, Malais ou Maures, qui sont tenus d'en faire partie, les premiers entre seize et quarante-cinq ans, les autres entre seize et quarante. Son effectif atteint environ 4000 hommes, dont 130 et quelques officiers.

Mentionnons encore les milices indigènes spéciales, organisées sur certains points, en dehors des corps que nous venons d'énumérer : les *pradjoerits* de Java (environ 2000 hommes), les dragons-gardes de Socrakarta et de Djokjokarta (2 demi-escadrons); les légions de Prang-Wedono et de Pakoe-Alam (formant ensemble la valeur de 3 bataillons), les *barissans* de Madura (une quarantaine d'officiers avec 13 ou 1400 hommes).

Et rappelons l'existence d'un corps de *maréchaussée* (gendarmerie) et de *police militaire*.

Disons enfin, surtout, que cette organisation se complète par une *réserve coloniale*, établie en Hollande même et formée de 3 compagnies (dont 1 à Maëstricht et 2 à Nimègue). L'une reçoit les convalescents fatigués par le climat des colonies, qui viennent se rétablir en Europe; les autres admettent des engagés pour le service colonial, à qui l'instruction militaire est ainsi donnée immédiatement par des officiers et sous-officiers appartenant aux troupes des colonies. Les convalescents rétablis sont également versés dans ces dernières compagnies en attendant leur départ.

Les forces énumérées ci-dessus sont celles qui constituent l'armée dite *des Indes orientales,* que les Hollandais entretiennent dans leurs possessions de Java et dépendances, et qui a pour commandant en chef un lieutenant général remplissant auprès du gouverneur général des Indes les fonctions de chef du département de la Guerre.

Les forces coloniales de la Hollande comportent encore une autre catégorie d'éléments non moins distincts des précédents que de l'armée hollandaise d'Europe. Ce sont les troupes dites *des Indes occidentales.* Elles ne comprennent, d'ailleurs, que 2 compagnies d'infanterie et 1 détachement d'artillerie. Recrutées parmi les Hollandais et les étrangers, par engagements volontaires de cinq ans, ces unités représentent un total de 20 officiers et environ 400 hommes.

A cela vient s'ajouter une *schutterij* d'environ 25 officiers et près de 1 500 hommes, plus une sorte de garde nationale spéciale qui compte 500 hommes avec 60 et quelques officiers.

MARINE.

La marine de guerre hollandaise, qui fut à une certaine époque l'une des premières de l'Europe, a gardé de son passé des traditions glorieuses. Elle possède encore un personnel instruit et assez nombreux d'officiers, de marins et de troupes de marine, ainsi qu'une assez grande quantité de bâtiments de différents modèles. Mais beaucoup de ces bâtiments sont trop anciens de construction pour qu'on puisse réellement les compter à l'actif de la flotte, tandis que certains autres, qui représentent des unités de combat vraiment modernes, sont encore en chantier ou en achèvement à l'eau.

Les officiers de marine sont formés à l'école spéciale établie à Willemsoord (Le Helder), et dont les cours théoriques sont complétés par des croisières nombreuses sur le Zuiderzée.

Le personnel des *officiers de vaisseau* comprend : 2 vice-amiraux, 2 contre-amiraux, 26 « capitaines à la mer » (nos capitaines de vaisseau), 143 capitaines-lieutenants (correspondant à nos anciens capitaines de corvette), 350 « lieutenants à la mer » répartis en deux classes qui représentent nos lieutenants et nos enseignes de vaisseau, enfin 96 *adeborsten* formant trois classes et correspondant à peu près à nos aspirants.

A cela viennent s'ajouter divers personnels spéciaux :

Les *mécaniciens :* 23 officiers mécaniciens (divisés en 2 classes) et 212 mécaniciens (formant 4 classes).

Les *ingénieurs :* 1 directeur des constructions navales, 4 ingénieurs en chef, 10 ingénieurs (en 2 classes) et 2 aspirants ingénieurs.

Les *commissaires :* 1 inspecteur en chef d'administration, 2 inspecteurs, 72 officiers, 13 adjoints.

Les *médecins :* 1 inspecteur, 5 directeurs et 74 officiers du service de santé.

Enfin les *équipages* et les *troupes* comprennent : 1 colonel, 3 commandants, 11 capitaines, 25 lieutenants, avec près de 7 000 sous-officiers, matelots et mousses, et un peu plus de 2 000 sous-officiers et soldats d'infanterie de marine.

Quant aux bâtiments, si l'on veut prendre la liste complète de ceux qui existent, on trouve :

D'abord, 3 cuirassés d'escadre à tourelles, 4 cuirassés garde-côtes, 6 croiseurs cuirassés, 6 monitors et 5 canonnières de rivière. Plus, comme navires non cuirassés : 12 croiseurs de diverses classes, 31 canonnières, 25 torpilleurs, un transport torpilleur, 2 yachts, 13 bâtiments écoles, 2 vapeurs à roues et 4 navires à voiles, dont 1 goélette école.

A quoi il faudrait ajouter la *flotte de l'Inde*, constituée par 1 croiseur, 25 vapeurs à roues, 2 corvettes stationnaires, 2 goélettes, quelques torpilleurs et un bâtiment du service hydrographique.

Mais si l'on veut ne retenir de cet ensemble que les bâtiments réellement organisés et armés à la moderne, on ne peut guère mettre en ligne que :

1 cuirassé d'escadre, 2 cuirassés garde-côtes et 25 torpilleurs. Soit un total de 29 bâtiments, auxquels il convient d'ajouter, comme navires en chantier : 3 cuirassés d'escadre, 2 monitors, 1 canonnière et 1 cuirassé d'escadre à l'eau, en achèvement.

De plus, un certain nombre de navires sont inscrits déjà sur les listes de la flotte comme *projetés* qui, naturellement, seront outillés à la moderne. Mais les États généraux ont montré si peu d'empressement à voter les crédits demandés par le gouvernement pour la marine, que la construction de ces bâtiments ne semble pas prochaine.

L'*artillerie* des navires hollandais est en général composée de bouches à feu des systèmes Krupp et Armstrong. Quelques pièces de petit calibre seulement — 120 millimètres et 75 millimètres — sortent des usines nationales.

LA RELIGION

Par Louis BRESSON

I. — L'ÉVOLUTION RELIGIEUSE

Durant tout le moyen âge les Pays-Bas furent une terre d'hérésie. Au nord et au midi, on trouve des représentants de ces tendances mystiques qui s'écartent si facilement de l'orthodoxie. Dans les provinces septentrionales, Geert Groete, de Deventer, exerce au XIVe siècle une influence considérable ; avec son ami Florent Radewyn, il fonde la *Société des Frères de la vie commune*, dont l'action bienfaisante passe la frontière et s'étend sur l'Allemagne. Après eux, toute une légion se lève, Thomas a Kempis, de Zwolle, l'auteur présumé de l'*Imitation de Jésus-Christ*, Wessel, Gansfoort, Hegius, Agricola, Érasme, Pistorius, Menno, Blok, d'autres encore, dont la parole et les écrits minent sourdement, et sans en avoir l'air, l'autorité de l'Église de Rome. Aussi, quand Luther, Calvin, Zwingli rompirent avec le catholicisme, leur parole trouva vite un écho dans beaucoup d'âmes ; ce n'étaient pas choses nouvelles qu'entendaient les croyants des Pays-Bas, et Luther lui-même s'émerveillait de découvrir sa propre doctrine dans les sermons prêchés un demi-siècle auparavant par Gansfoort, de Groningue. Cependant l'esprit pondéré de ces populations les portait plutôt du côté de Mélanchton et de Zwingli que du côté de Luther et de Calvin. Si les provinces du Nord devinrent calvinistes, il faut moins l'attribuer à leur goût pour les dogmes absolus du réformateur de Genève qu'à leurs relations étroites avec les Flamands et les Wallons du Midi qui s'étaient les premiers séparés de Rome en adoptant les idées de Calvin et sur la doctrine et sur le gouvernement démocratique de l'Église. C'est ainsi que la confession de foi rédigée en 1561 par le pasteur wallon Guy de Brès, de Valenciennes, fut reçue par les provinces du Nord, et lorsque le triomphe de l'Espagne dans les Pays-Bas méridionaux eut obligé les Wallons protestants à cher-

cher un refuge dans les Provinces-Unies affranchies du joug de Philippe II, leurs Églises, — les Eglises wallonnes, — furent autant de foyer du calvinisme. La confession de foi de Guy de Brès, approuvée par Calvin, que les pasteurs avaient d'abord été *invités* à signer, devint obligatoire à partir de 1586.

Ce fut justement cette obligation qui provoqua les résistances. Les formulaires rédigés par les réformateurs étaient à la fois des instruments de polémique contre l'Église romaine et des apologies vis-à-vis des gouvernements. Presque à leur insu, les théologiens protestants prenaient, dans l'arsenal dogmatique, non pas toujours les principes les plus vrais et pratiquement les plus salutaires, mais les plus sûrs pour ruiner les prétentions de l'Église. « Contre de mauvais nœuds, disait Luther, on emploie de mauvais coins. » Voilà comment, par exemple, au catholicisme prétendant sauver les hommes par des œuvres pies et leur assurer le ciel par l'absolution du prêtre on opposa la prédestination absolue. Même avant que de naître chacun de nous est voué au salut ou à la perdition; c'est Dieu qui a tout décidé : dès lors, à quoi sert et que peut l'Église? L'argument était merveilleux, paraissait irrésistible dans le feu de la lutte; quand on y réfléchit, il ne tarda pas à exciter les répugnances. Ce Dieu qui avait créé et qui crée chaque jour des milliers de créatures vouées à d'éternels tourments, sans motifs, parce que tel est son bon plaisir, et qui en sauve quelques-uns sans motifs, uniquement pour manifester sa miséricorde, parut à beaucoup n'être pas le Dieu père de l'Évangile. Ces idées étaient déjà dans l'air quand la dispute s'engagea entre deux professeurs de l'Université de Leyde, Hermann, plus connu sous le nom latinisé d'Arminius, et Gomar. Celui-ci soutenait la doctrine absolue de Calvin et niait résolument la liberté de l'homme. Pour mieux perdre son contradicteur dans l'opinion publique, il l'accusait de pélagianisme, et l'on sait quelle est la puissance des mots. Quand Arminius mourut, en 1609, tout le pays était divisé en gomaristes et arminiens. Ces derniers étaient soutenus par Oldenbarneveldt et Grotius; même le prince Maurice leur donnait raison; mais, pour arriver au pouvoir suprême et se débarrasser des chefs républicains, il comprit le parti qu'il pouvait tirer de cette querelle religieuse et se rangea avec la populace parmi les gomaristes. Les arminiens présentèrent, en 1610, aux États une justification de leur foi, sous le nom de « remontrance », d'où leur est venu le nom de *remontrants*. Mais les passions s'exaspéraient; les États, à l'instigation du prince Maurice, résolurent de convoquer un synode pour trancher la question. Toutes les Églises réformées de

l'étranger furent invitées à se faire représenter; la plupart envoyèrent des députés. Avant l'ouverture, le prince Maurice avait fait condamner à mort et exécuter le vieux Oldenbarneveldt; Grotius avait été jeté en prison; les représentants des Églises hollandaises étaient pour la plupart gomaristes, et leur premier soin fut de prononcer la déchéance des quelques députés arminiens, qui se trouvèrent ainsi transformés en accusés. Le synode, tout en déclarant que Dieu avait prononcé la condamnation du genre humain parce qu'il prévoyait la chute d'Adam, maintint énergiquement, avec toutes ses conséquences, le dogme de la prédestination. Les arminiens furent sommés de se rétracter; sur leur refus, ils furent déposés de leurs charges et bannis sans avoir même l'autorisation de rentrer dans leurs paroisses pour mettre ordre à leurs affaires et emmener en exil leurs femmes et leurs enfants. Ils quittèrent Dordrecht au milieu des huées et des insultes, en jetant au synode la protestation du savant Episcopius : « Que Dieu juge entre le synode et nous ! » et celle de Niellus : « J'en appelle de l'injustice des hommes au trône de Dieu où ceux qui nous jugent seront jugés à leur tour. Allons, éloignons-nous de l'assemblée des méchants. »

On conçoit qu'après ce coup de force l'esprit de recherche et d'examen semblât un moment anéanti. Personne n'osait plus s'écarter des cinq articles de Dordrecht. Dans les académies de Leyde, de Franeker, de Groningue, d'Utrecht, de Harderwijk, dans les athénées de Deventer et d'Amsterdam, les théologiens se contentaient d'exposer et de soutenir la doctrine de l'Église telle que le synode l'avait formulée en conformité avec la parole de Dieu. On aurait craint de comparer aux livres saints les articles de foi : c'eût été les mettre en doute et s'exposer au soupçon d'hérésie. Aussi la plupart de ceux qui s'adonnent à l'exégèse sont-ils dans les rangs des hérétiques ; Louis de Dieu, Rivet, Episcopius et surtout Grotius. C'est lui, le grand jurisconsulte, qui défend les vrais principes en matière d'interprétation des Écritures; mais, dans cette période de la scolastique protestante, alors que, par dérision, l'on traite Alting, de Groningue, de théologien biblique, la masse reçoit en bloc la Bible des États, comme un monument tombé du ciel, et l'on se ferait scrupule de donner une interprétation qui s'écarte de la doctrine reçue. La véritable piété consiste à fermer les yeux en répétant les symboles du passé.

Cet état de choses ne pouvait cependant pas longtemps durer, dans un pays de libre examen. Au milieu du XVIIe siècle se manifeste une nouvelle tendance. Descartes n'avait pas en vain



La Grande Église (culte réformé), à Haarlem. — Phot. Lévy fr.

séjourné en Hollande. A son exemple, on commença à se méfier de la validité d'une croyance adoptée sur l'autorité d'autrui. On prétendit que nulle doctrine ne fût reçue sans une étude préalable et sérieuse de l'enseignement contenu dans les Écritures. La Bible ne devait pas se plier aux dogmes, mais les dogmes devaient se plier à la Bible. Ce fut Coccéius, professeur à Leyde (1603-1669), qui se mit à la tête de ce mouvement. A sa suite vinrent le pasteur Bekker, d'Amsterdam, dont le livre célèbre *Le Monde enchanté* fut mortel à beaucoup de superstitions populaires ; le professeur Roëll, d'Utrecht, qui soutenait qu'il ne faut rien admettre, en matière de foi, qui ne soit conforme à la raison ou à la révélation; le pasteur Vlak, de Zutphen, qui accepta de signer les formulaires, sous la réserve que, « s'il nous arrive plus tard d'être mieux renseignés par les Saintes Écritures, on se soumettra en tout temps à Dieu et à sa parole ». Ces propositions, accompagnées de quelques hérésies particulières sur le pouvoir du diable, la génération éternelle du Fils, les œuvres de la loi, soulevèrent un grand émoi. On ajouta de nouveaux articles aux anciens symboles, et le professeur Voetius combattit avec âpreté les champions de la philosophie cartésienne, des loups ravisseurs, prétendait-il, qui se présentent avec des apparences de brebis. Deux nouveaux partis étaient nés, les coccéiens et les voétiens, qui survécurent pendant plus d'un siècle. L'orthodoxie intraitable, intolérante des voétiens ne pouvait s'accommoder de l'esprit indépendant et libre de leurs adversaires. Comme au commencement du siècle, les discussions théologiques se compliquèrent de divisions politiques. Les voétiens étaient orangistes, les coccéiens étaient du parti des États. Lorsque l'assassinat des frères de Witt eut assuré la victoire du stathouder, en 1672, un nouveau schisme parut inévitable, et il se serait accompli sans l'intervention du pouvoir civil. Le magistrat d'Amsterdam négocia un rapprochement entre les deux partis, qui s'engagèrent à se supporter réciproquement, à la condition d'avoir un nombre égal de pasteurs. Cet exemple fut suivi et le temps se chargea de pacifier les esprits.

Peu à peu, en effet, les coccéiens admirent que, à la condition de se garder de subtilités scolastiques, la construction d'un système théologique était légitime; les voétiens, abandonnant leurs préventions, se réconcilièrent avec la méthode des coccéiens, et ainsi naquit une école mixte où brillèrent des hommes comme le professeur Marck, Vitringa, Witsius, qui avait pris pour devise : *In necessariis unitas; in minus necessariis, libertas; in omnibus, sapientia et charitas*, et surtout Lampe, d'Utrecht,

dont les disciples prirent le nom de « lampéens ». Pendant près d'un siècle l'activité spirituelle de la Hollande protestante avait été absorbée par cette controverse; mais on était arrivé à un résultat précieux : la théologie avait brisé ses chaînes traditionnelles; on acceptait maintenant que le premier devoir du théologien était de rechercher le vrai sens des Écritures, sans se croire lié par les anciennes traditions. Ce même esprit, qui était celui de Grotius, inspira les remontrants, de nouveau tolérés dans le pays; Courcelles, Leclerc et Wetstein s'adonnèrent avec beaucoup de soin et de succès à la critique du texte. Tous ces travaux ne pouvaient manquer de porter leurs fruits.

Vers le milieu du XVIII[e] siècle, les luttes qui avaient passionné le siècle précédent étaient à peine un souvenir. Qui pensait encore aux remontrants et aux contre-remontrants? aux voétiens et aux coccéiens? On n'attaquait plus la prédestination, parce qu'il n'y avait plus personne pour la défendre : on la passait sous silence. Les arminiens étaient proscrits de l'Église, leurs idées y avaient droit de cité. Dans les académies, les professeurs respectaient les formulaires dans leur esprit sans s'assujettir à la lettre et, malgré des velléités de réaction, l'étude toujours plus libre de la doctrine de l'Église surmonta toutes les oppositions. Les attaques dirigées du dehors contre la religion hâtèrent la concentration de ses défenseurs. Les écrits des encyclopédistes, qui s'imprimaient souvent en Hollande, les émules qu'ils y suscitèrent, obligèrent des théologiens de nuances diverses à s'unir pour faire face à l'incrédulité française, au déisme anglais et au rationalisme allemand. L'intérêt se porta sur des questions de philosophie religieuse : religion naturelle, tolérance, liberté religieuse. Là encore se fit jour la division entre conservateurs et progressistes, les premiers repoussant comme indifférentisme la tolérance et la liberté religieuses réclamées par les seconds. Malgré tout, cette dernière tendance faisait des progrès et, à la fin du XVIII[e] siècle, la théologie en faveur est un supranaturalisme modéré, une sorte de juste milieu, très accueillant pour les études bibliques sérieuses, très timoré devant tout ce qui s'appelle ou rappelle le rationalisme. Affaire d'étiquette! Tous les ouvrages d'édification pure, alors même qu'ils sentent l'hérésie ou, comme on dit, la *nouvelle lumière*, sont lus avec avidité; leurs éditions se multiplient. En vain l'école de Bilderdijk, groupée autour du poète, essaye d'arrêter ce mouvement : il est maintenant trop universel. La plupart des prédicateurs sont entrés dans cette voie à la suite de Van der Palm. Ils ont renoncé à leur appareil d'érudition théologique, à leurs lourdes



dissertations dogmatiques; ils se contentent d'expliquer les Écritures pour en tirer des leçons pratiques. Mais si l'on veut rencontrer la véritable indépendance scientifique, il faut sortir de la grande Église nationale. Dans ces communautés mennonites et remontrantes sorties de la persécution, tolérées, réduites à trouver asile dans des temples qu'on ne peut voir de la voie publique, la liberté est restée le droit de tous. Les théologiens n'ont pas à compter avec le modérantisme de l'autorité civile, ou avec l'ignorance et le fanatisme des masses. L'exégèse et la dogmatique ont des allures moins timides, plus franches, et quelquefois on voit des réformés passer à ces communautés pour y jouir d'une liberté de pensée et de parole qu'on leur refuse dans leurs propres Églises. Sous ce rapport, l'existence de ces sectes n'a pas été inutile, et il faut se réjouir qu'en 1795 les synodes réformés n'aient pas accueilli favorablement les projets d'union proposés par les remontrants. Quant au catholicisme, il avait été réduit à un tel état d'infériorité qu'on n'avait plus à compter avec lui et qu'il ne pouvait exercer aucune influence : toute son ambition se bornait à vivre. La petite Église vieille-catholique ou janséniste, intéressante et curieuse comme protestation contre l'Église romaine, était condamnée à végéter. Trop peu nombreuse pour se maintenir facilement, comprimée entre le catholicisme romain beaucoup plus vivace par son attachement au passé et le protestantisme beaucoup plus logique, elle ne pouvait convenir au peuple, qui ne s'arrête pas volontiers à mi-chemin et qui ne s'explique pas les demi-mesures. Très respectés et très respectables, ses membres n'ont pas exercé une action appréciable sur le mouvement des idées religieuses de leur pays.

Les événements politiques qui marquèrent la fin du siècle dernier, la fondation de la République batave, le règne du roi Louis, l'annexion à la France, ne laissaient guère le loisir de s'adonner aux études théologiques. Les Églises, menacées dans leur existence matérielle, devaient songer à leur avenir en un temps où toute la population était appauvrie. Quand Guillaume Ier devint roi des Pays-Bas, un de ses premiers soins fut de réorganiser les cultes, et il fit sentir son autorité assez lourdement pour étouffer toutes les dissidences. Mais ce calme apparent ne pouvait longtemps durer; la réaction politique qui s'était abattue sur l'Europe en 1815 avait été accompagnée d'une réaction religieuse importée d'Angleterre sur le continent. Bilderdijk et ses amis des classes aristocratiques, comme on a vu, étaient d'avance acquis à ces idées; ils souffraient à la

pensée que les anciens formulaires n'étaient plus qu'une lettre morte, et aspiraient à les remettre en vigueur comme autrefois. En voyant que les vieilles distinctions confessionnelles tendaient à disparaître, ils s'écriaient : « C'en est fait de la religion ! » Mais le synode n'était pas pour les violences. Tout en maintenant l'autorité des anciens formulaires, la confession de foi de Guy de Brès, le catéchisme de Heidelberg et les canons de Dordrecht, il se contentait d'une adhésion sincère « à la doctrine contenue, conformément à la parole de Dieu, dans les symboles d'unité reçus dans l'Église des Pays-Bas ». Ce tolérantisme parut un scandale; il laissait croire que tout, dans les formulaires, n'était pas conforme à la parole de Dieu, qu'on pouvait y faire un triage. Au fond, la règle de foi n'était plus dans les formulaires, mais dans la parole de Dieu. Et on se rappelait le mot fameux : « Qu'est-ce que la Bible? c'est un livre où chacun cherche ce qu'il désire et trouve ce qu'il cherche. » En 1827, le pasteur Molenaar, de La Haye, publia un appel à tous ses coreligionnaires réformés en faveur du rétablissement des confessions de foi. D'autres suivirent; pétitions, adresses, brochures montraient d'un côté les progrès des idées de largeur dans l'Église et, de l'autre, l'énergie de l'opposition. Bientôt on allait passer aux actes. En 1832, le pasteur H. de Cock, déses-



Eglise (culte réformé) de Deventer.

Phot. Parson.

pérant d'amener le synode à ses vues, sortit de l'Église nationale avec une partie de ses fidèles, et il eut de nombreux imitateurs. Destitué, mis en prison, il résista; on interdit alors aux dissidents de s'assembler pour leur culte, et, pour les forcer à céder, on leur envoya des garnisaires. On voit que Guillaume Ier prenait au sérieux son rôle de protecteur de l'Église.

Ces persécutions n'arrêtèrent pas le mouvement; en 1836, se réunit à Amsterdam le synode général des Églises chrétiennes réformées de Hollande. Cependant, beaucoup avaient cherché en Amérique une terre de liberté; d'autres s'étaient retirés chez les Boers, où ils avaient été accueillis avec faveur. Le président actuel du Transvaal, Paul Krüger, appartient à cette Église. Sous Guillaume II, les persécutions cessèrent; en 1870, l'Église séparée fut officiellement reconnue; en 1854, elle avait fondé à Kampen une école de théologie pour former ses pasteurs, qui, peu à peu, s'étaient élevés à 400 pour plus de 400 communautés.

Cependant tous les confessionnalistes n'étaient pas sortis de l'Église nationale en 1835, et plusieurs avaient regardé comme un devoir de lutter contre les idées nouvelles sans abandonner leur poste de combat. Le danger leur paraissait menaçant. Une nouvelle tendance venait en effet de se manifester, non moins pernicieuse pour la foi. Tandis que le conservatisme religieux était brillamment représenté à l'Université d'Utrecht, tandis qu'au contraire l'école de Leyde soutenait avec éclat la tradition libérale et la théologie scientifique, on voyait naître et se développer à Groningue une manière de concevoir et de présenter l'Évangile qui fit époque. Les professeurs Pareau, Hofstede de Groot et Muurling s'attachaient au côté éthique de la religion; le dogme passait à l'arrière-plan; les apôtres et les écrivains sacrés devenaient des témoins dignes de créance et non pas des écrivains infaillibles; l'essentiel, c'était moins de croire à la doctrine du Christ que de reproduire en soi la vie du Christ. Ce mysticisme vaporeux ne disait rien qui vaille aux farouches partisans du littéralisme; il rencontra cependant beaucoup de sympathies. Parmi les jeunes théologiens, les uns ne pouvaient plus, après avoir étudié le Nouveau Testament, reconnaître la vérité des symboles ecclésiastiques; d'autre part, ils redoutaient de suivre jusqu'au bout les résultats de la critique, et le système de Groningue, qui autorisait les hardiesses de la pensée, mais en insistant sur la pratique, leur apparaissait comme l'idéal. Pendant ce temps, les « modernes », sous la direction des

maîtres Scholten, Kuenen, Tiele, pour ne citer que les principaux, écartaient le miracle de la religion ; remontant au delà des réformateurs et des apôtres, ils prétendaient ne s'arrêter qu'à l'Évangile et, au lieu d'une religion sur Jésus, réclamaient la religion même de Jésus. Ces prétentions, contradictoires dans le domaine de la théologie, n'allaient pas sans luttes ecclésiastiques; en 1867, le suffrage universel établi dans l'Église réformée néerlandaise, avec toutes sortes de restrictions qui paraîtraient singulières hors de la Hollande, donna la majorité au parti orthodoxe dans les grandes villes et dans beaucoup de petites; mais dans le synode la majorité resta aux libéraux alliés aux disciples de l'école de Groningue. Grâce à leur entente, les déclarations exigées des nouveaux pasteurs furent simplifiées; on leur demanda seulement la promesse « de travailler à prêcher avec zèle et fidélité l'Évangile de Jésus-Christ et à prendre à cœur les intérêts du règne de Dieu et, d'accord avec eux, ceux de l'Église réformée des Pays-Bas ».

L' « Association confessionnelle », fondée pour favoriser l'orthodoxie, impatiente de cette situation, avait établi à Amsterdam, dès 1880, une université libre pour combattre l'enseignement théologique donné dans les Facultés officielles. Seulement, quand il s'agit de donner une valeur légale aux diplômes délivrés par cette université, on se heurta à des difficultés insurmontables et, plutôt que de se soumettre aux règlements synodaux, les promoteurs de ce mouvement se décidèrent à sortir de l'Église, non sans faire claquer les portes. En 1892, ces nouveaux dissidents se joignirent aux anciens et constituèrent en face de l'Eglise officielle, *Hervormde Kerk*, les Églises réformées (*gereformeerden*) avec la doctrine et la discipline de Dordrecht.

La situation de l'Église catholique romaine pendant la même période a subi de grands changements. De tolérée qu'elle était au siècle dernier, elle s'est élevée, en vertu de la constitution nouvelle du royaume, à la liberté commune. Pendant la domination française, on essaya de la réorganiser; le roi Guillaume Ier négocia même, en 1827, un concordat avec le Saint-Siège, mais ce n'est qu'en 1853 qu'elle a été constituée dans son autonomie. Cette reconnaissance souleva des troubles dans le pays; la population protestante s'agita et le ministère libéral qui avait provoqué la mesure dut se retirer. Mais son œuvre subsista. Comme les autres Églises, l'Église romaine est complètement indépendante de l'État (il n'y a pas en Hollande de ministère des Cultes); mais ses ministres, comme ceux des

autres confessions, touchent un traitement du trésor public. Ce subside est actuellement de 500 000 florins.

Pour comprendre l'influence persistante de la religion dans ce pays, il faut se rappeler qu'elle a présidé à l'indépendance nationale, qu'elle a eu et qu'elle a des ministres dans toutes les familles considérables, qu'elle a été la principale source de vie intellectuelle; mais surtout il faut voir combien son activité sociale a été et demeure bienfaisante. Dans toutes les villes vous rencontrez des orphelinats, des asiles de vieillards, des écoles, fondés et entretenus par les Églises; car ici il ne convient pas de faire de distinctions, et il n'est que juste de reconnaître qu'elles rivalisent de charité. Les sociétés de missions sont nées du besoin d'évangéliser les indigènes des colonies; dans les colonies américaines, l'œuvre des missions est confiée aux moraves. Une Société plus ancienne est celle dite « d'utilité publique », et dont l'honneur revient à l'Église, car c'est un pasteur mennonite qui l'a fondée, en 1784. Son but est d'avancer, surtout au milieu des classes inférieures, la moralité, les lumières et la piété dans l'esprit de la religion chrétienne. C'est à son initiative qu'on doit l'établissement des premières écoles neutres, où se rencontraient les enfants de toutes les confessions. Aujourd'hui que ses principes en matière d'enseignement ont été adoptés par l'Etat, la Société, par des publications populaires, des bibliothèques gratuites, des lectures, des caisses d'épargne, des enquêtes sur les questions à l'ordre du jour, travaille à mériter toujours son titre et à se rendre de plus en plus utile; ce qui ne l'empêche pas d'être taxée d'indifférentisme et d'incrédulité par ceux qui se vouent à la propagation de l'instruction confessionnelle, protestants ou catholiques. Après être restée pendant de longues années le rendez-vous de toutes les bonnes volontés, la Société d'utilité publique a été peu à peu abandonnée par les plus zélés de tous les cultes exclusifs et a pris ainsi une couleur franchement libérale.

Ce n'est pas cependant qu'on puisse lui reprocher de s'occuper des questions sociales : toutes les Eglises aujourd'hui, sans exception, les ont mises au premier rang. Si on ne parle pas de socialisme chrétien — le mot « socialisme » est très mal porté en Hollande — on en fait comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le savoir. Des ligues ouvrières, des ligues de paysans sont organisées et dirigées par les prêtres catholiques; dans toutes les sections il y a un conseiller spirituel appartenant au clergé; chez les protestants, il y a des associations ouvrières protestantes qui affichent ouvertement un caractère confessionnel.

Les associations contre l'alcoolisme, contre l'immoralité, contre la prostitution se rencontrent partout; mais chaque Eglise fait bande à part. Dernièrement encore se réunissait à Utrecht un congrès catholique contre l'alcoolisme, et il semble que, même dans ces questions générales, il soit impossible de marcher d'accord. Au fond, toutes les Eglises ont subi une transformation; elles ne se contentent plus de travailler au salut des individus, mais elles ont le sentiment que, pour retenir les générations qui montent, elles doivent se mêler à toutes les œuvres d'amélioration matérielle et de relèvement moral. Et l'isolement où elles se plaisent n'est qu'un moyen de mettre en relief leur activité sociale propre. Pour saisir le pouvoir dans l'Etat, elles veulent se montrer, plus que toutes les autres, les amies du peuple, secourables à toutes ses misères. Par contre, les « modernes », les défenseurs des idées libérales dans les Eglises protestantes de tout nom, tiennent à associer leurs efforts à ceux de leurs concitoyens de toute dénomination : protestants, catholiques, israélites, libres penseurs. Au lieu de se séparer, ils estiment qu'ils doivent se mêler à la société, et regardent comme le suprême honneur d'être le levain qui fait lever la pâte. Mais, de droite et de gauche, la même idée



Église wallonne de Rotterdam.
Phot. de M. D. Cocheret.

se manifeste, c'est que la foi qui n'agit point n'est pas une foi sincère, et que le meilleur moyen de faire son salut c'est encore de travailler à celui des autres. A travers la mêlée confuse où s'agitent les partis et au-dessus des compétitions sectaires et des dissensions ecclésiastiques, c'est le point où nous semble aboutir cette évolution religieuse de trois siècles : on ne doit pas reléguer seulement dans le ciel, mais il faut établir sur la terre, le royaume de Dieu, en y amenant toujours plus de justice, de lumière et d'amour.

II. — STATISTIQUE RELIGIEUSE

D'après la Constitution, tous les cultes jouissent d'une égale liberté, dans les limites de la loi. Toutes les Églises ont droit à une égale protection de la part de l'État; leurs membres jouissent indistinctement des droits civils et politiques et sont admissibles à tous les emplois. L'exercice des différents cultes dans l'intérieur des églises ou des temples est libre, sous la réserve des mesures nécessaires au maintien de l'ordre public. Les traitements, pensions et autres revenus dont les divers cultes avaient la jouissance en 1815 leur demeurent acquis. On peut les augmenter s'ils sont insuffisants; on peut même accorder des traitements aux ministres d'Églises qui n'en recevaient pas à cette époque.

La loi du 10 septembre 1853 a définitivement réglé les rapports des Églises et de l'État. Toutes les Églises administrent librement leurs affaires intérieures : leurs décisions doivent être communiquées au souverain; mais elles n'ont pas besoin d'être approuvées si les intéressés ne réclament pas le concours de l'État pour en assurer l'exécution. Une église ne peut être construite qu'après enquête si on a l'intention de la bâtir à moins de 200 mètres d'une autre église. Les étrangers appelés dans le royaume comme ministres d'un culte doivent obtenir l'autorisation royale, qui ne peut être refusée que dans l'intérêt de l'ordre public. Les ministres des cultes ne portent le costume usité dans leur Église pour les solennités ecclésiastiques ou pour la célébration du culte public qu'à l'intérieur d'édifices ou d'espaces clos.

1° *Église réformée néerlandaise.* — Cette Église, dont l'origine se confond avec l'établissement de l'indépendance nationale, reçut son organisation définitive au synode de Dordrecht en 1618 et 1619; elle ne cessa d'être Église d'État qu'en 1795. Sous le règne du roi Louis, on tenta de la réorganiser : le temps manqua

pour mener l'entreprise à bonne fin. Lors de l'annexion des Pays-Bas à la France, la loi du 18 germinal an X fut déclarée exécutoire, mais elle n'entra jamais en vigueur. En 1816, le roi Guillaume Ier, après avoir pris l'avis d'une commission consultative, — ce qui ne veut pas dire d'après cet avis, — donna une organisation nouvelle à l'Église réformée. Cet état de choses dura jusqu'en 1852, où un nouveau règlement, élaboré cette fois non par l'État, mais par les représentants de l'Église, devint la



Eglise catholique à Leyde. — Phot. Parson.

loi ecclésiastique qui subsiste encore aujourd'hui. L'Église est gouvernée par un synode général, composé de 23 membres, qui siège tous les ans en juillet et qui est représenté dans l'intervalle par une commission permanente ; au-dessous du synode, il y a des directions provinciales, des directions et des assemblées classicales et des consistoires. L'assistance des pauvres est confiée aux diaconats. A cette Église se rattachent les trois Églises anglaises presbytériennes, l'Église écossaise de Rotterdam et les 16 Églises wallonnes; mais celles-ci ont une administration indépendante et forment un ressort à part. Sans compter les Wallons, l'Église réformée néerlandaise forme

10 provinces avec 44 classes, 1 348 communautés et 1 606 pasteurs. Elle compte, d'après le recensement de 1889, un total de 2 205 300 fidèles.

2° Les *Remontrants,* exclus de l'Église réformée par le synode de Dordrecht, comptent 25 paroisses desservies par 24 pasteurs. Ils forment ensemble une *Association fraternelle* régie par des consistoires et par une assemblée générale. Le célèbre professeur Tiele se rattache au groupe des remontrants, qui est de 14 889 membres.

3° Les *Luthériens,* au nombre de 63 703, comptent 49 églises, desservies par 61 pasteurs. A Rotterdam et à Amsterdam surtout, ils forment des groupes considérables. Ils sont régis par des consistoires et un synode.

A la fin du siècle dernier, un certain nombre de luthériens, par opposition aux idées nouvelles, se constituèrent à part sous le nom d'*Église luthérienne rétablie* (hersteld), et ils continuent à vivre séparés de leurs anciens coreligionnaires. Ils sont au nombre de 20 176, avec 8 églises et 11 pasteurs.

4° Les *Mennonites,* constitués par les soins de Menno Simons, de la Frise, avec les meilleurs éléments de la secte des anabaptistes, ont 129 paroisses, desservies par 121 pasteurs. Ils ne sont pas moins de 53 572.

5° Les *Hernutters,* originaires de la Bohême et de la Moravie, bien connus par leur zèle pour la mission au milieu des païens et leur organisation communautaire, obtinrent la protection de la princesse Louise-Marie d'Orange à la suite de leurs efforts pour évangéliser Surinam, fondèrent en 1737 près d'Ysselstein, en Hollande, une colonie qui disparut en 1770; mais ils établirent une église à Harlem en 1744 et une autre à Zeist en 1747 qui subsistent encore aujourd'hui avec 248 membres.

6° L'*Église anglicane épiscopale,* qui a eu de nombreuses communautés en Hollande de 1585 à 1616, à l'époque où l'Angleterre détenait certaines parties du territoire, en a conservé encore 7 avec trois pasteurs. En 1816, le gouvernement lui offrit de lui accorder des subsides si elle voulait se rattacher au synode néerlandais; mais elle préféra garder son indépendance. Elle compte environ 600 adhérents.

7° L'*Église évangélique allemande,* qui se rattache à l'Église évangélique prussienne, est représentée par deux paroisses, desservies chacune par un pasteur : l'une, à La Haye, fondée en 1857, et l'autre à Rotterdam, qui date de 1861.

8° L'*Église chrétienne réformée,* sortie de l'Église nationale hollandaise vers 1840, à la suite de discussions dogmatiques et

de mesures disciplinaires sanctionnées par le pouvoir civil, et l'*Eglise réformée*, issue d'un nouveau schisme, ont fusionné après le synode de 1892 et prennent le nom de *Gereformeerde Kerken* (Églises réformées). Elles ont adopté la discipline ecclésiastique édictée par le synode de Dordrecht. Elles ont leur université, leur séminaire théologique, leur gymnase (lycée) et leurs écoles primaires. En 1889, ces deux Églises aujourd'hui réunies avaient 370 268 fidèles.



La Nouvelle Eglise et la Bourse, à Amsterdam.
Phot. de M. D. Cocheret.

9° *Église catholique romaine.* A partir du XVIe siècle, après le triomphe du protestantisme, les évêques disparaissent des Pays-Bas. Le gouvernement des communautés restées fidèles à Rome est confié à des prêtres néerlandais exerçant les fonctions épiscopales et, depuis 1717, aux nonces du pape. Après la restauration de 1813, le gouvernement essaya de renouer les relations avec le Saint-Siège; même, en 1827, on élabora un projet de concordat qui ne put aboutir. En 1840, nous trouvons trois vicariats, à Bois-le-Duc, à Bréda et dans le Limbourg; le reste du pays, la mission hollandaise, est soumis à l'autorité spirituelle du nonce, résidant à La Haye.

Après la mise en vigueur de la Constitution, sous Guillaume III, un bref papal du 4 mars 1853 érigea le royaume des Pays-Bas en province ecclésiastique avec cinq évêchés, à savoir l'archevêché d'Utrecht, et les évêchés de Haarlem, Bois-le-Duc, Breda et Roermond. Dans chaque diocèse il y a un chapitre et un séminaire. On compte 1 596 482 fidèles, répartis en 1 050 paroisses, desservies par 2 059 prêtres.

10° *Vieux-catholiques* ou *Vieille Église épiscopale* (*Oud bisschoppelijke Clerezie*). — Cette Église, que l'on a souvent confondue avec les jansénistes, est beaucoup plus ancienne que la secte de Jansénius; elle a été fondée pour des raisons d'ordre administratif plutôt que dogmatique et remonte au temps de la Réforme. Le chapitre d'Utrecht, qui avait joui du privilège de nommer ses évêques, ne voulut pas renoncer à son droit; le pape, en le lui maintenant, craignit que l'Église romaine ne prît en Hollande une couleur nationale. Après avoir tout d'abord reconnu et confirmé le successeur de Neercassel, Codde, nommé par le chapitre en 1686, le Saint-Siège revint sur sa décision, nomma à sa place comme vicaire Th. de Cock et, par la bulle *Vineam Domini*, enleva à toutes les Églises de Hollande leurs vieilles franchises. Le chapitre refusa de se soumettre et nomma un archevêque, dont l'élection fut annulée par le pape. Le chapitre passa outre et, afin d'assurer désormais la succession apostolique régulière, nomma des évêques à Haarlem et à Deventer. Depuis lors, à chaque vacance les nominations sont soumises à l'approbation du pape, qui y répond régulièrement par l'excommunication ; après quoi, les titulaires sont installés dans leurs fonctions. Quand les jansénistes furent persécutés par Louis XIV, beaucoup se réfugièrent en Hollande et se joignirent aux vieux-catholiques, qui en ont reçu plus d'une fois leur nom.

Encore aujourd'hui les vieux-catholiques ont un archevêque à Utrecht, deux évêques à Haarlem et à Deventer, un séminaire à Amersfoort, 26 paroisses et 27 prêtres, pour 7 700 fidèles.

11° *Israélites allemands-néerlandais*. — Le premier règlement général des communautés israélites néerlandaises date d'un décret du roi Louis, rendu le 12 septembre 1808, qui établissait un consistoire supérieur pour les israélites d'origine allemande, En 1813, après l'annexion de la Hollande à l'Empire français, les israélites de Hollande sont rattachés au consistoire supérieur de Paris. La proclamation de l'indépendance nationale entraîne pour le culte israélite des modifications édictées par les décrets des 26 février et 12 juin 1814. En 1862, une assemblée

constituante, composée des représentants des Églises, élabore une organisation nouvelle consacrée par le règlement de 1870, encore en vigueur. Une commission centrale, qui se réunit régulièrement tous les ans, exerce le pouvoir, qui dans l'intervalle des sessions est dévolu à une commission permanente. Les israélites allemands-néerlandais sont répartis en 178 communautés et comptent 92 254 membres.

12° *Israélites portugais.* — Les juifs, bannis d'Espagne en 1492, se réfugient en Portugal. Mais là aussi ils sont persécutés après l'établissement de l'inquisition, en 1534. Quand les Provinces-Unies se furent affranchies de la domination espagnole, un grand nombre de juifs portugais cherchèrent un asile en Hollande, particulièrement à Amsterdam, où ils établirent une première synagogue en 1597 et deux autres un peu plus tard. En 1639, ces trois communautés furent réunies en une seule. Dans la suite, des juifs portugais se fixèrent à La Haye et à Maarsen. Ces communautés ont vécu d'une vie indépendante jusqu'au moment de l'organisation française, qui les assimila aux autres communautés israélites, et cette situation se maintint sous le règne de Guillaume Ier et de ses successeurs. Jusqu'en 1870 les juifs portugais sont rattachés à la commission supérieure pour les affaires israélites. Alors ils se constituent à part et sont administrés par une commission de trois membres. Leurs communautés d'Amsterdam, de La Haye et de Maarsen comptent 5 070 membres.

13° Enfin, pour compléter cette rapide esquisse, il faut noter que, d'après les travaux de la commission de statistique, il y avait, en 1869, 5 161 personnes déclarant n'appartenir à aucune Église ; il y en avait 15 761 en 1879, et en 1889, 81 065.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Par Gustave LEJEAL

Dans l'organisation administrative des Pays-Bas l'instruction ne constitue pas à elle seule un département ministériel, elle ne forme qu'une simple division du ministère de l'Intérieur, ce qui s'explique en grande partie par la simplicité de ses rouages.

Enseignement supérieur. — L'enseignement supérieur est donné dans trois universités royales (*Rijks Universiteit*), dont le siège est à Leyde, Groningue, Utrecht. Elles sont de fondation ancienne, respectivement de 1575, 1624, 1636, et comptent, la première, 60 professeurs et 900 étudiants; la seconde, 39 professeurs et 500 étudiants; la troisième, 37 professeurs et 700 étudiants.

En 1877, la ville d'Amsterdam profita des facilités que lui donnait la loi pour transformer son *Atheneum illustre* en université municipale. Une autre université, privée celle-là, a été fondée en 1880 dans la même ville, par l'Association pour l'enseignement supérieur, d'après les principes réformés, c'est-à-dire par des calvinistes purs.

Tout citoyen néerlandais peut, soit seul, soit en association, exercer librement l'enseignement supérieur; les étrangers doivent obtenir du souverain l'autorisation de professer. Mais il y a cette différence entre les universités publiques, soutenues par l'État ou la commune, et les universités privées, à la charge des particuliers, que les premières ont la collation des grades, qui est refusée aux autres.

Dans les universités publiques toutes les dépenses incombent à l'État ou à la municipalité. Cependant il existe quelques bourses entretenues par d'anciennes fondations. Bien entendu que, comme partout, les étudiants contribuent à couvrir ces dépenses en payant des frais d'immatriculation, d'inscriptions, d'examens et autres.

C'est un principe aux Pays-Bas qu'à aucun degré l'instruction n'est gratuite.

Un conseil de curateurs, nommés par le souverain, est chargé de l'administration des universités publiques ; il forme le lien officiel entre la communauté et le pouvoir central. Le conseil s'occupe de la gestion financière ; c'est lui qui présente la liste des candidats, sur laquelle le souverain ou la municipalité nomme les professeurs ; c'est lui qui, le cas échéant, propose leur destitution après les avoir entendus dans leur défense ; c'est lui encore qui prend les mesures disciplinaires que réclament les manquements des étudiants.



L'Université de Leyde.

Le sénat des professeurs présente le « recteur magnifique » à la nomination du roi et s'occupe de l'organisation et de la direction pédagogique.

Les professeurs se rangent en deux classes, les titulaires (*hoogleraren*, hauts professeurs), et les *lectoren*, qui répondent un peu à nos agrégés. Les uns et les autres reçoivent un traitement de l'État. En outre, le ministre autorise, lorsqu'il le juge nécessaire, de jeunes docteurs se destinant au professorat à faire des cours libres, sous l'approbation du sénat universitaire, en qualité de *privaat docenten*. Ceux-ci n'ont pas de traitement fixe; ils perçoivent de ceux qui suivent leurs leçons une rétribution établie par les curateurs. C'est parmi

eux que sont choisis les professeurs, d'après le succès de leur enseignement.

Pour la théologie, les sciences, les lettres et le droit, les facultés compétentes confèrent deux sortes de grades : le premier, sous le nom de *candidaat*, correspond à notre licence; l'autre est le *doktoraat* (doctorat).

Le grade de docteur en droit ouvre la carrière de magistrat et d'avocat; celui de docteur ès lettres ou ès sciences, le professorat des gymnases et des écoles moyennes. Un examen spécial habilite les notaires et les avoués.

Quant aux médecins, les examens les rangent en deux classes : les uns, qui ne sont arrivés à l'université que par l'école moyenne, sont des *arts*, quelque chose comme nos anciens officiers de santé; les autres, qui ont passé par le gymnase et ont fait par conséquent leurs humanités, reçoivent le titre de docteurs (*dokters*).

Pour être admis dans une faculté quelconque d'une université, l'étudiant doit être muni d'un certificat de fin d'études de gymnase qui lui a été délivré après un examen passé en présence d'un jury d'État, composé de professeurs de facultés. Il n'est pas indispensable, du reste, d'avoir suivi les cours d'un gymnase pour se présenter à cet examen; le nécessaire est d'y satisfaire.

Les gymnases sont en réalité considérés comme des écoles préparatoires aux universités, et à ce titre, ils sont classés parmi les établissements d'instruction supérieure, d'après la nature de l'enseignement qu'ils donnent.

Toute ville dont la population excède vingt mille âmes doit avoir un gymnase, à moins d'en avoir été expressément dispensée par le roi. En principe ces établissements sont entretenus par les municipalités; mais ils peuvent recevoir des subsides de l'État, ce qui a lieu pour la plupart d'entre eux. En fait, il y a des gymnases dans les principales villes: à Amsterdam, Rotterdam, La Haye, Utrecht, Groningue, Leyde, Delft, Dordrecht, Winschoten, Gorinchem, Gouda, Amersfoort, Arnheim, Tiel, Zutphen, Middelbourg, Bois-le-Duc, Bréda, Maëstricht, Doetinchem, Zwolle, Deventer, Enschede, Kampen, Assen, Leeuwarden et Sneek.

Dans les gymnases, le cours des études est de six ans; les élèves n'y peuvent être admis avant l'âge de douze ans, et sans avoir passé un examen devant un comité de professeurs. A la fin de chaque année il y a un examen de promotion. Le programme d'études des gymnases est uniforme pour tout le royaume; il est fixé par une loi et comprend le hollandais, le

latin, le grec, le français, l'allemand, l'anglais, l'histoire naturelle, la géométrie, l'algèbre, l'arithmétique, l'histoire et la géographie. Ces matières sont communes à toutes les catégories d'élèves; aux programmes de ceux qui se destinent à la médecine et aux autres carrières scientifiques s'ajoutent la physique et la chimie; aux programmes de ceux qui se destinent aux lettres, la langue hébraïque. Il n'est pas étonnant que, devant une telle masse de matières, des plaintes de surmenage se soient produites à plusieurs reprises, sans succès d'ailleurs.

Dans la cinquième année, les élèves se classent dans la section des sciences ou des lettres; d'un côté, les futurs étudiants des facultés de théologie, de lettres et philosophie, et de droit; de l'autre, les étudiants en sciences mathématiques, physiques et naturelles, et en médecine.

Dans les villes dont la population est inférieure à vingt mille âmes, il y a des *progymnases*, qui n'ont que les quatre classes inférieures des gymnases.

Disons que les jeunes filles, dans la plupart des provinces, sont admises à suivre les cours des gymnases et des progymnases, et qu'en général aux Pays-Bas l'enseignement mixte a une tendance à s'étendre.

Les professeurs des gymnases (*leeraar*) sont nommés par les municipalités; ils sont choisis, nous l'avons dit, parmi les docteurs des universités. Leur traitement varie de 1 800 à 3 500 florins. Le nombre des élèves qui fréquentent les gymnases est d'environ 5 000.

Enseignement moyen (*Middelbaar onderwijs*). — L'enseignement moyen a été organisé par les décrets des 11 octobre 1869, 14 juillet 1876, 3 août 1879, 14 octobre 1884 et 24 avril 1885. Ici encore on retrouve la distinction entre les écoles privées, soutenues le plus souvent par des associations confessionnelles, et les écoles publiques, soutenues par les communes, les provinces et l'État, qui peuvent du reste s'entendre pour cette œuvre. Les écoles privées peuvent aussi recevoir des subventions de l'État.

L'enseignement moyen, comme tous les autres, est libre; mais personne ne peut l'exercer s'il ne possède les certificats de capacité et de moralité déterminés par la loi. Cet enseignement est donné dans les *hoogere burgerscholen* (écoles bourgeoises supérieures) et les *burgerscholen*.

L'organisation des Hoogere Burgerscholen comprend un directeur et un nombre de professeurs variable selon que les

cours ont trois ou cinq années. Il y a environ 21 écoles de la première espèce, qui comptent plus de 2000 élèves; et 38 de la seconde, qui en comptent plus du double. Ces écoles sont fréquentées par les jeunes filles; elles y étaient au nombre de 250 en 1894. Il y avait en outre 14 établissements qui leur étaient spécialement destinés et qui avaient près de 1 500 élèves.

Le programme des Hoogere Burgerscholen se compose comme suit : le hollandais, le français, l'allemand, l'anglais, l'histoire, la géographie, les sciences physiques et naturelles, les mathématiques, la comptabilité et la tenue des livres, les institutions politiques des Pays-Bas, l'économie sociale et la statistique, les éléments des sciences commerciales, le dessin linéaire et artistique, la calligraphie et la gymnastique.

La rétribution scolaire varie de 30 à 50 florins pour les écoles de l'État, et de 30 à 60 florins pour les écoles des communes.

Un examen donne entrée à la Burgerschool; un examen de sortie sert de sanction aux études, et comporte un certificat qui permet à l'élève de suivre les cours de médecine et de pharmacie des universités et d'atteindre au diplôme de *arts*. Ce certificat ouvre encore aux jeunes gens l'*Institut indologique* (*Indologischer Instituut*) de Delft, où se forment les fonctionnaires des colonies néerlandaises, et à l'École polytechnique, destinée à instruire des industriels, des technologues, des ingénieurs civils de la marine, des mines, des mécaniciens et enfin des architectes.

A la tête de cette École polytechnique est placé un directeur assisté d'un conseil. Les cours sont normalement de quatre années. La rétribution scolaire est de 200 florins par an; toutefois on peut suivre des cours particuliers à 10, 20, 30, 40 florins par an, suivant que les leçons ont lieu une, deux, trois, quatre fois par semaine. Les examens de fin d'études ont lieu devant une commission nommée par le ministre de l'Intérieur.

A l'instruction moyenne se rattachent encore l'École vétérinaire de l'État, établie à Utrecht, et l'École d'agriculture de Wageningen (Gueldre) qui, ouverte en 1876, a été réorganisée en 1896. Cette école est divisée en quatre sections très distinctes; elle comprend : 1° une école moyenne, dont les études durent quatre ans; 2° une section d'agriculture, dont les études sont de deux ans; 3° une section d'horticulture, dont les études sont également de deux ans; 4° une école supérieure d'agriculture et de sylviculture, avec des cours prolongés quatre années, dont deux consacrées aux Pays-Bas, et deux aux Indes néerlandaises. Les frais d'école sont de 40 florins par an.

On doit encore faire figurer dans l'enseignement moyen : l'École d'agriculture, d'horticulture et de sylviculture G.-A. Van Swieten, du nom de son fondateur, ancien officier de l'armée néerlandaise; l'École de Bolsward, destinée à l'enseignement de la fabrication du beurre et du fromage; enfin, les cours des professeurs ambulants d'agriculture.

A l'exception de quelques écoles catholiques, toutes celles dont nous venons de parler ont pour régime l'externat; les élèves, s'ils ne sont pas de la ville où est l'école, sont placés par les parents dans des maisons particulières.

Tous ces établissements moyens se relient à l'administration centrale par le comité qui, dans toutes, est établi près du directeur, et surtout par une inspection de l'État parfaitement organisée.

La loi de 1863 avait organisé des écoles moyennes inférieures (*burgerscholen*) dans l'espoir d'y attirer les jeunes gens de la classe ouvrière et agricole. Avec un programme restreint, elle limitait à deux ans le temps des études. Cette institution n'a pas donné le résultat qu'on en attendait, au moins dans les classes du jour, qui ne comptent qu'un très petit nombre d'élèves. En revanche, les écoles du soir, dont le programme est à peu près identique, sont très florissantes ; elles ont 5000 élèves dans les dix villes qui les entretiennent, et à Rotterdam, Leyde, Groningue, les cours sont très régulièrement organisés en six années. Presque partout les Burgerscholen ont été remplacées par des écoles professionnelles, qui forment des charpentiers, des ébénistes, des forgerons, des mécaniciens, des tourneurs en bois, des tisserands à la main et à la machine. En 1893, 21 écoles, répandues dans tout le pays, avaient 2200 élèves, et les dépenses de toutes réunies se sont élevées à 250000 florins.

Enseignement primaire (*Lager onderwijs*). — Depuis 1815 l'organisation des écoles primaires a tenu la première place dans les travaux du Parlement néerlandais. La lutte fut vive : les libéraux voulaient faire triompher le principe de la neutralité de l'école, leurs adversaires calvinistes et catholiques coalisés cherchant de toutes leurs forces à l'entraver. En 1848, la neutralité triompha et la Constitution l'enregistra en ces termes : « L'enseignement public est l'objet de la constante sollicitude du gouvernement. L'organisation de l'instruction publique est réglée par la loi, en respectant les opinions religieuses de chacun, Partout, dans le royaume, il sera donné par les soins de l'autorité un enseignement primaire public suffisant. L'enseignement

est libre, sauf la surveillance de l'autorité et, en ce qui concerne l'enseignement secondaire et primaire, l'examen de la capacité et de la moralité des instituteurs ; le tout à régler par la loi. » Ce ne fut qu'en 1857 qu'une loi pourvut à l'exécution de cet article de la Constitution. Les écoles primaires sont déclarées communales, elles sont accessibles à tous les enfants sans acception de confession religieuse ; les instituteurs sont nommés par les conseils municipaux.

Le programme comprend les matières suivantes : lecture, écriture, calcul, notions élémentaires de géométrie, notions de langue néerlandaise, d'histoire nationale, de géographie, de sciences naturelles, de chant et, pour les filles, des ouvrages manuels. Quant au degré supérieur, on ajoute les éléments du français, de l'allemand, de l'anglais, d'histoire générale, de physique, du dessin, des notions d'agriculture, et des travaux d'agrément pour les filles. L'enseignement de la morale ne figure pas dans ce programme ; « mais l'instruction doit avoir pour but d'inspirer à tous les enfants toutes les vertus chrétiennes et sociales ». Quant à l'enseignement religieux, il est attribué aux ministres des cultes, et des heures doivent être expressément réservées pour que les enfants puissent les suivre ; on peut même pour cet objet disposer des locaux scolaires.

La loi permet aux communes de se créer des ressources en demandant aux élèves une rétribution scolaire ; « les indigents, assistés ou non, en sont exempts ; les personnes peu aisées ne payent qu'un écolage réduit ». L'État peut, il est vrai, subventionner les communes dont les dépenses scolaires sont trop élevées relativement à leurs revenus, mais il n'y est pas obligé ; de dépenses obligatoires, il n'y a pour lui que le service des pensions aux instituteurs des écoles publiques âgés de soixante-cinq ans et après quarante ans de service.

La loi de 1857 peut donc se résumer en ces termes : école municipale laïque, non gratuite et non obligatoire.

L'école réunit un moment tous les suffrages ; mais l'opposition se déclara parmi les catholiques et les calvinistes orthodoxes. Ils accusaient le système adopté de rendre aux écoles libres la concurrence impossible contre les écoles officielles. Celles-ci étant généralement subventionnées au moyen d'impôts communaux, il en résultait qu'elles étaient soutenues en partie par ceux qui n'en tiraient aucun profit et qui devaient en outre payer pour les écoles confessionnelles dont ils faisaient usage. Ils ajoutaient, non sans quelque raison, que certaines communes abusaient des facultés que leur donnait la loi, pour rendre l'école

officielle gratuite, même pour les enfants non indigents. La lutte se prolongea longtemps sur ce terrain, jusqu'au moment où, après la proclamation de la Constitution de 1887, les catholiques et les calvinistes mirent en échec le parti libéral. Un ministère de droite arriva au pouvoir, et son premier acte fut de proposer la révision des lois scolaires. Son but déclaré était de supprimer la neutralité des écoles; il ne réussit qu'en partie, en faisant voter la loi du 8 décembre 1889, qui est entrée en vigueur en 1890 et régit aujourd'hui les écoles néerlandaises.

Le ministre de l'Intérieur a la haute surveillance des écoles primaires. Sous son autorité fonctionne un corps d'inspecteurs composé de : trois *inspecteurs généraux*, vingt-cinq inspecteurs de district (*districts-schoolopzieners*) et quatre-vingt-quatorze inspecteurs d'arrondissement (*arrondissements-schoolopzieners*). A la différence de deux premières classes, qui sont appointées (3700 florins et 400 florins de frais du bureau; 2500 florins et 300 florins), les inspecteurs d'arrondissement ne sont nommés que pour une période de six ans et ne reçoivent aucun traitement, mais seulement une indemnité de déplacement.

Il y a de plus une *inspection locale*, exercée par le bourgmestre, les échevins de la commune et souvent par une commission spéciale déléguée du conseil communal.

Toutes ces autorités ont le droit d'entrer dans les *écoles publiques* ou *privées* de leur ressort, et d'obtenir tous les renseignements qui leur paraissent nécessaires, sous quelque forme que ces renseignements soient demandés. Cependant l'inspecteur scolaire dans une école privée ne peut s'occuper ni de la question financière, ni de l'instruction religieuse.

Les écoles privées, le plus souvent *confessionnelles*, peuvent être subventionnées au même titre que les écoles publiques, mais elles ne peuvent l'être que par l'État; les communes ne peuvent leur accorder de secours directs ou indirects que dans les cas et sous les conditions prévues par la loi. Mais elles peuvent accorder aux enfants qui les fréquentent des récompenses pour leur assiduité.

Pas plus sous la loi de 1889 qu'antérieurement l'école n'est obligatoire ni gratuite. Le ministère actuel a cependant déposé un projet de loi qui établit l'obligation. Il ne semble pas que ce système soit un obstacle à la diffusion de l'instruction en Hollande, car sur 100 conscrits incorporés 93,54 savent lire et écrire.

Nul n'est admis à donner l'enseignement primaire dans les écoles publiques ou privées s'il ne possède des certificats de

moralité délivrés par les autorités communales et de capacité qui leur confèrent soit le rang d'instituteur en chef (*hoofdonderwijzer*), soit celui d'instituteur ordinaire (*onderwijzer*).

L'instituteur en chef a seul droit d'être à la tête d'une école publique ou privée.

Le brevet d'instituteur ordinaire ne s'obtient qu'autant que le candidat est âgé de dix-huit ans au moins et qu'il a satisfait à un examen passé devant un jury composé de l'inspecteur général et de quatre inspecteurs de district ou d'arrondissement désignés par le ministre. Le brevet d'instituteur en chef est délivré par une commission d'État au candidat déjà pourvu du brevet d'instituteur ordinaire, après qu'il a fait un stage de deux ans dans une école publique ou privée ou deux ans d'études supplémentaires dans une école normale, lorsqu'il était déjà en possession du diplôme d'instituteur ordinaire. Les droits de ce premier et de ce second examen sont respectivement de 5 et de 10 florins.

Tout ce que nous avons dit des instituteurs s'applique aux institutrices.

Le nombre des instituteurs et des institutrices du royaume des Pays-Bas est de 16 600 environ. Ils se répartissent comme suit :

Enseignement public.

Instituteurs chefs d'école	2 893
— ordinaires.	6 233
Institutrices chefs d'école	72
— ordinaires.	892

Enseignement privé.

Instituteurs chefs d'école.	892
— ordinaires.	2 000
Institutrices chefs d'école	435
— ordinaires.	1 461

On remarquera dans l'enseignement public la disproportion entre le nombre des instituteurs et celui des institutrices, qui s'explique par ce fait que les écoles publiques sont mixtes, aussi bien à l'égard des élèves que des maîtres.

Les instituteurs et institutrices se forment dans des *Écoles normales d'État* (Rijkskweekscholen) *municipales* ou *privées*. Il y a six écoles normales de l'État : à Bois-le-Duc, Groningue, Middelbourg, Deventer et Maëstricht. Elles ont en moyenne soixante-quinze élèves. Ces écoles sont gratuites. Les écoles de filles ont

seules l'internat. Les candidats doivent avoir quinze ans accomplis et moins de dix-sept. Les cours durent quatre ans. Les écoles communales, au nombre de trois : à Amsterdam, Leyde et Rotterdam, reçoivent des subsides de l'État. Il en est de même de sept écoles normales privées et confessionnelles.

Les instituteurs peuvent encore se préparer dans des cours normaux (*Rijksnormaallessen*) organisés par l'État et qui comprennent quatre années d'études et parfois une classe préparatoire ; ou encore près d'un instituteur en chef en qualité d'élèves instituteurs (*Kweekelingen*).

Pour ces dernières institutions, la subvention est fournie par l'État d'une façon très pratique : elle est accordée aux chefs, au prorata des succès qu'ils obtiennent, c'est-à-dire du nombre des jeunes gens qu'ils font recevoir au brevet.

La nomination d'un instituteur d'une école primaire se fait par le conseil communal, sur une liste de trois candidats présentés par le collège échevinal, d'accord avec l'inspecteur du district. En cas de désaccord entre l'inspecteur et le collège, il y a lieu à un concours pour désigner les candidats. Le conseil communal a le droit de révoquer l'instituteur sur la proposition de l'inspecteur du district et du collège échevinal. A plus forte raison a-t-il le droit de le suspendre pour un temps de ses fonctions.

L'instituteur placé à la tête d'une école a droit au traitement minimum de 700 florins ; l'instituteur ordinaire, à un traitement de 400 florins. Mais la plupart des communes ajoutent un supplément à ce minimum, et la loi les oblige à mettre gratuitement une habitation, avec jardin, si c'est possible, à la disposition des instituteurs chefs.

L'État sert une pension aux instituteurs des écoles publiques qui ont atteint l'âge de soixante-cinq ans. Il peut en accorder également une à ceux qui après dix ans d'enseignement deviennent, par suite de maladie, incapables de remplir leurs fonctions. La pension se calcule d'après le montant des appointements de l'instituteur pendant les douze derniers mois de l'exercice de ses fonctions. Elle est d'un quarantième de ses appointements pour chaque année d'enseignement ; mais dans aucun cas elle ne peut dépasser les deux tiers. La contribution annuelle de l'instituteur est de 2 pour 100 de ses appointements, calculés d'après la même base. Elle est versée dans les caisses de l'État.

Les écoles primaires privées sont soumises aux mêmes conditions que les écoles publiques ; mais elles ne peuvent recevoir

de subsides de l'État qu'autant qu'elles enseignent toutes les branches obligatoires.

Au 1er janvier 1893 le nombre des écoles publiques s'élevait à 2 993, avec une population de 466 910 enfants; les écoles libres à la même date étaient au nombre de 1 295 écoles, avec 208 900 élèves.

LA PRESSE

La liberté de la presse est proclamée et garantie par la Constitution. La fondation d'un journal n'exige l'accomplissement d'aucune formalité préalable.

Il n'y a pas dans les Pays-Bas de loi spéciale sur la presse ; on applique les dispositions du Code pénal et les quelques lois visant des délits spéciaux, tels que : les injures, calomnies, révélations de secrets d'État prévus par les articles du Code pénal ; les injures et les calomnies contre les dépositaires de l'autorité publique et les groupes corporatifs (loi du 29 mai 1829) ; les injures et calomnies contre les membres de la famille régnante (loi du 1er juin 1879) ; l'atteinte publique à l'autorité des lois ou l'excitation à la désobéisance aux lois, etc.

Les délits de presse sont de la compétence des tribunaux d'arrondissement et des cours de justice ; les poursuites, lorsqu'il s'agit de particuliers, n'ont jamais lieu d'office. Elles s'exercent contre l'auteur de l'article ; ce n'est que lorsque l'imprimeur, l'éditeur ou le vendeur du journal refusent d'indiquer l'auteur qu'on a recours contre eux. La prescription est de trois mois, à compter du jour où le délit a été commis ou du dernier acte judiciaire. Lorsqu'il s'agit d'un délit poursuivi par le ministère public, la saisie du numéro incriminé peut être opérée.

Les procès de presse sont, du reste, relativement assez rares.

La liberté de la presse a favorisé l'éclosion dans les Pays-Bas de nombreuses publications de tout genre : politiques, littéraires, scientifiques, économiques, religieuses, pédagogiques et professionnelles. Il serait impossible d'en donner ici la nomenclature ; nous devons nous borner à indiquer les principales, en invitant le lecteur qui voudrait des renseignements complets à se référer à l'ouvrage de M. R. Van der Meulen, *De Courant* (Le Journal) [Leyde, A. W. Sijthoff, 2 vol.].

Dagblad van 'sGravenhage (Journal de La Haye), créé en 1666 ;

quotidien; à La Haye. Conservateur, directeur et rédacteur en chef, M. Van Marle.

Algemeen Handelsblad (Feuille générale du commerce); 1827; quotidien; paraît à Amsterdam. Éditeurs, Diederichs frères. Rédacteur en chef, Boissevain (libéral).

Nieuwe Rotterdamsche Courant (Nouveau Journal de Rotterdam); 1843. Directeur-éditeur, Nijgh. Rédacteur en chef, Zaaijer. Conservateur libéral; quotidien, paraît à Rotterdam.

Het Nieuws van den Dag (Les Nouvelles du jour); 1870. Rédacteur en chef, Dr Ritter; libéral quotidien; paraît à Amsterdam.

Het Vaderland (La Patrie); 1868. Directeur, M. Van Vliet, à La Haye. Libéral-radical; quotidien. Rédacteur en chef, Macalaster Loup.

De Telegraaf (Le Télégraphe); 1893; quotidien; à Amsterdam. Éditeur, M. Van Dam; rédacteur en chef, Obreen. Libéral-radical.

De Standaard (L'Étendard); 1871; antirévolutionnaire; paraît tous les jours à Amsterdam, chez Kruijt. Rédacteur en chef, le pasteur Kuijper.

De Tijd (Le Temps); 1851; catholique; paraît tous les jours ouvriers à Amsterdam, chez Van Langen-Huysen.

Sociaal-Demokraat, journal des socialistes possibilistes. Rédacteur en chef, le député Troelstra.

Recht voor allen (Justice pour tous), journal des socialistes révolutionnaires; paraît à Amsterdam.

De Maasbode (Le Messager de la Meuse); 1868; catholique; quotidien, paraît à Rotterdam.

Il faudrait encore ajouter à cette liste le *Centrum*, du prêtre Schaepman; le *Haarlemsche Courant*, le *Arnhemsche Courant*, l'*Utrechtsche Dagblad*, le *Middelburgsche Courant*, le *Rotterdamsch Nieuwsblad*, le *Leidsche Courant*, le *Haagsche Courant*, tous libéraux de diverses nuances.

Parmi les revues, mentionnons d'abord :

De Gids (Le Guide), mensuelle; 1866; sous la direction de MM. Bijvanck, Van Hall, etc.

Elzeviers geillustreerd Maandschrift (Les Elzéviers), revue mensuelle illustrée; 1890; à Amsterdam, sous la direction de MM. Schimmel, Plemp Van Duiveland, Lapidoth et Ph. Zilcken.

Tweemaandelijksch Tijdschrift (Revue bimensuelle); 1894; paraît tous les deux mois; sous la direction de MM. L. Van Deyssel et Albert Verwey.

Les *Vragen van den Dag* (Questions du jour); 1885; dirigée par le Dr Blink, à Amsterdam.

De Economist; fondée en 1851, par M. de Bruyn Kops.

Nederland, revue mensuelle, dirigée par M. Van Loghem; paraît à La Haye, chez Loman et Funke.

Le *Tijdspiegel* (Miroir du Temps), mensuel; à La Haye, chez Visser.

La *Hollandsche Revue*, mensuelle, illustrée; sous la direction de F. Netscher.

De Amsterdammer Weekblad, paraissant toutes les semaines, à Amsterdam.

L'*Uylenspiegel* (Le Bouffon), journal satirique illustré.

De Nieuwe Tijd (Les Temps nouveaux), revue socialiste démocratique, sous la direction de Henriette Roland Holst, F. Van der Goes et Gorter; 1896; paraît tous les mois, à Amsterdam, chez Fortuijn.

Il convient d'ajouter que presque toutes les petites villes ont leur feuille locale, dont l'existence est assurée par les annonces de famille : naissances, fiançailles, mariages, deuils, événements d'ordre privé, mais que l'usage est de faire connaître par la voie de la presse.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Par François BERNARD

C'est par la culture que peut le mieux se juger l'industrie des habitants d'un pays. La Néerlande est, de par la constitution de son sol, généralement pauvre; mais l'opiniâtreté du boer néerlandais (paysan) en a fait un pays riche, rivalisant avec sa voisine la Belgique et avec les plus riches parties de l'Angleterre et du nord de la France. « La Flandre zélandaise, les îles des estuaires de la Meuse, les deux provinces de Hollande, une grande partie des régions d'Utrecht, de la Gueldre, d'Over-Yssel, de la Frise, qui furent jadis un chaos de lacs et de tourbières, sont devenues une immense « Venise rurale » dont chaque îlot a été exhaussé par le travail de l'homme, comme l'ont été les bancs vaseux sur lesquels se sont élevés les palais vénitiens. »

Près d'un cinquième du sol est encore à conquérir à la culture; il reste jusqu'ici en landes et tourbières. Beaucoup de tourbières sont exploitées, comme les marais des bords de la Méditerranée, pour la production des joncs et des herbes aquatiques, qui servent de litière : le produit, ici et là, est souvent égal à celui des meilleures prairies.

Mais on s'étonne à bon droit que les reboisements n'aient pas pris une plus grande extension, alors que le bois d'œuvre y est d'un emploi constant pour les pilotis, les digues, les embarcations, les constructions diverses, et que plus de 700 000 hectares de landes pourraient être plantés en forêts. Ce pays est aujourd'hui le moins boisé de l'Europe : un quatorzième du territoire seulement (218 000 hectares sur 3 254 000) est en forêts. Quelques progrès ont été faits dans cette voie; ils sont trop peu importants au regard de ce qui reste à faire. Les landes sont plus souvent défrichées pour laisser passer la charrue, et si la culture s'en empare, c'est plutôt par l'infatigable labeur du paysan pauvre, le *zandboer* ou cultivateur des sables, que par les avances des riches propriétaires.



Une ferme à Marssum (Frise) : élevage du bétail frison.

Par contre, le territoire agricole de la Néerlande s'accroît rapidement par le desséchement des polders. La surface totale des terres cultivées accusée par la statistique officielle est de 2 073 000 hectares seulement, non compris les 600 000 hectares de bruyères, tourbières et dunes.

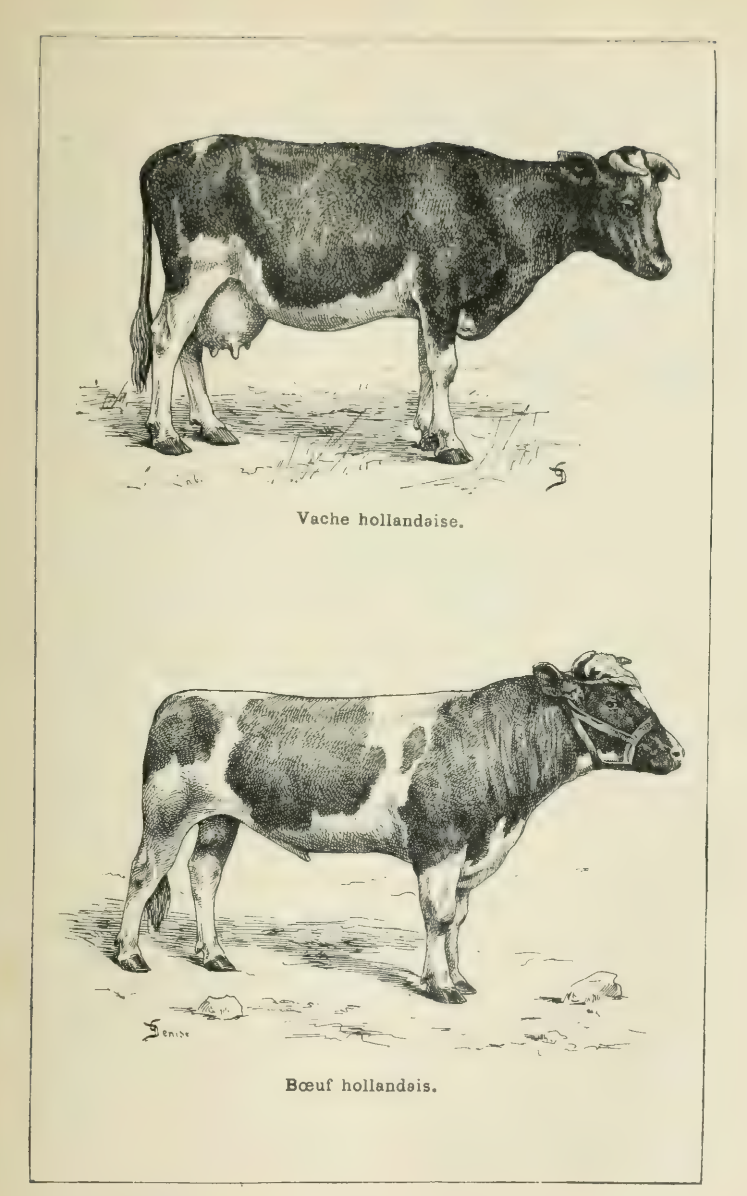
Presque partout le sol, bas, est entrecoupé de nombreux canaux de desséchement; les chemins d'exploitation ordinaires de la culture sont ces canaux mêmes : c'est en barque qu'on enlève les récoltes, qu'on apporte les engrais, que se font tous les transports sur la ferme. Les routes, souvent pavées de briques, sont réservées pour les attelages qui transportent à la ville prochaine le lait, le beurre, le fromage et les diverses récoltes qui s'écoulent sur les marchés.

Comme en tous pays, la coopération s'étend largement et rapidement depuis dix ans dans les Pays-Bas : sociétés d'achats, de ventes en commun, laiteries coopératives, caisses de crédit, assurances mutuelles se multiplient d'année en année.

En 1860, Émile de Laveleye évaluait à près de 500 millions de francs le revenu agricole du pays; ce produit est peut-être doublé aujourd'hui, car de grands progrès ont été réalisés par la culture des céréales, par l'extension des prairies, l'introduction de la betterave à sucre et surtout par l'amélioration et l'accroissement du bétail.

La caractéristique de l'agriculture néerlandaise, c'est la prépondérance absolue des productions herbagères; plus de la moitié du sol agricole est en prairies et pâturages, d'où la prédominance dans les fermes de l'élevage du bétail, des spéculations animales et de l'industrie laitière qui en résulte. Aucun autre pays ne possède une telle proportion de prairies, sauf peut-être la Suisse, à cause de ses alpages.

C'est avant tout la vache qui utilise ces immenses pâturages. Nulle part au monde le bétail n'est mieux soigné et nulle part les produits n'en sont mieux utilisés. La propreté la plus absolue règne partout et surtout à l'étable. « Quand on visite les habitations rurales en été, écrit de Laveleye en parlant des fermes du Beemster, la pièce que la fermière vous montre avec le plus d'orgueil, c'est l'étable. La paroi extérieure, construite en briques, est percée d'une série de petites fenêtres toutes garnies d'un rideau de mousseline ; le plafond et la cloison du côté du fenil sont en sapin du Nord reluisant de propreté. Une couche de sable fin et blanc recouvre le pavement de briquettes sur champ, et le balai de la ménagère y trace des dessins variés. Sur



Vache hollandaise.

Bœuf hollandais.

des tables et des dressoirs rangés dans les stalles des vaches, on voit souvent étalées des pièces d'argenterie et de vieilles porcelaines de la Chine et du Japon, soigneusement transmises de père en fils depuis les XVIIe et XVIIIe siècles... Des pots de fleurs aux vives couleurs et des instruments aratoires bien polis complètent la décoration. » Le tableau est brillant, un peu chargé peut-être, mais exact cependant dans son ensemble. C'est dans la vacherie, en été, pendant que le bétail est au pâturage, que se tient la famille, et une certaine élégance règne partout.

Les bâtiments de la ferme sont réunis en un seul corps de construction ; l'étable communique directement avec l'habitation du cultivateur, et elle profite des mêmes soins méticuleux. Toutefois, dans tout l'aménagement intérieur on est plus étonné de la richesse des détails et de la régularité de l'arrangement que du goût qui y a présidé ; on y sacrifie trop à l'uniformité et à la rectitude.

La célèbre race bovine dite « race hollandaise » peuple les étables de tout le pays, et s'est répandue aujourd'hui dans tout le monde civilisé à cause de ses qualités laitières exceptionnelles. Le climat constamment humide des Pays-Bas est d'ailleurs pour beaucoup dans le développement des aptitudes laitières de cette race. Les races durham et flamande, en particulier, dérivent de la race hollandaise. Les 1 550 000 bêtes à cornes hollandaises, bétail caractéristique des plaines, se diversifient en trois types : celui de la Frise, à robe noire et blanche, qui est massif et prospère bien sur les fonds argileux des polders; celui de Groningue, noir à tête blanche, facile à engraisser, et celui de Gueldre, ordinairement bigarré de rouge et blanc ou fauve, par exception noir et blanc, moins gros que les deux autres, qui convient mieux dans les terrains pauvres.

Quant aux moutons, ils appartiennent à différentes races, dites « du Texel », « zélandaise » et « des polders ». Cette dernière, qui a donné naissance à notre race poitevine, n'a d'autre mérite que sa taille très élevée, sa rusticité et sa résistance à l'humidité du climat, qui lui permet de paître sans dommage les herbes laissées sur les polders par les vaches et les chevaux. Sa viande est fade, sa toison grossière. De 895 000 têtes en 1880, l'effectif des moutons est tombé à 679 000 têtes en 1895. Là, comme en France, comme en Belgique, le mouton cède la place au bœuf.

Les Pays-Bas sont également le pays d'origine de la précieuse race chevaline dite « race frisonne » ou « de la Frise », caractérisée par une tête très longue et surtout par une taille fort élevée. C'est une race excellente pour le gros trait, qui est ré-

pandue, sous des noms divers, en France (races picarde et poitevine), en Angleterre (clydesdale), et en Bavière (pinzgau). Mais l'ancien type noir tend aujourd'hui à disparaître devant les croisements continuels avec les étalons oldenbourgeois, et



Cheval frison.

quelquefois belges ou ardennais. En 1896 un haras national a été établi pour le service de l'armée à Berg-op-Zoom.

L'élevage du porc est en grand progrès, surtout dans les régions sablonneuses. Il a été abattu 584 000 têtes dans la seule année 1895.

Il reste en Hollande beaucoup de traces de l'ancienne forme communautaire de la propriété. Au moyen âge, tout le territoire

de la Drenthe était le domaine indivis des habitants. Ce régime a presque entièrement disparu aujourd'hui ; néanmoins, même après la division, les terres sont restées soumises au pâturage commun. La partie cultivée, connue sous le nom de *esch*, c'est-à-dire de « terre nourricière », ne forme qu'un vaste champ sans chemin qui le traverse, de sorte que les propriétaires doivent tous labourer, semer, moissonner en même temps, afin de ne pas endommager le terrain ou les récoltes les uns des autres.

Aux portes mêmes d'Amsterdam, les bruyères du Gooiland sont encore la propriété collective des chefs de famille du pays et chacun d'eux peut y entretenir sept têtes de gros bétail. En d'autres endroits, notamment autour de plusieurs villes de l'Over-Yssel, le territoire est commun, mais seulement à un certain nombre de privilégiés héréditaires. Il est aussi des domaines divisés en autant de parts égales qu'il y a de membres de la commune, et ceux-ci les possèdent chacun à leur tour, de sorte qu'au bout d'un certain nombre d'années tous ont joui successivement de toutes les parties de la propriété commune. Cette forme de possession du sol offre de grandes analogies avec le *mir* de la Russie et la *dessa* de Java.

Tandis que ces différents modes de tenure du sol tendent à disparaître, il en est un, non moins archaïque, qui semble au contraire reprendre faveur, c'est le *beklem-regt* de la Groningue. La prospérité très réelle de l'agriculture dans cette province est attribuée à cette forme spéciale d'emphytéose qui a été surtout étudiée par de Laveleye. Le *beklem-regt* est le droit d'occuper un bien moyennant le payement d'une rente annuelle que le propriétaire ne peut jamais augmenter. Ce droit passe aux héritiers aussi bien en ligne collatérale qu'en ligne directe. Le tenancier, le *beklemde meyer*, peut le léguer par testament, le vendre, le louer, le donner même en hypothèque sans le consentement du propriétaire; mais chaque fois que le droit change de main par héritage ou par vente, il faut payer au propriétaire la valeur d'une ou de deux années de fermage. Les bâtiments qui garnissent le fonds appartiennent d'ordinaire au tenancier; c'est celui-ci qui paye toutes les contributions; il ne peut changer la forme de la propriété, ni en déprécier la valeur. Le *beklem-regt* est indivisible; il ne peut jamais reposer que sur la tête d'une seule personne, de sorte qu'un seul des héritiers doit le prendre dans son lot; mais en payant le canon stipulé en cas de changement de main, les *propinen*, le mari peut faire inscrire sa femme et la femme son mari, et alors l'époux survivant hérite de droit.

Les baux héréditaires quels qu'ils soient : *emprazamento* du Portugal, *condutto di livello* de l'Italie, *Erbpacht* et *Erbzinsgut* de l'Allemagne, comme le *beklem-regt*, comme tout bail emphytéotique, sont en général très favorables à la culture. Le cultivateur usufruitier, assuré de n'être pas évincé, fait des avances au sol qui se traduisent par des rendements plus élevés et dont il profite lui-même. Bien avant les Anglais, le *beklemde meyer* semait ses céréales en lignes et battait ses grains à la machine. Il arrive quelquefois, malheureusement, que ces fermiers, enrichis par la culture même, sous-louent leurs domaines à des fermiers ordinaires, se contentant de la différence entre les fermages qu'ils perçoivent et ceux qu'ils payent à leurs nus propriétaires. Dès lors, tous les inconvénients du bail à ferme reparaissent, avec cette différence que le cultivateur doit entretenir deux catégories d'oisifs au lieu d'une.

En principe, d'ailleurs, le fermage est une exception dans tout le pays : on ne le trouve pratiqué habituellement qu'en Zélande et en Frise, et le métayage y est à peu près inconnu. On compte 71 000 fermiers contre 96 000 propriétaires exploitant leurs propres domaines. La petite et la moyenne cultures sont absolument prépondérantes, on n'a dénombré que 186 domaines de plus de cent hectares.

Les cultures de la Néerlande autres que les prairies sont relativement peu importantes. Restée fidèle au libre-échange, elle est obligée d'avoir recours aux importations de blés américains pour les trois quarts de sa consommation. Sa production en orge, égale à celle du blé (1 500 000 hectolitres), représente à peine la moitié de ses besoins pour la brasserie et la distillerie. Ne produisant pas de maïs, elle en importe annuellement 4 millions et demi de quintaux pour son bétail. Le seigle, qui fournit le pain ordinaire des campagnards et qui est aussi employé dans la distillerie, est la plus cultivée de toutes les céréales (210 000 hectares) ; néanmoins la récolte locale de 4 millions et demi d'hectolitres est insuffisante pour les besoins, et c'est à l'importation qu'il faut encore recourir. L'avoine seule équilibre à peu près les chiffres de la production intérieure avec ceux de la consommation (5 millions et demi d'hectolitres).

En raison même de la concurrence à laquelle elle est soumise, la culture hollandaise est très soignée : le rendement moyen du blé n'est pas inférieur à 24 hectolitres à l'hectare, chiffre égal à celui obtenu en Angleterre, tandis qu'en France il atteint à peine 17 hectolitres. Une culture importante à signaler

est celle de la betterave à sucre, qui couvre 32 000 hectares et donne 150 000 tonnes de sucre raffiné. Le colza, le lin, le chanvre, le carvi, le phalaris, la chicorée, le tabac sont également au nombre des plantes industrielles cultivées dans les plaines fertiles de la Hollande, et les vergers des régions alluviales produisent en abondance des pommes, des prunes, des cerises fort appréciées sur le marché de Londres. Les jardins de Haarlem et de tant d'autres villes du bas pays donnent aussi les fleurs, tulipes, jacinthes, et les arbustes d'agrément, et jusqu'aux primeurs et fruits d'autres climats, tels que la figue et le raisin. Mais que de soins sont nécessaires pour arriver à cette production exceptionnelle ! Nulle part on ne sait mieux mélanger l'argile, le sable, la terre de bruyère, la vase retirée des égouts, les eaux vannes des cités. Les pommes de terre, qui occupent 150 000 hectares, donnent des rendements moyens de 150 hectolitres à l'hectare.

Considérée au point de vue industriel, la Néerlande est loin d'occuper un rang analogue à celui qu'elle possède comme pays agricole. Le charbon lui fait complètement défaut, les mines de houille du Limbourg sont trop peu importantes pour alimenter de combustibles des usines nombreuses, les gisements de métal lui manquent aussi, le bois même fait défaut.

La grande industrie est représentée par les filatures de coton de la Twenthe, près de la frontière allemande, par les manufactures de drap du Brabant et de Leyde. Maëstricht a des verreries et des fabriques de machines, Schiedam et d'autres villes ont leurs énormes distilleries, Rotterdam et Amsterdam ont d'importantes raffineries de sucres coloniaux, des manufactures de tabacs, des huileries. La construction des navires se fait sur divers chantiers secondaires assez actifs, notamment à Amst, près Amsterdam ; il y a longtemps que l'on a perdu le souvenir de ceux de Zaandam, que Pierre le Grand illustra de sa présence pendant huit jours : de cette visite à peine reste-t-il une cabane soigneusement conservée et entretenue.

A Amsterdam, deux industries bien particulières, d'inégale importance, méritent d'être mises en évidence : d'abord une usine dans laquelle se fait le traitement du quinquina pour la fabrication du sulfate de quinine, et qui est alimentée du précieux bois par les plantations faites à l'instigation du gouvernement à Java ; ensuite, les immenses tailleries de diamants où dix mille ouvriers façonnent les précieuses pierres aux feux éblouissants. Paris, seul, dans le monde, possède une industrie analogue.

Signalons encore parmi les industries hollandaises les fabriques de velours et tapis de la province d'Utrecht, ainsi que les brasseries, répandues sur tout le territoire et particulièrement dans les grandes villes. Il faut mentionner aussi la papeterie, qui occupe 5 000 ouvriers, et le décorticage du riz, industries qui sont en progrès, et la fabrication de la margarine, en décadence devant la fermeture des marchés extérieurs qui lui fournissaient ses débouchés.

La petite industrie joue encore un rôle considérable dans ce pays dépourvu de combustible et de minéraux; mais celle-ci ne présente pas de caractères spéciaux; elle est là ce qu'elle est partout.

La pêche, la navigation et le commerce sont, au contraire, très actifs et prospères. Les événements politiques du dernier siècle et la rivalité des nations étrangères ne furent pas les seules causes de la décadence du commerce extérieur de la Hollande qui s'accusa depuis le XVIIe siècle jusqu'en 1820, époque où il commença à se relever; la routine et les monopoles accordés à certaines compagnies y contribuèrent aussi pour une large part : la pêche du hareng même, trop privilégiée, fut ruinée par l'excès de la réglementation. Actuellement l'activité est de nouveau revenue, l'industrie de la pêche s'est relevée et une industrie nouvelle, l'ostréiculture, se développe d'année en année dans les estuaires de la Zélande.

Le commerce extérieur de la Néerlande est, toutes proportions gardées, un des plus actifs qu'il y ait au monde; si la marine néerlandaise a diminué, les villes du littoral n'en font pas moins plus d'échanges qu'au temps même de leur grande prospérité, alors qu'elles avaient le privilège du transport pour les autres nations. Au point de vue douanier, on est en Hollande au régime du libre-échange depuis Guillaume III.

La prospérité des colonies néerlandaises de la Malaisie est l'une des principales causes du développement du commerce extérieur; mais l'infatigable énergie des habitants, leur esprit d'entreprise, toujours prompt à se réveiller lorsque quelque revers vient les frapper, en ont été le facteur initial, fondamental, qui justifie d'ailleurs si bien leur fière devise : « Je maintiendrai. »

Depuis le milieu du XIXe siècle le mouvement général du commerce extérieur a plus que triplé; il atteint maintenant quatre milliards 450 millions, valeur qui, ramenée au chiffre des habitants, représente plus de 900 francs par tête, alors que le commerce français n'atteint guère que 250 francs par habitant.

La France ne fait avec les Pays-Bas que des échanges très limités : 90 millions au total, se partageant à peu près également en importations et exportations. Les principales marchandises françaises vendues dans le pays sont les vins et eaux-de-vie, les tissus, les vêtements confectionnés, les modes, la maroquinerie. La France reçoit, au contraire, comme produits importants, des bestiaux et des fromages de Hollande.

C'est avec leurs voisines l'Allemagne, l'Angleterre et la Belgique que trafiquent surtout les Pays-Bas ; il est à présumer qu'une partie du commerce français qui s'effectue par voie de transit à travers la Belgique est imputée à cette dernière.

Ce que la Hollande exporte le plus, c'est le fromage (45 millions de kilogrammes annuellement) ; le bétail, le beurre, le poisson salé, le lin. Londres est pour elle un débouché extrêmement précieux pour ses légumes, ses fleurs, son bétail, ses beurres et ses fromages surtout. Du port de Vlissingen part chaque jour un courrier pour l'Angleterre, chargé de ces produits agricoles.

A l'importation, on trouve comme produits dominants ceux des immenses colonies asiatiques de la Hollande : le café, le coton, le sucre, le thé, les épices, le cacao, puis les céréales des États-Unis.

Deux villes centralisent presque tout le commerce maritime, bien que les ports secondaires soient nombreux : Rotterdam, qui concentre dans ses bassins plus de la moitié du mouvement de la navigation de la Néerlande, qui prend rang en Europe à côté de Hambourg, d'Anvers et de Marseille, et Amsterdam, qui ne voit guère sur ses quais qu'un trafic de marchandises égal aux deux cinquièmes à peine de celui de Rotterdam. Mais tandis que Rotterdam, le premier port, n'est guère qu'une place de transit et d'entrepôt, Amsterdam, la vraie capitale économique du pays, est surtout un marché et une ville industrielle.

La flotte marchande hollandaise a traversé de nombreuses vicissitudes en ces vingt dernières années : elle compte actuellement 612 navires, jaugeant 295 829 tonneaux, la vapeur prenant dans ces chiffres 171 navires et 200 729 tonneaux.

Bien que les deux tiers du mouvement maritime de la Hollande aient lieu sous pavillon étranger, anglais surtout, de puissantes compagnies de navigation néerlandaises possèdent des flottes commerciales comparables à celles des autres pays. Par les steamers de la compagnie *Nederland*, on va en quarante-trois jours de Rotterdam à Batavia, et en trente et un jours si on part de Marseille, où s'expédie la poste. Le *Lloyd*, de Rotterdam,

la *West-Indische*, la Hollando-américaine, la compagnie Royale, la compagnie *Oceaan*, les Messageries royales, etc., mettent le pays en communications fréquentes avec l'Inde, les États-Unis, les Antilles, etc.

Les ports hollandais sont d'ailleurs admirablement installés et outillés. Le grand canal d'Ymuiden, qui met Amsterdam en communication directe avec la mer et dont l'ouverture date à peine d'un quart de siècle, a encore été récemment amélioré par la construction à son embouchure d'une grande écluse de 225 mètres de longueur et $10^{m},10$ de tirant d'eau : cet ouvrage, dont la mise en service date de 1896, démontre que la Hollande ne néglige rien pour maintenir et affirmer son ancienne prépondérance commerciale et maritime.

Il existe une chambre de commerce française à Amsterdam, avec une succursale à Rotterdam.

LE
DESSÉCHEMENT DU ZUYDERZÉE[1]

Par L. VAN KEYMEULEN

« O Néerlande ! s'écrie le poète hollandais Da Costa, de grandes eaux ont souvent passé sur toi : celles des fleuves du midi, celle de l'océan du nord ! »

Formé en grande partie d'alluvions vaseuses et de tourbières reposant sur un fond mobile et compressible, le sol des Pays-Bas se trouve, sur un tiers de son étendue, au-dessous du niveau de la mer. Aussi, même en rejetant l'hypothèse d'un affaissement général, hasardée par quelques géologues, faut-il craindre sans cesse pour l'existence de cette contrée, toujours à la merci des eaux. Celles-ci ne lui ont pas été clémentes. Pour ne parler que des temps relativement modernes, on estime que depuis le XIIIe siècle un cinquième du territoire a été conquis par la mer. Tantôt il s'est produit un affaissement local, un tassement des couches tourbeuses, qui a ouvert une brèche aux flots. Tantôt les côtes sablonneuses et friables ont été rongées lentement par l'action incessante de la mer. Parfois, la débâcle des glaces, la fonte des neiges ou les grandes pluies du printemps ont fait sortir de leur lit, large et incertain, la Meuse, le Rhin, ou quelque autre des grands fleuves dont les estuaires s'encombrent d'îles basses et de bancs de sable. Mais les catastrophes les plus terribles ont été causées par de grandes marées, coïncidant avec une tempête soufflant impétueusement du large.

Quelques-unes de ces invasions de la mer furent épouvantables, et l'on put croire que le pays entier allait sombrer, comme un navire qui fait eau de toute part. Vers le IIIe siècle de

(1) Nous avons puisé une partie des renseignements qui ont servi de base à ce travail dans le rapport très étendu fait au gouvernement des Pays-Bas par la commission spéciale, ainsi que dans une série d'études publiées par le capitaine Van der Veur, de l'artillerie néerlandaise.

notre ère il y en eut une qui engloutit une partie des côtes de la Zélande et de la Hollande; car, par des marées exceptionnellement basses, on a pu apercevoir à diverses reprises, en pleine mer, près de Domburg et de Katwyk, les ruines de deux temples, remontant évidemment à l'époque de l'occupation romaine.



La Cloche : souvenir du Zuyderzée ; tableau de Cazin.

En 832, une inondation submergea la Frise, fit périr plusieurs milliers de personnes, de nombreux troupeaux, et détruisit 2 500 habitations.

Pendant tout le moyen âge, les annales des Pays-Bas sont pleines de récits des invasions de l'Océan. Nous n'essayerons pas d'énumérer même les plus mémorables. Celle du 19 novembre 1421, qui forma le golfe de Biesboch et transforma la Zélande en archipel, submergea 72 villages et fit périr 100 000 personnes. En notre siècle même, malgré les endiguements et les travaux hydrauliques, il s'est produit de terribles catastrophes. En 1826, une grande partie de la Nord-Hollande fut inondée, 40 gros villages furent noyés, dévastés, ruinés; des centaines de personnes périrent, et d'innombrables troupeaux, les plus beaux du monde entier, disparurent dans les eaux. Quand celles-ci se furent retirées, la putréfaction des cadavres et des

débris organiques de toute nature, amoncelés sur le fond vaseux des polders, occasionna une épidémie meurtrière.

Mais, le pays était peuplé par une race à la fois énergique et persévérante, incapable de se laisser déposséder sans résistance. Dès le VIIIe siècle on avait commencé à opposer des digues aux assauts des hautes marées et des tempêtes d'équinoxe. Mais l'anarchie du moyen âge avait rendu impossible l'entente d'intérêts et la concentration d'efforts indispensables à une lutte contre l'Océan. Au XVe siècle, toutes les digues étaient détruites. C'est alors que s'organisèrent à la fois la défense et la reconquête, poussées avec activité durant le XVIe et le XVIIe siècle, qui sont, pour la Hollande, l'âge de l'héroïsme en même temps que celui de la prospérité. Des digues furent construites sur les côtes basses, des remblais gazonnés s'élevèrent parallèlement aux rives des fleuves, les polders furent entourés de levées de terre, et partout on vit s'élever, pour le desséchement des terres marécageuses, ces moulins à pompe qui donnent un aspect si caractéristique au paysage hollandais.

Ce fut en 1480 que le premier polder fut endigué et reconquis définitivement sur la mer dans l'île de Texel. En 1555, on dessécha le lac de Zype, près d'Alkmaar, qui livra 5600 hectares à l'agriculture.

Au siècle suivant, on dessécha successivement les lacs de Bemsters, de Purm et de Schermer.

Au XVIIIe siècle, époque de décadence politique et d'avachissement moral pour les Pays-Bas, on n'ajouta pas grand'chose aux conquêtes précédentes.

Notre siècle a repris, avec un redoublement d'énergie, l'œuvre du XVIIe siècle.

Le plus grand travail d'asséchement accompli jusqu'à ce jour par les hydrauliciens hollandais a été celui du lac de Haarlem. Cette petite mer intérieure s'étendait constamment aux dépens des terres voisines. De 1500 à 1840, elle s'était accrue en moyenne de 4400 hectares par siècle ; ce fut alors qu'un projet de desséchement fut conçu par l'ingénieur Leegwater, nom prédestiné qui signifie *eau basse*. Le projet fut exécuté en trois ans, pendant lesquels on pompa 925 millions de mètres cubes d'eau. 180 kilomètres carrés furent ajoutés au domaine agricole. La valeur des terres ainsi conquises a quadruplé depuis un demi-siècle.

De 1815 à 1865, on a endigué et desséché 45000 hectares de polders. En résumé, depuis le commencement du XVIe siècle 380000 hectares ont été repris sur la mer. C'est environ la moitié du sol envahi. Une nouvelle bataille, plus formidable que toutes



Bateaux sur le Zuyderzée, en vue d'Enkhuisen. — Fac-similé d'une ancienne gravure.

les autres, ne tardera pas à être livrée à l'Océan. Elle a pour enjeu une province entière, 200 000 hectares à arracher aux flots. Il s'agit du desséchement du Zuyderzée.

II

Le vaste golfe formé par la mer du Nord entre la Hollande septentrionale et la Frise, et que les Frisons ont appelé *Zuyderzée*, littéralement la *mer du Sud*, est d'origine relativement récente. Au commencement de notre ère il n'y avait pas de solution de continuité entre les deux provinces qu'il sépare aujourd'hui. Sur une faible partie de l'espace qu'il occupe s'étendait un lac d'eau douce, appelé *Flevo*, où se jetaient plusieurs rivières, et qui déversait lui-même son trop-plein dans la mer par un large fleuve, le *Flevus* ou Vlie. Par des inondations successives, le lac s'était considérablement agrandi et avait transformé en marécages les terres basses qui l'environnaient, lorsqu'en 1177, par une violente tempête, la mer rompit l'isthme qui reliait la Nord-Hollande à la Frise, et commença à confondre ses eaux avec celles du lac. Pendant le siècle suivant, d'autres brèches se firent, et il se forma une chaîne d'îles séparées par de larges détroits, au sud de laquelle s'étendait l'immense nappe d'eau de la dernière née des mers de l'Europe.

Les tronçons de l'isthme qui séparait autrefois le lac Flevo de la mer forment aujourd'hui, en allant de l'ouest à l'est, les îles de Texel, Vlieland, Terschelling et Ameland. Entre ces deux dernières îles et la côte de Frise s'étendent des bas-fonds, qui s'élèvent lentement par les dépôts qu'y forme l'Océan et par l'accumulation des foraminifères et des végétations marines. Ces plages indécises, dont on a déjà commencé la reconquête et l'endiguement, s'appellent les *wadden*.

On pénètre dans le Zuyderzée par le Maasdiep, entre la Nord-Hollande et Texel, et par les deux passes de Vlie, à l'ouest et à l'est de Vlieland.

Le Zuyderzée a une étendue d'environ 5 000 kilomètres carrés. Sa longueur, du S.-S.-O. au N.-N.-E., est de 138 kilomètres; sa plus grande largeur, de l'ouest à l'est, est de 87 kilomètres.

Sa profondeur varie de 1 à 8 mètres. La navigation y est difficile et dangereuse, car il est encombré de bas-fonds, de bancs de sable et d'îlots vaseux, où les phoques viennent s'ébattre avec des cris rauques, tandis que la lune moire d'argent le moutonnement glauque des flots.

La marée se fait à peine sentir dans cette mer intérieure. Le flux n'y dépasse que de 0m,20 à 0m,24 les basses eaux. En revanche, les grands vents, surtout ceux du sud-ouest et du nord-ouest, produisent des différences de niveau très considérables. La surface du golfe forme alors un véritable plan incliné, et les vagues furieuses paraissent monter à l'assaut des terres basses



Maisons de pêcheurs à l'île de Marken.

de la côte. Aussi a-t-on jugé prudent de défendre celles-ci, sur les points les plus menacés, par des digues, qui s'étendent sur une longueur de 275 kilomètres.

Ces digues donnent aux rives du Zuyderzée un aspect morne et inhospitalier. Ici ce sont d'interminables palissades dont les pieux énormes et noirs sont constellés de têtes de clous pour résister aux tarets, là des murailles formées de blocs de basalte ou de granit, ou des talus gazonnés comme des remparts. On dirait les ouvrages de défense de quelque place forte démesurée. Là où les obstacles artificiels n'arrêtent pas la vue l'immense prairie hollandaise déroule sa nappe d'un vert délicieusement tendre et doux dans une monotonie d'un charme inexprimable. Çà et là un village aux toits rouges dort autour de son clocher

pointu, ou une rangée de moulins à pompe estompent, plutôt qu'ils ne les dessinent à l'horizon brouillé, leur tour de pierre et leurs grandes ailes qui tournent, infatigables. Toutes les lignes molles, indécises, se fondent et se noient dans les buées blanches ou bleuâtres qui flottent dans l'atmosphère.

Sous ce ciel toujours saturé d'humidité, la mer a des aspects infiniment variés. Tantôt noire comme de l'encre, ou d'un gris sale comme une lessive, ou encore jaune verdâtre comme une mare croupissante, il suffit d'un rayon de soleil pour l'iriser de reflets d'opale, la faire chatoyer comme un manteau de satin lamé d'or, ou resplendir en ruissellements de saphirs ou d'émeraudes en fusion.

Le Zuyderzée reçoit plusieurs rivières : le Kuinder, la Linde, le Zwarte Cooter, l'Yssel, l'Eem et le Vecht. Cet afflux continuel d'eau douce est cause qu'il est trois fois moins salé que la mer du Nord.

On trouve quatre îles dans la partie méridionale du golfe : Wieringen, Marken, Urk, habitées par des pêcheurs, et Schokland, que ses habitants, constamment menacés par les eaux, ont abandonnée en 1859.

Une partie de la population des villes et des villages riverains s'adonne également à la pêche. Ce sont des gens simples, honnêtes, dont les mœurs patriarcales contrastent avec la corruption grossière du bas peuple des grandes villes hollandaises. Ils ont conservé leurs costumes nationaux, ou plutôt locaux, car ils diffèrent d'un village et d'une île à l'autre. Sans être belles ni gracieuses, leurs femmes sont fraîches et bien découplées. Tous savent lire et écrire. Catholiques, calvinistes ou baptistes, ils sont sincèrement pieux, avec moins de propension à la superstition que les populations maritimes de race celtique ou latine.

Rentrés au port à la fin de la semaine pour assister au prêche ou à la messe, les pêcheurs du Zuyderzée se rembarquent le lundi avant l'aube. Sur leur *botter*, bateau à un mât, à quille plate, long d'environ 28 pieds, jaugeant 25 à 26 tonnes, ponté dans sa partie antérieure, où se trouve la cabine, et formant à l'arrière du mât un grand réservoir pour le poisson. Le patron et le matelot ou quelquefois le mousse, qui forment tout l'équipage, déploient la grande voile brune et le foc triangulaire ; on court de petites bordées, jusqu'à ce que l'on soit sorti des chenaux étroits qui serpentent entre les bas-fonds, et l'on va jeter ses filets au large, où l'on trouve l'anchois, le hareng, la plie, le carrelet, la limande et l'anguille.

La pêche n'est, du reste, pas très fructueuse dans le Zuyderzée. Dans les mauvaises années, comme en 1888, elle couvre à peine les frais, et alors la misère est grande sur les côtes. Dans les bonnes années, le produit atteint de 2 à 3 millions de francs. La plus grande partie du poisson est expédiée à Amsterdam.

Le mouvement maritime du Zuyderzée provient surtout du port d'Amsterdam, qui a issue sur le golfe par le canal de l'Y.

Plusieurs villes s'élèvent sur les bords du Zuyderzée. Ce



L'île d'Urk.

sont, en allant du nord au sud et de l'ouest à l'est : Medemblik, Enckhuizen, Hoorn, Edam, Monnikendam, Harderwyck, Stavoren, Hindelooper et Harlingen. Quelques-unes étaient autrefois riches, prospères et populeuses. Aujourd'hui elles sont bien déchues de leur splendeur. L'ensablement de leur port et la concurrence d'Amsterdam les a ruinées sans retour. L'herbe croît dans les rues, où un silence de nécropole et un ennui intense et lourd ont remplacé l'animation de jadis. Mais, en perdant leur opulence, ces villes muettes et tristes ont gardé leur pittoresque originalité et leur propreté minutieuse.

III

L'idée de dessécher le Zuyderzée devait naître tôt ou tard dans un pays qui possède les premiers hydrauliciens du monde, et qui avait déjà reconquis sur l'Océan tant de terres submergées. Elle fut émise pour la première fois en 1848, selon les uns par M. Froger, selon les autres par MM. Kloppenburg et Fadegon. Dès l'année suivante, l'ingénieur Van Diggelen élaborait un projet. Il s'agissait de dessécher le Zuyderzée tout entier,

après en avoir barré l'entrée au moyen d'une digue qui longeait les îles, les reliait entre elles et les rattachait à la terre ferme. Deux canaux, l'un à l'est, l'autre à l'ouest, servaient à déverser dans la mer du Nord les eaux de l'Yssel et des autres rivières qui se jettent dans le golfe.

Ce projet fut abandonné, à cause des difficultés d'exécution dues à la profondeur des passes et à la violence des courants en cet endroit. La conquête de la partie septentrionale du Zuyderzée ne fut pas, d'ailleurs, trouvée bien désirable, les sondages ayant fait reconnaître que le fond en était sablonneux et stérile.

En 1865, à l'instigation de M. J.-J. Rochussen, ministre d'État, ancien gouverneur des Indes, le *Crédit foncier néerlandais* mit de nouveau la question à l'étude. L'ingénieur J.-A. Beyerinck, chargé de l'élaboration du plan, proposa la construction d'une digue allant de Enckhuizen à l'île d'Urk, et le desséchement de la partie méridionale du Zuyderzée, comprenant environ 195 000 hectares. Le projet fut soumis à l'examen du *Waterstaat*, ou conseil supérieur des eaux, qui le déclara exécutable, tout en estimant qu'il ne contribuerait guère à la prospérité publique. De nombreux sondages furent alors exécutés sous la direction de M. Beyerinck, auquel s'adjoignit un autre ingénieur, M. F.-G. Stieltjes. Il fut constaté alors que le fond du Zuyderzée méridional était formé pour un cinquième seulement de sable, et pour les quatre cinquièmes d'une couche de limon argileux dont l'épaisseur minimum était de $1^m,50$.

Le *Crédit foncier* ayant retiré en 1870 sa demande de concession, il se forma un comité pour reprendre l'étude de la question. Un nouveau projet modifié fut présenté par M. Stieltjes à l'examen d'une commission nommée par le gouvernement; celle-ci déclara en 1876 que l'entreprise était d'utilité publique, mais peu rémunératrice au point de vue pécuniaire, et qu'il n'était pas recommandable d'en accorder la concession à des particuliers. Pendant quelque temps l'idée parut enterrée : elle germait avec cette lenteur et cette sûreté qui caractérisent tout ce qui se fait en Hollande. En 1882, elle reparut. Un député de la deuxième Chambre des états généraux, M. Buma, proposa de revenir au plan Van Diggelen. Le projet fut écarté, comme peu pratique ; mais il se forma, sous le nom de *Société du Zuyderzée*, un comité d'études et de propagande, qui élabora, sous la direction technique de M. C. Lely, ministre du Waterstaat, un projet qui fut déclaré exécutable et d'utilité publique par une commission nommée en 1892 par le gouvernement hollandais, et composée

d'ingénieurs, d'économistes, d'agronomes. C'est ce projet, dont l'exécution n'est plus qu'une question de temps, que nous allons exposer le plus succinctement possible.



Enkhuizen : le Drommeder.

IV

Le projet, limité au desséchement du Zuyderzée méridional, comporte en premier lieu la construction d'une digue de barrage qui, partant d'Euvyck, reliera la côte de la Nord-Hollande à l'île de Wieringen, et celle-ci à la côte de Frise, où elle aboutira au village de Piaam. Elle ira ainsi de l'O.-S.-O. à l'E.-N.-E., et aura une longueur de 30 kilomètres. Sa hauteur moyenne sera de $5^{m},40$ au-dessus du niveau moyen de l'Y à Amsterdam. Cette hauteur ira en croissant à partir de la côte de Hollande, où elle

sera de $5^m,20$, jusqu'à celle de Frise, où elle sera de $5^m,60$. Les tempêtes les plus redoutables soufflent, en effet, du côté de l'ouest, et c'est par conséquent du côté opposé que les marées atteignent la plus grande hauteur.

La base de la digue sera consolidée au moyen de quatre rangées de gros blocs de basalte coulés à pierre perdue. La digue elle-même sera formée de fascines et de terre argileuse. Du côté du large, elle sera protégée par un revêtement en blocs de basalte équarris et solidement assemblés s'élevant en talus jusqu'à $4^m,50$. Au-dessus il y aura un terrassement d'argile dont la crête n'aura que 2 mètres de large, pour rendre impossible la circulation des voitures, qui le détériorerait. Du côté de la terre, la berme, haute de $3^m,50$ au-dessus du niveau de l'Y, aura 17 mètres de largeur, et sera occupée par un chemin de fer et une route carrossable allant parallèlement de la Nord-Hollande en Frise.

La partie du Zuyderzée ainsi barrée ne sera pas desséchée tout entière. On conservera un grand lac, qui s'appellera « le lac d'Yssel », séparé de la mer par la grande digue, et dans lequel continueront de se jeter les rivières affluentes au Zuyderzée méridional auxquelles il servira de régulateur. Ce lac déversera son trop-plein dans la mer par un canal creusé à travers l'île de Wieringen et muni de cinq groupes de six écluses chacune. Ouvertes à marée basse, ces écluses permettront l'écoulement des eaux intérieures ; closes durant le flux, elles arrêteront l'invasion de la mer. Le lac d'Yssel verra ainsi diminuer constamment sa salinité, et se transformera en un vaste réservoir d'eau douce. Parallèlement au canal d'écoulement, on creusera un canal destiné à la navigation. En Frise, un canal ira de Harlingen à Piaam. D'autres canaux mettront les villes de l'ancien littoral en communication avec le lac d'Yssel. La situation commerciale de ces villes sera donc améliorée, car leurs anciens ports ensablés dont l'approche est embarrassée de bas-fonds seront remplacés par des voies navigables profondes et commodes. Harderwyck, dont le nom mettait jadis en déroute les alexandrins classiques de Boileau, sera probablement seul sacrifié.

Le desséchement d'une partie du Zuyderzée rend naturellement plus facile un débarquement ennemi sur les côtes de la Nord-Hollande, et diminue la sécurité de la grande ville d'Amsterdam. Pour obvier à ce danger, un fort à coupole sera construit sur l'île de Wieringen, et les écluses du canal d'écoulement seront disposées de façon à permettre de provoquer immédiatement une immense inondation stratégique, couvrant les ap-

proches de la métropole commerciale et intellectuelle de la Hollande.

Autour du lac d'Yssel, on endiguera quatre polders, deux sur



Projet de desséchement du Zuyderzée.

la rive hollandaise et deux sur la rive frisonne. L'épuisement des eaux se fera au moyen de puissants niveleurs à vapeur. La superficie des terrains ainsi desséchés sera de 211 830 hectares, dont 21 700 hectares pour le polder du N.-O. ou de Wieringen ; 31 520 hectares pour le polder du S.-O. ou de Hoorn ; 107 760 pour

le polder du S.-E., et 50 850 hectares pour le polder du N.-E.

Chacun de ces polders, entouré de digues, traversé par des canaux et sillonné de rigoles d'écoulement, sera placé comme les autres polders du royaume sous la direction d'un conseil spécial, composé d'un *dykgraaf* ou comte des digues, de plusieurs conseillers, d'un receveur et d'un secrétaire. Toutes ces fonctions seront salariées.

Les travaux nécessités par la vaste entreprise dont nous venons d'esquisser très sommairement les principaux traits ne dureront pas moins de trente-trois ans et coûteront environ 667 millions de francs.

La digue de barrage exigera, à elle seule, 60 millions de francs et sera achevée en neuf ans.

V

La façon dont on disposera des terrains fournis par le dessèchement du Zuyderzée donne une preuve de plus de l'intelligence pratique de la nation hollandaise. Connaissant à fond les véritables besoins du pays et les lois inviolables qui président à la production de la richesse, les techniciens de la Société du Zuyderzée et les membres de la commission d'État ne se sont pas laissé séduire par de décevantes utopies collectivistes. Ils n'ignorent pas les résultats tristes et ridicules donnés par les expériences de communautés agricoles tentées en Australie, pays neuf pourtant et exceptionnellement favorable à de pareils essais. Mais on a voulu éviter aussi un autre écueil, l'accaparement des terrains par des faiseurs d'affaires, demandant de gros bénéfices non à la mise en culture, mais à des spéculations sur la hausse des prix. On a donc décidé de partager les nouveaux polders en lots de 20 hectares, que l'on vendra par zones successives, de façon à éviter la dépréciation produite par la mise au marché simultanée d'un nombre considérable de lots. On tâchera, autant que possible, de vendre à des cultivateurs, auxquels on accordera des facilités de payement au moyen d'annuités réparties sur un certain nombre d'années. On leur fera même des avances pour la construction de maisons d'habitation, d'étables, de granges et d'autres dépendances. L'entretien des digues, écluses, moulins d'épuisement, etc., sera à la charge du propriétaire.

Les quatre cinquièmes des terres ainsi livrées à l'agriculture seront d'excellente qualité. On a pu constater par mille quatre

cent neuf sondages que la couche de limon varie de 1m,50 à 3 mètres. Ce limon est d'une fertilité telle que les riverains vont l'extraire aujourd'hui sur les bas-fonds, à l'heure du reflux, pour le répandre sur leurs terres en guise d'amendements et d'engrais. Le sol des nouveaux polders pourra être cultivé pendant quarante à cinquante ans sans qu'il soit nécessaire de le



Hoorn (Hollande septentrionale) : le Waag (Poids public).

fumer. Il n'y a donc rien d'exagéré dans les prix de 3900 à 4000 francs auxquels on évalue l'hectare. Le fermage moyen serait d'environ 127 francs, et l'on a calculé que pour devenir propriétaire il suffira de payer durant trente-cinq ans des annuités de 160 francs.

On formerait donc ainsi une classe nombreuse de petits propriétaires cultivateurs, qui pourront bien, il est vrai, vendre ou louer plus tard leurs exploitations, mais qui ne s'y résoudront jamais facilement, car en Hollande, comme en France, le paysan a l'amour passionné et tenace de la terre.

On peut se demander ce que deviendront après le dessèchement du Zuyderzée les six mille cent pêcheurs des îles de Wieringen, Marken, d'Urk et des soixante-trois villes et villages qui s'élèvent sur le littoral du golfe. On ne peut songer à en faire des agriculteurs ; mais ils ne seront pas sacrifiés. Des pensions de retraite seront accordées aux vieillards et aux infirmes. Quant aux autres, en échange des deux mille sept cent quatre-vingt-dix-sept *botters*, *schokkers* et *kroakkers* dont ils se servent actuellement pour la pêche dans le Zuyderzée, on leur donnera des lougres pour aller pêcher dans la mer du Nord, et on leur fournira les filets et tout le matériel dont ils auront besoin. Enfin, on les assurera contre les accidents et on les exemptera des droits de port. De tout cela il résultera une dépense d'environ 9 millions et demi de francs.

Si dans l'immense travail dont nous avons essayé de donner une idée on ne voyait qu'une entreprise industrielle, il faudrait la considérer comme une mauvaise affaire. Si même l'État devait rentrer complètement dans ses débours par la vente des terrains, ce qui est douteux, ce ne serait, dans les suppositions les plus favorables, qu'à très longue échéance. Mais les avantages indirects seront immenses pour le pays. Des milliers d'ouvriers de toute sorte, terrassiers, faiseurs de fascines, carriers, tailleurs de pierres, maçons, charpentiers, forgerons, zingueurs, etc., seront employés pendant des années à la construction des digues, des écluses, des canaux, des routes, des moulins d'épuisement, des maisons d'habitation, des bâtiments d'exploitation, des églises, des écoles, des édifices publics de tout genre qui s'élèveront sur le sol arraché à la mer. L'industrie des transports réalisera également des bénéfices considérables, ainsi que celle des machines et des outils. Nous ne parlons que pour mémoire des nombreux fonctionnaires de toute espèce qu'il faudra créer.

Si les états généraux de La Haye entrent, comme il est probable, dans les vues de la commission d'État et du gouvernement néerlandais, les Pays-Bas auront résolu pour un tiers de siècle au moins, non l'insoluble problème social, mais au moins la « question du ventre », comme l'appelle M. Jules Guesde. Peni dant plus de trente ans il n'y aura ni sans-travail ni sans-pain. Ce sera de la façon la plus pacifique, la plus bienfaisante, qu'ils auront conquis une douzième province, qui ne sera ni la moins riche, ni la moins heureuse, et ils auront plus que jamais le droit de dire comme le lion issant des flots qui figure dans les armes de Zélande : *Luctor et emergo*.

LITTÉRATURE

LA LITTÉRATURE HOLLANDAISE

I. — DES ORIGINES A 1815

Par Louis BRESSON

S'il est vrai que la littérature soit la manifestation de l'âme collective d'un peuple, on comprendra sans peine pourquoi nous n'avons pas fait remonter l'histoire de la littérature néerlandaise plus haut que le moment où les Pays-Bas du Nord reconquirent leur indépendance. Sans doute, avant cette époque — et nous ne l'oublions pas — le bas allemand, le *platdeutsch*, avait produit des œuvres littéraires, et déjà au XIIIe et au XIVe siècle des poètes populaires, comme van Maerlant, dans ses *Traductions rimées de la Bible* et ses *Dialogues satiriques*, avaient écrit en flamand; mais, en somme, le mouvement intellectuel des Pays-Bas se confond, durant le moyen âge, avec celui de l'Allemagne, et dans les Pays-Bas ce sont les provinces du Midi qui concentrent toutes les énergies, toute la vie. Il n'y a rien de bon à dire, écrit M. Blok, le savant historien du peuple néerlandais, de la prose hollandaise du XVe siècle et de la première moitié du XVIe; la langue lourde et gauche des historiens, des pamphlétaires et des théologiens, les seuls à peu près qui fassent entendre leur voix, diffère singulièrement du latin élégant d'Érasme et de ses contemporains; les formes bâtardes, empruntées au français, s'étalent dans les documents officiels des autorités, descendent dans le langage usuel et s'établissent pour longtemps dans le style néerlandais. Dans une situation pareille, il fallait de grands événements pour susciter une littérature.

Pas plus que le reste de l'Europe, les Pays-Bas du Nord n'échappèrent à l'influence de la Renaissance d'un côté, et de l'autre, de la découverte de l'imprimerie; cette influence, il est vrai, se fait surtout sentir sur les lettrés et ne pénètre pas les classes populaires. Mais quand la Réforme religieuse succède à la Renais-

sance, nulle part elle n'est accueillie avec plus de faveur et d'enthousiasme que dans les Pays-Bas. Les protestations des mystiques du moyen âge y ont préparé les esprits; les mœurs du clergé, les maladresses du pouvoir portant à la fois la main sur les franchises des communes et sur les droits de la conscience, accélèrent le mouvement contre Rome et contre l'Espagne. Dans cette lutte, qui paraît une folie aux sages, les derniers deviennent les premiers : les provinces septentrionales, sous la conduite de Guillaume le Taciturne, prennent la tête de la révolte; des noms nouveaux surgissent, rayonnent dans l'histoire; Gand, Bruges, Louvain passent à l'arrière-plan pour faire place à Leyde, Alkmaer, Harlem, victorieuses ou vaincues, mais également glorieuses. Il ne s'agit plus, dans cette crise mortelle, d'écrire à l'usage des beaux esprits; pour enflammer les courages, pour prévenir les défaillances, il faut parler au peuple la langue qu'il comprend, la langue « des gueux », la sienne, qui, dédaignée aujourd'hui, va devenir demain la langue littéraire.

Elle s'essaye d'abord dans les chansons populaires, compositions d'ailleurs oubliées ou inconnues, d'une forme rudimentaire, mais qui se soutiennent par leurs aspirations vraiment nationales. Les plaisanteries, même grossières, contre les moines, les satires violentes contre le duc d'Albe et les Espagnols, les appels au prince d'Orange forment le thème invariable de ces chants. Ici, ce sont les nonnes qui déclarent vouloir quitter le cloître et se marier, car « Christ a bien été à une noce, mais jamais à une prise de voile ». Là, c'est une complainte ironique adressée au duc d'Albe : « Votre vache ne veut plus vêler — de quoi votre pape est très marri. » Enfin, comme éternel refrain, la foi au prince d'Orange : « Aidez-vous donc vous-mêmes et Dieu vous aidera — à sortir des chaînes et des cachots des tyrans — Néerlandais opprimés : — vous portez le carcan autour du col, — hâtez-vous d'y porter vos mains pieuses. — O Néerlandais, vous êtes écrasés — la vie et la mort sont devant vous : — servez le tyran d'Espagne — ou suivez, pour être affranchis — le prince d'Orange. » Et cette foi éclate à la fin triomphante dans l'hymne de Marnix de Sainte-Aldegonde, dans le *Wilhelmuslied* qui résonne dans toutes les batailles, à la fois comme une prière et comme un présage de victoire. « Moi, Guillaume de Nassau, né de sang allemand, je suis resté fidèle à la patrie jusqu'à la mort... Soyez mon bouclier et ma force; ô Dieu, mon Seigneur! sur vous, je me repose : ne me délaissez jamais. Conduisez votre serviteur fidèle; faites que je brise la tyrannie qui m'ensanglante le cœur. » Ce poème, qui valut à Marnix le surnom de Tyrtée, restera

désormais le chant national, inséparable des triomphes et des tristesses de la patrie.

Et ce n'est pas toute l'œuvre de Marnix. A la Révolution, il a donné son hymne ; au culte, il donnera les psaumes ; à la polé-

Het es costume en
sede alsemen iet
niewes in ene
stede Gerstwerf
vertellen hoert
Some sijn si also verdwert
Dat sijt lachteren al eest goet
Ic wane wel dat nidechede doet
Oft dat sijt niet en verstaen
Some die hebben sonder waen
Die houesch sijn en wel geraect
Seggen dat es wel gemaect
En geuen hem prijs en lof
Groet wonder hebbic daer of
Hoe die werelt es so verkeert
Want ons die scriftuere leert
Dat got alle dinc machte goet
Waer eest dan dat die menschen doet
So seere vergeten alle doget
Dat ghijt alle merken moget
Alsmen hem enege doget leert
Dat hiet emmer ten archeren keert
Alse hiet niet rechte en verstaet
Het ontsiet ic dunsdaen baraet
Nochtan so willics bestaen
Vore hare die mi heeft gegeuen
Te scriuen alexanders geesten
Als ic in god ic saelt volleesten
Al lachteren sijt diet niet en verstaen
Dat wil ic al te winde slaen
Al hebben sijs niet mine noet
Heeft dus beghint dat ierste boec
Grode geesten en sagen
vintmen vele wi bi dagen
Daer vele wonders staet in bescreuen

Maer bouen alle die nu leuen
En in me ontfingen lijf
Sider dat dat ierste wijf
En die ierste man was gemaect
Sone was noit so wel geraect
Noch so houesch man van orlogen
Dat salic wel heir achter toghen
Alse alexander die grote was
Alle hystorien waren gedwas
Daer men af bescreuen heuet
Hadde alexander als so lange geleuet
Alse daden ander orloges liede
Hi hadde gedaen dat noit ne geschiede
Dat van noyen dats in een wint
Jegen daer men van desen vint
Alle die grote auonture
Die men leest van artuur
En van dien ridder walewein
Sijn heir iegen harde clene
Karls wijch dats maer een spel
Jegen dat desen man geuel
Ettels orloge van den hunen
En mochte hier iegen niet gestunen
Want alexander dede te waren
So groet dat binnen xij iaren
Dat hem alle die werelt dwanc
Beide ouer breet en ouer lanc
Myn sin heeft mi bracht dar toe
Dat ic u wille seggen hoe
Alleer al dat bestoet
Die hystorie si es so goet
Daromme biddic gode te voren
En bidse hem oec alle diet horen
Dat hij mi geue selken sijn
Hoe ic die waerheit meer no min.

Fac-similé réduit d'une page du manuscrit *Alexanders Geesten* de Jacob Van Maerlant (1).

(1) Nous devons la plupart des illustrations de cet article à la bienveillance de M. K. Vos, qui nous a libéralement ouvert sa précieuse collection.

mique religieuse, son *Biënkorf*, sa *Ruche romaine*, « créant ainsi, dit Quinet, la langue hollandaise au milieu d'un rire tragique et héroïque ». Au témoignage de Bayle, l'ouvrage fut reçu avec un applaudissement incroyable. « On reconnut un frère de Rabelais et de Ulrich de Hutten. Le livre de Marnix fut pour les réformés, dans le Nord, plus puissant même que les ouvrages de Calvin... On crut entendre le ricanement de toutes les têtes de mort qu'avait tranchées le duc d'Albe. En même temps, l'Église du moyen âge semblait s'abîmer sous cette haine immense, colossale, monstrueuse, dont aucun écrivain n'égalera jamais la témérité. » Afin de mieux se rapprocher du peuple, lui qui écrivait le français comme sa langue de prédilection, il excluait systématiquement du hollandais tous les termes empruntés à la France. Homme d'action avant tout, il se servait de la plume comme de l'épée, et il sentait que, pour pénétrer jusqu'à l'âme du peuple, il faut commencer par lui parler sa langue. Prétention surprenante d'abord ; mais combien on fut ravi ensuite de voir ce que devenait un instrument si imparfait sous la main d'un ouvrier habile !

Moins ardent, moins impétueux, mais non moins patriote et non moins orangiste, Dirk Volckertszoon Coornhert nous apparaît comme un humaniste chrétien. Marié contre le gré de sa mère, il dut vivre de son burin ; il ne renonça pas pour cela aux lettres, qui avaient été la passion de sa jeunesse. Traductions du latin, du français, comédies, poèmes, écrits de controverse théologique, hymnes populaires, il s'essaya dans tous les genres. Mais, avec les préoccupations littéraires, on remarque chez lui la préoccupation morale, commune à tous les écrivains protestants. Son ambition est d'enseigner une règle de la vie, d'inculquer à ses lecteurs la sagesse, la modération, la tolérance. Ses plaidoyers en faveur de la liberté de conscience des catholiques et des protestants lui valurent d'être accusé d'indifférence et d'être banni de Delft par les magistrats calvinistes, lorsqu'il voulut s'y retirer auprès d'un ami à la fin de sa carrière. Il dépasse son époque et peut être considéré comme un précurseur à la fois pour le style et pour la pensée.

Cet esprit, il faut bien le dire, s'était conservé et fortifié dans les *Chambres de rhétorique*, sociétés littéraires qui réunissaient tous les hommes amoureux d'art et de littérature, entretenant entre eux une noble émulation, encourageant leurs tentatives poétiques, leur apprenant à se connaître et à se soutenir dans une véritable fraternité. Les négociants protestants, chassés d'Anvers, avaient aussitôt établi à Amsterdam deux de ces asso-

ciations, *La Blanche fleur de lavande* et *Le Figuier;* mais ce fut surtout *L'Églantier* qui devint le foyer de la vie littéraire. Tout ce qu'il y avait de distingué, de haut placé, tint à honneur d'en faire partie. C'est merveille de voir les magistrats, les armateurs, les représentants du commerce associés dans le culte des choses intellectuelles. Là se rencontraient l'ami et le disciple de Coornhert, Laurent Spieghel, dont le poème *Le Miroir du cœur* contribua à fixer les règles de la prosodie; Roemer Visscher, un riche négociant qui fut le Mécène de toute une génération, familier avec les poètes latins, Martial, Ovide, Catulle, avec Clément Marot et Ronsard, dont la *Loff van de Muse* et les *Emblemata* font plus qu'un amateur; ses filles, Anna et Marie Visscher, dont les *Odes*, les *Poésies morales* et les *Cantiques* se distinguent par la pureté et la délicatesse, et qui, également habiles dans la peinture, la musique, la gravure, répandaient comme un rayonnement artistique dans la maison du Geldersche kade. Catholiques et protestants, associés aux mêmes travaux, unis par les mêmes pensées, y laissaient quelque chose de l'âpreté des luttes publi-



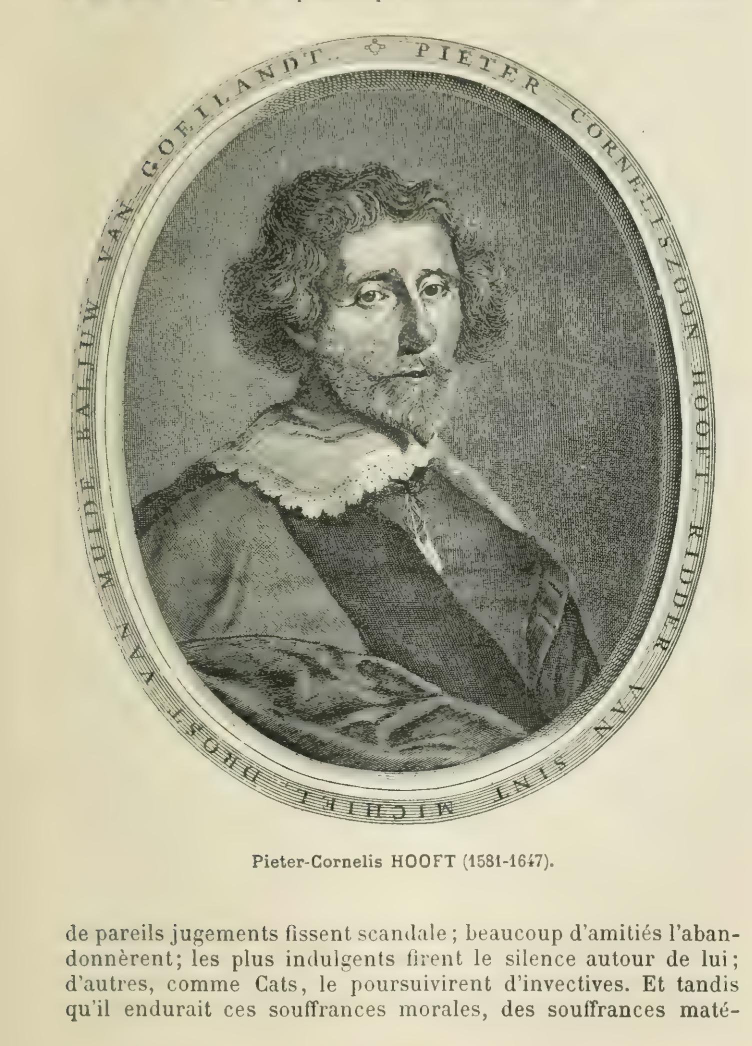
Filip VAN MARNIX (1548-1598).

ques; et c'est de ces lieux d'asile, de ces *templa serena* que partirent les protestations les plus vives contre les violences politiques et religieuses et les revendications les plus passionnées en faveur de la liberté et de la dignité humaines.

Dans cette élite brillait au premier rang P.-C. van Hooft (1581-1647), qui déjà à seize ans faisait partie de la Chambre d'Amsterdam et avait composé une tragédie, *Achille et Polyxène.* Ses études à l'Université de Leyde, ses voyages à l'étranger, affirmèrent encore sa vocation littéraire : devenu grand bailli de Muyden et de Gooiland, une des premières charges du pays, il se livra d'autant mieux à ses chères études qu'il était affranchi de tout souci matériel, et à la mort de Roemer, il réunit autour de lui, dans le Cercle de Muyden, les écrivains de son temps. C'est dans ces entretiens qu'on eut la primeur de sa pastorale *Granida*, plus tard de ses tragédies *Geraerdt van Velsen* et *Bato*, qui furent représentées sur le théâtre de l'Églantier, enfin de ses idylles et de ses poèmes amoureux. Mais, plus encore que ses poésies, on estime ses ouvrages d'histoire, l'*Histoire de Hollande* et l'*Histoire de Henri le Grand*, qui l'ont fait surnommer le *Tacite néerlandais.*

Au-dessus de tous les prosateurs et poètes que nous avons nommés les Hollandais mettent Joost van den Vondel (1587-1679), le prince des écrivains de son temps et le maître incontesté de la littérature néerlandaise. Ses parents avaient dû s'exiler « pour la foi » ; réfugiés d'Anvers à Cologne, ils n'avaient pas tardé à se fixer à Amsterdam, où le père faisait le commerce de bonneterie. Le jeune Vondel se passionna pour la poésie ; il se lia avec les membres de la Chambre, composa des vers et une tragédie, *La Pâque*, qui fut représentée sur la scène de la *Lavande* et imprimée en 1612. Ses succès ne lui firent pas d'illusion sur les lacunes de son éducation ; il se mit à étudier les langues étrangères, surtout le français et l'allemand, puis le latin. Sous cette double influence, son génie s'épanouit; les circonstances lui donnèrent un nouvel essor. L'intolérance calviniste, la persécution des remontrants, l'emprisonnement et le supplice des meilleurs citoyens, comme Grotius et Barnevelt, soulevèrent son indignation et lui inspirèrent sa tragédie de *Palamède.* Les poursuites dirigées contre lui à cette occasion attirèrent l'attention sur son œuvre : on le lut, on l'admira ; un poète nous est né, s'écriait-on. Lui, cependant, emporté par sa répulsion contre les infidélités des réformés à leur principe de liberté, se décidait, à l'âge de cinquante-deux ans, à rentrer dans le giron de l'Eglise romaine. Désormais il juge avec sévérité la guerre de

l'Indépendance, la révolte des gueux, la conduite du Taciturne ; il proclame que les gouverneurs espagnols étaient « fidèles à Dieu et au droit ». On comprend qu'au lendemain de la Révolution



Pieter-Cornelis HOOFT (1581-1647).

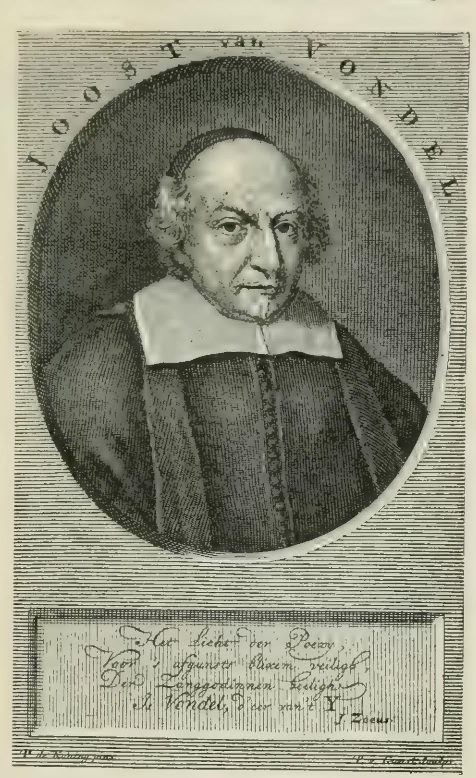
de pareils jugements fissent scandale ; beaucoup d'amitiés l'abandonnèrent; les plus indulgents firent le silence autour de lui; d'autres, comme Cats, le poursuivirent d'invectives. Et tandis qu'il endurait ces souffrances morales, des souffrances maté-

rielles se préparaient. Pour sauver l'honneur de son fils menacé de la banqueroute, il se dépouilla de sa fortune, et fut réduit, pour vivre, à devenir, à l'âge de soixante et onze ans, teneur de livres au mont-de-piété aux appointements de 650 florins. Pendant dix ans il s'acquitta de ces fonctions; on le mit alors à la retraite et il vécut, de ses émoluments qu'on lui avait maintenus, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Il travailla presque jusqu'à la fin de sa vie. Il n'avait pas écrit moins de trente-deux tragédies, empruntées les unes à l'antiquité, comme *Hécube*, imitée de Sénèque; les autres, à l'histoire nationale, comme *Gisbert van Amstel ou le Sac d'Amsterdam*, qui est encore jouée tous les ans le 1er janvier à Amsterdam; d'autres enfin, tirées de l'histoire religieuse ou biblique, comme *Les Vierges*, *Lucifer*, *Joseph*, *Jephté*. Et non content de ses travaux pour la scène, il publiait des *poésies mêlées*, des *psaumes*, des traductions de Virgile, d'Ovide, des poèmes satiriques; il semblait qu'il y eût en lui une source intarissable de poésie. Quand on porta son corps dans la Nieuwe Kerk, on eut conscience qu'une lumière s'était éteinte et qu'une vertu s'était retirée du peuple.

A l'opposé de Vondel, mais non moins populaire, représentant, dans la littérature de la grande époque, l'école romantique en face de l'école classique d'Amsterdam, se place Jacob Cats, « le bonhomme Cats », comme on a pris l'habitude de l'appeler. Les études de droit qu'il commença à l'Université de Leyde et qu'il termina à l'Université d'Orléans ne l'empêchèrent pas d'écrire de bonne heure des vers latins et hollandais. Toute cette période de sa vie, telle qu'il l'a racontée lui-même dans son autobiographie en vers, ne brille pas par l'austérité et ne semblait pas le destiner à devenir moraliste. Après un séjour en Angleterre, il se fixa en Zélande, à Middelbourg, comme avocat, mais avec la secrète pensée de se vouer à la politique. Un riche mariage pouvait l'aider dans cette voie : il avait distingué une jeune fille de l'Église wallonne, mais quand il apprit que le père, suivant son expression, « avait joué la banqueroute », il se hâta de porter ses vues ailleurs et trouva la fortune qu'il ambitionnait. Dès lors il devient un homme sérieux, posé, fréquentant l'Église; le capital que lui avait apporté sa femme se grossit dans des affaires de polders, et, libre de tout souci matériel, il s'abandonne à ses goûts poétiques. Ses ouvrages sont lus avec enthousiasme; la chambre de rhétorique de la province, *Le Rossignol de Zélande*, le célèbre comme une de ses gloires: sa renommée s'étend au loin; on lui offre une chaire de droit, qu'il refuse, à l'Université de Leyde; il est nommé en 1621 pensionnaire de

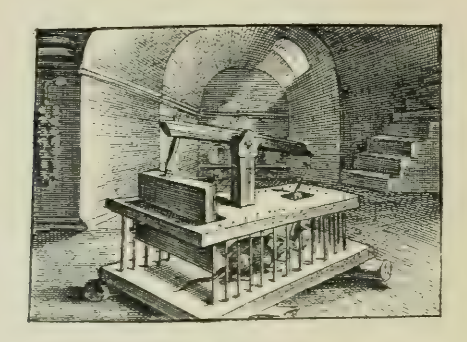
Middelbourg, puis pensionnaire de Dordrecht, en attendant qu'il obtienne en 1636 la charge de grand pensionnaire de Hollande. Défenseur sans réserves de la maison d'Orange, il fut aussi un intraitable partisan de l'orthodoxie calviniste, et dans le débordement d'injures dont fut accueilli Vondel après son passage à l'Église romaine, Cats se montra peut-être le plus violent et le plus enfiellé. Ce zèle pour la « cause de Dieu » le servit auprès de ses contemporains; sa *Bible de la jeunesse*, sa *Bible des paysans* devinrent les livres du foyer; ses poèmes de tous genres se trouvaient dans toutes les mains. « Le peuple néerlandais, dit M. Jonckbloet rencontra en Cats le représentant de ses qualités aussi bien que de ses défauts. La plupart de ses lecteurs, s'ils avaient tenu une plume, n'auraient pas écrit autrement que lui. » Il plaisait par sa prolixité même, qui nous rebute; son appareil scientifique,



Joost van VONDEL (1587-1679).

son luxe de citations bibliques, latines, son ostentation à mettre en vers latins et en vers français ce qu'il venait de dire en vers hollandais, tout cela lui faisait une sorte d'auréole. Et, ajoute le même auteur, nous voulons bien reconnaître et apprécier

ses bonnes intentions de moraliste; mais si on prétend nous le donner non pas seulement pour un poète abondant, mais pour un grand poète, nous résistons. Et on souscrira sans doute à ce jugement si l'on s'en rapporte à cette traduction d'une pièce des *Minne-Klachte* (*Plaintes amoureuses*).



Gravure illustrant la poésie de Cats *Fit spolians, spolium ;* La Haye, 1629.

Fit spolians, spolium.

Dans les bras du sommeil un jour je vis Sylvie;
Éperdu, j'admirai le charme séducteur
De ses tendres appas; écoutant mon envie,
De sa bouche où siégeait un sourire vainqueur
 J'osai respirer la fraîcheur :
Je lui pris un baiser! elle me prit mon cœur!
Ainsi, sans y penser, la souris familière,
 Séduite par l'appât trompeur,
 Est prise dans la souricière.
Par quel pouvoir magique, oh! réponds-moi, ma chère,
Se fait-il qu'en dormant tu voles ton voleur?

On voit que la préciosité n'était pas chose inconnue aux Pays-Bas. Nous la retrouvons chez Constantin Huygens, le seigneur de Zuylichem, secrétaire du prince d'Orange, dont les œuvres poétiques se comptent par centaines et dans toutes les langues, le hollandais, le latin, le français, l'italien, l'espagnol. Les plus célèbres sont *Le Hofwijk* et *Les Korenblœmen* (*Les Bleuets*). Esprit aimable et curieux, il écrivait en vers dès l'âge de douze ans,

et jusqu'à la fin de sa vie il se délassa par la culture des lettres de ses travaux d'homme d'État. Il avait pour correspondants Descartes, le Père Mersenne, Balzac, Corneille, Rubens, Conrart. En 1626, il compose sur Balzac et Théophile de Viau une poésie curieuse, en ce qu'elle montre le cas qu'on faisait à l'étranger de tel écrivain rangé par Théophile Gautier dans sa collection des *Grotesques* :

Depuis ce temps toujours unis
D'âme, d'humeur, de fantaisie,
Il se trouve dans vos escritz
Une si vive sympathie
Qu'en ce siècle des clair-voyans,
Les plus entendus, vous oyans,
Vous prennent pour la mesme chose
Et, vous jugeans si peu divers,
Croyent que Théophile en prose,
C'est à dire Balzac en vers.

Mais si c'est là l'œuvre d'un versificateur habile, on ne peut pas dire qu'on y découvre un grand poète. Et c'est la même impression qu'on éprouve à la lecture de Westerbaan, de Zweerts, d'Antonidès, de Rotgans : ils possèdent la science, le métier; il leur manque l'inspiration et le souffle.

Après Vondel, le théâtre vécut surtout de traductions, et de traductions françaises. A l'Académie dramatique fondée à Amsterdam en 1617 par Samuel Coster, on représenta *Le Cid*, *Andromaque*, *Iphigénie*, *Cinna*, *Mithridate*, *Britannicus*, *Nicomède*, *Électre*. Quand on revient aux pièces du cru, de Bredero ou d'Asselyn, ce sont des œuvres telles qu'on se demande comment la scène a pu les supporter; le spectateur, même après les couchers de mariées qu'on ne nous ménage pas aujourd'hui, nous semble soumis à une rude épreuve, et il faut cependant que les notions de moralité soient tout autres, puisque Bredero n'hésite pas à dédier sa *Lucelle* à une jeune fille de dix-huit ans, sa *Lucelle* qui ferait rougir un sapeur. Aussi en 1608 le magistrat se décide-t-il à interdire les représentations, et en 1650, pour arrêter le scandale, le théâtre est fermé, et reste fermé pendant sept ans.

A côté de ces traducteurs et de ces poètes, il convient de de mettre Gerard Brandt, poète aussi et traducteur à ses heures, entre autres de l'Oraison funèbre de Ronsard par le cardinal du Perron, mais qui se recommande surtout comme historien. Ses biographies de Vondel, de Hooft, de Ruyter, sont encore estimées ; mais son *Histoire de la Réformation* a mérité de sauver son œuvre de l'oubli. Et quand on songe que ce défenseur de Vondel

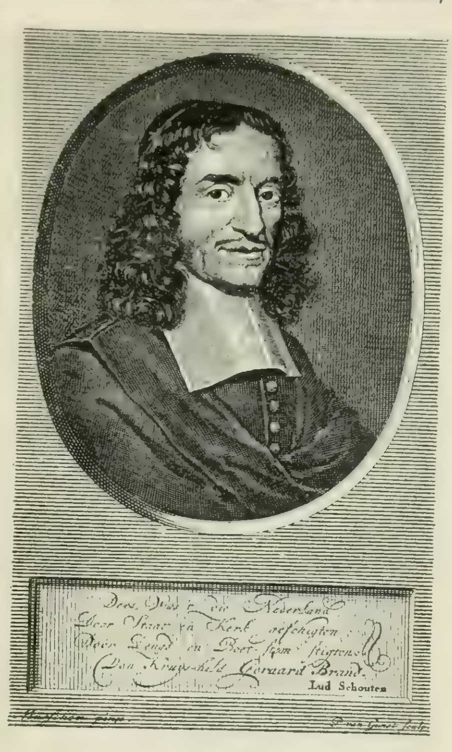
était un pasteur, on ne peut s'empêcher d'admirer sa tolérance et sa largeur d'esprit.

Avec le XVIIe siècle finit la période florissante de la littérature hollandaise. Ce petit peuple, en même temps qu'il conquérait de haute lutte son indépendance, semble s'être haussé au premier rang dans tous les domaines. Non seulement son commerce lui apporte les richesses de l'univers ; ses bourgeois deviennent des grands seigneurs ; ses artistes, peintres et graveurs suscitent un monde d'une réalité saisissante ; ses écrivains créent à la fois une langue et une littérature : effort merveilleux, mais qui semble trop au-dessus des forces humaines pour durer longtemps ! Quand la République cesse de jouer un des premiers rôles dans les affaires de l'Europe, la vie de l'esprit subit aussi une décadence, presque une éclipse. Le XVIIIe siècle est le siècle des imitateurs, des versificateurs, des puristes. On s'inspira de la France, mais pas toujours de ce qu'elle a de meilleur. Alors qu'aux jours de la Réforme, dans ces temps où la Bible était comme l'âme de la nation, il était naturel pour les écrivains



Jacob CATS (1577-1660).

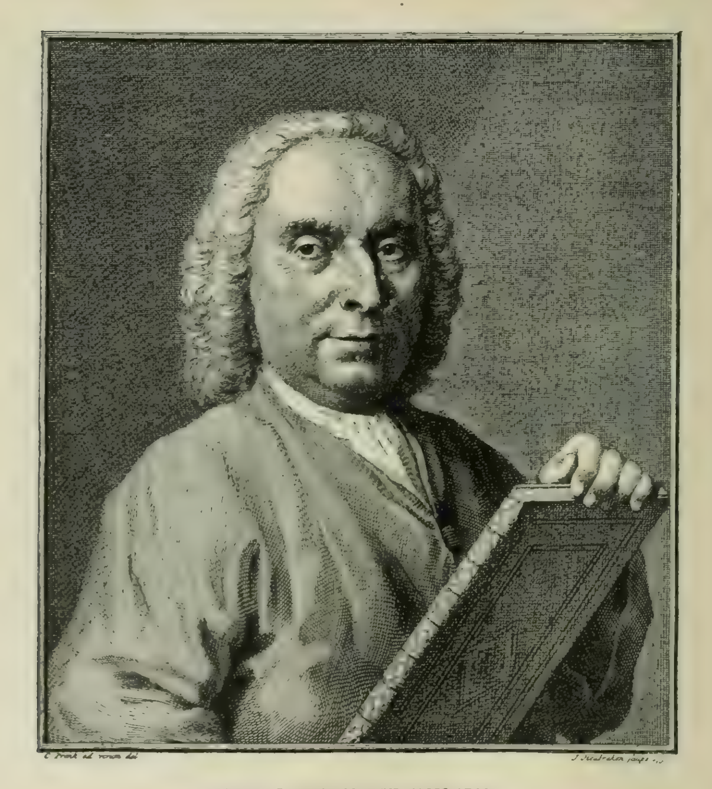
de chercher et de traiter des sujets bibliques, on persiste, au XVIIIe siècle, à puiser à des sources qui, pour cette génération indifférente, formaliste ou sceptique, ne donnent plus d'eau vive. La *Vie de saint Paul*, mise en vers par Bruyn, le poème d'*Abraham*, de Hoogvliet, ont beau provoquer l'admiration des contemporains, elles donnent l'impression de froides amplifications. Le genre descriptif est aussi en faveur; il se forme une école de *riviéristes*, de chantres des rivières, comme la *Rotte*, louée par Didric Smits et l'*Amstel*, par Simon de Winter. Enfin on s'exerce à la traduction des anciens et des modernes; les *Psaumes*, les *Fastes*, *Anacréon*, *Télémaque*, la *Henriade*, les tragédies de Voltaire, tentent tour à tour Wilhelmine de Winter, Hoogvliet, Kempher, Feistama.



Geraard BRANDT (1626-1685).

C'est à peine si l'on découvre dans la foule de ces imitateurs serviles quelques écrivains originaux comme Hubert Poot, un laboureur que la force de son génie fit poète, Langendijk, auteur comique, qui écrivit sous le titre bizarre d'*Enée endimanché* une sorte de *Virgile travesti* et mourut à l'hôpital comme Gilbert; les frères jumeaux van Haren, dont l'un, Willem van Haren, très estimé comme poète lyrique, publia l'épopée des *Aventures de Friso*, tandis que l'autre chantait la révolte des *Gueux* et s'élevait au premiers rang de ses contem-

porains avec sa célèbre *Cantate du Messie;* enfin Nomsz, non moins malheureux, qui composa quelques comédies originales, des tragédies empruntées à l'histoire nationale et un poème sur Guillaume Ier. L'éloquence de la chaire, qui avait brillé d'un vif



Pieter **LANGENDIJK** (1683-1756).

éclat avec les réfugiés français, n'a produit aucune œuvre hors de pair. Wagenaar publia une *Histoire de la patrie* qui gagna dès l'abord et a conservé l'estime générale.

Dans le roman, ce sont les femmes qui tiennent la première place : Mlle Agathe Detren, et puis Mme Wolff, née Bekker, et

Mlle Marie Bosch, qui passèrent quelques années en France, à Trévoux, et dont les noms restent inséparables dans leurs œuvres comme celles qui les portaient le furent dans leur vie.

Déjà, cependant, quelques esprits échappaient à l'influence française et se tournaient vers l'Allemagne et l'Angleterre. Les événements de la Révolution et l'annexion de la Hollande à l'empire français précipitèrent ce mouvement. Le patriotisme se réveilla avec la perte de l'indépendance; il fut excité encore par les maladresses de la censure française. *Helmers*, avec son poème de la *Nation hollandaise*, *Feith*, l'auteur du *Bonheur de la paix*, H. van Alphen, Bilderdijk, qui fut un des fidèles du prince d'Orange et le professeur extraordinaire de hollandais du roi Louis-Napoléon, tous travaillèrent à exciter le sentiment national et furent accueillis comme les précurseurs et les prophètes de l'indépendance. Les jours mauvais n'avaient pas été inutiles : sous le coup de l'épreuve, l'âme néerlandaise s'était retrempée dans ses origines glorieuses et, affranchie moralement et matériellement de la domination étrangère, elle allait, en profitant des tâtonnements du passé, s'efforcer de créer une littérature vraiment nationale.



Willem van HAREN (1713-1768).

II. — DE 1815 A NOS JOURS

Par Jan TEN BRINK

Pendant les quinze années qui suivirent la formation du royaume des Pays-Bas (1815-1830) la littérature néerlandaise n'eut pas de développement propre. Dans le Nord on était trop heureux; dans le Sud, trop mécontent. Cependant, il y avait dans les Flandres quelques amis du roi Guillaume, comme l'archiviste de Gand, Jan Frans Willems (1793-1846), qui fut, comme on l'a dit depuis, le « père » du mouvement flamand — mouvement à jamais célèbre, qui s'imposa après la révolution de 1830.



Willem BILDERDIJK (1756-1831).

Dans le nord dominait à cette époque le poète Willem Bilderdijk (1756-1831). Bilderdijk avait été professeur et bibliothécaire du roi Louis Bonaparte (1806-1810), qui avait gâté le poète et montré pour lui une admiration exagérée. Bilderdijk était un maître dans l'art d'écrire des vers hollandais ; il avait une facilité incroyable.

Savant éminent, versé dans la théologie, la philosophie, la jurisprudence, l'histoire, l'archéologie, la science héraldique, la médecine, la chirurgie, il connaissait tout et avait des vues sur tout. A côté de ses grandes qualités, il lui manquait le goût esthétique. Ses vers sont grandioses et souvent pathétiques, mais la vraie beauté artistique leur fait bien des fois défaut. Il était très puissant dans l'expression de ses convictions et de ses sentiments, surtout quand il s'agissait d'exprimer ses sympathies et ses antipathies. Aussi sa faculté maîtresse se produit-elle

dans la poésie lyrique et surtout dans la poésie didactique. Son chef-d'œuvre est certainement *De Ziekte der geleerden* (*La Maladie des savants*, 1806). Quoique son sujet fût rébarbatif au plus haut point, il en sut tirer un excellent poème en six chants.

En 1809, — dans les derniers jours du roi Louis, — Bilderdijk fit un grand effort. Il conçut le projet d'écrire une épopée en vingt chants qu'il intitulerait : *De Ondergung der eerste wareld* (*La Débâcle du monde antédiluvien*). Ce poème héroïque devait raconter les grandes luttes entre les fils de Dieu (descendants d'Adam avant la chute du premier homme) et les géants, fils des hommes (descendants d'Adam après sa chute). Bilderdijk n'a écrit qu'un quart du poème. Les événements de 1810, le départ du roi Louis, son Mécène, le jetèrent dans un abattement complet et lui firent abandonner cette épopée, dont on possède quelques fragments d'une beauté étonnante.



H. TOLLENS.

Bilderdijk ne comprit rien au grand mouvement de l'école romantique en Allemagne, en Angleterre, en France. Il se moquait de Shakspeare, de Byron, et de tout ce qui n'appartenait pas à l'ancienne école d'Homère et de Virgile. Il n'admirait que les classiques et les poèmes du pseudo-Ossian.

C'est en 1815 que l'hymne national hollandais *Wien Neerlandsch bloed* fut écrit par H. Tollens, marchand de couleurs à Rotterdam. De l'époque de la révolution glorieuse contre l'Espagne il restait un hymne incomparable, *Wilhelmus van Nassauwe* (*Guillaume de Nassau*), mais les temps avaient bien changé! L'hymne du comte Philippe de Marnix fut le chant de combat de l'armée calviniste sous les princes de Nassau. En 1815, il fallait un chant national pour tous les sujets du roi constitu-

tionnel, et un commerçant de Rotterdam en fut l'heureux poète.

Tollens et Bilderdijk formaient un parfait contraste. Tollens était un homme simple, droit, sans prétention aucune, sans la moindre érudition, aimant sa patrie, sa famille, ses amis. Sa création poétique la plus connue s'appelle *De overwintering der Hollanders op Nova Zembla* (*L'Hivernage des Hollandais à la Nouvelle-Zemble*), traduite en français par M. A. Clavereau (1851). Elle fut encore traduite en allemand, en anglais, et en frison. Cette œuvre est de 1819, et mérite sa popularité, en se plaçant au point de vue de l'époque. Il y a dans ce poème des épisodes fort bien racontés et un maniement de la langue qui témoigne d'un talent incontestable. Les dernières poésies de Tollens, *Laatste Gedichten* (1848) sont ses meilleures. Type de l'honnête bourgeois hollandais, il ne chantait que les joies du foyer. Certaines de ses poésies sont devenues populaires : *De Gevels der huizen* (*Les Façades des maisons*), *De Brand* (*L'Incendie*) et *De Winter* (*L'Hiver*).

Tollens possède sa statue de marbre blanc à Rotterdam, Bilderdijk n'a qu'une plaque avec son nom dans la grande cathédrale de Harlem. C'est que Bilderdijk n'était pas populaire, à cause de son humeur chagrine, de ses imprécations contre l'esprit du siècle, tandis que Tollens avait su conquérir le cœur de ses compatriotes par ses poésies toutes domestiques, inoffensives et intimes.

Bilderdijk eut en Isaac Da Costa un éminent disciple. Né à Amsterdam, Da Costa comptait parmi les descendants de ces familles portugaises qui se réfugièrent dans la République des Provinces-Unies au xvie siècle pour sauver leur vie et la liberté de leur culte israélite. Tout enfant il composait d'excellents vers et il n'avait pas quinze ans que Bilderdijk, lisant une de ses poésies pleines de fraîcheur et de naïveté, estima que le jeune poète promettait beaucoup. On le lui présenta et Da Costa fut dès lors son disciple le plus fervent. C'était en 1813. La noire détresse pesait sur Bilderdijk et sa famille. Mais il sut enflammer le cœur du jeune israélite, qui épousa toutes les idées de Bilderdijk : son calvinisme, ses fantaisies historiques, sa haine du siècle. Le jeune israélite se fit baptiser à Leyde (1822) et entra dans l'église protestante.

Ses premières poésies (*Poëzy*, 1822) témoignent néanmoins qu'il suivit le mouvement romantique ; on y trouve comme un écho des *Orientales*. Il écrit un hymne en l'honneur de Lamartine, il traduit un fragment du *Caïn* de lord Byron. Da Costa excellait vers 1840 dans un genre de poésie tout à fait personnel. Comme Casimir Delavigne, comme Auguste Barbier, il écri-

vit ses *Messéniennes* et ses *Iambes*. Il attaqua le siècle avec tout l'emportement de son sang portugais. C'étaient plutôt des odes politiques, comme Immermann, Dingelstedt et Freyligrath en avaient publiés en Allemagne. Avant de commencer sa carrière politique, il avait publié des écrits en prose, et donné des conférences à Amsterdam pour combattre les idées modernes et s'assurer l'héritage intellectuel de Bilderdijk. Son livre *Bezwaren tegen den geest der eeuw* (*Considérations sur l'esprit du siècle*, 1823) fit beaucoup de bruit par ses emportements contre les sophistes du jour, qui défendaient leurs croyances avec les armes détestables de la raison humaine.



Isaac DA COSTA (1798-1860).

En 1840, après un silence de dix années, il publia un poème, *Vyf-en-twintig jaren. Een lied in 1840* (*Vingt-cinq années. Un hymne en 1840*). Depuis 1840 jusqu'à sa mort (1860), il continua d'écrire des hymnes politiques et triompha encore une fois avec une création purement épique, *De Slag by Nieuwpoort* (*La Bataille de Nieuport*), son chef-d'œuvre. Da Costa, qui fut un des chefs du réveil de l'esprit calviniste en Hollande, antirévolutionnaire de toutes ses forces, appartenait cependant par ses tendances militantes et son tempérament fougueux à l'école romantique.

L'école romantique en Hollande date de 1830, après la création du royaume de Belgique. La jeunesse hollandaise avait vaillamment combattu les Belges à Hasselt et à Louvain (1831), sous le prince d'Orange (Guillaume II). On comprend comment elle ressentit alors la plus haute sympathie pour la littérature

anglaise. Deux grands artistes dominaient dans le cœur des jeunes : sir Walter Scott et lord Byron. On commença par les traduire. Puis on entreprit d'écrire des romans historiques à la Walter Scott.

C'est ici qu'apparaît un des écrivains hollandais les plus populaires de l'époque (1830-1870), M. Jacob Van Lennep. Issu d'une famille aristocratique d'Amsterdam, il vécut pour la littérature et le théâtre. Tour à tour poète, romancier, dramaturge et savant, il se montra toute sa vie maître passé dans l'art d'être amusant. Il était l'homme du monde le plus spirituel, le causeur le plus intarissable.

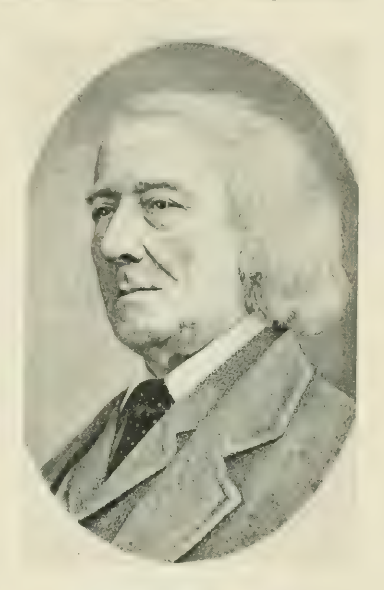
Il savait toutes sortes d'historiettes et les disait fort galamment. Sa carrière littéraire date de 1830, quand il fit jouer au Grand-Théâtre d'Amsterdam une pièce mi-vaudeville, mi-comédie, qu'il intitulait : *Het Dorp aan de grenzen* (*Le Village aux frontières*). C'était de la plus vivante actualité, une épisode de guerre qui allait éclater aux frontières de Brabant. Van Lennep donnait le beau rôle aux braves soldats hollandais, et couvrait les émeutiers belges de ridicule. La pièce fut jouée vingt fois de suite; tout le monde en fredonnait les couplets.

Van Lennep était de toutes les fêtes dramatiques et il composa nombre de pièces de circonstance. Il fit représenter (octobre 1867) un drame en trois actes et en vers, *Een Dichter aan de Bank van Leening* (*Un Poète au mont-de-piété*), épisode de la vie du poète Vondel qui, dans sa vieillesse, employé au mont-de-piété, écrivait ses vers dans ses cahiers d'administration. On applaudit beaucoup cette pièce le soir même du jour où avait été inaugurée la statue de Vondel à Amsterdam.

Van Lennep a écrit des légendes nationales rimées (*Nederlansche Legenden in rym gebracht*) dans le genre de *Marmion* et *Rokeby* de sir Walter Scott; mais il suivait surtout l'auteur d'*Ivanhoe* dans ses romans historiques : *De Pleegzoon* (*Le Fils adoptif*, 1833), *De Roos van Dekama* (*La Rose de Dékama*, 1836), *Onze Voorouders* (*Nos ancêtres*, 1838-1844), *Ferdinand Huyck* (1840), *Elisabeth Musch* (1850), et *De Lotgevallen van Klaasje Zevenster* (*Les Aventures de Nicolette Septétoiles*, 1865). Dans tous ses romans Van Lennep (1) a choisi pour maîtres Walter Scott et Alexandre Dumas père. Il cherche à amuser et à étonner. Ses romans sont surtout des romans d'aventures et d'intrigues. Cependant, dans *Ferdinand Huyck* il trace un tableau merveilleux des mœurs du

1 Voir l'article de M. Albert Réville, dans la *Revue des Deux Mondes*, 18 octobre 1868.

XVIIIe siècle à Amsterdam, surtout de la vie des familles patriciennes. Sa suite de romans (*Nos Ancêtres*) rappelle un peu la série de Frédéric Soulié, *Romans de Languedoc* (1838-1844), plus tard imitée par Eugène Sue dans ses *Mystères du peuple* (1848). Son ouvrage le plus considérable en ce genre est *Les Aventures de Nicolette Septétoiles* (cinq volumes) dans lequel il dépeint la société de La Haye et d'Amsterdam vers 1830-1840, en racontant les aventures de sa jeune héroïne, fille adoptive de sept étudiants. Au cours du récit il avait introduit une maison Tellier, à La Haye, qu'il avait baptisée : Maison Mont-Athos. La majorité des lecteurs, très collets montés, cria au scandale. La première émotion passée, le succès de *Nicolette Septétoiles* s'accusa de jour en jour plus nettement. Des traductions en allemand et en français (par M. L.-P. Délinotte) prouvaient la valeur de l'œuvre, dont les éditions se succédaient.



Jacques van LENNEP (1802-1868).
Phot. Wegner et Mottu, Amsterdam.

Plusieurs des romans de Van Lennep ont été traduits en français, d'abord *La Rose de Dékama*, par MM. A.-J.-B. Defauconpret et André Dubourcq (1841), plus tard par MM. Léon Wocquier et D. Van Lennep. On choisit dans *Nos Ancêtres* l'épisode de *Brinio*, traduit par M. Douchez. *Ferdinand Huyck* parut traduit en français par MM. Léon Wocquier et D. Van Lennep.

Van Lennep n'est pas le seul auteur de romans historiques. A côté de lui se tient M. J.-F. Oltmans, auteur d'un livre fort apprécié : *De Schaapherder*, traduit en français par M. Henri Meyer : *La Fille de l'armurier ou les Pays-Bas en 1482* (Paris, 1861); suivi de Mlle A.-L.-G. Toussaint, qui composa toute une série de romans historiques d'une grande finesse d'observation et d'une grande érudition archéologique ; Mlle Toussaint — plus

tard mariée à M. J. Bosboom, un des peintres les plus distingués de Hollande — fit des études patientes et sérieuses pour chacun de ses romans. Elle surpasse Van Lennep par l'étendue du savoir et par la justesse de l'analyse psychologique. Son plus beau roman historique, *De Graaf van Leycester in Nederland* (*Le Comte de Leycester dans les Pays-Bas*, 1849), montre ses qualités comme créatrice de figures humaines, comme peintre de tableaux historiques dans le grand style de Rembrandt (1). Un roman de sa vieillesse — roman d'une valeur unique — *Majoor Frans* (1875), est traduit, dans la *Revue des Deux Mondes*, par M. Albert Réville.



Mme BOSBOOM-TOUSSAINT (1822-1886).

Nommons encore parmi les romanciers : M. H.-J. Schimmel, qui publia pour ses débuts trois nouvelles historiques : *Une soirée chez Mme de Staël* (1851) ; *Le Directoire* (1851) ; et *Dix-huit brumaire* (1852), pour montrer le général et le premier consul Bonaparte avec beaucoup de force et d'éclat. Son drame *Napoléon Bonaparte* (1852) obtint un vif succès au Grand-Théâtre d'Amsterdam. M. Schimmel a écrit plusieurs autres drames et des romans, parmi lesquels *Sinjeur Semeyns* (*Le Sieur Semeyns*, 1875), et *De Kaptein van de Lijfgarde* (*Le Capitaine de la garde du corps*, 1888) ; dans toutes ces créations il excella par le piquant de son esprit brillant et par la verdeur des répliques de ses personnages. M. Lodewijk Mulder, M. P.-A.-S. van Limburg Brouwer, M. W.-P. Wolters,

(1) Voir l'article de M. J.-J. Ampère, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1848.

Mlle A.-S.-C. Wallis (Mlle Adèle Opzoomer) méritent également une mention.

Le mouvement romantique gagnait toujours du terrain en Hollande. L'art littéraire se modifiait de jour en jour. Un renouveau général s'annonçait de tous les côtés, principalement dans la critique littéraire. Une nouvelle revue critique suivait le mouvement et ne tardait pas à le diriger. *Le Guide* (*De Gids*), placé, dès son début (1837) sous la direction de M. R.-C. Bakhuizen van den Brink, plus tard archiviste en chef aux Archives nationales à La Haye, et de E.-J. Potgieter, d'Amsterdam, deux hommes supérieurs par leur érudition, leur talent littéraire et leur jugement, contribua beaucoup à l'éducation de la « Jeune Hollande », comme on disait alors. Potgieter montrait sa supériorité comme poète, comme nouvelliste, comme critique. Il prêchait aux jeunes gens l'évangile du XVIIe siècle, toutes les gloires de nos pères : marchands, marins, soldats, hommes d'État, savants, peintres, poètes et architectes. Potgieter n'a jamais été mieux inspiré qu'en écrivant son *Het Rijksmuseum te Amsterdam* (*Le Musée d'Amsterdam*, 1844), éloge sérieux et bien approfondi de nos Rembrandt, de nos Vondel, de nos Vander Helst, de nos Hooft.



E.-J. POTGIETER.

Potgieter jugeait sévèrement les écrits de la « Jeune Hollande », mais avec la plus grande honnêteté. Il était de la race des Sainte-Beuve, des Saint-Marc-Girardin, des Jules Lemaître. Dans la seconde partie de sa vie il se lia avec un autre juge lit-

téraire, M. Cd. Busken Huet, esprit français, âpre, mordant, caustique. Huet était d'une ancienne famille française, et comptait parmi ses ancêtres le célèbre évêque d'Avranches. Son style, tout à fait personnel, charme, séduit, éblouit, mais quelquefois aussi fait frémir. Dans un livre charmant, *Oude Romans* (*Vieux Romans*, 1876), il trace de main de maître les portraits de Rousseau, de Bernardin de Saint-Pierre, de Chateaubriand, de Mme de Staël et de Benjamin Constant. Il a laissé un chef-d'œuvre, *Het Land van Rembrandt* (*Le Pays de Rembrandt*, 1884), travail d'une science énorme d'histoire politique et d'histoire littéraire, écrit avec la plume d'un artiste tout à fait hors ligne.

En parlant de la jeunesse hollandaise de 1830 à 1850, il faut en premier lieu signaler deux étudiants de Leyde, deux amis intimes, qui portent les noms, bien connus et bien estimés en Hollande, de Beets et de Hasebroek. Nicolas Beets, aujourd'hui le doyen d'âge de tous nos littérateurs, aimait, dans sa jeunesse surtout, Walter Scott et lord Byron, et traduisait en même temps Victor Hugo. Il fit de l'ode qui commence par ces vers :

> Lorsque l'enfant paraît, le cercle de famille
> Applaudit à grand cris...

(*Les Feuilles d'automne*, 1831) une excellente traduction qu'il inséra dans son ouvrage le plus réussi, *La Camera obscura*. Ce livre parut en 1839 et est arrivé maintenant à la vingtième édition. Vingt éditions en Hollande, c'est presque cent éditions à Paris. *La Camera* fut traduite en français par Léon Wocquier sous le titre de *Scènes de la vie hollandaise* (1856), puis encore, en 1860, sous son vrai nom, *La Camera obscura*.

L'auteur de *La Camera obscura* se cachait sous le nom de Hildebrand. Il avait alors vingt-cinq ans, abjurait son lord Byron et se tournait, après des poésies sombres et déclamatoires, vers la peinture simple de la vie hollandaise dans sa ville natale de Harlem. Hildebrand se montrait humoriste à l'instar de Sterne et de Ch. Dickens, mais tout en restant bon Hollandais et buvant dans son verre. Hildebrand fit voir les braves bourgeois de Harlem dans leur vie intime, à table, au billard, à la promenade des dimanches dans le « Harlemmer Hout » (bois de Harlem), partout où leur existence simple se passait sans secousses, sans péripéties. Et, en même temps, il savait gagner les cœurs de ses lecteurs par des traits d'esprit et d'humour tout à fait inattendus.

La Camera obscura est une création tellement nationale qu'aucune traduction ne peut en donner une idée exacte. Le style de

Hildebrand charme par son naturel, sa vérité dans le dialogue, sa verve spirituelle. Les vingt éditions qui se sont succédé jusqu'en 1896 ont pénétré dans toutes les maisons hollandaises, dans les écoles moyennes, dans les hôpitaux, dans les prisons.

Nicolas Beets n'a écrit qu'une seule œuvre d'art comme *La Camera*. Puis il a chanté toutes les joies de la vie domestique au coin du foyer. Le vénérable vieillard vit encore à Utrecht, octogénaire, après avoir rempli les fonctions de ministre protestant et de professeur de théologie à l'Université de cette même ville. Il est resté le meilleur ami du peuple hollandais, l'écrivain le plus en vue et le plus lu de tous nos auteurs contemporains.



M. Nicolaus BEETS, né à Harlem en 1814.

Phot. Lietze et Schumaker, Utrecht.

Son ami intime, J.-P. Hasebroek, est mort en 1896. Beets et Hasebroek étaient liés depuis leur jeunesse. Hasebroek et deux cents étudiants de Leyde avaient servi, en 1830, le roi Guillaume Ier comme chasseurs volontaires contre la révolution belge. Après la campagne de dix jours, il continua ses études à Leyde et s'occupa de littérature, surtout en traduisant le poète Thomas Moore. L'esprit des deux amis avait une tournure tout à fait anglaise, comme Beets l'avait prouvé avec ses traductions de Walter Scott et de Byron. Hasebroek aimait surtout l'essayiste anglais, Charles Lamb, qu'il imitait dans son livre le plus connu, *Waarheiden Droomen door Jonathan* (*Vérités et Rêveries, par Jonathan*, 1840). C'est un ouvrage d'essais humoristiques, plein de bonté de cœur et de douce mélancolie. Jonathan conquit presque la même popularité que Hildebrand

avec ce petit livre, en dehors duquel, avec quelques volumes de poésies, il n'a guère écrit que des sermons et méditations pastorales, se vouant entièrement à sa fonction de pasteur protestant.

A côté de Hildebrand et de Jonathan se groupent des poètes, des romanciers, des dramaturges. Parmi les poètes se distinguait M. W.-J. Hofdijk, qui chantait le moyen âge comme un trouvère moderne, qui adorait la nature, les bois, les prés, les dunes et les bruyères de sa chère patrie. Il chantait même les merveilles et les volcans de Java, qu'il ne connut que par ses études. Hofdijk était professeur au lycée d'Amsterdam — la plupart des autres poètes de cette époque étaient pasteurs, comme Beets et Hasebroek, comme Ter Haar, de Genestet et Ten Kate.



J.-P. HASEBROEK, mort en 1896.

De Genestet est mort à l'âge de trente-deux ans; cette mort prématurée affligea tout le monde littéraire néerlandais, car le jeune écrivain surpassait déjà tous ses collègues, poètes et pasteurs, par son esprit primesautier et brillant. Il maniait la strophe favorite de lord Byron, l'*ottava-rima*, avec la plus grande facilité.

On peut en dire autant de J.-J.-L. Ten Kate, qui a traduit *Gerusalemme liberata*, du Tasse, en *ottave rime*, et l'*Inferno*, de Dante, en *terzetti* monorimes. Ten Kate était passé maître dans l'art de dire les vers comme dans celui de les composer. C'était un improvisateur merveilleux.

Dès 1860 la situation littéraire change dans les Pays-Bas. Un journal hebdomadaire, *De Nederlandsche Spectator* (*Le Spectateur néerlandais*), se publie à La Haye, rédigé par M. M.-P. Lindo

— Anglais naturalisé — et M. Carel Vosmaer, et par un cercle très choisi de collaborateurs — entre lesquels on distingue MM. Ising, Keller, J.-J. Cremer. M. Lindo avait bien mérité de sa patrie adoptive en écrivant des essais humoristiques qu'il publiait sous le nom du « Père Smits » (*De Oude Heer Smits*). Puis il a traduit *Tom Jones* de Fielding, *Tristram Shandy* de Sterne et tous les romans de Thackeray.

M. Vosmaer se distinguait dans l'histoire des beaux-arts et publiait en 1868 ses études sur Rembrandt, en français : *Rembrandt Harmensz van Ryn, sa vie et ses œuvres*, travail très sérieux et chaudement apprécié en Allemagne et en France. Comme poète, M. Vosmaer appartenait à l'école néo-hellénique — l'école de P.-L. Courier, André Chénier, Leconte de Lisle et Anatole France, l'école de Robert Humerling et de George Ebers. Il a traduit l'*Iliade* et l'*Odyssée*, dans les hexamètres d'Homère — un chef-d'œuvre de versification néerlandaise. Puis, il composa deux romans esthétiques : *Amazone* (1880) et *Inwyding* (*Initiation*, 1888), dans lesquels il examine les trésors d'art de Rome et d'Italie et développe ses idées sur la peinture, l'architecture, la sculpture et la littérature.



Carel VOSMAER (1826-1888).

M. Vosmaer aimait et admirait un auteur qui avait fait beaucoup de bruit en 1860 par la publication d'un roman, *Max Havelaar*, par Multatuli (M. E. Douwes Dekker). Ce roman traitait des grosses questions coloniales — la vie européenne des administrateurs hollandais et la vie orientale des administrés javanais. Multatuli fit le portrait des indigènes de Java comme Chateau-

briand avait fait celui des Peaux-Rouges. Ses peintures étaient éminemment poétiques et géniales; il égale Chateaubriand, mais, dans son enthousiasme poétique, il ne dit pas toujours la simple vérité. Il accusait le gouvernement de La Haye et de Batavia à grands cris. Selon lui, les Javanais étaient martyrisés par les Hollandais. Vérification faite, il fut établi que la fantaisie de l'écrivain avait la plus grande part dans les faits qu'il imputait à l'administration coloniale de Java.



Edouard-Douwes DEKKER (1826-1887).

Le talent très réel de l'auteur fit frémir d'admiration et d'indignation la plupart de ses lecteurs. Il s'établit un culte de Multatuli parmi les chefs de l'enseignement primaire dans nos villages, parmi les commerçants de tabac et de denrées coloniales dans nos villes. M. Douwes Dekker fut un génie mal équilibré, souffrant de l'extrême irritabilité de ses nerfs, n'ayant pas la force de maîtriser ses transports et ses colères. Il a écrit sept volumes d'*Idées*, d'un style très variable, de temps en temps lourd et prétentieux, souvent grandiose et sublime. On trouve dans ces volumes sa comédie *Vorstenschool* (*L'École des rois*), qui fut jouée sur tous les théâtres de la Hollande, au milieu des plus vives protestations.

M. Douwes Dekker n'est pas le seul ni le premier poète qui ait choisi la vie aux Indes orientales comme sujet d'un roman. En Hollande, on compte ces romans par douzaines. En 1893, on vit dans les salles de conférences une jeune femme, très belle, très distinguée, qui s'annonçait sous le nom ronflant de Stella Oristorio di Frama, « cantatrice ». Elle s'appelait Mlle Mina Kruseman, revenait de Java, des États-Unis, de partout. Elle ne chantait plus, elle pérorait contre le mariage actuel — à peu

près dans le genre des premiers romans de George Sand. Elle avait fait imprimer un roman, *Een Huwelijk in Indie* (*Un Mariage dans les Indes*), dans lequel elle défendait ses trois thèses : 1° *Les femmes sont des anges;* 2° *Les hommes sont des misérables;* 3° *Les enfants sont fort gênants.* Elle écrit avec beaucoup de passion, dans un style clair et vibrant; mais ses diatribes contre le mariage n'ont pas fait beaucoup d'adeptes en Hollande.



M. Louis COUPERUS, né à La Haye en 1863.

Parmi les plus récents nouvellistes et poètes, il faut citer M. J.-J. Cremer, pour ses idylles rustiques, peintures naïves de la vie villageoise en Gueldre; M. Justus van Maurik, pour ses études naturalistes du bas peuple d'Amsterdam et pour ses pièces de théâtre, et M. l'abbé Schaepman qui, sous l'inspiration de Da Costa, écrit des odes politiques pleines de noblesse et de verve. La Hollande possède également, comme la France, sa jeunesse néo-idéaliste. Quelques-uns de ces jeunes, qui commencent déjà à se faire vieux, ont du talent, et certaines poésies de M. J. Van Eeden, de M. A. Verwey, de M. Kloos, mériteraient les plus grands éloges si les auteurs ne se complaisaient pas trop dans leur goût pour un mysticisme qu'il est permis de trouver obscur.

M. Louis Couperus n'est d'aucun cénacle et ne relève que de lui-même. Comme poète, il rappelle Théophile Gautier par le coloris, le chatoiement des satins, des velours, des brocarts, des ors et des pierres précieuses. Ses romans sont très individuels, très forts comme fantaisie, comme peintures d'états d'âme.

Il avait à peine vingt ans quand il débuta dans les lettres par un volume de poésies, *Un printemps de vers*, bientôt suivi d'un nouveau recueil, *Orchidées*. En 1889, à vingt-six ans, il publiait son premier roman, *Eline Vere*, une peinture des mœurs de La Haye, qui du premier coup le mit hors de pair. *Fatalité*, *Extase*, *Illusion*, qui vinrent ensuite, furent plus discutés; mais quand *Majesté* parut dans le *Gids*, ce roman en Hollande où les souverains semblent plus dignes de pitié que d'envie, provoqua un cri universel d'admiration. A de courts intervalles, M. Couperus publia : *Paix universelle*, *Hooge Troeven*, qui forment la suite de *Majesté*. Depuis, il a dépeint dans *Métamorphoses* les états d'âme successifs d'un jeune écrivain, et, au commencement de 1898, il a donné *Psyché*, qu'on a dès le premier jour appelé un joyau littéraire. Ses œuvres sont traduites en allemand, en anglais, en danois, en suédois; *Majesté* a été traduit en français et a paru en 1898 d'abord dans la *Revue hebdomadaire* et ensuite en volume.

L'ART

Par E. DURAND-GRÉVILLE

De grands esprits, Hegel, Auguste Comte, Taine et d'autres ont essayé de formuler les lois générales de la philosophie de l'art, sans parvenir à des conclusions définitives et irréfutables. De pareils exemples sont bien pour décourager les trop vastes ambitions, et pour engager à s'en tenir aux faits acquis et aux déductions prudentes (1).

L'ART AVANT 1500

La Hollande a vu s'ériger de belles églises : celle de Saint-Servin (XIe siècle) à Maëstricht; le *Munster* de Roermond (1220), construit et orné par la légion d'architectes, de sculpteurs, d'orfèvres et de vitrailleurs du comte de Gueldre; l'admirable cathédrale d'Utrecht (XIIIe siècle), puis les églises d'Arnheim, Groningue, La Haye, Haarlem (Saint-Bavon), Leyde, Amsterdam. En sculpture, les récentes recherches de M. A. Pit ont montré qu'une école originale existait dans ce pays dès le XIVe siècle. Au siècle suivant, CLAAS VAN LEIDEN sculpte le tombeau de l'empereur Frédéric III dans l'église Saint-Étienne de Vienne; et il paraît probable que le célèbre auteur du *Puits de Moïse* de Dijon, CLAUS SLUTER, était Hollandais par sa famille. Quant à la peinture, le malheur veut que les fresques contemporaines

(1) Nous prendrons comme guides d'abord l'annaliste le plus autorisé de l'art hollandais, le Dr A. Bredius, dont *Les Chefs-d'œuvre du musée royal d'Amsterdam* résument les recherches de plusieurs générations d'érudits de tous pays; ensuite, les quinze années de la revue *Oud-Holland* (Vieille Hollande),

aient disparu sous un lait de chaux. Quelle lacune pour l'histoire de l'art!

On connaît un peu mieux sinon les graveurs, du moins les estampes religieuses répandues dès le début du xve siècle pour l'édification des fidèles. Haarlem, visité par les Van Eyck, fut le berceau de la gravure et de la peinture hollandaises. Le plus ancien peintre connu est Albert van Ouwater, qui travaillait vers 1440-70, et dont une belle *Résurrection de Lazare* vient d'être retrouvée et d'entrer au musée de Berlin. Son élève, Gérard de Haarlem, dit de Saint-Jean, l'a dépassé de beaucoup. Il représente la vraie peinture primitive hollandaise mieux que Thierry Bouts, de Haarlem (1420-1475), qui a surtout travaillé dans les Flandres; mieux que Jérôme van Acken (1450-1518, appelé Bosch du nom de son lieu de naissance (Bois-le-Duc), bien connu par ses *diableries* d'une conception si fantasque et d'un dessin si ferme.

L'ART AU XVIe SIÈCLE

Architecture, Sculpture, Gravure. — Bien que la peinture ait toujours occupé dans l'art hollandais une place prépondérante, il convient de sauver de l'oubli le nom et l'œuvre de quelques architectes et sculpteurs :

La famille Keldermans, issue de Malines, semble avoir été créée pour peupler la Hollande de monuments dans le cours du xve et du xvie siècle. Jan van Scorel, le peintre, eut une grande influence sur l'architecture de son temps; et Hendrick de Keyser (1565-1621), secondé — si l'on peut s'exprimer ainsi — par son rival Lieven de Key, de Haarlem, fut, après les grandes luttes du troisième quart du siècle, l'âme du mouvement qui allait remplacer le style gothique des villes hollandaises par un style « Renaissance » où les pilastres et les entablements classiques se mêlaient aux pignons aigus ornés de superbes girouettes, où les poutres sculptées faisaient saillie à travers les murailles de brique et de pierre aux couleurs vives. Comme sculpteur, on lui doit la statue d'Erasme, à Rotterdam, et le monument de Guillaume le Taciturne, à l'Église-Neuve de Delft. Il fut l'élève vite émancipé de Cornelis Bloemaert; ce siècle est riche en sculpteurs. Les touristes qui ont visité Campen se rappellent la célèbre cheminée de la salle du conseil municipal, œuvre de Jacob Colyn



VAN OUWATER. — *La Résurrection de Lazare*, peinture. (Musée de Berlin.)

de Nole, de Cambray ou d'un village près d'Utrecht; Jan Aertsz Terwen a sculpté les belles stalles de la Grande-Église de Dordrecht; Willem van Tetrode, l'autel de la Vieille-Église de Delft avec douze apôtres qui furent, dit-on, emportés à Strasbourg. On doit à Adriaen de Vries, élève de Jean de Bologne, les sculptures de deux fontaines à Augsbourg; le groupe élégant de *Mercure et Psyché*, du Louvre, longtemps attribué à son maître, lui est rendu aujourd'hui.

Il faut encore signaler l'excellent médailleur Conraed Block et rappeler que la Hollande a pu s'enorgueillir, presque sans arrêt, d'excellents orfèvres, par exemple, au xvie siècle, la famille van Vianen, qui avait la clientèle de toute l'Europe.

La gravure est encore plus riche : citons le grand Lucas de Leyde, Cornelis Anthonisz et Jacob Cornelisz van Oostsanen; Hendrick Goltzius, Crispin de Passe *le Vieux*, qui eut de nombreux graveurs dans sa famille, etc. (1).

Peinture. — L'action de l'Italie n'est remarquée que plus tard; elle s'est réellement exercée de tout temps, car c'est à Giotto et à ses successeurs que sont empruntés les sujets traités d'ordinaire par les primitifs du Nord. Le résultat n'a été funeste que quand les artistes néerlandais n'ont plus eu assez d'originalité pour éviter l'imitation servile.

Lucas de Leyde (1494-1533), qui fut un grand peintre en même temps qu'un graveur illustre, a connu l'art italien; d'autre part, Albert Dürer, qu'il a parfois égalé, a exercé sur lui une décisive influence, sans qu'il en ait éprouvé le plus léger dommage. Sa gravure est déjà très franchement de la « gravure de peintre »; il variait le trait des contours de ses figures selon la lumière et la distance; il obtenait déjà la puissance dans les clairs et la sonorité dans les ombres; il possédait, en outre, un vif sentiment du pittoresque et le don de traduire avec une extrême intensité les mouvements de l'âme. Ce précurseur n'a-t-il pas inspiré Rembrandt? D'autre part, même après Gérard de Saint-Jean, Lucas fut quelque peu novateur en peinture. Ses compositions bibliques valent par l'intimité de l'expression; avec sa série de joueurs d'échecs et de cartes, il a créé la peinture de genre, pressentie par les primitifs hollandais.

---

(1) M. Charles Dozy, le savant archiviste de Leyde, a bien voulu corriger et surtout compléter nos renseignements sur l'architecture, la sculpture et la gravure hollandaises du xve au xviiie siècle. Nous lui en adressons ici nos sincères remerciements.

La *Résurrection de Lazare* de JAN JOEST, qui date du début du XVI[e] siècle, montre, avec un sentiment de la nature tout particulier et reconnaissable, par exemple, à l'importance des fonds de paysage, un commencement de prédilection pour le mode italien.

PIETER AERTSEN (1508-1575), de Haarlem, surnommé PIERRE LE LONG, échappe à la hantise des exemples transalpins dans ses



LUCAS DE LEYDE. — *Joseph expliquant les songes*, gravure. (Fac-similé.)

grands tableaux d'autel et dans sa curieuse scène paysanne *La Danse des œufs*. Mais après lui la tradition purement indigène s'interrompt tout à fait, au moins en ce qui touche la peinture religieuse.

Les peintres italianisants. — Dès la fin du XIV[e] siècle de nombreux artistes du Nord, plutôt flamands, il est vrai, avaient visité la péninsule et s'y étaient même établis. Comment le génie de Raphaël aurait-il pu les laisser tout à fait indifférents? Le premier qui céda au charme fut JAN VAN SCOREL (1495-1562), que le pape Adrien VI (né à Utrecht) retint cinq ans à Rome. La con-

version fut complète, et le Hollandais troqua son franc-parler contre des façons plus châtiées, plus élégantes, mais d'un moindre attrait.

Pourquoi MAERTEN JACOBSZ (1) VAN HEEMSKERCK (1498-1574) (couramment appelé Heemskerck) ne vit-il chez Raphaël et Michel-Ange que la musculature des torses, que l'arabesque parfois contournée des lignes? Il crut que c'était l'essentiel de l'art, chacun partagea son erreur, et de bons graveurs se disputèrent les compositions à nombreux personnages qu'enfantait son imagination échauffée par des chefs-d'œuvre mal compris. Pareillement, HENDRICK GOLTZIUS (1568-1617) italianisa de son mieux et acquit une grande renommée, grâce à des estampes d'une habileté souvent prodigieuse. De tous, le plus dévoyé fut, à coup sûr, CORNELIS CORNELISZ, dit CORNELIS DE HAARLEM (1562-1638), qui pousse au grotesque l'exagération des raccourcis. Ses vastes portraits collectifs de gardes civiques témoignent pourtant de quoi il était capable les trop rares jours où il songeait à s'inspirer de la réalité.

La conversion des Pays-Bas au protestantisme devait porter un coup fatal à une certaine peinture religieuse. Vint alors ABRAHAM BLOEMART (1564-1651), qui remplit la Hollande de mythologiades romaines, et sa nombreuse famille ne chôma pas à le seconder dans une si belle entreprise!

Le Portrait et le Tableau civique. — Une des causes qui ont empêché les artistes hollandais de réussir dans la représentation du nu, c'est la difficulté de se procurer les modèles nécessaires. En Italie, le plus simple paysan est beau, d'ordinaire; son attitude est spontanément noble; de plus, il est maigre et son corps est étroitement serré dans une peau élastique et ferme. Le modèle hollandais, qui n'appartenait point, cela va de soi, aux classes élevées, était lymphatique et gras. Lui faisait-on prendre la pose d'un Mars ou d'un Jupiter, il n'offrait qu'une piètre contrefaçon d'un dieu de l'Olympe. Mais, si désirable que soit la beauté des formes, l'art peut s'en passer cependant, témoin telle effigie de Ghirlandajo ou d'Holbein. Le rôle du portrait fut précisément de constituer, en Hollande, la transition entre le XV[e] et le XVII[e] siècle. Les italianisants eux-mêmes firent presque tous de bonnes effigies, excellentes parfois. Tel est le cas de JACOB CORNELISZ VAN OOSTSANEN

(1) *Jacobsz,* abréviation de *Jacobszoon,* signifie *fils de Jacob.*

(vers 1470 — après 1526), dont les gravures augmentèrent encore la célébrité; il fut le maître de Scorel et de son propre fils, Dirck Jacobsz (1500-1567). Dirck représenta déjà des confréries d'arquebusiers dans des tableaux mal composés, où les personnages, alignés sur deux rangs, étaient peints avec la fidélité minutieuse d'un primitif. Son rival Cornelis Theunissen ne présente point de qualité saillante; un italianisant, Anthonis de Moor, Antonio Moro (1512-1577), élève de Scorel, devait retrouver chez les grands Vénitiens la noblesse du maintien, la sobriété de la couleur, la transparence des fonds. Son *Nain* du Louvre, portrait d'un rustaud, atteint au chef-d'œuvre. Plus jeune que lui, Dirck Barentsz (Amsterdam, 1534-1592) compte parmi ceux qui bénéficièrent d'avoir passé les Alpes; dans ses tableaux civiques les poses sont plus naturelles, la lumière moins dure, que dans les représentations de ses prédécesseurs; Cornelis Ketel (Gouda, 1548-1616) donne à ses figures une élégance réelle, bien qu'un peu bourgeoise; à ses scènes, l'air, le pittoresque, le mouvement et la vie. Déjà la grande époque est proche. La période de ces progrès, de ces acquisitions secondaires, sans lesquelles il ne peut pas y avoir de grande composition intéressante, est celle où la petite Hollande se débat contre la toute-puissante Espagne dans une lutte sans merci! D'un pas égal, à travers tout, lentement mais sûrement, l'art national s'enrichit de tous les apports nouveaux, dont la provenance, notons-le bien, est souvent étrangère.

Avec Aert Pietersen (1550-1612), fils de Pierre le Long, se continue, non sans éclat, la série des peintres de tableaux civiques. La représentation d'autres corporations sollicite aussi son talent; qu'on se souvienne plutôt de ses *Tondeurs de drap* (1599). Il faut aussi faire gloire à Aert Pietersen d'avoir, en 1603, inauguré (au moins dans son pays) les *Leçons d'anatomie*, dont l'origine est italienne.

TRANSITION DU XVIe AU XVIIe SIÈCLE

Ce fut exclusivement un portraitiste que Michiel Jansz van Mierevelt (Delft, 1567-1641), peintre de la cour, accablé de commandes, au point qu'il s'aide le plus souvent de collaborateurs, ne se dépensant seul que dans d'extraordinaires circonstances. Son effigie de Frédéric-Henri est élégamment posée,

et l'exécution de la cuirasse y est extraordinaire; toutefois, nous lui préférons encore celle de Guillaume le Taciturne, faite d'après un dessin de Cornelis Visscher, le plus grand portraitiste-graveur que la Hollande ait produit. Malgré une touche plus molle, Paulus Moreelse (Utrecht, 1571-1638), élève de Mierevelt, égala parfois son maître.

A nouveau les peintres de tableaux civiques nous sollicitent, et, le premier, Cornelis vander Voort (Anvers, 1576-Amst., 1624), Il sait donner aux attitudes, aux visages, à l'ensemble même. un caractère robuste et fier. A voir la belle tenue de ses *Régents de l'hospice des vieillards*, peints vers le début du siècle, ne pressent-on pas déjà *La Leçon d'anatomie* de Rembrandt? Plus qu'aucun de ses devanciers depuis les primitifs, Werner van Valckert (entre 1575 et 80 — après 1627) vise à exprimer les jeux de la lumière ambiante, et voici la tradition enfin renouée. Les plus grands parmi les modernes montreront une exécution plus rapide et plus libre. Jan van Ravesteyn, né à La Haye (1572-1657), est, sans contredit, le plus grand parmi les peintres de corporations antérieurs à Frans Hals. Si dans le portrait isolé Moro le dépasse, nul avant van Ravesteyn n'a traité le tableau civique avec une telle ampleur. Sans les trois grands artistes qui sont venus l'éclipser dans la suite, on aurait admiré bien davantage le style de ce maître, qui a prêté à ses modèles sa propre sincérité et sa propre énergie.

LE SIÈCLE D'OR

Architecture, Sculpture, Gravure. — C'est à Jacob van Campen, le meilleur architecte du siècle, que l'on doit le bel hôtel de ville, aujourd'hui palais royal, d'Amsterdam, richement sculpté à l'intérieur par les deux Quellin, d'Anvers (lesquels ont travaillé surtout en Hollande). Pieter Post, Philip Vingbons, W. van der Helm élevèrent quelques beaux édifices; puis la décadence arriva, avant la fin du siècle.

Les sculpteurs sont nombreux : on doit à Koenraat van Noremberg les magnifiques sculptures de la cathédrale de Bois-le-Duc, aujourd'hui au musée de South-Kensington; Albert Vinckenbrinck est l'auteur de la chaire de la Nouvelle Église à Amsterdam, et de scènes à nombreuses figures très habilement sculptées dans... des noyaux de cerises! Mais il faut faire une



Frans Hals. — *La Réunion des officiers des Archers de Saint-Adrien*, peinture (Musée de Haarlem.)

place à part à un sculpteur de génie, Rombout Verhulst. Presque tous les monuments funéraires de son temps sont de lui (Delft, Rotterdam, Amsterdam, Midwolde, etc.), ainsi que les deux bons frontons de l'hôtel de Ville d'Amsterdam. Né à Malines (vers 1624), il fait néanmoins partie intégrante de l'histoire de l'art hollandais.

Si l'amitié de Rembrandt a mis en lumière l'excellent orfèvre Jan Lutma, on connaît moins les bons médailleurs : Jan Lutma *le Jeune* (1629-1689), Pieter van Abeele et Johannes Smeltzing. Presque tous les grands peintres ont excellé dans la gravure : Hercules Seghers, Rembrandt, Bol, J. van Goyen, Paul Potter, A. Cuyp, J. Ruysdaël, Berghem, Carel Dujardin, Adriaen van de Velde, Adriaen van Ostade... Cornelis Visscher n'a pas seulement traduit Ostade et Brouwer, il a gravé des portraits originaux de premier ordre. P. Nolpe a traité le paysage et le genre. P. Soutman, W. Delff, Jonas Suyderhoef ont traduit Elsheimer, Mierevelt et Frans Hals. La liste est déjà trop longue...

Peinture. — Malgré tout ce qu'avaient obtenu l'élégance un peu lourde d'un Ketel, l'énergie huguenote d'un van der Voort, la souplesse d'un Valckert, l'honnête et puissante maîtrise d'un Ravesteyn, il restait encore quelque chose à faire. Frans Hals, de Haarlem (1580-1666), arrive en quelque sorte une cravache à la main, bousculant le groupe de ses modèles trop sages, leur donnant l'exemple de la vie et du mouvemnet. Si c'est un repas, il s'assied lui-même à table, tend la coupe, la vide d'un trait, s'accoude avec aisance, tournant la tête sur son épaule et retroussant sa moustache d'un air vainqueur. « Soyez fiers et joyeux comme moi, libres et vivants ! » leur dit-il. Et, en effet, sous l'action du magnétisme qu'il dégage, ces énergiques bourgeois, dont le seul défaut serait de paraître parfois un peu lourds, se redressent comme des conquérants, leurs visages s'épanouissent, une flamme brille dans leurs regards; et comme le maître a voulu, par surcroît, des justaucorps à manches de satin miroitant, des gardes d'épée merveilleusement ouvrées, des écharpes de soie très amples et très claires, nouées triomphalement en larges nœuds, il ne manque pas d'obtenir, pour la composition rêvée, ce qu'il considère comme l'effet par-dessus tout enviable : la gaieté, l'entrain, la vie débordante dans la vive lumière d'une grande salle aux vastes fenêtres. S'il doit représenter des personnages en plein air, il leur fera monter et descendre un escalier oblique, rompant ainsi l'uniformité de la ligne horizontale, au grand avan-

tage de l'effet pittoresque. Ce n'est pas tout : il voudra que la fougue de l'exécution soit d'accord avec la conception du sujet. Avant lui, le pinceau des plus grands coloristes, excepté Tintoret, ne s'est guère départi d'une tranquille sagesse, que celui de Frans Hals ne connaît plus; il prend toutes les libertés, sans en abuser jamais, car sa virtuosité prodigieuse s'autorise chez lui d'une science infaillible. Une visite au musée de Haarlem, où



Adriaen BROUWER. — *Les Ivrognes*, peinture. (Musée d'Amsterdam.)

se trouvent rassemblés huit ouvrages de toutes les périodes de sa vie, est, à cet égard, excellemment édifiante; son premier *Banquet* (1616), exécuté quand le maître n'avait que trente-cinq ans, se fait déjà remarquer par le caractère des visages, par leur modelé solide, irréprochable. Puis, d'un tableau à l'autre, le faire devient plus léger et plus brillant, parfois un peu — mais si peu! — aux dépens de la solidité, jusqu'au point culminant de sa manière claire, la *Réunion des officiers des archers de Saint Adrien* (1633), où le hallebardier du premier plan, coiffé d'un grand chapeau de feutre à plume blanche, est enlevé avec un

brio véritablement prestigieux. Doit-on s'étonner si ce diable d'homme a compté tant d'élèves, tant d'imitateurs directs et indirects, quand tout était en lui pour charmer, entraîner, conquérir? Rembrandt lui-même n'a pas échappé à son influence!

Cependant, sachons le reconnaître, Frans Hals ne s'est jamais cru parfait. En pleine maîtrise, quand il était arrivé à donner l'éclat d'une fleur humide aux touches vierges posées par son pinceau, il ne se laissa pas aveugler, il regarda autour de lui, il s'aperçut que Rembrandt, son tributaire d'une minute, poursuivait avec une implacable persévérance la simplicité des tons et des valeurs; et alors, arrivé presque à la vieillesse, il fait subir à son génie une nouvelle métamorphose. Son tableau des *Régents* de 1641 a toute l'harmonieuse tranquillité de *La Leçon d'anatomie* de 1632; et, dans ses *Régentes* de 1664, tableau qui a suivi de trois ans *Les Syndics des drapiers*, les figures, dont il exprime d'ailleurs admirablement le caractère en quelques touches d'une effrayante hardiesse, ne sont plus pour lui qu'un prétexte à des harmonies de noirs riches, de blancs fins et doux, de gris et de bruns profonds, parmi lesquels la tranche d'un livre vient mettre sa note rouge, atténuée comme le son d'une fanfare lointaine (1).

Le retour à la sincérité se serait sans doute produit sans Frans Hals, mais il l'a très certainement favorisé. Au chef séduisant de l'école de Haarlem NICOLAS ELIASZ (Amst., 1590 ou 1591 — entre 1646 et 1656) devra le souci d'arrangement et d'enveloppe qu'atteste *Le Repas d'arquebusiers* de 1632. THOMAS DE KEYSER (Amsterdam, 1596 ou 97-1667) se défend au contraire de céder à l'exemple; magistral d'ailleurs, plein de qualités de premier ordre, et tout à fait hors ligne dans les portraits de famille de proportion plus petite que nature.

Le Dr W. Bode a consacré une longue étude au réveil de la peinture de genre, réveil dont le mérite revient à Frans Hals. C'est dans son entourage, en effet, que naissent ces *Conversations*, ces *Corps de garde* et ces *Scènes en plein air* qui vont

(1) Parmi ses neuf enfants et petits-enfants, plusieurs firent de bons portraits, voire même à son imitation; il eut pour autres élèves des portraitistes de valeur: *Vincent van der Vinne, Johannes Cornelisz Verspronck, Salomon* et *Jean de Bray, Pieter Soutman*, et *Johannes Suyderhoef*, qui a si bien gravé les portraits de son maître; des peintres d'architecture, tels que DIRCK VAN DELEN; des peintres de nature morte, tels que J.-B. WEENIX et FRANS HALS *le fils*, WILLEM HEDA, PIETER CLAESZ (le père de Berghem), EVERT VAN AELST, PIETER POTTER, TER BORCH doivent encore beaucoup, indirectement, à Frans Hals.

fournir une brillante carrière sous le pinceau de Dirck Hals (avant 1600-1656), frère cadet de Frans, et de Hendrick Pot, (vers 1590-1657), l'auteur de plusieurs bons tableaux civiques.



Adriaen van Ostade. — *Le Paysan payant son écot*, eau-forte.

Esaïas van de Velde, mort en 1630, à peu près contemporain de Frans Hals, et que nous retrouverons parmi les précurseurs du paysage, peindra dans ses *Amusements de l'hiver* et dans ses scènes militaires de petits personnages d'un mouvement très juste. Pieter van Laar (Haarlem, 1582-1642), peintre de « bam-

bochades », fêtes champêtres, etc., graveur de premier ordre, lui devra quelque chose, au moins pour le choix des sujets; Pieter Potter (Enckhuyzen, 1587—après 1646) aura du goût pour les joueurs de trictrac, les guitaristes élégants et aussi les corps de garde; Anthony Palamedes (Delft, 1600-1673) et son frère Palamedes, un peu plus jeune, cultiveront, le premier le portrait et le genre, le second la peinture de batailles; Pieter Codde (1599-1678), qui obtient actuellement un regain de vogue assez mérité, partage ses préférences entre les conversations, les corps de garde et les scènes de la vie des paysans, alors que Duck se confine dans les scènes de la vie militaire. A côté d'eux, Jan Miense Molenaer (Haarlem, 1600-1668) se rapproche de Hals par un modelé plus solide, par sa prédilection pour les tons gris, par son exécution libre et franche; on lui doit, outre des portraits et des conversations, des paysanneries d'un ton brun et d'un effet de clair-obscur quelque peu rembranesque. Deux artistes remarquables appartiennent presque à la génération suivante : Ludolf de Jongh (Rotterdam, 1616-1697), portraitiste et peintre de genre; et Jan-Baptist Weenix (1621-1660), qui a traité aussi avec un plein succès la nature morte.

Voilà, certes, une nombreuse et belle progéniture, et nous n'avons pas encore nommé les deux plus grands élèves de Hals : Brouwer et Van Ostade.

Quoique né en Belgique, à Audenarde, vers 1606, et mort à Anvers en 1638, Adriaen Brouwer a vécu à Haarlem pendant les années d'étude et c'est à l'école de Hals qu'il s'est formé. Ce grand artiste, qui joint à l'ampleur de dessin d'un Pierre Breughel les qualités de souplesse, d'enveloppe et d'éclairage propres à Hals et à l'école hollandaise, a cherché ses modèles parmi les paysans, souvent même parmi des ivrognes qui se battent; ce choix n'est pas relevé. Mais, selon l'adage d'un critique, « tant vaut le peintre, tant vaut le sujet », et quel que soit le spectacle, Brouwer le voit et l'interprète en grand artiste.

L'existence familiale des paysans pauvres ou cossus a fourni la matière des tableaux toujours très simples d'Adriaen van Ostade (Haarlem, 1610-1685). On y boit quelque peu, on y danse parfois, on s'y dispute très rarement. C'est la vie saisie sur le fait et clairement racontée par un écrivain de premier ordre : il y a même souvent de la poésie dans cette saine et robuste prose. Adriaen van Ostade savait prendre son bien où il le trouvait; il a emprunté à son maître Frans Hals le trésor des connaissances essentielles; tout jeune, il a compris et il s'est assimilé l'admirable solidité de « primitif » des œuvres de son camarade Brou-

ser. Ajoutez-y un sens très vif de l'observation et la volonté de se conformer rigoureusement à la nature, vous aurez l'idée de ce que donnent ses premiers ouvrages. Malgré le dire de Charles Blanc, qui s'est laissé entraîner à une sévérité excessive à propos de ses estampes, Adriaen van Ostade demeure dans tout son œuvre de peintre et de graveur un dessinateur plein d'autorité.

Dans ses premiers tableaux, de modelé d'ailleurs très serré, la lumière n'est que très juste ; elle prendra bientôt du charme, quand les ouvrages de Rembrandt auront révélé à van Ostade la magie du clair-obscur. Voyez son *Maître d'école* du Salon carré du Louvre (1640). Jamais il ne rendra mieux la distribution du jour dans une salle vivement éclairée d'un seul côté; jamais non plus vous ne le verrez traduire avec plus de frappante vraisemblance l'indescriptible désordre où se mêlent, jouant et causant, de petits êtres à peine dégrossis et pourtant d'expressions si naïves et si variées ! Plus tard son exécution s'affine et s'émancipe à la fois, jusqu'à l'instant où elle redevient, avec la vieillesse, quelque peu trop sage. En somme, son œuvre demeure digne des plus grands « petits maîtres » et il a formé quelques élèves fort habiles, son frère Isaac, Cornelis Dusart, Cornelis Bega, qui le suivent à distance respectueuse.

Il a tant aimé son frère Isaac van Ostade (1621-1649) que la postérité les a réunis dans une même affection. Cet enfant gâté, mort à vingt-huit ans, qui ne savait pas mener sa vie, était également inexpert dans l'art de simplifier une forme, de condenser un effet. Pourtant, il avait un fin sentiment de certaines délicatesses de ton, surtout dans le paysage, et, guidé par son frère et par l'exemple de Rembrandt, il a pu donner tout ce qu'il avait en lui, et même un peu davantage.

Les Précurseurs de Rembrandt. — Vosmaer, le premier, puis le Dr Bode avec bien plus d'ampleur, ont signalé l'existence d'un courant italianisant où le grand Hollandais a puisé quelques-uns des secrets de son art. En effet, c'est par l'Italie que les pays du Nord ont été initiés au charme du clair-obscur. On sait quel profit la peinture hollandaise sut tirer de ces enseignements.

La Providence, dit-on, a des voies insondables : en 1578, elle fit naître à Francfort Adam Elsheimer, qui, à peine majeur, partit pour l'Italie. Il y apprit, avec l'aide de quelques grands maîtres, tout ce que la lumière du soleil peut offrir, du matin au soir, de valeurs et de contrastes. Parmi des paysages d'un vert profond, aux ombres transparentes, des coups de soleil vinrent éclairer

vivement ses figures. Elsheimer n'imitait pas, il créait discrètement, sous l'inspiration de la nature et des maîtres. Le musée de Montpellier possède de lui un charmant petit paysage, une plaine ensoleillée, toute plantée de saules ; sur le devant du tableau on voit *saint Laurent*, vêtu d'une blanche robe de diacre brochée d'or, aux plis largement modelés. La tête ne prête à



Thomas DE KEYSER. — *La Leçon d'anatomie du Dr de Vrij*, peinture. (Musée d'Amsterdam.)

aucune remarque, le reste fait prévoir les premières peintures de Rembrandt.

Que de l'œuvre d'Elsheimer soit sorti le paysage arcadique de Poelenburg et, hélas ! de ses successeurs, rien n'est plus certain ; mais il n'en reste pas moins acquis que ses leçons et son exemple ont conduit aux recherches du clair-obscur LÉONARD BRAMER, de Delft ; les deux frères JAN et JACOB PYNAS, de Haarlem ; le remarquable CLAES MOEYAERT, d'Amsterdam ; JACOB VAN SWANENBURGH, de Leyde ; PIETER LASTMAN ; HONTHORST (Utrecht, 1590-1656), peintre d'effets de nuit, continuateur plus direct, quoique libre, du Caravage. La réunion de tous ces artistes de second ordre forma un des milieux où le chef de la peinture hollandaise allait puiser ses inspirations premières.



BARTH. VANDER HELST. — *La Compagnie de Roelo Bicker*, peinture (fragment). (Musée d'Amsterdam.)

A cette liste de précurseurs doivent encore être ajoutés Th. de Keyser (Amst., 1597-1667), dont les portraits, si riches de qualités sérieuses, n'ont pas été sans influencer grandement



Rembrandt, par lui-même, peinture (1637). (Musée du Louvre.)

Rembrand fecit RF 1627

Première signature de Rembrandt.

le jeune peintre de Leyde à ses débuts, et même, quoique de quatre à cinq ans plus jeune que Rembrandt, Bartholomeus van der Helst (Haarlem, 1610 ou 1611 — Amsterdam, 1670).



REMBRANDT. — *La Leçon d'anatomie*, peinture. (Musée de La Haye.)

Si en art la palme était au plus sage, van der Helst serait le roi de la peinture de portrait. Chez lui pas de défaut notable : il dessine et modèle avec une grande précision ; ses personnages sont bien campés, vrais de caractère, naturels d'attitude, vêtus de costumes brillants et variés ; ses accessoires sont exécutés aussi habilement que ses figures, et savent ne pas retenir le regard au delà du nécessaire ; sa composition, toujours vraisemblable, est souvent très pittoresque ; que lui manque-t-il cependant pour s'élever au niveau des plus grands ? la hardiesse de facture et la fine harmonie d'un Frans Hals, l'intimité et la concentration d'effet d'un Rembrandt, la sobre distinction d'un Moro ; mais celui qui a conçu de vastes compositions telles que *La Compagnie de Roelof Bicker* (1639) ou *Le Banquet de la garde civique* (1648) et qui a pu les mener à terme sans la moindre défaillance, avec une imperturbable sûreté de pinceau, mérite la place que la postérité lui a assignée, un peu au-dessous des chefs de l'école.

Rembrandt Harmenzoon van Rhyn; son école, son influence. — Les grands génies tiennent au sol natal par mille liens mystérieux ; ils résument dans leur œuvre les siècles antérieurs et enrichissent l'art ou la science de toute la part de vrai ou de beau qu'ils ont découverte ou créée. Rembrandt ne fait pas exception à la règle : outre qu'il connaissait fort bien l'art antique par des moulages et Raphaël par les gravures de Marc Antoine, il a puisé dans le courant italianisant tout spécial créé par Elsheimer sa prédilection pour les effets de clair-obscur. Ses deux maîtres successifs, J. van Swanenburg et Lastman, le premier surtout, étaient de fervents admirateurs du peintre allemand. Pourtant, après un court séjour à Amsterdam, chez Pieter Lastman, on le voit établir son atelier dans la maison paternelle ; là, ne voulant plus avoir pour maître que la nature, il commence une longue série d'études, d'après ses parents, ses amis et lui-même. Le chef-d'œuvre de cette période — un chef-d'œuvre en soi — est le portrait à l'eau-forte de sa mère, daté de 1628. Il faut arriver à 1631 pour trouver une composition à très nombreuses figures. C'est le *Saint Siméon* du musée de La Haye, œuvre plutôt jolie que grandiose, à laquelle aboutit l'effort des quatre ou cinq années pendant lesquelles le jeune maître avait médité les problèmes du dessin de la lumière.

Un grand pas sera franchi, l'année suivante, après l'installation à Amsterdam, avec la *Leçon d'anatomie*. Le jeune peintre de Leyde connaissait peut-être la *Leçon d'anatomie* (1603) d'Aert Pie-



REMBRANDT. — *La Ronde de nuit*, peinture. (Musée d'Amsterdam.)

tersen et celle de Mierevelt (1617) : il avait vu certainement à Amsterdam celle de Th. de Keyser (1619); l'ambition lui vint de faire mieux et il dut son succès plutôt à l'interprétation du sujet, bien saisi dans sa vraisemblance morale, qu'à la manœuvre encore un peu molle du pinceau. Sans égaler les chefs-d'œuvre futurs, la *Leçon d'anatomie* de Rembrandt éveille déjà l'admiration par la belle harmonie des tons, par la transparence de l'atmosphère fine et blonde. Le cadavre, placé près du bord, mais non pas au bord de la toile, est le centre clair autour duquel gravitent les valeurs des collerettes blanches, des têtes inégalement éclairées, des fonds bruns et des vêtements plus ou moins sombres.

La fièvre de travail est plus grande que jamais. En 1632, Rembrandt a eu le temps de brosser d'autres effigies; en 1633, les deux merveilleux *Philosophes* du Louvre et plus de vingt portraits, pendant que plusieurs des élèves qui fréquentent son atelier collaborent à quelques-unes de ses eaux-fortes (1). L'année suivante, il épouse Saskia, qu'il aime et qui lui sera prématurément ravie; elle a souvent servi de modèle au maître, mais ne lui a guère inspiré qu'une œuvre capitale, la *Danaé* (1636) de l'Ermitage. D'autre part, il continue la série de ses autoportraits : celui du Louvre, daté de 1637, peut être mis à côté des plus belles pages d'un Holbein ou d'un Raphaël.

En 1642, la compagnie de gardes civiques du capitaine Cock demanda à Rembrandt de la représenter entière, dans un tableau corporatif. Le peintre voulut créer une œuvre plus brillante que celles de ses devanciers; drapeau jaune et bleu, vêtements blancs, rouges, noirs, bleus, violacés, casques et cuirasses, panaches blancs et roses, Frans Hals avait eu recours à tout cela : Rembrandt en userait à son tour; dans la *Compagnie Bicker*, de van der Helst, on voyait un homme de profil qui tirait, un enfant et un chien mêlés à la foule : il s'approprierait encore cet épisode; ses deux rivaux avaient timidement essayé de disposer leurs personnages sur un petit escalier ou un perron bas : il ferait mieux, il ouvrirait au fond de son tableau une vaste arcade sombre d'où la foule des arquebusiers s'écoulerait de tous côtés sur les marches d'un vaste perron; une petite fille en robe de soie blanc crème, une autre en robe bleu pâle, à demi cachée,

(1) A cette époque l'usage courant était, pour les maîtres, de profiter du travail de leurs élèves, de le vendre en y apposant leur signature. Dans les eaux-fortes, malheureusement, le travail des élèves reste visible, alors que dans les tableaux les dernières touches du maître peuvent effacer bien des choses.

courraient au milieu de ce tohu-bohu, où l'on croirait entendre le tambour battre la caisse et le petit chien aboyer furieusement. Les rayons d'un soleil encore assez haut dans le ciel tomberaient à flots sur cette foule... Tel était son rêve... Aujourd'hui, singulière ironie du sort, ce tableau s'appelle *La Ronde de nuit!* Par quel mystère? Est-ce le rêve de Rembrandt qui s'était transformé pendant l'exécution de l'œuvre? Faut-il croire, avec des critiques dont le nom fait autorité, que, voulant peindre des effets de soleil, le maître, emporté par un instinct irrésistible « faisait du jour avec de la nuit »? Cette opinion, énoncée par les maîtres de la critique, a été longtemps un axiome, et il faut convenir qu'elle avait pour elle l'évidence du premier coup d'œil. Nous l'avons acceptée, jusqu'au jour où une autre évidence plus forte est venue la heurter et la détruire (1).

---

(1) Voici comment: En mai 1882, à Londres, dans la National Gallery, nous rencontrâmes un petit tableau de 3 pieds de long qui représentait une « Ronde de nuit » toute différente de celle d'Amsterdam. En une seconde notre opinion fut faite : c'était là une copie très sage, très fidèle, du tableau tel qu'il avait été à l'origine. Voilà donc ce que Rembrandt avait voulu ! Mutilation à part — car l'original avait subi l'ablation de quatre bandes, dont une, à gauche, avec deux personnages,—le tableau était clair! Non pas comme un Fortuny, pourtant; le peintre avait fait jouer les ombres avec les lumières : la grande baie était sombre, le mur du fond, à peine éclairé par un soleil frisant, était relativement sombre aussi; les personnages qui descendaient les marches enveloppaient de leur ombre portée tout le groupe de droite; à gauche, l'ombre portée d'un objet invisible, d'un arbre sans doute, enveloppait deux ou trois figures du premier plan; c'était une scène en plein soleil dans laquelle, par un habile artifice, le grand peintre avait accordé plus de surface aux ombres qu'aux lumières, mais c'était une vraie scène en plein soleil, où les personnages n'avaient pas l'air d'être éclairés par des torches, où les chairs étaient *couleur de chair,* où les collerettes étaient *couleur de linge blanc.* Les vernis accumulés sur la peinture originale, très empâtée, avaient fait d'une robe blanc crème une robe d'or, d'une robe bleu clair une robe vert brunâtre, d'une blanche collerette un chiffon roux, d'un drapeau bleu clair et jaune clair un drapeau vert olive et orangé, et ainsi de suite... Un dévernissage très timide et très incomplet, effectué en 1889, et dont nous avions prédit, deux ans auparavant, la prochaine nécessité, a fait retrouver la blancheur de quelques collerettes, le bleu de la robe d'une fillette : on reverrait tout le tableau primitif si on enlevait, sur toute la peinture et d'une façon plus égale, les neuf dixièmes seulement de l'épaisseur du vernis restant.

Mais peu importe : la démonstration a eu lieu, et elle n'est pas unique. Plus d'un portrait de Rembrandt qui avait une collerette rousse et des chairs couleur de cuir a retrouvé, après le dévernissage, la blancheur primitive de sa collerette et la fraîcheur éblouissante de ses chairs.

Pour savoir ce que Rembrandt a toujours fait, il faut poser un nouvel axiome, que tout le monde trouverait évident s'il ne dérangeait pas de longues habitudes: Rembrandt peignait toujours des collerettes couleur de linge blanc, des chairs couleur de chair; et comme nous sommes en Hollande, les chairs de ses figures, sous le vernis, sont presque toujours d'une blancheur de lait.

De toutes les expériences de dévernissage que nous avons contrôlées il résulte, sans doute possible, que seule l'accumulation des vernis a dénaturé l'aspect des peintures de Rembrandt; le maître est bien le peintre de la vraie lumière; mais, — la remarque vaut d'être faite, — dans ses effets de plein soleil, sans jamais tricher, il se place toujours de façon à éclairer les objets de côté, ce qui permet d'accuser leurs parties d'ombre, et il aime à faire détacher, même en plein soleil, ses objets lumineux sur un fond plus ou moins sombre. Les vernisseurs ont fait le reste.

Tout a été dit sur *Les Pèlerins d'Emmaüs* (1648) du Louvre. C'est une merveille dont on chercherait en vain l'équivalent dans l'œuvre de Rembrandt, non pas pour l'étonnante simplicité de la composition ou l'admirable naturel des attitudes, ni pour le charme merveilleux de ce rayon de lumière qui crée un jeu si harmonieusement complexe de valeurs; mais pour la seule tête du Christ, où chacun peut lire l'infinie résignation de l'être qui a volontairement vidé jusqu'à la lie le calice des souffrances humaines. On ne rappellera jamais assez combien ce peintre, qui semble mépriser les élégances de la forme (c'est-à-dire, pour beaucoup de gens, l'essentiel de l'art), a su atteindre l' « au-delà » sans presque y songer.

Dans la même année, 1648, il terminait *Le Bon Samaritain*, œuvre superbe et profonde où se résument toutes les plus belles qualités de son prodigieux talent (1).

— Passe pour le linge et les chairs, nous dira-t-on, mais vous ne pouvez pas nier que ses ombres soient souvent noires.

— Jamais noires, quelquefois sombres, répondrons-nous, ou surtout assombries! Pourquoi? Pour deux raisons: d'abord, à mesure qu'il avance en âge, son faire devient plus hardi, ses empâtements plus violents; et le vernis logé dans les creux de la peinture devient plus épais, donc plus foncé avec le temps; ensuite, il y a deux sortes de peintres, ceux qui, aimant la clarté partout, mettent du blanc dans leurs ombres, et ceux qui, aimant les jeux de clair-obscur et les ombres profondes, quoique toujours transparentes, *ne mettent pas de blanc dans les ombres*. Rembrandt appartient à cette dernière catégorie; il n'est pas « clairiste », il aime les larges ombres qui couvrent la moitié ou les trois quarts de la toile; cela lui permet de donner plus d'éclat aux lumières. Mais des ombres noires, lui? il n'y a jamais songé.

Voyez plutôt ses eaux-fortes, non pas dans leurs derniers tirages, mais dans les belles épreuves du temps. Les effets de nuit y sont très rares, les ombres n'y sont jamais noires: plus de la moitié des eaux-fortes de cet « amant de la nuit » sont au simple trait.

(1) Au sujet de cet ouvrage, relevons une erreur trop répandue: Fromentin, comme tout le monde, veut que ce tableau soit un effet de soleil couché; les plus audacieux parlent des derniers rayons du soleil qui va disparaître. En réalité, toutes les gravures anciennes représentent ce tableau comme un effet de plein soleil, et les ombres portées, celles du seau et du volet, entre autres, peuvent



REMBRANDT. — *Les Syndics des drapiers*, peinture (Musée d'Amsterdam.)

Sans trop sacrifier au détail biographique, rappelons pourtant que le maître avait perdu sa chère Saskia en 1642. On imagine sa peine. Il s'en distrait de son mieux par un travail acharné. Mais en 1649 un acte d'archives montre dans sa maison une jeune servante de vingt-trois ans. Bientôt après apparaissent des portraits de cette servante, Hendrickje Stoffels; celui du Salon carré du Louvre est certainement le plus beau de la série et un des plus beaux ouvrages de Rembrandt. Les yeux sont humides, les lèvres respirent; c'est la vie dans la lumière, dans le soleil, quoique le vieux vernis ait fait passer au jaune la gorgerette blanche. Et comme les modèles de nu étaient très rares en Hollande, vous devinez pourquoi nous allons voir apparaître une série de figures dont la plus magistrale est la *Bethsabée* (1654) du Louvre. Jamais Rembrandt n'a été plus grand « sculpteur » que dans cette œuvre. Tout élève de l'École des Beaux-Arts ferait avec le même modèle une composition plus élégante; mais le plus grand des peintres présents ou passés tenterait vainement de mieux modeler dans la lumière un torse de jeune femme. C'est la nature même vue par un puissant artiste, c'est-à-dire *vue comme elle est réellement.*

Les chefs-d'œuvre se succèdent, coup sur coup; nous avons à peine le temps d'enregistrer les plus célèbres.

Dans la *Leçon d'anatomie du Dr Deyman* (1), le docteur, entouré de huit médecins, posait délicatement sa main sur le cerveau du cadavre trépané, dont le corps, présenté dans un raccourci formidable, offrait au spectateur la caverne béante de son thorax vide, au-dessus d'un grand linge blanc. C'était sinistre et superbe. Le modelé du torse était rendu avec une incomparable puissance; la tête, aux traits réguliers, relevée verticalement, a pris dans la mort une expression de solennelle tristesse, et on comprend qu'en la voyant Josuah Reynolds ait pensé à Michel-Ange.

C'est le moment de la faillite de Rembrandt (1656); ses meubles, ses merveilleuses collections, ses tableaux, ses dessins sont vendus à vil prix. Un autre se serait découragé, mais l'art

servir d'horloge : nous sommes en été et il est cinq heures après midi, pas davantage. Voilà encore un cas où les méfaits du vernissage ont induit la critique en erreur.

(1) Ce chef-d'œuvre a traversé un incendie. Le cadavre est à peu près intact, sauf des retouches sans grande importance; des neuf autres personnages il ne reste qu'un docteur, celui qui tient le fragment de crâne, et que le buste du Dr Deyman

lui suffit : il s'élève plus haut que jamais. Ses portraits à l'eau-forte de *Coppenol* (1655) et de *Jean Lutma* (1656) sont dignes de l'homme qui devait faire en 1660 son propre portrait, un des



REMBRANDT. — *Le Retour de l'Enfant prodigue*, eau-forte.

chefs-d'œuvre du Salon carré; et en 1661-62 viendront *Les Syndics des drapiers*, la gloire du musée d'Amsterdam. On trouverait non sans peine dans l'œuvre de Rembrandt quelques portraits isolés d'une beauté égale ou peut-être supérieure à celle de chacun de ces drapiers; mais six personnages de cette tenue, de cette valeur, de ce relief, dans une si belle lumière, groupés

avec une maîtrise tellement grande qu'elle devient invisible, on les chercherait vainement. C'est le triomphe du portrait collectif et c'est aussi, vraiment, le point culminant de la carrière de Rembrandt. Le maître produira encore de très beaux ouvrages, mais rien qui atteigne à cette hauteur. Les deux figures de l'énigmatique tableau intitulé *La Fiancée juive* (vers 1665) laissent sans doute une incontestable impression de grandeur : combien elles sont loin, pourtant, d'être aussi vivantes, d'être modelées avec la même ampleur! Mais dans le *Portrait de famille* du musée de Brunswick (vers 1668-1669), d'une exécution audacieuse presque jusqu'à la folie, d'une ardeur de couleur incroyable, on ne se lasse pas d'admirer le ferme modelé de têtes d'enfants fines et vivantes. Et c'est à ses dernières années, peut-être à sa dernière, qu'il faut attribuer *Le Retour de l'Enfant prodigue* de l'Ermitage, grande peinture d'une couleur un peu délayée, mais d'une étonnante largeur d'exécution et d'une profondeur de sentiment admirable.

Et maintenant le maître peut mourir (1669). Il s'en ira d'ailleurs obscurément, car la mode est pour ceux qui mettent du blanc dans leurs ombres et qui montrent du « goût ». Il aura, en revanche, toute la postérité pour lui.

Certains voudraient faire de Rembrandt un artiste à part, peintre plutôt que dessinateur, visionnaire de génie plutôt que peintre. A notre avis, au contraire, on énoncerait à peine un paradoxe en disant que le grand Hollandais, avec sa puissante originalité, fut un éclectique. Il connaissait admirablement les œuvres d'art de ses compatriotes, celles des grands artistes étrangers de tous les temps. Seulement, il avait su lire dans ces chefs-d'œuvre la bonne leçon qui y est écrite : « Suivez mon exemple... Ne consultez que la nature! » Ainsi fit-il jusqu'à la dernière minute de son existence. Il a connu toutes les habiletés du métier; mais il ne s'en est servi, presque toujours, que comme d'un moyen pour mieux exprimer son rêve, je veux dire : pour rendre les aspects de la *réalité* qui étaient le mieux d'accord avec son rêve. A la fois très subtil et naïf comme un petit enfant, ce rêveur était en même temps un sanguin, souvent jovial; mais son âme s'échappait de la vie ordinaire par la tendresse et « la bonté poussée jusqu'à l'extravagance », comme un oiseau s'envole par une fenêtre ouverte sur le ciel. L'amoureux du clair-obscur, qui enveloppait les êtres et les choses dans une douce pénombre, mettait du mystère jusque dans le plein soleil; en revanche, même dans le vague apparent de l'ombre, il donnait

aux corps leur volume et leur solidité. Léonard lui-même le dépasse à peine. Ils sont d'ailleurs l'un et l'autre de grands réalistes, en tant que modeleurs impeccables d'après la nature



Gérard Dou. — *La Femme hydropique*, peinture. (Musée du Louvre.)

et la vie. Ils sont aussi tous deux de grands idéalistes, Léonard par le choix de ses modèles et par l'expression, Rembrandt par l'expression et par le charme de la lumière souveraine.

Le chef de l'école hollandaise résume l'art des siècles antérieurs, et il l'enrichit de sa part personnelle de vérité humaine. Il réagit à son tour, par son exemple et son enseignement. Des peintres de haute valeur lui empruntent sa façon de distribuer la lumière, et ce n'est pas par hasard que Frans Hals mûrissant modifie si profondément sa manière.

Ses élèves directs sont innombrables, il en vient d'Allemagne autant que de son pays. Il influe à tel point sur son camarade Jan Lievens (Leyde, 1607-Amsterdam, 1674) qu'il le fait son disciple. Govert Flinck (Clèves, 1615-Amsterdam, 1660) parvient, grâce à lui, à la maîtrise dans ses tableaux religieux comme dans ses portraits; emporté par le nouveau courant italianisant et clairiste, il deviendra banal, et d'autres élèves feront comme lui; mais Rembrandt n'est pas responsable de leur faillite devant la nature : ils sont restés énergiques et sincères aussi longtemps qu'ils l'ont écouté. Et si l'imitation est parfois trop superficielle, c'est qu'ils n'étaient pas capables de faire mieux et qu'ils ne comprenaient qu'à moitié ses préceptes. Ferdinand Bol (Dordrecht, 1616-Amsterdam, 1680), sans échapper tout à fait à ces reproches, est cependant l'auteur d'œuvres fort remarquables. Gerbrandt van Eeckhout (1621-1674) est celui qui a le plus fidèlement suivi la doctrine du maître; ses tableaux donnent l'illusion d'un Rembrandt, et attestent des qualités de vérité de justesse que les pasticheurs ne connaissent pas. Philips Koninck (Amsterdam, 1619-1688) se montre aussi digne de lui dans de fort bons paysages. S'il n'avait pas été enlevé à l'art par l'explosion d'une poudrière, Carel Fabritius (Haarlem, 1623 ou 1624-Delft, 1654) eût été le meilleur élève de Rembrandt et un des plus grands peintres de la Hollande. Il y a au musée de Rotterdam un portrait de lui qu'on a longtemps attribué à son maître et qui méritait cet honneur. Le choix des sujets et de l'éclairage permet encore de placer au nombre des disciples d'élection Nicolas Maes (Dordrecht, 1632-Amsterdam, 1693). Mais quand le maître ne fut plus là pour le forcer à regarder la nature, Nicolas Maes tomba dans le joli, pour plaire à la clientèle qu'il portraiturait, si bien qu'on a cru qu'il y avait eu deux peintres de ce nom! C'est assez montrer à quel point fut salutaire l'influence de Rembrandt, Brouwer, les Ostade, Jan Molenaer, etc., n'ont pas manqué d'en faire leur profit; nous tenons qu'elle n'a pas été moindre sur les Pieter de Hoogh, les Metsu, les Esaïas Boursse. Après avoir secondé le développement de la peinture hollandaise, elle s'est étendue sur l'art du monde entier. Plus le phare est haut, plus ses rayons s'étendent au loin...

Peintres de genre. — C'est chez le maître des maîtres que Gérard Dou (Leyde, 1613-1675) avait fait son éducation. Mais on ne s'en doute guère, tant sa véritable nature l'éloignait



Gérard Ter Borch. — *Le Galant militaire*, peinture. (Musée du Louvre.)

du grand art. Très habile à choisir des sujets faits pour séduire la masse, passé maître dans l'ordonnance pittoresque de petits tableaux, il arriva à ce résultat singulier que ses personnages n'étaient pourtant que des accessoires. A force de les caresser,

de noter chaque reflet de lumière, il les rendait transparents! En revanche, le décor, les murailles, les meubles, les tentures, les livres, les lampes, tous les menus objets sont d'une justesse étonnante. Il possédait à un degré extraordinaire le sens de la perspective aérienne, dans la mesure où cela est possible lorsqu'on regarde les objets par le petit bout de la lorgnette. Il n'était pas de ceux dont les personnages paraissent grands comme nature. Ses deux ouvrages les plus célèbres sont *L'École du soir*, du musée d'Amsterdam, et *La Femme hydropique*, du Louvre.

Mais, si l'on veut voir la différence qui existe entre un praticien très habile et un véritable artiste, il suffit de regarder à deux pas de là, dans le même Salon carré du Louvre, *Le Galant militaire*, de Gérard Ter Borch (Zwolle, 1617-1681), appelé, par corruption, Terburg. Le sujet de ce dernier tableau n'a pas même l'intérêt sentimental de celui de Gérard Dou; c'est une scène quelconque à deux personnages, et vraiment on se soucie bien peu de savoir ce qu'elle signifie. Demandez à un peintre quel en est le sujet, il vous répondra qu'il n'en sait rien; mais interrogez-le sur la valeur artistique de l'œuvre, il affirmera aussitôt que c'est une petite merveille, inférieure sans doute à un Rembrandt, mais tout à fait intéressante par le naturel des attitudes, par l'exécution large et habile des têtes, par la bonne construction des figures, par la subordination de tous les détails secondaires. Les personnages sont solides, le regard tourne autour d'eux comme autour des meubles et des moindres objets, sans se heurter à rien. Dans tout cela, pas un accroc de lumière exagéré, pas un trou d'ombre, par un reflet trop clair. Quand on a regardé ce tableau attentivement et qu'on se retourne vers celui de Gérard Dou, quelle déception et à quel point tout y semble mesquin, rapetissé, aminci!

Ter Borch était né dans une famille de peintres; Pieter Molyn, de Haarlem, son maître, acheva de lui apprendre l'art d'inventer et de grouper les petites figures; la vue des tableaux de genre et sans doute aussi des tableaux civiques de Frans Hals lui suggéra le goût des fines harmonies grises. Il commença par de petits tableaux de la vie militaire, analogues à ceux des Molyn, des Dirck Hals et des Palamedes. Mais son instinct des harmonies les plus délicates de la couleur se développa sans cesse, grâce à la recherche continue de la vérité devant la nature. Aussi est-il devenu un des premiers parmi les « petits maîtres » hollandais. Il n'a pas besoin de sujets « amusants » pour être lui-même. Une conversation paisible, une leçon de

musique, une femme jouant de la guitare, un militaire lisant une lettre, cela lui suffit. Le luxe même des vêtements, dont il a souvent tiré un si beau parti, ne lui est pas nécessaire : son



G. TER BORCH. — *Conseil paternel*, peinture. (Musée d'Amsterdam.)

chef-d'œuvre, *La Paix de Munster*, représente huit personnages en costumes ordinaires, rien de plus; mais il y a dans ce petit panneau d'un pied et demi de long une sincérité d'expression, une solennité d'harmonie, pourrait-on dire, qui en fait une page d'histoire.

Ter Borch donna des leçons à un habile peintre de robes de soie et de velours, CASPAR NETSCHER (Heidelberg, 1639-La Haye, 1684), dont les œuvres montrent déjà l'approche de la déca-



Gabriel METSU. — *Le Présent du chasseur*, peinture. (Musée d'Amsterdam.)

dence. Il agit, indirectement, sur un élève de Berchem, JACOB OCHTERVELT (Rotterdam, entre 1625 et 1630 — avant 1710), qui rappelle plutôt Metsu, mais dont le tableau des *Régents de l'hôpital des lépreux d'Amsterdam* éveille au premier coup d'œil le souvenir du peintre de Zwolle. C'est encore Ter Borch qui fut le maître de Vermeer, de Delft.

L'ordre chronologique nous oblige à revenir aux élèves de

Gérard Dou : un des principaux fut Quiringh van Brekelenkam (Zwammerdam, vers 1625 — Leyde, 1668), qui, moins célèbre que son maître, l'a plus d'une fois largement dépassé, par



Jan Steen. — *Le Perroquet*, peinture. (Musée d'Amsterdam.)

exemple dans son *Atelier de tailleur*, du musée d'Amsterdam, un simple épisode de la vie hollandaise pris au naturel. Bien supérieur encore à Gérard Dou est son autre disciple, Gabriel

Metsu (Leyde, 1630-Amsterdam, 1667). Retournons au Salon carré. Est-ce pour nous donner une leçon que les conservateurs du Louvre ont mis une de ses *Conversations* entre un Ter Borch et un Gérard Dou? Metsu occupe dans l'art la même place qu'au Louvre ; un peu plus proche de Ter Borch, non pas seulement par le choix du sujet, mais par la façon de rendre les épaisseurs et les volumes, ce qui reste l'essentiel.

Metsu avait eu l'heureuse chance de voir les beaux ouvrages de Frans Hals, et il les imita d'abord de très près, avec leurs gris fins faits de tons vierges. Plus tard, ayant connu les chefs-d'œuvre de Rembrandt, il leur emprunta un peu de leur robustesse et de leur intensité de ton. Mais il ne se contenta pas, comme plusieurs élèves, d'imiter l'aspect général de Rembrandt. Ce qu'il admirait chez le maître lui servait seulement de guide pour choisir certains effets réellement existants. A son tour, il a inspiré Johannes Verkolje (Delft, 1650-1693), qui s'en est bien trouvé. Mais pourquoi J. Verkolje est-il moins connu que d'autres, tels que les Mieris, auxquels il est supérieur? Pour Frans Van Mieris (Leyde, 1635-1681), ce qu'il fait est encore charmant et délicat; mais quelque chose d'insaisissable, un certain manque de largeur et de goût fait déjà penser à Netscher.

Jan Steen (Leyde, 1626-1679) est un maître à classer très haut. On trouverait bien quelques petits maîtres, un Adriaen van Ostade, un Brouwer, un Pieter de Hoogh, un Ter Borch, qui modèlent plus largement que lui et qui ont plus d'unité de valeurs; mais, cette réserve faite, il n'y a plus qu'à s'extasier. Quand Josuah Reynolds disait que « son style vigoureux et mâle approche de celui de Raphaël », il ne faisait que forcer beaucoup la note, pour attirer l'attention sur un artiste qui lui semblait méconnu. S'il s'était contenté de dire : « Jan Steen approche un peu de Pierre Breughel le Vieux ou de Brouwer », il eût été plus juste, mais cela n'eût frappé personne. On ne s'est pas trompé non plus en disant qu'il fait songer à Molière. Physionomiste au plus haut point, il est frappé par la passion qui anime son personnage, passion élémentaire, le plus souvent, cela va sans dire, grosse gaieté, mauvaise humeur, dépit, colère, fureur, ivresse hébétée; mais tout cela, il l'exprime avec une franchise, une abondance extraordinaire. Sa qualité dominante est l'accord du geste et du mouvement avec l'expression. Son habitude est d'introduire dans ses tableaux une scène de comédie plus ou moins discrète. Mais jamais il ne verse dans la « littérature ». A-t-il été un ivrogne, comme le disent certains biographes? Le nombre de ses tableaux et le soin avec lequel il les a

exécutés démentent absolument cette assertion, suggérée sans doute par le choix de ses sujets. Il ne faut pas oublier que le peintre, dans deux villes différentes, avait été à la tête d'une brasserie : il n'avait pas besoin d'aller loin pour trouver des



Pieter DE HOOGH. — *Intérieur hollandais*, peinture. (Musée de Berlin.)

modèles. Du reste, à l'occasion, il reproduit les scènes paisibles de la vie bourgeoise, et l'on trouve dans certaines de ses œuvres un véritable sens de l'élégance. Prenons-le pour ce qu'il paraît être : un petit maître de premier ordre, un philosophe clairvoyant, très supérieur aux personnages souvent grossiers qui posaient devant lui sans le savoir.

Longtemps méconnu, PIETER DE HOOGH (Rotterdam, 20 décembre 1629 — peu après 1677, probablement à Amsterdam) l'em-

portait cependant de mille coudées sur les « finisseurs » qu'on lui préférait et peut-être même sur des artistes de bien autre envergure, tels les Metsu et les Terburg. De tous les petits maîtres (sans en excepter Nicolas Maës, qui resta toujours un peu imitateur), Pierre de Hoogh est celui qui approche le plus de Rembrandt par la justesse et la beauté du clair-obscur. Il n'a emprunté, tout au plus, à son maître Berghem qu'un goût très vif pour la franche lumière du soleil; il n'a pas été le disciple direct de Rembrandt, qu'il n'a pu connaître qu'en 1668; mais, ainsi que le fait remarquer M. Henry Havard, il a connu à Delft Vermeer, qui était l'ami de Carel Fabritius, et voilà la corrélation trouvée. Pour animer ses *intérieurs* ou ses « *extérieurs* » de maisons bourgeoises, presque toujours riches, deux ou trois figures lui suffisent, parfois une seule. Sans rien sacrifier de leur précision, il les subordonne toujours au personnage principal, qui est la lumière, tantôt directe, tantôt reflétée par une cour d'arrière-plan à travers une porte ouverte. Il n'a pas le grand coup d'aile du rêve; mais aucun artiste, Rembrandt excepté, n'a compris et exprimé comme lui le calme intime et profond de la maison où filtre un rayon du doux soleil de Hollande. Je pense à cet *Intérieur hollandais* du Louvre : une femme assise vaque aux soins du ménage en souriant à sa fillette qui joue; une vieille femme traverse l'arrière-cour ensoleillée par où pénètre dans la pièce un faisceau reflété qui rend l'ombre transparente; rien de plus. Pourtant, ce tableau d'apparence modeste, qui n'attire que les initiés, pourrait être placé hardiment à côté de la *Famille du menuisier* du Salon carré, c'est tout dire. Et combien d'autres ouvrages de Pieter de Hoogh possèdent des qualités analogues ! La gloire de Pieter a mis du temps à grandir, précisément parce que ses sujets n'étaient pas « intéressants »; elle ne diminuera plus.

Le peintre a eu des imitateurs. S'il est vrai, comme l'affirmait le Dr Bredius dans son grand ouvrage, que le tableau du musée d'Amsterdam catalogué sous le nom de Pieter : *Mère peignant son enfant*, ne soit pas de lui, mais de son contemporain Esaïas Bourssе (Amsterdam vers 1630 — après 1672), celui-ci — élève de Rembrandt, comme il a été dit — est un très grand artiste, qui s'est montré une fois au moins l'égal de Pieter de Hoogh (1). Les deux autres, *Janssens* et *Koedyck*, sont des artistes très habiles, mais secondaires, bien que leur imitation se relève par un petit accent personnel.

(1) Mais le Dr Bredius lui-même paraît renoncer à cette attribution.

Johannes Vermeer (Delft, 1632-1675), qu'on appelle communément van der Meer, de Delft, bénéficie en ce moment, comme Hobbema, par exemple, d'une recrudescence de gloire; il connaît admirablement les lois de la lumière, et son tableau de



Jean Vermeer. — *La Lettre*, peinture. (Musée de Dresde.)

Dresde, que nous reproduisons, a longtemps passé pour être de Pieter de Hoogh, malgré sa facture très reconnaissable à un certain pointillé dans les accessoires. On a dit qu'il avait influencé Pieter : nous pensons que c'est le contraire. Pieter, outre qu'il était plus âgé de trois ans, sait peindre une tête aussi bien que

personne; Vermeer, coloriste et luministe à un degré éminent, modèle les chairs avec moins de largeur et parfois dans un ton violacé. Or, c'est le modelé des têtes qui est la pierre de touche de la valeur d'un grand peintre. N'importe, on peut placer encore très haut l'homme qui a produit le tableau de Dresde la *Vue de Delft* du musée de La Haye, la *Rue* et la belle *Laitière* de la collection Six.

Peintres paysagistes. — Rien n'est plus difficile que de classer les peintres par genres. Il y a des artistes qui en ont abordé plusieurs et, d'autre part, où trouver la limite entre le paysage animé de figures ou d'animaux et la scène en plein air? L'essentiel, après tout, est de n'oublier aucun artiste de valeur.

Malgré les admirables fonds de paysage des primitifs hollandais, le paysage pur est né dans les Flandres. Dans les tableaux de Patinier, mort en 1524, la campagne est un peu trop composée, mais l'impression est déjà très sincère; Pierre Breughel le Vieux mettait ses nombreux personnages dans des milieux scrupuleusement copiés d'après nature. Il est donc permis de penser que les Flamands Gillis van Coninxloo et Vinckboons qui, au XVIe siècle, peignirent à Amsterdam des scènes en plein air inspirées de Jan Breughel le Vieux, ont aidé les Hollandais à s'exercer au paysage fait d'après nature.

Ce groupe flamand a dû influencer HENDRICK AVERKAMP (Amsterdam, 1585 — après 1663), ESAÏAS VAN DE VELDE, cité plus haut pour ses amusantes figures, et ADRIAEN VAN DE VENNE (Delft, 1589-1632), qui commença par des paysages analogues à ceux de Breughel de Velours, puis fit ces compositions animées d'admirables petites figures qu'on peut voir au musée d'Amsterdam et au Louvre.

Mais le premier grand paysagiste hollandais, le vrai précurseur de Rembrandt en ce genre, est HERCULES SEGHERS (Amsterdam, 1690 — après 1630), élève de Coninxloo. Ses rares tableaux et ses admirables eaux-fortes représentent de vastes plaines bordées de rochers.

PIETER MOLYN (Londres, vers 1590, — Haarlem 1661) est aussi un précurseur. Ses paysages, qu'on croyait influencés par Van Goyen, ont pris une autre signification quand on a su qu'il était l'aîné des deux. Il n'en est pas moins vrai que le rôle de JAN VAN GOYEN (Leyde, 1596-1656) reste essentiel. Élève d'Esaïas van de Velde, il lui emprunta l'art de camper ses personnages dans des attitudes extrêmement justes. Devenu lui-même, il choisit un des aspects les plus frappants de la Hollande : la vie des



Albert Cuyp. — *La Promenade*, peinture. (Musée du Louvre.)

fleuves aux lointains horizons sous de vastes ciels. Malgré la rapidité avec laquelle il exécutait ses chefs-d'œuvre si lumineux, les prix de 10 à 20 florins qu'on lui payait ne lui donnaient pas la vie assurée. Il se fit marchand de tulipes, puis de tableaux; mais mal lui en prit. Pourtant ses ouvrages de la dernière période sont peut-être les meilleurs.

Le peintre des cours d'eau était aussi capable de tourner son chevalet vers la terre ferme; son tableau *Les Chaumières* (1629), à Munich, montre en lui l'initiateur des Ruysdaël et des Hobbema.

Salomon Ruysdael (Haarlem, vers 1600 — Haarlem, 1670) aurait peut-être plus de renommée s'il n'avait pas eu de neveu... Il commença par imiter P. Molyn et un peu Van Goyen. Ses tableaux des dix dernières années sont plus bruns, lisez : étaient d'un vert plus foncé.

L'Italie, au xviie siècle, a renvoyé peu de paysagistes de premier ordre en Hollande. Mais des artistes comme l'élégant et poétique Jan Asselyn (Amsterdam, 1610-1660), aux ciels si fins; le lumineux et parfois puissant Jan Both (Utrecht, 1618-1652) et son bon élève Willem de Heusch (Utrecht, vers 1620 — après 1669); Nicolas Berchem ou Berghem (Haarlem, 1620-1683), un peu superficiel, mais si brillant et si pittoresque; même de savants arrangeurs, comme Frédéric Moucheron (Emden, 1633 Amsterdam, 1686) et son fils Isaac; Jan Hackaert enfin (Amsterdam, 1629-1699) méritent bien quelques éloges! Et notez que nous passons sous silence les plus remarquables, les plus Hollandais de tous ceux qui ont vu l'Italie : Carel du Jardin et Adriaen van de Velde, peut-être même Albert Cuyp!

Revenons aux peintres nationaux qui se sont inspirés de la nature : Joris van der Hagen (La Haye, vers 1615 — 1669), dont la peinture un peu menue n'exclut pas un vif sentiment de la nature; Philipps Koninck (Amst., 1619-1688), qui aimait, comme son maître Rembrandt, les grands paysages rayés d'ombre, et aussi Jan Wynants (Haarlem, entre 1620 et 1625 — après 1671), surfait peut-être et manquant un peu d'ampleur, mais si délicat dans ses tableaux de dunes; celui-là a eu le mérite de former Adriaen van de Velde et d'inspirer le célèbre Philips Wouwerman (Haarlem, 1619-1668), qui animait ses paysages de scènes de

(1) Un mot sur la couleur brune des paysages anciens. De longues analyses faites à l'œil nu et même à la loupe nous ont prouvé que presque toujours, *en dehors de l'effet du vernis*, les verdures les plus printanières de presque tous les vieux tableaux ont tourné au jaune et au brun. Van Goyen faisait ses verts avec du bleu de Haarlem pour l'eau et les feuillages; le bleu a disparu : on en trouve encore des traces incontestables.



Jacob van Ruysdael. — *La Forêt*, peinture. (Musée du Louvre.)

chasse et de guerre; à son tour, Philips a été le maître de ses deux frères Pieter et Jan, qui le suivent à des distances inégales.

Aart van der Neer (Amsterdam, 1603-1677) mériterait plus qu'une mention rapide. Ce n'est pas que sa facture soit très large, mais il a un grand sentiment de l'effet, de la silhouette, et ses masses simples, de valeurs franchement posées, concourent à exprimer la mélancolique poésie des *Clairs de lune,* des *Effets de neige* ou des levers et couchers de soleil.

Petit-fils d'un peintre verrier, fils de Jacob Cuyp, qui fut un portraitiste fort remarquable, neveu de Benjamin Cuyp, qui fut un assez habile disciple de Rembrandt, Aelbert Cuyp (Dordrecht, 1620-1691), formé à bonne école, mérite son titre de « roi du paysage hollandais »; et il n'est pas seulement cela, car nul n'a peint mieux que lui ces portraits demi-nature de seigneurs à cheval qui firent son succès mondain. Il a donné du style aux plus humbles bêtes; *Le Combat d'un dindon et d'un coq*, qui lui est attribué au musée d'Amsterdam, est d'une vérité, d'une furie de mouvement et d'une harmonie de clair-obscur incomparables. Son éducation s'est faite chez son père; ses premiers tableaux sont des grisailles monochromes à la Van Goyen, mais ensuite il a voyagé, comme le prouvent certains de ses paysages montagneux. Il a remonté le Rhin. A-t-il poussé jusqu'en Italie? A-t-il connu Claude Lorrain? Peu importe, après tout : il est le maître prestigieux de la ruisselante lumière. Sans autre artifice que l'emploi assez fréquent d'une ombre portée de premier plan, il sait distribuer les rayons du soleil avec des nuances infinies, jusqu'à la limite indistincte où de vagues collines, parfois des silhouettes de villes se fondent dans la vapeur argentée de l'horizon. Quant à ses ciels, si doux, si gras, si caressants pour l'œil, ils sont vraiment le charme de ses paysages; aussitôt qu'on lève les yeux sur eux, ces belles vaches blondes qui ruminent, ces élégants seigneurs à cheval qui, tout à l'heure, nous intéressaient tant par la lumière qui les enveloppe, s'effacent, et notre regard ne quitte plus les nuages vaporeux, nacrés jadis, dorés aujourd'hui, à travers lesquels on sent, selon le mot de Corot, que « les oiseaux pourraient voler ». Plaît-il à Cuyp de faire voguer sur la Meuse une multitude de barques, il devient alors le plus large, le plus riche, le plus souple des marinistes hollandais.

Que restera-t-il à Jacob van Ruysdael (Haarlem, 1628 ou 1629-Amsterdam, 1682?) Une très belle place encore, sur un sommet voisin. Il est le plus Hollandais des paysagistes, n'ayant sans doute guère quitté le sol natal. Sa peinture a généralement

beaucoup noirci : dans les ciels, peut-être à cause d'un dessous sombre; dans les verdures, parce qu'il les aimait d'un vert plutôt foncé. Ses œuvres de début sont restées plus claires, parce



M. Hobbema. — *Le Moulin*, peinture. (Musée du Louvre.) — Phot. Lévy fr.

qu'elles représentent la verdure grise des dunes et des bois de Haarlem sous la lumière d'un soleil à demi voilé par les nuages, Sa profonde tristesse viendra plus tard, après qu'il se sera établi, misérable, à Amsterdam vers 1660. Ce qui caractérise Jacob

Ruysdaël, c'est l'extrême conscience de l'exécution, poussée parfois jusqu'à l'excès. Mais quand il réussit à envelopper tous ces détails dans une unité puissante, on éprouve l'impression d'une poésie profonde qui semble se dégager de la nature elle-même, sans l'intermédiaire de l'artiste. Ajoutez à cela que ses ciels, soit couverts, soit parsemés de grands « cumulus » d'orage, sont d'une vérité de modelé incomparable, et que ses cascades elles-mêmes, faites pourtant à l'imitation d'Allaert van Everdingen (1626-1695), dépassent de beaucoup celles de son modèle. Quant à ses marines, nous les apprécierons d'un mot en disant que pendant des années sa *Tempête* du Louvre, placée à côté du *Bon Samaritain* de Rembrandt, était le seul tableau qui supportât ce terrible voisinage.

Meyndert Hobbema (Amsterdam, 1637-38 — 1709) est un Jacob Ruysdaël, moins la poésie et l'unité. Mais, à défaut de ces qualités suprêmes, on goûte chez lui le pittoresque, la transparence de l'eau qui coule, l'éclat rouge des tuiles, la bizarrerie des silhouettes. Dans ses bons jours, Hobbema approche vraiment de son maître; une quantité de ses ouvrages ont été vendus pour des Ruysdaël.

Trois peintres ont donné le premier rôle aux figures humaines ou aux animaux qui ornent leurs paysages. Comme tant d'autres artistes hollandais, Carel du Jardin (Amsterdam, 1622-Venise, 1678) a mis très heureusement à profit son séjour en Italie. Élève de Berchem, qu'il surpassa de beaucoup par la sincérité, il partit jeune pour le pays du soleil et en revint à trente-quatre ans, puis y retourna vers 1575 et y mourut. Il a traité tous les genres, y compris le portrait, où il a été parfois admirable. Les sites italiens lui servaient de fonds. Il devait consulter des dessins exécutés d'après nature et très serrés. De façon ou d'autre, il traduit la réalité avec une conscience qui le place parmi les plus grands paysagistes. Quant aux figures qu'il met dans ce milieu, il ne se gêne pas pour les emprunter souvent à son pays natal, ce qui lui permet de les dessiner et de les modeler dans la lumière avec une justesse extrême et sans effort apparent. Quoiqu'il ne les flatte pas, ses chevaux, souvent de vieilles haridelles blanches, savent nous plaire. Sa qualité dominante est de constituer ses tableaux avec deux ou trois valeurs; le plus souvent, ses personnages en plein soleil se détachent sur un fond sombre au-dessus duquel brille un ciel du Midi. Qu'il trace un tableau ou grave une eau-forte, sa sincérité demeure toujours absolue. On se fatiguera peut-être, à la longue, d'un Berghem, voire d'un Wouwerman, jamais d'un du Jardin.

Adriaen van de Velde (Amsterdam, 1635 ou 1636-1672), dans sa courte existence, a prodigieusement produit, étant donné surtout qu'on ne trouverait guère de paysagiste de son temps dont il n'ait étoffé les tableaux, avec une discrétion, une habileté et un goût incomparables. Sa collaboration double l'intérêt d'un paysage. Dans ses propres tableaux, d'aspect assez italien quoiqu'il n'ait guère eu le temps d'aller en Italie, les figures et les animaux sont modelés dans la lumière avec une extrême justesse.



Paul Potter. — *Le Jeune taureau*, peinture. (Musée de La Haye.)

Fils d'un peintre verrier qui a peint de bons *Corps de garde*, Paul Potter (Enckhuyzen, 1625 — Amsterdam, 1654) fut élève de Van de Velde et Moeyaert. Dans sa carrière d'artiste — qui n'a pas pu durer plus de dix ans, si précoce qu'il ait été — Potter a habité Haarlem, Delft, La Haye, puis Amsterdam, et, à travers tous ces déplacements, il a produit plus de cent ouvrages! Peut-être lui a-t-on attribué les meilleures peintures de ses imitateurs, entre autres celles d'Albert Klomp (Amsterdam, 1618-1688), dont les premiers tableaux datés sont précisément postérieurs à la mort de Potter. Dix ouvrages par an, sans compter les dessins et d'excellentes eaux-fortes, cela est difficile à admettre, surtout lorsqu'il s'agit d'un artiste extraordi-

nairement minutieux. Il composait peu; il ouvrait une fenêtre sur une prairie et il observait. Le célèbre tableau de l'Ermitage intitulé, peu élégamment, *La Vache qui pisse* pourrait être coupé en deux ou trois compositions différentes; mais, abstraction faite de son manque d'unité, ce chef-d'œuvre est la vérité même! Dans *La Vache qui se mire*, du musée de La Haye, il manque le je ne sais quoi que Rembrandt, Pieter de Hoogh, Cuyp font mystérieusement flotter au sein de l'atmosphère la plus ensoleillée; mais la pure lumière brille d'un éclat souverain sur ce coin de terre, sur cette eau brillante où les bestiaux viennent boire, où s'ébattent des groupes de baigneurs, sur la plaine infinie qui se prolonge, avec ses bois et ses villages. Paul Potter a traduit à sa manière son rêve de l'âge d'or! Quant au *Jeune Taureau*, de La Haye, c'est une œuvre dont on a pu dire avec autant de raison beaucoup de bien et de mal. Il est vrai que dans ce tableau la composition est naïve, que la figure d'homme est faible, qu'à force de précision le taureau a pris une dureté de métal, que les blancs sont un peu crayeux; mais la prairie lointaine est lumineuse, le taureau est fièrement dessiné, son poil s'ébouriffe dans tous les sens en épis rudes, au cou, au fanon, aux épaules et sur le haut de sa tête provocante et rageuse; les cornes du bélier sont un fier morceau de sculpture; d'autre part, la vieille brebis, aux mamelles souples et gonflées de lait, semble modelée comme par un primitif. Quant à la tête blanche de la vache, c'est le joyau le plus précieux de l'œuvre; ce gamin de vingt-deux ans y a mis à la fois une volonté de précision enragée et une sorte de poésie intime. Sa vache, comme celle que regardait un jour Victor Hugo, « rêve à des profondeurs où l'homme ne va pas ». Personne, depuis qu'il y a des peintres, n'a concentré dans une physionomie de ruminant tant de vérité et de vie. Qu'importent, après cela, les reproches qu'une critique sévère et même juste peut adresser à cet ouvrage extraordinaire!

Nous clorons ici la revue rapide des grands paysagistes de la belle époque, leurs successeurs immédiats, déjà beaucoup moins grands, ayant été énumérés un peu plus haut. La décadence s'est produite, en ce genre comme en d'autres, avec une brusquerie déconcertante.

Peintres d'architecture. — Les primitifs ne connaissaient pas la délimitation des genres : ils trouvaient le moyen de donner pour milieu ou pour fond à leurs personnages une superbe église ou un paysage admirable. Mais la loi de division du

travail a pénétré jusque dans l'art. Le premier qui prit pour sujet un *Intérieur d'église*, avec ou sans figures, fut le Hollandais Jan de Vries (Leeuwarden, 1527 — après 1604). Il eut pour élève Hendrick van Steenwyck *le Vieux* (Steenwyck, vers 1554 — Francfort-sur-le-Mein, vers 1603), qui forma à son tour son propre fils, Hendrick van Steenwyck le *Jeune* (Amsterdam, vers 1580 — Londres, après 1649), le maître de Peeter Neefs. Bartholomeus van Bassen (Delft? vers 1590 — La Haye, 1622) a peint d'excellents intérieurs de demeures patriciennes avec des figures d'Esaïas van de Velde. Son disciple Gérard Houckgeest s'est élevé si haut, que quelques-uns de ses intérieurs d'églises, par la beauté du clair-obscur, rivalisent avec les chefs-d'œuvre d'Emmanuel de Witte (Alkmar, probablement 1617 — avant 1692). Avec lui, ni froideur ni sécheresse, mais une largeur d'exécution qui annonce et atteint presque Pieter de Hoogh.

Dans la suite apparaissent les peintres de villes, d' « extérieurs » d'architecture, les deux frères Berckheyde, par exemple, Job (Haarlem, 1630-1693) et Gerrit ou Gérard (Haarlem, 1638-1698), élèves de Frans Hals. Après l'incendie de 1652, l'hôtel de ville d'Amsterdam fut peint à l'état de ruines par un paysagiste d'une réelle valeur, Jan Beerstraaten (Amsterdam, 1622-1666). Enfin, Jan Van der Heyden (Gorcum, 1637 — Amsterdam, 1712) a fait des portraits de villes, sortes d' « instantanés » d'une extrême finesse.

Peintres de marines. — Les « initiateurs » ne sont pas toujours, tant s'en faut, des hommes de grand talent. Au xvi[e] siècle, Hendrick Vroom, de Haarlem, fit des marines encore conventionnelles. Celles de Jan Porcellis (Gand, vers 1580; près de Leyde, 1632) sont autrement libres, légères et vraies. Porcellis rencontra un imitateur, Pieter Mulier (Haarlem, vers 1600-1670), auteur de charmantes marines blondes, et, directement ou par son fils Julius, il doit avoir exercé une certaine influence sur Simon de Vlieger (Rotterdam, 1601 — Amsterdam, 1659), dont les tableaux dénotent un sens très fin du balancement des lignes, soit que les navires flottent tranquilles, par un jour calme, soit que la tempête les incline violemment sur une mer tourmentée.

Van Goyen et Cuyp ne sont pas comptés comme marinistes, et ce n'est pas non plus un spécialiste que l'admirable Jan van de Capelle (Amsterdam, avant 1620 — après 1680); il a peint, d'autre part, d'excellents *Effets d'hiver;* mais ses marines sont des ouvrages dont la souplesse et la largeur d'exécution font paraître

un peu froids les *Calmes* et les *Tempêtes* de WILLEM VAN DE VELDE *le Jeune* (Amsterdam, 1633 — Greenwich, 1707), élève de son père et de Simon de Vlieger. N'importe, les *Tempêtes* de Willem sont d'une vérité extraordinaire, et parmi les représentations de *Calmes* il est difficile de trouver une plus exquise harmonie de lignes, de valeurs et de couleurs que *Le Coup de canon*, du musée d'Amsterdam.

Citons encore, à un rang élevé, HENDRICK DE MEYER, et, au-dessous, NOOMS, dit *Zeeman;* DUBBELS; JAN BLANCKERHOFF; LUDOLF BACKHUYSEN enfin, qui nous conduit au seuil du siècle suivant.

Peintres d'oiseaux, de gibier, d'insectes et de nature morte. — Il y a eu des peintres qui se sont avisés d'animer d'insectes et de reptiles un petit recoin de nature. On ne peut guère pousser plus loin la spécialisation! OTTO MARSEUS (Nimègue, 1619 — Amsterdam, 1678) est le Gérard Dou du genre.

MELCHIOR D'HONDKOETER (Utrecht, 1636 — Amsterdam, 1695), fils et petit-fils de peintres, sera surnommé : *le Raphaël des oiseaux*. Pour lui, un volatile n'est pas un prétexte à décoration. Une poule entourée de ses poussins l'intéresse autant qu'une reine au milieu de sa famille. Il la dessine, il la modèle avec amour; il rend à la fois la structure de son corps et la fragile douceur de ses plumes. Quant aux poussins, paisiblement couchés ou cherchant déjà leur pâture, ils sont la réalité même, dans leurs attitudes gauches, sérieusement comiques; à les voir, on sent la mollesse de leur duvet comme si on les touchait. Hondekoeter possède, de plus, à un très haut degré, l'art des oppositions, et s'il paraît laisser tomber négligemment une plume dans sa composition, c'est pour former un « écho » bien placé au ton prédominant. Dans un genre réputé très modeste il a mis toutes les qualités d'un grand artiste, et beaucoup de peintres très connus qui ont donné des *Ascensions* et des *Nativités* ne le valent pas.

JAN WEENIX (Amsterdam, 1640-1719) approche un peu de lui, mais il est plutôt un merveilleux décorateur, bien que l'extraordinaire fini de son exécution, le soin prodigieux avec lequel il reproduit un à un tous les poils d'un lièvre, semble contredire cette assertion. Heureusement, le détail n'empêche pas l'artiste de conserver encore, avec une vérité déjà moindre, le caractère de ses modèles, qu'il dispose plus souvent morts que vivants, au pied de quelque superbe vase, dans un parc somptueux.

Pour retrouver la nature morte proprement dite, il faut re-

monter jusqu'à Frans Hals et à son élève Pieter Potter, qui peignait des *Vanitas*, tableaux destinés à « mettre une pensée » dans une œuvre d'art, à symboliser la fragilité des choses humaines : une tête de mort, un verre renversé sur un parchemin garni de sceaux, — titres nobiliaires! — un instrument à cordes, dont chaque note s'éteint pour toujours...

Parallèlement, et dans un sentiment moins triste, viennent les *Déjeuners* de Floris van Dyck (Haarlem, vers 1585-1652) ; ceux du propre père de Berghem, Pieter Claesz, d'une distinction singulière; ceux de Claes van Heussen, célèbre vers 1628-1631 ; ceux, surtout, de Willem Claesz Heda (Haarlem, vers 1600 — après 1668). Ce peintre crée avec des cristaux, des verres de Venise, des pièces d'argenterie et des restes de dessert une composition riche, harmonieuse, de bel aspect.

Jan Davidsz de Heem (Utrecht, 1606 — Anvers, 1683-1684) est le plus illustre d'une dynastie de peintres de renom. On le voit abandonner promptement les *Vanitas* monochromes pour les harmonies délicieuses et profondes qu'il obtient avec des fleurs et des fruits disposés sur des tables aux riches tapis. Pour élèves, il eut son fils Cornelis d'abord; puis Pieter de Ringh, encore très élégant; Abraham Mignon.

Est-ce à de Heem qu'il faut rattacher cet aimable Jacob de Claeuw (Dordrecht, entre 1615 et 1620-1676), qui a pourtant mis dans son tableau du musée d'Amsterdam une couleur et un effet rembranesques? Je ne sais. Parmi ses émules : Abraham van Beyeren (La Haye 1620 — après 1674) a traduit la merveilleuse finesse et l'infinie diversité d'aspect des poissons; Willem van Aelst (Delft, 1620—après 1682) a peint du gibier, des fleurs et des fruits avec la maestria d'un exécutant rompu à toutes les difficultés du métier; Willem Kalff (1621 ou 1622-1693) s'est illustré par ses « chaudrons », et il ne le cède pas en valeur à Juriaen Streeck (Amsterdam, 1632-1678). Mais il sied de ne pas poursuivre une énumération trop facile, tant ce genre a été cultivé au XVII[e] siècle.

LA DÉCADENCE ET LE XVIII[e] SIÈCLE

Un grand physiologiste a défini l'existence : une lutte contre la mort. Il se produit quelque chose de semblable dans la vie artistique des peuples : même aux jours de pleine prospérité,

l'art est une plante de serre chaude qui a pour ennemi l'air du dehors, c'est-à-dire le mauvais goût de la grande majorité.

La décadence de l'architecture commence avant la fin du XVIIe siècle. JACOB ROMANS et ADRIAAN VAN DER WERFF y président. La sculpture se maintient encore un peu avec la famille XAVERY, *Pierre* et surtout *Jean-Baptiste* (Anvers, 1697—La Haye, 1752), puis A. ZIESENIS. Les graveurs les plus connus du XVIIIe siècle sont JACOBUS HOUBRAKEN, fils du peintre, et PIETER TANJE, tous deux ayant pour genre le portrait.

Pour la peinture, l'artiste que l'on rend habituellement responsable de la décadence est GÉRARD DE LAIRESSE (Liége, 1641-1711). Très habile encore, certes, capable d'arranger une composition suivant toutes les lois de l'esthétique italienne, mais incapable de voir la nature, il a traité des sujets historico-mythologiques; mais, en eût-il choisi d'autres, le résultat n'eût pas été différent.

Après lui vient ADRIAEN VAN DER WERFF (Rotterdam, 1659-1722), fade imitateur de Frans van Mieris le Vieux; celui-ci a laissé deux fils, qui ne le valent pas et qui le « continuent » en l'aggravant, comme les fils de Caspar Netscher vont continuer leur père, comme NICOLAS VERKOLJE va continuer son père Jan; comme ISAAC DE MOUCHERON, le paysagiste, va continuer, pas trop mal, son père Frédéric; comme JAN VAN NICKELEN va continuer son père ISAAC, peintre d'architectures d'une certaine valeur.

LOUIS DE MONI (Bréda 1698-1771) imitera Gérard Dou. Le seul peintre intéressant sera le fin portraitiste CORNELIS TROOST (Amsterdam, 1697-1750), que ses compositions au pastel, faites d'après des scènes de comédie, firent dénommer « le Hogarth hollandais ». Quand nous aurons rappelé quelques peintres de fleurs, RACHEL RUYSCH (Amsterdam, 1664-1750), élève tout à fait remarquable de van Aelst; le célèbre JAN VAN HUYSUM (Amsterdam, 1682-1749), peintre un peu froid, mais d'une vérité étonnante et très habile dans l'art de disposer les fleurs; puis ses deux meilleurs élèves, JAN VAN OS (1744-1808), et surtout MARGUERITE HAVERMAN (Amsterdam, 1720—vers 1795), il ne restera plus qu'à citer, pour clore le siècle, DIRCK LANGENDYCK (1748-1805), qui peignit, presque en miniature, ses spirituelles scènes militaires, peuplées d'une foule de personnages microscopiques.

Mais faut-il que la décadence ait été rapide pour qu'on n'ait plus à louer qu'un délicieux miniaturiste et quelques bons peintres de fleurs! Les genres les plus faciles sont les seuls qui se trouvent encore cultivés avec quelque éclat.

XIXe SIÈCLE

Architecture, Sculpture, Gravure. — C. Oudshoorn a construit quelques bâtiments importants, tels que l'Amstel-hôtel d'Amsterdam. L'architecte qui domine le siècle est le Dr P.-J.-H. Cuypers, auteur de plusieurs églises catholiques et surtout du nouveau musée de l'État, monument de belle allure. Berlage jeune le suit d'assez près.

Malgré la légende qui veut qu'il n'y ait pas de sculpteurs à Amsterdam, nous citerons, en élaguant beaucoup : Paulus Gabriel ; Louis Royer (Malines, 1793—Amst., 1868), auteur de la statue de Rembrandt à Amsterdam ; F. Stracké, qui a érigé les statues d'Erasme, à Rotterdam, de Spinoza, à La Haye, etc.; le comte de Nieuwerkerke, né à Paris en 1811, mais d'une ancienne famille hollandaise, dont la statue équestre de Guillaume le Taciturne, à La Haye, est vraiment remarquable ; Ferdinand Leenhoff, professeur à l'Académie des Beaux-Arts d'Amsterdam ; Bart Van Hove ; Lacomblé ; puis les jeunes : *Ch. van Wyck*, *Zyl*, *Mendès da Costa*, *Pier Pander*, *Jacques Bourguignon*, etc. ; et le médailleur *David van den Kellen* (Amst., 1804-1860).

La gravure est toujours aussi riche. Au début de ce siècle, *C. Bisschop* traite le paysage et les animaux ; *J. de Mare* reproduit les œuvres des petits maîtres du xviiie siècle ; *J.-W. Kayser*, celles des grands peintres du xviie siècle ; *Henri W. Couwenburg* (1814-1845) mérite aussi une mention. Presque tous les peintres de valeur, *Joseph Israëls*, les *Maris*, *Mauve*, ont égratigné le cuivre ; et il existe en ce moment toute une pléiade d'aqua-fortistes : *Ch. Storm van s'Gravezande*, peintre aussi, qui, rend bien les flots lents des fleuves de son pays ; *Willem Witsen*, classé par ses eaux-fortes puissantes de vues d'Amsterdam ; *J. Veth*, remarquable portraitiste ; Marius Bauer, orientaliste d'un faire très hardi et très personnel ; Philip Zilcken, enfin, considéré avec raison comme le plus complet de tous, qui s'est dépensé de toute façon pour faire connaître l'art hollandais moderne, soit par des livres de fine critique, soit par des eaux-fortes où il transforme son métier selon l'œuvre qu'il traduit. Il a d'ailleurs créé de très nombreuses eaux-fortes originales, d'exécution idéalement délicate, de dessin toujours ferme.

Peinture. — Le XIXe siècle hollandais s'ouvre modestement avec les tableaux de fleurs des Van Os, père et fils; les paysages d'A. Waldorp, d'Hendrik Ten Cate, de KOEKKOCK (1803-1862), un



Johannes BOSBOOM. — *Église à Haren* (prov. de Groningue), aquarelle.

instant très célèbre; de Verschuur; de W. ROELOFS (1822), dont certaines bonnes études d'après nature approchent de Daubigny; avec les tableaux de genre parfois habiles de David Bles; d'Herman Ten Cate; de Bakker-Korf; de Nakken; d'ARTZ (1837-1891),

qui a les qualités d'un Edouard Frère ; d'ALLEBÉ (1838), qui a peu produit — figure et paysage — mais excellemment.

Parmi les peintres dont la production a commencé entre 1845 et 1855, il faut citer : un paysagiste inégal, mais parfois puissant, JAN WEISSENBRUCH (1822-1880) ; P. GABRIEL (1828), peintre des polders et des vieux moulins ; CHRISTOFFEL BISSCHOP (1828), coloriste exalté dans le portrait ; ALMA TADÉMA (1836), le Gérome des Pays-



Philip ZILCKEN. — Eau-forte d'après Jacob Maris.

Bas, naturalisé Anglais. Cela fait, nous allons rencontrer la phalange des maîtres qui font le plus d'honneur à la Hollande.

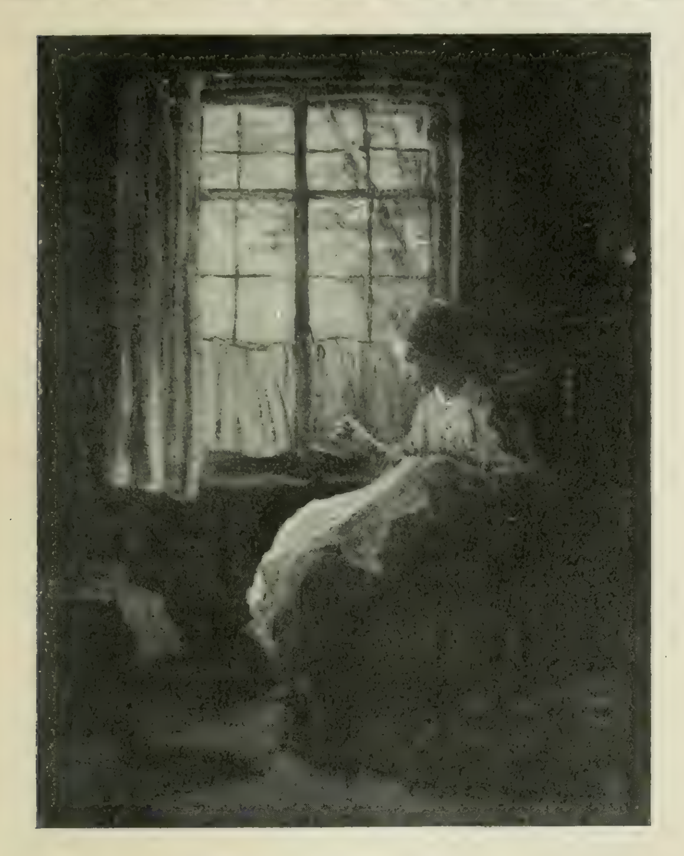
JOHANNES BOSBOOM (1817-1891), romantique au début, survivra comme un vrai maître. Ses *intérieurs d'églises* sont superbement vrais, pittoresques et imprévus, remplis d'une lumière dorée. JOZEF ISRAELS (1824) est poète avant tout, mais jamais sentimental. Ses personnages ont l'expression, l'attitude la plus simple. Moins préoccupé de les rendre solides que ne l'aurait fait Rembrandt, ou Pieter de Hoogh, il les enveloppe dans l'harmonie grise et le tremblement ému de l'atmosphère qu'il aime.

HENDRIK MESDAG (1831) est très connu par ses marines, hardiment pittoresques, où il met toujours plus de vérité. On connaît un peu moins son frère, Taco Mesdag, paysagiste, et sa femme, à laquelle on doit de très belles natures mortes.



Anton Mauve. — *Moutons dans les dunes*, peinture. (Musée d'Amsterdam.)

Les Maris, trois frères peintres et maîtres dans leur art, cela n'est pas commun! Jacob Maris (1837) sait à son heure serrer la forme; mais, cherchant moins la précision et la jus-



Josef Israels. — *La Raccommodeuse*, peinture.

tesse dans les valeurs, il a poursuivi en plein air son rêve : ce qui le frappe, c'est la richesse des tons dans la lumière adoucie par les vapeurs; c'est ainsi, qu'il arrive à la poésie. Matthys Maris (1839), lui aussi, a appris la nature par cœur.

Il y a plus de clochers dans son rêve que dans la réalité; mais les contes de fées ne sont pas la réalité pure et simple, heureusement! Et sa manière idéaliste ne l'empêche pas de rechercher le caractère dans les figures. Sur WILLEM MARIS (1843), animalier, Zilcken s'exprime de la sorte : « En vrai coloriste, il peint toujours ses effets à contre-jour. Ses ciels délicats, légers, et ses terrains solides sont d'une finesse de couleur exquise. Aucun peintre n'a rendu comme lui le charme des prairies hollandaises à l'aube, leurs saules scintillant sous la rosée... »

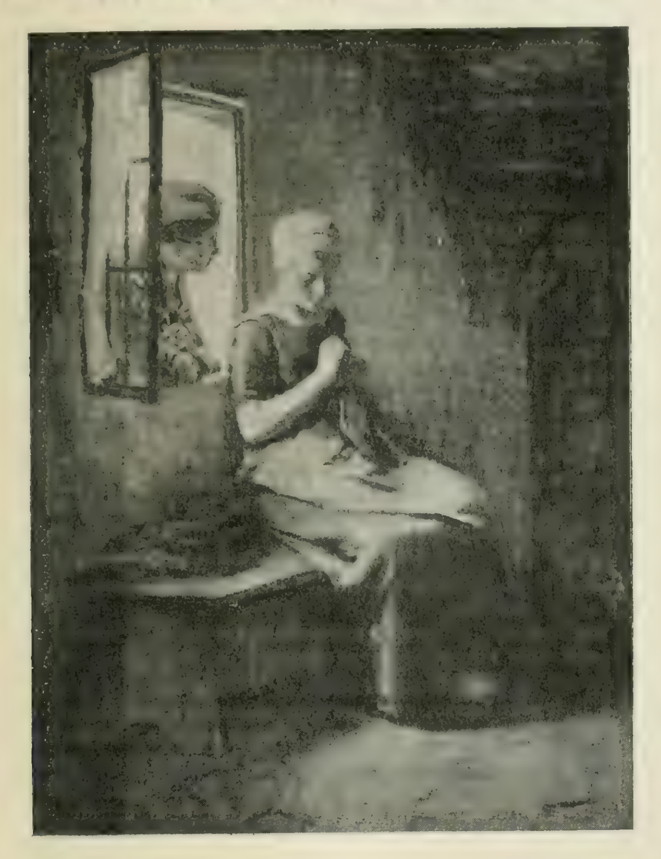
ANTON MAUVE (1838-1888) est, avec Israëls, le plus robuste de cette série de maîtres. En quelques lignes toujours tracées dans le sens de la forme, il modèle un terrain ou un troupeau magistralement. D'après Ph. Zilcken, « là où Millet voit la grandeur du geste, l'ensemble tragique et grand avant tout, Mauve est ému par le sentiment de l'intimité, de la vie du brin d'herbe, par le soyeux du poil de la bête, le souffle tiède de l'air; il a peint la vie même des choses agrestes. »

Le tableau d'Albert Neuhuys (1844) *Fleurette*, reproduit ici, montre ce que cet artiste a su mettre de justesse dans la forme et dans la distribution de la lumière sur un corps élégant.

Parmi les artistes de moins grande envergure, il faut retenir les portraitistes, Mlle *Th. Schwartze;* H. HAVERMAN; *M. van der Marel*, *P. Josselin de Jong;* JAN VETH; puis les peintres de genre : BERNARD BLOMMERS, qui traite aussi le paysage, et magistralement; *Hoynck van Papendrecht*, vif traducteur de scènes militaires; *Kever*, *Tony Offermans*, *Isaac Israëls*, *Willy Martens*, *Mlle Wally Moes*, *W. Tholen*, *Bosch Reiz*, *Jan Toorop*, portraitiste remarquable, dessinateur original. Les paysagistes *J. de Haas*, *Julius Backhuijzen*, *Ph. Sadée*, *Ter Meulen*, *H. van der Weele*, *Poggenbeek*, *A. Le Comte*, *Roermeester* représentent le troisième quart du siècle. Il convient de signaler parmi les contemporains *Apol*, *Th. de Bock*, *J. van Klinkenberg*, *Jan van Essen*, *N. Bastert*, *J. Wysmuller*, *J. Woerman*, GEORGES BREITNER, SIEBE TEN CATE, *E. Karsen*, *Floris Verster*, W. DE ZWART, *Moulyn*, etc.

On ne saurait passer sous silence un mouvement d'art décoratif tout moderne, qui a son intérêt. *Johan Thorn Prikker* dessine des façades de maisons et invente des modèles pour des étoffes de luxe qu'il teint lui-même, tout comme *Dysselhoff; Lion Cachet* montre dans ses lithographies une vive imagination; *Colenbrander* crée des tapis, des faïences, pendant que *Theo van Hoytema*, illustrateur et auteur d'affiches, ornemanise dans le goût japonais; mais le plus intéressant de tous est DERKINDEREN : on loue ses décorations murales de l'hôtel de ville de Bois-le-

Duc et ses vitraux d'Utrecht; nous avons vu de lui une *Procession*, longue frise, tenue volontairement dans une tonalité un peu trop pâle, qui montre un sens très vif du pittoresque, en même temps que de précieuses qualités d'observation.



Albert NEUHUYS. — *Fleurette*, peinture. (Musée d'Amsterdam.)

En somme, après un long sommeil, l'école hollandaise se reveille, en se retrempant dans l'étude directe de la nature ; elle est redevenue, depuis un quart de siècle, florissante. Les Grecs avaient-ils pensé à l'Art lorsqu'ils créaient le mythe d'Antée?

LA MUSIQUE

Par A. FLAEG

Quand on parle de l'art, en Hollande, on ne pense guère qu'à la peinture. Il ne faudrait pourtant pas oublier qu'en Hollande la musique a eu son jour et que, même avant les peintres, les musiciens néerlandais ont joui en Europe d'une réputation universelle. En France, en Allemagne, en Italie, les maîtres de chapelle les plus renommés venaient des Pays-Bas. De 1450 à 1550, on les trouve partout, dans les églises et dans les cours des princes : en Espagne sous Charles-Quint et Philippe II, en Hongrie sous Ferdinand Ier, en Danemark sous Christian II. Guicciardini reconnaît qu'ils ont porté la musique « à la perfection » et vante les chants mélodieux des hommes et des femmes qui s'exercent à jouer de toutes sortes d'instruments. Et le Vénitien Cavallo, de son côté, proclame que dans les Pays-Bas est « la source de la musique ». Des chœurs complets de musiciens néerlandais parcourent l'Europe, répandant les recueils de chants néerlandais, popularisant les lieds des Pays-Bas, admirés et applaudis partout.

Ce mouvement, pour s'étendre ainsi sur tout le monde civilisé, devait être singulièrement puissant à l'intérieur, et nous rencontrons en effet, le provoquant et le dirigeant, des hommes, comme Orlando Lasso, que ses contemporains appelèrent « le prince des musiciens ». Il faudrait citer à côté de lui : Dufay de Chimay; Okeghem, souvent nommé « le père du moderne contrepoint »; Josquin du Prez, de Berchem; Créquillon, le maître de chapelle de Charles-Quint; Gombert, le compositeur d'un célèbre *Ave Maria;* d'autres encore dont les œuvres, sorties d'un long oubli, ont repris dans ces derniers temps une nouvelle fraîcheur. Il est vrai que la plupart de ces œuvres appartiennent aux Pays-Bas méridionaux; mais dans la Hollande d'aujourd'hui ils avaient des émules. C'étaient Obrecht, d'Utrecht, l'auteur des belles messes qui, de nos jours encore, produisent une si profonde impression; Danckers, originaire de Zélande; Sébastien

le Hollandais, de Dordrecht; Christian le Hollandais, de Leyde; Jossen Junckers, de Rotterdam.

Presque tous ces maîtres se trouvaient à l'étranger; ceux qui restaient dans le pays résidaient à Anvers. Dans la Hollande, il n'existait pas d'écoles de musique, et leur savoir serait trop souvent resté sans emploi. Ces compositeurs ont exercé une faible influence sur le développement musical des classes inférieures de la nation; la plupart ont abandonné le chant populaire à lui-même et ne se sont pas occupés de le perfectionner. Aussi n'est-ce pas à un de ces professionnels de la musique, mais à un des combattants de la guerre de l'indépendance, à un de ces chefs héroïques qui, aux côtés de Guillaume le Taciturne, défendirent contre l'Espagne les droits de la nation, c'est à Marnix de Sainte-Aldegonde qu'est dû le vieux chant populaire, le *Wilhelmus van Nassauwe*, où respirent la force et la fierté des anciens jours.



M. R. HOL.

Phot. H. de Louw, La Haye.

Comment le mouvement si bien commencé s'arrêta-t-il? Il faut l'attribuer à deux causes : d'abord le malheur des temps, persécutions religieuses, guerres implacables, qui n'étaient guère favorables aux productions artistiques; puis le triomphe de la doctrine réformée, qui se montra impitoyable pour toutes les formes de la musique qui n'étaient pas le chant des psaumes. Pendant le XVIIe siècle, l'orgue même fut proscrit dans le culte public des églises réformées. Sous l'empire d'un préjugé qui datait

de Calvin, on le croyait incompatible avec la spiritualité du culte évangélique et on le considérait même comme une vilaine hérésie, selon le mot de Voetius. Il ne fallut pas moins que l'intervention du stathouder pour faire rétablir l'usage des orgues à La Haye.

M. Van der LINDEN,
Fondateur et directeur de l'Opéra néerlandais.
Phot. H.-C. de Graaff, Amsterdam.

On comprend que, dans ces conditions, la musique profane fût singulièrement délaissée, et Constantin Huygens, qui eut des clartés de tout et n'a pas composé, à son témoignage, moins de huit cents pièces de musique sur divers instruments, se plaint « de ne trouver personne à qui parler, c'est-à-dire à qui se faire entendre ».

En 1631, cependant, se fonda à Utrecht une société de musique sur le modèle du Concert-Cæcilia d'Arnheim. L'âme de cette association fut un aveugle, le chevalier Jacob Van Eyck, carillonneur, organiste, flûtiste et compositeur. Un peu plus tard, la musique eut un digne représentant dans le prêtre Joan Albers Ban, le correspondant de Huygens et le familier de Descartes. C'est une chose curieuse de voir les paroles mises en musique par le religieux de Haarlem ; on y trouve toute la phraséologie de l'hôtel de Rambouillet. Du reste, ce genre n'était pas inconnu en Hollande ; il y avait déjà été importé par Cornélis Schuyt avec ses *Madrigaux*.

Le compositeur hollandais qui mérite le premier rang et qui excella par la pureté de son style fut Jan Pietersz. Swelinck, né en 1540, à Deventer. En 1557 il partit pour Venise, où il se mit

sous la direction de Zarlino et de son compatriote Cyprian Van Rore. Après son retour en Hollande, Swelinck fut nommé organiste à Amsterdam. Il eut beaucoup d'élèves, dont plusieurs devinrent plus tard célèbres. Swelinck mourut en 1621, à Amsterdam. Il composa, outre des œuvres pour orgue et pour chant, beaucoup d'autres morceaux pour orchestre et marque le passage de la période vocale à la période instrumentale. Une grande partie de ses ouvrages pour orgue ont été perdus dans l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg en 1871. Les morceaux de chant ont été conservés, et la « Société d'histoire de la musique néerlandaise » les a fait imprimer.



M. Henri VIOTTA.
Phot. Emrik et Binger, Haarlem.

Après Swelinck, on voit de plus en plus s'accuser le déclin de la musique hollandaise. Pourtant il a paru se manifester dans ces derniers temps un courant qui peut faire espérer une époque glorieuse. L'Opéra néerlandais, avec son entreprenant directeur, M. Cornelis Van der Linden, fait tout ce qui est en son pouvoir pour représenter les opéras des compositeurs néerlandais. Il y a environ quinze ans qu'aucun compositeur hollandais n'aurait songé à donner un opéra ; en ce moment l'Opéra néerlandais joue chaque année un ou plusieurs opéras de ses compatriotes, tels que Van der Linden, Hol, Brandts Bruys, Van t'Kruys, Van Milligen, Bouman et Dopper.

A côté du répertoire hollandais, les opéras des maîtres français, italiens et allemands ont été traduits. De même, dans les

œuvres symphoniques et vocales l'on peut voir que les Pays-Bas se réveillent de leur long sommeil.

Les compositeurs les plus importants sont : Verhulst, Nicolaï et Hol. Ce dernier peut être considéré comme le plus grand des compositeurs vivants. Il a composé un opéra, des symphonies, des oratorios, des cantates, des chansons, etc.

Les compositeurs qui, par le nombre et la valeur de leurs ouvrages méritent d'être nommés, sont : Heinze, Boers, Zweers, de Haan, Verhey, etc. N'oublions pas deux dames qui, par leurs gracieuses compositions, se sont fait un nom, Cornélie Van Oosterzee et Catharina Van Rennes. La première, Mlle Van Oosterzee, écrit des morceaux pour orchestre, tandis que Mlle Van Rennes s'est confinée dans le genre tempéré. Les chansons qu'elle a composées pour les enfants sont de véritables chefs-d'œuvre ; aussi a-t-elle été chargée de composer pour les fêtes du couronnement de la jeune reine une cantate pour plusieurs centaines d'enfants.

Il y a encore un grand nombre de compositeurs moins connus, mais qui pourtant ne manquent pas d'un certain talent. Les nommer tous ici prendrait trop de place, étant donné que nous ne parlons que des compositeurs d'une réputation établie.

La Hollande possède trois chefs d'orchestre éminents, dont nous nous faisons un devoir de citer les noms : 1° Willem Kes, qui a été appelé à Glasgow ; 2° Willem Mengelberg, chef de l'orchestre amsterdamois si connu, et 3° M. Henri Viotta, directeur du Conservatoire de musique de La Haye et directeur de la Société Wagner d'Amsterdam.

Deux sociétés musicales très importantes, le *Maatschappij tot bevordering der Toonkunstk* (Société pour le progrès de l'art musical) et le *Nederlandsche Toon kunstenaarsvereeniging* (Société néerlandaise des musiciens), sont représentées dans les grandes villes du royaume et s'efforcent de maintenir la musique hollandaise à une place brillante. La première société a fondé des conservatoires et donne des concerts où paraissent les plus grands artistes de l'Europe, tandis que la seconde, également en donnant des concerts où se produisent des artistes hollandais et où sont représentées des œuvres hollandaises, essaye de développer le goût et la science musicale. L'association a également organisé des concours annuels pour encourager les compositeurs.

LA SCIENCE

Par Louis BRESSON

I

Les Pays-Bas du Nord ne restèrent pas étrangers au grand mouvement de la Renaissance. Sans doute, elle affecte ici une forme particulière et provoque un réveil de l'esprit critique dans le monde des théologiens ; mais, en dehors de ce cercle, d'autres hommes surgissent, deux surtout qui s'imposent à l'attention : d'abord Mercator (Gérard) [1512-1594], le célèbre géographe du XVIe siècle qui exécuta pour Charles-Quint un globe céleste et un globe terrestre, fut nommé cosmographe du duc de Juliers, dressa un grand nombre de cartes géographiques et donna son nom à la projection employée dans les cartes marines. Il fut attiré, comme la plupart de ses contemporains, par les questions religieuses, et les traités qu'il publia sur ces matières furent mis à l'index. Mais bien au-dessus il faut placer Érasme (Desiderius Erasmus), né à Rotterdam en 1467, mort à Bâle en 1536, esprit universel, qui rayonne sur le monde entier, le type accompli de l'humaniste, qui exerça sur les lettres de son temps une influence unique. Mêlé à toutes les discussions littéraires, philosophiques, religieuses, trop habile ou trop sceptique pour s'inféoder à aucun parti, criant, suivant l'occasion : Vive le roi ! ou Vive la Ligue ! aussi irrévérencieux envers la Réforme qu'envers la papauté, il nous étonne par l'étendue et la finesse de son intelligence, la sûreté de son savoir, sa largeur et sa tolérance dans un siècle de luttes acharnées et d'excommunications faciles. C'est un dilettante plus qu'un homme d'action et de caractère ; mais, dans le domaine de la pensée, son activité est incomparable, prodigieuse. Son *Eloge de la Folie*, ses *Colloques*, ses *Adages*, ses *Apophtegmes* sont encore bons à relire ; ses éditions des classiques grecs et latins, son édition et sa traduction du *Nouveau Testament* le mirent hors de pair. Ses livres se vendaient par milliers d'exemplaires et, par ce

succès, on s'explique la devise qu'il avait choisie : *Nulli cedò*, je ne suis inférieur à aucun. Ses compatriotes héritèrent de lui autant que de la Réforme. Le terrain était préparé, la science pouvait venir.

Une fois sortie des luttes héroïques pour la conquête de son indépendance nationale, la Hollande, parmi les nations protestantes, ne fut pas la dernière, en effet, à s'engager dans la voie de l'émancipation intellectuelle. Un seul fait suffit à montrer cette tendance des esprits. En récompense de leur héroïsme durant le siège mémorable qu'ils ont victorieusement soutenu contre les Espagnols, les bourgeois de Leyde ont à choisir entre une exemption d'impôts et la création d'une Université — et ils se prononcent en faveur de l'école qui devait faire de leur ville un foyer de lumière, non seulement pour leur pays, mais pour l'Europe, assez puissant pour attirer et retenir les professeurs et les étudiants de l'étranger.



Gerard KREMER, dit MERCATOR (1512-1594).
Fac-similé d'une ancienne estampe.

Au milieu même de la guerre contre l'Espagne, un lunetier de Middelbourg, Zacharie Jansen, invente la lunette d'approche. Ses enfants, en jouant dans la boutique, s'aperçoivent que deux verres de lunette placés à une certaine distance font paraître le coq du clocher plus rapproché et plus gros. Pur hasard! mais le hasard ne profite qu'à ceux qui réfléchissent. Jansen répète l'expérience de ses enfants, s'assure qu'il n'est pas la dupe d'une illusion, et il ajuste deux verres sur une planchette avec deux

cordes de laiton pour les fixer. Cet appareil primitif amena Galilée à construire son premier télescope ; en Hollande, même, il donna l'idée du microscope à Antony van Leeuwenhock.

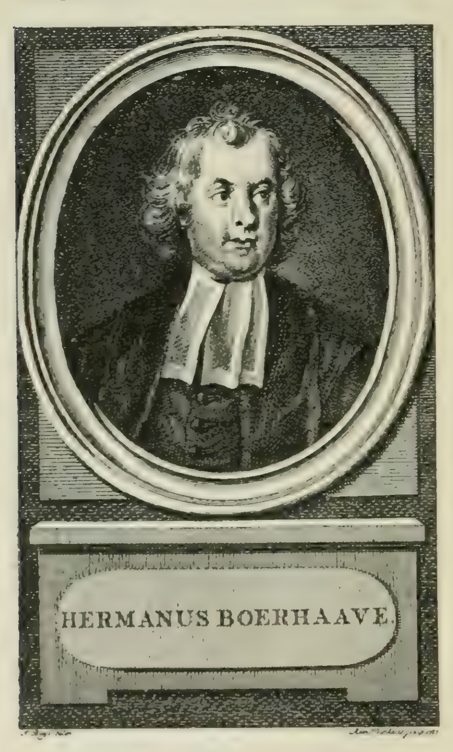
Singulière figure que celle de ce Leeuwenhock, *boute-feu* des bourgmestres de Delft, aux appointements de 300 ou 400 florins, chargé de balayer, de mettre en ordre le cabinet des magistrats, d'allumer et d'entretenir les poêles et qui, à ses moments de loisir, découvre les infusoires! Dans sa longue vie (1632-1723), il n'abandonne jamais ses chères études, et cet homme sans lettres, qui ne parle ni le latin, ni le français, ni l'anglais, ni aucune autre langue moderne, devient une célébrité nationale et européenne. La Royal Society de Londres lui fait une place parmi ses membres; le tsar Pierre le Grand, en 1698, dans son voyage de La Haye à Rotterdam, l'invite à bord de sa *trekschuit;* on frappe des médailles en son honneur; les visiteurs accourent de tous les pays dans son humble maison de Delft. Tous veulent saluer l'observateur sagace qui a su distinguer avec un instrument d'une simplicité primitive les milliers d'êtres dont l'existence était restée jusqu'alors ignorée.



Zacharias JANSEN, mort en 1619.
Fac-similé d'une taille-douce.

Des études analogues sollicitèrent l'attention de Jan Swammerdam, qui, médecin de profession, observa avec une persévérance infatigable et un profond enthousiasme la vie des insectes, des limaçons, des fourmis, des éphémères, des abeilles, des mites. La *Biographie Médicale* constate qu' « aucun homme n'a été aussi loin dans l'étude des petits animaux, ni aussi vrai

dans tout ce qu'il a dit. » Cependant, durant sa vie, il fut loin d'être apprécié comme il méritait de l'être. Si Thévenot, l'ambassadeur de Louis XIV à Gênes, lui accorda sa protection, ses compatriotes laissèrent se disperser, sans vouloir l'acheter, sa collection incomparable, et ce n'est que bien longtemps après sa mort que Boerhaave le révéla à son pays et édita ses œuvres sous le titre de *Bible de la Nature.* « Tout l'ouvrage de Swammerdam, dit Cuvier dans son *Histoire des sciences naturelles*, a un résultat général : c'est la comparaison du développement des animaux avec le développement des plantes. Il montre surtout qu'à partir de l'œuf jusqu'à l'état parfait il se développe chez les insectes des organes qui préexistaient en eux. Ce fait particulier, — que la métamorphose n'est qu'un développement, que ladifférence entre les insectes et les animaux plus élevés dans l'échelle des êtres ne consiste qu'en ce que le développement de ceux-là part de plus loin, — est une vérité capitale que Swammerdam le premier a bien fait connaître... C'était une vérité d'une grande importance pour la théorie du développement du fœtus, de la génération et de tout ce qui y a rapport. »



Hermann BOERHAAVE (1668-1738).
Fac-similé d'une taille-douce de 1787.

Les colonies ouvrirent aux savants hollandais un nouveau

champ d'activité. Un naturaliste de Leyde, à son retour du Brésil, rapportait un livre sur le climat brésilien, les maladies et l'histoire naturelle de ce pays; van Rheede van Drakestein faisait connaître la flore des tropiques, dans son *Hortus malabaricus* (1682); Rumphius réunissait des observations précieuses sur la nature d'Amboine; l'ancien gouverneur général de Batavia, Camphuis, faisait des sondages dans la mer sur le bord des îles dont il était propriétaire; un Allemand, Kæmpfer, profitant, dit-on, des notes du même Camphuis, publiait sur la géographie et l'histoire naturelle du Japon le seul livre du xviie siècle qui soit en état de soutenir la comparaison avec les meilleurs ouvrages des jésuites sur la matière.



Simon STEVIN (1548-1620).

Il ne faut pas être surpris si, des plantes et des animaux, la curiosité des chercheurs s'éleva jusqu'au corps humain. Swammerdam avait déjà obtenu de l'ambassadeur, bourgmestre d'Amsterdam, van Beuningen, par l'intervention de son protecteur Thévenot, la permission de disséquer les cadavres des hôpitaux dans l'intérêt de la science. Dès lors la voie était ouverte à l'anatomie. Non toutefois sans provoquer des récriminations. Les gens d'Alkmaar et de Harlem traitent les Amsterdamois d'écorcheurs d'hommes. Peu importe! La gilde des médecins d'Amsterdam, Nicolas Tulp, Deyman, Ruysch, poursuit ses observations au grand profit de l'humanité, et ses précurseurs méritent bien que leurs noms et leurs visages aient été immortalisés dans les tableaux de Aert Pieterszen, Thomas de Keyser et Rembrandt. Et non seulement à Amsterdam, mais encore à Dordrecht, à Leyde, la médecine scientifique a ses représentants. Joan van Beverwijk, né en 1594, mort en 1647, donne l'impression d'avoir été en son genre un homme remarquable. Son *Trésor de la santé et de la maladie*, réimprimé plusieurs fois, fait une guerre sans pitié aux charlatans et aux

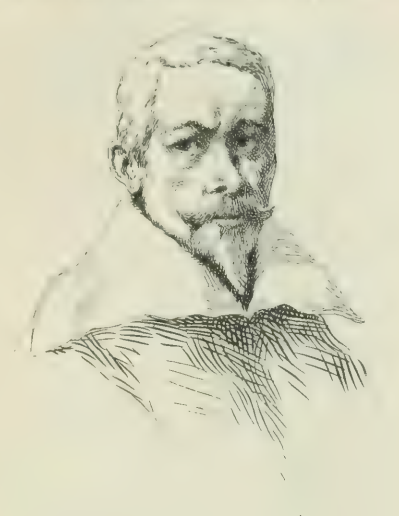
apothicaires de comédie qui voient seulement dans chaque malade une mine à exploiter. Mais bien au-dessus de ses contemporains s'élève Boerhaave, le savant professeur et médecin de Leyde dont la gloire rayonne sur son pays aussi éclatante que celle des artistes et des hommes de guerre. En 1722, quand il venait d'échapper à une grave maladie, les habitants de Leyde fêtèrent son rétablissement par une illumination générale; quand la vieillesse l'eut accablé et qu'on ne put pas se faire d'illusion sur sa fin prochaine, les curateurs de l'Université voulurent qu'il désignât lui-même celui qui serait appelé à lui succéder. Destiné à la théologie comme l'avaient été son père et son frère, il se tourna vers la médecine, fut son propre maître et, devenu professeur, il attira tant d'élèves à ses leçons qu'une heure à l'avance on se pressait aux portes de la salle où il donnait son cours. Pendant trente-sept ans il suffit à sa double tâche de professeur et de médecin. Levé avec le jour, il n'était jamais plus heureux qu'en se promenant en sabots au milieu des fleurs et des plantes médicinales de son jardin. Et telle était sa simplicité qu'à le voir on n'aurait jamais cru qu'on se trouvait en présence d'une célébrité nationale ou plutôt européenne.



Christiaan HUYGENS (1629-1695).

Les sciences exactes furent aussi cultivées avec non moins de succès. Le premier en date de leurs adeptes, Simon Stevin, né en 1548 à Bruges, mort à La Haye en 1620, d'abord teneur de livres dans une maison de commerce d'Anvers, eut l'idée d'appliquer le système des parties doubles aux finances de l'État. Son livre sur la matière fut dédié à Sully, mais ce fut le prince

Maurice d'Orange qui en appliqua les principes aux comptes publics de Hollande avec les plus heureux résultats. Obligé de fuir devant les persécutions du duc d'Albe, à qui l'indépendance de sa pensée l'aurait rendu suspect, Stevin se réfugia à Leyde, où il publia sa *Table des intérêts* et ses *Pensées sur les mathématiques*, bientôt traduites en latin. La protection du prince Maurice lui valut d'être nommé professeur de l'art des fortifications pour les jeunes officiers, puis inspecteur du Waterstaat et quartier-maître général près de l'armée des Provinces-Unies. L'assainissement des villes, le desséchement des marais furent aussi l'objet de ses préoccupations; il voulait à la fois trouver de l'eau potable et rendre à l'agriculture les terrains submergés et, lorsque, plus tard, Leeghwater proposera de dessécher le lac de Harlem, ses projets ne seront en définitive que le développement de la pensée de Stevin.

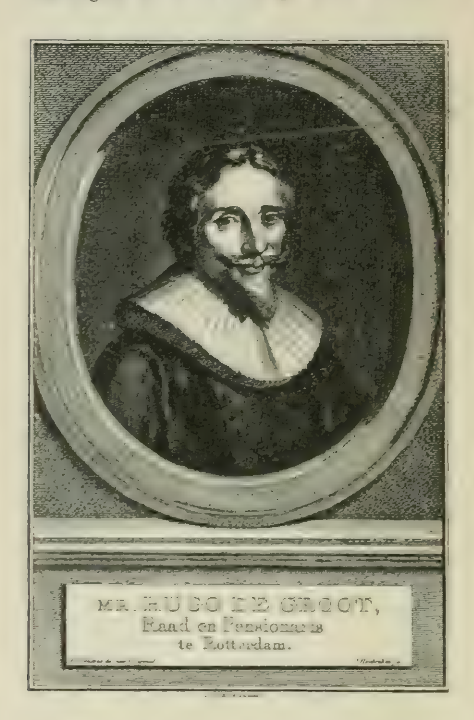


Willem USSELINCX (1567-1647 ?).

Et tandis que les mathématiques étaient appliquées au progrès de l'art militaire, à l'amélioration des finances et à la prospérité du pays, avec Christiaan Huygens, né dix ans après la mort de Stevin, elles devaient servir au développement de l'astronomie. Sans doute, Christiaan Huygens, qui a vécu en France jusqu'à la Révocation de l'Edit de Nantes et qui a touché une pension de Louis XIV, appartient au monde entier autant qu'à la Hollande; mais cependant n'a-t-elle pas le droit de revendiquer celui à qui elle donna le jour et assura aux heures critiques la liberté de ses recherches, et ne peut-elle pas s'enorgueillir du savant qui découvrit l'anneau de Saturne, la nébuleuse d'Orion, le pendule et le calcul des probabilités? Entre Képler et Galilée d'un côté et Newton de l'autre, Huygens tient une place qui affirme hautement la grandeur spirituelle de la Hollande.

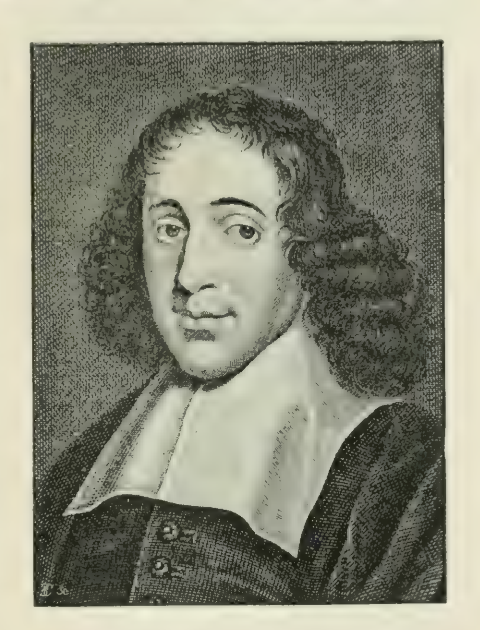
II

Et ce n'est pas tout pourtant. Pendant que ceux-ci sondent les mystères de la nature et nous racontent les merveilles du ciel, d'autres nous disent les lois des sociétés humaines, tracent les règles du droit des gens et devancent souvent leur époque par la pénétration et la profondeur de leurs vues. Sans parler de Willem Usselincx, aujourd'hui oublié et qui, cependant, eut l'ambition de fonder un immense empire colonial, la Hollande suscite son Hugo de Groot, Grotius, le théoricien du *Droit de guerre et de paix*, dont l'ouvrage fit sensation au XVII[e] siècle et demeure encore une autorité. La rapidité avec laquelle s'enlevèrent les éditions de ce livre montre l'impression qu'il avait produite. Réimprimé en 1631, six ans après sa publication, il le fut encore en 1632, 1642, 1646, 1647, 1650, 1651. Sous cette influence, « les documents de la diplomatie du XVII[e] siècle se remplissent d'appels faits non seulement aux considérations de politique, mais aussi aux principes du droit, de la justice et de l'équité, et à l'autorité des oracles du droit public, à ces règles et à ces principes généraux par lesquels les droits du faible sont protégés contre les envahis-



Hugues VAN GROOT ou GROTIUS (1583-1645).

sements de la force supérieure, par l'union de tous ceux qui sont intéressés dans le danger commun ». Sa tolérance religieuse, son libéralisme politique firent de Grotius une des victimes de la réaction calviniste ; l'histoire de son évasion est dans toutes les mémoires. La reine de Suède s'honora en le choisissant pour ambassadeur à Paris ; jusqu'à son dernier jour Grotius resta fidèle à ses préoccupations littéraires, philosophiques, religieuses et politiques. Son attachement à ses convictions, les persécutions que lui attira son esprit de largeur et de tolérance, son emprisonnement, sa délivrance merveilleuse, le dévouement héroïque de sa femme ont jeté sur sa mémoire un reflet de poésie dont aurait pu pourtant se passer l'illustre auteur du *Droit de guerre et de paix*.

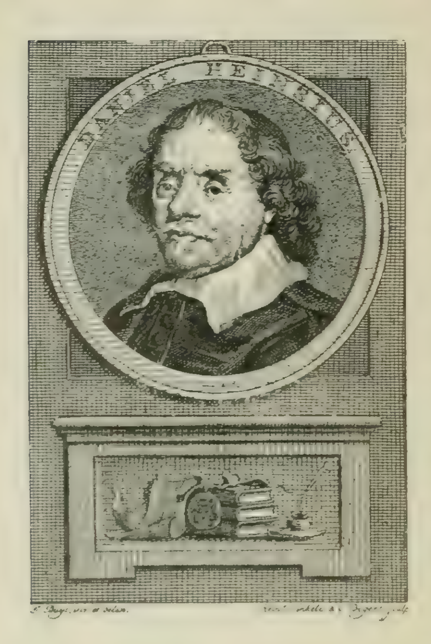


Baruch SPINOZA (1632-1677).

Après lui, il convient de citer parmi les jurisconsultes hollandais P. de La Court, un chaud partisan de Jean de Witt, et Cornelis van Bynkershoek, président du haut conseil de Hollande, Zélande et West-Frise, dont le talent et l'éloquence frappèrent tellement le tsar Pierre le Grand, qu'il fit les plus grands efforts pour l'attirer en Russie. Mais Bynkershoek préféra rester dans son pays et ses ouvrages sur le droit national et international, écrits en latin, lui valurent bientôt une légitime notoriété. Grand admirateur du droit romain, il sut cependant y déroger à l'occasion, et aux féministes de nos jours il ne déplaira peut-être pas de savoir que Bynkershoek a réclamé pour les femmes le droit de gérer les ambassades. Ni la raison ni l'usage ne les

excluent de ces charges. En 1700, le roi de Danemark avait une femme pour agent à Amsterdam.

Tandis que ces généreux esprits, dans le bruit et le tourbillon des affaires publiques, recherchaient les lois qui gouvernent les sociétés humaines, dans le silence de son obscure retraite Spinoza écrivait son livre de l'*Éthique* et son *Traité théologico-politique.* Un penseur comme celui-là suffit à la gloire d'un peuple. La puissance de son génie est attestée par les contradictions non moins que par les admirations qu'il a suscitées. Malebranche l'appelle un « misérable »; Grævius le traite de « peste »; Musæus le déclare « un esprit infernal, ambassadeur soudoyé de Satan ». On le représente comme Némésis tenant des serpents dans sa main. Sous ses portraits, on place des légendes comme celles-ci : *Benoît de Spinoza*, *juif et athée*, ou *Benoît de Spinoza, prince des athées, portant jusque sur son visage les signes de la réprobation.* Lui, cependant, excommunié par les juifs à l'âge de vingt ans, méconnu par les chrétiens de toutes les Églises auxquelles il n'avait pas voulu se joindre, écrivait, à côté de son établi de polisseur de verres, des livres d'une hardiesse sereine, d'une religiosité pleine d'hérésies qui font songer au mysticisme de l'*Imitation* et à l'ironie ondoyante de Renan. Au XVIIIe siècle, par un revirement complet, Spinoza est loué plus encore qu'il n'avait été décrié; Jacobi voit dans son système le dernier mot de la philosophie; Gœthe « se réfugie dans son antique asile, l'*Éthique* de Spinoza »; Schleiermacher



Daniel HEINSE ou HEINSIUS,
humaniste et historien (1580-1655).

le salue comme « un saint méconnu, plein de religion et de l'Esprit-Saint » ; et si l'on peut dire encore aujourd'hui à beaucoup de ses détracteurs et de ses admirateurs le mot de Boerhaave : « L'avez-vous lu, au moins? », il faut convenir que son influence persiste toujours et qu'il brille comme une étoile de première grandeur au firmament de la pensée.

Pour être moins incomplète, cette revue doit au moins citer les plus grands parmi ceux qui se consacrèrent à l'étude des langues classiques : Jean van der Does, curateur de l'Université de Leyde, un latiniste renommé ; Kasper van Baerle ; les Vossius, les Heinsius, chez lesquels la science philologique se transmettait comme un héritage de famille et qui firent honorer le nom de la Hollande dans le monde des savants autant qu'il était respecté dans les conseils des rois. Une mention spéciale est due à Juste Lipse (1547-1606), un des esprits les plus mobiles et les plus curieux de ce siècle, né et élevé dans le catholicisme, qui passe au luthéranisme, professe à Iéna, se fait réformé, enseigne l'histoire à l'université de Leyde et publie en 1588 ses *Considérations politiques* sur la nécessité d'une religion unique et la répression de l'hérésie par le fer et le feu.



Nicolas HEINSIUS,
fils de Daniel HEINSIUS, théologien (1620-1681).

Ces vues, combattues énergiquement par ses collègues, le décident à quitter Leyde. Il revient au catholicisme et meurt professeur à Louvain. Philosophie, politique, religion, critique des textes, il a tout abordé, et son successeur à Leyde, Scaliger, reconnaissait qu'il avait été un auxiliaire précieux pour l'étude des lettres. Cette énumération, si sèche et si écourtée soit-elle, montre pourtant qu'il y a eu dans les Provinces-Unies, au XVIIe et au XVIIIe siècle, un mouvement intellectuel autrement puissant et original qu'on ne pourrait le supposer d'après les productions de la littérature proprement dite. Au XVIIIe siècle, l'esprit du temps, l'esprit des philosophes et des encyclopédistes souffle aussi sur la Hollande et suscite des associations qui ont toutes pour but les progrès de la science. En 1752, c'est, à Harlem, la Société hollandaise des sciences; en 1761, c'est, à Groningue, l'association de juristes « Pro excolendo jure Patria »; en 1766, c'est, à Leyde, la Société de littérature néerlandaise; en 1769, à Flessingue, on fonde la Société zélandaise des sciences; en 1770, Rotterdam a la Société batave de philosophie expérimentale; en 1778, c'est la société Teylers, à Harlem; la même année, c'est le tour d'Utrecht, et en 1788 est créée à Amsterdam la société *Felix meritis* avec des sections pour le commerce, l'agriculture et la navigation, la physique, le dessin, la musique, la littérature.



Juste LIPSE (1547-1606).

Dans notre siècle, une fois que la Hollande a eu recouvré

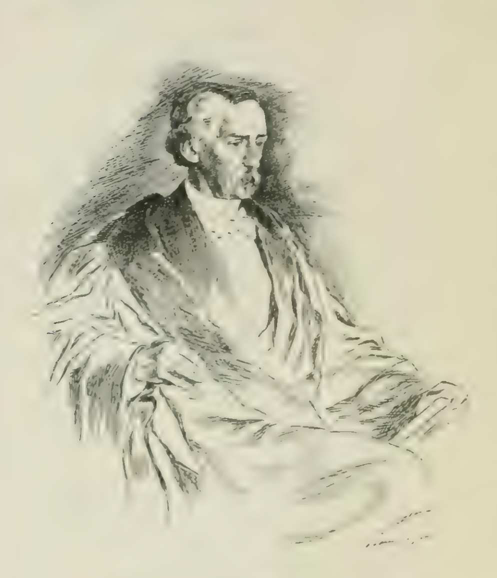
son indépendance et cimenté son unité, elle a prouvé qu'elle n'avait pas oublié les traditions de son passé. Si plusieurs des écoles d'autrefois ont disparu, les universités de Leyde, de Groningue, d'Utrecht, d'Amsterdam ont continué à former une jeunesse éclairée, à l'esprit ouvert, sous des maîtres distingués dont plusieurs sont arrivés à une notoriété européenne. Jean van der Hoeven s'est fait un nom dans la zoologie, De Vriese et Miquel dans la botanique ; Donders dans la physiologie et l'ophtamologie ; dans la chimie, Mulder et le professeur van t'Hoff, créateur de la stéréochimie, appelé d'Amsterdam à Berlin ; van Hall, Wttewaall et Staring, dans les sciences agricoles ; Kaiser et Buys Ballot, dans l'astronomie ; dans la physique, le professeur van der Waals, d'Amsterdam, à qui ses travaux sur les lois de Boyle et de Gay-Lussac ont valu une réputation universelle. Aux Indes, le professeur Max Weber s'est fait connaître par ses recherches sur la faune et la flore des profondeurs des mers de l'archipel Indien, et le D[r] Treub a fait du Jardin botanique de Buitenzorg qu'il dirige à Batavia un précieux auxiliaire pour la science. Les ingénieurs, dont l'œuvre est si grande et si indispensable dans ce pays où la lutte contre les eaux doit être sans relâche, ont produit des hommes comme B.-A. Goudriaan, J. Blanken, J.-A. Beyerinck, A. van der Kun, F.-W. Conrad, D[r] G. Simons. D'autre part, Schröder van der Kolk se consacrait à l'étude de l'anthropologie, et, de la théorie passant à la pratique, travaillait à l'amélioration du traitement des aliénés et faisait aux établissements hollandais une place parmi les meilleurs de l'Europe. Dans la même pensée de philanthropie scientifique fondée sur l'anthropologie et la psychologie, Suringer se vouait au relèvement moral des prisonniers et au problème de l'assistance publique.



Le Prof. Abraham KUENEN (1828-1891).

La philologie a eu des représentants distingués avec Peerlkamp, Bake, Geel, Cobet ; à Leyde, l'orientaliste de Goeje sou-

tient encore l'honneur du pays; d'autre part, la critique historique s'exerçait sur l'histoire ecclésiastique avec les professeurs Royaards, de Kist et Acquoy et d'autres encore. La théologie suivait ce mouvement; l'école de Groningue, se rattachant à la tendance éthique, prenait des libertés plus grandes vis-à-vis des textes bibliques et de l'ancienne dogmatique; l'université de Leyde proclamait que la théologie doit être enseignée et étudiée comme une autre science et que la critique doit traiter les livres saints comme les autres livres, avec respect et avec indépendance. Aussi la science des religions a-t-elle compté en Hollande des maîtres distingués; Scholten, Pareau, Hofstede de Grost, Murling, Doedes, Moll, Veth, Domela Nieuwenhuis, Knappert, Chantepie de La Saussaye, à des points de vue différents, mériteraient mieux qu'une mention. Mais au tout premier rang il faut placer Abraham Kuenen, le savant auteur de l'*Histoire de la religion d'Israël*, de l'*Histoire des principales religions*, des *Recherches historiques et critiques sur la formation et la réunion des livres de l'Ancien Testament*. Sa réputation s'étendait au loin, et il fut appelé en Angleterre par le comité des Hibbert-Lectures, qui s'était aussi adressé à M. Renan. M. Kuenen parla de la religion nationale et de la religion universelle. Quant il est mort, sa tradition s'est maintenue. Le représentant le plus éminent de ces idées est M. Tiele, dont l'*Histoire comparée des anciennes reli-*



Le Prof. Dr C. P. TIELE, né en 1830.
D'apres le tableau de P. de Josselin de Jong.

gions de l'Égypte et des peuples sémitiques a été traduite en français et fait autorité. Nous ne parlons pas des historiens, bien qu'on puisse signaler parmi eux des hommes d'un vrai mérite, tels que MM. Fruin, Muller, Blok, dont l'histoire inachevée, *Geschiedenis van het Nederlansche Volk* (Histoire du peuple néerlandais) est déjà traduite en anglais.

L'économie politique n'a pas été non plus négligée : les noms de MM. Treub, Quack, Pierson, peuvent soutenir la comparaison avec l'étranger. Et si l'on a égard au chiffre de sa population, la Hollande nous apparaît dans le concert des nations comme occupant une place d'honneur dans l'effort universel pour la conquête de la vérité.

RELATIONS INTELLECTUELLES
DE LA HOLLANDE ET DE LA FRANCE

Par Louis BRESSON

Nous avons précédemment signalé, à propos de la littérature, l'influence considérable exercée par les auteurs français sur les productions littéraires de la Hollande ; mais il convient d'y insister; car, par suite de circonstances particulières, le génie français s'établit dans ce pays comme chez lui et y brilla du plus vif éclat. Dès 1629 Descartes s'était fixé en Hollande : « Il n'est pas de pays, disait-il, où l'on puisse jouir d'une liberté si entière. » Sa philosophie, attaquée avec violence par Voëtius, professeur de théologie à Utrecht, comme conduisant à l'athéisme, fut défendue par Cocceius, professeur à Leyde. Le cartésianisme, condamné par les synodes de Dordrecht et de Delft en 1656, et par l'université de Leyde, n'en fit pas moins de progrès dans les esprits. Spinoza, comme on l'a fait remarquer, est un cartésien ; Huygens, Grotius ont respiré l'air de Paris ; les villes, pour attirer ou retenir des étrangers comme Juste Lipse, Gruterus, van Baerle, Scaliger, ne reculent pas devant les sacrifices. Le sceptre de la philologie passe alors dans les mains hollandaises. Des dynasties d'imprimeurs se fondent qui vont porter au loin les résultats de la science nationale : dès la fin du xvie siècle on trouve à Leyde les Silvius, les Haestens, Raulinghien qui dirige une succursale de son beau-père Plantin, d'Anvers ; à Amsterdam, ce sont les Blaeu, Jansonius et surtout les Elzeviers.

Au xviie siècle, pendant les années qui précèdent la Révocation de l'Édit de Nantes, alors que se montrent les signes précurseurs de la tempête et surtout en 1685 et 1686, au moment où des milliers de fugitifs arrivent avec le prestige du savoir, de l'éloquence et de la persécution, débordant par tous les points de la frontière, l'influence française se fait sentir dans tous les domaines. Il est vrai que déjà les voies lui étaient préparées. La cour de La Haye, depuis le Taciturne et Louise de

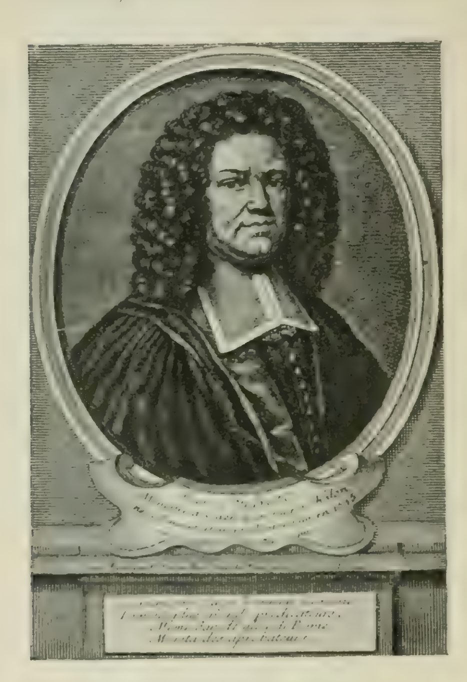
Coligny, était une cour française. La langue qu'on y parlait était le français et l'on comprend que la haute bourgeoisie ait suivi cet exemple. Le langage des précieux et des précieuses ne paraissait pas plus ridicule à La Haye qu'à l'hôtel de Rambouillet, et l'on s'y piquait d'écrire dans la manière et le style de Voiture, de Balzac et de Théophile de Viau. Les professeurs, venus de France à Leyde, quoiqu'ils fissent leurs cours en latin, n'en transmettaient pas moins à la jeunesse lettrée les idées françaises; maintenant on allait les rencontrer à toutes les portes, dans les temples, dans la rue, dans les écoles, dans les journaux, avec les innombrables réfugiés.



Louise de COLIGNY (1553-1620).
Réduction d'une taille-douce de 1627.

Au fond, c'était une élite qui venait demander asile aux Provinces-Unies. Les hommes d'initiative et de caractère, de foi et de science, écrivains, prédicateurs, professeurs, industriels, négociants, ouvriers, tous ceux qui préféraient l'exil à l'hypocrisie, furent accueillis avec transport. Et ce ne sont pas seulement les fugitifs qui se pressent dans les temples, ce sont aussi les magistrats, les autorités, les familles les plus distinguées et les plus influentes qui tiennent à honneur de faire partie des Églises wallonnes, ou, comme on dit souvent alors, des Églises françaises. Mais aussi quels orateurs montent dans ces chaires! Tout ce que le protestantisme français du XVIIe siècle a compté de plus éminent est ici rassemblé. A Rotterdam, c'est Pierre du Bosc, autrefois à Caen, dont Louis XIV disait : « C'est l'homme de mon royaume qui parle le mieux; » c'est Daniel de

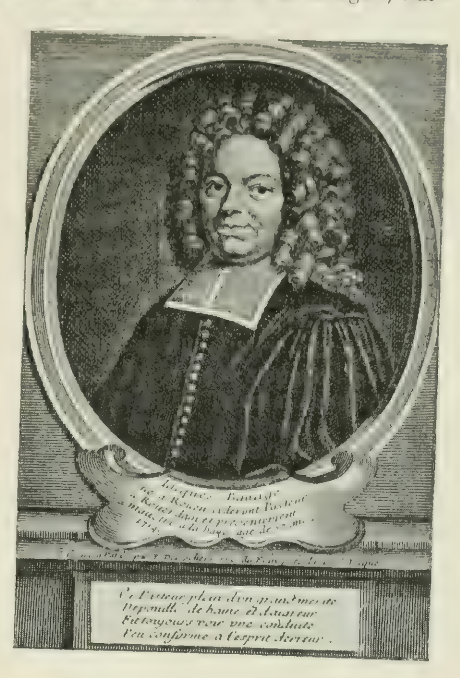
Superville, autrefois à Loudun, surtout remarquable comme moraliste; c'est Jacques Basnage, ci-devant à Rouen, plus propre, d'après Voltaire, à être ministre d'État que d'une paroisse, appelé à La Haye sur la demande du grand pensionnaire Heinsius, l'heureux intermédiaire entre les Provinces-Unies et la France lors de la mission du cardinal Dubois, l'auteur de l'*Histoire de l'Ancien et Nouveau Testament* et des *Annales des Provinces-Unies;* c'est Jurieu, le professeur de Sedan, l'antagoniste de Bossuet, le soutien des protestants sous la croix dans ses *Lettres pastorales*, le défenseur intraitable de l'orthodoxie et, en même temps, l'adversaire si ardent de l'absolutisme qu'en 1789 on réimprima pour la défense de la Révolution ses *Soupirs de la France esclave.* A La Haye, c'est Claude, l'ancien pasteur de Charenton qui, dans un livre célèbre paru à Cologne en 1686, fit entendre les *Plaintes des protestants de France;* c'est Jacques Saurin, dont on a prétendu faire l'émule de Bossuet et qui arrachait à Abbadie ce cri d'admiration : « Est-ce un homme, est-ce un ange qui parle? » Et combien d'autres encore pourrait-on citer dans ces familles de prédicateurs qui illustrèrent la chaire wallonne, les Dompierre de Chauffepié, les Delprat, les Mounier, les Huet? Les soixante-huit églises dispersées sur toute la surface du pays où l'on prêchait en français exercèrent peu à peu leur influence sur la prédication



Pierre du BOSC (1623-1692).
Fac-similé d'une gravure de son temps.

hollandaise, et l'on peut affirmer sans crainte que l'esprit venu de France souffla sur toutes les classes de la population, même sur ceux qui ne comprirent jamais la langue française.

Ce n'est pas seulement dans les temples, mais encore dans les universités, qu'on fit place aux réfugiés. A Groningue, Barbeyrac fut nommé professeur de droit et d'histoire, et Voltaire, dans le *Siècle de Louis XIV*, rend hommage à ses commentaires sur les ouvrages de Puffendorf et Grotius. Luzac, un réfugié aussi, partageait les principes de Barbeyrac. Avec les autres juristes venus de France, ils popularisèrent les écrits de Pothier, de d'Aguesseau, et réussirent à modifier dans un sens plus libéral le droit criminel. Dans la province de Hollande, ils firent presque disparaître l'usage de la torture à une époque où, en France, elle était régulièrement employée dans l'instruction. A Leyde, Jacques Bernard fut appelé à la chaire de philosophie et de mathématiques, qu'il occupa avec éclat jusqu'en 1718. A côté d'eux il faudrait placer Pierre Lyonnet, naturaliste, anatomiste, graveur, dont le *Traité anatomique sur la chenille qui ronge le bois de saule*, avec des figures, est, de l'avis de Cuvier, « au nombre des chefs-d'œuvre les plus étonnants de l'industrie humaine » ; Guillaume Loré, un mathématicien dont les travaux furent jugés dignes de paraître dans le recueil de l'Académie des sciences de Paris ; Pierre



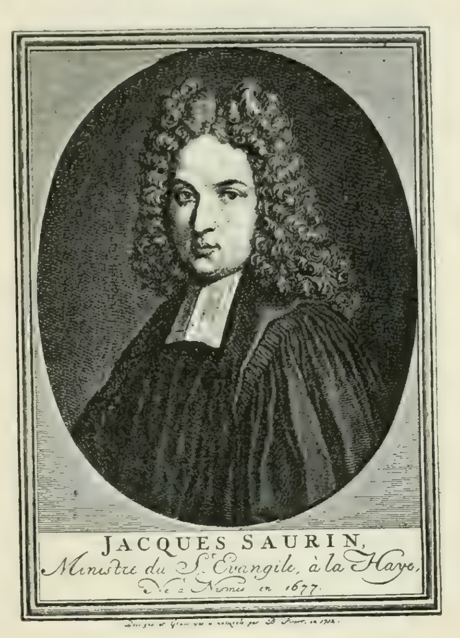
Jacques BASNAGE (1653-1723).
Fac-similé d'une gravure de son temps.

Latané, professeur en médecine; le physicien Desaguliers, connu par ses leçons sur les découvertes de Newton. En ce moment, les Français sont partout : dans les chaires des églises et des universités, cela va sans dire, nous l'avons vu; mais à La Haye, auprès des États avec Basnage ; aux armées avec Schomberg; aux colonies, au cap de Bonne-Espérance, à Surinam ; dans l'industrie, dans le commerce. Ils fournissent à la fois des ouvriers de tous les métiers, des soldats et des pamphlétaires contre les majestés catholiques. Et cette invasion, toute pacifique, devient si aveuglante qu'elle finit par provoquer les protestations d'un patriotisme ombrageux et malavisé.

Comme on l'avait fait en Suisse, des poètes hollandais prétendirent que l'influence française était funeste au caractère national, à la simplicité et à l'austérité d'autrefois. Il y aurait beaucoup à répondre à ces reproches, et la correspondance de Huygens montre que la pureté morale n'avait pas attendu l'arrivée des réfugiés pour subir de fortes atteintes. Les politiques, d'ailleurs plus habiles, firent tout pour retenir cette population qui n'aspirait qu'à rentrer dans sa patrie. Dans toutes les négociations pour la paix, les réfugiés s'efforcent d'obtenir la fin de leur exil. A mesure que les années se passent, leurs espérances, au lieu de s'abattre, s'exaltent. Ils veulent entretenir leurs illusions, et peut-être est-ce là en grande partie l'explication de la lutte si âpre et si ardente entre les deux chefs du Refuge, Bayle et Jurieu, les deux anciens professeurs de Sedan, recueillis à l'Ecole illustre de Rotterdam. Quand le présent est trop sombre et trop brutale la réalité, Jurieu s'envole vers les régions de la rêverie et du rêve; il explique les prophéties, dans ses *Lettres pastorales* invoque les miracles, compte les années de triomphe qui restent à la bête couronnée de l'*Apocalypse*, promet à jour fixe la délivrance, rappelle que les rois sont faits pour les peuples, non les peuples pour les rois, et qu'ainsi l'iniquité et le despotisme courent au-devant du châtiment. Quiconque en douterait, douterait de Dieu même. Sans avoir l'air d'y toucher, Bayle souffle sur ces chimères; il raille ces calculs mystérieux, ces prophéties toujours démenties et toujours remises au lendemain, renverse d'un mot de bon sens ces laborieux échafaudages d'élucubrations fantaisistes et ramène son contradicteur à la théorie de saint Paul, qu'il faut obéir aux puissances puisqu'elles viennent de Dieu. Et alors Jurieu s'emporte, anathématise son antagoniste, le poursuit devant le consistoire, profite des circonstances politiques pour obtenir du magistrat sa révocation

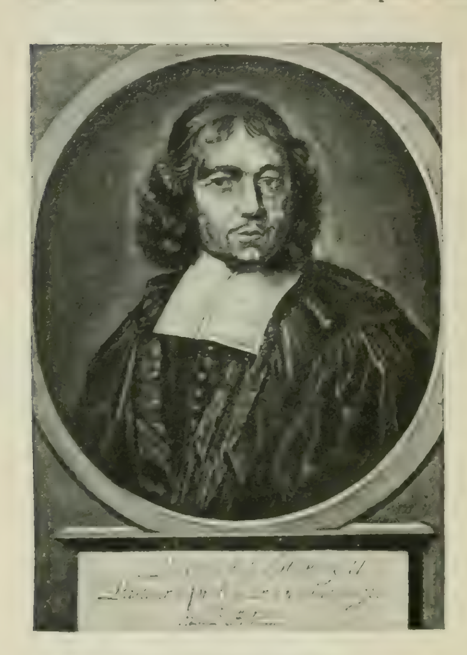
de professeur. Bayle avait raison au fond, et raison avec plus d'esprit; mais Jurieu avait autrement de patriotisme; ce dogmatique était un politique, et c'est lui qui entretint longtemps dans les cœurs, — par des chimères, je le veux bien, — le désir et l'espoir de retrouver la patrie perdue. Bayle fut un sage, Jurieu fut un prophète, et l'on conçoit que l'âme généreuse et enthousiaste de Michelet ait donné au prophète la préférence.

Il y aurait injustice pourtant à méconnaître les sympathies que l'œuvre de Bayle gagna à l'esprit français en Hollande. Dès 1684 il publiait ses *Nouvelles de la République des lettres*, qui firent sensation dans le monde savant. De tous les points de l'Europe, de Londres, d'Oxford, de Paris, de Lyon, de Dijon, de Genève, de Berlin, lui arrivent des informations politiques, philosophiques, littéraires, des brochures, des livres, des mémoires, des analyses, des critiques; tous veulent devenir ses collaborateurs. Dans sa correspondance, nous rencontrons le théologien calviniste et le prêtre catholique, le philosophe idéaliste et le critique rationaliste, le visionnaire et le socinien, le savant et le bel esprit, l'homme d'Etat et l'homme d'église, Malebranche et Perrault, Denis Papin et Abbadie, Leclerc et Spon, l'abbé Nicaise et Charles Ancillon, Drelincourt et Minutoli. Lui, sait utiliser toutes les bonnes volontés, entretenir, au besoin provoquer les polémiques, comme entre Malebranche et Arnauld, désarmer les



Reproduction d'une gravure de 1712.

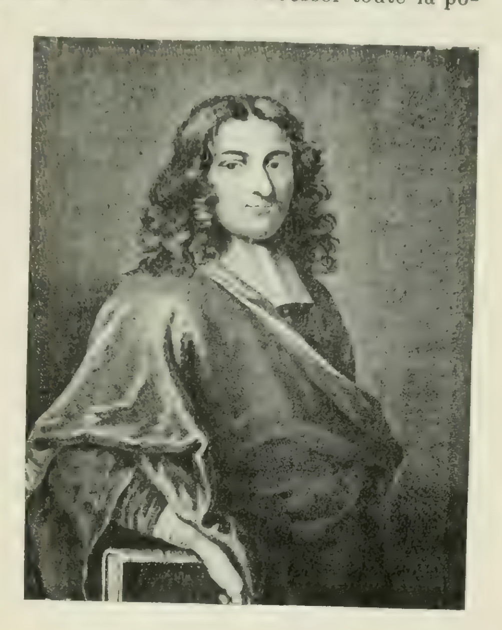
susceptibilités, se ménager les concours les plus inattendus. Aussi le succès lui arrive si considérable, si incontesté, qu'à Amsterdam Jean Leclerc fonde à côté la *Bibliothèque universelle et historique*, la *Bibliothèque choisie*, la *Bibliothèque ancienne et moderne*. Bientôt Bayle est absorbé par d'autres travaux, en particulier par son fameux Dictionnaire qui soulève dans les milieux ecclésiastiques une violente opposition; on le censure, on le condamne : il n'en reste pas moins la mine inépuisable qui servira à toute l'école des encyclopédistes et qui méritera de n'être pas entièrement oublié, même dans un pays qui a donné à la critique des savants tels que Kuenen et Tiele. Cependant la revue abandonnée par Bayle est reprise par Basnage de Beauval sous le titre d'*Histoire des ouvrages et de la vie des savants*. La mode se répand de ces publications françaises. Alors même que le Refuge a pris son parti de l'exil, que les enfants des Français, avec les années, sont devenus des Hollandais, ils gardent, au moins dans les classes supérieures, la langue de leurs pères.



Pierre JURIEU (1637-1713).
Fac-similé d'une estampe du temps.

Et ce qui prouve combien l'usage de la langue française était général, c'est que dès le commencement du XVIIe siècle on trouve en Hollande une troupe de comédiens français fixée à La Haye, sous les auspices du prince Maurice et plus tard de Guillaume II d'Orange. En 1700, il y avait des théâtres français permanents à La Haye, à Amsterdam et à Utrecht. Même à La Haye,

les comédiens se divisent, et en face du théâtre de la rue du Casuarie s'élève la troupe du Voorhout. Où ira la cour? où se rendront les princes, les grands seigneurs, les étrangers de distinction? Et c'est une lutte d'intrigues, une rivalité de talents qui défraye toutes les conversations de la résidence. Comme ceux d'aujourd'hui, les acteurs d'alors savent intéresser toute la population à leurs querelles. Mais le merveilleux, c'est que ces étrangers, avec leurs susceptibilités d'amour-propre, aient été supportés par le public. C'est que nous sommes à la grande époque de notre expansion intellectuelle; tout ce qui vient de Paris a une fleur et comme un parfum de bon ton et de délicatesse. Aussi pendant tout le dix-huitième siècle la langue française reste parlée non seulement dans les familles aristocratiques descendant des réfugiés, mais par le reste de la nation. Aujourd'hui même, dans le parler populaire il est de mode de dire à quiconque emploie des locutions françaises : « Ne te sers donc pas de ces mots d'hôtel de ville, » ce qui indique à quel point le français ou le hollandais francisé était répandu dans le monde officiel.



Pierre BAYLE (1647-1706).
Fac-similé d'une taille-douce.

Et voilà pourquoi sans doute le Hollandais Van Effen crée à son tour des journaux français comme le *Journal littéraire*, le *Courrier politique et galant*, le *Nouveau Spectateur français*. Camusat publie la *Bibliothèque française*. Les journaux politiques qui se

publient à Amsterdam, à Leyde, à Rotterdam, à Utrecht, à Harlem, sont écrits en français. Le roi de France se plaint aux Etats des attaques dirigées contre son gouvernement; les magistrats hollandais interdisent alors l'impression des journaux français, des « gazettes raisonnées »; mais ces interdictions ne sont pas de longue durée. Ce qui est défendu dans une ville est permis dans une autre. En dépit de tous les arrêts, la liberté de la presse se maintient et s'étend. Les libraires d'Amsterdam, de Rotterdam, de Leyde, deviennent les éditeurs des écrivains de Paris. Les ouvrages que le Parlement arrête s'impriment en Hollande. Au XVIIIe siècle, ce n'est plus l'esprit protestant, c'est l'esprit des encyclopédistes qui domine les intelligences. Rousseau, Voltaire sont édités dans les Pays-Bas. Le marquis d'Argens est un des grands fournisseurs des librairies d'Amsterdam. Luzac, de Leyde, publie l'*Homme-machine* de Lamettrie, et écrit lui-même des ouvrages du même genre et dans le même esprit, tantôt en hollandais et tantôt en français. Mlle van Tuyll, qui deviendra plus tard Mme de Charrières, Charles de Bentinck, François Hemsterhuys, Hollandais de naissance, comme leurs noms l'indiquent, se servent de notre langue dans leurs romans, leurs contes, leurs ouvrages de philosophie. Cette sympathie intellectuelle fait naître des sympathies politiques; il y a un parti français en Hollande au XVIIIe siècle. Les patriotes acclament la Révolution française; il suffit de lire dans la *Gazette de Leyde* avec quel enthousiasme sont reçues les délibérations de l'Assemblée nationale, les premières victoires populaires. Il faudra bien des maladresses administratives pour éloigner de la France ce courant de sympathies. Ce serait un curieux chapitre d'histoire qui montrerait à quelles causes est dû, en ce pays, le recul de la langue française : le roi Louis la poursuivant sous prétexte d'impartialité et afin de faire oublier son origine ; Napoléon ne réussissant qu'à la faire détester comme le symbole de la servitude; la maison d'Orange, à sa restauration, la renfermant dans les plus étroites limites avec l'appui de l'opinion et essayant de fermer les temples où l'on prie en français; puis, le réveil, l'exaltation de la langue nationale comme moyen suprême d'affirmer et de conserver une nationalité indépendante devant les éventualités de l'avenir...

Et cependant l'influence française persiste malgré tout. Jusqu'au moment où l'invasion française amena l'établissement de la république batave, la Hollande, constituée par des États souverains confédérés ou juxtaposés, n'avait pu avoir une législation unique. En 1809, le roi Louis y introduisit, avec quelques

modifications, le code Napoléon, et cette législation est restée en vigueur jusqu'en 1838. Encore faut-il reconnaître que la revision de 1838 est plus hollandaise de nom qu'en réalité et qu'il n'y a, pour ainsi dire, pas d'article qui ne soit emprunté au code français, très souvent par une simple traduction. Dans les universités, les professeurs ne manquent jamais de renvoyer soit aux jurisconsultes, soit aux débats législatifs français; et à la barre, les avocats invoquent souvent les arrêts de la Cour française de cassation.

Et comme il se retrouve dans le droit national, l'esprit de la France s'est insinué dans la langue nationale. Quoi d'étonnant à cela? Nous avons vu les relations intellectuelles qui unissent les deux pays depuis le XVI[e] siècle. Aujourd'hui encore, dès les bancs de l'école primaire supérieure, l'enfant apprend à connaître et à lire le français. Dans l'enseignement moderne comme dans l'enseignement classique, le français est la première des langues vivantes qu'on apprend. Le public qui lit se passionne pour nos romans et nos romanciers. Les grandes *Revues* parisiennes n'ont certainement pas en France autant de lecteurs qu'en Hollande, si on tient compte du chiffre de la population. Dans les cercles, on trouve — et on lit — les principaux journaux français. Le théâtre s'alimente principalement de pièces françaises. Depuis la guerre de 1870, les scènes françaises ont disparu à Amsterdam et à La Haye, l'Opéra excepté; mais toutes les nouveautés parisiennes sont promptement traduites et représentées en hollandais. Dans ces conditions, on conçoit que le français ait profondément pénétré dans la langue nationale. « La connaissance générale de la langue française, même dans les classes moyennes de la population, a fait passer dans la langue du pays une infinité de tournures et d'expressions françaises, et elles sont devenues tellement familières à tout le monde, qu'on les entend même dans la bouche de ceux qui ignorent complètement la langue dont elles dérivent. » Il est vrai que ces mots sont souvent hollandisés; mais on n'a pas grand'peine à les reconnaître, comme on s'en apercevra par cette page où l'on s'est amusé à montrer l'usage qu'on peut faire du vocabulaire français dans la conversation hollandaise : « Nos contemporains trouvent leurs *costumes uniformen*, *tenues*, *pantalons*, *jacquetten*, *pardessus*, *bottines*, *parapluies* et *parasols* dans le *vestiaire* et la *garde-robe*. Dans le *kabinet*, la *chiffonnière* et la *commode*, ils enferment leurs *bijouterien*, *bracelletten*, *broches*, *médaillons*, *colliers*, *parures*, *porte-monnaie;* dans la *toilet-nécessaire*, leurs *flacons*, *odeuren* et *parfumerien*. Ils *mediteeren* leurs *billets-*

doux, *acquitteeren* leurs *kwitanties*, *redigeeren* leurs *brochures*, *rapporten*, *circulaires*, *rekwesten;* ils *lanceeren* leurs *invitations* pour le *bal*, le *dîner*, la *soirée*, le *théâter;* ils *cacheteeren* les *enveloppen* et y mettent *l'adres* devant leurs *bureaux.* Les *familles meubileeren* et *tapisseeren* leurs *salons* de *bonheurs-du-jour*, *guéridons*, *étagères*, *lustres*, *gravures*, *aquarellen*, *fauteuils*, *canapés*, *pouffes*, *tapigten*, *portières;* ils *orneeren* la cheminée de *pendules*, *candélabres* et *coupes*, la *console* de *portretten*, *albums*, *statuetten*, *busten*, *bibelots*, *miniaturen*, *medaljes;* ils *prefereeren* comme *pousse- café* ou *likeuren* après le *dessert* le *cognac* et la *chartreuse.* » Et il y a ici autre chose qu'un jeu d'esprit ; pour expliquer d'aussi nombreuses rencontres, il faut de profondes influences persistant à travers plusieurs générations. On n'en disconvient pas en effet : aujourd'hui que le commerce hollandais se fait presque entièrement avec l'Angleterre ou l'Allemagne, le français pourrait paraître sans utilité ; mais il demeure quand même le signe distinctif de « l'honnête homme » tel qu'on l'entendait au XVIIe siècle. Lire le français, le parler, le comprendre, est l'indice de la véritable culture et le complément de toute bonne éducation. Sous ce rapport, on peut toujours dire, comme un Hollandais le faisait naguère, qu' « il y a encore quelque chose de la France en Hollande ».

HISTOIRE

LA HOLLANDE

AVANT LE XVIII° SIÈCLE

Par M LEFÈVRE-PONTALIS

Au milieu du xvii[e] siècle, la République des sept Provinces-Unies, constituée par l'Union d'Utrecht et détachée de la monarchie espagnole, avait achevé la sanglante et glorieuse conquête de son indépendance. Elle réunissait dans le faisceau d'une confédération destinée à la défense commune la Hollande, la Zélande, Utrecht, la Gueldre, l'Over-Yssel, la Frise et Groningue. Longtemps victime des persécutions religieuses et des proscriptions politiques, elle avait obligé ses anciens souverains, les rois d'Espagne, à se reconnaître vaincus par ceux qu'ils avaient jusque-là traités en rebelles. Maîtresse d'elle-même, elle avait pris pour emblème un lion au milieu des flots, juste hommage rendu à l'indomptable vaillance de ses habitants, avec cette fière devise qui résumait ses épreuves et ses espérances : « Je lutte, mais je surnage. »

La nation qui s'était ainsi affranchie et qui avait conquis son nom de « nation néerlandaise » avait reçu comme don de naissance une passion dominante, l'amour de la liberté. Descendante des tribus germaines les plus héroïques, elle avait pour ancêtres les Bataves et les Frisons, qui opposèrent à la domination romaine une hostilité sans cesse renaissante et tinrent en échec, sous le règne de Vespasien, les légions impériales. Une fois son indépendance ressaisie, elle l'avait gardée intacte : Charlemagne lui-même fut obligé de la respecter. Pendant toute la durée du moyen âge, les populations qui devaient trouver plus tard dans la République des Provinces-Unies une patrie commune combattirent sans relâche pour arracher aux seigneurs féodaux dont elles dépendaient la reconnaissance de leurs droits.

A l'avènement de la maison de Bourgogne, elles avaient résolument engagé la lutte pour les conserver. Associées aux destinées des Pays-Bas belges et incorporées dans le cercle de Bourgogne avec les riches populations du Brabant et de la Flandre, elles s'étaient opposées énergiquement au gouvernement arbitraire et tyrannique que ses nouveaux princes prétendaient exercer. Dès le xvᵉ siècle elles avaient fini par obtenir de la duchesse Marie la Grande Charte ou Grand Privilège qui leur donnait, avec les assemblées délibérantes votant l'impôt et les conseils de ville jouissant des franchises municipales, les garanties de la liberté publique.

PHILIPPE III de Hollande
[Philippe II d'Espagne] (1527-1598).
Fac-similé d'une gravure de J.-J. Flipart, d'après un tableau de Titien.

La Réforme vint, au xvıᵉ siècle, compromettre ces bienfaits acquis et provoqua bientôt les implacables violences de l'oppression religieuse. Les Pays-Bas furent transformés en arène ensanglantée, et Charles-Quint, impatient d'écraser la révolte des consciences, donna le signal encore timide des persécutions. Elles avaient déjà fait des victimes quand son fils, Philippe II, lui succéda. En prenant possession de l'héritage paternel, Philippe II s'était imposé la tâche de faire régner dans ses États l'unité de foi ainsi que la volonté d'un seul maître ; il avait résolu

d'anéantir l'hérésie aussi bien que le pouvoir des assemblées, ne voulant supporter aucun obstacle à sa domination. Au bout de dix ans d'un règne qui n'avait pas lassé la fidèle obéissance de ses sujets des Pays-Bas, il répondit à leurs réclamations en adressant à la régente Marguerite de Parme, sa sœur, sa résolution définitive « de ne leur accorder, pas plus en matière de gouvernement qu'en matière de religion, aucun des changements qu'ils sollicitaient (1). » Il se refusait à la convocation des États, afin de lever à son gré les impôts, aussi bien qu'à la restriction des pouvoirs des inquisiteurs, afin d'exterminer plus sûrement les hérétiques. Le jour où les lettres du roi d'Espagne furent lues à Bruxelles dans le conseil du gouvernement, le prince d'Orange, Guillaume Ier, « stathouder », c'est-à-dire lieutenant de Philippe II dans la province de Hollande et de Zélande, sortit de la salle en disant : « C'est maintenant que nous allons voir



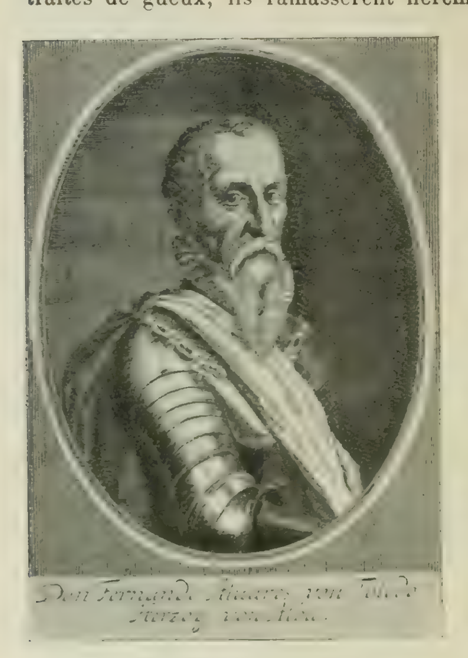
GUILLAUME Ier, le Taciturne,
stathouder de Hollande (1533-1584).

Fac-similé d'une taille-douce de J. Flipart,
d'après le tableau de Mierevelt.

(1) 17 et 20 octobre 1563.

commencer la grande tragédie. » Il ne se trompait pas. Elle fut héroïque et dura quatre-vingts ans.

Le signal en fut donné par les plus grands seigneurs du pays. L'un des conseillers de la duchesse de Parme les ayant traités de gueux, ils ramassèrent fièrement ce nom qui leur était jeté comme une injure. Ils étaient réunis à Bruxelles autour d'une table de banquet, dans l'hôtel Cuylembourg, lorsque l'un d'eux, le plus joyeux de tous, Bréderode, descendant des anciens comtes de Hollande, fit un signe à son page, qui lui remit un sac de cuir tel qu'en portaient alors les mendiants, ainsi qu'un grand bol de bois qui faisait également partie de leur équipement habituel. Bréderode prit le sac, remplit le bol de vin et le vida d'un trait : « Vivent les gueux ! » s'écria-t-il en replaçant le verre sur la table. Alors s'éleva du milieu de cette noblesse échauffée par le vin, en un jour de plaisir, un cri qui retentit bientôt sur terre et sur mer, et qui allait faire un peuple libre.



Ferdinand-Alvarez de Tolède,
duc d'ALBE (1508-1582).
Réduction d'une estampe du temps.

La cause de la résistance semblait toutefois désespérée. Les brutales fureurs des Iconoclastes dévastant les cathédrales catholiques ne pouvaient qu'achever de la perdre. L'affranchissement devait s'acheter par le martyre d'une nation. Deux ans ne s'étaient pas écoulés, que le duc d'Albe était envoyé dans les Pays-Bas avec une armée de dix mille vétérans d'élite. Quand

il eut couvert le pays d'échafauds, de gibets et de bûchers, sans épargner les plus illustres têtes, entre autres celles du comte d'Egmont et du comte de Horne, et sans laisser échapper les plus obscures victimes, il crut avoir réussi et écrivait à Philippe II, au milieu des cris d'agonie de tout un peuple : « Il n'y a au monde aucune nation plus facile à gouverner que celle-ci, quand on sait la conduire. » La conduire, c'était la massacrer.

Le 16 février 1568, une sentence du tribunal de l'Inquisition condamnait à mort tous les habitants des Pays-Bas, en qualité d'hérétiques. Quelques personnes qu'on désignait devaient être seules exceptées. Dix jours après, une proclamation du roi confirmait le décret de l'Inquisition et donnait l'ordre de le mettre à exécution, sans distinction de sexe, d'âge ni de rang; c'était disposer en bloc de la vie de trois millions de créatures, hommes, femmes et enfants.

Le salut vint, ainsi qu'il arrive communément, d'où il semblait impossible de l'attendre. La reine Élisabeth d'Angleterre, intéressée à ménager Philippe II, avait repoussé de ses ports quelques réfugiés qui étaient venus y chercher asile. Deux cent cinquante gueux de mer, sous la conduite du fameux Guillaume de La Marck, affamés et désirant se pourvoir de vivres, mettent à la voile. Ballottés par la tempête, repoussés de tous les rivages, ces hommes n'ont de patrie que celle dont ils peuvent faire la conquête. L'orage les jette à l'embouchure de la Meuse; ils s'emparent de la forteresse de la Brille, et c'est une cité de refuge, occupée par des proscrits, qui devient le berceau d'un nouvel État destiné à être un jour le gardien de l'équilibre européen.

La prise de la Brille a lieu le 1er avril 1572; les riches villes du voisinage se rendent ou sont prises ; huit jours encore, et Rotterdam se déclare indépendante. Ce n'est plus seulement un coup de main de gens désespérés, c'est le soulèvement d'un peuple. Les États de Hollande se réunissent à Dordrecht (1) et font appel à Guillaume d'Orange, tandis que la Gueldre, l'Over-Yssel, Utrecht et la Frise cèdent en même temps à l'entraînement de l'insurrection patriotique. Déjà était annoncée la jonction d'un corps d'armée française de 15 000 hommes sous le commandement de Coligny. Au lieu de ce secours attendu, la défection de la France, rendue encore plus sinistre par le massacre de la Saint-Barthélemy, foudroie les espérances du prince d'Orange.

(1) 15 juillet 1572.

Mais, incapable de se décourager et fièrement résigné, il écrit à son frère, Jean de Nassau : « J'ai déterminé, avec la grâce de Dieu, d'aller en Hollande et en Zélande, et de faire là ma sépulture. »

Depuis ce moment la monarchie espagnole ne put ressaisir sa proie. Les exigences pécuniaires du duc d'Albe ajoutèrent à l'horreur qu'inspiraient ses persécutions : elles assurèrent à la révolte l'appui des petits marchands et rapprochèrent les catholiques des protestants contre les mêmes ennemis. Ceux-ci s'épuisèrent dans les sièges et se plongèrent dans le sang de populations entières. Mais le siège de la ville d'Alkmaar, défendue par huit cents soldats soutenus par treize cents bourgeois, et la résistance indomptable de Leyde marquèrent le terme des succès de l'Espagne. La rupture des digues, derrière lesquelles un peuple tout entier se tenait debout en armes, obligea les Espagnols à se retirer, sous peine d'être engloutis. Lorsque le duc d'Albe, qui se vantait d'avoir fait exécuter 18 600 habitants pendant son gouvernement, revint en Espagne, en 1573, ses successeurs ne pouvaient plus détruire l'œuvre de l'affranchissement.

Ils s'acharnèrent à l'entreprise; elle était au-dessus de leurs forces. Les dernières victoires que l'Espagne réussit à remporter restèrent stériles, et lorsque Philippe II, découragé, se décida à rappeler le duc d'Albe, l'abîme qui avait été ouvert entre les oppresseurs et les opprimés ne pouvait plus être comblé. Requesens, malgré ses tempéraments et sa modération apparente, don Juan, le vainqueur de Lépante, malgré le prestige de sa gloire, la séduction de ses promesses de pardon et de ses coups heureux d'homme de guerre, Alexandre Farnèse, duc de Parme, malgré son génie de grand capitaine et ses éminentes qualités de négociateur, disparaissent en peu d'années, les uns après les autres, comme dans la ballade des Morts. Quatre générations militaires s'usent avec eux, et c'en est fait de la domination espagnole. L'Union d'Utrecht est constituée (1) entre les sept provinces qui, s'étant prononcées pour la réforme calviniste, avaient à la fois leur indépendance religieuse et leur indépendance politique à sauvegarder. Deux ans après, la rupture avec Philippe II, jusque-là restée en suspens, est consommée par la publication de la déchéance du roi d'Espagne et la proclamation d'une république fédérative (2). Désormais les héritiers

(1) 1579.

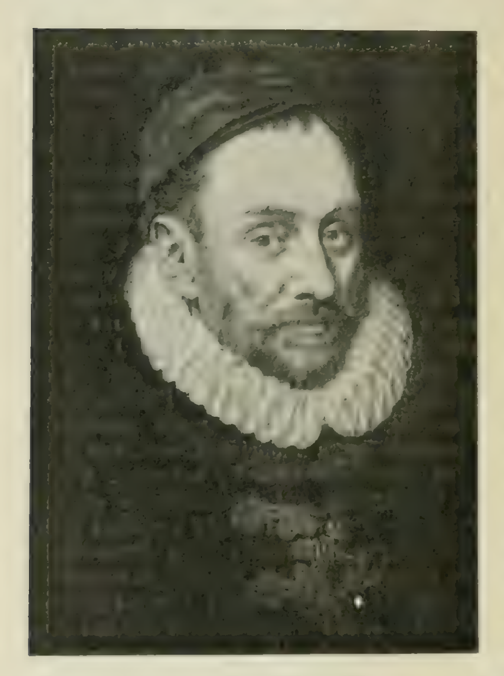
(2) 26 juillet 1581.

de Charles-Quint ne pourront plus faire rentrer sous leur joug les sujets qui s'en sont affranchis ; c'est un peuple nouveau qui est né et qui ne veut plus ni mourir, ni servir.

La petite république avait vaincu le grand empire. Quelle victoire féconde en surprises de tout genre ! D'un côté, la monarchie espagnole, dont l'Atlantique et la Méditerranée semblaient être les vassales, jouissant d'un climat privilégié et d'un territoire fertile, pouvant s'énorgueillir des villes les plus magnifiques et les plus peuplées : Madrid, Cadix, Grenade, Tolède, Valladolid et Lisbonne récemment conquise ; maîtresse de la Sicile, de la Lombardie, des Flandres ; portée par Christophe Colomb jusqu'aux confins d'un nouveau monde dont les trésors paraissaient inépuisables ; occupant le tiers de la terre connue, sans que le soleil se couchât jamais sur ses possessions ; disposant des plus grands hommes de guerre, d'une infanterie d'élite, de la marine commerciale et militaire la mieux équipée et la plus nombreuse du siècle. D'autre part, pour supporter contre l'Espagne le poids de la résistance, voici la Hollande : c'est une petite province à demi submergée par les eaux de la mer, couverte en partie de sables et de marécages. L'homme n'y est pas né de la terre : c'est la terre qui y est née de l'homme, par l'ouvrage de l'homme, et c'est sur l'océan que la terre a été conquise par l'établissement des digues, prodigieux travail qui donne la mesure de la laborieuse industrie et de l'infatigable vigilance des habitants. Le sol y est réduit à cent mille acres de plaines labourables qui, ensemencées en blé, n'auraient pu donner que deux livres de pain à chaque habitant. Sa population, qui bientôt, en moins d'un demi-siècle, augmentera du double, compte à peine 1 240 000 habitants au commencement de la guerre de l'Indépendance. Elle est gouvernée presque exclusivement par des marchands et des artisans, et n'a que peu de ressources à attendre des autres provinces qui ont fait avec elle cause commune ; mais elle supplée à tout ce qui lui manque. Elle trouve à son service des hommes d'État, des hommes de guerre, des soldats, toute une génération de citoyens à laquelle aucun sacrifice ne coûte pour devenir et pour rester libre, et qui fait de son territoire, repris sur les eaux de la mer, l'écueil où le colosse espagnol vient se briser.

Au milieu des brouillards et des marais de cette terre de lagunes, le spectacle de l'antique résistance de la Grèce à la monarchie toute-puissante des rois de Perse et la lutte encore récente de la Suisse contre les archiducs d'Autriche ou contre les ducs de Bourgogne, venait de se renouveler avec la même

opiniâtreté et le même succès. Les Provinces-Unies, tenant tête aux rois d'Espagne, avaient prouvé une fois de plus que le salut d'une nation ne dépend pas toujours du nombre d'hommes qu'elle a sous les armes, mais du courage avec lequel elle s'aide elle-même et de la confiance qu'elle met dans la bonté et la justice d'une grande cause.



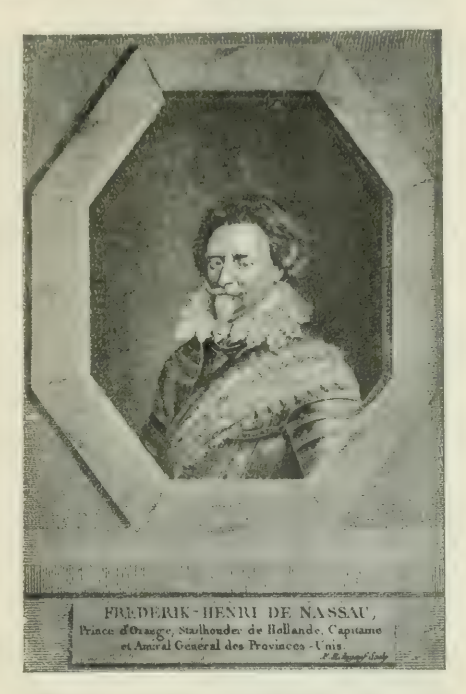
GUILLAUME Ier, prince d'Orange, comte de NASSAU, dit le Taciturne (1533-1584).
Tableau de Van Mirevelt (Musée de La Haye.)

Le gouvernement que la nouvelle république s'était donné était représenté par les États généraux, où siégeaient les députés des sept provinces, dont les voix ne se comptaient que par province. Les États généraux avaient un secrétaire appelé greffier, à qui ses attributions assuraient une grande autorité. Chaque province était elle-même représentée par ses États provinciaux, où siégeaient les députés des villes, et dans quelques provinces, les députés de la noblesse.

Les députés des villes étaient délégués par les régences des villes, qui se recrutaient elles-mêmes et constituaient une véritable oligarchie bourgeoise. La prépondérance appartenait aux États de Hollande, la Hollande étant, par la puissance de ses ressources, la véritable reine de la confédération. Leur premier ministre, rééligible tous les cinq ans, qui portait le nom de « conseiller

pensionnaire » (1) avait par son autorité une grande part à la direction des affaires publiques; mais c'était au stathouder qu'elle appartenait, le stathouder étant chargé du pouvoir exécutif de la confédération, surtout en sa qualité de capitaine et amiral général.

Le stathoudérat avait été pour les Provinces-Unies l'instrument de leur délivrance, et dès les premiers jours il s'était incarné dans une famille de princes patriotiques et populaires, celle des princes d'Orange, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, assurant ainsi à la nation, qui leur doit son affranchissement, le bienfait d'une dynastie séculaire. Toutefois, en faisant du stathoudérat une magistrature élective de droit, quoique héréditaire en fait, les États généraux étaient restés les maîtres et, à côté des monarchies du XVIIe siècle, une république avait pris naissance.



Frédéric-Henri de NASSAU, prince d'Orange (1584-1647).

Fac-similé d'une taille-douce de F. R. Ingouf.

Guillaume Ier, qui avait été le fondateur de son indépendance, descendait d'une maison princière d'Allemagne, celle de Nassau,

---

(1) La désignation de *conseiller pensionnaire*, qui remplaça celle d'*avocat général*, signifiait « conseiller gagé », c'est-à-dire recevant un traitement. Celle de *grand pensionnaire* était plutôt un titre de courtoisie employé par les ambassadeurs étrangers, et passa dans l'usage.

dont l'origine remonte avec certitude jusqu'au milieu du xiᵉ siècle. Ses ancêtres exerçaient, comme ducs de Gueldre, les droits souverains dans les Pays-Bas quatre cents ans avant l'avènement de la maison de Bourgogne, et servirent fidèlement les princes de cette maison. Engelbert II fut l'un des lieutenants de Charles le Téméraire et de Maximilien ; il laissa ses biens à son frère Jean, dont les deux fils, Henri et Guillaume de Nassau, partagèrent l'héritage. Guillaume entra en possession des terres d'Allemagne et mourut jeune, laissant sept filles et cinq fils. Il était père de Guillaume Iᵉʳ, et c'est la dernière descendante de son second fils, Jean dit le Vieux, qui occupe encore aujourd'hui le trône des Pays-Bas.



GUILLAUME II, comte de Nassau (1626-1650).
Fac-similé d'une gravure de Ingouf.

Henri, frère aîné de Guillaume de Nassau, qui avait reçu en partage les biens de sa famille dans le Luxembourg, en Brabant, en Flandre et en Hollande, fut gouverneur de Charles-Quint, dont il devint ensuite le confident. Son fils, René de Nassau-Châlons, hérita par sa mère, Claude de Châlons, de son oncle maternel, Philibert d'Orange, et recueillit ainsi la petite principauté d'Orange qui donna à toute sa famille le nom historique qu'elle a conservé. Mort sans enfants aux côtés de l'em-

pereur dans la tranchée de Saint-Didier, il laissa son riche héritage à Guillaume, son cousin germain, qui à l'âge de onze ans se trouva ainsi l'héritier des richesses et des pouvoirs de toute sa maison.

Élevé à la cour de Charles-Quint, appelé de bonne heure, par la confiance de l'empereur et de Philippe II aux premiers commandements, et chargé des négociations les plus importantes, nommé stathouder des provinces de Hollande et de Zélande, il semblait destiné à mener une vie de loisirs, au milieu des fêtes, tenant table ouverte dans le splendide palais de Nassau, à Bruxelles, et y étalant le luxe d'une somptueuse hospitalité. Il se trouvait ainsi naturellement à la tête de la noblesse des Pays-Bas, et ce fut dans son château de Bréda qu'il publia la déclaration connue sous le nom de *Compromis des Nobles*, qu'on pourrait appeler le *Serment du Jeu de paume* du XVIe siècle. Elle était l'œuvre de son plus fidèle conseiller, Marnix de Sainte-Aldegonde, intrépide homme de guerre et en même temps l'un des grands écrivains de son temps, l'auteur vraiment inspiré de l'hymne national qui s'est perpétué jusqu'à nos jours, le *Wilhemslied* (le chant de Guillaume).



Philippe de MARNIX, baron de Sainte-Aldegonde, littérateur et diplomate (1548-1598).

Averti prématurément par le roi de France, Henri II, des projets « d'extermination des hérétiques », il fut surnommé le Taciturne, à cause du calme imperturbable avec lequel il reçut cette sanglante confidence. Décidé à temporiser avant de prendre la défense des habitants des Pays-Bas, il attendit que la mesure de l'oppression fut comblée pour se déclarer protestant; mais une fois qu'il eut ainsi donné le gage irrévocable de son dévouement à la cause persécutée, il y sacrifia son repos, sa fortune et sa vie. Les fortes et saintes leçons de sa mère, Julie de Stolberg, avaient trempé son caractère et raffermi son âme contre toute défaillance ; il était à l'épreuve des revers. Sa fière devise, « Je maintiendrai », était devenue le cri d'espérance de tout un peuple.

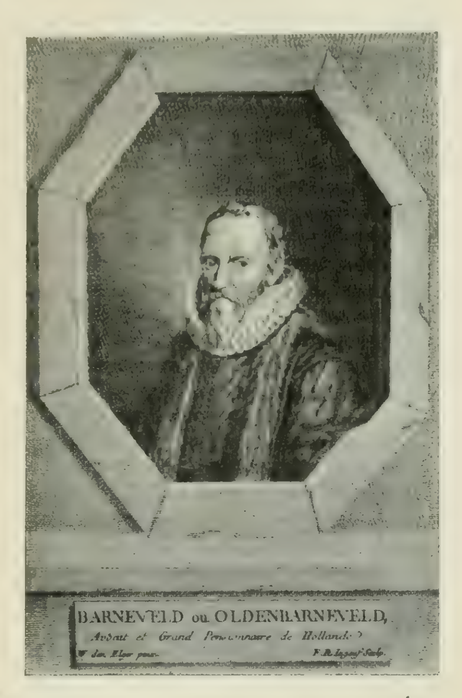
Maurice de NASSAU (1567-1625.)

Fac-similé d'une gravure de F. R. Ingouf, dessin de A. Schouman.

Guillaume Ier n'avait pas toutefois fondé une dynastie ; il avait refusé la souveraineté, telle qu'elle lui avait été offerte par les sept provinces qui avaient conclu entre elles l'Union d'Utrecht, et n'avait accepté les pleins pouvoirs que pour le temps de la guerre. Surnommé le Père de la patrie, il était resté le chef civil et militaire d'une république. Entouré de frères aussi vaillants que lui, et dont trois trouvèrent sur le champ de bataille une fin glorieuse et prématurée, il paya comme eux de son sang l'affranchissement de son pays, en périssant sous le poignard d'un assassin. Il laissait

ainsi à ses descendants le prestige de sa vie et de sa mort, la renommée de libérateur et celle de victime (1).

Son fils, Maurice, quoique âgé seulement de dix-sept ans et encore étudiant à Leyde, fut considéré comme son héritier et recueillit bientôt toutes les charges paternelles. Il continua son œuvre et accrut le patrimoine de gloire qui lui avait été légué. L'indépendance des Provinces-Unies fut mise hors de toute atteinte par l'alliance conclue avec le roi de France Henri IV, renouvelée avec la reine d'Angleterre Elisabeth et bientôt suivie de la trêve de douze ans (2). Mais les pouvoirs qui avaient été donnés au nouveau stathouder, les succès qu'il avait remportés en s'emparant des places fortes restées à l'Espagne, avaient éveillé son ambition au lieu de la satisfaire. Il se crut le maître de la république et voulut faire la loi aux États de la Hollande. Leur premier ministre, qui portait le titre de conseiller pensionnaire à raison du traitement qu'il recevait, Olden Barneveldt, entreprit de lui résister et encourut son implacable ressentiment, auquel il fut sacrifié. Ne pouvant lui reprocher aucun crime, il résolut de le sous-



Jean van Olden BARNEVELDT, homme d'État et grand pensionnaire de Hollande (1547-1619).
Fac-similé d'une taille-douce de Ingouf.

(1) 1584.
(2) 1609-1621.

traire à ses juges naturels, les États de Hollande, pour faire condamner par des commissaires et monter sur l'échafaud le vieillard de soixante-douze ans qui avait dirigé et protégé sa jeunesse (1). L'éclat de ses victoires ne put effacer cette tache de sang, et l'ombre vengeresse de la victime sembla s'interposer entre le prince d'Orange et le pouvoir monarchique pour empêcher le fils de Guillaume Ier de se faire roi.

Le troisième stathouder, Frédéric-Henri, son frère, petit-fils par sa mère de l'amiral Coligny, fit oublier par sa modération et par sa politique conciliante les abus de pouvoir dont Maurice s'était rendu coupable. L'un des principaux hommes de guerre de son temps, il se montra pendant plus de vingt ans (2) aussi habile à conduire les opérations militaires qu'à rétablir et à conserver le bon accord intérieur. Les hostilités ayant repris après l'expiration de la trêve de douze ans, sous l'impulsion de la France qui voulait s'assurer le concours des Provinces-Unies pour continuer la guerre contre l'Espagne, Frédéric-Henri disputa victorieusement aux généraux espagnols, dans une série de sièges, la possession du Brabant. En même temps, par une conduite toujours affable et par une loyauté qui ne pouvait donner prise à aucun soupçon, il mérita qu'on dît de lui « qu'il ne se faisait que des amis, et ne voulut avoir d'ennemis que pour se réconcilier avec eux ». Quand il mourut, il transmettait à son fils Guillaume II, à défaut d'un trône héréditaire, la reconnaissance publique, qui pouvait tenir lieu d'une couronne.

Jeune et entreprenant, Guillaume II n'était pas disposé à suivre les exemples pacifiques de son père. Beau-frère de l'électeur de Brandebourg, il était gendre du roi d'Angleterre Charles Ier et d'Henriette de France, sœur de Louis XIII. La fière descendante des Stuarts, la princesse Marie, qu'il avait épousée, trouvant humiliant de n'être pas la femme d'un souverain, encourageait son mari à ne pas se contenter de rester l'officier d'une république. Poussé dans cette voie, le fils de Frédéric-Henri entretenait le secret dessein de transformer le stathoudérat électif en monarchie héréditaire. Il avait besoin de la toute-puissance pour venir en aide à Charles Ier, menacé par la révolution qui lui coûta le trône et la vie. Rencontrant dans l'opposition des États un obstacle insurmontable à ses désirs d'intervention, il recherchait l'appui de la France, qui pouvait l'aider à secourir son beau-père et qui tentait en outre son ambition par l'offre de nouvelles conquêtes.

(1) 13 mai 1609.

(2) 1609-1626.

Mais si Guillaume II désirait la guerre, les Provinces-Unies dont les ressources étaient épuisées ne pouvaient se passer de la paix : elles l'obligèrent à laisser conclure avec l'Espagne le traité de Munster (1) qui, après une lutte de quatre-vingt-six ans, les reconnaissait par une paix glorieuse comme un état libre et souverain. Guillaume II ne pouvait manquer de tirer parti du mécontentement de la France qui faisait aux Provinces-Unies un juste grief de leur désertion et ne leur pardonnait pas de n'avoir pas tenu compte du traité par lequel les deux alliés s'étaient interdit de traiter séparément avec l'ennemi commun. Aussi était-il prêt à s'entendre avec Mazarin pour rompre le traité de Munster et enlever les Pays-Bas à l'Espagne. Mazarin lui promettait, en retour, de l'aider à imposer son autorité aux États. Telle fut l'origine du conflit qui s'engagea entre le stathouder et les États de Hollande quand ceux-ci, pour précipiter le désarmement d'une partie des troupes, voté par les États généraux, commencèrent par licencier un certain nombre de compagnies à leur solde.

Le conflit aboutit à une tentative de coup d'État qui fut un coup d'État manqué. Guillaume II essaya, il est vrai, d'intimider les États de Hollande, en faisant arrêter six membres de leur assemblée (2); mais la surprise qu'il tenta contre Amsterdam fut déjouée, et la résistance que les régents de la ville lui opposèrent l'obligea à reculer devant les dangers d'une guerre civile. Avec l'appui qu'il trouvait dans les autres provinces, il se préparait à prendre sa revanche, que la France encourageait, dans l'espoir de l'entraîner à une nouvelle guerre contre l'Espagne. Une crise semblait inévitable, quand, à vingt-quatre ans, atteint de la petite vérole, il succomba à une mort presque foudroyante (3). Son imprudente ambition avait remis aux prises les deux partis orangistes et républicains qui se disputaient le gouvernement de la République, et l'audace de son entreprise avortée prépara un interrègne. L'une des médailles frappées après son décès par ses ennemis portait cette légende : *Magnis excidit ausis.* (Il s'est perdu par sa grande audace.)

Il laissait un fils, qui naquit huit jours après la mort de son père, et qui devait attendre vingt-deux ans pour succéder aux charges paternelles. Il avait fait du stathoudérat une menace pour les libertés publiques, et la minorité d'un enfant, qui ne pouvait exercer aucun pouvoir, favorisa la tentative faite par le

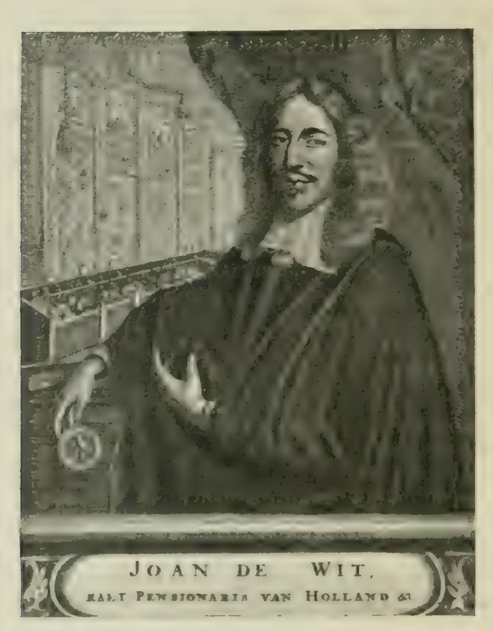
(1) 8 septembre 1648.

(2) 30 juillet 1650.

(3) 6 novembre 1650.

parti républicain pour fonder un nouveau gouvernement sans stathoudérat.

Telle fut l'œuvre à laquelle se consacra la grande assemblée de 1651, où tous les députés des États des sept provinces furent appelés à siéger et qui s'érigea en Convention dans la grande salle des anciens comtes de Hollande, telle qu'elle subsiste encore dans le vieux palais du *Binnenhof.*



Jean de WITT, homme d'État,
grand pensionnaire de Hollande (1625-1672).

Gravure de C. Hag, d'après le tableau de Jean de Baan (Musée de La Haye).

La régence, que se disputaient la mère et la grand'mère du jeune prince, l'une veuve de Guillaume II, l'autre veuve de Frédéric-Henri, n'aurait pu être revendiquée utilement que par son plus proche parent, le comte Guillaume-Frédéric de Nassau, stathouder des provinces de Frise et de Groningue; mais c'était lui qui avait dirigé l'entreprise contre Amsterdam, et ses prétentions ne pouvaient dès lors qu'être écartées. Le stathoudérat, sans être aboli, fut dès lors déclaré en déshérence dans les autres provinces. Il en fut de même des charges militaires de capitaine et amiral général que les princes d'Orange avaient jusqu'alors exercées, et les États généraux reprirent la pleine possession du gouvernement de la République, en le partageant avec les États des provinces. Il en devait résulter la prédominance de la Hollande, qui, n'étant plus contenue par le pouvoir du

stathouder, pouvait dès lors se rendre maîtresse de la confédération. La décomposition du gouvernement s'en serait bientôt suivie, si elle n'avait trouvé l'homme d'État qui pouvait lui assurer la suprématie politique et qui sut l'exercer à son profit. La nomination de Jean de Witt (1) comme grand pensionnaire de Hollande, chargé de représenter sa province dans l'assemblée des États généraux et de participer en cette qualité à la direction du gouvernement, allait suppléer à la vacance du stathoudérat par l'autorité prépondérante du grand ministre qui pendant vingt ans, avec l'ascendant de sa supériorité et la grandeur de son caractère, sut faire de ses fonctions une véritable présidence de république.



Corneille de WITT, homme d'État (1623-1672).
Réduction d'une gravure de C. Hag.

Le parti orangiste, quoique privé de chef, n'avait pas désarmé et pouvait faire craindre au parti qui était au pouvoir le succès d'une prochaine réaction. D'autre part, la guerre que Cromwell avait déclarée à la République, pour lui imposer l'acte de navigation qui lui aurait interdit tout trafic maritime et pour en faire la vassale de l'Angleterre, réduisait les Provinces-Unies aux dernières extrémités.

(1) 1er mars 1653.

Isolées de toute alliance, ne pouvant compter sur la France qui ne leur pardonnait pas la paix de Munster, elles avaient été vaincues dans les batailles navales, pendant que le Portugal leur enlevait leur plus belle colonie, celle du Brésil, et elles ne pouvaient plus se passer de la paix. Il leur fallait subir les dures conditions du vainqueur que le Grand Pensionnaire se résigna à faire accepter par les États de Hollande sans que les Etats généraux pussent s'y opposer (1). Jean de Witt sut au moins mettre la paix à profit, au dedans par l'affermissement du gouvernement républicain, au dehors par le relèvement de la puissance des Provinces-Unies. Peu s'en fallut pourtant que l'irritation du parti orangiste n'aboutît à une prise d'armes quand, à la suite du traité avec Cromwell, les États de Hollande lui durent concéder, par l'acte d'exclusion, l'engagement de tenir à l'écart des charges paternelles le prince d'Orange dans lequel le Protecteur craignait de trouver plus tard, comme petit-fils de Charles Ier, l'auxiliaire d'une restauration.



MICHELE ADRIANO DE RVYTER CAVR DELL ORDINE DI SAN MICHELE, LVOGOTENENTE AMMIRAGLIO GENERALE DI OLANDA &c.

Michele Adriaanszoon van RUYTER, amiral hollandais (1607-1676).
Fac-similé d'une taille-douce italienne.

(1) Avril 1654.

Le Grand Pensionnaire sut apaiser par sa fermeté toute tentative de sédition, en même temps que par son habileté il rattachait peu à peu au nouveau gouvernement des partisans déclarés du jeune prince. Grâce à ses heureuses négociations, la République des Provinces-Unies dont il avait, en grand administrateur, restauré les finances épuisées, par une ingénieuse et équitable réduction des rentes, reprenait peu à peu son rang dans le concert des grandes puissances. Elle rétablissait ses bonnes relations avec la France par l'entremise de l'ambassadeur de Louis XIV, le comte d'Estrades, dont le Grand Pensionnaire avait su gagner la confiance; elle intervenait militairement et diplomatiquement en faveur du Danemark contre la Suède, et quand la restauration de Charles II (1) fit remonter sur le trône l'oncle du jeune prince d'Orange, Jean de Witt mit tout en œuvre pour s'en faire un allié par l'abolition de l'acte d'exclusion.



Martin TROMP,
célèbre marin hollandais (1597-1653).
Fac-similé d'une taille-douce de J. Houbraken.

Ses espérances une fois trompées par une nouvelle guerre avec l'Angleterre, il contribua puissamment à en faire une

(1) 1660.

guerre victorieuse, dans laquelle s'illustrèrent les grands amiraux de la République, Ruyter et Tromp. Après les péripéties de deux campagnes navales, la flotte des Provinces-Unies qui avait à son bord, comme plénipotentiaire des États généraux, le frère du grand pensionnaire Corneille de Witt, détruisit la marine anglaise en remontant la Tamise et en faisant entendre, pour la première fois, jusqu'à Londres, le bruit du canon ennemi. Ne voulant pas pousser à bout l'Angleterre, Jean de Witt pressa la conclusion du traité de Bréda (1), dont la République pouvait justement s'enorgueillir et qui valut au Grand Pensionnaire tous les témoignages de la reconnaissance publique.

Ce ne fut pas par les armes, ce fut par la diplomatie qu'il réussit ensuite à arrêter les conquêtes de la France dans les Pays-Bas où, sans tenir compte de ses promesses d'un accord préalable, Louis XIV avait porté la guerre contre l'Espagne. Le roi de France prétendait profiter de la mort du roi d'Espagne, Philippe IV, pour revendiquer, au nom de sa fille Marie-Thérèse, devenue reine de France, la possession des Pays-Bas. Ce voisinage était trop redoutable pour que le Grand Pensionnaire ne mît pas tout en œuvre afin de l'éviter. N'ayant pu faire consentir le roi de France à tenir compte de ses réclamations, il réussit à lui opposer, par la Triple-Alliance (2), l'union des États généraux avec l'Angleterre et la Suède qui arrêtait ses conquêtes. Le traité d'Aix-la-Chapelle (3), en donnant à Louis XIV de justes satisfactions par de nouveaux agrandissements de territoire, empêcha l'annexion des Pays-Bas. La République des Provinces-Unies devenait ainsi l'arbitre de l'Europe.

Pour couronner le succès de sa politique, Jean de Witt avait cherché les garanties qui mettraient à l'abri de toute atteinte le gouvernement, dont il était le premier ministre. Loin d'avoir contre le prince d'Orange aucune animosité, il entreprit de le prendre sous son patronage, et sans lui abandonner prématurément le pouvoir, il résolut de le préparer, en cas de nécessité, au gouvernement de la République. Les États de Hollande en avaient fait leur pupille et avaient confié à leur grand pensionnaire le soin de son éducation, à laquelle il donna toute sa sollicitude (4). Dès que le prince d'Orange fut près d'atteindre ses dix-huit ans il chercha les bases d'une conciliation

(1) Juillet 1667.
(2) Janvier 1668.
(3) Mai 1668.
(4) Avril 1666.

dans *un projet d'harmonie* qui lui réservait l'entrée au conseil d'Etat avec les charges de capitaine et amiral général, moyennant sa renonciation au stathoudérat stipulée par l'édit perpétuel (1). C'était vouloir enchaîner ainsi l'avenir, dont on ne peut jamais disposer.

Rien ne manquait à la réussite de l'œuvre de Jean de Witt, trois fois réélu dans sa charge de grand pensionnaire et jusqu'alors aussi heureux dans sa vie politique que dans sa vie privée, dont le bonheur lui fut enlevé par un triste veuvage. Son éloignement de tout faste, son intégrité et son désintéressement ajoutaient au prestige de sa renommée. Il aurait pu être le prédécesseur d'un Washington, si les plus cruelles épreuves qui allaient s'abattre sur lui et son pays ne lui avaient réservé le lamentable rôle de victime.

Louis XIV allait appesantir sa vengeance sur les Provinces-Unies. Il ne pouvait souffrir qu'elles eussent opposé une barrière à son envahissement des Pays-Bas. Sa diplomatie sut mettre tout en œuvre pour les isoler et pour s'assurer contre elles, par ses subsides, l'alliance du roi d'Angleterre, qu'il prit en quelque sorte à ses gages. Il mit en même temps à profit leur impuissance militaire et la décomposition de l'armée à laquelle la nomination tardive du prince d'Orange comme capitaine général (2), avec des pouvoirs trop limités, ne pouvait qu'insuffisamment remédier. De son côté, Jean de Witt n'épargna rien pour ménager à la République les dernières alliances qui lui restaient, celles de l'Électeur de Brandebourg et de l'Espagne, et pour lui trouver les ressources financières dont elle avait besoin. En même temps, il pressait les armements, mais sans pouvoir faire prendre l'offensive, qui, si elle avait été décidée, aurait pu tenir l'armée française en échec. La rapidité d'une attaque foudroyante déconcerta toutes les mesures de défense. Les villes fortes qui devaient retenir l'ennemi sont emportées sans résistance, le Rhin est franchi sans avoir été presque défendu (3) et, contre le flot de l'invasion qui déborde, la Hollande, réduite presque seule à défendre l'indépendance de la République, se sauve héroïquement par la rupture des digues, en trouvant dans les inondations une infranchissable barrière, tandis que les intraitables rigueurs de Louis XIV font rompre les négociations de paix qui auraient abouti à une complète soumis-

(1) 12 janvier 1680.

(2) 24 février 1672.

(3) 12 juin 1672.

sion. Heureusement pour les Provinces-Unies, la bataille navale de Solsbay (1), gagnée par Ruyter, assisté de nouveau par Corneille de Witt, met la Zélande à l'abri d'une attaque contre la flotte anglaise qui aurait achevé la perte de la République.

Les désastres publics rendaient inévitable un changement de gouvernement et les Provinces-Unies cherchèrent un sauveur dans le dernier descendant des princes d'Orange. L'Édit perpétuel fut aboli par les États de Hollande, qui, ainsi que les autres provinces, rétablirent le stathoudérat en sa faveur et lui donnèrent en outre le droit de changer à son gré les régences des villes, pendant que les États généraux lui attribuaient pour la vie la charge de capitaine et amiral général (2). Pendant qu'il recueillait ainsi l'héritage de ses ancêtres, l'irritation populaire poussée jusqu'au délire cherchait à s'assouvir, et trouvait dans le Grand Pensionnaire une victime expiatoire. Une première tentative d'assassinat, en le blessant grièvement, ne lui permit plus de continuer l'exercice de sa charge, dont il fut bientôt obligé de se démettre, et l'inique procès odieusement intenté à son frère provoqua la catastrophe dans laquelle tous deux furent immolés. Accusé, sans aucune apparence, d'avoir voulu attenter à la vie du prince d'Orange,



GUILLAUME III,
stathouder de Hollande (1650-1702).
Fac-similé d'une taille-douce de B. Picart (1726).

(1) 7 juin 1672.

(2) Juillet 1672.

mis à la torture par la honteuse lâcheté de ses juges, Corneille de Witt, condamné au bannissement, était encore dans sa prison où Jean de Witt l'avait rejoint, quand les deux frères en furent tous deux arrachés pour être impitoyablement massacrés (1). La fureur populaire n'épargna pas même leurs cadavres, ignoblement mutilés. Le prince d'Orange, qui dans sa froide inimitié avait tout laissé faire pour les perdre, ne fit rien pour les sauver, obscurcissant ainsi par une ombre sinistre l'éclat de sa renommée. Une mort aussi cruelle ne pouvait ternir le prestige d'une vie telle que celle du Grand Pensionnaire, et ne devait au contraire que le rehausser. D'après le témoignage d'un des ambassadeurs étrangers qui l'avait le plus connu et le mieux apprécié, le chevalier Temple (2), « elle ne faisait que le punir de la passion qu'il avait eue pour la grandeur et la liberté de son pays ».

Investi des pleins pouvoirs pour sauver la République, Guillaume III ne tarda pas à remplir la rude tâche qui lui était dévolue. Il avait, malgré sa jeunesse, le don du commandement, aussi bien que l'invincible opiniâtreté de la volonté ; il portait dans un corps débile une âme intrépide et se trouvait prêt à reprendre l'œuvre patriotique de Guillaume Ier, l'ancêtre de sa race. Il communiqua autour de lui la confiance qui le soutenait, et prévint ainsi toute défaillance. Aucune trouée ne put être faite dans la ligne impénétrable de défense qu'il opposa à l'armée française, et l'activité de sa diplomatie lui donna bientôt, avec la coopération de l'Espagne et de l'Électeur de Brandebourg préparée par Jean de Witt, celle de l'empereur d'Allemagne avec son grand général Montecuculli. Il en profita pour rendre bientôt la guerre offensive, Louis XIV, mal conseillé par Louvois, lui ayant fourni de nouvelles troupes par le renvoi plutôt hautain que généreux d'une vingtaine de mille prisonniers.

Malgré les victoires de ses généraux, le roi de France, dont les forces avaient été affaiblies par la dispersion de son armée dans de trop nombreuses garnisons, est bientôt réduit à faire évacuer les provinces conquises pour transporter le théâtre des opérations militaires dans le Brabant en même temps que dans la Franche-Comté et sur le Rhin. Mais il a beau s'emparer de Maëstricht, que le prince d'Orange tente vainement de reprendre, Condé a beau achever de s'illustrer par la victoire de Seneff et Turenne par la conquête de l'Alsace : la diplomatie

(1) 20 août 1672.

(2) — Sir William Temple. *Remarques sur l'État des Provinces-Unies* (édition 1747), p. 214.

défait au préjudice du roi de France l'œuvre de la guerre. La défection du roi d'Angleterre, à qui le prince d'Orange fait conclure la paix avec la République (1), suivie d'un traité d'alliance, et dont il épouse la nièce, fille du duc d'York (2), détache de Louis XIV ses autres alliés, en le réduisant à être bientôt seul contre tous. Après une guerre de six ans, la paix de Nimègue, que le prince d'Orange avait voulu empêcher les États généraux de conclure par la sanglante bataille de Saint-Denis qu'il livra auprès de Mons et qu'il perdit, finit par être signée (3); elle assurait de grands avantages au roi de France, mais elle profitait encore plus largement aux Provinces-Unies, qui recouvraient l'intégrité de leur territoire.

Pour le soutenir dans cette lutte acharnée, Guillaume III avait trouvé son plus utile coopérateur et son auxiliaire le plus dévoué dans le grand pensionnaire de Hollande, Gaspard Fagel, qui avait succédé à Jean de Witt, et qui était un transfuge du parti républicain. Fagel avait une autorité d'autant plus dominante, que son frère lui avait succédé comme greffier des États généraux. Il l'exerçait avec autant de fermeté que d'impétueuse hardiesse, au risque d'encourir d'ardentes animosités, et il mit sans réserve tout son pouvoir au service du prince d'Orange dont il voulait passionnément assurer la grandeur.

Avant d'en jouir dans toute sa plénitude, Guillaume III pouvait déjà s'en glorifier et en bénéficier. Le stathoudérat électif, qui avait été rétabli en sa faveur, était transformé en stathoudérat héréditaire comme témoignage de la reconnaissance publique.

Toutefois, malgré les prérogatives que le prince d'Orange s'était fait attribuer pour disposer à son gré des régences des villes, le stathoudérat héréditaire ne lui donnait pas l'autorité d'un souverain que les États de la province de Gueldre, secrètement encouragés par Fagel, lui avaient offerte et qu'il avait eu la sagesse de refuser. Il n'avait aucun pouvoir pour faire la loi aux États généraux et encore moins aux États de Hollande qui, une fois la guerre terminée, ne se souciaient pas de la reprendre. Vainement Louis XIV, enivré par ses succès et par l'adulation de tout un peuple, la provoquait-il, en donnant à la France, par d'heureux coups de main ou par les arrêts des Chambres de réunion, Strasbourg, Metz et Brisach, en même temps qu'en

(1) 1674.

(2) 1677.

(3) 17 septembre 1678.

entamant les Pays-Bas espagnols. Il s'agissait donc de les garantir contre une annexion plus ou moins prochaine. Guillaume III, que Louis XIV avait vainement cherché à faire entrer dans ses intérêts, était d'autant plus impatient de les secourir, que le roi de France venait de lui enlever sa principauté d'Orange. Pour aider à une levée de 16 000 hommes, il offrit d'abandonner tous ses appointements avec les revenus de ses charges. L'opposition intraitable de la ville d'Amsterdam y mit obstacle. Elle était entretenue par les habiles manœuvres de l'ambassadeur de France, le comte d'Avaux. Les discours du grand pensionnaire Fagel et les menaces de Guillaume III ne purent en avoir raison, et le roi de France, satisfait de tenir ainsi en échec le prince d'Orange, se rattacha par de nouveaux subsides le roi d'Angleterre (1), en même temps qu'il profitait des embarras de l'Empereur, dont la capitale assiégée par les Turcs était délivrée par Sobieski. Une fois de plus l'Espagne, à qui venait d'être enlevée la place forte de Luxembourg, était contrainte de céder et était réduite à con-



Antoine HEINSIUS,
grand pensionnaire de Hollande (1640-1720).

(1) 1681.

clure une trêve de vingt ans, en laissant à Louis XIV une partie de ses conquêtes (1).

La domination de la France semblait s'imposer dans les conflits survenus pour le règlement des frontières. Guillaume III, qui prévoyait ce que l'Europe avait à en craindre, paraissait être le seul qui fût disposé à s'y opposer, fût-ce par une nouvelle guerre. Loin d'être désirée, elle était redoutée par les Provinces-Unies, qui tenaient à jouir de leur indépendance reconquise. L'opposition contre l'autorité du stathouder y reprenait faveur, et, malgré les efforts du grand pensionnaire Fagel, un parti puissant auquel la ville d'Amsterdam continuait à donner l'impulsion se prononçait pour le désarmement.

La révocation de l'édit de Nantes (2), par laquelle Louis XIV ajoutait la plus grande des fautes à la plus grande des iniquités, rétablit subitement l'accord et permit en outre à Guillaume III de se donner en face de Louis XIV le rôle de défenseur du protestantisme, mais sans aucune passion d'intolérance. Elle provoqua la ligue d'Augsbourg, qui (3), sous la haute direction de l'Empereur, unit les provinces allemandes ainsi que le roi de Suède, et elle fut bientôt suivie de la plus terrible revanche par la révolution qui fit tomber du trône Jacques II, pour y faire monter son gendre Guillaume III (4). C'était à la réaction politique et religieuse que Jacques II avait sacrifié son trône. Quand Guillaume III fut appelé par les principaux chefs des partis à venir en prendre possession, les États généraux, avec le plein assentiment des États de Hollande, tel qu'il avait été habilement préparé dans les derniers jours de son ministère par le grand pensionnaire Fagel, lui fournirent les secours nécessaires à son expédition victorieuse.

Louis XIV n'avait pas attendu la révolution qui venait de s'accomplir pour prendre l'offensive. Dans l'espoir de retenir le prince d'Orange en Hollande, il déclarait la guerre aux États généraux, pendant qu'il provoquait l'Allemagne par l'envahissement de l'Électorat de Cologne dont il prétendait disposer pour l'un de ses protégés. Aussi Guillaume III se trouvait-il à l'aise le jour même de son arrivée à Londres, pour renvoyer dans les vingt-quatre heures l'ambassadeur du roi de France et pour réaliser le but de ses ambitieux desseins. Le ravage du Pa-

(1) 1684.

(2) 1685.

(3) 1686.

(4) Novembre 1688.

latinat venait d'indigner et d'exaspérer tous les princes allemands. Le prince d'Orange en profitait pour faire conclure à Vienne par les États généraux (1) une ligue offensive et défensive avec l'Empereur et l'Empire, à laquelle l'Espagne s'empressait d'accéder, et il faisait signer à Londres une alliance indissoluble entre l'Angleterre et les Provinces-Unies. Il devenait ainsi le chef attitré de la coalition européenne, dont tous les représentants venaient se réunir auprès de lui à La Haye pour cimenter l'accord qui prenait le nom de « la Grande Alliance ».

Il avait pour l'assister le successeur de Fagel dans l'exercice de la charge de grand pensionnaire, Antoine Heinsius (2), qui fut pendant trente ans (3) son plus sûr conseiller et son fidèle confident. Guillaume III en fit son fondé de pouvoir dans les Provinces-Unies, en mettant à profit toutes les aptitudes qui lui permettaient de servir les intérêts de sa politique, soit en pacifiant par la modération les différends intérieurs, soit en participant avec toutes les ressources d'un esprit souple et délié à l'habile direction des négociations diplomatiques. La correspondance régulièrement suivie qu'il entretint avec lui donne le témoignage de leur intimité, en attestant entre eux la constante communauté de vues et d'opinions.

Si Guillaume III associait désormais la République des Provinces-Unies à sa grandeur, il allait lui en faire supporter toutes les charges, en lui imposant sans profit réel la situation onéreuse de puissance belligérante.

Huit années de campagne sur terre et sur mer dans lesquelles, malgré les batailles successivement perdues à Steinkerque et à Nerwinde, Guillaume III tint partout en échec la puissance de Louis XIV, en s'assurant par les victoires de la Boyne et de la Hogue la possession de son nouveau royaume, aboutirent à la paix de Ryswick (4). Elle lui donna pleine satisfaction par sa reconnaissance comme roi d'Angleterre, à laquelle Louis XIV, après s'être déclaré le protecteur de Jacques II, fut obligé de se résigner. Elle lui permit en outre de se glorifier d'un traité par lequel le roi de France, dont les ressources étaient épuisées, se trouvait obligé de restituer une partie de ses conquêtes dans les Pays-Bas et en Allemagne, en gardant l'Alsace, mais en rendant

(1) 1689.

(2) Sur le refus d'Heinsius de lui succéder, Fagel avait été remplacé par Michel Ten Hove, pensionnaire de Haarlem qui mourut après trois mois de ministère.

(3) 1689-1720.

(4) 20 septembre 1697.

la Lorraine. Le plus chétif des adversaires de Louis XIV, que l'invasion de la Hollande avait semblé mettre à la merci du roi de France, l'obligeait ainsi, par un inespéré retour de fortune, à s'humilier devant lui, et pouvait s'énorgueillir de lui imposer à son tour les conditions de la paix.

Deux ans plus tard la situation paraissait changée. Attribuée par le testament du dernier héritier de Charles-Quint, Charles II, au petit-fils de Louis XIV, le duc d'Anjou, la monarchie espagnole pouvait servir au roi de France de piédestal pour remettre l'Europe dans sa dépendance. Guillaume III avait prévu le péril et avait cherché à le conjurer avant la mort du roi d'Espagne par des projets éventuels de traités de partage. Quand le péril devint inévitable par l'acceptation que fit Louis XIV du testament de Charles II, une nouvelle coalition n'aurait peut-être pas abouti, tant le Parlement d'Angleterre, las des nouveaux sacrifices pécuniaires, prétendait imposer à Guillaume III le désarmement auquel il faisait une inutile résistance. De leur côté, les États généraux craignaient tant d'être entraînés à recommencer la guerre, qu'ils reconnaissaient le nouveau roi d'Espagne et trouvaient le Parlement disposé à suivre leur exemple. Toutefois leurs inquiétudes étaient entretenues et accrues par l'occupation des villes frontières des Pays-Bas, qui servaient aux Provinces-Unies de barrière contre la France, et dans lesquelles le roi de France, se prévalant de l'accord avec le roi d'Espagne, avait fait entrer des garnisons. Ils avaient tout mis en œuvre pour obliger Louis XIV à les en retirer, et n'ayant pu obtenir aucune satisfaction ils faisaient valoir auprès du gouvernement anglais leurs justes griefs. Aussi Guillaume III obtenait-il facilement entre les Provinces-Unies et l'Angleterre un nouveau traité auquel participait l'Empereur, qui s'était assuré l'adhésion de l'Électeur de Brandebourg, en le reconnaissant comme roi de Prusse. Le prince d'Orange refaisait ainsi la Grande Alliance (1) et renouait contre la France la coalition à laquelle toutes les puissances de l'Europe s'associaient.

Il n'y manquait qu'une déclaration de guerre. Elle vint de Louis XIV (2), qui après la mort de Jacques II, fidèle au serment qu'il lui avait donné, sacrifiait la politique à la grandeur d'âme en reconnaissant son fils, le prince de Galles, comme roi d'Angleterre, par une violation manifeste de la paix de Ryswick. Ce n'était pas seulement une offense impardonnable faite à

(1) 7 septembre 1701.

(2) 16 septembre 1701.

Guillaume III, c'était la provocation adressée en sa personne à l'Angleterre en même temps qu'aux Provinces-Unies. Guillaume III y répondit par le renvoi de l'ambassadeur du roi de France, et par la conclusion du traité d'alliance perpétuelle entre les Provinces-Unies et l'Angleterre (1). Tout entier aux soins de sa vengeance, il préparait le plan d'une nouvelle campagne qui devait entourer le roi de France d'un réseau inextricable d'ennemis quand, affaibli par la maladie contre laquelle il rassemblait ses dernières forces, il succomba à cinquante-deux ans (2), aux suites d'une chute de cheval.

Constamment maître de lui-même, il avait eu le grand mérite de rester indomptable. Toujours malheureux à la guerre, il ne s'était jamais laissé abattre par les revers ni décourager par l'opposition qu'il avait eu à surmonter soit en Angleterre où il était considéré comme un roi étranger, soit même dans les Provinces-Unies où, heureusement pour lui, Fagel et Heinsius avaient su remplir le rôle de conciliateurs. Il avait su tenir tête au plus grand monarque entouré des plus grands ministres et disposant en maître de son royaume. En faisant violence à la fortune contraire, Guillaume III avait accompli son œuvre, qui était celle de la résistance.

Sa mort, qui faisait disparaître l'intraitable adversaire de Louis XIV, laissait un grand vide; mais toutes ses mesures avaient été prises pour le combler. Elle faisait cesser, il est vrai, l'union sous le même prince des Provinces-Unies et de l'Angleterre, mais elle ne la laissait pas moins intacte, ainsi que la preuve en fut donnée par la déclaration de guerre à la France faite simultanément à Londres aussi bien qu'à La Haye, et qui n'était plus d'ailleurs qu'une formalité diplomatique à remplir. La succession protestante au trône d'Angleterre qui y appelait après Guillaume III la seconde fille de Jacques II, la reine Anne, garantissait contre toute vicissitude l'héritage de sa politique. D'autre part, si après lui le stathoudérat déclaré, de son vivant, héréditaire, restait vacant parce qu'il n'avait pas de descendant, sa mort rendait le premier rang au grand pensionnaire Heinsius, à qui il pouvait laisser avec confiance le dépôt de toutes ses traditions.

La perpétuité du stathoudérat avait trouvé après lui un obstacle presque insurmontable dans la minorité du seul représentant de sa famille qui aurait pu lui succéder : c'était le jeune

(1) 11 novembre 1701.

(2) 19 mars 1702.

prince de Nassau, Guillaume Frison (1), âgé de quinze ans, l'ancêtre de la dynastie régnante d'aujourd'hui. Stathouder héréditaire, sous la régence de sa mère, des provinces de Frise et de Groningue, il périt neuf ans plus tard (2), noyé dans sa barque, au passage d'un fleuve, à l'âge de vingt-quatre ans, lorsqu'il aurait pu revendiquer utilement la succession de Guillaume III. Il ne laissa qu'un fils posthume, Guillaume IV, et cette seconde minorité prolongea la vacance du stathoudérat de la Hollande et des autres provinces jusqu'à la restauration qui, après un interrègne de quarante-cinq ans (3), le rétablit au profit du dernier descendant de la maison d'Orange, en lui faisant recouvrer tous les pouvoirs de ses aïeux.

Les Provinces-Unies trouvaient le véritable héritier de Guillaume III dans le grand pensionnaire Heinsius, formé pendant quatorze ans à son école. En assurant à la Hollande la domination de la République, il lui rendait un second Jean de Witt. Sans être investi des attributions de stathouder, il allait pendant dix-huit ans en exercer le pouvoir par l'ascendant qu'il s'était acquis grâce à l'autorité de la persuasion dont il sut constamment faire usage. L'inébranlable confiance des États de Hollande qu'il avait obtenue en leur attribuant par une heureuse combinaison le choix des magistrats municipaux, sans l'enlever aux régences des villes et en s'assurant des bonnes dispositions de la ville d'Amsterdam qui ne craignait pas de trouver en lui un maître, lui donna l'instrument de gouvernement avec lequel il prit et garda sans aucune rivalité la direction de la République.

Pour continuer à combattre Louis XIV, Heinsius avait l'heureuse fortune d'avoir à sa disposition, à côté des généraux des Provinces-Unies, deux grands hommes de guerre, le duc de Marlborough qui avait toute la confiance de la reine d'Angleterre, et le prince Eugène dont l'empereur d'Allemagne avait fait son général en chef, tandis que Louis XIV n'avait plus à leur opposer ni Condé, ni Turenne, ni Luxembourg, ni Catinat. Avec Heinsius, Marlborough et le prince Eugène, ce fut un triumvirat qui recueillit la succession de Guillaume III et qui la fit prospérer.

Les défaites de Ramillies, d'Oudenarde et de Malplaquet, qui n'étaient pas compensées par les victoires remportées en Espagne, réduisirent successivement Louis XIV aux dernières

(1) Il avait pour père Henri-Casimir.

(2) 1711.

(3) 1747.

extrémités, pendant qu'Heinsius tenait dans sa main la direction de la coalition européenne dont la France avait à supporter le poids. Il aurait pu dépendre du grand ensionnaire de Hollande d'imposer à Louis XIV les plus dures conditions, qui auraient fait du grand roi un vaincu et auraient enlevé le trône d'Espagne à son petit-fils, en le privant de son appui. Mais il se souvenait trop de l'accueil qu'il avait reçu à la cour de France dès le début de sa vie politique, quand, à la suite de ses premières négociations pour faire restituer à Guillaume III sa principauté d'Orange, il avait été menacé par Louvois d'être mis à la Bastille. Trop confiant en lui-même et plus passionné que sage, au lieu de prendre l'initiative d'une paix qu'il aurait rendue glorieuse pour les alliés, il fit repousser les propositions les plus avantageuses par des prétentions qu'il rendit inacceptables. Il refusa opiniâtrément de tenir compte d'aucune des concessions que le roi de France, par suite de l'épuisement de son royaume, poussait jusqu'aux dernières extrémités. En voulant imposer à Louis XIV, cruellement éprouvé par ses malheurs domestiques, l'odieuse obligation de déposséder le roi d'Espagne et de contraindre par les armes à abdiquer, il lui rendit impossible la paix, que Louis XIV repoussa par cette fière déclaration : « Puisqu'il faut faire la guerre, j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mon petit-fils. »

Heinsius laissa ainsi se prolonger les négociations jusqu'au changement de politique de l'Angleterre préparé par le nouveau ministère que la reine Anne (1) avait appelé au pouvoir, et qui menaçait de rompre les liens de la coalition, en faisant rappeler et disgracier Marlborough. Le grand pensionnaire n'en pressait pas moins la continuation de la guerre avec l'armée d'invasion commandée par le prince Eugène, quand la victoire de Denain (2) permit à Villars de sauver la France. Il n'en fallut pas moins neuf mois pour assurer la conclusion de la paix d'Utrecht (3) imposée par l'Angleterre aux Provinces-Unies et complétée avec l'empereur d'Allemagne par le traité de Rastadt. En laissant l'Espagne à Philippe V, elle permettait à Louis XIV, malgré toutes les concessions auxquelles il était contraint, de terminer son règne par un traité qui ne le mettait plus à la merci de ses ennemis.

Les Provinces-Unies en retirèrent de grands avantages, qu'elles

(1) janvier 1712.

(2) 27 juillet 1712.

(3) 14 avril 1713.

partagèrent avec leurs alliés. Si l'Angleterre y gagnait des colonies avec le port de Dunkerque comblé et la possession de Gibraltar enlevé à l'Espagne, qui lui donnait la clef de la Méditerranée, la République des Provinces-Unies, indépendamment des bénéfices assurés à son commerce, trouvait la garantie de son indépendance dans l'attribution des Pays-Bas à l'empereur d'Allemagne, qui n'y laissait plus à la France aucun accès. Il ne lui restait à supporter que l'écrasant fardeau de la guerre, qui lui avait coûté pour l'entretien d'une armée de 130 000 hommes et l'équipement de 53 vaisseaux, 950 millions, auxquels s'étaient ajoutés 30 millions de subsides, au détriment irréparable de ses finances.

Après s'être créée elle-même en s'affranchissant de la sujétion espagnole et s'être délivrée de la conquête française, elle avait eu un siècle de prospérité. Entraînée par Guillaume III à jouer le rôle passager d'une grande puissance qui lui avait coûté cher et qu'elle ne pouvait continuer, elle y avait gagné la gloire d'avoir contribué à sauver l'Europe de la domination d'un maître, pendant qu'en face des monarchies des XVIe et XVIIe siècles elle gardait, soit avec le stathoudérat, soit pendant sa vacance, le bienfait permanent d'un gouvernement libre.

LES PAYS-BAS

DEPUIS LE TRAITÉ D'UTRECHT

Par M. Louis LEGRAND

I

LA FIN DU STATHOUDÉRAT

La paix d'Utrecht fut l'apogée et la fin de la période héroïque des Pays-Bas. Avec le stathouder Guillaume III et surtout depuis son avènement au trône d'Angleterre, les Provinces-Unies avaient, malgré l'exiguïté de leur territoire et de leur population, pris l'importance d'une grande puissance. Après lui, le peuple hollandais, épuisé par un effort prolongé, revient au sentiment de l'exiguïté de ses forces. Bornant désormais son ambition à la jouissance de sa prospérité matérielle et à la préoccupation de son régime intérieur, il renonce au rôle plein de gloire et de risques qu'il avait un moment joué dans les affaires de l'Europe.

Stathouder des provinces de Zélande, de Hollande, d'Utrecht, d'Over-Yssel et de Gueldre, Guillaume III était parvenu à faire déclarer ses dignités héréditaires dans sa descendance mâle; mais il mourut sans postérité. Avec lui s'éteignait la dynastie stathoudérienne issue de Guillaume Ier. A défaut d'héritier direct, Guillaume III aurait voulu assurer la transmission de ses charges à la branche cadette de sa famille, qui, issue de Jean de Nassau, frère puîné du Taciturne, occupait déjà à titre héréditaire le stathoudérat de la Frise et y avait habituellement réuni celui des provinces de Drenthe et de Groningue. Mais il n'eut pas la force ou le temps de faire accepter son projet, et à sa mort les États généraux et les provinces, auxquelles il avait réussi de son vivant à faire accepter son autorité, profitèrent des circonstances pour supprimer le stathoudérat et reprendre l'administration directe de leurs affaires.

Jean-Guillaume Frison, le chef de la branche cadette et l'auteur de la dynastie qui règne encore dans les Pays-Bas, recueillit bien le titre de prince d'Orange; mais il dut se contenter de son stathoudérat des provinces du Nord, et la mort inopinée de ce prince, qui ne laissait qu'un fils posthume, arriva à point pour permettre aux États des autres provinces et aux États généraux de conserver le pouvoir entre leurs mains. Cette situation dura jusqu'en 1747.



GUILLAUME IV, stathouder (1711-1751).

Le fils posthume de Jean-Guillaume Frison, Guillaume IV, était un prince ambitieux; dès qu'il eut l'âge d'homme, il s'empressa de reprendre la tradition de ses devanciers. Stathouder héréditaire de la Frise, il parvint d'abord à se faire décerner le stathoudérat de la Groningue, de la Drenthe et de la Gueldre. La guerre de la Succession d'Autriche, la seule à laquelle les Provinces-Unies se laissèrent entraîner jusqu'au soulèvement de l'Amérique, vint bientôt fournir au jeune prétendant l'occasion qu'il attendait.

Cette intervention belliqueuse des Provinces-Unies dans les questions extérieures fit apparaître la décadence militaire qui s'était produite pendant la paix et, par les craintes qu'elle suscita, elle fut le signal d'une profonde altération dans le régime intérieur. Les succès des armées de Louis XV ayant alarmé le pays, Guillaume IV sut en profiter pour susciter en faveur de la concentration de l'autorité un courant populaire irrésistible et pour se faire nommer stathouder des quatre autres provinces; et bientôt après, capitaine et amiral général de la confédération. La panique ayant redoublé à la suite de la prise de Berg-op-Zoom, la nation crut s'assurer complètement contre le danger en rendant toutes ces charges héréditaires, non plus seulement dans la ligne masculine, mais encore dans la ligne féminine de la maison d'Orange-Nassau. Guillaume IV réunissait ainsi entre

ses mains des pouvoirs plus étendus que ceux d'aucun de ses prédécesseurs. Incontestablement la Constitution des Provinces-Unies était faussée, et elle était appelée à être de plus en plus dénaturée par l'établissement de ce principat qui devait tendre nécessairement à s'agrandir. Pourtant, comme jadis à Rome lorsque l'Empire s'y substitua à la République, tous les rouages anciens continuèrent à fonctionner; bien que l'influence du stathouder se fût accrue, les États généraux et provinciaux étaient toujours, et ils demeurèrent jusqu'à la fin les organes du gouvernement.



GUILLAUME V, stathouder (1748-1806).

Parvenu non sans peine à la situation héréditaire qui avait toujours été l'ambition de sa famille, Guillaume IV n'entendait pas s'en faire un vain titre; il s'empressa de travailler à accroître la somme d'autorité et d'influence qui avait appartenu aux anciens stathouders. Un de ses premiers soins fut de se faire attribuer, au moyen du droit de recommandation, la faculté d'agir sur la composition des administrations municipales qui étaient la base de toute l'organisation politique. Malheureusement pour son œuvre, il mourut en 1751, au bout de quelques années de pouvoir; mais elle avait jeté assez de racines pour lui survivre et profiter à son héritier.

Celui-ci n'était qu'un enfant de trois ans; il fut sans difficulté et par droit de naissance reconnu comme stathouder, sous le nom de Guillaume V. Il était destiné à être le dernier stathouder.

Placé d'abord sous la tutelle de sa mère, Anne d'Angleterre, puis, après la mort de cette princesse, sous la direction du duc de Brunswick-Wolffenbuttel, qui était entré comme feld-maréchal au service des Provinces-Unies, on peut dire que même après

sa majorité et pendant toute sa vie, Guillaume V ne cessa jamais d'obéir à une impulsion étrangère. Faible, entêté, peu intelligent, il subit sans résistance l'influence de sa femme, Frédérique-Sophie-Wilhelmine de Prusse, princesse hautaine et ambitieuse qui l'encouragea dans la lutte contre les libertés publiques.

Il était à prévoir que la fière bourgeoisie, qui était en possession des charges municipales et qui avait toujours supporté impatiemment les entraves du stathoudérat, ne tarderait pas à essayer de reconquérir ses franchises. Tout en continuant la politique traditionnelle des républicains contre les empiétements de la maison d'Orange, le parti de l'opposition, que l'on nommait « le parti patriote », s'était ressenti du souffle de l'esprit rénovateur du XVIIIe siècle. Il avait déjà des griefs dans la diminution de ses libertés ; il en trouva bientôt de non moins sérieux dans les humiliations de son patriotisme. Exposées d'abord aux coups de l'Angleterre par suite de leur accession à la Ligue des neutres pendant la guerre de l'Indépendance américaine, menacées ensuite par Joseph II dans la possession des places de barrière qui leur avaient été attribuées en Belgique, les Provinces-Unies avaient senti le besoin d'un appui ; elles l'avaient rencontré du côté de la France et elles auraient volontiers resserré leurs liens avec elle. Mais les sympathies de Guillaume V étaient pour les alliances anglaise et prussienne, vers lesquelles le portaient ses relations de famille.

Encouragée par l'influence française et malheureusement trop motivée par l'impéritie du stathouder, l'hostilité croissante des patriotes ne tarda pas à éclater ouvertement. Elle avait son principal foyer dans les États de Hollande, qui dès 1786 parvinrent à faire retirer à Guillaume V le commandement de La Haye et une partie des honneurs souverains qui lui étaient rendus; en même temps ils armaient des corps francs placés sous leur autorité directe. A peu près vers la même époque, la bourgeoisie d'Utrecht, ayant ressaisi par voie d'insurrection le droit de nommer sa régence, ce fut le signal de la guerre. La province de Hollande avait avec elle, outre les patriotes d'Utrecht, les États de Groningue et d'Over-Yssel; Guillaume V avait de son côté la Zélande, la Frise et la Gueldre. Suspendu par les États de Hollande de ses fonctions de capitaine général, il ne lui restait que la ressource de se soumettre ou d'en appeler aux armes. Mais, avec les seules forces de ses partisans, il était hors d'état d'abattre la résistance; il l'avait expérimenté dans une attaque infructueuse contre Utrecht. L'intervention de l'étranger devait

être forcément invoquée par l'un ou par l'autre des deux partis. Elle se manifesta d'abord par des propositions de médiation de la France; mais, tandis que le cabinet de Versailles ne soutenait les patriotes que par les bons offices de sa diplomatie, le stathouder obtenait un appui plus réel à Londres et surtout à Berlin, où Frédéric-Guillaume II, frère de la princesse d'Orange, venait de succéder à Frédéric II.

Un incident amené, sinon provoqué par la princesse, vint bientôt fournir un prétexte pour appeler l'étranger. S'étant mise en route vers La Haye, soi-disant pour y travailler au rétablissement de la paix, elle se vit interdire le passage par les mandataires des États de Hollande, à qui ses démarches avaient paru suspectes. C'en fut assez pour autoriser le roi de Prusse à déclarer que sa sœur avait été insultée. Vingt mille Prussiens entrèrent dans les Pays-Bas sous le commandement du duc de Brunswick. La France avait formé un camp à Givet pour soutenir ses partisans; mais les Prussiens eurent bientôt la certitude que cette démonstration ne se transformerait point en une intervention sérieuse. La France se borna à donner des conseils et à envoyer quelques officiers; en somme elle abandonnait les patriotes après les avoir secrètement encouragés. Livrés à eux-mêmes, ils s'étaient résignés à un accommodement; mais c'était une soumission pure et simple qu'on exigeait; ils ne voulurent pas s'y résoudre, sans avoir tenté de se défendre. Trahis par le rhingrave de Salm, à qui ils avaient confié le commandement d'Utrecht, ils se virent bientôt acculés dans Amsterdam, qui dut capituler le 10 octobre 1787 et recevoir les Prussiens dans ses murs.

Rentré à La Haye en triomphe, Guillaume V se hâta de changer les administrations municipales qui lui étaient contraires. Les États s'étant trouvés, par suite de ces changements, expurgés de leurs éléments d'opposition, toutes les mesures hostiles au prince furent bientôt rapportées. On ne se borna pas à rétablir la maison d'Orange dans les charges et prérogatives dont elle avait joui précédemment; la victoire du stathouder fut le signal d'une violente réaction contre ses adversaires. Expulsés des fonctions qu'ils occupaient, traités en vaincus, menacés dans leurs personnes et dans leurs biens, ils quittèrent le pays en grand nombre; un historien orangiste a pu en évaluer le total à un chiffre de plus de quarante-deux mille. Parmi eux étaient les hommes les plus recommandables, quelques-uns même tout à fait distingués. Un certain nombre se réfugia en Belgique; mais la plupart se retirèrent en France où ils furent recueillis et secourus.

Sous le voile de la restauration du pouvoir des États, c'était au fond le despotisme stathoudérien qui avait été établi; c'est lui qui dorénavant préside sans obstacle au recrutement et au fonctionnement des assemblées. Imposé par les baïonnettes étrangères, il n'avait pas hésité à chercher en elles son point d'appui pour l'avenir. Aux termes de deux traités signés par les Provinces-Unies avec l'Angleterre et la Prusse, les contractants se garantissaient réciproquement leurs possessions respectives en cas d'attaque par une puissance européenne; une clause de ces arrangements assurait à la maison d'Orange le maintien du stathoudérat héréditaire.

La réaction fut amenée précisément par les moyens qu'on avait pris pour l'empêcher. Les Hollandais réfugiés furent pour Guillaume V des ennemis irréconciliables, acharnés à entretenir contre lui au dedans les agitations des mécontents, au dehors l'hostilité de la France, et lorsque enfin cette hostilité se déchaîna contre le stathouder, elle trouva ses motifs tout préparés dans le pacte qui avait associé les destinées de celui-ci à celles des cours de Londres et de Berlin. Il ne fallut que peu d'années pour ce retour de fortune, et la Révolution française ne tarda pas à fournir au parti patriote l'occasion de la revanche qu'il attendait et à laquelle il provoquait le gouvernement français.

II

LA PÉRIODE FRANÇAISE

En face de la Révolution, la cour stathoudérienne n'eut pas la prudence d'observer la réserve absolue qui aurait peut-être détourné l'orage : elle avait partagé l'émoi des autres cours et échangé ses vues avec elles sur les moyens de réprimer en France le progrès des idées démocratiques. Malgré les protestations de neutralité des Provinces-Unies, on connaissait à Paris ces échanges de vues, on savait les liens qui unissaient le stathouder avec Londres et avec Berlin; on était convaincu qu'il prendrait fait et cause pour la coalition. Aussi n'avait-on pas hésité longtemps à le traiter en ennemi. Il fut compris dans la déclaration de guerre à la Grande-Bretagne, et Dumouriez, maître de la Belgique au commencement de 1793, fut autorisé à envahir la Hollande, pour la délivrer « de la tyrannie du stathouder ».

La fortune commença par sourire aux Français. Dumouriez s'empara sans grande difficulté de Bréda et de quelques autres

places et arriva en quelques jours au Moerdyk devant le large bras de mer qui forme de ce côté la ceinture fluviale des Pays-Bas. Il ne lui restait à emporter que la petite place de Willemstad avant de tenter la traversée du fleuve qu'il se flattait d'opérer par surprise. Il prenait les dispositions et réunissait à la hâte les bateaux et autres moyens nécessaires en vue de cette aventure audacieuse dont son ambition personnelle se promettait les plus brillants résultats, lorsque tout à coup les revers de ses lieutenants vinrent le rappeler en arrière. Obligé de disputer la Belgique aux Autrichiens qui y rentraient en vainqueurs, il dut abandonner précipitamment son entreprise pour se porter à leur rencontre. Battu à Neerwinde, sa défaite se changea bientôt en déroute, et, dès le 31 mars 1793, il avait repassé la frontière française. Quelques jours après, les Provinces-Unies avaient repris possession de tout leur territoire.

Leur intérêt bien entendu eût été d'en profiter pour essayer de traiter. Mais elles ne voulurent pas séparer leur cause de celle de leurs alliés; elles ne tentèrent même pas de rester sur la défensive; elles se laissèrent emporter en avant par l'ivresse du succès. Deux divisions hollandaises commandées par les deux fils du stathouder entrèrent en Belgique et allèrent rejoindre les armées de la coalition pour transporter en France le théâtre des hostilités. On connaît les péripéties de cette mémorable campagne qui fut en somme peu fructueuse pour les alliés. Au lieu de tirer parti du désarroi où la défaite et la trahison de Dumouriez avaient jeté les Français, pour marcher droit sur Paris, ils ne surent pas unir leurs efforts et s'attardèrent à assiéger nos places du Nord. Pendant ce temps la Convention, déployant une indomptable énergie, avait réussi à refaire des armées. Dès le mois de septembre 1793, elle attestait par la bataille de Wattignies que la France avait la volonté et les moyens de vaincre, et dès les premiers mois de 1794, elle se sentait en mesure de reprendre l'offensive et de frapper un grand coup. La victoire de Fleurus, gagnée le 26 juin de cette année, marque le point de départ de la débâcle des troupes alliées. Tandis que l'armée de Sambre-et-Meuse rejette les Impériaux derrière la Meuse, l'armée du Nord, commandée par Pichegru, remplace à Malines et bientôt à Anvers les soldats du prince d'Orange, réduits maintenant à repasser et à défendre la frontière hollandaise.

Les Pays-Bas sont couverts du côté du sud par la Meuse et par les diverses branches du Rhin, qui leur constituent une triple enceinte d'eau difficilement expugnable. C'est devant cette enceinte que Pichegru vint se heurter. Il est le premier qui ait

réussi à pénétrer de vive force à travers ces obstacles qu'on pouvait considérer comme infranchissables. Mais il y fut aidé par la température, qui lui apporta, en même temps que des souffrances cruelles pour ses troupes, des facilités imprévues pour l'invasion du pays. A la fin de décembre 1794, la gelée devint tout à coup assez intense pour permettre, en beaucoup d'endroits, le passage des rivières. Profitant de la circonstance, l'armée française s'élance sur la glace, traverse successivement la Meuse, le Waal et le Lek et entre victorieuse à Utrecht, à La Haye et à Amsterdam. Cette campagne fait assez d'honneur à l'endurance et à l'audace des soldats de Pichegru, pour qu'il soit inutile d'y ajouter la légende de la capture de la flotte batave enlevée d'assaut par une poignée de cavaliers, capture qui se réduisit en réalité à une prise de possession pacifique et incontestée. Depuis plusieurs jours, le stathouder s'était enfui en Angleterre et les États généraux avaient donné des ordres pour que l'on se soumît partout aux Français.

Le pays était conquis, il restait à l'organiser. La Convention ne déploya pas dans cette seconde tâche la décision dont elle avait fait preuve dans la première. Elle se montra inerte et timorée dans sa politique envers les vaincus; elle les laissa s'énerver dans l'agitation, l'instabilité et l'anarchie. Le parti patriote avait été de peu de secours aux Français comme aide matérielle; pourtant il avait fait cause commune avec eux. Il était juste qu'il prît en mains le gouvernement du pays. Sous la direction de Paulus, homme d'État vraiment distingué, il pénétra partout dans les régences municipales, les États provinciaux, les États généraux et se contenta, pour le moment, de s'emparer de l'organisme constitutionnel existant, se réservant de le réformer plus tard. Il s'agissait d'abord de faire la paix, et cette paix fut assez dure. La République batave (c'était le nom que s'était donné le nouveau régime) dut céder à la France la Flandre hollandaise, Maëstricht et Venlo, et payer une forte contribution de guerre; elle continuait de plus à subir une occupation et, devenue l'alliée de la République française, elle allait en partager les aventures et les charges. Pour commencer, elle voyait passer ses colonies du Cap et de Ceylan entre les mains des Anglais qui les ont finalement conservées.

Le parti patriote avait maintenant à constituer le gouvernement nouveau. Il allait expier la faute qu'il avait commise en demandant à l'organisme ancien de se réformer lui-même : c'était un cercle vicieux de convier un pouvoir essentiellement fédéral à devenir subitement unitaire. Il y fallut des pressions

plus ou moins occultes, il y fallut aussi des concessions imprudentes, si bien que ce ne fut que le 1er mars 1796, plus d'un an après l'entrée des Français, que put se réunir la Convention nationale batave. Limitée à la fois dans son pouvoir constituant par un règlement restrictif et dans son pouvoir gouvernemental par les garanties stipulées au profit des États provinciaux, tiraillée par les divisions intestines des unitaires et des fédéralistes, des radicaux et des modérés, cette assemblée ne sut aboutir en août 1797 qu'à un projet de constitution imitée de notre Constitution de l'an V et qui, soumis au vote populaire, fut repoussé à une très grande majorité.



Herman-Willem DAENDELS (1762-1818.)

Aux termes du règlement qui formait la Charte provisoire de la République batave, une nouvelle Assemblée nationale fut élue pour reprendre la tâche inachevée. Dans ce nouveau Parlement, les avancés étaient devenus plus nombreux et plus hardis ; à un ministre de France circonspect avait succédé un homme de tempérament révolutionnaire. Placée sous une sorte de protectorat, la Batavie ne pouvait en somme rien faire sans l'assentiment de sa puissante alliée. Chargé de trouver les moyens d'en finir, et persuadé qu'on ne sortirait pas de l'impasse par les voies régulières, notre représentant Delacroix se mit d'accord avec le parti révolutionnaire. Sous ses auspices, le 22 janvier 1798, un coup de main fut opéré par le général Daendels, ancien patriote exilé, qui avait gagné ses grades à l'armée de Pichegru et qu'on va voir maintenant intervenir comme entrepreneur de coups d'État. L'Assemblée, mutilée et violentée, bâcla une Constitution qui

établissait un Directoire exécutif de cinq membres, deux Chambres, des départements, l'unité dans les finances, la législation et la justice. Poussant plus loin encore l'imitation du 18 fructidor, elle composa elle-même les nouvelles assemblées, en y faisant entrer tous ses membres.

L'usurpation était trop scandaleuse pour ne pas soulever une réaction. Ce fut encore Daendels qui s'en fit l'instrument. A quelques mois de distance, il recommença, sous l'œil bienveillant du général Joubert, un second attentat contre ceux qui avaient profité du premier. Si l'origine était incorrecte, la politique des auteurs du 12 juin 1798 fut modérée ; le gouvernement intermédiaire qu'ils formèrent se donna comme tâche de faire fonctionner la Constitution. Après trois années d'anarchie, le pays leur dut enfin, sous le pouvoir directorial, trois années d'administration régulière.

Cette période fut malheureusement troublée par l'invasion anglo-russe de 1799, qui se proposait pour objet d'expulser les Français et de rétablir le régime orangiste. Le danger fut un moment très grand. Daendels ne sut pas empêcher les Anglais de débarquer à l'extrémité de la Hollande septentrionale ; le Helder et la flotte batave tombèrent entre leurs mains, et un corps russe vint bientôt les rejoindre. Dans ces circonstances critiques, le général Brune déploya les qualités militaires que les circonstances réclamaient. On ne peut qu'admirer l'habileté tout à la fois audacieuse et prudente avec laquelle il utilisa pour la défensive les ressources que lui offrait le pays. N'ayant que des forces insuffisantes, il réduisit le front qu'il avait à défendre en se couvrant à gauche par les dunes, à droite par des marais inondés. Grâce à ces heureuses dispositions et à sa remarquable tactique, il infligea successivement aux envahisseurs les deux défaites de Bergen et de Castricum et les obligea à se rembarquer.

Ces succès furent impuissants à consolider le Directoire batave. Sa situation était fausse. Placé entre les exigences d'hommes et d'argent de la France et le désir de sauvegarder les intérêts de ses compatriotes, il était naturel qu'il fût suspect des deux côtés. La position devint encore pour lui plus difficile après le 18 brumaire et quand il eut affaire à Bonaparte. A la suggestion du Premier Consul, il dut se prêter à un nouveau coup d'État destiné à donner aux pouvoirs publics une forme plus aristocratique. Au Directoire et aux deux Chambres succédèrent, en octobre 1801, un gouvernement dit « Gouvernement d'État » qui fut composé de douze membres et un Corps législatif nommé par

ces derniers. Bonaparte avait voulu sans doute détruire un régime qui lui rappelait celui qu'il avait renversé en France. Mais les aristocrates et les orangistes furent les seuls à gagner à un changement qui leur rendait le pouvoir et les places, il se trouva que la politique consulaire avait aidé à remplacer des auxiliaires tièdes ou douteux par des adversaires assez peu audacieux à la vérité, mais très mal intentionnés.



LOUIS BONAPARTE (1778-1846).

Le nouveau régime devrait durer jusqu'en 1805. Il aida surtout à mettre en évidence le personnage qui devait lui succéder et dont il avait fait son représentant à Paris ; je veux parler de Schimmelpenninck. Envoyé au Congrès d'Amiens, celui-ci contribua d'une façon honorable et qu'il enfla de son mieux, au rétablissement d'une paix qui était ardemment désirée par ses compatriotes excédés et qui fut accueillie par eux avec enthousiasme, bien qu'elle leur coûtât Ceylan et ne diminuât guère leur dépendance en face de la France. La paix d'Amiens apportait à la République un autre avantage, à savoir la renonciation de la maison d'Orange à ses prétentions dans les Pays-Bas, moyennant une compensation en Allemagne. Il semblait qu'une ère de réparation allait s'ouvrir ; ces heureuses espérances ne devaient pas être de longue durée. Les difficultés ne tardèrent pas à renaître entre la France et l'Angleterre et pour aboutir rapidement à une reprise d'hostilités. La Hollande, épuisée, aurait voulu se tenir à l'écart et rester neutre entre les deux

grandes puissances rivales. Mais Bonaparte ne l'entendait pas ainsi. Sentant qu'il n'avait à attendre du Gouvernement d'État qu'un concours contraint et toujours contesté, il en vint bien vite à la pensée de le renverser. Devenu empereur, il ne pouvait souffrir dans une république sur laquelle il avait la main un pouvoir oligarchique, et d'ailleurs sourdement, mais profondément hostile. Le grand changement qui venait de s'accomplir dans la forme des institutions de la France allait avoir une fois de plus sa répercussion dans les Pays-Bas. Après quelques hésitations, Napoléon s'arrêta à l'idée de faire de Schimmelpenninck le chef du gouvernement batave sous le nom antique et quelque peu dénaturé de conseiller pensionnaire qu'on traduisit en français par le titre de grand pensionnaire. Le Gouvernement d'État fut donc invité à honorer sa retraite « par une résignation prévoyante ». Le Corps législatif batave ne fit pas plus d'objections que le Gouvernement d'Etat, ni d'ailleurs que le peuple néerlandais devenu sceptique devant ces changements perpétuels dont aucun ne diminuait ses charges, et Schimmelpenninck prit le pouvoir, sans aucun enthousiasme populaire, mais aussi sans nulle contestation. Il le recevait d'ailleurs beaucoup plus de la volonté de l'empereur que de celle de ses concitoyens.

La Constitution, en vertu de laquelle il allait gouverner son pays, représentait la plus forte concentration d'autorité qu'on eût encore vue en Hollande ; elle était visiblement destinée à acheminer les esprits vers l'autorité d'un seul. Il y avait bien un Corps législatif de dix-neuf membres qui devait élire à l'avenir le grand pensionnaire ; mais, pour la première fois, c'était au contraire le pensionnaire qui était chargé de le constituer et d'organiser de toutes pièces toute la machine gouvernementale. Il y apporta l'esprit le plus conciliant et les intentions les plus patriotiques. En recherchant le pouvoir, il ne se douta pas qu'il servait les calculs d'un despote, et il le fit avec le désir de travailler au soulagement de sa patrie. Très apprécié de l'empereur, dont il s'était toujours montré l'admirateur obséquieux, il se promettait d'être assez habile pour faire profiter ses concitoyens du crédit dont il jouissait. Sous cette confiance se cachait un malentendu : Schimmelpenninck se flattait de l'illusion que, moyennant un concours loyal et dévoué, il parviendrait à faire respecter sa propre autorité et l'indépendance de son pays; Napoléon, au contraire, quand il parlait de concert entre les deux gouvernements, sous-entendait une subordination complète et continue à toutes ses volontés, et notamment l'accepta-

tion docile de toutes les mesures occasionnées par la reprise des hostilités avec la Grande-Bretagne, mesures qui allaient à l'encontre des besoins d'économie et d'activité commerciale ressentis par la Batavie.

Le malentendu était si profond et la faveur de Schimmelpenninck si superficielle, que celui-ci n'eut même pas à justifier sa disgrâce pour l'encourir à bref délai. Sa santé vint fournir fort opportunément un prétexte à l'évolution qu'on méditait. Comme le gouvernement qu'il avait remplacé, il fut invité à envoyer un négociateur qu'on lui désignait s'entretenir avec l'empereur de l'établissement d'un nouveau régime. Ce négociateur était l'amiral Ver Huell, et la négociation consista à recevoir et à rapporter à La Haye le projet de faire de la Hollande un royaume au profit du prince Louis Bonaparte. C'est en vain que Schimmelpenninck s'était appliqué à rendre son pouvoir utile à son pays; ce pouvoir était sans racines et sans prestige; une année était à peine écoulée qu'il s'effondrait sous le caprice de la main puissante qui l'avait institué. En cette occurrence, les hommes politiques hollandais pensèrent qu'une seule chose importait, c'était de sauver le plus possible de l'indépendance nationale, et, sans avoir aucun goût pour un régime héréditaire, ils se résignèrent à le subir, comprenant qu'ils ne pouvaient heurter de front une volonté à laquelle ils n'étaient pas matériellement en état de tenir tête. La décision de l'empereur était d'ailleurs absolue, il n'y avait qu'à s'incliner. Les commissaires envoyés à Paris pour négocier se virent transformés d'office en députation du peuple batave chargée de prier l'empereur de leur accorder son frère comme roi de Hollande. Dans cette triste comédie, tout avait été réglé et ordonné par Napoléon. C'est de lui que le peuple batave recevait un roi, c'est de lui que le nouveau roi recevait son royaume comme un fief qui le plaçait dans l'obédience impériale.

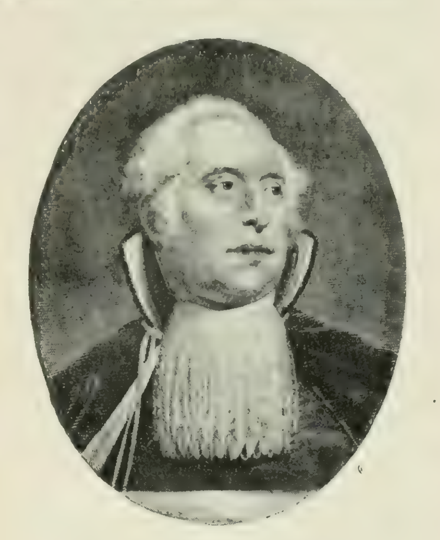
En montant en 1806 sur le trône de Hollande, Louis apportait, comme Schimmelpenninck, le plus loyal désir de faire le bonheur de la nation qu'il était chargé de gouverner; mais comme lui, et plus que lui encore, il subit, dans des conditions encore plus inexplicables, le malentendu qui avait déjà perdu son prédécesseur. Il était évident qu'il était expédié en Hollande pour y assurer l'exécution des volontés de son frère. N'ayant pas été plus consulté que le peuple hollandais en ce qui concernait la délation de la couronne, resté grand dignitaire de l'empire sous le titre de connétable, il devait être, par la connaissance qu'il avait du tempérament de l'empereur, suffisam-

ment averti de toute la soumission qu'on attendait de lui. Il se crut au contraire sérieusement appelé par les Hollandais à régner sur eux; il crut que son devoir était de se faire Hollandais, et dans cette voie honnête, mais extraordinairement imprudente et naïve, il alla bravement, quoique fort souvent avec la sournoisie des faibles, non seulement à l'encontre des volontés impériales, mais même à l'encontre des intérêts du peuple néerlandais, qu'avec plus de souplesse il aurait pu sauvegarder plus efficacement. Depuis 1806 jusqu'en 1810, l'histoire du règne de Louis est presque tout entière dans cette lutte tantôt sourde, tantôt déclarée, et la lutte commença presque au lendemain de l'avènement.

Animé d'excellentes intentions et doué de talents ou plutôt de goûts littéraires, mais porté à la mélancolie et à l'instabilité par l'effet de son caractère et de sa santé délabrée, il s'appliqua consciencieusement à tout ce qu'il considérait comme son devoir, et cependant il ne réussit dans presque aucune des choses qu'il entreprit. Marié à Hortense de Beauharnais, il n'avait su ni donner ni apporter le bonheur dans cette union mal assortie. Dans ses rapports avec sa femme comme avec son frère, on voit se succéder les querelles et les raccommodements pour aboutir finalement à la rupture. Dans ses relations avec ses fils, on le voit tantôt leur témoigner une profonde affection et tantôt accréditer lui-même sur la légitimité du dernier d'entre eux, celui qui fut Napoléon III, des doutes que la chronique a enregistrés, avec la réserve hésitante que comporte toujours semblable matière.

Ce ne serait pas cependant rendre au roi Louis toute la justice à laquelle il a droit que de se borner à constater la loyauté de ses intentions. Son administration fut honnête; il essaya de faire renaître le commerce, de développer les sciences et les arts, de panser les plaies financières, de réunir tous les partis autour de son trône, il prit en mains avec sincérité tous les intérêts du pays. Ce serait une erreur cependant de le représenter comme un monarque constitutionnel; il entendait au contraire régner par lui-même, et, tout en s'entourant de collaborateurs de mérite, il se réservait la décision. Même comme administrateur, il n'est pas à l'abri de toute critique. On peut lui reprocher le faste dont il voulut entourer son trône et la variabilité capricieuse et coûteuse de ses résolutions. On le voit successivement transporter sa résidence de La Haye à Utrecht, puis à Amsterdam et enfin à Harlem, créer une noblesse et un ordre de chevalerie, se donner une garde et une

cour nombreuse. Il ne faisait en cela qu'imiter Napoléon; mais Napoléon, irrité de trouver une opposition constante chez un frère cadet qui l'avait habitué jusque-là à une obéissance respectueuse et qui lui devait tout, était désormais résolu à prendre en mauvaise part tout ce qui viendrait de Louis. Tout devint prétexte à mauvaise humeur et les circonstances se chargèrent d'en multiplier les motifs. Depuis le début de l'alliance qu'avait subie la République batave, les finances, le commerce et la guerre n'avaient jamais cessé de fournir la matière d'une dissension ininterrompue. La Hollande a toujours essayé d'échapper aux charges militaires et fiscales ainsi qu'aux gênes commerciales que lui imposait la France et qui en réalité n'intéressaient que la France. Avec les guerres continuelles de l'empire, avec le blocus continental, la querelle devait continuer ; elle s'aggrava même par le fait de Louis qui avait été envoyé en Hollande pour y fortifier la prépondérance française et qui avait pris au contraire fait et cause pour ses sujets; elle fut à son comble à partir de 1809 après le débarquement des Anglais en Zélande, débarquement dont la fièvre autant que la force avait eu d'ailleurs assez facilement raison.



SCHIMMELPENNINCK (1761-1825).

Il était clair que cette lutte devait aboutir à la dépossession de Louis; on peut s'étonner même que cette dépossession ait tardé aussi longtemps. Mais Napoléon hésitait avant de détrôner son propre frère; il essaya un moment de s'en débarrasser en lui offrant un trône d'avancement qui fut très dignement refusé; un peu plus tard, il exigeait la cession de toute la rive gauche du Rhin. Du reste cette cession ne pouvait le satisfaire; c'était la mainmise totale et la soumission absolue qu'il lui fal-

lait : elles n'étaient possibles que par la déposition de Louis ou par son rappel, suivant une expression qui fut alors employée et qui peint bien les sentiments de l'empereur en face des souverains qu'il avait créés. A la perfidie et à l'outrage succéda la violence. Sous prétexte d'une insulte faite aux gens de l'ambassadeur de France, l'armée française s'avança sur Amsterdamt Louis, après avoir un instant songé à se défendre, fut réduit à abdiquer en faveur de son fils aîné. L'abdication ne fut pas ratifiée par Napoléon, et la Hollande fut réunie à l'Empire.

La Hollande n'a pas conservé mauvais souvenir du prince qui lui fut imposé, mais qui racheta son origine par la droiture de son attitude. Elle lui a su gré d'avoir défendu ses intérêts et d'avoir voulu sauvegarder son indépendance, bien qu'il ait peut-être contribué à la perdre par la maladresse avec laquelle il l'a soutenue.

L'annexion était au fond la seule solution qui pût convenir à l'empereur, étant donné que, tout entier à ses projets implacables contre l'Angleterre, il entendait, sans obstacle et sans résistance, disposer de la Hollande en maître absolu et la faire coopérer à ses desseins. Cette solution était tellement dans la logique des circonstances qu'elle fut je ne dirai pas acceptée, mais subie par les Hollandais avec une pleine résignation. Amsterdam fut déclarée troisième ville de l'Empire. Lebrun, duc de Plaisance, vint s'y installer comme gouverneur général. Il ne restait rien de l'antique et chère autonomie. La Hollande eut ses représentants au Sénat et au Corps législatif, et ceux de ses citoyens qui furent désignés pour ces fonctions les acceptèrent de fort bonne grâce ; Schimmelpenninck alla siéger au Sénat avec le titre de comte. Mais à part ces ménagements personnels destinés à rallier les hautes personnalités, les départements hollandais furent assimilés en tout aux autres départements français, soumis aux mêmes lois, assujettis aux mêmes charges. Ces charges allèrent toujours croissant pendant les années difficiles qui précédèrent et qui préparèren. la fin de l'Empire ; elles étaient de celles qui sont particulièrement insupportables au caractère néerlandais. Pourtant, grâce à une gestion ferme et résolue, la Hollande, d'ailleurs très bien administrée, resta en paix jusqu'à l'entrée des alliés dans le pays qui était alors tout à fait dégarni de troupes françaises. Mais aussitôt la débâcle se précipita, un mouvement orangiste éclata dans toutes les villes, et le 30 novembre 1813 le prince d'Orange, fils de Guillaume V, celui-là même que nous avons vu lutter contre les armées de la Révolution française,

débarquait à Schéveningue et était proclamé prince souverain des Pays-Bas, titre qu'il allait bientôt échanger, du consentement de l'Europe, contre celui de roi.

Les Pays-Bas revenaient à la maison d'Orange et ils avaient raison, car ils ont trouvé, sous le sceptre d'une dynastie nationale, la paix, la liberté et le bonheur. Pourtant si instable, si agitée et si douloureuse qu'ait été la période pendant laquelle s'est exercée l'influence française, cette période n'a point été stérile ; elle est l'origine de tout l'état de choses actuel : l'unité du gouvernement, le système représentatif, judiciaire et administratif, les codes, l'organisation sociale, tout vient et tout date de là.

III

LE ROYAUME DES PAYS-BAS

Le Congrès de Vienne ne se contenta pas de placer sous le sceptre de la maison d'Orange les anciennes Provinces-Unies ; il y ajouta les provinces qu'on appelait avant la Révolution les Pays-Bas autrichiens, et qui forment aujourd'hui la Belgique. Le nom de Pays-Bas, sous lequel fut constitué le nouveau royaume, était à peu près tout ce qu'il y avait de commun entre les provinces du Nord et celles du Midi. En dépit du voisinage et nonobstant les souvenirs d'ailleurs assez éloignés d'une ancienne cohabitation, les deux peuples, qu'on fondait en un seul, étaient aussi dissemblables que possible par le caractère et par les goûts. Sans doute, dans la partie flamande de la Belgique, la langue était à peu près la même qu'en Hollande, mais cette similitude était amplement compensée par la différence des religions qui déjà, au XVIe siècle, avait amené la séparation des destinées. Cette conception politique, qui avait eu surtout pour but de constituer contre la France une plus forte barrière, manquait de racines ; ne répondant pas au vœu populaire, elle était exposée à se disloquer le jour où elle fournirait à l'opposition des intérêts et des tendances l'occasion d'éclater.

Devenu roi sous le nom de Guillaume Ier, le prince souverain des Pays-Bas s'empressa d'adapter à la situation nouvelle la Constitution qu'il avait fait préparer pour la Hollande seule. Cette Constitution rétablissait les États provinciaux et les États généraux. Mais les noms anciens recouvraient des institutions renouvelées ; aucune trace ne subsistait de l'ancien fédéralisme ; les États provinciaux n'étaient plus chargés que des intérêts des

provinces et encore sous le contrôle de gouverneurs nommés par le roi; quant aux États généraux, ils comprenaient deux Chambres : la première, composée de membres désignés par le souverain, et la seconde, composée des représentants des États provinciaux. Tout le système administratif, judiciaire et fiscal restait d'ailleurs fort empreint des idées françaises.

Il était à prévoir, vu l'origine du prince, qu'il aurait peine à maintenir un juste équilibre entre les deux parties de son royaume et qu'il serait porté à faire pencher la balance du côté de la Hollande. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver. Guillaume Ier n'eut rien de plus pressé que de poursuivre le plus possible et dans le sens hollandais la fusion des deux éléments qu'il avait à faire coexister. La langue hollandaise fut imposée comme langue légale. A ces sujets de mécontentement s'ajoutèrent pour les catholiques des griefs religieux et pour l'ensemble des Belges un mécontentement croissant venu de la suspicion et de l'infériorité où ils se sentaient placés et que leur opposition, de plus en plus violente et durement réprimée, ne pouvait qu'accroître. Aussi quand la révolution de 1830 éclata à Paris, elle eut sa répercussion presque immédiate à Bruxelles.

Le 25 août 1830, à la sortie de la représentation de *La Muette*, l'insurrection éclate et devient maîtresse de la ville. Le prince d'Orange accourt et tente une conciliation. Mais Guillaume Ier s'obstine dans sa résistance ; il croit faire assez en congédiant son ministre impopulaire Van Maanen. Alors l'insurrection s'organise pour la lutte, se donne un gouvernement provisoire et une force armée, et après une bataille de cinq jours dans les rues de Bruxelles repousse et force à la retraite l'armée avec laquelle le prince Frédéric, second fils du roi, avait espéré soumettre les rebelles. Le 5 octobre, l'indépendance de la Belgique était proclamée, et les Hollandais, obligés d'abandonner le pays, n'y conservaient plus que la citadelle d'Anvers.

L'histoire de la révolution belge ne faisant pas partie de notre sujet, nous n'avons pas à entrer dans le détail des négociations qui aboutirent à la reconnaissance de Léopold comme roi des Belges; qu'il nous suffise de dire que, les représentants des grandes puissances signataires des traités de Vienne s'étant réunis en conférence à Londres, un armistice fut imposé aux belligérants et un traité, dit des dix-huit articles, posa les préliminaires de la séparation. Le roi Guillaume s'entêta dans la lutte, dénonça l'armistice et reprit les hostilités. Une armée hollandaise rentra en Belgique sous les ordres du prince d'Orange, et le 5 août 1831 elle battait l'armée belge sous les murs de

Louvain; mais elle dut bientôt se retirer devant l'armée française que commandait le maréchal Gérard. Un traité, dit des vingt-quatre articles, vint consacrer définitivement l'émancipation de la Belgique. Aux termes de ce traité, en date du 15 novembre 1831, le roi des Pays-Bas ne conservait que les anciennes Provinces-Unies; cependant le Limbourg et le Luxembourg étaient partagés : la plus grande partie de cette dernière province formait, sous le nom de grand-duché, un État distinct englobé dans la Confédération germanique et rattaché à la maison d'Orange par une simple union personnelle; le duché de Limbourg, quoique faisant partie du royaume des Pays-Bas, restait également relié à la Confédération.

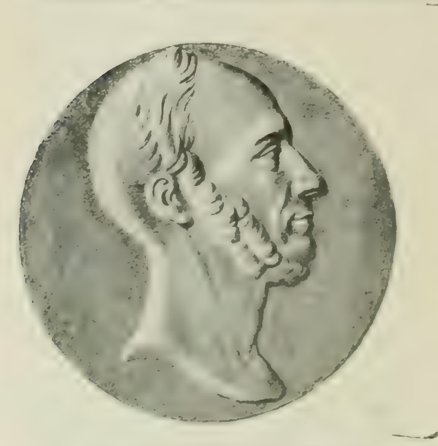


GUILLAUME Ier, roi (1772-1843).

Cependant Guillaume Ier ne voulait pas céder. Il fallut que l'Europe employât la force. Une flotte anglo-française vint bloquer l'Escaut, tandis que le maréchal Gérard mettait le siège devant la citadelle d'Anvers, défendue par le général Chassé, qui dut capituler le 23 décembre 1832. Le roi Guillaume ne céda pas encore ; ce ne fut qu'en 1839 qu'il se résigna enfin à acquiescer au démembrement de son royaume. L'année suivante, il abdiquait et se retirait en Allemagne, ne pouvant, dans son orgueil, accepter la situation réduite qui lui était faite. Il ne survécut du reste que deux années à son abdication.

Quoique le divorce avec la Belgique ait été la principale affaire de ce long règne, il convient cependant d'indiquer les

compensations que la Hollande sut trouver dans le même temps sur le terrain colonial. Tout en laissant aux Anglais le Cap, une partie de la Guyane et Ceylan, les traités de 1815 avaient restitué aux Pays-Bas en Amérique Curaçao et Surinam, et en Océanie l'immense et riche archipel de la Sonde. Le privilège de la compagnie des Indes Orientales ayant été aboli en 1798, son héritage avait fait retour à la couronne néerlandaise, et celle-ci réussit à en tirer un heureux parti. Déjà, avant 1815, Daendels avait utilement commencé la mise en valeur de Java; mais c'est surtout après 1830 que cette exploitation trouva son expression la plus complète dans le *système des cultures*, organisé par le général Van den Bosch, système obligeant les indigènes à cultiver certains produits pour le compte exclusif du gouvernement qui s'en réservait le monopole. Ce système a procuré à la Hollande d'énormes bénéfices qu'on a pu évaluer à un total de plus de onze cents millions de francs. Ces bénéfices étaient malheureusement dus à un régime qui imposait aux populations un véritable servage.



GUILLAUME II, roi (1792-1849).

Guillaume II s'était distingué, comme son père, sur les champs de bataille; il avait notamment pris une part importante à la bataille de Waterloo et aux efforts infructueux tentés pour avoir raison de l'insurrection belge. Il héritait, en montant sur le trône, d'une situation malaisée et particulièrement des embarras financiers accumulés par les dépenses militaires que le pays avait dû faire. Le règne, qui dura à peine six années, ne fut guère que la liquidation orageuse de ces difficultés. La Constitution de 1815 avait conservé au souverain un grand pouvoir personnel; elle n'accordait au Parlement que le droit décennal de voter le budget; elle laissait à la couronne l'administration des colonies. La lutte s'engagea sur ce terrain entre le trône et

l'opposition. Guillaume II dut finir par céder. La Constitution de 1848 vint organiser un gouvernement vraiment parlementaire. Le roi gardait les prérogatives d'un monarque constitutionnel, mais il devait désormais s'en contenter et ne plus gouverner que par l'intermédiaire d'un cabinet responsable. L'une des deux Chambres continuait à être nommée par les États provinciaux ; mais la seconde Chambre, la principale en influence, émanait du suffrage direct des citoyens, suivant certaines conditions de cens. La haute administration des colonies n'appartenait plus exclusivement au roi ; elle était limitée désormais par l'intervention des États généraux. Pour couronner la victoire de l'opposition libérale, Thorbecke, son chef, était appelé au pouvoir.



THORBECKE (1796-1872).

Guillaume II ne survécut que peu de temps à cette grande réforme ; il mourut en 1849. Ne pouvant dans cette revue d'ensemble pénétrer dans les détails, nous sommes obligé de nous borner aux linéaments généraux. Nous tenons cependant à ajouter que, si Guillaume II avait recueilli un royaume démembré, il léguait à son pays une province de plus dans les terrains de la mer de Harlem dont le dessèchement allait être terminé ; il laissait à son successeur tous les éléments de la prospérité matérielle et du gouvernement libre dont les Pays-Bas allaient jouir dorénavant d'une façon paisible et continue.

Ce successeur était le fils du défunt monarque et de la grande duchesse de Russie, Anna-Paulowna. Appelé au trône au mo-

ment où la Constitution nouvelle entrait en fonctionnement, le jeune roi eut le mérite d'en prendre son parti et d'accepter loyalement les obligations qu'elle lui imposait. Jusqu'au bout d'un règne de plus de quarante ans, il laissa constitutionnellement les libéraux et les conservateurs se succéder au pouvoir suivant les évolutions de la politique parlementaire. Tout entier aux distractions de sa vie privée, il n'intervint dans les affaires publiques que pour assurer le jeu régulier des institutions représentatives, et on ne peut que l'en féliciter, puisque c'était la fonction même que lui assignait la loi fondamentale. Il nous paraît oiseux de passer en revue les différents ministères qui ont successivement administré le pays durant cette longue période. Il nous suffira de signaler les principales questions qui ont fait le fond des discussions des partis.

Et d'abord la question coloniale, devenue l'un des principaux objets de l'activité des Hollandais, et cela bien légitimement, puisque ce petit peuple de moins de cinq millions d'habitants possède un empire colonial de plus de trente millions d'âmes. Les bases sur lesquelles est assise l'organisation actuelle ont été déterminées par une loi de 1854, qui, tout en posant des principes, s'est attachée à en bannir tout ce qui aurait préparé des entraves infranchissables et des immixtions incompétentes. Quoique ayant le contrôle du ministre des Colonies et le vote du budget des Indes, le Parlement, de son côté, a su respecter l'initiative et l'autorité du gouverneur général, tout en l'entourant sur place des collaborations et des contrepoids nécessaires. Nous avons vu combien cette exploitation des Indes était lucrative pour la fortune publique et privée. Ce fut l'honneur des libéraux de comprendre que cette exploitation ne devait pas être sans frein et qu'une nation civilisée se devait de ne pas accabler les populations conquises. En 1870, le monopole des cultures fut abandonné ; il ne subsiste plus que pour le café. On s'est aussi un peu plus préoccupé que par le passé du bien-être matériel et moral des indigènes, en même temps qu'on s'est très adroitement attaché à respecter leurs lois et leurs mœurs et à dissimuler le joug en y faisant coopérer, au moins en apparence, les princes du pays. C'est ainsi qu'on est arrivé à faire de l'île de Java l'admirable colonie qu'elle est devenue. Des déficits ont, il est vrai, succédé aux excédents, et à la pointe d'Atchin, dans l'île de Sumatra, le gouvernement reste, depuis de trop longues années déjà, engagé contre des populations fanatiques dans une guerre dont il ne parvient pas à voir la fin et qui éprouve les budgets. Malgré ces quelques

points sombres, les colonies hollandaises n'en sont pas moins pour l'activité nationale un champ des plus fertiles et des plus habilement mis en rapport.

Une autre question livrée à la dispute des partis et qui a longtemps défrayé leurs polémiques est celle de l'enseignement. Tandis que les libéraux soutenaient le principe de l'instruction laïque, un groupe, qui est allé en grossissant, réclame l'extension de l'enseignement confessionnel. Ce groupe, qui s'intitule antirévolutionnaire et qu'on appelle aussi ultra-protestant, a fini même, dans ces derniers temps, par se substituer aux conservateurs et par faire reviser la loi scolaire, avec l'alliance des catholiques qui, affranchis de toute gêne légale, ont vu peu à peu leur importance grandir avec les divisions des protestants. Citons enfin dans l'ordre de la politique intérieure les lois électorales qui, après avoir eu pour base, en 1848, un cens assez restreint, ont élargi progressivement le droit de suffrage au moyen d'une revision de la Constitution opérée en 1887, pour en arriver dernièrement à un système bien rapproché du suffrage universel. Il ne semble pas pour l'instant que cet élargissement du droit de vote doive profiter beaucoup au socialisme, qui a trouvé moyen de s'implanter en Hollande comme ailleurs, mais qui y est contenu plus qu'ailleurs par le tempérament national, par les convic-



GUILLAUME III, roi (1817-1890).

tions religieuses et par un attachement profond à la dynastie.

Dans ses relations avec le dehors, les Pays-Bas n'ont pas cessé, sous le règne de Guillaume III, de jouir d'une paix inaltérée. Un seul moment, lors de l'affaire du Luxembourg, un nuage a traversé le ciel de la maison d'Orange. Mais elle se termina sans encombre par le traité de Londres, qui fit sortir le grand-duché de la Confédération germanique; et l'orage que pressentait l'œil clairvoyant de la reine Sophie, première femme du roi Guillaume III, vint uniquement et bientôt s'abattre sur la France.

De ce premier mariage, le roi Guillaume III avait conservé deux fils. Mais le premier étant mort en pleine maturité, le second étant destiné par sa constitution débile à une fin prématurée, et les autres princes de la maison royale des Pays-Bas n'ayant pas eu de postérité mâle, la succession au trône put donner lieu un instant à des inquiétudes. Devenu veuf, le roi convola heureusement en secondes noces en 1879 avec la princesse Emma de Waldeck-Pyrmont, d'où est née le 31 août 1880 la reine Wilhelmine. Guillaume III ne pouvait avoir une inspiration meilleure. Cette union a assuré la dignité et la paix de ses dernières années, et lorsque, à travers la maladie qui est venue les affliger, il envisageait l'avenir, il a eu la consolation de voir la transmission de sa couronne assurée à sa descendance. La jeune héritière du trône n'avait que dix ans, quand il est mort le 23 novembre 1890, mais elle trouvait à côté d'elle, pour occuper la régence et préparer son règne, une princesse d'une distinction d'esprit et de caractère qui ne laissaient place à aucune appréhension pour cette transition délicate.

LA POLITIQUE CONTEMPORAINE

Par Louis BRESSON

Lorsque Guillaume III mourut, le 23 novembre 1890, la reine Emma avait déjà été investie de la régence. Les États généraux n'eurent qu'à lui continuer ses pouvoirs à l'avènement de la reine Wilhelmine pour tout le temps de la minorité, c'est-à-dire jusqu'au 31 août 1898.

Le ministère en fonctions fut maintenu aux affaires; c'était un ministère de coalition, formé d'antirévolutionnaires et de catholiques avec M. Mackay, chargé des Colonies pour président et M. de Savornin-Lohman à l'Intérieur, à l'Instruction publique et aux cultes. Cette alliance d'éléments aussi disparates n'était pas des plus solides, comme l'événement le prouva bientôt. Le parti antirévolutionnaire se compose d'orthodoxes intransigeants; son journal est le *Standaard*, avec le pasteur A. Kuyper pour rédacteur en chef; son idéal est un État « chrétien » où toutes les lois seraient fondées sur la Bible. Religieux à la fois et politique, organisé, recruté, maintenu par les pasteurs, ce parti se pose en adversaire déclaré de la Révolution française; aux droits de l'homme il oppose les droits de Dieu, et il a groupé autour de lui, dans les campagnes et dans villes les protestants fidèles au passé, et qui placent l'âge d'or au temps du synode de Dordrecht.

De leur côté, les catholiques rêvent de restaurer la puissance de l'Église; mais dirigés par le prêtre Schaepman, tacticien parlementaire des plus habiles, ils sont très opportunistes, se portent tantôt à droite, tantôt à gauche, pour obtenir de nouveaux avantages. En 1890, ils s'étaient tournés vers les antirévolutionnaires pour se faire une plus large part dans les administrations, dans l'armée, dans la justice et assurer à leurs écoles, dans les endroits où ils sont en minorité, les subsides de l'État.

Les libéraux, qui avaient à la seconde Chambre quarante-six voix contre cinquante-quatre, étaient d'autant moins dangereux qu'ils n'avaient ni programme commun, ni chef incontesté. On

aurait pu dire : Autant de membres, autant de partis libéraux : libéraux-conservateurs, libéraux-progressistes, radicaux, toutes les nuances de l'arc-en-ciel politique. Enfin un socialiste, M. Domela-Nieuwenhuis, élu avec l'appoint des conservateurs, représentait les ouvriers qui, dans les grandes villes et dans les campagnes, en Groningue, en Frise, à La Haye, à Amsterdam, se déclarent partisans de la révolution sociale.

La reine EMMA, née le 2 août 1858.

Le cabinet n'avait rien à craindre de ses adversaires ; mais le 30 juin 1890, le ministre de la Guerre, le général Bergansius — un catholique pourtant — ayant déposé un projet de loi établissant le service militaire personnel, ce fut le signal de la scission. Pas plus que leurs coreligionnaires belges, les catholiques hollandais ne veulent entendre parler d'une semblable organisation militaire. On essaya de faire ajourner la réforme ; mais les antirévolutionnaires menacèrent de retirer leur concours au gouvernement s'il abandonnait cet article de leur programme ; le général Bergansius tint ferme et, au mois de janvier 1891, les catholiques, réunis à Bois-le-Duc, signifièrent au ministère qu'il n'avait plus à compter sur eux. Cependant, lorsque la discussion s'engagea au mois d'avril à la seconde Chambre, les libéraux soutinrent le projet du gouvernement, et le principe du service personnel fut adopté ; mais le projet comprenait deux

cents articles, les catholiques organisèrent une obstruction savante, et la discussion traîna tellement en longueur que l'on ne put pas arriver au vote sur l'ensemble avant le mois de juin, où devaient avoir lieu les élections générales. Les catholiques triomphaient.

Mais, pour assurer leur victoire, ils se décidèrent à faire échec au cabinet Mackay et à porter leur concours aux libéraux. Dès le premier tour de scrutin, 74 sièges sur 100 étaient pourvus : les libéraux en obtenaient 31 ; les catholiques, 21 ; les antirévolutionnaires, 12. Le 23 juin, la défaite du ministère se changea en déroute : la Chambre comprenait 53 libéraux, 2 radicaux, 21 antirévolutionnaires, 24 catholiques. Domela-Nieuwenhuis n'était pas réélu, et M. Schaepman, qui n'avait pas craint de soutenir le projet Bergansius, abandonné de ses coreligionnaires, restait à la porte de la Chambre. Il fallut qu'un de ses amis lui cédât un peu plus tard sa place à Almelo.



M. A. KUYPER, né en 1837.

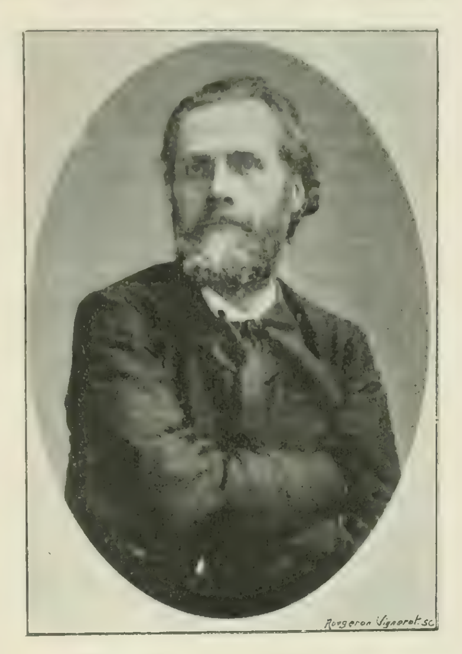
Le cabinet Mackay était donc forcé de se retirer : on hésita cependant, et l'on décida que la démission ne serait donnée qu'après la visite de l'empereur d'Allemagne, annoncée pour le 1er juillet. C'était en effet un grand événement dans le monde officiel. Guillaume II, accompagné de l'impératrice, escorté de plusieurs ministres, passa trois jours à Amsterdam et alla s'embarquer à Rotterdam pour l'Angleterre. Que se passa-t-il dans cette entrevue? La note officieuse, communiquée aux journaux,

annonça qu'on profiterait de l'occasion pour régler les affaires pendantes entre les deux États, sans indiquer quelles pouvaient être ces affaires, dont plus jamais on n'a entendu parler. Ce qu'il faut noter, c'est que l'empereur d'Allemagne avait avec lui non seulement des dignitaires de la cour, mais encore le chef du département des Affaires civiles, le chef du cabinet militaire, le chef du cabinet de la Marine et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères; c'est que le cabinet démissionnaire était présent à l'entrevue, et que l'ambassadeur hollandais était venu tout exprès de Berlin pour y assister. Mais ce qu'il faut aussi relever avec soin, c'est l'attitude de la population et le langage des journaux qui, tous, déclarèrent vouloir rester en dehors de toute alliance dans l'intérêt de l'indépendance nationale.

Le Dr SCHAEPMAN, né en 1844.

La crise ministérielle qui s'ouvrit au lendemain des fêtes fut longue et laborieuse. Dans les négociations avortées, on crut voir et on dénonça ouvertement l'œuvre d'un parti de la cour. Enfin M. van Tienhoven, qui avait reçu le mandat de former un cabinet et n'avait d'abord accepté qu'à la condition de rester en dehors de la combinaison, réussit le 20 août à constituer un ministère où il prenait les Affaires étrangères, en laissant la présidence du conseil à M. Tak van Poortvliet, député d'Amsterdam, bien connu comme partisan d'une large extension du droit de suffrage, ancien ministre du *Waterstaat*, qui allait à l'Intérieur. Le

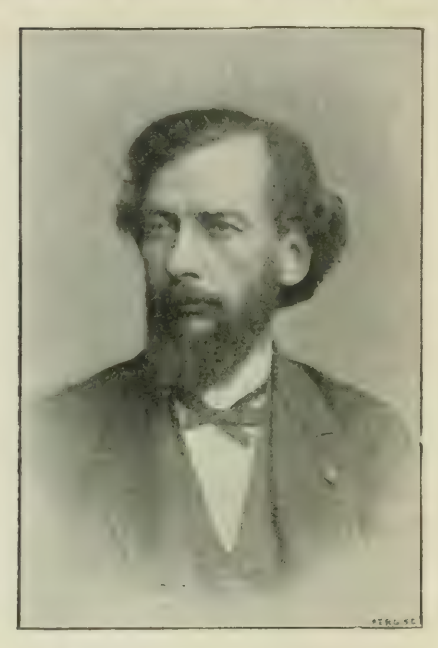
ministre des Finances était M. N. Pierson, qui abandonnait les hautes fonctions de président de la Banque néerlandaise pour tenter la réforme de l'impôt dont il avait exposé les principes dans le *Gids*. M. Smidt était chargé de la Justice; M. van Dedem, ancien avocat aux Indes, devenait ministre des Colonies; M. Lely, ingénieur civil, était nommé au Waterstaat; M. Jansen, ingénieur en chef de la flotte, entrait à la Marine, et le ministre de la Guerre, le lieutenant-colonel Seyffart, quoique partisan du service personnel, avait cependant des vues particulières qui l'obligeaient à refondre le projet de son prédécesseur, le général Bergansius. Et ce choix plaisait ainsi aux libéraux, qui voulaient la réforme militaire, et aux catholiques, qui se disaient : Qui gagne temps gagne tout.



M. DOMELA-NIEUWENHUIS,
né à Amsterdam, en 1846.
Phot. Koolstra.

Il était facile, en effet, de voir dans quel ordre le nouveau ministère appliquerait son programme, le programme des associations libérales réunies en mai à Amsterdam. La réforme financière avait plus de chance d'être acceptée que la réforme électorale, et celle-ci devait passer avant la réforme militaire. Le ministre des Finances ne mit pas de retard à faire ses propositions. Il commença par demander des dégrèvements profitables au plus grand nombre sur le savon et sur le sel; il diminuait les droits d'enregistrement et d'hypothèque, il abaissait de 4 à 2 pour 100 la taxe de transmission des propriétés à titre

onéreux. Les 10 millions de florins qui lui manquaient de cette manière, il les réclamait pour 2 millions à l'augmentation des droits sur l'alcool, et pour 8 millions à un impôt sur le capital. Au commencement de chaque année, tout contribuable est tenu de faire une déclaration écrite et signée de tout ce qu'il possède, déduction faite de ses dettes. Cette déclaration pourra être contrôlée, sur l'appel de l'inspecteur des finances, par une commission spéciale qui, après avoir entendu le contribuable, aura le droit d'élever son estimation. Si un contribuable refuse de faire la déclaration exigée par la loi, il est taxé d'office. L'impôt normal est de 1 pour 1 000 sur le capital déclaré; mais il en est fait remise partielle pour les fortunes inférieures à 25000 florins, et remise totale pour les fortunes inférieures à 13 000 florins. De 13 à 14000 florins, l'impôt est de 2 florins; de 14 à 15 000 florins, il est de 4 florins. Au-dessus de 15000 florins jusqu'à 200 000, le capital est imposé de 1 fl. 25 par 1 000 florins pour toute somme au-dessus des premiers 10 000 florins. Au-dessus de 200 000 florins, le capital paye 237 fl. 50 pour les 200 premiers 1 000 florins et, en plus, 2 florins par 1 000 pour le reste.



M. VAN TIENHOVEN, né en 1841.
Phot. Albert Greiner.

Malgré toutes les critiques adressées à son projet par la presse financière et conservatrice, qui lui reprochait d'introduire dans la législation fiscale le système de la progression, malgré le reproche qui lui fut fait, en sens inverse, de trop ména-

ger les grosses fortunes, le ministre des Finances, avec beaucoup de vivacité, de ténacité et de bonne humeur, vint à bout de tous ses adversaires. L'augmentation des droits sur l'alcool, combattue à la fois comme onéreuse pour le peuple et comme établissant l'équilibre du budget sur le développement d'une habitude vicieuse, fut votée par 51 voix contre 44, et l'impôt sur le capital par 62 voix contre 33. Sept catholiques étaient venus grossir la majorité libérale. La première Chambre adopta, le 26 septembre 1892, la loi votée par la seconde Chambre le 23 juillet 1892.



M. N. G. PIERSON, né en 1839.
Phot. Kameke.

Durant ces débats, les reines avaient rendu le 30 mai à Berlin la visite qu'elles avaient reçue à Amsterdam; mais aucun ministre ne les accompagnait, et les journaux se bornaient à enregistrer sans grand enthousiasme les revues, les banquets, les représentations de gala et même la nomination de la régente comme colonelle d'un régiment allemand. L'attention était plutôt tournée vers les débats des États généraux, vers les élections provinciales qui furent favorables au ministère, vers l'agitation socialiste de Groningue et de Frise, qui devait prendre un caractère menaçant à la fin de l'année, et vers les nouveaux projets ministériels. M. Tak, en effet, avait proposé sa réforme électorale et, de son côté, M. Pierson avait introduit devant la Chambre sa proposition d'impôt sur les revenus professionnels et autres qui devait permettre, avec une revision des droits de succession, une dimi-

nution notable de l'impôt personnel. Comme l'impôt sur le capital, l'impôt sur les revenus professionnels et autres repose sur une déclaration annuelle du contribuable. Cette déclaration est obligatoire : si elle n'est pas faite en temps utile, le retardataire est puni d'abord de l'amende ; en cas de récidive, de la prison, sans préjudice du payement de la somme impayée et même du double de cette somme. A partir de 600 florins de revenus ou de salaire, on est passible de l'impôt, qui varie selon la progression suivante : jusqu'à 700 florins, 1 florin; de 700 à 750 florins, 2 florins; de 750 à 800 florins, 2.75 ; de 1 500 à 1 600 florins, 14 florins. Si le revenu net est supérieur à 1 500 florins sans excéder 8 200, il est perçu d'abord un droit fixe de 14 florins, plus un droit de 2 florins pour chaque 100 florins de revenu au-dessus de 1 500 florins. Si le revenu est supérieur à 8 200 florins, il est perçu un droit fixe de 148 florins, plus un droit de 3.20 pour chaque centaine de florins au-dessus de 8 200 florins. Un tarif particulier est applicable à ceux qui sont passibles de l'impôt sur le capital. Ils sont assujettis à l'impôt sur les revenus pour la somme totale de leurs revenus ; mais ils payent 3.20 ou seulement 2 pour 100, suivant que leur capital dépasse ou n'atteint pas 200 000 florins. Pour les négociants, on déduit l'intérêt à 4 pour 100 de la somme engagée dans leurs affaires; pour tous, l'intérêt du capital nécessaire à l'exercice de leur profession.

Cette loi, si ingénieuse, si bien intentionnée et si compliquée, ne laissa pas d'être vivement attaquée. On l'accusa d'être inquisitoriale, de compter sur la bonne foi des contribuables, sur la discrétion des agents du fisc, d'être faite pour des professeurs et des économistes plutôt que pour des gens du peuple, d'être injuste en fixant un chiffre uniforme de revenus pour la villes et pour la campagne, sans tenir compte de la différence des situations. La Chambre passa outre à ces objections; elle se contenta de porter de 600 à 650 florins le chiffre minimum des revenus passibles de l'impôt, exempta de la taxe tous les revenus des professions agricoles (cultivateurs, pépiniéristes-éleveurs) et, après une discussion très longue, elle vota le projet du ministre, qui fut adopté par la première Chambre le 2 oc, tobre 1893. M. Pierson avait promis qu'avant le 1er mai 1894, il aurait revisé la loi sur l'impôt personnel et sur les droits de succession. Mais les points noirs surgissaienl à l'horizon ministériel. La réforme électorale avait été mal accueillie; aucun des partis ne s'en souciait. Le mouvement socialiste inspirait des inquiétudes. L'impôt sur le capital, estimé à 8 millions, n'en avait donné qu'un peu plus de 6. Des indiscrétions commises par les

agents du fisc sur les déclarations des contribuables avaient indisposé la Chambre, et quand le projet de M. Tak fut déposé sur le bureau, les sections nommèrent pour présidents les adversaires de la loi et, en première ligne, le radical M. S. van Houten qui, malgré ses opinions avancées, avait mené la campagne la plus vive contre la réforme électorale.

Aussi, dès que la discussion s'engagea, le 20 février, on put pressentir qu'elle n'aboutirait pas. Au principe posé par le gouvernement que l'électorat serait conféré à tous ceux qui, sachant lire et écrire, pourvoiraient, sans le secours de l'Assistance publique, à leurs besoins et à ceux de leur famille, et rempliraient ainsi les conditions de « bien-être » et de « capacité » exigées par la Constitution, MM. Mackay et van Alphen opposèrent un amendement donnant le droit de vote seulement aux chefs de famille et à ceux qui habiteraient une chambre chauffée. C'était exclure les domestiques et les ouvriers habitant en garni. Mais, au dernier moment, les auteurs de l'amendement le retirèrent, et le texte ministériel fut voté par 80 voix contre 17.



M. TAK VAN POORTVLIET, né en 1839.
Phot. Henri de Louw.

A l'article suivant, les amendements tombèrent dru comme grêle. Jamais on ne vit semblable collection de chinoiseries. Combien de temps faut-il demeurer dans le même domicile pour être électeur? Combien de fois peut-on changer de logement par an? Les ivrognes arrêtés dans la rue seront-ils exclus? Ceux dont les enfants seront admis gratuitement dans les écoles

sont-ils assistés? Pourquoi doit-on savoir lire et écrire? Tel illettré n'est-il pas plus instruit que son voisin qui sait lire et écrire? Enfin, le 9 mars, on vote sur une proposition de Meijer, repoussée par le gouvernement, disposant que ceux-là seuls seront électeurs qui occuperont un appartement de deux pièces, dont une au moins sera chauffée. La proposition est adoptée à une imposante majorité. Aussitôt M. Tak se lève et déclare que la loi est retirée. Des applaudissements éclatent de tous les points de la Chambre.

Qu'allait-il arriver cependant? La Chambre serait-elle dissoute? le ministère donnerait-il sa démission? La régente, après avoir pris conseil des présidents des deux Chambres et du conseil d'État, signa la dissolution de la Chambre, le 17 mars, comme le demandaient les ministres. Les élections étaient fixées au 10 avril. La campagne électorale fut très courte et très vive. La question de principe fut dominée par une question de personnes. Tous les libéraux se déclaraient partisans d'une réforme électorale; mais il s'agissait avant tout de savoir si l'on était pour ou contre Tak. La bataille fut donc très confuse. Une partie des libéraux reprochait à M. Tak son autoritarisme, ses libertés vis-à-vis de la Constitution et trouvait des alliés dans les antirévolutionnaires conservateurs, dirigés par MM. Mackay et Savornin-Lohman, et dans les catholiques ultramontains. Les libéraux partisans de M. Tak étaient confondus avec les antirévolutionnaires démocrates de M. Kuyper et les catholiques libéraux de M. Schaepman. A vrai dire, les maîtres de la situation étaient les catholiques qui avaient, dans l'occurence, autant d'intérêt à écarter le ministère Tak qu'ils en avaient eu en 1891 à écarter le cabinet Mackay. C'était toujours la réforme militaire qui était en jeu.

Grâce à leur concours, les adversaires du cabinet enlevèrent le 10 avril 38 sièges, contre 33 donnés aux takkiens, comme on disait alors. Le 24 avril, la coalition antiministérielle maintint son avance: la Chambre se composait de 44 partisans et de 56 adversaires de M. Tak. M. Tak porta à la régente la démission du cabinet.

Mais qui devait-on appeler à lui succéder? Les libéraux qui formaient la majorité étaient irrémédiablement divisés; les adversaires de M. Tak se composaient mi-partie de catholiques, mi-partie de libéraux; ceux-ci prirent le pouvoir, soutenus et protégés par les catholiques. Ce fut M. Roëll qui prit la présidence du conseil (8 mai 1894) et le portefeuille des Affaires étrangères. M. van Houten, qui avait échoué à la députation à Gro-

ningue, devint ministre de l'Intérieur; le général Schneider, un catholique, fut nommé ministre de la Guerre : on savait que s'il était pour le service personnel, il demandait d'abord la transformation de l'armement. M. Sprenger van Eyk, ancien ministre, qui avait combattu les projets Pierson dans la presse, se voyait chargé de les appliquer comme ministre des Finances et d'en poursuivre l'achèvement Le programme du nouveau ministère mettait en première ligne une loi pour étendre largement le droit de suffrage dans les limites de la Constitution et des réformes financières tant pour l'État que pour les communes. D'autre part, le silence fait sur la question de l'instruction obligatoire et le service militaire personnel montrait à quelles conditions était subordonné le concours ou, si l'on veut, la neutralité bienveillante des catholiques. Ainsi le rapprochement entre libéraux devenait plus malaisé.



M. ROELL, né en 1844.
Phot. Kameke.

Le ministère était à peine installé que les Chambres furent averties (juin 1894) qu'une expédition allait être dirigée contre Lombok. Cette île était gouvernée par un prince Balica qui affectait de ne pas reconnaître l'autorité du gouverneur général des Indes et maltraitait la population indigène mahométane, les Sasaks. Le 6 juillet, les troupes hollandaises, sous le commandement du général Vetter, débarquaient à Ampenam et, quatre jours après, le prince de Lombok, par une lettre adressée au gouverneur général, acceptait l'ultimatum qui lui était présenté.

Mais le 25 août, à 11 heures du soir, tandis que les soldats hollandais dormaient, ils furent attaqués traîtreusement ; pendant quinze heures, le général en chef se défendit contre la fusillade qui pleuvait sur ses troupes par des meurtrières percées dans les murailles des maisons. Obligé de battre en retraite, il subit des pertes énormes ; dans les deux jours que mit la colonne pour arriver à Ampenam, elle avait perdu 71 tués, dont le chef d'état-major van Ham, 184 blessés et 253 disparus.

Le gouvernement ne s'abandonna pas devant ce désastre ; il maintint le général Vetter, fit bombarder les villes de la côte et, avant la mauvaise saison, le 17 et le 18 novembre, les soldats du général Vetter enlevèrent Tjakra-Nagara, la résidence princière, malgré une vive résistance, firent prisonniers le vieux radjah, blessé dans la lutte, et la plupart des membres de sa famille, et s'emparèrent de ses trésors. La résistance était brisée et les troupes purent être ramenées à Batavia. Cette campagne a rehaussé le prestige des armes hollandaises tenues en échec à Atchin depuis de longues années.

Pendant ce temps, le ministère, reprenant la méthode de ses prédécesseurs, commençait par les lois financières. M. Sprenger van Eyk, afin de réprimer la fraude, fit voter que tous ceux qui font entrer une marchandise doivent en déclarer la valeur ; cette déclaration est soumise aux agents du fisc et cette menace de l'intervention de l'État a donné des plus-values importantes. Au mois de février 1896 vint en discussion la réforme de l'impôt personnel qui maintenait comme bases de l'impôt le loyer, le mobilier, les domestiques, les cheminées, supprimait les portes et fenêtres et frappait les vélocipèdes. Au dernier moment, une coalition des catholiques et des partisans de M. Tak décida que la loi ne serait pas promulguée sans une résolution spéciale des États généraux et ce n'est que le 1er janvier 1897 qu'elle est enfin entrée en vigueur.

Après les élections provinciales de mai 1895, le ministre de l'Intérieur déposa son projet de réforme électorale. L'article 1er déclare électeurs tous les Hollandais âgés de vingt-cinq ans 1° qui, le 1er mars, ont acquitté l'impôt de l'exercice écoulé pour une des contributions directes de l'État, de 1 florin au moins ; 2° qui, sans payer d'impôts, ont habité durant les six derniers mois, un an au plus, deux logements de 2 fl. 50 à 0,80 par semaine, suivant les communes ; 3° qui, ne tombant pas dans les catégories précédentes, ont gagné dans le même emploi durant l'année écoulée de 550 à 275 florins, suivant les communes ; 4° qui reçoivent une pension du même chiffre d'une institution

publique, de l'État ou des communes; 5° qui, le 1er février, possèdent depuis un an une inscription nominative de 100 florins au Grand Livre ou un livret de 50 florins à la caisse d'épargne postale ; 6° qui ont passé un des examens prescrits par la loi pour les fonctions d'instituteur, professeur, ingénieur, notaire, vétérinaire, dentiste, etc.

Malgré les attaques des libéraux qui reprochaient à la loi de maintenir le cens, des conservateurs qui l'accusaient d'introduire le suffrage universel, M. van Houten réussit le 19 juin à faire voter sa loi par 56 voix contre 43. Désormais, les élections se feront partout au scrutin uninominal. Les candidats devront être proposés d'avance par 40 électeurs au moins ; si un seul candidat est présenté dans une circonscription, il est proclamé élu ; dans le cas contraire, l'électeur recevra un bulletin de vote portant le nom de tous les candidats et par un coup de tampon donné dans le couloir d'isolement, il indiquera celui qu'il a choisi. Le ballottage ne peut avoir lieu qu'entre les deux candidats qui, au premier tour de scrutin, sans atteindre la majorité absolue, ont eu le plus de voix. Le 7 septembre, la première Chambre, à son tour, vota la nouvelle loi électorale par 34 voix contre 12. C'était comme le testament du ministère.

Soit dans la discussion du budget, soit à l'occasion de la loi électorale, le ministre de l'Intérieur essaya de reconstituer l'unité du parti libéral sur cette plate-forme : antiprotectionnisme, anticléricalisme. Mais ces tentatives n'eurent d'autre résultat que d'ébranler encore davantage la situation du cabinet, et il aurait été certainement renversé, si tout le monde n'eût été pressé d'arriver à la consultation électorale. On se hâta donc de voter la loi sur les successions, la loi sur les finances municipales, la loi instituant des chambres de travail et la Chambre se sépara en avril 1897.

Les libéraux n'étaient pas sans appréhensions ; les antirévolutionnaires avaient fait alliance avec les catholiques sur la base d'un protectionnisme plus ou moins déguisé, de l'ajournement de la réforme militaire et d'une revision des lois sur l'enseignement au détriment de l'instruction de l'État et au bénéfice des églises. D'autre part, les libéraux, très divisés depuis la dissolution, voyaient se former à leur extrême gauche un parti socialiste sous la direction de M. Troelstra qui, en opposition avec M. Domela Nieuwenhuis entendait engager la lutte sur le terrain parlementaire. C'était une scission nouvelle. A ce moment, se fonda une association, la ligue des chrétiens historiques, qui se rattachent à l'orthodoxie protestante, mais qui ne veulent pas

entendre parler d'une alliance avec les catholiques. S'appuyant sur le parti protestant, aidée par les pasteurs, la ligue en quelques semaines comptait 17000 membres.

Le 1er juin commencèrent les opérations électorales. Dans sept circonscriptions, toutes catholiques, il y eut un seul candidat qui fut proclamé élu. Dans les 93 autres, le premier tour de scrutin eut lieu le 15 juin. Ce jour-là furent nommés 14 libéraux, 1 radical, 15 catholiques (ce qui faisait 22 avec les 7 du 1er juin) et 13 antirévolutionnaires; soit une avance de 20 voix pour les coalisés. Et si l'on analysait les résultats du scrutin, la défaite s'accentuait davantage. Les libéraux eurent le sentiment qu'ils étaient perdus : leurs adversaires triomphaient bruyamment, se partageaient les places. A travers le pays, il y eut un cri : les catholiques vont gouverner la Hollande. Le vieux sentiment protestant se réveilla; on se souvint du dicton d'autrefois : Plutôt Turcs que papistes ! les chefs antirévolutionnaires furent abandonnés de leurs troupes, les chrétiens historiques recommandèrent les candidats libéraux et, au second tour de scrutin, partout où un catholique est en ballottage avec un libéral, les protestants, de quelque nom qu'ils s'appellent, votent pour le libéral et mettent les catholiques en minorité. Aussi, au second tour, les catholiques ne gagnent pas un seul siège : ils restent 22. Les antirévolutionnaires ont 8 nominations et sont en tout 21 ; les chrétiens historiques emportent quatre sièges; les libéraux, en additionnant les voix du premier tour, disposent avec les radicaux de 49 voix et les socialistes de 4 voix. La Chambre est donc très divisée; mais elle est pour le *statu quo*. Tout danger de réaction en matière économique ou d'enseignement est dissipé. Le ministre de l'Intérieur, M. van Houten, avait échoué à Groningue; les membres du ministère Tak obtenaient plusieurs élections et la reine régente confia à M. Pierson, ancien ministre des Finances dans le cabinet Tak, le soin de former un nouveau gouvernement. M. Pierson se réserve les Finances; M. de Beaufort prend les Affaires étrangères, M. Goeman Borgesius, l'Intérieur, M. Lely, les Travaux publics, le général Elan la Guerre, M. Janssen la Marine, M. Cremer, les Colonies. Le ministère est un ministère de concentration libérale. Son programme comporte, outre les lois sociales qui étaient réclamées par tous les partis, l'instruction obligatoire et le service personnel. Mais sa situation est très précaire. Dans la discussion du budget, le ministre de la Marine a été mis en minorité et a dû se retirer. Au bout de deux mois, il a été remplacé par l'amiral Roëll. Au mois de mars 1898, le ministre de

la Guerre a déposé un projet portant suppression du remplacement. Des dispenses sont admises pour les ministres des cultes, pour les soutiens de famille; mais, malgré tous ces adoucissements, les catholiques sont restés irréductibles dans leur opposition, craignant que ce ne soit le premier pas vers l'établissement du service personnel. Leur résistance n'a pas empêché le vote de la loi dans la session d'été de 1898. Pour l'instruction obligatoire, quoique l'obligation soit présentée avec beaucoup de ménagements, soit en ce qui concerne les sanctions, soit en ce qui regarde l'obligation de la vaccine, les antirévolutionnaires et les catholiques invoquent contre le principe la liberté du père de famille et contestent le droit de l'État à intervenir dans l'éducation de l'enfant. Dans la discussion du budget, les socialistes ont prouvé qu'ils ne dédaignaient aucune alliance et les adversaires du cabinet, catholiques et antirévolutionnaires, auraient bien voulu rendre sa situation assez difficile pour le remplacer au moment où la reine devait prendre possession du pouvoir. Mais leurs espérances ont été trompées et le cabinet Pierson s'est maintenu.

Au point de vue extérieur, la Hollande entre de plus en plus dans la voie de l'arbitrage. Le différend avec la France sur le terrain contesté de la Guyane a été déféré au jugement du tsar qui s'est prononcé en faveur de la Hollande. C'est encore le tsar qui doit décider dans l'affaire du *Costa Rica Packet*, ce navire anglais accusé de se livrer à la piraterie et dont le capitaine, retenu en prison durant quatre semaines, fut relâché, le tribunal de Manda n'ayant pas osé affirmer que l'acte incriminé avait été accompli dans les eaux hollandaises. Il est à peine besoin de rappeler que La Haye a été choisie comme siège de la Conférence pour le désarmement.

Pendant la discussion du budget de 1896 a été voté un crédit de 300 000 florins pour les frais de participation de la Hollande à l'Exposition de 1900 à Paris. Le gouvernement n'avait demandé que 50 000 florins; mais il s'est empressé de se rallier à cet amendement. Il faut noter que les États généraux n'avaient voté aucun crédit ni pour l'Exposition de Chicago, ni pour celle de Berlin; mais il convient aussi de ne pas oublier les paroles très dures prononcées contre le système protectionniste de la France.

Enfin, cette revue ne serait pas complète, si l'on ne disait un mot de la reprise des hostilités à Atchin, à la suite de la défection de l'un des chefs alliés aux Hollandais, Toekoe-Oemar. Le général Vetter, chargé encore du commandement, brûla

beaucoup de villages ennemis, tua beaucoup de monde aux Atchinois, mais Toekoe-Oemar réussit à s'échapper. Sous le ministère de M. Cremer, la campagne a été poursuivie avec une nouvelle vigueur; Toekoe-Oemar, réduit à fuir, est mort dans une de ces rencontres au printemps de 1899. Malgré les succès remportés depuis par les troupes hollandaises, on se demande quand finira cette campagne qui dure depuis plus de vingt-cinq ans.

LES COLONIES

Par Adrien MELLION

Si le petit royaume de Hollande tient encore un certain rang parmi les puissances européennes, il le doit assurément à son empire colonial, l'un des plus grands et des plus productifs du globe. Cet empire n'a pas moins de 18 000 000 de kilomètres carrés, avec près de trente millions d'habitants. Comme celui de l'Angleterre, il dépasse donc de beaucoup en étendue le territoire métropolitain.

Les possessions néerlandaises se divisent géographiquement et politiquement en deux groupes distincts:

1° Les *Indes orientales*, en Océanie;

2° Les *Indes occidentales*, en Amérique.

LES INDES ORIENTALES

Le premier groupe, celui des *Indes orientales*, est de beaucoup le plus important; il englobe les trois quarts de l'archipel Asiatique ou Malais, appelé quelquefois « Indes insulaires » ou « Insulinde ». Il comprend : d'abord les *îles de la Sonde*, longue rangée de terres tropicales et volcaniques qui se développe en croissant depuis la presqu'île de Malacca au N.-O. jusqu'à la hauteur du continent australien, au S.-E. (Sumatra, Bangka et Billiton, Java et Madoera, Riouw-Lingga, Bali, Lumbok, Soemba, Soembawa, Florès, Timor, puis un peu plus au nord la Nouvelle-Guinée (partie occidentale) l'archipel des Moluques, l'archipel de Célèbes, et la grande île de Bornéo.

1° *Histoire*. — Avant d'entreprendre la description géographique de ce magnifique domaine colonial, il importe de jeter un coup d'œil sur sa conquête par les Européens.

Les premiers conquérants des Indes orientales furent les Portugais. Au XVIe siècle, ils possédaient le monopole commercial des denrées de ce pays dont l'entrepôt était Lisbonne. C'est à Lisbonne que les marins hollandais, qui étaient déjà les « rouliers

des mers », vinrent chercher les produits des Indes pour en approvisionner ensuite toute l'Europe. Lorsque Philippe II, roi d'Espagne, s'annexa le Portugal en 1580, son premier soin fut de chercher à tirer vengeance de ses anciens sujets des Pays-Bas en leur fermant les ports de la péninsule ibérique. Ils résolurent alors d'aller eux-mêmes aux Indes. Il fallait en trouver la route, dont les Portugais gardaient soigneusement le secret. D'après l'opinion générale, elle devait contourner le nord de l'Asie, et ce fut dans cette direction qu'en 1594 et 1596, les vaisseaux néerlandais la cherchèrent d'abord ; mais, arrêtés par les glaces, ils durent renoncer à leur entreprise. Heureusement, pendant ce temps, le capitaine Corneliz Houtman était parvenu à se procurer à prix d'or les cartes portugaises et à trouver ainsi la vraie route, celle du Cap. Dix négociants d'Amsterdam formèrent aussitôt une compagnie dite « Compagnie du lointain » (*van verre*) et quatre navires commandés par Houtman et Picter Dircks Keyser partirent du Texel le 2 avril 1595, pour effectuer un voyage de reconnaissance. Parvenus aux Indes en juin 1596, ils rentrèrent au port en août 1597. La Compagnie du lointain organisa une nouvelle flottille de huit navires sous les ordres de Jacob Corneliz Van Neck, Jacob Van Heemskerk et Wybrand van Vaërwyck : six mois après, ils arrivaient à Bantam. Puis, tandis que quatre des bâtiments poussaient jusqu'aux Moluques, le reste revint en Hollande avec une riche cargaison d'épices : plusieurs milliers de kilogrammes de poivre, clous de girofle, noix de muscade. Alors les expéditions se succédèrent, de nombreuses compagnies commerciales furent fondées avec lesquelles les indigènes, las du joug portugais, consentirent à traiter. Les Hollandais obtinrent ainsi, dès 1602, le monopole du commerce des clous de girofle à Amboine et de la muscade à Banda (Moluques), avec une bande de littoral à Sumatra.

Le gouvernement néerlandais intervint ensuite pour protéger militairement les navires de ses nationaux contre les redoutables galions et carraques portugais, toujours armés en guerre. Le 20 mars 1602, il fusionna les diverses sociétés en une seule au capital de 6 440 000 florins, la *Compagnie des Indes orientales*, qu'il autorisa à nommer des gouverneurs, à lever des troupes, à contracter officiellement avec les indigènes. Elle se composait de six sections ou chambres. Une chambre composée de dix-sept membres délégués par les sections, et dite *Chambre des Dix-sept*, centralisait tous les pouvoirs. Au rebours des Portugais, convertisseurs religieux avant tout, la Compagnie eut soin de respecter les croyances et les coutumes des indigènes; elle



CARTE DES ILES DE LA SONDE

ne visait qu'un but commercial. Par contre, elle s'efforça de chasser les Portugais de l'archipel asiatique et, à côté de chaque comptoir, éleva une forteresse, une « loge ». La capitale des possessions néerlandaises fut d'abord Amboine, puis Jacatra. En 1610, la colonie des Indes orientales avait acquis assez d'importance pour que le gouvernement métropolitain jugeât nécessaire de créer un gouverneur général : le premier titulaire fut Pieter Both. Mais bientôt les Pays-Bas se heurtèrent à la rivalité jalouse de l'Angleterre. A l'instigation de cette puissance, les Javanais se révoltèrent en 1618 ; les Hollandais durent incendier Jacatra, et construisirent une nouvelle capitale qu'en souvenir de leurs ancêtres, les Bataves, ils nommèrent Batavia. La Compagnie atteignit l'apogée de la prospérité sous le gouvernement de Johan Moetsuyker (1653-1678). Vers 1700, la décadence commença et continua pendant tout le XVIII[e] siècle. Trois causes y contribuèrent : la première fut une erreur économique. La Compagnie, s'exagérant l'importance du commerce des épices qu'elle avait monopolisé, les réduisit à trois ou quatre espèces dont elle concentra la production dans quelques îles rigoureusement surveillées. Puis ce fut le luxe de ses agents que la Chambre des Dix-sept s'efforça vainement d'enrayer par des décrets somptuaires. Les intérêts commerciaux légitimes ne suffisant plus pour subvenir à ces goûts fastueux, on pressura les insulaires, qui se soulevèrent, et les frais de la répression creusèrent encore le déficit. Enfin la guerre contre l'Angleterre acheva de ruiner la Compagnie, dont le passif, d'abord masqué par la distribution de dividendes fictifs, atteignit 134 millions de florins en 1798. Le gouvernement dut alors la dissoudre. Il rendit la liberté au commerce colonial.

Un ancien officier, Herman Willem Daendels, fut nommé gouverneur général en 1810 par le roi Louis. Il se signala par des réformes énergiques, fit construire à Java la grande route d'Anjer à Panaroekan, et organisa un service postal. Mais, le 4 août 1811, Java tomba aux mains des Anglais, qui la gardèrent jusqu'au 19 août 1816, date à laquelle les Hollandais recouvrèrent leurs possessions. Une ère de demi-prospérité s'ouvrit encore pour celles-ci. Malheureusement, à partir de 1824, les révoltes des insulaires des Moluques, de Célèbes, etc., puis, en 1830, la scission de la Hollande et de la Belgique engendrèrent de nouveaux désastres. C'est alors que le gouverneur général Van den Bosch fit adopter son fameux système des *cultures forcées*, consistant dans l'obligation pour les indigènes de consacrer la majeure partie de leurs terres à des

cultures lucratives, sucre, thé, indigo, café, et de livrer à bas prix leurs récoltes à l'État, qui les expédiait sur les marchés d'Amsterdam et de Rotterdam où il réalisait sur la vente des bénéfices énormes, environ 50 millions par an. Cependant, sous l'influence des idées humanitaires qui eurent cours en Europe après 1848, le gouvernement néerlandais dut reconnaître l'injustice de son double rôle de propriétaire et d'acheteur obligatoire et finit par s'émouvoir des souffrances causées aux indigènes par la substitution des cultures gouvernementales à celle du riz, leur principal aliment. Depuis 1890, le système de la « ferme », des « bonis coloniaux », est complètement abandonné. Les finances des Pays-Bas souffrent aujourd'hui d'autant plus de ce sacrifice qu'il coïncide avec les dépenses occasionnées par la guerre contre les Atchinois, à Sumatra, guerre qui se poursuit péniblement depuis 1873.

2° *Géographie.* — Si, au point de vue géologique et climatologique, les Indes orientales présentent une certaine unité, les îles dont se compose le groupe offrent, sous le rapport de la faune, de la flore et de la population, des contrastes assez accusés pour nécessiter une étude spéciale de chacune d'elles. Il importe donc de les passer successivenent en revue.

Sumatra.

L'île *Sumatra*, la plus importante de toutes les îles de la Sonde, s'allonge du nord-ouest au sud-est, face à la côte occidentale de la presqu'île de Malacca dont la sépare le détroit de ce nom. Sa longueur est de 1760 kilomètres; sa largeur, qui n'est que de 160 kilomètres dans la partie nord occidentale, atteint près de 400 kilomètres à l'extrémité opposée. Elle présente une superficie de 443 000 kilomètres carrés qui la place au quatrième rang des terres insulaires après la Nouvelle-Guinée, Madagascar et Bornéo.

Une chaîne de montagnes, le Barisan, sillonne Sumatra d'un bout à l'autre. Elle ne surgit pas au centre même de l'île, mais longe la côte occidentale à une distance de 50 à 60 kilomètres. D'une épaisseur moyenne de 130 kilomètres, elle laisse entre elle et le détroit de Malacca une immense plaine d'alluvions large de 100 à 200 kilomètres et qui se soulève parfois en collines basses et boisées que coupent les lits de nombreuses rivières. Le Barisan ne forme pas d'ailleurs une arête unique ; il se ramifie de place en place en plusieurs chaînes secondaires,

enfermant dans leurs quadrilatères de vastes plateaux, flanqués de contreforts que séparent des vallées profondes. Il est généralement formé de roches granitiques ou porphyriques mêlées de schistes argileux. Sur la crête se dressent une soixantaine de cimes volcaniques, dont huit sont encore en activité. Les deux points culminants paraissent être l'Indrapoera (3690 mètres) au sud de l'île, et le Louseh (3355 mètres) dans la région septentrionale. Viennent ensuite le plateau de Toba, le superbe Passaman ou mont Ophir, point de repère pour les marins, le Singhalang, le Merapi qui domine de ses 2848 mètres le plateau des hautes terres de Padang (*Padangshe Bovenlanden*) et qui passe pour le plus redoutable des volcans de Sumatra avec ceux de Kaba et de Dempo, situés un peu plus bas vers le détroit de la Sonde.

Le système orographique de Sumatra influe sur l'aspect du littoral. La côte occidentale est presque rectiligne, très abrupte à raison de la proximité des montagnes. Sans cesse battue et rongée par les vagues de l'océan Indien, elle est entaillée par des criques profondes. Une rangée d'îles rocheuses (Babi, Banjak, Nias, Batoe, Mentawer, Nassau) la précède. La côte orientale, au contraire, est plate et marécageuse, avec des fonds mouvants, des bancs de sable et de vase. Dans la partie centrale, faisant vis-à-vis à Malacca, s'alignent plusieurs îles basses formées des débris terreux charriés par les fleuves.

Ces fleuves sont assez nombreux, mais leur caractère diffère sensiblement d'un versant à l'autre. Ceux de l'est sont des rivières de plaine au large lit, au cours lent et sinueux, aux bords marécageux couverts de roseaux et de grands arbres, à l'embouchure plus ou moins ensablée. Tels sont, pour ne citer que les plus importants, le Siak, le Kempar et l'Indragiri, issus des hautes terres de Padang et difficilement accessibles aux grands bâtiments; le Djambi, descendu de l'Indrapoera et que termine un delta coupé d'une infinité de marigots; le Moesi ou rivière de Palembang dont le bassin se transforme, en temps de crue, en une succession de lacs immenses. Quant aux cours d'eau du versant occidental, ce sont plutôt des torrents, que leurs rapides rendent impraticables, même pour les *praos* des indigènes.

Sumatra possède de beaux lacs de montagne. Les principaux sont le lac Toba, sur le plateau de ce nom; le Manindjoe dans la région occidentale; le Koumidi, voisin du cratère de l'Indrapoera; la mer de Singharat, la plus vaste de toutes ces nappes d'eau et à laquelle l'Indragiri sert de déversoir; le Danau-Sapulo, ou lac des Dix-Ports, au nord-ouest de l'île.

Le climat de Sumatra est surtout pluvieux. Dans le bas pays

la chaleur est assez forte, l'écart de la température entre les saisons extrêmes est bien faible : le thermomètre oscille entre 26° et 27°. Mais sur les plateaux il n'est pas rare de le voir descendre jusqu'à 4°.

La végétation, remarquable par son exubérance, est répartie, comme à Java, entre trois zones étagées. Dans la zone maritime prédominent les plantes cultivées : riz, maïs, café, canne à sucre, poivre, indigo et tabac. Le caféier est à Sumatra la culture principale, dont le bas Padang (district d'Anger-Bangis) est le plus important centre de production. Puis vient le poivre, en particulier le poivre noir, récolté surtout dans le district d'Atjeh (18 millions de kilogr. par an), et le tabac, spécialité de la région de Déli, sur la côte orientale (production annuelle : 10 millions de kilogr.). L'aréquier et toutes les espèces de palmiers prospèrent également dans toute cette plaine basse de l'île. La seconde zone est celle des côteaux et des forêts. Les côteaux sont tapissés d'alang-alang, hautes graminées dont la masse épaisse sert de repaire au tigre. Les forêts renferment une foule d'essences propres à la construction et à l'ébénisterie : chênes, châtaigniers, bois de sandal et surtout arbre à



Un pont couvert, à Sumatra.
Phot. de M. Brau de Saint-Pol Lias.

gomme et à résine, comme le liquidambar, qui donne le benjoin, l'*isonandra pertja*, ou arbre à gutta-percha, le camphrier, etc. La troisième zone est constituée par les plateaux herbeux, hérissés de pins.

La faune sauvage de Sumatra est extrêmement variée. De nombreuses familles d'éléphants, de rhinocéros et de tapirs gîtent dans les jungles de la côte du pays d'Atjeh. Les forêts abritent l'ours noir, la grande musaraigne, la civette, et de nombreuses variétés de singes : siamangs ou gibbons noirs, au long poil noir frisé comme celui de l'astrakan, cercopithèques, semnopithèques, galéopithèques. Elles sont le domaine particulier de l'orang-outang. A travers les hauts plateaux circulent des hardes de cerfs et de kidiangs (chevreuils). C'est là aussi que l'on peut rencontrer le kambing-outang, seule espèce d'antilope que possède l'archipel insulindien. Le calao-rhinocéros, le faisan-argus se montrent dans toutes les parties montagneuses. Les rivières abondent en crocodiles.Le buffle ou karbauw est plutôt un animal de boucherie ; il est remplacé fréquemment comme bête de somme par le zèbre et par une race de petits chevaux élevés dans les pacages de Deli et d'Atchin.

M. de Varigny évalue à huit millions d'âmes la population sumatraise. On peut y discerner trois groupes ethniques : les autochtones (Malais et Battaks); les peuples mixtes (Atchinois, Lampongs, etc.); les immigrés (Javanais et Soendanais, Chinois, Arabes). D'après Hagen, Sumatra serait le berceau de la race malaise, dont les hautes terres de Padang et le littoral seraient le principal habitat. Les Battas ou Battaks se subdivisent en plusieurs tribus dont les plus connues sont les Alas, sur le plateau de Taba, et les Orang-Koubou, dans la vallée du Djambi. Avec leurs traits caucasiques, ils sont faciles à distinguer des Malais, chez qui prédomine le type mongol. Ils sont païens, et plusieurs de leurs peuplades sont anthropophages. Ce sont les Javanais et autres immigrés qui se livrent ici aux travaux agricoles ou au commerce. Les indigènes connaissent cependant le forgeage des métaux, le tissage des étoffes : la confection des objets en filigranes d'or est une spécialité où ils excellent.

Les Hollandais ne sont pas entièrement maîtres de cette île, que les Anglais leur ont cédée par le traité du 2 novembre 1871. Toute la région nord-ouest (royaume d'Atchin) est restée indépendante, malgré tous les efforts tentés par les troupes néerlandaises au cours d'une guerre qui date de 1873 et qui dure encore pour le malheur des Pays-Bas, dont elle épuise les finances. Ils n'occupent que la partie méridionale

jusqu'au Djambi, et une large bande de la côte occidentale (pays de Behkoelen et de Padang). Tout le reste est soumis au régime du protectorat.

La partie soumise de Sumatra est administrée par un lieutenant-gouverneur résidant à Padang. Elle est divisée en six provinces ou résidences : à l'ouest, Tapanoeli, côte de Padang, haut pays de Padang, et Benkoelen; au nord, Lampong; à l'est, Palem-



Maison d'un planteur de tabac, à Déli. — Phot. de M. Brau de Saint-Pol Lias.

bang. Cette dernière est la plus peuplée et la plus productive. Sa capitale, Palembang, et, sur la côte opposée, le port de Padang sont les deux principaux marchés d'où s'exportent les produits miniers (or, houille et pétrole) et les produits forestiers de Sumatra. Mais c'est le café, dont le gouvernement néerlandais s'est réservé le monopole, qui fournit à la mère patrie ses revenus les plus importants. Sa récolte est, en moyenne, de 180000 piculs (le picul = 62 kilogr.), achetés aux indigènes 13 florins le picul et revendus à Amsterdam 40 à 42 florins.

En 1891 a commencé l'exploitation des houillères à Suma-

tra; en 1895 elle n'a pas donné moins de 100 000 tonnes. Les gisements de pétrole découverts en 1887 ont fourni, de leur côté, 67 millions de litres.

Bangka et Billiton. — Riouw-Lingga.

Le groupe de *Bangka et Billiton* est situé entre la partie sud-orientale de Sumatra et Bornéo.

L'île de *Bangka* est la plus grande avec une superficie de 12 680 kilomètres carrés. Elle n'est séparée de Sumatra que par le mince détroit de Bangka, et cependant sa structure géologique est tout autre. Là point de volcans, mais de basses collines granitiques et quartzeuses dont la cime maîtresse n'atteint pas 700 mètres. Bangka est surtout renommée pour ses gisements d'étain, les plus productifs du globe. Ils se trouvent à quelques mètres seulement de profondeur, dans les sols alluvionnaires de la région septentrionale. L'île renferme aussi des mines d'or et de cuivre, mais elles ne sont pas exploitées.

La population, disent les voyageurs, est de 75 000 âmes. Elle se subdivise en deux groupes : à l'intérieur, les Orang-Goenong, ou gens de la montagne ; sur les côtes, les Orang-Laout ou gens de mer, qui se livrent presque exclusivement au cabotage et à la pêche. Un certain nombre de négociants chinois sont répandus dans les petits ports de Djeboes, Blinjoe, Soengei-Leat, Pangkok-Pinang. Muntok, la capitale de l'île et la résidence des Européens, est située à 4 kilomètres de la côte occidentale.

Billiton, à l'est de Bangka, est bien moins importante, car elle couvre un espace d'à peine 5 000 kilomètres carrés. Elle ressemble d'ailleurs à Bangka au point de vue orographique et géologique, et elle rivalise avec elle pour la production de l'étain. Elle est peuplée de 35 000 habitants, dont 9 000 Chinois.

Au nord de Bangka et Billiton se dresse l'archipel de *Riouw-Lingga*, composé de deux groupes d'îles, celui de Riouw au nord, et celui de Lingga au sud. Ce dernier, séparé de Riouw par le détroit de Dempo, a pour îles principales Lingga et Singkep, qui ont respectivement 815 et 529 kilomètres carrés de superficie. Elles sont dominées par des ondulations granitiques dont le plus haut sommet est le pic de Lingga (1 131 mètres). Leurs pentes sont couvertes d'une admirable végétation forestière qui contribue pour beaucoup à la salubrité du climat. Le sagou, le riz, le poivre sont les cultures les plus répandues. Singkep renferme des gisements d'étain. La faune a pour principaux repré-

sentants le buffle sauvage et le cerf-nain. Les forêts fourmillent de singes. Le groupe de Riouw est séparé de la presqu'île de Malacca par une passe étroite connue sous le nom de détroit de Singapour. Son île la plus importante est celle de Bintang.

On compte dans tout l'archipel Riouw-Lingga environ 100 000 habitants. Cette population est des plus bigarrées : on y trouve des Malais, des Chinois, des Boughi originaires de Célèbes,



La rivière Pluss, chez les Orangs Sakèys. — Phot. de M. Brau de Saint-Pol Lias.

des Tamouls venus de l'Indoustan, et quelques Orang-Laout émigrés de Bangka. Riouw-Lingga forme une résidence qui englobe d'innombrables îlots avoisinants, et dont le port de Riouw est le chef-lieu.

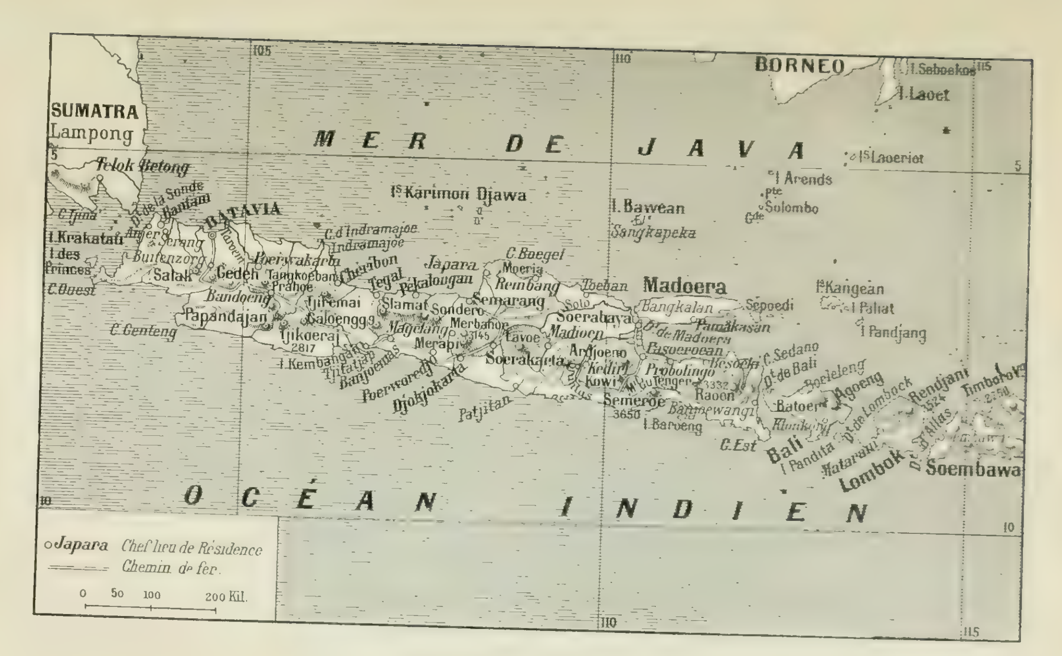
Java.

Java s'étend entre 5° 52′ 33″ et 8° 50′ latitude Sud, et 105° 13′ 15″ et 114° 39′ longitude Est. Sa forme est celle d'un rectangle de 150 lieues de long sur une largeur de 9 à 27 lieues, et dont la

surface est évaluée à 13 millions d'hectares si l'on comprend la grande île de Madoera, immédiatement voisine.

La chaîne médiane qui sillonne Java d'un bout à l'autre se dédouble parfois, mais le plus souvent elle est simple et élargie en plateaux. Elle atteint son maximum d'épaisseur dans la partie occidentale, au sud de Batavia, qui est désignée par les Européens sous le nom de Suisse javanaise, et dans le massif du Tenger à l'est. Son point culminant est le Semeroe (3 650 mètres). Les explorations des voyageurs, et particulièrement de Junghun, ont révélé que les couches tertiaires et sédimentaires entraient pour les trois cinquièmes dans la constitution géologique de l'île. Ils ne dépassent pas l'altitude de 1 000 mètres. Au-dessus de ce point, tous les sommets sont des cônes volcaniques plus ou moins tronqués et parfois même largement égueulés; on n'en compte pas moins de 131. Ces volcans forment le trait le plus saillant du paysage javanais. Leurs cratères aux pentes boisées se succèdent par groupes de trois et plus, à 50 kilomètres environ d'intervalle, sur toute la largeur de l'arête centrale. Beaucoup sont éteints, en apparence du moins, car les volcans de Java appartiennent à la classe des « paroxysmaux », les plus perfides de tous, et leurs brusques réveils sont terribles : l'éruption du Krakatoa, en 1883, dans le détroit de la Sonde, en est un exemple. Contrairement aux volcans européens, ils rejettent rarement des laves, mais plutôt des salses ou torrents de boue froide et saline, des blocs de basalte, des scories et des cendres qui alors obscurcissent le ciel à plusieurs lieues à la ronde. Plusieurs sont encore en activité. Du fond de leurs énormes chaudières jaillissent constamment ou par intermittence des fumerolles, des geysers, des colonnes de vapeur d'eau ou des fuites de gaz fétides.

Les plus remarquables volcans de Java sont, de l'est à l'ouest : le Danoe, aux cônes multiples; le Salak, le bruyant Ghédé, présentant extérieurement la forme d'un gigantesque escalier formé par les rizières, le Tanghoelon Prahoe (2 080 mètres), aux trois cratères enfermés dans un cirque de 1 160 mètres de rayon, et célèbre par ses éruptions de 1840 et 1896; le Papandayan, ou la Forge, dont l'immense panache de fumée blanche domine une des plaines les plus admirablement cultivées de Java, celle de Garroet, le Telaga Bodas Galoenggeng, dont la dernière éruption date de 1894; le Sondero; le Merbaboe (3 145 mètres); le Merapi (2 875 mètres), ces deux derniers reliés par une « selle ». Le Kaloët ou Balai et le Kawi Batak, le plus redouté depuis la formidable explosion de 1848;



CARTE DE L'ILE DE JAVA.

l'Ardjoeno et le Semeroe, le plus imposant par sa hauteur, le Tenger avec sa « mer de sable » ou Dasar et ses cinq cimes parmi lesquelles le fameux cratère du Bromo, le plus célèbre volcan de Java ; enfin le Raoen (3 332 mètres), dont le cratère elliptique domine la mer de Java, et dont la profondeur atteint 630 mètres, la plus grande qu'ait jamais accusée un volcan.

Les tremblements de terre sont d'ailleurs fréquents dans ces parages : d'après Junghun, on n'en compte pas moins de cent dans l'espace d'un demi-siècle. Les Javanais les redoutent bien plus que les éruptions volcaniques.

La chaîne centrale n'est pas seulement importante comme ligne de partage des eaux, elle partage l'île en deux régions d'aspect bien distinct : la première, au sud, est hérissée de montagnes qui tombent sur la mer en falaises de 200 mètres de haut ; la région septentrionale, au contraire, est formée d'immenses plaines que les cimes volcaniques dominent superbement et qui, s'inclinant doucement vers la mer de Java, lui font un littoral plat et bon, couvert de marécages que cachent en partie des bois de manguiers et de palétuviers.

De nombreuses rivières arrosent ces plaines, elles sont courtes en raison de la faible largeur de l'île. On peut citer parmi elles : le Kali Solo, qui descend du Mérapi pour se jeter à l'extrémité nord du détroit de Madoera et n'est accessible aux grands bâtiments que pendant deux mois de l'année, d'août à octobre ; le Kediri ou Kali Brantas, qui prend sa source dans le massif du Semeroe et débouche non loin du fleuve précédent ; enfin le Tji-Taroun, tributaire de la baie de Batavia.

Java possède quelques beaux lacs de montagnes que les touristes manquent rarement d'aller voir : les deux plus visités sont le romantique *Telaga Wima*, près du col de Poentjok, et le *Telaga Bodas* (lac Blanc), qui occupe le fond du Galoenggeng, véritable mer Morte, avec ses eaux troubles et blanchâtres enfermées entre des parois de 20 à 40 mètres de haut qu'assombrit encore une épaisse ceinture de forêts.

Le ciel de Java est un des plus beaux du monde. De toutes les îles enchantées, dit M. Leclerc, auxquelles sourit le glorieux soleil des tropiques, aucune peut-être ne réunit comme Java les délices du climat... Dans presque toute l'étendue de cette île étroite et allongée, la brise de mer tempère les ardeurs de l'atmosphère et le relief du pays permet aux habitants de choisir l'altitude et la température qui leur conviennent. De fait, on peut distinguer à cet égard trois zones superposées. La première et la plus considérable est la zone côtière et alluvionnaire, qui s'élève en pente

douce du littoral jusqu'à une altitude de 600 mètres. Il y règne une chaleur de 27 à 23° centigrades. Région malsaine en général à cause des miasmes que dégagent les troncs pourrissants des palétuviers qui bordent la plage. La seconde zone, dite tempérée, est comprise entre 600 et 1 400 mètres. La température y varie entre 23° et 13°. Enfin, à 1 400 mètres, on entre dans la zone fraîche et montagneuse, celle des orages formidables qui éclatent presque chaque jour, ou plutôt chaque soir, accompagnés de pluies diluviennes. Elle se caractérise par une extrême humidité; l'épaisse gaine de mousses où s'enveloppent ici tous les arbres est toujours gorgée d'eau, et le silence des forêts n'y est interrompu que par le bruit des millions de gouttelettes qui cascadent à travers les hautes frondaisons.

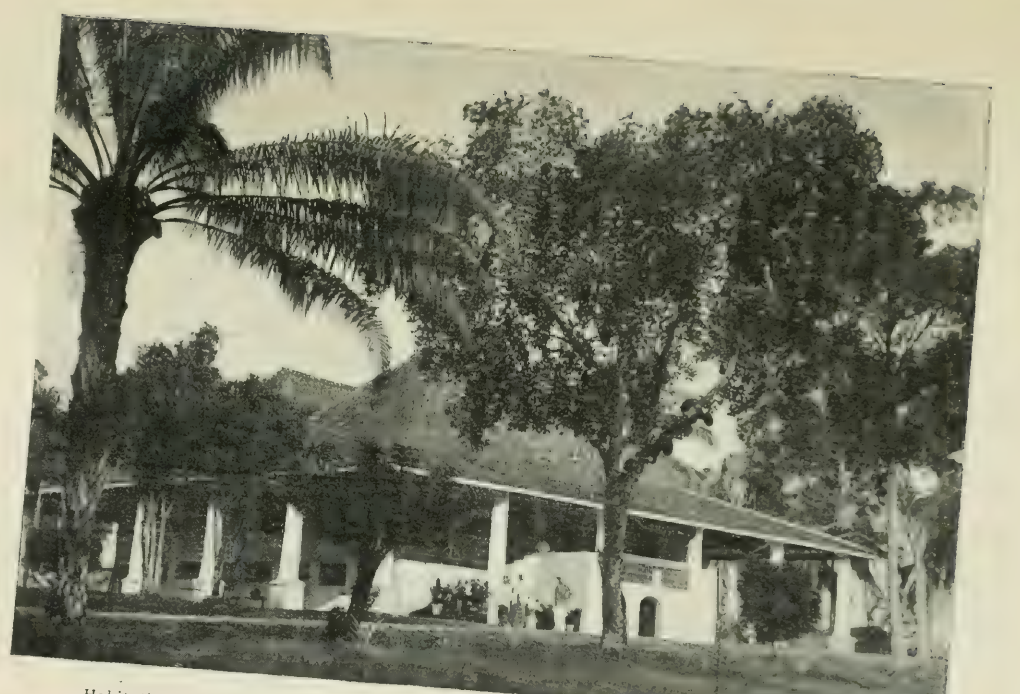


Deux boys soendanais.

Sous l'influence de cette chaleur humide, en même temps que des qualités exceptionnelles du sol volcanique, la végétation acquiert un développement extraordinaire et une incomparable magnificence qui constituent avec la beauté des reliefs cratériformes le caractère dominant et la note originale de la nature javanaise. A ce point de vue encore, on y distingue, comme à Sumatra, trois régions correspondant aux trois étages climatériques. La première, très chaude, est remarquable par sa fertilité : c'est la région par excellence des cultures, des champs de maïs et surtout de riz. Les *sawas* ou rizières occupent 15 pour 100 de la

superficie totale de Java. Elles fournissent à la population de l'île sa principale ressource alimentaire. Aussi les voit-on envahir les pentes des montagnes, disposées en terrasses pour faciliter les irrigations et divisées, comme les vignobles de la France centrale ou les oasis algériennes, en carrés entourés de petites digues à travers lesquelles pénètrent les canaux d'arrosage. La flore arborescente est représentée ici par le caféier, la canne à sucre, l'indigo et le tabac. Le café de Java est de deux sortes : le café d'Arabie et le café de Libéria. Pour abriter les plants contre les ardeurs du soleil, on les fait croître à l'ombre d'un arbre au large chapeau de verdure, le *dadap erethryna*. La récolte est en moyenne de 60 millions de kilogrammes par an, un peu inférieure par conséquent à celle du Brésil. La production de l'indigo rivalise avec celle de l'Inde. Quant à celle du sucre, elle donne à Java l'un des premiers rangs parmi les pays exportateurs de cette denrée. Des bambous, des cocotiers, des *waringins* ou multipliants, ces arbres fantastiques aux innombrables racines aériennes, sont dispersés à travers ces riches campagnes. La seconde région est le domaine particulier du palmier qui s'y montre sous deux formes principales : le palmier *areng* et le palmier *rotang* ou grimpant. On y rencontre aussi l'aréquier et le manguier. L'eucalyptus est cantonné sur quelques points des flancs du Merapi. Dans le district des Préangers, le plus riche de Java, on cultive le quinquina calisaya, près de 4 millions d'arbres importés du Pérou et du Chili. La troisième région et la plus froide est celle des forêts vierges. On y trouve le *djati* ou bois de tek, l'acacia, l'antyar ou arbre à upas, le chêne, l'érable, le laurier et des fougères arborescentes de 10 à 15 mètres de haut. Le réseau serré de lianes jeté entre les arbres rend ces forêts impénétrables aux rayons du soleil.

Dans les dessous mystérieux de ces verdures humides gîtent le tigre, le rhinocéros, le sanglier, tandis qu'au milieu des frondaisons touffues s'ébattent des troupes de chats sauvages et de singes (gibbons, macaques, semnopithèques) ainsi que des familles de kakatoès blancs, à huppe jaune. La faune javanaise comprend encore le bœuf sauvage, le cerf nain, et parmi les oiseaux le *gongog*, au plumage vert et au bec rouge, qui pullule partout, le *kalong*, gigantesque chauve-souris de la grosseur et de l'aspect d'un renard. Les reptiles les plus communs sont le crocodile, le dragon ou lézard volant, le gekko, l'iguane, le naja ou serpent à lunettes et l'*antar-sawa* ou python des rizières. Les animaux domestiques comprennent le buffle, le bœuf et la vache, la chèvre, le porc chinois et la plupart des animaux de basse-cour.



Habitation de maître, du domaine de Kouripan, à Java. Phot. de M. Brau de Saint-Pol Lias.

La population de Java s'élève à 22 millions d'habitants, qui se décomposent en 21 millions d'indigènes (Javanais au centre de l'île, Soendanais à l'ouest, Madoerais à l'est), 260000 Chinois, 17000 Arabes, 3 000 Japonais et 50 000 Européens. C'est la population la plus dense du monde : on compte en effet près de 100 individus par kilomètre carré. Les Javanais sont surtout agriculteurs, attachés perpétuellement à leurs rizières. Tous sont doux et polis, très faciles à gouverner. Ils ont cependant la manie du fonctionnarisme, et l'idéal des classes supérieures est un grade dans la hiérarchie officielle. Deux passions sont communes à toutes les classes : le jeu et l'opium. Leur religion primitive était le bouddhisme et les ruines grandioses des temples de Boroboedoer, de Parambanan et du Tjandi Mendoet, attestent la piété de leurs ancêtres. Aujourd'hui ils pratiquent l'islamisme, mais un islamisme très attiédi, très superficiel, et mêlé d'une foule de croyances superstitieuses. Les Soendanais ou riverains du détroit de la Sonde se distinguent des Javanais à la taille svelte, à la figure avenante, gracieuse, par leurs traits plus grossiers, leurs membres plus musculeux et, au moral, par leur fanatisme musulman. Les Arabes, venus de l'Adramaout, vivent surtout d'usure. Leur âpreté au gain est cependant moins redoutable pour les Javanais que celle des Chinois. Ceux-ci exercent tous les métiers. On en trouve, dans presque toutes les villes, des colonies plus ou moins nombreuses confinées, par mesure de police, dans des *kampongs* ou quartiers spéciaux, sous l'autorité d'un chef ou « capitaine » de leur race, responsable devant le gouvernement général. Ils sont coolies, employés, caissiers de banque. Beaucoup se sont glissés dans les « fermes » : opium, postes, mont-de-piété, douanes, abattoirs. Leur immoralité, leur hypocrisie dans les bas emplois, leur arrogance et leur dureté après fortune faite les ont rendus odieux à la population indigène et européenne qui, en plusieurs circonstances, notamment en 1724 et 1740, en a fait un massacre général.

L'industrie est peu développée à Java : la tannerie, la métallurgie, la fabrication des *kriss*, le tissage en sont les principales branches.

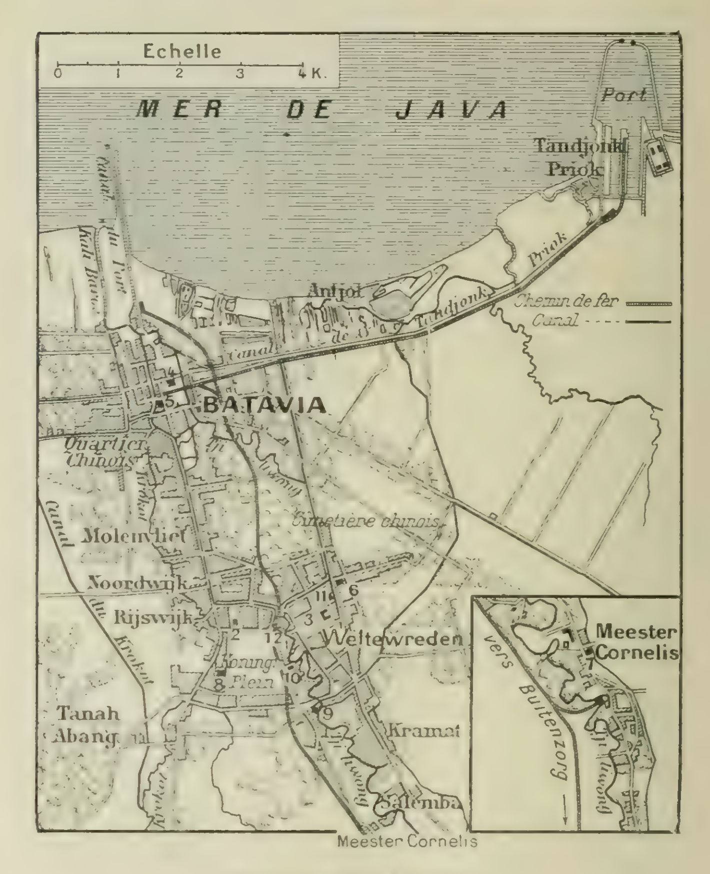
Le commerce, par contre, est important. Naturellement c'est la Hollande qui a la part principale dans les importations ; puis viennent l'Inde anglaise, la Chine et les États-Unis. Les exportations consistent surtout en café, sucre, tabac, indigo, épices et nids de salanganes.

Les routes javanaises sont toutes des routes postales cons-



Paysans cultivateurs des rizières de Kouripan. — Phot. de M. Brau de Saint-Pol Lias.

truites au commencement du XIXe siècle par le gouverneur général Daendels. Ce sont peut-être les mieux entretenues du



Plan de la ville de Batavia.

monde entier, grâce à leur double chaussée, dont l'une est réservée aux lourds transports et au passage des bestiaux. De nombreuses lignes de chemins de fer sillonnent la partie

centrale et orientale de l'île. La première a été inaugurée en 1894, de Batavia à Buitenzorg.

Au point de vue administratif, Java est divisée en vingt-deux *résidences*. Ce sont, à l'ouest : Bantam, Batavia, Krawang, Chéribon et Préang ; au centre, Tagal, Pekalongan, Samarang, Japara, Banjoenas, Bagelen, Kedoe, Djokjokarta, Soerkarta ; à l'est, Rembang, Madioen, Soerabaja, Kediri, Pasoeryea, Paobolingo,



Dans la forêt, aux environs de Batavia.

Besveki, Madoera. La *résidence* la plus étendue et aussi la plus productive est la belle province de Préang ou des Préangers (21 243 kmq.). La seconde, Bantam, n'a que 8 303 kmq. Les trois provinces les plus peuplées sont Soerabaja (1 616 000 habitants), Samarang (1 260 000 habitants) et Préang (1 640 000 habitants).

Batavia, la capitale de Java, possède une population agglomérée de plus de 100 000 âmes, et qui dépasse 400 000 habitants en comptant les faubourgs. C'est là que se trouvent les principales maisons de commerce des Indes orientales, en même temps que les diverses administrations du gouvernement.

Bali. — Lombok. — Soembawa. — Soemba. — Florès.

Bali, qu'un bras de mer sépare de la grande terre javanaise, affecte la forme d'un losange dont la superficie est évaluée à 5 800 kilomètres carrés. La chaîne volcanique qui la traverse longitudinalement a pour sommet principal le Goenong Agoeng, ou pic de Bali (3 414 mètres). Elle cache dans ses flancs de riches gisements de fer et de cuivre. Ses plaines entre les monts et la mer ne sont qu'une vaste rizière où paissent des troupes de buffles et dont la monotonie est rompue çà et là par des bois de cocotiers, de bambous, des palmeraies et surtout des plantations de cotonniers : la culture de cette plante textile est en effet la grande spécialité de Bali.

Au point de vue des espèces animales et végétales, Bali constitue un véritable terrain de transition entre la région sondanaise et le monde australien.

Les Balinais se rapprochent des Javanais par le langage. Mais ils s'en distinguent nettement par leur aspect viril et la fierté de leur caractère. L'influence musulmane que subirent si docilement les populations des îles de la Sonde au xve siècle n'a pu s'implanter chez eux. Ils sont restés fidèles aux vieux rites brahmaniques. Les hommes s'occupent à la fabrication et à la ciselure des armes ; les femmes au tissage et à la teinture des étoffes.

Au point de vue politique, Bali est divisée en huit principautés gouvernées par des radjahs, et forme une résidence avec Lombok. Son principal port, Pabeau, est le centre d'un très important commerce d'exportation de café et de coton.

Lombok est sillonnée par une double rangée de hauteurs dont l'aspect et la constitution géologique sont bien distincts. Au sud, ce sont de modestes collines de 300 mètres d'élévation et de nature sédimentaire. La chaîne septentrionale, au contraire, est d'origine volcanique et son altitude moyenne dépasse deux mille mètres. Elle renferme la cime la plus élevée de toute l'Insulinde, le Rendjani, ou pic de Lombok (3 524 mètres). Les côtes de l'île sont formées de hautes falaises dont les multiples échancrures livrent passage à de puissantes rivières : le port de Labouan-Tring, sur la côte occidentale, est le plus fréquenté par les navires de tout tonnage. Les crues fluviales contribuent avec le climat, très ardent, à faire de Lombok un véritable jardin. Dans les larges vallées qu'elles recouvrent de leurs allu-

vions prospèrent le riz, le maïs, la canne à sucre, le café, le tabac et l'indigo. La faune et la flore ont un caractère plus particulièrement australien qui frappe le voyageur venu de l'Occident. Les habitants de Lombok au nombre d'environ 405 000 comprennent 5 000 Malais, 20 000 Balinais et 380 000 indigènes musulmans, les Sassaks. La capitale de l'île est Mataram. Située à 7 kilomètres de la mer, elle a pour port Ampenan. Elle rivalise par son activité économique avec les plus importantes cités de l'extrême Asie.

Soembawa est séparée de Lombok par le détroit d'Allas. C'est une île de forme oblongue, avec des côtes aux multiples indentations, profondément creusées. Telle la grande baie de Soembawa qui, au centre, coupe l'île en deux péninsules. Au point de vue géologique, on trouve ici deux formations : le calcaire au sud, partout ailleurs des roches ignées. Plusieurs volcans éteints ou en activité latente s'y élèvent. Le plus considérable est le Timboro (2 756 mètres), demeuré tristement célèbre par sa terrible éruption du 5 avril 1815. A la faveur du climat chaud et pluvieux en même temps, le riz, le café, l'indigo sont cultivés avec succès à Soembawa. On y élève une excellente race de chevaux. La population (6 000 âmes) comprend des Soendanais, des Boughis et des Mangkassars, presque tous mahométans. Rattachée à la résidence de Célèbes, Soembawa se partage en quatre États indigènes : Soembawa, Dompo, Sangar et Bima.

Soemba ou *Sendelhout Eiland* (île du bois de sandal) n'est autre que l'ancienne « Ile d'or » du « descobridor » Godinho de Eredia. Érigée en plein océan Indien, au sud de la courbe des îles de la Sonde, elle forme triangle avec Soembawa et Florès. Sa superficie est de 10 900 kilomètres carrés. L'intérieur de l'île n'est d'ailleurs que vaguement connu. Le centre est occupé par un plateau de 600 mètres d'altitude. La côte méridionale est composée de falaises calcaires, criblées de nids de salanganes. Les rivières, assez nombreuses, sont difficilement abordables à cause des bancs de sable de l'estuaire. Elles servent surtout aux irrigations. Jadis Soemba monopolisait presque la production du bois de sandal : cette culture est bien raréfiée aujourd'hui. Elle a été remplacée par celle du bétel, du pinang, de l'indigo, du tabac et du riz. Soemba nourrit 400 000 personnes de race malaise. Elle se divise politiquement en trente-six États indigènes, soumis nominalement au protectorat des Pays-Bas dont le représentant réside à Vaingapan.

Florès se distingue entre tous les îlots soendanais par sa

forme effilée. Elle a 375 kilomètres de long sur environ 50 de large. Son profil allongé et ses puissants reliefs rocheux, qui atteignent parfois 3000 mètres, l'ont fait comparer à une muraille dressée entre deux mers. Elle est toute volcanique. Quelques cratères, le Rokka, le Romba, le Labelobian, fument encore. Son littoral offre d'excellents mouillages : les plus fréquentés sont ceux de Bari et de Rioeng sur la côte nord, d'Ambogaga et de Nangalitin au sud. On cultive à Florès le maïs, le riz, le cannellier. L'apiculture y est pratiquée en grand. La cire des abeilles forme le principal article d'exportation avec les nids de salangane, les écailles de tortue et l'ambre gris. La population indigène s'élève à 250000 individus, presque tous apparentés aux Papous. Dans les ports vivent aussi un grand nombre de Boughis venus de Célèbes. Au point de vue administratif, Florès forme avec les groupes voisins de Sobor, d'Allor, Lombien, Pantar et Andonare une résidence dont le chef-lieu est Laranloeka.

Timor.

Comme Soemba, *Timor* se trouve placée en dehors et au sud des îles de la Sonde. Envahie en 1613 par les Hollandais, elle est aujourd'hui divisée politiquement en deux parties, dont la ligne séparative a été tracée par le traité de Lisbonne du 20 avril 1859-18 août 1860, ratifié en 1895. La partie nord-orientale (19300 kilomètres carrés) est une colonie portugaise; l'autre partie (13448 kilomètres carrés) relève des Pays-Bas.

Cette dernière est une région très accidentée. L'île est coupée dans toute sa longueur par une série de plateaux schisteux qui se dressent à une altitude d'un millier de mètres sur un socle de roches argileuses. Ils sont troués çà et là par de brusques saillies gréseuses, dites fatoes, et simulant des tours en ruine.

Les côtes sont peu hospitalières, surtout celles du nord. Les cours d'eau, assez rares, ont un débit insignifiant. Le climat varie énormément d'une saison à l'autre : d'une sécheresse extraordinaire pendant les mois de mai à octobre, l'atmosphère se fait remarquer par son extrême humidité quand arrive, en novembre, la mousson du nord-ouest. La végétation s'en ressent : le sol de Timor est en général des plus rebelles à la culture. Cependant l'eucalyptus, le bois de sandal, le figuier des banians, le cassier, le cocotier, l'aréquier, le papayer s'y rencontrent presque partout. La faune se rapproche de celle de l'Australie ; elle comprend les mêmes espèces que Florès et Soembawa.

La population du territoire néerlandais, qui s'élève à 200000 individus, est très bigarrée : à l'ouest, sont les Toh-Timor, ou Timoriens proprement dits; sur le littoral, les Malais et les Chinois; au centre, les Belonais ou Bolaneezen, qui semblent se rattacher aux Battaks de Sumatra et surtout aux Dayaks de Bornéo, dont ils ont la peau brunâtre criblée de tatouages, les cheveux noirs et durs, la grande bouche aux lèvres épaisses. Ces derniers vivent dans un état misérable. Leur religion est le paganisme; ils adorent le soleil et croient aux esprits.

Timor forme une résidence, qui a pour chef-lieu Koepang, petit port de 7 000 habitants situé sur la baie de ce nom, et dont l'activité contraste singulièrement avec le calme de la capitale du territoire portugais, Delly. Il reçoit de nombreux articles de bimbeloterie importés d'Europe, et exporte de la nacre, des écailles de tortue et de l'huile de coco.

De Timor dépend l'île de Rotti au sud-ouest. Les habitants, au nombre d'environ 150 000, se livrent à la culture du riz et à l'élevage du cheval.

Nouvelle-Guinée.

En vertu du traité du 17 mai 1885, les Pays-Bas ne possèdent de la Nouvelle-Guinée que la partie qui s'étend à l'ouest d'une ligne passant par le 138° 40′ de longitude est. Le reste est partagé entre l'Allemagne et l'Angleterre. Cette île est la plus grande de l'Océanie après l'Australie ; elle a 785 360 kilomètres carrés, dont 382 140, soit plus de la moitié, relèvent de la Hollande. Comme Célèbes et Halmaheira, elle présente une conformation des plus irrégulières. La région occidentale se compose des deux péninsules de Berau et d'Onin, séparées l'une de l'autre par le golfe de Mac-Cluer et rattachées vers le sud-est à la masse centrale par un isthme rocheux très étroit. Tournées vers l'archipel des Moluques, elles laissent derrière elles une petite méditerranée, la baie de Geelvinck, dont les îles Shooten, Mefoor et Jappen barrent l'entrée. La côte méridionale de l'île est échancrée par de nombreuses baies, celles de l'Etna, du Triton et d'Argheni.

Les deux péninsules de Berau et d'Onin sont dominées par des monts d'une assez grande élévation; dans celle d'Onin se dresse le Chaffo (1 900 mètres) et dans Berau l'Arfak, qui monte à 2 900 mètres. De ce dernier massif descendent plusieurs fleuves aux rives plates et marécageuses, entre autres l'Ambenok, qui

débouche dans la baie de Geelvinck. L'intérieur de la Nouvelle-Guinée est encore très peu connu.

Le climat est des plus humides; les chaleurs sont parfois intenses et le thermomètre oscille toujours entre 25 et 27°.

La flore néo-guinéenne, très riche, est mixte. Les montagnes sont couvertes de forêts où croissent presque toutes les plantes des îles de la Sonde, à côté de quelques spécimens purement australiens, comme l'eucalyptus. L'arbre à pain, le sagoutier, le palmier, le muscadier sont l'objet d'une culture suivie.

Au contraire, la faune est pauvre en espèces; mais les oiseaux et les insectes s'y parent de couleurs éclatantes. La Nouvelle-Guinée est par excellence l'habitat du superbe oiseau de paradis.

Les Papous forment le fond de la population; avec leur énorme chevelure frisée, leur lippe épaisse et retombante, leur corps épais et velu et leurs membres grêles, ils offrent un des types les plus accusés de la laideur humaine.

Archipel des Moluques.

On désigne sous ce nom, ou encore sous celui de « Grand Orient » (en holl. *Groote Oost*) toutes les îles situées entre Célèbes à l'ouest, la Nouvelle-Guinée à l'est, l'océan Pacifique au nord, la mer de Banda au midi, et comprises entre 2° 43′ latit. nord, 8° 23 latitude sud et 124° 22 et 134° 5 long. est. Les géographes le partagent en deux groupes principaux : les Moluques du Nord et les Moluques du Sud.

Le premier groupe comprend les îles suivantes, échelonnées du nord au sud : Morotaï, Halmahera ou Gilolo, dont la configuration présente une ressemblance frappante avec Célèbes, puis sur la côte occidentale une série d'îlots : Ternate, Tidor, Makjan, Batjan et Obi. Les Moluques du Sud, rangées de l'ouest à l'est, sont : le trio des îles Soela, Boeroe, Ceram, qui est avec Halmahera la terre la plus considérable de l'archipel, Amboine immédiatement au sud de Ceram ; enfin au sud les îles Banda. On rattache aux Moluques les îles sud-orientales (Kei, Tenimber et Timor-Laout) et les îles sud-occidentales, dont Wetter est la plus importante. Elles servent de trait d'union entre les Moluques, la Nouvelle-Guinée et les îles de la Sonde.

L'archipel des Moluques est presque tout entier d'origine ignée. L'activité persistante des feux souterrains se trahit dans un grand nombre d'îles : Makjan possède un volcan dont la dernière éruption eut lieu en 1862, Batjan un geyser d'eau

bouillante. A Tidor, à Ternate on ne compte plus les gouffres ignivomes.

Les rivières sont rares, courtes et impraticables, même pour les praos des indigènes, en dehors des estuaires. Le lac de Vakohoto, à Ceram, est la seule nappe liquide présentant une certaine étendue. L'atmosphère est presque constamment envahie par une brise chaude; ce caractère climatérique est surtout sensible dans les hautes régions de l'île d'Amboine. Les sommets des montagnes y sont généralement enveloppés de brumes. La production minérale se réduit à des gisements d'étain à Ceram, et de houille à Batjan.

Les Moluques sont plutôt remarquables par le développement de leurs richesses végétales. Elles méritent leur surnom historique d' « îles aux épices ». C'est le véritable pays du giroflier et du muscadier. Amboine a monopolisé pendant deux siècles et demi la culture du premier de ces arbustes, comme Ternate et les îles Banda celle du muscadier. Mais la libre concurrence introduite aujourd'hui dans les relations commerciales a bien diminué le nombre des plantations. Les colons hollandais y substituent de plus en plus le café et le cacao à Ternate, le tabac à Halmahera et Batjan. Presque partout croissent le cannellier, le cotonnier, l'indigotier, et surtout le sagoutier. La nature a particulièrement favorisé Ternate. Il n'est point sous le ciel, dit l'amiral Jurien de La Gravière, un coin de terre qui puisse rassembler sur un espace aussi restreint autant de richesses naturelles que Ternate. Amboine est moins privilégiée : son sol maigre et rocailleux ne se prête guère qu'à la culture du giroflier : aussi tous les villages y sont-ils entourés de vastes enclos où l'on récolte les fameux clous de girofle.

Le monde animal ne comporte ici que quelques mammifères. Mais la gent ailée est innombrable : l'oiseau de paradis y est assez répandu, moins toutefois qu'en Nouvelle-Guinée, et les colibris, ces fleurs vivantes des forêts tropicales, y rivalisent d'éclat avec les ornithoptères, ces papillons aux ailes d'oiseau.

La population indigène de l'archipel n'est pas en rapport avec l'étendue du territoire; elle comprend 600 000 habitants, presque tous Alfourous. Ces naturels ont une physionomie ouverte, des traits plutôt agréables, un caractère doux et hospitalier. Tout autres sont les métis d'Alfourous et de Malais : ceux-ci présentent un aspect des plus antipathiques tant au point de vue physique qu'au point de vue moral. Il faut signaler aussi la présence à Amboine de nombreux « Nazaréens », descendants des premiers colons portugais et néerlandais et restés chré-

tiens; Banda possède également un groupe imposant de familles hollandaises issues des *perkeniers* du XVIIe siècle.

C'est aussi à Amboine, Ternate et Banda que le commerce des Moluques est concentré. Après les noix de muscade, les clous de girofle et l'huile d'Amboine, extraite de ces deux produits, les principaux objets exportés de l'archipel sont le sagou, le café, le cacao et le tabac.

L'administration coloniale aux Moluques comprend deux résidences : Ternate et Amboine. Ternate, bien déchue de son ancienne splendeur, possède aujourd'hui 8 000 habitants, dont un millier de Chinois et d'Européens. Amboine est située dans une plaine entourée de montagnes, au bord d'une des baies les plus spacieuses qui soient au monde. C'est la vraie ville historique des colonies néerlandaises, le berceau de leur puissance dans l'Insulinde. Sa population dépasse 32 000 âmes, sans compter les gens des *négories* ou villages échelonnés aux environs, tout le long de la côte.

Archipel de Célèbes.

Situé presque au centre de l'Insulinde, entre 1° 46′ de lat. nord et 5° 42′ lat. sud, 118° 45′ et 125° 15′ long. est; cet archipel est séparé des Philippines au nord par la mer de Célèbes, de Bornéo à l'ouest par le détroit de Mangkassar, des Moluques à l'est par le détroit de ce nom, des îles de la Sonde au sud par la mer de Java. Au centre de l'archipel se dresse la grande île de Célèbes, sur les côtes de laquelle sont disséminés un grand nombre d'îlots : à l'est, Togean, Peling, Banggaï, Wowoni, Boeton, Moena et Kamboena; au sud, Saleiger; à l'ouest, le groupe de Spermonde.

Célèbes (qu'il serait préférable d'écrire *Célébès*) se distingue entre toutes les îles malaises par l'étrangeté de sa conformation, semblable à celle d'un poulpe ou d'une araignée gigantesque. Elle se compose en effet de quatre presqu'îles rocheuses, issues d'un massif central, le Latiboendjeng, et rayonnant vers le sud et l'orient. La plus caractéristique est la presqu'île de Minahassa, qui serpente vers le nord-est. Elle a pour pendant, au sud du tronc commun, la presqu'île de Mangkassar ou Macassar. Ce sont les deux seules connues. Les deux presqu'îles orientales qui font face aux Moluques n'ont pas encore été explorées. Elles sont séparées par trois golfes profonds, ceux de Tolo, de Boni, de Gorontalo ou de Tomini. La côte occidentale est échancrée par les larges baies de Mandar, Palos et Dondo.

L'ossature de Célèbes est constituée par des monts riches en

quartz aurifère, notamment sur les bords du golfe de Gorontalo, et troués çà et là par des roches éruptives. Leur plus haute sommité est, à l'extrême sud de la presqu'île de Mangkassar, le pic de Bouttaïn (3 130 mètres). Puis viennent le Dondo (2 900 mètres) et le Klabat (2 072 mètres), bornes gigantesques dressées aux deux bouts de la péninsule de Minahassa.

La configuration de l'île et la forte déclivité de son sol s'opposent à la formation de grandes rivières. Deux seulement ont quelque étendue : le Bahoe-Solo dans la presqu'île du sud-est, et le Sadang dans celle de Mangkassar. Leur lit est jonché de blocs polis et leurs eaux s'épanchent en multiples cascades. Par contre, les montagnes cachent en leurs replis plusieurs magnifiques lacs : tels le lac très poissonneux de Posso, au cœur même de Célèbes, le lac de Towriti, le plus grand de tous, (50 × 30 kilomètres), le lac Matanna, profond de 480 mètres, et qui, par la beauté de ses paysages, rappelle le lac de Thoune dans l'Oberland bernois.

Le climat de Célèbes est torride en général. La température ne varie guère qu'entre 32° le jour et 21° la nuit. Elle est, à vrai dire, tempérée par la brise de mer et par les véritables trombes d'eau qui s'abattent sur l'île de novembre à mars. D'autre part, les marécages sont très rares, de sorte que l'atmosphère de cette contrée est une des plus salubres de l'archipel asiatique.

Célèbes a peu de rivales dans l'Insulinde pour la beauté et la variété de ses espèces végétales. Les forêts qui couvrent les montagnes sont riches en bois de charpente et d'ébénisterie, le sandal, l'ébénier, le bois de fer, le gofaffu, très recherché pour les constructions navales. Les arbres à produits comestibles ne sont pas moins nombreux : le sagoutier, le bananier, le cocotier, le palmier, le fromager, le manguier, le chou-palmiste, le giroflier, le muscadier. Il faut y ajouter le *badoe*, qui fournit la fameuse huile de Macassar. Le cotonnier à Gorontali, le maïs dans le district de Minahassa, la canne à sucre dans la presqu'île de Mangkassar sont l'objet de cultures régulières.

La faune est plutôt pauvre : les forêts sont infestées d'énormes pythons qui s'enroulent autour des arbres où, dans le feuillage, gambadent des troupes de noirs cynopithèques et jacassent d'innombrables perroquets gris. On trouve encore à Célèbes le buffle à cornes d'antilope et le cochon-cerf. Le bétail des indigènes se compose de moutons, de chèvres et de chevaux dits de Mangkassar, très recherchés dans toute l'Australasie.

La population est évaluée par M. de Jancigny à deux millions d'âmes. Les indigènes sont apparentés aux Battaks. Ils se parta-

gent en trois familles : les Alfourous, les Bougi, Boughi ou Bouginais. et les Makassaires. Les Alfourous, cantonnés dans le nord du Minahassa, forment deux groupes: les Topantumasu, près du lac Posso, et les Toradja. Ceux-ci occupent, dit M. Sarrazin, des villages juchés au sommet de collines abruptes. D'humeur très agressive, le Toradja ne sort jamais sans son *klewang*, sabre courbe qu'il manie avec une incroyable dextérité. Les Bougi, à l'allure fière et décidée se distinguent entre tous les Malais, par leur courage et aussi par leur instinct commercial digne des Chinois.

Bien qu'installés depuis 1667 à Célèbes, les Hollandais ne gouvernent directement que les régions extrêmes des presqu'îles de Minahassa et de Mangkassar. Dans la première, aux environs de Menado et de Gorontalo, ils exploitent des mines d'or. Le reste de l'île est divisé en petits États vassaux ou alliés des Pays-Bas. Les localités les plus importantes sont: Mangkassar (20 000 habitants), siège du gouvernement, et dans la péninsule du nord : Tondano, Menado et Gorontalo.

Bornéo.

L'île *Bornéo* affecte la forme d'une énorme pyramide tronquée ayant son sommet tourné vers les Philippines, au nord-est, et sa base orientée du nord-ouest au sud-est, en face des îles Banka et Billiton, dont elle est séparée par le détroit de Karimata.

Les Hollandais y abordèrent pour la première fois en 1598, mais ils n'y fondèrent des comptoirs que onze ans plus tard. Aujourd'hui les deux tiers de l'île sont, nominalement du moins, soumis à la couronne des Pays-Bas. Le reste, c'est-à-dire le littoral du nord, n'a cessé d'appartenir au sultan de Brunei. En 1846 celui-ci a cédé la partie nord-ouest de l'île aux Anglais: la frontière entre les territoires anglais et néerlandais a été définitivement établie par le traité du 20 juin 1891.

Le pays n'est pas encore complètement exploré. On n'en connaît guère que le bassin inférieur des fleuves et les côtes. Ces dernières sont formées d'une vase épaisse et fétide où s'enfoncent des palétuviers.

L'île est traversée du sud-ouest au nord-est par une chaîne de granit et de trachyte reposant sur un socle calcaire, les *Mille et cent montagnes*, qui séparent le sultanat de Brunei du territoire hollandais. Vers le milieu se dresse le massif de Batoe Tebang (2 500 mètres), d'où rayonnent trois autres chaînes éle-

vées de 1 500 à 2 500 mètres. Entre ces hauteurs s'étendent de vastes plaines herbeuses, coupées de fondrières, de lacs, de marigots enchevêtrés et de futaies impénétrables.

Un trait spécial de Bornéo, ce sont ses nombreuses rivières. Quelques-unes sont très larges, avec un cours lent et tortueux, obstrué par des masses d'arbres flottants, et aboutissant à des deltas boueux peuplés de reptiles. Les plus importantes sont à l'est le Mahakkam, au sud le Barito ou Bandjer, dont le bassin embrasse une étendue de 2000 kilomètres carrés ; le Kohajan, le Sampit ; à l'ouest, le Kapoeas. On peut les remonter jusqu'à près de cent lieues : comme le fait remarquer le baron de Kessel, Bornéo est donc la seule île du monde où l'on puisse pénétrer en bateau jusqu'au centre par trois côtés différents.

Le climat de Bornéo, très chaud et très humide à la fois, est des plus malsains. La moyenne de la température est de 27 à 32° centigrades.

Les forêts abondent en bois d'ébénisterie : bois de fer, bois de tek, rotang ou rotin, le palmier cejmœti, dont les filaments servent à la fabrication des cordages et des toiles. Parmi les autres arbres utiles, on peut citer : le *pinang mangkebang*, qui fournit de l'huile comestible, le pinang beri, ou muscadier sauvage, le dragonnier, le nipah, dont le feuillage est employé comme toiture dans les habitations. Le cannellier, le citronnier, le riz, la patate, l'igname, le tabac, le coton, le camphrier, la canne à sucre sont les cultures les plus répandues.

La faune spéciale de Bornéo est constituée par l'éléphant, l'ours et l'orang-outang ou mias. On rencontre aussi le rhinocéros, le léopard, le porc barbu, le tapir, le bison soendanais ou *banteng*, le buffle à pieds blancs, deux variétés de semnopithèques, le *nasique* et le *huppé*, qui abondent surtout le long des fleuves et des lacs. Ceux-ci fourmillent de caïmans.

Bien que sept à huit fois plus grande que Java, l'île de Bornéo est bien moins peuplée par suite de l'insalubrité du climat. Sa population, évaluée à 3 millions d'habitants, se partage en deux groupes principaux : 1° les étrangers, comprenant 350 000 Malais, vivant de pêche et surtout de piraterie ; 40 000 Chinois, qui se livrent au commerce ou à l'exploitation des mines ; 3 000 Arabes, un millier d'Européens ; 2° les autochtones, qui sont au nombre de 2 600 000, suivant le baron de Kessel. Ces derniers, qui appartiennent à la race battak, sont désignés sous le nom de *Dayaks*. Ils se partagent en plusieurs tribus qui diffèrent par le dialecte et les mœurs et habitent des villages (kampongs) échelonnés le long des rivières. Tels sont les Manketans et les Poenans du haut

Kapoeas, les Orang-ot du Barito, les Bendjee, les Segaï et les Terings. Ce sont des individus de taille moyenne, aux traits rappelant la race caucasique, à la peau brun clair, aux cheveux noirs et lisses. Ils vivent de sagou, de riz et de viande sèche (ding-ding). L'ivrognerie et la paresse sont leurs grands vices. Beaucoup sont anthropophages. D'humeur belliqueuse, les Dayaks aiment la guerre d'embuscade, la « chasse aux crânes ». Certaines tribus mènent une vie sédentaire et se livrent à la culture du riz, ou commercent avec les Malais du littoral.

La partie hollandaise de Bornéo forme deux résidences; Pontianak et Bandjermassin. Cette dernière ville, située à l'embouchure du Barito, a 38 000 habitants. Elle fait un commerce considérable avec l'Insulinde. Les autres localités importantes de Bornéo sont : Samarinda, à l'embouchure du Mahakkam, Pasir, Martapoera, voisine de Bandjermassin ; Pontianak et Sambas dans la région occidentale.

Malgré la faiblesse de son protectorat sur Bornéo, la Hollande peut tirer grand profit de cette île, qui, en dehors de ses richesses végétales, possède des gisements d'une valeur incalculable : mines d'or à Sambas, mines de diamants dans le district de Martapoera, mines de houille dans les vallées du Mahakamm, du Kapoeas et du Barito ; mines de fer, à Mondrado, près de Sambas.

Administration. — A la tête de la colonie des Indes orientales est un gouverneur général, nommé par le souverain des Pays-Bas, duquel il dépend exclusivement. C'est un véritable vice-roi, chargé d'appliquer aux Indes orientales la constitution et les lois votées par le Parlement. Il peut déclarer la guerre et conclure des traités avec les indigènes; il nomme tous les fonctionnaires coloniaux. Il est assisté par un comité consultatif de cinq membres, dit *Conseil des Indes*, et secondé par cinq *directeurs* chargés chacun d'un département ministériel (Intérieur, Enseignement, Cultes, Finances et Travaux publics, Justice). Le commandant en chef des troupes coloniales fait fonctions de ministre de la Guerre ; le commandant des forces navales dirige la marine.

La justice est rendue par la « Haute Cour de justice des Indes néerlandaises », cour suprême, et par les tribunaux de département et de district. Quelques-uns ont des juges indigènes. La base du droit, pour ces derniers, est l'*adat* ou la coutume. Les Européens restent soumis à la législation métropolitaine. L'armée se compose de 40 000 hommes, dont moitié d'indigènes.

Comment avec de si faibles forces ce petit peuple hollandais peut-il maintenir sous sa domination, depuis trois siècles, un empire colonial peuplé de 22 millions d'âmes et situé à plus de trois mille lieues de la mère patrie ? Uniquement par la sagesse de son administration. Ses colonies sont soumises au régime du protectorat, et leur mécanisme gouvernemental est calqué sur celui des anciens maîtres du pays. C'est dans les rouages de l'administration locale que se révèle toute l'ingéniosité du système. Le territoire est divisé en provinces ou *résidences*, gouvernées chacune par un *résident*, sorte de préfet omnipotent qui centralise tous les pouvoirs. Chaque résidence se subdivise elle-même en départements administrés par des sous-résidents (*assistant-residenten*), qui ont sous leurs ordres des contrôleurs chargés de veiller à l'exécution des décisions du gouverneur général ou du résident. L'école de Delft et l'université de Leyde sont les deux pépinières des fonctionnaires coloniaux hollandais.

Parallèlement à la hiérarchie de ces fonctionnaires, il existe une hiérarchie de fonctionnaires indigènes, subordonnés aux premiers. Ainsi à côté du résident est un *régent* ou *radjah*, choisi par le gouverneur général parmi les anciennes familles souveraines du pays et portant le titre de *Raden Adipati*, ou celui de *pangeran* (prince). On lui a laissé toutes les marques extérieures de la puissance, et les larges subsides que lui octroie le trésor des Pays-Bas lui permettent de tenir sa cour avec toute la pompe asiatique. Le résident est censé recueillir ses avis ; en réalité il lui transmet ses ordres, et gouverne les indigènes par son intermédiaire. Ce système, qui consiste à donner aux fils des anciens rois l'illusion du pouvoir, et à la population l'illusion d'obéir à ses chefs naturels, transformés en agents salariés du gouvernement hollandais, s'applique à tous les degrés de l'échelle administrative. Ainsi, à côté de l'assistant-résident est le *vedono*, chef de district; à côté du contrôleur, le chef de *dessa* ou de village. Il est vrai qu'en dehors de Java les fonctionnaires hollandais n'exercent réellement l'autorité que sur les Européens et les étrangers.

LES INDES OCCIDENTALES.

Les succès de la Compagnie des Indes orientales déterminèrent les Hollandais à créer une Compagnie des Indes occidentales, qui obtint, en 1621, le privilège du commerce avec toute l'Amérique et le droit de fonder des colonies. Très prospère au

début, la Compagnie compromit sa situation par des essais de conquête au Brésil. Elle fut supprimée en 1791 par les États généraux de La Haye.

Les possessions des Pays-Bas en Amérique ont gardé leur ancienne dénomination d'*Indes occidentales;* mais elles sont bien réduites aujourd'hui et bien inférieures en importance aux Indes orientales. Elles se divisent en deux parties; l'une insulaire, les *Antilles hollandaises*, ou *colonie de Curaçao;* l'autre continentale, la *Guyane hollandaise* ou *colonie de Surinam.*

Leur superficie totale est de 120 450 kilomètres carrés avec une population d'environ 64 500 âmes.

1° Antilles néerlandaises.

Elles comprennent deux groupes situés dans la mer des Caraïbes et formés de trois îles chacun, savoir : au sud les *îles sous le Vent*, près de la côte du Venezuela (Curaçao, Bonaire, Aruba), à l'est les *îles du Vent* ou petites Antilles (Saint-Eustache, Saba), et le sud de l'île de Saint-Martin, dont la région septentrionale appartient à la France.



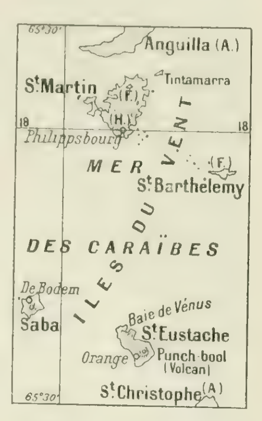
Carte des îles sous le Vent.

Curaçao est divisée en deux presqu'îles réunies par un isthme étroit. Le littoral est découpé par de nombreuses baies; la plus étendue est celle de Sainte-Anne sur la côte occidentale. L'île est couverte de collines schisteuses, élevées de 375 mètres au plus. La faune et la flore sont très pauvres. La population de l'île est de 28 000 habitants. Sa localité principale, Willemstadt, située sur la baie de Sainte-Anne, est en même temps la capitale des Antilles néerlandaises.

Bonaire, à l'est de Curaçao, offre un aspect général presque identique à celui de sa voisine. Elle a pour chef-lieu le petit village de Kralendjick. Bonaire possède 4 500 habitants.

Aruba, qui a pour chef-lieu la ville d'Orange, est un peu plus important, grâce à ses gisements de quartz aurifère, exploités par la Gold Mining C°. Sa population est de 8 250 âmes.

Saint-Eustache, remarquable par sa structure piriforme, n'a que 6 kilomètres de long sur 3 de large. C'est une île volcanique, formée de débris lancés par le *Punchbool* (Bol de punch), dont le cratère, large de 750 mètres, se dresse à l'extrémité méridionale de l'île. Quant à l'île de *Saba*, c'est le sommet d'un volcan éteint, où 2 500 habitants se livrent à la culture de la patate et à l'exploitation des soufrières.



Carte des îles du Vent.

Le climat des Antilles néerlandaises est chaud, particulièrement dans les îles du Vent. La fièvre jaune et la lèpre sont les fléaux de ces pays.

La population comprend des blancs, des nègres et des gens de couleur dont le caractère varie beaucoup d'une île à l'autre. Les habitants de Curaçao sont connus pour leur humeur pacifique ; ceux de Saba, d'origine écossaise pour la plupart, se distinguent par leur ardeur au travail et la pureté de leurs mœurs. Au point de vue religieux, ce sont les catholiques qui dominent dans la colonie de Curaçao : on en compte 26 450 contre 2000 protestants. Il y a aussi quelques juifs d'origine portugaise ou hollandaise.

La colonie est administrée par un gouverneur résidant à Curaçao. Il est assisté d'un conseil d'administration de quatre membres. Un conseil colonial exerce pouvoir législatif. La justice est rendue par une cour suprême, avec deux tribunaux à Saint-Eustache et Saint-Martin.

2° Guyane hollandaise.

Située sur la côte N.-E. de l'Amérique du Sud, la colonie de *Surinam*, ainsi appelée de son plus grand fleuve, est comprise entre 2° et 6° de latitude nord, 54° et 58° de longitude ouest. Elle est bornée au midi par les monts Tumuc-Humac, qui la séparent du Brésil, à l'est par le Maroni, qui la sépare de la Guyane française, à l'ouest par le Corentyn qui la sépare de la Guyane anglaise.

On évalue sa superficie à 13 ou 14 millions d'hectares, dont un tiers à peine est connu, et sa population à 67 000 habitants. C'est un capitaine anglais, Marshall, qui fit en 1630 les premiers essais de colonisation à Surinam. Le traité de Bréda en 1667 fit passer le pays sous la domination hollandaise.

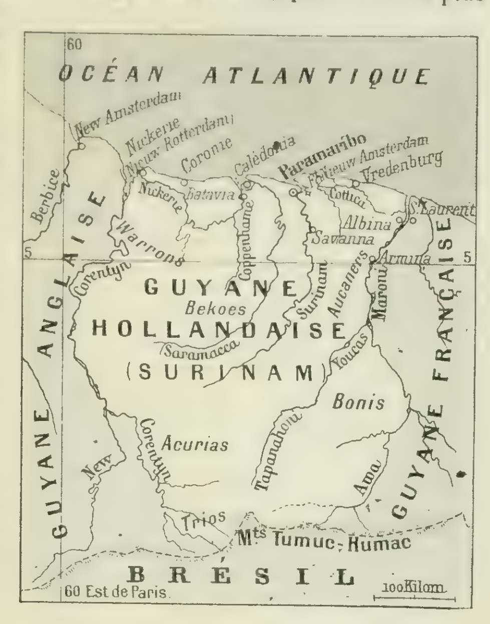
On distingue dans la Guyane hollandaise trois régions bien tranchées : 1° la région côtière, basse, vaseuse, couverte de palétuviers en putréfaction, et où fourmillent des myriades de crabes; 2° la région centrale, ou région des savanes, plaines tantôt desséchées, où paissent de nombreux troupeaux, tantôt marécageuses et infestées de serpents énormes et de caïmans; 3° la région des montagnes et des forêts, à 15 ou 16 lieues du littoral.

« Ces forêts, dit le prince Roland Bonaparte, se composent d'arbres de 30 à 40 mètres de haut, supportant une voûte de verdure impénétrable aux rayons du soleil et donnant asile à de nombreuses troupes de singes et à des milliers de perroquets et de toucans. »

Le Surinam, le plus grand fleuve de la colonie, traverse celle-ci du sud au nord. Sa source est encore inconnue. Les navires de 5 mètres à 5m,50 de calaison peuvent le remonter jusqu'à Paramaribo, à 25 kilomètres de l'embouchure. Son principal affluent est la Commevijne. Les autres rivières importantes sont la Saramacca et la Coppenhame. Leur vallée supérieure est encaissée et encombrée de rochers. En plaine, ces rivières s'étendent, larges et profondes, entre des rives marécageuses couvertes de forêts. Elles sont toutes reliées par des canaux. Avant de se jeter dans l'Océan, elles se réunissent deux par deux dans un même estuaire : tels le Surinam et la Commevijne, la Saramacca et la Coppenhame, le Corantin et la Nickerie.

Le climat chaud et humide de la Guyane hollandaise est insupportable pour les Européens.

Pour la même raison le sol est d'une fertilité prodigieuse. Les cultures les plus répandues sont la canne à sucre, le café et le cacao. Très florissante au temps de l'esclavage, la culture de la canne à sucre est bien déchue aujourd'hui. En 1890, il ne restait plus que seize plantations. Les plus prospères sont actuellement celles de Marienburg et de Zoelen, qui ont fourni plus de la moitié du sucre exporté de Surinam en 1896 (8 600 000 kil.) Les caféteries, organisées au moyen de plants importés de Libéria, ont produit, en 1896, 101 544 kilogrammes de café provenant spécialement des plantations de Woorburg. Le cacao a également bien réussi. L'exportation, qui n'était que de 9000 kilogrammes en 1830, s'est élevée progressivement jusqu'à 4 456 000 kilogrammes, fournis en majeure partie par les cacaoyères de Jagtlust et de Morgenstond, près de Paramaribo. A ces trois produits, il faut ajouter le *balata*, espèce d'arbre à gomme dont le suc ressemble à la gutta-percha : 209 500 kilogrammes ont été exportés en 1896.



Carte de la Guyane hollandaise.

Des mines d'or ont été découvertes en 1874 dans la vallée du Maroni. Exploitées par la « Compagnie de Surinam », elles sont aujourd'hui en pleine production. En 1897, on n'en a pas extrait moins de 930 150 grammes d'or.

La population se compose de cinq éléments : nègres sédentaires (48000), nègres des bois (10 000), immigrants chinois, japonais et hindous (4 500), Européens (1 200), Indiens (800).

Ces derniers se divisent en trois tribus : les Caraïbes, les Arrowaks et Warrous. Ils ont la peau rougeâtre et les cheveux noirs. Presque tous sont tatoués et à demi nus. Ils habitent des huttes de branchages groupées en villages dans les vallées supérieures des fleuves. La vannerie, la fabrication des poteries, mais surtout la chasse et la pêche sont leurs principales occupations. Ils sont pacifiques; leur culte n'est qu'un tissu de superstitions.

La population noire de Surinam est de race africaine. Introduite dans la colonie au temps de l'esclavage, elle a été affranchie en 1863. Ses représentants les plus intéressants au point de vue ethnique sont les « nègres des bois » (*bosch negers*), cantonnés, comme les Indiens, dans le haut pays forestier. Ils forment actuellement quatre groupes principaux gouvernés chacun par un chef, dit « Grand man », désigné par les autorités néerlandaises : les Aucaners et les Bonis sur la Marowijne et la Cottica, les Bekoes et les Saramaccaners sur le haut Surinam et la Saramacca. Leurs mœurs sont à peu près celles des Indiens. Mais ils sont plus indolents. Le « wentie » ou féticheur joue un grand rôle dans leur existence.

Le gouvernement de Surinam est organisé sur les mêmes bases que celui des Antilles néerlandaises. L'instruction est obligatoire; elle est donnée à plus de 5 000 enfants répartis en quarante-huit écoles que dirigent des frères moraves et des missionnaires catholiques.

Paramaribo, siège du gouvernement, a 23 500 habitants. C'est une ville au caractère franchement hollandais, avec ses nombreux édifices en brique et ses maisons de bois peintes en gris, échelonnées sur le bord d'innombrables canaux et de larges avenues sablées.

LA CARICATURE

Par John GRAND-CARTERET

—

I

Existe-t-il une caricature hollandaise? Quelle en est la caractéristique? A quelle époque faut-il remonter pour en trouver les premiers monuments? Trois questions auxquelles je vais essayer de répondre.

Les Pays-Bas connurent de bonne heure l'exagération caricaturale, sous la forme de l'humour d'abord; pas l'exubérance des contrées purement flamandes, de ces riches contrées industrielles si vite parvenues à la prospérité, mais l'observation philosophique et la résignation des sages.

Littéraire en France, avec Rabelais, la satire humaine fut pittoresque dans les Flandres et en Hollande, avec Breughel le Vieux et Romeyn de Hooghe — ici avant tout graphique; là plus particulièrement picturale; ici sociale, là politique.

Non que je veuille, entre trois personnalités d'inégale valeur et entre deux époques essentiellement différentes, XVI[e] et XVII[e] siècle, établir un rapprochement quelconque — j'ai toujours été, et pour cause, opposé aux comparaisons de cette espèce — mais parce qu'il est intéressant de voir la plume, la gravure, la peinture se faire successivement l'interprète du rire humain et des passions de partis.

Français ou non, le Rabelais graphique — je parle ici des fameuses figures au trait que tout le monde connaît — vient du Nord, il est proche parent de la bouffonnerie colossale de Breughel le Vieux, de cette diablerie comique et infernale qui se plut souvent à mettre en images la Folie et la Sottise.

Il faut rire, il faut vivre. Donc vivent les grelots et la marotte de la Folie, la Folie qui par sagesse met à son bonnet des oreilles d'âne, nous a dit quelque part Erasme. Et Breughel, en robuste Flamand, en gai buveur, en joyeux lanceur de brocards, trace sur le cuivre, d'une pointe exercée, ses mille petits fantoches,

ses personnages monstrueux, sortis d'on ne sait quelles cavernes souterraines, créatures bizarres nées de l'accouplement du Rire et du dieu Bacchus. La grande valse infernale donnant à toutes choses je ne sais quelle exagération voulue, quelles formes étranges.

Dans les maisons, dans les paysages de Breughel le Vieux, passe rapide, mais en une claire vision, cette recherche du fantastique qui, plus tard, nous conduira aux rochers et aux arbres à figures humaines. Ici déjà, la tendance est caractéristique. Le mouvement, la mimique, la grimace, n'est-ce pas toute l'humanité!

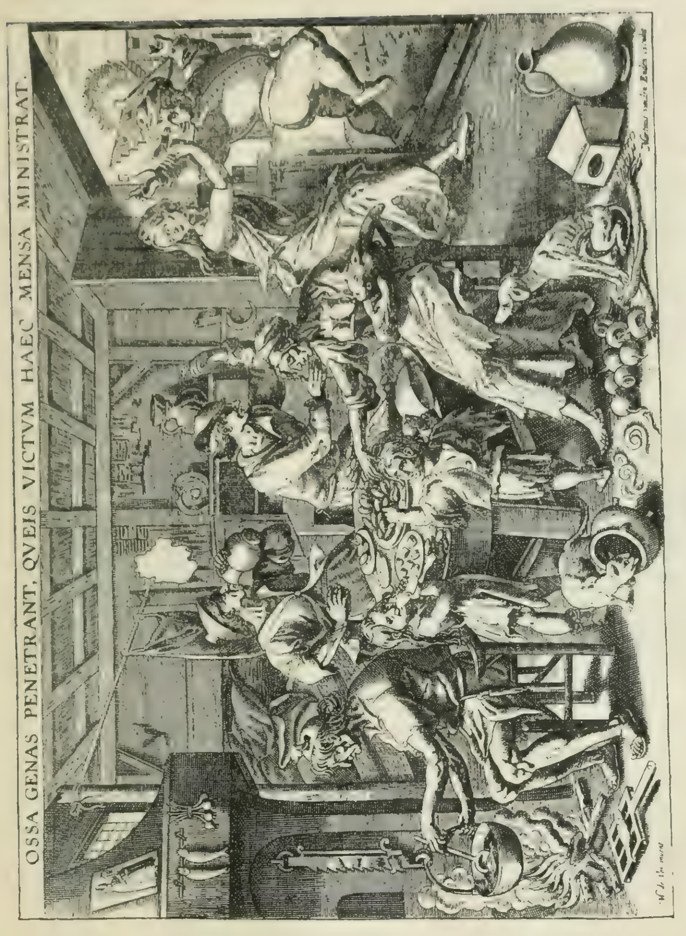
Et toute l'humaine nature également ne se trouve-t-elle pas résumée en ces deux belles et classiques compositions : *Gras* et *Maigres* qui, jusqu'à nos jours, donneront lieu à tant d'interprétations populaires.

Ce fut donc cette terre flamande, aux appétits sensuels, aux tempéraments robustes, aux perpétuelles fêtes et noces de village qui, avec Jérôme Bosch et Breughel le Vieux, fut l'initiatrice de la grosse farce, du rire gras et énorme, si répandu dans l'imagerie du XVIe siècle, comme l'Allemagne avec la Réforme donnera naissance au pamphlet graphique, à la caricature politique.

Les Gras et les maigres — L'Habit ne fait pas le moine — La Folie maîtresse du monde — les trois allégories préférées de la société de la Renaissance que le XVIe siècle lèguera au XVIIe, et qui se retrouveront partout plus ou moins claires, ici exprimées avec la rudesse chère aux races germaniques, aux peuples du Nord, là fortement atténuées par le classicisme latin, par la pompe extérieure de la société française.

Les os pénètrent dans la bouche de ceux auxquels la présente table les administre, nous dit l'estampe de M. de Vos, gravée par Martinus van den Enden, un artiste des Pays-Bas. Oui, les os, car ce sont des maigres n'ayant pour se nourrir qu'une peu réconfortante pitance. En vain voudraient-ils retenir, accrocher le gras au passage : le gras ne l'entend point de cette oreille ou, du moins, de ce ventre. « Les maigres pâtissent, les gras se réjouissent », affirment un vieux proverbe.

Combat entre les convives repus et la misère imminente, dit une autre planche anonyme chargée de ces multiples attributs, de ces allégories vivantes dont les graveurs de l'époque aimaient tant à faire usage. Les foules en marche prêtes à en venir aux mains! Sur un thème différent, c'est toujours l'histoire des *gras* et des *maigres*, première incarnation des riches et des pauvres.



Les os pénètrent dans la bouche, a laquelle la présente table les administre.

Compos. de M. de Vos; grav. de Martinus van den Enden.

Telle encore cette autre estampe signée Jan Tiel *exc.;* tout un peuple de poissons se mangeant entre soi, allusion piquante au sort des faibles.

Que veut nous dire le graveur haarlemois W.-O. Akersloot, en interprétant à sa façon le fameux *l'Habit ne fait pas le moine :* que tel rit qui pleure ; que sous les traits du Rire, sous le bonnet de la Folie, se cachent souvent de douloureuses souffrances, de cruelles déceptions. Le rire jaune ; le rire bruyant pour ne point laisser voir les larmes intimes. Et, effectivement, ils rient sous cape d'une singulière façon les personnages d'Akersloot. Image caractéristique qui me remet en mémoire cette si juste appréciation de Paul Mantz, pour son *Introduction à l'histoire des peintres de l'école flamande :* « Il est de ceux dit-il, en parlant de Breughel, qui se sont servis de la gaieté comme d'un masque pour cacher, en les laissant deviner parfois, les inquiétudes, les mélancolies d'un temps où la vie humaine était comptée pour si peu. »



L'HABIT NE FAIT PAS LE MOINE.
Estampe de W.-O. Akersloot, Harlem, 1626.

Il est vrai qu'il y a Roger Bontemps, personnage de toute antiquité qui, lui, a pour devise, boire, aimer, chanter — le vin, le jeu, les belles; la trilogie que nous mettrons, plus tard, en musique. Et devançant de deux siècles Grandville, les graveurs hollandais se complairont à représenter sous les traits d'animaux les joies et les plaisirs de l'humanité.

L'amour est une douce chose, affirme ainsi un burin anonyme du commencement du XVII[e] siècle, et l'on aperçoit, fait peu habituel, chien et chat convolant en plus ou moins justes noces, au

grand bonheur des rats et des souris. Qui sait! peut-être faut-il voir déjà, en cette image, une allusion politique.

Jusqu'alors c'était l'influence flamande, cette influence qui s'étendra partout, qui rayonnera sur Nancy comme sur Amsterdam; c'était l'imagerie d'un pays ballotté, tiraillé en tous sens, passant de la maison de Bourgogne à la maison d'Autriche, de la



AH! QUE L'AMOUR EST DOUCE CHOSE!

maison d'Autriche à la maison d'Espagne. Maintenant, c'est bien réellement la caricature hollandaise prenant naissance avec les luttes intérieures pour l'indépendance du pays, s'affichant arme de parti, et ainsi se trouve élucidée la question que je posais au commencement de cette rapide étude.

II

Née en Allemagne, la caricature politique doit, au XVIIe siècle, se développer tout particulièrement en Angleterre et en Hollande, ici ce dernier pays seul est à retenir. Faut-il en conclure que cette caricature sera, de préférence, l'arme des

pays protestants? On pourrait le croire, quoique, en vérité il soit plus juste de dire qu'elle fut de tout temps l'instrument préféré des peuples combattant pour la conquête de leur liberté.

D'abord le mélange durant la période de transition. Tout l'arsenal de l'ancienne caricature passe au service de la politique. Et la politique, n'est-ce pas, au plus haut chef, de la folie, pensent, non sans raison, les graveurs hollandais exprimant ainsi par le burin ce que les faiseurs d'opérettes du XIXe siècle mettront en musique. Significative, l'image de Hugo Allert donnant comme symbole à cette année 1637 qui a marqué d'une façon toute spéciale dans les annales hollandaises le *bonnet de folie de Flora*, l'antique courtisane.

Et dès lors l'estampe politique va régner en maîtresse, ne s'intéressant encore aux affaires de l'Europe que si elles touchent aux intérêts particuliers de la Hollande; mais bientôt l'horizon s'élargit, et des ateliers des Pays-Bas partent toutes ces images profondément blessantes pour l'orgueil de Louis XIV, qui cherchent à ridiculiser, à « tomber » les excès du cléricalisme triomphant.

Glorieuse époque où, combattant pour la liberté, la Hollande va devenir terre d'élection des réfugiés. Par ses satires contre le clergé, elle continue la tradition des feuilles volantes allemandes du XVIe siècle, jusqu'au moment où, taillant et rognant en pleins privilèges ecclésiastiques, la France, à son tour, entrera dans la carrière.

Caricature complexe, du reste, qui ne se contente pas de partir en guerre contre l'Église romaine, contre le jésuitisme, qui à l'occasion dira leur fait à toutes les sectes religieuses, calvinistes, remontrants, barneveldistes et autres. Telles les images : *Spotprent op Calvinus* (vers 1650), — *Martin Luther martyrisé par ses successeurs de la Confession d'Augsbourg*, — *Litanies pour la défense du quiétisme* (1681). Et plus tard, la composition *Plus de bruit que de fruit* nous montrera les jésuites courtisans de la France (1688). Le pamphlet graphique dans toute l'acception du terme; le pamphlet illustré, arme de dispute, de parti, se mettant au service des querelles, des discussions politiques ou religieuses.

Pas plus que les êtres humains les pays ne sont éternels : tel est aujourd'hui plein de vigueur qui demain sera terrassé; tel est à la tête du mouvement d'émancipation qui demain se trouvera plongé dans l'inertie. Action et réaction, n'est-ce pas la loi normale, la vie constante des individus et des nations? Et



LE BONNET DE FOLIE DE FLORA.

Symbole de l'année bizarre 1637, où l'un fou engendra l'autre et où l'on était riche sans avoir le sou et plein de sagesse sans un grain de raison.

Estampe de Hugo Albert.

c'est pourquoi, alors que l'Allemagne, épuisée sous les coups de la guerre de Trente ans, ne demandait plus qu'à s'accommoder d'une vie quelconque, la Hollande se leva au nom de la liberté des peuples contre l'absolutisme d'un souverain qui prétendait *louisquatorzer* l'Europe entière.

Lutte par l'épée, par la plume, par le crayon. Lutte à la fois nationale et religieuse. Lutte pour la défense de l'intégrité du sol; lutte pour la défense de la liberté de penser. La Hollande est alors ce que sera l'Angleterre au commencement du XIXe siècle, l'une s'armant contre la toute-puissance de Louis XIV, l'autre faisant flèche de tout bois, cherchant à déjouer de toute façon les projets de Napoléon Ier à l'omnipotence universelle. Et de même que l'Angleterre eut Gillray, méconnu, calomnié par nos chauvins, de même la Hollande, qui compte à son service des artistes comme Crispin de Passe, Henri Goltzius, Folkema, Schoonebeek, Gérard de Lairesse, les Allard, aura pour accomplir sa mission un homme d'une extraordinaire fécondité, d'une puissance graphique considérable, Romeyn de Hooghe.

Romeyn de Hooghe! L'homme vaut qu'on s'y arrête. L'artiste vaut qu'on l'étudie.

Quoique, à mon avis, ce soit erreur profonde de considérer avant tout dans l'imagerie politique le faire, le métier.

Basan, en son *Dictionnaire des Graveurs*, accordant à Romeyn de Hooghe des idées singulières et gigantesques, lui reproche d'avoir fait entrer en ses allégories une satire triviale et exagérée. De nos jours, Arsène Alexandre, en son livre *L'Art du Rire et de la Caricature*, s'est montré plus sévère encore, tout en reconnaissant qu'il fallait prendre notre artiste comme type de l'esprit local et qu'il était certainement le meilleur caricaturiste des Pays-Bas. Du reste, il est peu tendre pour la caricature hollandaise, « minutieuse, froide, quasi austère ». Et pour ce qui est de l'homme, de l'artiste, il n'est guère moins dur. Bien au contraire. Jugez-en par ces quelques phrases : « C'est un spécimen du caricaturiste à gages, changeant d'opinion au gré de ses intérêts ou de ses lubies. Un jour au service du prince d'Orange, le lendemain dirigeant contre lui ses plaisanteries compliquées. Le type du graveur par excellence, j'entends qu'il a sans cesse le burin à la main, à l'exclusion de tout autre outil. De ses changements succesifs de convictions, il y a pas grand'chose à dire : c'est de la politique. D'ailleurs, l'artiste lui-même en subit les conséquences. Il s'était attiré la haine des protestants,

ses coreligionnaires, et il n'y eut pas de calomnies dont on ne le chargeât. »

Petits côtés d'une grande chose. Combien cela importe peu aujourd'hui! Contre Gillray, on nous racontera aussi les mêmes histoires, on servira les mêmes potins.

Caricaturiste à gages! Je retiens le mot. Je l'accepte même. Et pour qu'on ne s'y trompe point, je l'explique.



POTTENTATS EUROPÉENS SE PRÉPARANT A INTERVENIR PAR DES DISCOURS dans la guerre entre la France et la Hollande (1672)

(Satire contre la diplomatie ; estampe hollandaise, avec légendes allemandes.)

De même que les cités libres du moyen âge ont eu leurs poètes, leurs chroniqueurs, leurs peintres, leurs architectes attitrés, chargés d'élever aux exploits de la communauté des monuments durables — les archives des villes d'Allemagne, de Suisse, d'Italie en font foi — de même les États soulevés contre les prétentions à l'omnipotence venues de la France trouvèrent dans le burin de certains artistes un concours précieux, un auxiliaire puissant. Souvent déjà je me suis étendu sur ce rôle très particulier de la gravure. Du reste, les événements contemporains se chargent sans cesse de nous démontrer que dans ce domaine rien n'a changé. De nos jours comme au XVIe, comme

au XVIIe siècle, comme aux époques de tourmente révolutionnaire, les partis politiques ont *des crayons à leurs gages*, pour me servir de l'expression consacrée.

Que ce soit donc par conviction ou par pur métier, peu importe. Que Romeyn de Hooghe ait été pour ou contre Guillaume d'Orange, pour ou contre les conformistes, combien cela, vu à plus de deux siècles, offre peu d'intérêt! Au contraire, ce qui est intéressant, c'est de voir en lui un de ces burins comme il en surgit aux époques de lutte, qui excellent à traduire le sentiment populaire. Or, avec toute la Hollande de 1672, Romeyn de Hooghe fut pour la défense de son pays contre les prétentions de Louis XIV. Et c'est pourquoi son œuvre restera un des monuments les plus intéressants de la grande caricature politique.

Que sont ces estampes? A proprement parler, observe Arsène Alexandre, des satires dessinées, terriblement embrouillées, furieusement allégoriques, et, à l'appui de son dire, il cite *La Vache hollandaise le mors aux dents*, une des plus célèbres de la collection, tellement compliquée d'attributs, de significations cachées, fait-il observer, qu'il faudrait plusieurs pages pour expliquer en détail ce que la composition veut dire.

Des satires dessinées, oui certes ; — et c'est justement ce qui constitue leur intérêt. Mais j'ajouterai : des pensées exprimées par le burin, des pensées multiples, pleines de détails, d'allusions, de remarques, de notes, en quelque sorte, si bien que ce fouillis, cet enchevêtrement qui peuvent, jusqu'à un certain point, nuire à la clarté de l'ensemble et au caractère artistique de l'œuvre, font de ces planches gravées des documents d'un incontestable attrait, précieux pour l'histoire des idées chez un peuple.

Cette abondance de personnages et de sujets n'est pas non plus, comme pourraient le croire ceux qui sont peu familiers avec ce genre spécial, une particularité hollandaise, c'est le propre de toutes les estampes d'actualité, de toutes les imageries de lutte et de combat. Voyez les feuilles volantes allemandes de la Réforme, les caricatures anglaises, les imageries passionnées de la Révolution. Quand les légendes ne s'échappent pas de la bouche — telles des bulles de savon — quand elles ne se tiennent pas à la main — tel un programme — on les voit circuler, s'envoler, se dérubanner de toutes parts. Le buriniste grave à la fois du texte et des images ; il fait en même temps du pamphlet écrit et du pamphlet dessiné ; il popularise des idées et des figures, l'image explicative, l'image avec sommaire, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

Et il faut rendre à Romeyn de Hooghe cette justice d'avoir été plutôt sobre dans ce domaine, mieux encore, de s'être contenté de l'étiquette placée sur un objet ou sur telles parties du vêtement des personnages, sans surcharger sa composition de banderoles venant s'étaler dans les ciels, sur le terrain ou ailleurs. A ce point de vue, le grand côté d'art prédomine chez lui, et quoi que puissent penser ceux qui se font de l'estampe politique une idée absolument fausse, ses œuvres présentent un intérêt considérable. Caricature minutieuse, froide, embrouillée, d'une extrême monotonie, tout cela est bientôt dit. Mais ce qu'il faudrait ajouter, pour être exact, c'est que ces défauts ne sont point propres à la Hollande, c'est qu'ils constituent la caractéristique de toute l'imagerie de ce XVIIe siècle sur lequel l'esprit pompeux, froid et solennel de Louis XIV doit si étrangement déteindre.

J'ai cité Romeyn de Hooghe; c'est assurément le premier dans cette armée de burins alors dirigée contre la France. Si l'on faisait une histoire de la caricature hollandaise et de ses interprètes, d'autres noms seraient à retenir, notamment Peter Quast qui, lui, s'est contenté de graver des scènes de la vie intime, en leur donnant une telle pointe de satire qu'on l'a surnommé *le Callot hollandais.* Mais ici ils ne feraient qu'allonger sans utilité une étude conçue uniquement au point de vue de l'ensemble.

III

Après l'homme, après la caractéristique générale de l'œuvre, faisons défiler en leurs détails les images elles-mêmes.

Images d'une portée double : les unes purement hollandaises, les autres destinées à l'œuvre de propagande universelle contre la France de Louis XIV.

Hollandaises, elles sont pour ou contre les frères de Witt, pour ou contre le prince d'Orange, pour ou contre de Horn; à tour de rôle elles placent au premier plan chacune de ces deux figures historiques, et souvent font danser le siège plus ou moins chancelant du stathouder : *wech-genomen stathouders stoel.* Monarchie, oligarchie, décemvirat ancien ou décemvirat nouveau, dignités et offices de l'État, tout cela, ici, joue le principal rôle. L'édit perpétuel, c'est-à-dire l'édit qui privait à perpétuité le prince d'Orange du gouvernement, devait donner lieu aussi à nombre de satires illustrées, sur « les constatations publiques d'incapacité » que notre époque, plus pratique, transformera en décrets d'expulsion. Et, chose curieuse, en Hollande comme en

Allemagne, les deux pays qui se débattent alors le plus contre l'invasion des mœurs françaises, l'infiltration étrangère est déjà telle que nombre d'images purement locales paraissent, quand même, avec des légendes françaises à orthographe plus ou moins fantaisiste : *Veu tragique d'Hollande; — Les Plaintes d'Hollande; — Apologie pour le prince d'Orange.*

Contre les conquêtes de Louis XIV à partir de 1672, elles inaugurèrent la grande caricature internationale, avec une tendance très marquée à prendre la défense des libertés menacées et des minorités opprimées sur terre française par l'omnipotence du grand roi. Pour mieux dire, le triomphe des idées cléricales et la révocation de l'édit de Nantes portent sur terre étrangère la guerre à coups de pamphlets et à coups d'images. On n'a plus en vue la Hollande seulement; avant tout et surtout on vise la France : d'où la raison d'être, ici, des légendes franco-hollandaises.

Mardi gras de coq-à-l'âne; — un titre qui sera souvent repris alors — peut être considéré comme la pièce caractéristique dans ce genre. On y voit les inscriptions auxquelles je viens de faire allusion : *La France persécutée ; Tronc pour la monarchie des jésuites ;* on y voit sur un écusson les crapauds dont les Anglais, plus tard, feront des grenouilles (Français : mangeur de grenouilles), les crapauds, incarnation de la France, alors que les Hollandais, eux, seront sur les caricatures françaises figurés sous les traits de cormorans; — on y voit le coq, ce fameux coq gaulois que de nos jours tous les partis se disputeront, et qui déjà brille sur le casque de la France. *Vaisseau sans gouvernail*, *Allemagne et pays voisins*, *France* — la pose plus ou moins solennelle de Louis XIV recevant les ambassadeurs de Venise sur certain trône, devait faire le tour de l'Europe — *ministres vaudois* (secte de l'Église réformée), il y a de tout en cette image, même un tableau noir sur lequel un personnage, hollandais certainement, écrit : *Il faut que quatre et trois payent ici.*

Il apparaît sur mainte estampe, notre coq. Le voici au milieu d'évêques se disputant, avec, pour explication, des vers (!!) d'une rythmique particulièrement riche :

Ce coq ayant trop avalé
Rendant tout, leur tien (*sic*) ce langage :
Je ne veux point de ce fromage
Car il me semble trop salé.

Ce fromage, c'est — est-il besoin de le dire — la Hollande trop difficile à conquérir. Dans le même esprit se succèdent de petites images sur lesquelles on voit, juste puni-

tion, des bons bourgeois, pour avoir été trop goulus, *tomber de l'abondance* (sic). Et ils rendent tout, ... tout ce qu'ils avaient avalé, Amsterdam, Dort, Rotterdam la Frise. Plus tard aussi, les estampes des alliés feront rendre à Napoléon « les provinces volées ». Et c'est ainsi que tout se retrouve.



Estampe satirique de Romeyn de Hooghe.

Calendriers français où les saints habituels sont remplacés par les victimes des persécutions de Louis XIV; — *Invitation aux Français de déménager; — Den Franschen Algemist* (l'Alchimiste français); —gens d'église faisant grasse chair, avec de caractéristiques légendes :

Sic itur ad astra. Silicet
Omnis odor lucri bonus.

Autant d'images contre la France et contre l'esprit clérical.

Qui ne connaît, dans ce même esprit, les deux grandes suites sorties des entrailles hollandaises : *Les héros de la ligue ou la procession monacale conduite par Louis XIV pour la conversion des protestants*, et le *Renversement de la morale chrétienne par les désordres du monachisme?* Long défilé de personnages incarnant en eux tous les types de la réaction et sur lequel Champfleury s'est longuement étendu, trouvant la procession longue et monotone, dépourvue de vie et de réalisme.

Mais ce n'est pas seulement contre « les armées de crapauds » que les caricaturistes hollandais partent en guerre, c'est aussi contre Louis XIV, contre le tout-puissant monarque lui-même, contre le Roi-Soleil : *Arlequin*, mieux encore *Harlequin*, comme *Panurge* sera Jacques II. Le Roi-Soleil, le voici, en sa propre effigie, sur mainte estampe, déjà connue — telle celle reproduite par Jaime, en ce toujours intéressant *Musée de la Caricature* — *Le calendrier royal indiquant le cours du soleil* (souvenir du carrousel de 1662 et de la devise imaginée alors par l'antiquaire Douvrier) avec ses vingt-quatre rayons qui ne brillent plus, maintenant, que des fautes, des erreurs, l'on dira même des... crimes, du souverain.

Le grand roi, il est le sujet de toutes les estampes, de tous les recueils gravés. L'*Æsopus in Europa* (1) qui fit quelque bruit, lui est entièrement consacré. Et la fable politique ne se contente pas de le montrer sur son trône, une foule de potentats à ses pieds, *creator regum*, ni même de le représenter en jardinier, un soleil sur la tête, des lunettes devant les yeux : plus mordante, plus terrible encore, elle le plante avec des béquilles sur le char du soleil que conduit la Maintenon (*Stella Vesperina*) tandis que les nobles coursiers sont désarçonnés par le lion rugissant des Provinces-Unies.

Revenons aux planches.

Sur cette cagoule de pénitent brille un soleil, c'est le grand roi. Dans ce jardin, un immense soleil a perdu ses feuilles, c'est encore le grand roi — et, insulte plus grave, le petit homme dans le soleil, c'est toujours lui.

Ici l'on voit Louis XIV et sa cour, obligés après la défaite de La Hogue, d'abandonner la Hollande à la nage, sur des chevaux marins et des dauphins; — là, la *complainte de l'Apollon français sur la fleur de chardon desséchée* ne permet également aucun doute sur le personnage visé. Et c'est ainsi que, par

(1) Volume avec caricatures de Romeyn de Hooghe (Amsterdam, 1701-02. Réimprimé à La Haye en 1737).



Law, déguisé en Don Quichotte, et suivi de Sancho Pança (*assis sur un crapaud*).

La bannière porte : « Je viens, je viens, ma Dulcinée ! » (Dulcinée représente ici le peuple des Actionnaires.) — Sur la caisse se lit : « Coffre-fort de Bombaris (sobriquet donné à Law).

Caricature sur Law faisant partie de la célèbre suite *Hetgroote Tafereel der Dwaasheid* (1720) ; gravée par Bernard Picart.

l'image elle-même ou par la légende, des centaines de compositions raillent le « Crieur de Versailles », le Soleil Royal, le Magnifique, le Glorieux, l'Admirable, le Serein, le Terrible, le Fier, le Trident, le Fulminant, le Torrent, le Bourbon, qu'après nombre d'épithètes non moins abracadabrantes on finit par envoyer *au diable*,..... tout en le menaçant d'un bâton.

Si l'estampe volante ne suffit pas, on a recours à l'almanach. Tel l' « *Almanach royal commençant avec la guerre de l'an 1701 usques... où est exactement observé le cours du soleil d'injustice avec son éclips* (sic), *où la juste punition du ciel se monstre dans XVIII emblèmes gravez en taille-douce où l'on a ajouté l'éclaircissement de chaque figure composée à Paris, imprimé à l'imprimerie royale du petit Louis* ». Satires gravées, satires rimées « par les plus fameux mestres de notre temps », veut-on bien nous faire savoir; et la vérité est que Louis XIV et Philippe d'Espagne n'y sont point ménagés.

Et voilà comment pour avoir voulu réduire à l'obéissance un petit peuple, pour avoir voulu châtier la Hollande de son esprit d'indépendance, Louis XIV fit surgir contre nous toute une armée de crayons (1) qui ne désarma jamais, qu'on retrouvera

(1) PRINCIPALES SUITES ET ESTAMPES HOLLANDAISES CONTRE LOUIS XIV ET LA FRANCE.

— *Einige Spot-printen der Francen tegen de Hollanders. By haar uytgegeven in't Jaar 1673. Doch nu verrijkt met De Antwoorden der Nederlanders op dezelve;* — *Soit :* « *Diverses Figures satyriques que les François ont faites contre les Hollandois en l'an 1673, suivant la copie imprimée à Paris. Avec la reponse des Hollandois aux François.* »

Les légendes de chaque planche sont en français et en hollandais. Sur les estampes de source française on a gravé, au bas, à gauche : « Le Pottre (*sic*) *delin.* à Paris. »

Détail des planches : Le mal incurable. — Ha ! les beaux Evesques chrétiens. — Veu tragique d'Hollande. — La maladie guarie par la Dance. — Hostel de fous incurables. — Presse Françoisse Mis en Hollande l'an 1672 et 1673. — Les vaillans Bataviers. — De Hollander, De Frans-Man.

— *Recueil de pièces héroïques et historiques pour servir d'ornement à l'histoire de Louis XIV; dédiés à Messieurs Racine et Boileau, Historiografes de France.* Imprimé par Jean de Montespant, à Gisors, à l'enseigne de l'Édit de Nantes (1693).

Recueil de 18 caricatures (dont un frontispice) dirigées contre Louis XIV ou Philippe V, accompagnées de vers flamands auxquels se trouve joint, parfois, un texte français. C'est dans cette série, dont les pièces parurent aussi isolément, que se trouve la célèbre planche : Louis XIV et son petit-fils sciant le monde.

— *La belle Constance* (c'est l'Église protestante) *dragonée par Arlequin Deodat* (Louis XIV). Légende : « Plus de bruit que de fruit. » Adresse fictive : Ghesling, Genève *fc.* et *exc.*

— *Arlequin sur l'Hippogryphe à la Croisade Loyoliste* (Caricature sur Louis XIV et Jacques II).

toujours aussi irréductible, faisant flèche de tout bois chaque fois que la France bouleversera le monde par quelque coup d'éclat ou commettra quelque faute irréparable.

Désormais aussi, la Hollande restera fidèle à son rôle : nous allons la retrouver répondant au papier de Law par une nuée de papiers gravés, je veux dire d'estampes satiriques.

IV

Ce qui avait armé la Hollande contre Louis XIV, c'était avant tout son indépendance à sauvegarder. Ce qui la lança contre la banque de Law, ce furent les rancunes d'actionnaires ruinés et le burin vengeur, non moins que producteur, du réfugié français Bernard Picart.

Tous ceux qui ont feuilleté des cartons d'estampes ont eu entre les mains quelques planches appartenant à cette curieuse série de soixante-quatorze caricatures, publiée sous le titre de *Hetgroote Tafereel der Dwaasheid 1720* (le Monument de la folie de 1720), qui donne en grandes compositions surchargées de

---

— *Harlequin serrurier montant son pallefroy en Hannibal burlesque.*

— *Le Pilleur d'églises* (Louis XIV). Médaille satyrique avec la légende : *Ludovicus XIIII Dei flagellum, tyrannus animarum.*

— *Le Carnaval de France expliqué dans un Dialogue entre deux Gentils-Hommes, l'un Suédois, l'autre Danois* (1685).

— *Le Soleil au signe de la Balance* (1695).

— *Le Crieur de Versaille* (*sic*). Louis XIV en costume royal, une trompette à la main (1702). Légende : « Au son de ma trompet, » avec l'adresse fictive : « Lisbone, chez Jean Vigos. »

— *L'Habit usurpé.* Légende : « Il commense à rendre gorge,
Louis boufi d'orgueil. »

— *La retraite de Louis XIV avec son serrail.* Légende : « Dans les jeux de Vénus, » etc...

— *Venez et je vous feray voir la condamnation de la Grande Prostituée.* Apocal., XVII. Caricature sur Mme de Maintenon. Adresse fictive : « Paris, Picard le Romain. »

— *Grand. Le partageur du monde.* Louis XIV tenant en main un papier sur lequel on lit : « Barcelona, Turin, Ramilies, Milan et Menin
Nous font du chagrin » (1706).

— *Ludofricus-Loterij van Kinkels.*

« Le Rustique Ban et Arrier-ban où est le Vanneur des Plumes et Laur(iers) des nouv. Héros en France. » Adresse fictive : « A Bourdeaux, chez Lile Vannier. »

— *Prognostication de l'Éclipse du Soleil* (1706).

Louis XIV est représenté ainsi : « Louis le grand-père plein de misère. »
O SoL DefeCtVs MaLa dat præsagIa regno.

— *Audience pitoyable de Louis le Grand.* — Pardon royal (Louis XIV et Villeroy).

personnages et d'incidents, conçues dans la note comique du moment, les projets et statuts de la société hollandaise du Vent (*Windgesellschaft*).

Du vent ! voilà ce qui nous est resté du papier de Law; du vent et les images que je viens de citer, grandes planches gravées qui semblent avoir résisté aux attaques du temps plus facilement que les banknotes du financier écossais.

Cette imagerie fut extrêmement nombreuse. Cela doit être attribué au fait que la création dont il s'agit était une nouveauté, que la spéculation n'avait pas encore ruiné des contrées entières, en un mot que l'on n'était pas blasé sur ce genre d'exercices.

Grandes estampes, petites images, feuilles d'encadrement à sujets grotesques, cartes allégoriques, cartes à jouer, tout fut mis au goût du jour, tout fut accommodé à la sauce Law... landaise.

La caricature hollandaise affectionnait pour ses galeries de grotesques les petits et gros personnages aux jambes lilliputiennes, les cadres contournés où les ornements, les feuillages, se mélangeaient à d'étranges figurines : tout cela revit le jour à propos du « roi du Mississipi ». Des ateliers des graveurs sortirent à nouveau toutes les feuilles des petits maîtres en lesquelles cet art s'était épanoui ; c'est-à-dire les feuilles à cartouches, à compartiments rectangulaires, aux cuirs et à découpures contournées, aux cadres ornés de fleurs, de fruits, d'oiseaux, d'armes, aux petits sujets de danse et de beuverie, aux personnages fantastiques, aux motifs en silhouettes, aux masques accrochés. Des têtes, des pieds, des jambes, au milieu d'ornements multiples, et souvent, au premier plan, debout ou assis, un personnage quelconque.

— *Vacarme au Trianon ou le Nouvel Hôtel des Filles et Fils naturels de Louis le Soleiller pour le consoler à l'égard de son Mars infortuné en Europe.*

Ohe post fata heC reprenDere non CVpIo arMa (1706).

— *La Cour de Momus et le jardin de Mars en Europe;* Orné des Emblèmes politiques de l'État présent de la Guerre. Expliqué par des vers historiques et satyriques, au nombre de... Par R. I. Recueilli et donné au public. A Paris, chez Louis de Lis le fleuri, au Monarque Tombant. Avec privilège du Roi et du duc d'Anjou.

— *La France lamentant* (1706).

— *Apparition de Jupiter* (1706).

Jupiter tenant deux rois par la main, et demandant aux Espagnols : « Quem vultis pro rege vestro, Carolum aut Philippum ? »

— *Le renversement de la monarchie universelle, ou l'Hommages* (*sic*) *des Peuples d'Espagne à Charles III à Madrid, le 21 juin 1706.* Adresse fictive : « Londres, chez Henr. Mœrs. »

— *Toute la Cour de France en allarme.*



CARTE DE LA TRÈS CÉLÈBRE ILE DE FOLLE-TÊTE.

Située dans la mer des *Actions*, découverte par *Law*-rence et peuplée de toute espèce d'individus dénommés *Actionnaires*.

Caricature sur Law ; gravée par Bernard Picart.

Panneaux et cadres fantaisistes en lesquels se laisse deviner l'influence de Teniers et qui vont de Corneille Bos, de Hans Liefrink, de Jean de Vrièse, ce Ducerceau hollandais, de Chrispin de Passe le Vieux à Isaac Moucheron, à J.-J. Folkema, à Jacobus Houbraken.



Le Docteur Actius ou le Bavard intarissable, faisant le boniment pour la Banque de Law.

Caricature sur la Banque de Law

Tel ce « roi du Mississipi » dans un encadrement appartenant à la famille des cadres passe-partout. Et l'on vit ainsi — portraits satiriques de Law; *vrais pourtraits* des actionnaires du Mississipi; têtes à double visage; le déjà classique *avant et après*. L'encadrement grotesque ne se prêtait-il pas tout particulièrement aux folies de la rue Quincampoix?

Avec l'Allemagne, avec l'Angleterre, la Hollande fit un véritable commerce de Law: on le sculpta en pipes, on le dessina sur des étoffes, on frappa de lui des médailles. Qui sait, en cherchant bien, peut-être trouverait-on des moules à gâteaux agrémentés de son profil! Quant aux médailles, elles se peuvent voir dans le curieux ouvrage de M. Alexi, *John Law und sein System* (Berlin, 1885). De la tête aux pieds, de l'entrée à la sortie, ces médailles nous montrent, sous vingt formes diffrentes, des

hommes fumant du papier-monnaie en guise de tabac, alors que d'autres rendent le même argent..... sans efforts.

Combien nombreux, dans la caricature hollandaise, les Law donnant de vains tas de papiers en échange des monceaux d'or qu'on leur avait confiés. Que dis-je! sur chaque image apparaît, en un coin quelconque, un Law, la culotte aux talons,



Carte de 1er avril du *Jeu de cartes de Momus*, suivant la plus récente mode.

(La tête et les pieds de Law émergent, le manteau du jeu couvre le reste.)



LES CINQ SENS A VENDRE.

Carte faisant partie du célèbre *Jeu de cartes de Law*.

tournant le dos pour s'accroupir sur la lunette d'un échafaudage formé de coupons empilés.

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?

On le voit sur ces images. Et l'on voit également la foule s'arracher les fameux billets, se culbuter pour les avoir, les agents de change s'agiter, hurler le cours nouveau des actions, tandis qu'Arlequin s'apprête à tirer le rideau sur la farce, à moins que les agents de la Compagnie ne se trouvent tous réunis sous une tente en forme d'immense bonnet de fou.

Le plus pur des mines d'or du Missisipi, les crayons hollan-

dais l'avaient montré au public : des choux, des raves, des harengs ficelés en grappe, des vessies ballonnées d'air, des soufflets pour gonfler des bulles.



Le Roi du Mississipi.

A l'horizon on lit : « Mines d'or en rêve. »

Caricature sur Law, avec les encadrements de grotesques particuliers à la caricature hollandaise.

L'image avait prévenu : personne ne l'écouta.

Avec leurs longues légendes en hollandais et en français — un français quelque peu barbare — les grandes planches de Bernard Picart et des autres graveurs anonymes aux architectures compliquées, aux personnages multiples, sont vraiment précieuses. Elles servent surtout à caractériser la caricature du jour tournant, plus que jamais, à la satire graphique.

Des personnages, des cortèges, des convois; — des gens, le soufflet en main, des ailes de moulins tournant à tous vents, les vents eux-mêmes se combattant, la roue de Fortune élevant les uns et écrasant les autres, les diables ensemençant la rue Quincampoix de leurs graines désastreuses, les rats rongeant les actions dans les coffres; le veau d'or sous toutes ses formes, — les heureux gagnants — les



L'EMPESAGE DES FRAISES.

Caricature anonyme sur les modes venant de France.

perdants dépouillés de tout, même de leur chemise — l'éternelle histoire — et, pour cadre, tantôt des palais, des décors de maisons, tantôt des jardins ou le vaste espace des cieux; toute une anatomie, toute une monographie graphique de la Fortune.

Avec la grande estampe *Arc mémorial dressé au lieu de l'enterrement des actionistes consumés*, consignons l'épitaphe du spéculateur trompé :

> Ici gît Monsieur Bubbelaar
> Dont l'espérance de gain est trop tard
> Sur quoy étant consumé, uniquement
> Il est mort par le vent.

Après Louis XIV, après Law, il semble que la caricature hollandaise ait éprouvé le besoin de se reposer, de se recueillir. Du moins, elle ne trouva plus matière à ces longues suites, à ces successions d'estampes qui, pendant cinquante ans, avaient enrichi le commerce du burin. Quelques pièces sur la Régence, quelques allégories malicieuses, et ce fut tout.

La grande actualité, c'était la mode, les paniers, les coiffures gigantesques et, dans ce domaine, les satiristes copièrent plutôt qu'ils n'inventèrent. Toutefois, tandis que Londres et Paris caricaturaient sans pitié les coiffures, Amsterdam semble s'être attaqué de préférence aux paniers, mode indécente — c'était du moins l'avis des moralistes des Pays-Bas. On ne faisait pas rien que des poèmes sur les « modes françaises » (tel *De Mode*, Amsterdam 1781), on s'évertuait également à les ridiculiser.

En feuilles, en collection, en almanachs, vingt fois les graveurs remettaient en vente leurs produits. C'est ainsi que l'*Almanach historial pour l'année MDCCXXXVII* ressert, tout à la fois, des planches contre Law et la « Vie et aventures de l'incomparable Mie Margot, avec la grande distribution des paniers ».

En voulez-vous? On en a mis partout.

Avec Augsbourg, avec Nuremberg, Amsterdam allait désormais fournir un copieux contingent à l'imagerie populaire.

Aux côtés de Romeyn de Hooghe, j'ai cité tout à l'heure Peter Quast : on pourrait, maintenant, opposer aux burins politiques du XVIIIe siècle les compositions de Cornelis Troost (1697-1750), particulièrement intéressantes pour l'histoire des mœurs, si bien que Troost a mérité le surnom de Hogarth hollandais. Ce fut, en tout cas, un artiste marquant et qui s'est complu aux mêmes sujets, sachant rehausser le tout d'une pointe d'humour.

Gravées par J. Houbraken, P. Tanze, R. Muys, A. Radigues, S. Fokke, ses planches sont nettement comiques, visant avant tout au burlesque, même dans les types et les scènes d'intérieur.

Ici *De Misleyden* (Les Abusés); — une fumisterie de jeunes gens qui, descendus à l'auberge, près de Harlem, placent l'un d'eux devant une fenêtre, après lui avoir peint une figure *in partes posteriores*, et annoncent alors au public à son de trompe que c'est l'ambassadeur d'une majesté quelconque. Un peu, sous une autre forme, la classique farce de Frédéric II.

Là, *La Mort de Didon représentée en burlesque à la hollandaise* — ainsi porte la légende — une image pour l'antiquité comique comme devaient la voir Chodowiecki et quelques autres rares artistes du XVIII[e] siècle; — puis *Arlequin magicien et barbier*, un amusant tableau en cinq planches; — des réunions d'hommes commençant ainsi : *Nemo loquebatur*, arrivant au *Sermo inter fratres*, et se terminant *Ibant qui poterant, qui non potuere cadebant;* — enfin des divertissements de foire, *La Belle-mère*, *L'Amour mal assorti*, *La Méchante cabaretière*, etc.

Bref, l'humour d'un peuple qui s'est assagi et dont les mœurs légères se cachent sous le vernis du kant anglais.

Aux côtés de Hogarth, Cornélis Troost mériterait d'être plus connu.

V

Voici la Révolution, la Révolution qui, en bouleversant les pays étrangers, fera surgir contre elle tant de caricatures; — non la grande pièce que l'on est accoutumé à voir, mais des séries de petites feuilles volantes, moitié imagerie naïve, moitié pamphlet. Comme l'Allemagne, la Hollande ne semble pas avoir été, d'abord, très agressive et, après, lorsqu'elle eut passé sous les fourches caudines, les burins, forcément, durent se montrer prudents.

C'est pourquoi un des principaux recueils de la période révolutionnaire, *Hollandia regenerata*, dont j'ai, ailleurs, retracé l'histoire, ne se trouve pas avoir d'autre intérêt, ici, que celui de son titre même. *Hollandia regenerata*, avec les dessins du Suisse D. Hess, gravés par le caricaturiste anglais Humphry's, ce fut, en quelque sorte, comme je l'ai indiqué, une publication omnibus, puisque le même texte et les mêmes planches se vendirent sous d'autres titres, je veux dire le nom du pays étant changé — telle *Italia regenerata*.

Surveillée, la Hollande reprit ses bonshommes d'autrefois, ses têtes, ses personnages d'expression, ses gens assis ou debout qui par eux-mêmes ne disent rien et dont tout l'attrait, tout le sens caricatural, gît en la légende. Une sorte de Jacques Bonhomme hollandais, bourrant philosophiquement sa pipe, assis sur un pot à tabac, à côté de ses marchandises, ou encore discourant et nous disant : *Ah! qu'il est bon!* — *Courage, mon ami.* — *Veillez avec soin.* — *Obéissez aux ordres.* — *Faites face à vos ennemis* (et le bonhomme, en ce cas, est vu de dos), à moins qu'on ne prenne soin de donner au personnage une qualification quelconque : *L'Observateur*, *Le Prudent*, *Le Téméraire* (parbleu, je le crois, il a crié *Aux armes!*). Types et poses, tout cela procède de John Bull, mais avec une allure générale plus flegmatique.

Et, sous la Restauration, ces grotesques prendront, avec les alliés, le chemin de Paris, si bien qu'on verra apparaître alors, sans doute pour faire suite aux *caricatures anglaises*, des séries de *caricatures hollandaises*. — Des gras.

Sous Napoléon Ier comme sous la Révolution, les burins ne purent pas graver librement. C'est d'Angleterre surtout que venaient les caricatures, pénétrant sous le manteau, souvent gravées à Londres même, avec les légendes dans la langue du pays (1), ou bien alors reprises en contre-partie par des burinistes quelconques. Cependant, certains artistes se signalèrent par leurs satires sur Napoléon Ier; il me suffira de mentionner le peintre-graveur Hermanus Fock (1766-1822). Le *Napoléon fumant* — quelquefois par en haut et par en bas — fut la caractéristique de cette imagerie, dont quelques spécimens avaient pu circuler librement durant la royauté de Louis Bonaparte, et qui se multiplia à partir de 1813, après la bataille de Leipzig.

De 1814 à 1830, sous le gouvernement de Guillaume-Frédéric d'Orange, la caricature s'apaisa, abandonna son rôle belliqueux, revenant à l'étude, à l'observation des mœurs, trouvant en Jakob Smies un dessinateur fécond (1765-1825). Déjà en 1800 Smies avait publié une suite de caricatures gravées par J.-E. Mercus, et qui, sous le titre de : *De Waereld in de XIXe eeuw*, visent à donner un avant-goût de notre siècle. Plus tard, il exécutera des dessins d'un comique achevé pour les *Voyages satiriques*, de Fokke, et nombre d'illustrations pour des romans burlesques.

(1) Voir mon volume *Napoléon en Images. Estampes anglaises* (Paris, Firmin Didot, 1895).

Tout cela dans la note des dessinateurs anglais, qui devaient se distinguer par l'illustration des œuvres de Dickens.

La révolution de 1830, à la suite de laquelle la Belgique se détacha du royaume des Pays-Bas pour constituer un État indépendant, fit surgir quelques estampes politiques, mais cette éclosion graphique fut de courte durée, et bien vite les crayons revinrent, soit à l'estampe de mœurs, soit à l'illustration du livre.

Vers 1840, la Hollande connut, elle aussi, la période des physiologies, études de caractères dans une note toujours humoristique. Telles la *Physiologie van Amsterdam* avec les figures de F.-C. Fuchs, et la *Physiologie van de Kalverstraat*.

Après le livre, ce fut le journal, le journal à caricatures qui prit naissance vers 1850 et qui avec le *Weekblad voor Nederland*, avec le *Neerland's Weekblad*, tous deux à Amsterdam, avec le *Uilenspiegel* de Rotterdam, avec le *Nederlandsche Spectator* de La Haye, avec le *Nederlandsche Werkmann* de Dœtinchem, possède aujourd'hui une presse à images très développée, nullement cantonnée dans les choses du pays, mais, bien au contraire, s'occupant très activement de politique internationale.

C'est ainsi que la Hollande a repris par l'image son rôle d'autrefois, son rôle d'expansion, défendant en toutes choses ce qu'elle estime être les idées de liberté et de progrès, ayant en Johann Braakenseek et en von Geldorp, des artistes d'une très réelle valeur, dont l'œuvre dessiné se trouve déjà considérable.

Donner à ces images une caractéristique quelconque serait peut-être difficile; ce que l'on peut dire c'est que les deux dessinateurs dont je viens de citer les noms se complaisent dans la grande composition lithographiée, faisant en quelque sorte estampe, et cela d'autant mieux que ce sont bien en réalité « des planches détachées, jointes à un numéro de journal ».

Alors que presque partout, aujourd'hui, le journal à caricatures se compose d'une série de vignettes placées en tous sens, dans le texte même, la plus grande partie des journaux hollandais est restée, en effet, fidèle à l'ancienne manière, à la figure publiée à part. Ce sont en quelque sorte des feuilles littéraires ou politiques donnant en supplément une image qui joue ainsi le rôle de l'estampe gravée d'autrefois.

La caricature hollandaise se cherche, se groupe, ouvre des concours sur des sujets donnés. Elle voudrait reconstituer une école. Chose à laquelle elle ne parviendra pas. Mais elle conservera sans doute éternellement le rôle qui lui fut assigné par les événements.

Dans le journal et dans le livre elle fait preuve d'humour, d'observation, et semble avoir un sens assez net des événements politiques. Enfin, faut-il le dire? elle reste encore hollandaise, elle parvient encore à se caractériser aux côtés de la caricature allemande, quoique l'école des *Fliegende Blætter* ait là, comme partout, influé sur le dessin. Il me sera donc bien permis d'écrire en matière de conclusion : Hollandaise d'idées, de principes; allemande de forme, de crayon.

On fait ce que l'on peut, non ce que l'on veut.

APPENDICE

Configuration physique de la Hollande.

Le mot Nederland, dénomination officielle du royaume, signifie *Bas Pays*, et le mot Hollande, nom d'une région particulière du pays, qui est communément appliqué à l'ensemble des provinces du royaume, se traduit littéralement par cette expression : *terre creuse* ou *cave* (de l'allemand *hohl-land*). Les Pays-Bas occupent l'angle nord-ouest du continent européen, [entre 50° 45′ 49″ et 53° 32′ 24″ lat. N., et d'autre part entre 3° 23′ 27″ et 7° 12′ 20″ long. E. Gr. Limité au N. et à l'O. par la mer du Nord, il n'a pas de frontières naturelles au sud, du côté de la Belgique et de l'Allemagne, ni à l'est, où il confine encore à l'Allemagne. Sa superficie est évaluée à 32 538 kilomètres carrés. Sa population, composée d'éléments franks, saxons, frisons, sémites, plus quelques essaims moins denses provenant d'autres origines, atteint le chiffre total de 5 000 000 d'habitants.

La Hollande est aussi bien l'œuvre de l'homme que celle de la nature, et cette création se continue de nos jours. Les révolutions ou les évolutions du globe n'avaient laissé dans ce coin de l'Europe qu'un chaos de marécages, de terres spongieuses, de cours d'eau indécis, d'étangs, de golfes, de bras de mer instables, tour à tour comblés de vases par les alluvions fluviales ou engorgés de sables par l'irruption des hautes marées. De ce lacis inextricable de marais, de lagunes, de marigots, d'îles, d'îlots, d'isthmes, de dunes, de promontoires et de tourbières qui se déplaçaient ou se modifiaient de structure et d'aspect, au gré des vicissitudes géologiques et météorologiques, le peuple hollandais a fait, au prix de gigantesques efforts, son domaine et sa patrie.

Du golfe du Dollart à l'E. jusqu'à l'échancrure du Zuyderzée à l'O., le littoral néerlandais décrit une ligne convexe qui a pour bordure la chaîne des îles frisonnes, vestige de l'ancien rivage. Par delà l'ouverture du golfe du Zuyderzée se présente l'extrémité de l'isthme de Hollande, qu'un chenal de quelques kilomètres sépare de l'île de Texel. De cette pointe (Helder) jusqu'à l'embouchure de l'Escaut, ou du N.-E. au S.-O., le littoral s'incurve très légèrement, mais un archipel, assez confus sur les petites cartes et quelque peu différent de contours de celui qui existait dans cette région au temps de Jules César, indique, entre Rotterdam et Flessingue, les embouchures du Leck, du Wahal, de la Meuse et de l'Escaut. Ce rivage, ébréché par de véritables bras de mer, fait vis-à-vis à l'indenture de la côte anglaise entre Harwich et Ramsgate, où la Tamise confond aussi son lit avec un bras de mer. En amont de Dordrecht, le

Wahal et la Meuse forment un archipel intérieur, le *Biesbosch*. Tous les golfes découpés sur le littoral néerlandais, le Dollart, estuaire de l'Ems, le Lauwerzée, le Zuyderzée, ont une faible profondeur. Une chaîne de dunes, çà et là interrompue par des brèches, suit tout le littoral. Ces collines de sable, élevées par la mer et les vents, contribuent aujourd'hui à la défense du pays ; leur hauteur atteint parfois 60 mètres, et leur largeur peut dépasser 2 et même 3 kilomètres. Des digues, continuées vers l'intérieur le long des cours d'eau, bouchent les fissures des dunes. En temps de tempête, la marée, passant par les estuaires du Sud, monte de 4 à 5 mètres au-dessus des terres, en arrière des dunes. Les digues et les canaux étant le trait caractéristique du pays néerlandais et même la condition primordiale de son existence, il importe de décrire au préalable, non le relief, mais bien la structure et la physiologie de ce sol concave, afin de comprendre l'extrême importance de ces travaux.

Vers le centre de la contrée, au N. d'Arnheim, entre l'Yssel et le Zuyderzée, surgissent quelques collines hautes de 160 à 200 mètres : c'est le plateau de *Vetuwe*. A une distance assez faible de cet exhaussement central, le sol devient de plus en plus horizontal, çà et là bosselé par d'insignifiants plissements de terrain ; son inclinaison vers le N. et l'O. cesse entièrement sur les confins de la zone maritime ; dans cette zone l'affaissement des terres (un tiers du pays) au-dessous du niveau de l'Océan n'est arrêté que par le bourrelet des dunes. La plaine de la Néerlande est le prolongement de la grande plaine de l'Allemagne du Nord. Le diluvium au N., des blocs erratiques scandinaves à l'E., l'argile marine et les sables dans la partie basse qui s'étend du S.-O. au N.-E., des dépôts siluriens, crétacés, tertiaires en divers districts constituent les strates peu variés du sol néerlandais. La nature lui a refusé le fer et la houille (celle-ci ne se rencontre que dans le Sud). La tourbe, par contre, est en formation constante ; dans la zone basse du pays, et à la surface, la couche de tourbe vaseuse a une épaisseur de 3 à 9 mètres. Un relief du sol si faiblement accentué sur quelques points isolés et, vers le centre, une pente si indécise du plan horizontal, enfin un abaissement si subit de tout le périmètre océanique au-dessous du niveau de la mer du Nord, révèlent déjà le système hydrographique, presque exceptionnel, de la Néerlande.

Trois grandes artères fluviales drainent la contrée ; dire qu'elles l'arrosent serait un non-sens. Sauf l'*Escaut*, ces rivières se soudent, « s'anastomosent » par des branches secondaires, qui sont souvent des chenaux artificiels. En faisant abstraction de l'Escaut, fleuve plutôt belge que hollandais, dont les deux estuaires (occidental et oriental) enveloppent les îles Beveland et Walcheren, le géographe ne distingue qu'un versant incliné dans le sens de l'E.-S.-E. à l'O.-N.-O., direction générale des rivières dont s'écartent seulement quelques émissaires des grands cours d'eau. Le *Rhin* et la *Meuse*, au cours lent et sinueux, se partagent, comme deux conquérants alliés, le territoire néerlandais. Leur régime diffère : le Rhin, plus stable, reçoit ses eaux des cimes neigeuses des Alpes suisses ; la Meuse, rapide en territoire français et belge, est une rivière pluviale, dont le volume fort ou faible se règle sur les saisons et

les orages. Sujette aux débordements, elle a changé de lit et modifié par contre-coup celui du Rhin. Dans leur descente vers la côte occidentale, les deux fleuves convergent de plus en plus vers un estuaire réticulé, un delta enchevêtré, qui commence en avant de Dordrecht et de Rotterdam. Ainsi que dans l'Afrique centrale, les rivières du pays hollandais changent de nom aux diverses étapes de leur route, plusieurs fois bifurquée.

A Millingen, en amont de Nimègue, le *Rhin* détache un bras occidental, le *Wahal*, en lui cédant les deux tiers de ses eaux; dès lors, le Wahal sera sous ce nouveau nom le principal courant du fleuve. A Huissen, en avant d'Arnheim, un autre bras, l'*Yssel*, se sépare du Rhin, très amoindri, et se rend au Zuyderzée en passant par Kampen; son delta rejoint par des canaux le *Vecht* oriental, qui forme plus bas le « Diep » de Zwolle. Un autre bras du Rhin, le *Leck*, interposé entre l'Yssel et le Wahal, et coulant vers l'ouest, d'Arnheim à Rotterdam, porte dans une section de son parcours le nom de *Rhin inférieur*. Une de ses dérivations, le *Kromme Rhyn*, se dirige sur Utrecht; de là, sa nervure septentrionale, le *Vecht hollandais*, va se perdre dans le Zuyderzée, tandis que sa nervure occidentale, le *Vieux Rhin*, indigne de ce grand nom, traverse Leyde et finit par expirer dans les dunes de Katjwick, à la mer du Nord. A Utrecht, s'embranche une autre rivière canalisée comme les deux précédentes, le *Waartsche Rhyn*, aboutissant au Leck, directement au sud. Le nouveau canal de la Merwede, presque parallèle au Vecht, s'identifie avec la section inférieure du Waartsche, d'où se détache un autre cours d'eau, l'*Yssel hollandais*, qui rejoint le Leck en amont de Rotterdam. Le Wahal se dirige également vers Rotterdam, mais, avant d'opérer sa jonction, il confond ses eaux avec celles de la Meuse, à Gorkum, et il doit passer à Dordrecht, ville qui occupe une position hydrographique digne d'attention. (A noter incidemment que le territoire compris entre le Leck et le Wahal, appelé aujourd'hui *Betuwe*, est l'ancienne « île des Bataves). »

Le Wahal, l'artère centrale du système *Leck-Wahal-Meuse*, retient son nom entre Nimègue et Gorkum; mais, avant d'atteindre Dordrecht, la Meuse et le Wahal réunis ramifient leurs cours en un vaste entrelacs de chenaux, le *Biesbosch*. Ces canaux se déversent au sud dans le *Hollandsch Diep*, qui prolonge le nouveau canal (ancien lit) de la Meuse, amorcé à Heusden. Le lit principal de la Meuse et du Wahal porte successivement les noms de *Merwede*, au nord du Biesbosch, de *Nouvelle-Merwede* sur le front ouest du même archipel intérieur, de *Noord* entre Dordrecht et le confluent du Leck, de *Oude Maas* (vieille Meuse) à l'ouest de Dordrecht, de *Nieuwe Maas* (nouvelle Meuse) entre le confluent du Leck et Rotterdam, enfin de *Meuse* dans son cours inférieur en aval de Rotterdam. On a créé récemment au fleuve, au nord de l'île Rozenburg, un chenal et une embouchure plus praticables : c'est le *Nieuwe Waterweg* (nouvelle voie maritime).

Les cours d'eau secondaires, entre autres l'Hunse (Drenthe et Groningue, le Zwart-Water (Over-Yssel). l'Eam (Utrecht), l'Amsel (Nord-Hollande), qui traverse Amsterdam, sont des rivières plus ou moins cana-

lisées. En Néerlande, les canaux sont en nombre illimité, tant dans les villes que dans les campagnes et ce réseau fluvial, canaux et rivières, s'étend sur tout le pays. Les canaux servent, les uns à la navigation et à la batellerie, les autres à l'assèchement des terres et à la clôture des propriétés rurales. Quelques-uns, ceux qui font l'office de voies maritimes, sont des modèles de travaux hydrauliques, établis à grands frais. Le *canal de la Nord-Hollande*, long de 80 kilomètres sur 40 mètres de largeur et 6 de profondeur, va d'Amsterdam ou du golfe de l'Y à la pointe du Helder (mer du Nord), où une longue et puissante digue, défendue par des batteries, le termine. — Le *canal de la mer du Nord*, de construction plus récente, part également d'Amsterdam, mais se dirige vers la côte ouest et aboutit à Ijminden. Long seulement de 26 kilomètres, il a une largeur de 68 mètres et une profondeur de 8 mètres environ. — Dans la Nord-Hollande, se présente encore un canal nouveau, dit de la *Merwede*, qui rattache le port d'Amsterdam au Leck, puis à la Merwede qu'il rencontre à Gorkum. — Le *Nieuwe Waterweg*, en aval de Rotterdam, percé à travers l'Hoek ou coin de Hollande et servant de fosse d'écoulement à la Meuse, grossie du Wahal et du Leck, a une profondeur de 12 à 13 mètres. Le canal de l'île Voorne, le canal de l'île Sud-Beveland, le canal Guillaume (Brabant septentrional) méritent également une mention.

Constamment menacée dans sa sécurité par les débordements de ses fleuves entrelacés et dans son existence par les irruptions de la mer, la Hollande a créé un ministère, le *Waterstaat*, ou corps des ponts et chaussées, ayant pour attributions spéciales la construction et l'entretien des digues, barrages, canaux, écluses, levées qui protègent le pays contre l'Océan et les rivières ou qui lui permettent de reconquérir sur les eaux le sol perdu. De l'an 516 à 1825, les annales de la Hollande signalent toute une suite de catastrophes. La plus célèbre, celle qui se produisit au XIIIe siècle, transforma le lac Flévo en golfe, le *Zuyderzée*, dont la double cuvette figure un violon au manche recourbé vers le nord-est, et qui offre une certaine analogie avec un lac du Japon, le lac Biwa (la Guitare). Parmi les grands travaux hydrauliques exécutés par les ingénieurs hollandais, des maîtres dans leur art, on cite les digues et écluses d'Amsterdam, du Helder, de Katjwick, de West Kapelle (Walcheren) et le Nieuwe Waterweg. Les barrages représentent une ligne de 2 500 kilomètres. Cette architecture hydraulique prend parfois l'aspect de forteresses maritimes. L'épuisement des étangs, des marécages, des flaques d'eau dans les campagnes nécessite le fonctionnement de 550 turbines à vapeur (20 000 chevaux) et d'une multitude de moulins à vent ou à vapeur de toutes les dimensions. Les terrains submergés sont transformés en *polders* fertiles : ils ont une profondeur moyenne de 4 mètres; les digues qui entourent chaque parcelle ont servi à l'épuisement préalable des marais argileux dont elles indiquent l'étendue. La superficie de quelques-uns de ces terrains rendus à la culture, entre autres l'ancien lac de Harlem (180 000 hectares), est considérable. Le Waterstaat a dressé des plans et devis en vue de l'assèchement d'une zone du Zuyderzée : cet assèchement permettra de restituer à l'agriculture une aire de 200 000 hectares. De 1500 à 1860, le peuple hollandais

a récupéré sur l'Océan 360 000 hectares, mais il en a perdu 1 589 000. La reconquête du sol envahi par les eaux exigera de lui de puissants efforts et d'onéreux sacrifices : il fera certainement le nécessaire tôt ou tard.

C.-Br.

Amsterdam *(Digue de l'Amstel)*, capitale du royaume des Pays-Bas, à l'embouchure de l'Amstel dans le golfe de l'Y ou Ij (Zuyderzée); au point de jonction de trois grands canaux, le canal de Nord-Hollande, le canal de la mer du Nord et le canal de la Merwede ; lat. N. 52° 22′ 30″,



Sceau de la ville d'Amsterdam en 1357. (Conservé aux Archives nationales.)

Un vaisseau portant suspendu à la hune un écu au lion et entouré de cette légende : « Sigillum oppidi de Amestelredamm. » (V. G. Demay, *Sceaux de Flandre*, I, 421.)



Sceau de la ville d'Amsterdam, en 1529. (Conservé aux Archives nationales.)

Un vaisseau monté par deux hommes d'armes : l'un, à l'arrière, tient une épée et un écu d'or écartelé de lions ; l'autre tient un étendard où se voit un pal chargé de trois sautoirs. Cet étendard se retrouve à l'arrière du navire. On lit en légende : « Sigillum secretum oppidi Aemstelredamensis. » (V. Douet d'Arcq, *Collection des sceaux des Archives de l'Empire*, III, 385.)

et long. E. Gr. 4° 53′ 18″ ; reliée par chemins de fer avec Utrecht, Haarlem, La Haye et Rotterdam. Superficie, 20 kilomètres carrés. Population, 494 000 habitants, y compris 50 000 Allemands et 4 600 juifs portugais.

La Venise du Nord, émergeant en forme d'hémicycle d'une anse peu profonde du Zuyderzée, est bâtie sur 90 îles ou îlots, raffermis chacun par un faisceau de longs et robustes pilotis. Entre ces blocs ou monticules de terre consolidée par l'art, s'incurvent en demi-cercles concentriques plus de 50 canaux, unis entre eux par d'autres canaux transversaux, qui se déversent au N. dans la nappe de l'Y. Ces canaux, bordés de quais plantés d'arbres, sont traversés par des ponts-levis (un millier). L'industrie du peuple hollandais a transformé les dépôts alluvionnaires

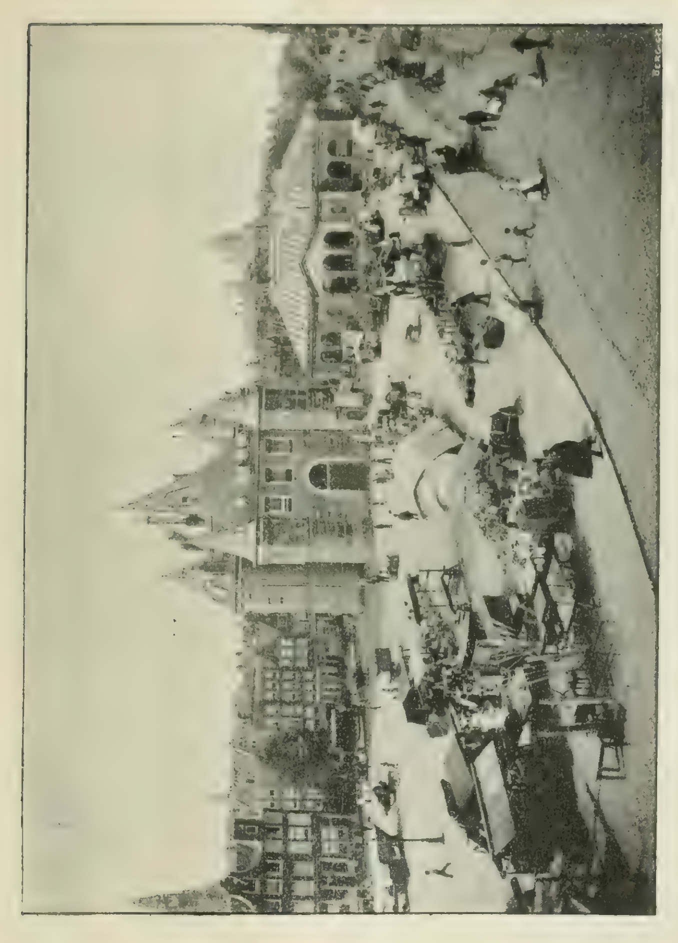
de l'E. et du N. en levées résistantes, qui portent des voies ferrées desservant les bassins et les docks créés dans ce segment de la cité de l'Amstel. D'autres terrains marécageux sur les autres fronts de la ville ont été récemment convertis en parcs et en polders. Une grande digue de granit aux écluses puissantes et pourvues de portes immenses, barre l'entrée de l'Y. Le Zuyderzée étant par ce barrage séparé de la mer du Nord, un nouveau canal, le *Noord Hollandsch*, percé à travers l'isthme de Hollande, a rétabli la communication avec cette mer. Trois bassins



Le Musée royal, à Amsterdam.

Phot. Römmler et Jonas, à Dresde. (*Album van Amsterdam.*)

ou ports, ouverts à ce canal (au N. de l'Y), peuvent recevoir mille grands navires. Les anciens remparts, contournés par un large fossé, le *Singelgracht*, ont fait place à des boulevards ou avenues. Bien que démantelée, la capitale de la Hollande est restée la forteresse centrale, le réduit du pays : une ligne de forts détachés la rend invulnérable. Outre ses voies fluviales, les rues parallèles aux canaux, la ville a aussi des rues sans canal intermédiaire, mais des ruelles obscures, notamment dans le sordide quartier juif, qui commence cependant à faire peau neuve. En général les maisons, bâtisses à pignon, aux façades étroites, percées de larges fenêtres, et dont les caves sont souvent habitées, ont retenu quelque chose de la structure et de l'aspect des maisons du moyen âge. La fantaisie la plus libre a présidé à la construction de chacune de ces demeures. Somme toute, Amsterdam donne au visiteur étranger l'im-



Le Poids Saint-Antoine et le Marché aux poissons, à Amsterdam.
Phot. Römmler et Jonas.

pression d'une ville immense. Le nettoyage des rues et des canaux s'opère par la levée des écluses et par des machines élévatoires qui fonctionnent sans arrêt.

La place du Dam, autour de laquelle rayonnent les rues les plus animées, est le vrai centre de la ville. C'est là que s'élève l'église Catherine ou Dam, édifice du xv[e] siècle. Dans le quartier du Centre se trouvent encore la vieille église Saint-Nicolas (xiv[e] siècle) et la nouvelle église



Le Dam : La Croix de métal, en face du Palais royal, à Amsterdam.

Phot. Römmler et Jonas.

Saint-Nicolas. Amsterdam ne renferme pas moins de 52 églises, qui appartiennent pour la plupart aux diverses confessions protestantes. Les synagogues y sont nombreuses. Parmi les édifices civils, on remarque : le Palais royal (ancien hôtel de ville), construit au xvii[e] siècle, surmonté d'une coupole et d'une tour de 20 mètres; la Bourse, édifice moderne, orné d'un portique ionique, l'ancienne cour de l'Amirauté (actuellement hôtel de ville), la Banque, l'Université, l'hôtel de l'Académie royale des sciences, le palais de justice, le palais de l'Industrie nationale, le grand musée national sur une île de l'Y, la gare centrale, le poids Saint-Antoine, le marché aux poissons.

Amsterdam possède tous les instituts d'ordre intellectuel qui sont la parure d'une capitale : une université comptant 65 professeurs et 1 000 étudiants, ainsi qu'une université libre réformée, un lycée ou



La Haute écluse et le Palais du peuple, à Amsterdam. — Phot. Rõmmler et Jonas.

gymnase, deux séminaires, plusieurs écoles techniques et professionnelles pour les deux sexes, une école de commerce, une école de navigation, un institut d'aveugles, un observatoire; en outre tout un groupe de musées et d'académies : le musée d'art national où sont rassemblés les chefs-d'œuvre de l'école hollandaise, le musée Fodor (estampes), la Galerie historique, plusieurs collections privées, une Académie des beaux-arts, une Académie royale des sciences, la Société d'utilité publique, institution d'intérêt économique et social, diverses sociétés de belles-lettres,



La Tour de Montalban, à Amsterdam. — Phot. Römmler et Jonas.

d'archéologie, de géographie, un jardin zoologique, doté d'un musée ethnographique (extrême Orient) et d'une riche bibliothèque. Les établissements de bienfaisance et d'assistance, œuvres de l'initiative privée, c'est-à-dire confessionnelles, jouissent de très importants revenus qui leur procurent un confort digne d'envie : ces asiles de vieillards, de femmes, d'orphelins ont l'aspect de palais. Une maison de correction, de travail et de relèvement moral se rattache à ces fondations charitables.

L'activité industrielle d'Amsterdam a acquis une importance assez considérable. La construction des machines, la taille des diamants, la joaillerie, l'orfèvrerie, la fabrication des chronomètres, du verre, de la porcelaine, du borax, des bougies, du tabac, des cigarettes, du camphre, de la quinine, du sucre raffiné, du chocolat, de la bière, des liqueurs, des cuirs, la filature de la laine, de la soie, du coton (impression des indiennes), la scierie du bois, l'imprimerie, le décorticage du riz sur une



Le vieux côté de l'Achterburgwal, à Amsterdam.

vaste échelle, les constructions navales sont les branches maîtresses de son industrie. Son commerce — le tiers du mouvement commercial de Rotterdam — accuse un chiffre d'affaires imposant : la Bourse aux marchandises est la première du continent européen ; c'est là que se brassen. en grand les transactions sur l'étain, le café, le riz, les épices des Indes, le sucre, l'huile de lin, les céréales, le pétrole, le coton, le tabac, le bois de construction. La Bourse des fonds publics et des valeurs mobilières a pour satellites une Banque puissante, une grande Société industrielle et commerciale, des compagnies de navigation et d'assurances largement organisées.

L'histoire d'Amsterdam commence par une station de pêcheurs que les Frisons et autres pirates du littoral septentrional ravagèrent plusieurs ois (XIe et XIIe siècles). Elle obtint, non sans peine, du comte de Hollande (1275, 1296, 1342) des franchises communales et la liberté commerciale avec toute l'Europe. Son incorporation à la Ligue hanséatique étendit encore son trafic. Bien qu'à moitié détruite par un incendie (vers le milieu du XVe siècle), elle se releva de ce désastre, s'entoura de remparts et de tours (fin du XVe siècle), et devint la cité la plus commerçante des Pays-Bas au XVIe et au XVIIe siècle. Son entrée dans l'Union des provinces (1578) la mit en guerre avec l'Espagne. La création de la Compagnie des Indes orientales (1602), puis de la Compagnie des Indes occidentales (1607), l'arrivée des juifs d'Espagne et de Portugal, puis des calvinistes français, de plus la fermeture de l'Escaut (1648), qui entraîna la ruine d'Anvers, lui assurèrent une telle prospérité, qu'elle put faire crédit aux souverains. Les faveurs de la fortune s'accumulèrent à tel point, qu'elle se vit obligée deux fois de reculer son enceinte au cours du XVIIe siècle. Elle fut l'asile des gazettes et des livres français mis à l'index. Les presses des Elzévirs lui acquirent une célébrité de bon aloi. Cette prospérité commença à décliner au XVIIIe siècle. Des troubles l'agitèrent en 1787; l'armée de Pichegru l'occupa en 1795. Devenue la résidence du roi Louis Bonaparte en 1808, avec rang de troisième ville de l'Empire français, elle déchut beaucoup par suite du blocus continental. La restauration de la paix et de l'indépendance avec l'avènement au trône de la maison d'Orange (1814) lui ramena graduellement un courant de prospérité qu'elle sait maintenir par son esprit d'entreprise. C.-Br.

Arnheim (*Arnhem*), chef-lieu de la Gueldre, sur le Rhin inférieur (*Neder Rijn*), à 2 kilomètres en aval de la séparation de l'Yssel; communique par voies ferrées avec Zutphen, Utrecht, Bois-le-Duc, Nimègue, Wesel. Population, 55 000 habitants, dont 25 000 sont catholiques.

Assise sur le versant sud du plateau de Veluwe, le mamelon culminant des Pays-Bas, cette ville est sillonnée d'un canal en fer à cheval courant du sud-est au nord-ouest. Son plan affecte la forme d'un cœur dont la pointe s'appuie sur l'ouest. Elle a projeté un faubourg au nord-est et un autre plus petit, *De Praest*, au sud du fleuve. De ses anciennes fortifications, converties en promenades, subsiste une porte gothique datant de 1642, dite porte *Sabel*. Résidence favorite des « Messieurs du

sucre », les Hollandais enrichis aux Indes orientales, cette ville ne discontinue pas de s'embellir, ainsi que ses environs, attrayants par eux-mêmes et agrémentés de villas et de jardins charmants.

Arnheim possède deux édifices principaux qui s'élèvent au sud sur le grand marché : la Grande-Église (*Groote Kerk*), bâtie en 1452 dans le style ogival, avec une tour de 97 mètres, et renfermant le tombeau du duc de Gueldre, Charles d'Egmont; — l'hôtel de ville, construction de la fin du xve siècle, appelée la « Maison du Diable », sa façade ayant



Vue prise à Arnheim.

pour décor des masques grimaçants et des démons enchaînés. On peut citer encore l'église Sainte-Walburge (culte catholique), structure gothique du xive siècle, et le *Prinzenhof*, ancien palais des ducs de Gueldre. Un gymnase, une école normale, une école primaire supérieure, une école d'art, une bibliothèque, un musée (sceaux, monnaies, portraits, modèles de construction) représentent les établissements publics d'enseignement. Les meubles, les miroirs, les voitures, le papier (nombreuses usines), les instruments de mathématiques et de physique sont les principaux produits de l'industrie. L'expédition par bateaux des céréales, du bétail et du tabac donne du mouvement au port d'Arnheim, qui est aussi une place active de commission, en particulier avec l'Allemagne.

— Cette ville, l'*Arenacum* des Romains, fut érigée en commune en 1233. Jusqu'en 1538, elle servit de résidence aux ducs de Gueldre. En 1579

elle adhéra à l'Union d'Utrecht. Fortifiée par Coheoorn au commencement du XVIIIe siècle, elle fut prise par les Prussiens en 1813.

Delft, ville de la province Sud-Hollande, sur la Schie (affluent de la Meuse), au sud-est de La Haye; en relations directes par chemins de fer avec La Haye, Harlem et Rotterdam. Population, 32 000 habitants.

Un canal de ceinture, le *Singelgracht,* enferme la ville dans un quadrilatère presque régulier, et d'autres moins larges traversent l'intérieur. Deux ports, l'un au sud-est, sur la Schie, l'autre au sud-ouest, sur le *Singelgracht*, favorisent les échanges commerciaux. A l'est, au nord et à l'ouest, des boulevards courent parallèlement au canal de ceinture. Aux environs de la ville l'attention du touriste est attirée par le nombre des moulins à vent et par la beauté des villas.

Presque entièrement détruite par un incendie en 1536, Delft a reconstruit, depuis le XVIe siècle, plusieurs édifices qui méritent une mention à divers titres, ainsi que ceux épargnés par l'incendie : la vieille église, du XVe siècle et de style gothique, abritant les tombes de l'amiral Tromp, le vainqueur perpétuel des Anglais, et du physiologiste Leeuwenhoek; l'église neuve (Sainte-Ursule), structure gothique, de la fin du XVe siècle, sinalgée à l'extérieur par une tour haute de 95 mètres, et à l'intérieur par les tombes des princes de le maison d'Orange-Nassau, notamment par le monument de Guillaume la Taciturne, représenté par une statue de marbre blanc et une autre de bronze; le grand hôtel de ville, au beffroi gothique, restauré en 1618, renfermant de beaux tableaux; le *Prinzenhof*, ancien couvent, aujourd'hui musée, où Guillaume le Taciturne fut assassiné en 1584; l'Arsenal, au sud, ancien entrepôt de la Compagnie des Indes orientales; le *Phœnix*, club des étudiants, belle construction dans le style de la Renaissance.

Une école polytechnique, fréquentée par trois cents élèves, un gymnase, une école primaire supérieure, une école d'aspirants aux fonctions coloniales, une école d'artillerie, une école d'architecture figurent en tête des établissements publics d'enseignement. Delft a un hospice d'aliénés. Ses faïences, imitées des porcelaines de Chine et du Japon, étaient en vogue aux XVIIe et XVIIIe siècles; cette branche d'art, après une longue éclipse, s'est ranimée. Deux fabriques de fusils, des fabriques d'instruments de mathématiques, de couvertures, de tapis, de cuir, de verre, de cigares, de savon, d'huile, de vinaigre, de bière, de genièvre, constituent l'ensemble de son industrie.

Après l'incendie de 1536, Delft fut encore rudement éprouvée par une explosion en 1654. Elle est la patrie d'Hugo Grotius et du peintre Vermeer van Delft.

Dordrecht ou *Dordt*, ville de la Sud-Hollande, sur la Merwede qui s'y divise en deux bras, le Noord et la Vieille-Meuse; jonction des lignes de chemins de fer partant de Rotterdam, Breda, Utrecht et Arnheim. Population, 37 000 habitants.

Séparée de la terre ferme par l'inondation de 1421, cette ville est re-

devable d'un vaste port à la Meuse et à ses émissaires qui lui ouvrent une triple issue sur la mer du Nord; les grands paquebots des Indes orientales arrivent sans difficulté dans ses bassins. Ses édifices méritant une mention sont peu nombreux; le plus remarquable est la belle cathédrale gothique, à l'intérieur imposant, érigée au XIVe siècle. Il convient aussi de signaler une ancienne porte de la ville, en briques, surmontée d'un dôme datant de 1618; un musée d'antiquités locales est installé à l'intérieur. L'hôtel de ville, d'un gothique bâtard, est une bâtisse moderne sans intérêt. Dordrecht a un gymnase, une école primaire supérieure et un musée de tableaux modernes. Elle possède une Bourse et plusieurs hôpitaux.



Vieille porte sur le port, à Dordrecht.

Croquis de Lalanne (*La Hollande à vol d'oiseau* Paris, L,-H. May, édit.)

Son industrie comprend la construction des navires, celle des chaudières à vapeur, la ferronnerie, la verrerie, la minoterie, la raffinerie de sucre, la fabrication des cigares, du chocolat, des liqueurs et de la bière, etc. Son commerce, qui était le plus important de la Hollande au moyen âge, fait encore bonne figure : le bois, la houille, les vins du Rhin et de la Moselle, les pierres meulières, la chaux, le blé, le stockfish, les graines oléagineuses l'alimentent.

La plus ancienne ville de la Néerlande, Dordrecht fut fondée en 1018, et devint, en 1572, le siège de la première assemblée des États libres du pays qui fondèrent la République des Provinces-Unies. En 1618-1619, il s'y tint un grand synode de théologiens protestants qui devait résoudre de graves questions de dogme entre les zwinglistes, les arminiens ou remontrants et les gomaristes ou calvinistes purs; ceux-ci, soutenus par Maurice d'Orange, obtinrent gain de cause, et les conclusions

du synode furent adoptées. Dordrecht est la patrie des frères de Witt et du peintre Ary Scheffer

Groningue (*Groningen*), chef-lieu de province, au confluent de la Drentsche-Aa et de plusieurs canaux navigables pour les plus gros navires, le Boterdiep, le Damster, l'Ems Kanaal, le Schuiten, le Noord Willems Kanaal, l'Hunse ou Reitdiep, qui aboutissent au Dollart et au



Vue prise à Dordrecht.

Zuyderzée; chemins de fer qui la relient avec Leeuwarden, Zwolle et l'Allemagne du N.-O. Pop. 62 300 hab.

Belle ville au plan polygonal, Groningue a rasé les remparts qu'elle devait à Coheoorn, des plantations et des pelouses occupent l'emplacement des anciens bastions; ces petits parcs font l'agrément des côtés N.-E., S. et S.-O. Un grand canal, doublé à l'O. d'un fossé moins large, ceint la vieille ville, et sépare celle-ci des quartiers neufs du N.-E. Le grand canal de ceinture s'évase de manière à former un port au N. et trois au S. Des places ombragées, entre autres celle de l'église Saint-Martin, l'Heere-Plein, le Guyot-Plein, la place de la Nouvelle-Église et l'Emma-Plein, se présentent sur divers points de la ville, et le Groote-Markt, au centre de la cité où s'élève l'hôtel de ville.

Les édifices qui méritent une mention particulière sont : l'église Saint-Martin, de style gothique, dont le clocher a une hauteur de 105 mè-

tres; la Broederkerk, consacrée au culte catholique; l'hôtel de ville, vaste construction moderne, flanquée d'une colonnade et renfermant un cabinet de médailles; le palais de justice, la préfecture, la Bourse, le nouveau théâtre, l'hôpital militaire, la grande prison et l'Université, bâtiment imposant élevé en 1851 ; un portique ionien orne sa façade. Cette académie, fondée en 1614, compte aujourd'hui 39 professeurs et 460 étudiants ; à cette haute école se rattachent une bibliothèque, un observatoire, un jardin botanique, un amphithéâtre d'anatomie, un hôpital, un musée d'histoire naturelle, un musée d'antiquités. Les autres ordres d'enseignement sont représentés par un gymnase, deux écoles normales, deux écoles professionnelles, une école de dessin, une école de navigation, un institut de sourds-muets qui élève 200 pupilles. L'académie Minerva, l'une des sociétés qui s'intéressent à la science et à l'art, possède une belle collection de tableaux et de dessins.

Par son industrie et par son commerce, Groningue a pris le premier rang entre les villes de la Hollande septentrionale. Ses branches les plus florissantes sont la fabrication des toiles, des lainages, du sucre raffiné, des cigares et cigarettes, de la faïence, des poêles, de la chicorée, des meubles, des brosses, des miroirs; la brasserie, la minoterie, l'huilerie, l'orfèvrerie, la construction des machines à vapeur, l'imprimerie. Les armements maritimes font partie de ses entreprises. Les céréales, le colza, la laine, le bétail, le beurre, le fromage et le pain d'épice impriment un mouvement actif à son commerce.

Peu de villes ont éprouvé, au cours de l'histoire, autant de vicissitudes que Groningue. Dévastée une première fois par les Nordmans dès le IXe siècle, elle passa tour à tour sous la dépendance des ducs de Saxe et de Frise, des évêques d'Utrecht et de Munster, du duc de Gueldre, du roi d'Espagne. Elle fit partie de la Hanse en 1282. De 1505 à 1594, elle eut à soutenir dix sièges; prise par les Espagnols en 1580, un an après son adhésion au traité d'Utrecht, elle fut reconquise en 1594 par le prince d'Orange.

Harlem ou *Haarlem*, chef-lieu de la Nord-Hollande, sur la Spaarne, à 6 kilomètres est de la mer du Nord ; reliée par des lignes de chemins de fer à Amsterdam, le Helder, Utrecht, Leyde et Rotterdam. Population, 61 000 habitants.

Le polder de Harlem, à 1 kilomètre de la ville, occupe l'emplacement de la « mer » de même nom, d'une superficie de 19 000 hectares, qui fut asséchée de 1840 à 1853. Harlem est une belle cité. Elle se développe dans un quadrilatère assez régulier ; la Spaarne dessine par ses méandres en zigzag les fronts est et nord; des canaux limitent la périphérie sur les côtés ouest et sud. D'autres canaux, détachés de la rivière, que cinq ponts traversent, parcourent les quartiers du nord et de l'est. Des boulevards spacieux ont pris possession des angles formés par le cours sinueux de la Spaarne sur les fronts nord et nord-ouest. Deux parcs contigus, le *Frederik Park* et le *Flora Park*, s'étendent au sud, à peine séparés (1 kilomètre) du Bois (*De Hout*), plantation de 40 hectares, coupée de belles allées et de verdoyants parterres.

Le plus remarquable des édifices religieux, au nombre de quinze, est l'église de Saint-Bavon de la fin du xve siècle, monument grandiose en forme de croix, long de 140 mètres, avec une tour haute de 80 mètres. L'orgue, qui date du xviiie siècle, comprend 3 claviers, 64 registres et 5 000 tuyaux. L'église Neuve (Sainte-Anne), du xviie siècle, porte une tour d'aspect peu banal. L'hôtel de ville, ancien palais des comtes de Hollande, et construction du xiiie siècle, intéresse par son trésor de manuscrits des xve et xviie siècles et de précieux incunables, ainsi que par les nombreux portraits de Frans Hals. La Halle, dépôt actuel des archives provinciales, a été construite en 1603 sur un plan très original. Citons enfin le *Prinzenhof*, où s'assemblent les États provinciaux et où est installée la bibliothèque municipale, et l'hôtel du gouverneur. La statue de bronze de Laurent Coster, le véritable inventeur de l'imprimerie d'après les Hollandais, s'élève sur la belle place du Marché. Harlem possède un ensemble imposant d'établissements scientifiques, artistiques et industriels : gymnase, école primaire supérieure, deux écoles normales, école professionnelle de filles, Institut des sciences naturelles et arts, Société hollandaise pour l'avancement des sciences, musée Tayler bibliothèque, collections de tableaux, de physique, de géologie), musée industriel avec école annexe de dessin, riche en gravures, dessins et modèles des œuvres marquantes de l'industrie ancienne et moderne, musée colonial et stand municipal. Les asiles de vieillards (*Hofjes*), nombreux et bien aménagés, caractérisent d'un trait particulier la physionomie urbaine de Harlem.

Restreinte aujourd'hui à la filature du coton, à l'impression des indiennes, à la fonte du fer et du cuivre, à la construction du matériel de chemins de fer, à la typographie, l'industrie locale était jadis plus importante : l'imprimerie, très ancienne, sinon originaire de cette ville, était la plus renommée des Pays-Bas. Un autre élément d'activité, qui s'est perpétué, est l'horticulture, c'est-à-dire la culture des tulipes, jacinthes, crocus, narcisses, anémones dont certains exemplaires, au xviie et au xviiie siècle, atteignirent des prix inouïs, même extravagants. Aujourd'hui encore, les horticulteurs des environs de Harlem fournissent d'oignons de ces fleurs toute l'Europe et l'Amérique du Nord.

Château comtal et bourg fortifié vers 1250, Harlem fut prise en 1492, à la suite d'une révolte des paysans, par le lieutenant impérial Albert de Saxe. Après un siège terrible qu'elle soutint contre les Espagnols, de décembre 1572 à juillet 1573, elle dut capituler : le vainqueur, Frédéric de Tolède, fils du duc d'Albe, punit la résistance des habitants par des exécutions multipliées. En 1577, le prince d'Orange les affranchit du joug étranger. Au xviiie siècle, les émigrés français apportèrent un afflux de population à Harlem, et, d'autre part, un groupe remarquable d'artistes lui acquit un renom flatteur. Cette ville est la patrie de Laurent Coster et des peintres Van Ostade, Wouwerman et Berchem.

La Haye (*S' Gravenhage :* Parc du Comte), chef-lieu de la province de Hollande méridionale ; résidence du roi, siège des États généraux et de la Cour suprême ; à 4 kilomètres de Scheveningue (sur la mer du

Nord), village et station de baigneurs, avec lequel elle ne forme qu'une commune; reliée par trois lignes de chemins de fer avec : 1º Leyde-Harlem-Amsterdam, 2º Gouda-Utrecht-Arnheim, 3º Rotterdam-Dordrecht-Anvers. Population, 191 600 hab.

Ville ouverte, assise dans une campagne agréable, La Haye offre une certaine analogie avec le Versailles antérieur à la Révolution par les grands bois qui prolongent à l'E. et au N.-O. ses belles avenues et ses squares intérieurs, bordés de palais de nababs enrichis aux Indes orientales, par son bassin central, le Vivier, autour duquel se groupent le palais du roi, les places Binnenhof et Buitenhof, et le jardin de la Prin-



Vue prise de la route de Voorburg, à La Haye.
(*La Hollande à vol d'oiseau.*)

cesse, tandis que d'autres parcs ou squares sont disséminés, le parc Guillaume au N., le parc du prince Henri à l'O., l'Orange-Plein au S., le parc Huyghens au S.-E. et le jardin botanique à l'E., précédant le *Bosch* (Bois) qui enclôt un palais de plaisance royal où la Conférence de la Paix tint ses séances (1899). Un grand canal côtoye le front oriental de la ville, et des canaux plus petits en sillonnent le centre et la lisière méridionale. La Haye est riche en beaux édifices religieux et civils : église Saint-Jacques, des xvᵉ et xviᵉ siècles, avec une tour haute de 100 mètres et un carillon de 38 cloches; palais du roi, très simple au dehors, mais magnifique au dedans; palais des Archives ou du prince d'Orange, ancienne habitation de J. de Witt; palais des États généraux (Binnenhof); ministère de la Justice; palais de la Cour suprême; palais de la princesse Marie; palais du ministère de la Marine; préfecture; hôtel de ville, structure pittoresque, avec une belle façade du xviᵉ siècle; bibliothèque royale, riche de 500 000 volumes et possédant une précieuse collection de manuscrits et un cabinet de médailles; hôtel de la Société

scientifique *Diligentia;* musée de peinture *Mauritzhuis* (tableaux des maîtres de l'école hollandaise); musée Meermanno-Westreenianum (collection d'estampes, de manuscrits, de vases, de curiosités chinoises et japonaises); hôtel de la Société littéraire; monument de l'Indépendance nationale, érigé au centre du parc Guillaume (1813); tour des prisonniers, dans laquelle les frères de Witt furent massacrés; statues de Guillaume II, sur la place Buitenhof, de Guillaume Ier d'Orange et de Spinosa.

La Haye est dotée d'instituts et d'établissements d'intérêt public, créés



La Maison du Bois, à La Haye.

en partie par l'initiative privée. Indépendamment de ceux qui viennent d'être mentionnés, elle possède un musée municipal; une galerie particulière de tableaux (*Steengracht*); un musée ethnographique et un institut économique des Indes néerlandaises (ayant pour annexes une bibliothèque, un jardin zoologique et botanique); un musée naval; une école de navigation; un gymnase; une haute école professionnelle; une école de dessin; un conservatoire de musique; deux écoles normales; un théâtre; une société des sciences militaires; la fondation Louisa, vouée à l'éducation des enfants pauvres; un orphelinat; des asiles pour les femmes et les vieillards; un institut pour les idiots; un hôpital civil et militaire; une fonderie de canons. L'industrie de la capitale réelle de la Néerlande a une certaine importance, bien qu'elle soit limitée à la fonderie des

métaux, à la fabrication des armes et de la quincaillerie, à l'orfèvrerie et à la bijouterie, à la passementerie, à la menuiserie et à l'ébénisterie, à la fabrication des voitures, à la chapellerie et à l'imprimerie.

Parc et château de chasse des comtes de Hollande, La Haye devint au XVIe siècle la résidence du stathouder et le siège des États généraux. Non représentée dans cette même assemblée, elle était considérée comme le plus grand village de l'Europe; c'est là cependant que furent conclues



Route de Delft, à La Haye.

les alliances qui exercèrent une influence décisive sur le cours de l'histoire au XVIIe siècle et dans le premier tiers du siècle suivant. Depuis 1813, sous la dynastie d'Orange, elle s'est relevée d'un déclin temporaire sous le règne de Louis Bonaparte.

Leeuwarden, chef-lieu de la Frise, sur le grand canal qui rattache Groningue à Harlingen sur le Zuyderzée; chemin de fer se dirigeant sur ces deux villes et sur Meppel. Population, 32 000 habitants.

Quatre canaux sillonnent l'emplacement de l'ancienne capitale des Frisons. Ses principaux édifices sont : l'église Saint-Jacques, l'hôtel de ville, grand et superbe bâtiment, qui renferme la bibliothèque, les archives et de beaux tableaux; l'ancien palais des gouverneurs, au centre de la ville également, mais n'offrant qu'un intérêt historique; le Poids

public, jolie construction, de 1598; la *Kanselary*, ancien palais de justice, de 1571; le nouveau palais de justice; la Bourse, l'orphelinat, le théâtre. Leeuwarden a un gymnase, une école normale, une école primaire supérieure, et un musée où l'on a réuni des documents ethnographiques, des médailles, des antiquités locales et de beaux portraits du XVIe et du XVIIe siècle. Cette ville fabrique de l'orfèvrerie, en particulier les bijoux si recherchés des belles Frisonnes; des miroirs, des pianos, des orgues, des voitures. Elle fait un grand commerce de grains, de bestiaux, de peaux, lin, lainages, chicorée, denrées coloniales et eaux-de-vie.

Au XIIIe siècle — époque où mention en est faite pour la première



Le « Poids » de la ville, à Leeuwarden.
(*La Hollande à vol d'oiseau.*)

fois — Leeuwarden, située aujourd'hui à 15 kilomètres de la mer, était assise au bord d'une large baie, le *Boosendiep*, que les atterrissements ont comblée peu à peu. En 1504, elle devint le siège du gouvernement de la Frise, et en 1564, celui d'un évêché que la Réforme supprima en 1576.

Leyde, ville de la province de Sud-Hollande, sur le Vieux Rhin. qui la met en communication avec Utrecht, et sur le canal transversal de la mer du Nord, qui la relie à Rotterdam et à Haarlem; un chemin de fer parallèle à ce canal la rattache à Rotterdam, Amsterdam et Utrecht, Population, 53 400 hab. (Elle pourrait en contenir le double.)

Traversée de l'est à l'ouest par le lit sinueux du Vieux Rhin, qui détache plusieurs bras dans le centre de la vieille cité et autour de ses anciens bastions transformés en boulevards, Leyde s'étend dans un pentagone assez régulier. Des rues longues et rectilignes, alternant avec des canaux secondaires, divisent en carrés les quartiers du nord et de l'est. Au centre, autour de la colline du Burgt, les voies sont sinueuses. Les maisons à pignon, anciennes et modernes, donnent à Leyde une physionomie moyen âge. Quelques plantations (*plantage*) sur sa péri-

phérie, le Van der Werf Park au sud et le Jardin botanique au sud-ouest représentent ses jardins publics. On remarque parmi ses édifices : l'hôtel de ville, belle construction, et les églises Saint-Pierre (XIVe siècle), en forme de croix et la plus vaste, renfermant les tombes de Boerhaave et de Scaliger; Saint-Pancrace (XVe siècle), Hooglandsche, en forme de croix de Saint-André.

Les instituts d'enseignement et de bienfaisance comprennent : l'université créée en 1575, possédant cinq Facultés (760 étudiants), et ayant pour annexes une clinique, un laboratoire de physiologie et de zoologie, un cabinet d'anatomie et de pathologie, un jardin botanique, un observatoire, une bibliothèque riche de 170 000 volumes et de 6 000 manuscrits; une école de navigation, un gymnase, une école professionnelle, deux écoles normales, un musée de peinture (œuvres de Lucas de Leyde notamment), la Société de la littérature néerlandaise; un orphelinat, un hôpital, une maison de correction.

La fabrication des draps et autres tissus de laine avait atteint, au XVIIe siècle, un haut degré de prospérité; bien que cette industrie ait subi un affaissement notable, elle se maintient obstinément (flanelle, serge, couvertures). Les rubans, le fil, le cuir, les cotonnades teintes et imprimées, le savon, le sel, l'eau-de-vie, la porcelaine, les métiers à tisser entretiennent pour une bonne part l'activité des fabriques de Leyde, qui est restée un marché important pour la laine et les tissus de laine. Le beurre et le fromage contribuent également à son mouvement commercial.

Il est douteux que Leyde corresponde au *Lugdunum Batavorum* des Romains. Au XIe siècle, *Leithen* était une seigneurie; elle eut un burgrave jusqu'en 1420. Assiégée par les Espagnols en 1574, elle fut délivrée en 1575 par le prince d'Orange, qui fit rompre les digues maritimes. En 1807, l'explosion d'un navire la détruisit en partie. Cette ville est la patrie de Lucas de Leyde, Rembrandt, Gérard Dow, G. Metsu, J. Van Goyen, Fr. van Mieris, et autres maîtres de l'école hollandaise.

Maëstricht, chef-lieu du Limbourg hollandais, sur la rive gauche de la Meuse, qui s'y grossit de la Jaar; lignes de chemins de fer sur Venloo, Aix-la-Chapelle, Liége et Anvers. Population, 34 000 habitants.

Adossée au sud à la colline Saint-Pierre, défendue par une citadelle, unique reste de ses anciennes fortifications, la ville communique avec le faubourg de *Wijk*, sur la rive droite, par un pont de pierre de 162 mètres, construit au XVIIe siècle; le pont du chemin de fer traverse la rivière à l'extrémité nord de la ville. Plusieurs îles de forme allongée s'échelonnent dans le lit de la Meuse. La colline Saint-Pierre, dont le faîte a une élévation de 123 mètres, jouit d'une certaine célébrité : formée de tuf crétacé par les dépôts de la mer, elle recèle des coraux, des dents de requin, des tortues, des ossements de sauriens gigantesques pétrifiés; toute la masse en est perforée par d'anciennes carrières dont le labyrinthe s'étend sur 25 kilomètres en longueur et 15 en largeur.

Maëstricht est bien bâtie; elle a deux belles places et un assez grand

parc au sud, entre la Meuse et le canal de Liége (*Luik*). On remarque parmi ses édifices : l'église Saint-Servais, la plus ancienne des Pays-Bas, construite au VIe siècle, mais réédifiée en partie du XIIe au XVe siècle; on y voit une statue de Charlemagne et deux tableaux de Van Dyck; l'église Notre-Dame (fin du XIe siècle), de style roman, qui s'élève sur deux cryptes; l'église Saint-Jean (culte réformé), édifice gothique du XVe siècle; l'hôtel de ville, avec beffroi et carillon, construit au XVIIe siècle. Cette ville possède un athénée, une école primaire supérieure, une école de gravure et de modelage, une école de musique, une bibliothèque, un musée d'antiquités, un musée de géologie et de paléontologie, un théâtre. Sa principale branche d'industrie, verre, cristal et poterie, occupe 3 000 ouvriers; le papier (fabrique royale), les tapis, la passementerie, les armes, la clouterie, les chemisettes, les cigares sont les autres produits de sa fabrication. Le commerce en céréales est important; mais la navigation par la Meuse et par le canal Sud-Guillaume procure un transit encore plus avantageux.

Le *Trajectum superius* ou *ad Mosam* devint en 382 le siège d'un évêché institué par saint Servais (*Servatius*). Au moyen âge, Maëstricht appartint aux rois francs, puis dépendit du duc de Brabant et de l'évêque de Liège conjointement. Assiégée et prise en 1579 par les Espagnols, commandés par le duc Alexandre de Parme, la ville fut livrée au pillage pendant trois jours, et 8 000 personnes passèrent par les armes. Prise en 1632 par le prince Frédéric-Henri d'Orange, en 1673 par Louis XIV, en 1794 par l'armée de la République, elle fut bloquée en 1814 par les Suédois.

Nimègue ou *Nijmegen*, ville de Hollande, province de Gueldre, sur la rive gauche du Wahal, reliée par des lignes de chemin de fer à Arnheim, Clèves, Venloo, Bois-le-Duc et Utrecht. Population, 39 000 habitants, dont les deux tiers sont catholiques.

Le périmètre de la vieille ville configure un écu d'un dessin assez régulier; la ligne des anciennes fortifications étant devenue une ceinture de larges boulevards, des quartiers neufs se sont formés à l'est et au sud-ouest. Trois points de types divers traversent le Wahal, qui a pour bordure le *Valkhof* et le *Huner Park* attenant. Dans le Valkhof on voit les vestiges d'un palais de Charlemagne, grand édifice de style roman. Sur le front ouest de la ville s'étend le *Kronenberg Park*. Les édifices les plus remarquables sont : la grande église Saint-Étienne (culte réformé), où le style Renaissance du XVIe siècle s'allie au styl- gothique des XIIIe-XVe siècles; et le somptueux hôtel de ville du XVIe siècle, dont la façade a pour décor des statues d'empereurs. Un musée d'ane tiquités a trouvé place à l'intérieur. Un gymnase, une école primaire supérieure et une école normale pourvoient à l'enseignement public. L'industrie, peu variée, comprend la brasserie, la taillanderie, l'orfèvrerie, la tannerie, la menuiserie, la briqueterie, la fabrication des cigares, de l'eau de Cologne et de la colle.

Noviomagus des Romains, Nimègue fit partie du Saint-Empire, du Xe au XIIIe siècle, puis fut remise en gage au comte de Gueldre. Prise

par les Espagnols en 1585, à la suite de son adhésion à l'Union d'Utrecht (1579), elle fut délivrée en 1591 par le prince Maurice d'Orange. Les Français s'en emparèrent en 1672. La paix dite *de Nimègue* y fut conclue par un double traité entre la France, la Hollande, l'Espagne et l'Autriche (1678-1679).

Rotterdam (*Digue de la Rotte*), chef-lieu d'arrondissement (prov



Haiger Canal, à Rotterdam.

de Sud-Hollande), à 18 kil. de la mer, au confluent de la Meuse (*Nieuwe Maas*) et du *Nieuwe Waterweg*, canal de navigation, sans écluses, percé à travers l'*Hoek* (coin) de Hollande, et se prolongeant entre deux longues jetées jusqu'à 33 kilomètres en pleine mer; reliée par lignes de chemin de fer avec Dordrecht et Anvers, ainsi qu'avec Amsterdam et Utrecht. Population, 286 000 hab., y compris 16 000 Allemands et 7 500 juifs.

Son port admirable — un fer à cheval comme tracé — englobe une île allongée (l'île du Nord) et se subdivise en bassins, docks et entrepôts distincts, au nord, à l'est, au sud et à l'ouest, et rattachés à la Meuse par sept canaux principaux. L'un de ces bassins a une superficie de 125 hectares, un autre occupe une étendue de 58 hectares. L'outillage est tout moderne: darses larges et profondes, longues lignes de quais, grues électriques, bascules, etc. La marée monte de $1^{m},20$ à $2^{m},50$; les



Vue de Scheveningue.

grands navires arrivent à quai. Un viaduc de 1 400 mètres de long, desservant le chemin de fer Hollandsch, traverse l'île de la Meuse et les deux bras qui l'enserrent. En aval de ce viaduc, deux ponts en fonte et pierre, le pont du Roi et le pont Wilhem, établissent une communication entre la vieille cité de la rive nord et les nouveaux quartiers du sud, le *Feijenoord*, où s'élèvent des maisons somptueuses. L'ancienne ville, ou *Binnenstad*, aux rues étroites pour la plupart, est d'un aspect moins gracieux. Trois faubourgs, *Delfshaven*, *Charlois* et *Kralingen*, se soudent à son périmètre. Les habitants disposent de trois promenades ou jardins publics, le *Nieuwe Plantage* à l'est, le Jardin zoologique au nord-ouest et le parc *De Heuvel* au sud-ouest. Une animation extraordinaire, le mouvement incessant des affaires, règne dans le port de Rotterdam.

Dans l'ensemble des édifices, on remarque : la Bourse (XVIII[e] siècle), surmontée d'une énorme coupole vitrée; l'hôtel de ville, construction moderne, l'hôpital; les églises Saint-Laurent (XV[e] siècle), en briques, signalée par une tour à trois étages et renfermant le tombeau de C. de Witt; Zuiderkerk; Saint-Antoine; le nouveau théâtre, la Poste, la gare du Hollandsch, la maison du Yacht-Club. Le lycée, ou gymnase d'Érasme (sa statue est sur la place du Marché), deux écoles professionnelles, deux écoles normales, une école de marine, un institut de sourds-muets, et un autre d'aveugles, une école de musique, un musée ethnographique et maritime, le musée Boymans (écoles hollandaise et flamande), une Académie des beaux-arts, une Société des sciences naturelles, une Société industrielle et navale, une Société de lecture qui possède une riche bibliothèque; enfin un jardin zoologique et botanique répondent aux besoins intellectuels et aux intérêts économiques de cette cité maritime.

Une industrie variée et importante témoigne de l'esprit d'initiative qui anime la population: la construction des navires et celle des machines, la minoterie, la fabrication du sucre raffiné, des cordages, de la céruse, du tabac et des cigares, de l'huile, du beurre artificiel, du chocolat, des conserves, la distillerie et la brasserie figurent en tête de sa production industrielle. Rotterdam possède une flotte commerciale de 139 navires, jaugeant ensemble 356 000 tonneaux. Port naturel du bassin de la Meuse et du Rhin, d'une part ses canaux lui ouvrent une navigation active avec Amsterdam, l'Allemagne du Sud et même celle du Nord, notamment depuis 1850; d'autre part, les routes maritimes la mettent en relations suivies avec l'Angleterre, les pays du Nord, l'Amérique, les Indes orientales et occidentales. Les principaux articles d'importation sont : les céréales, le riz, le sucre, le café, le thé, le tabac, le pétrole, l'indigo, l'opium, les peaux, la houille, le vin, les tissus, les métaux, la quincaillerie. Elle réexpédie la plus grande partie de ces marchandises de ses entrepôts, et pour son propre compte elle exporte le fromage, le beurre artificiel, le poisson et la viande.

Mentionnée dès le XIII[e] siècle, Rotterdam fut érigée en commune en 1299. Un incendie la détruisit en partie en 1563; les Espagnols la prirent et la pillèrent en 1572; l'année suivante, elle entra dans l'Union des États de Hollande et sa prospérité fut dès lors croissante, malgré la compétition d'Anvers.

Scheveningue, village de pêcheurs et station balnéaire, sur la mer du Nord, à 3 kilomètres ouest de La Haye, avec laquelle il ne forme qu'une commune. Population, 1 900 habitants, mais augmentée en été de 20 000 baigneurs, presque tous Hollandais et Allemands.

Deux allées ou chaussées, parcourues par des tramways électriques et à vapeur, ainsi qu'un canal, rattachent ce village à La Haye, qui s'en trouve séparée par le *Bois* ou parc de *Scheveningue*. Sur la plage s'étend le somptueux *Kurhaus* ou casino, reconstruit en 1884-85, dont la façade a un développement de 500 mètres : la grande salle de concerts, surmontée d'un dôme vitré, peut admettre 2900 personnes. Des galeries couvertes entourent les bâtiments et servent de refuge aux baigneurs en cas de mauvais temps. Une digue pavée en briques s'allonge vers les dunes, où de nombreuses villas ont pris pied.

Scheveningue possède encore un phare, un obélisque, un câble sous-marin, qui y relie la côte hollandaise à la côte anglaise, et un hospice pour les enfants pauvres (*Fondation Sophie*).

Utrecht, chef-lieu de la province de même nom; siège d'un archevêché catholique et d'un archevêché janséniste; sur le *Rhin courbé*, qui s'y divise en deux bras, le Vieux Rhin, tributaire de la mer du Nord, et le Vecht, tributaire du Zuyderzée; point d'entre-croisement de plusieurs lignes de chemins de fer se dirigeant sur Amsterdam, Zwolle, Arnheim, Bois-le-Duc, Rotterdam et La Haye. Population, 96 400 hab., dont un tiers professe la religion catholique.

Les environs de la ville, grande et pittoresque par elle-même, sont remarquables par la beauté des sites, parcs, jardins et maisons de plaisance. Une ceinture de forts détachés, très puissants, remplace les anciens remparts, convertis en boulevards ayant pour bordure un fossé ou canal aux eaux courantes. D'autres canaux, ramifications du *Rhin courbé* et du *Waartsche*, traversent du sud au nord l'intérieur de la ville, une des plus anciennes de la Hollande. Utrecht a quatre faubourgs. Son développement paraît se porter dans la direction de l'est; de ce côté se trouvent deux grandes et agréables promenades, le Mail et l'Hoog-Land. Par un privilège peu commun dans les Pays-Bas, le niveau de l'eau des canaux est inférieur au niveau du sol qui sert d'assise aux maisons.

Parmi les édifices qui lui font honneur, on remarque : la cathédrale de l'Église réformée (XIII[e] siècle) dont la nef, détruite par un ouragan, n'a pas été reconstruite, mais dont il reste le transept, le chœur et une tour carrée haute de 103 mètres, avec un carillon de 42 cloches; l'Université, voisine de la cathédrale et fondée en 1636 : ses cinq facultés (37 professeurs) instruisent environ 700 étudiants; elle comprend, comme établissements annexes, des laboratoires de chimie, de physique et de physiologie, un musée d'histoire naturelle, un jardin botanique, deux observatoires (un est réservé à la météorologie), une bibliothèque occupant le palais construit pour Louis Bonaparte : 110 000 volumes et 1 500 manuscrits figurent sur ses rayons. D'autres édifices sont encore dignes d'être signalés : l'ancienne Académie, l'archevêché, le palais de

justice, l'hôtel de ville, la préfecture (*Paushuizen*), la Monnaie (riche collection numismatique), l'hôtel de l'Association des arts et des sciences, le grand hôpital militaire, — édifié par ordre de Napoléon, la caserne d'artillerie, la prison cellulaire. Utrecht possède en outre un musée archiépiscopal (belle collection embrassant les diverses branches de l'art religieux), un musée d'antiquités (parc de Hoog-Land), une galerie de tableaux (*Kunstliefde*), un musée d'art industriel, un gymnase, deux écoles supérieures professionnelles, une école normale, une école de dessin, une école vétérinaire, un hospice pour les vieillards et plusieurs sociétés savantes, littéraires et artistiques.



La Tour de l'église Saint-Martin, à Utrecht.

(*La Hollande à vol d'oiseau.*)

Utrecht a des filatures de laine, de coton, de lin et de soie, des tissages de laine, des fabriques de produits chimiques, de couleurs, d'orgues, d'instruments agricoles, de cigarettes, de porcelaine, des fonderies de fer, des ateliers de constructions mécaniques, des scieries, des tuileries, des distilleries, brasseries, raffineries d'huile et des imprimeries. Les produits manufacturés, les fromages et le beurre alimentent son commerce.

En 630, Dagobert I[er], roi d'Austrasie, fonda une chapelle dans le bourg appelé *Trajectum ad Rhenum* par les Romains. La ville frisonne et franque eut un évêque en 696; les Normands la saccagèrent au IX[e] siècle. Ses évêques, suffragants du métropolitain de Liége, assumèrent une puissance considérable pendant tout le moyen âge. Plusieurs em-

pereurs allemands résidèrent à Utrecht. Le pape Adrien VI naquit dans cette ville que les rivalités des partis politiques et religieux troublèrent maintes fois dans le cours des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. En 1577, le parti du prince d'Orange y introduisit la Réforme, et en 1579, les sept provinces de la Hollande y conclurent le pacte de leur fédération. Les États généraux y siégèrent jusqu'en 1593. Les Français prirent Utrecht en 1672; le traité de paix qui y fut signé en 1713 mit fin à la guerre de la Succession d'Espagne. Cette ville se soumit successivement au roi de Prusse en 1787, à Pichegru en 1795 et aux alliés en 1813.

Matières diverses.

La Langue néerlandaise.—La langue parlée dans les Pays-Bas est un idiome germanique, proche parent de l'allemand et de l'anglais. Ce n'est point, comme on se l'imagine quelquefois, une forme corrompue de l'allemand littéraire : c'est une langue spéciale, ayant son individualité et sa littérature, et qui appartient, avec l'anglo-saxon, le frison, le bas allemand et le haut allemand, au groupe occidental des dialectes germaniques. Nous l'appelons d'ordinaire « langue *hollandaise* », mais le terme n'est pas rigoureusement exact et convient plutôt au dialecte usité dans la province de Hollande. Il vaut mieux lui donner le nom de « langue *néerlandaise* », terme employé par les Hollandais eux-mêmes (*nederlandsche taal*) de préférence à l'autre, et qui a l'avantage de désigner à la fois la langue usuelle des Pays-Bas et les dialectes de la Belgique faisant partie de la même subdivision linguistique : flamand, brabançon et limbourgeois.

Histoire. — En étudiant la langue néerlandaise, il importe de considérer séparément les dialectes locaux, la langue de la conversation, et enfin la langue littéraire. Cette distinction, légitime dans presque tous les pays, est particulièrement nécessaire pour la Hollande, où les différences sont marquées assez nettement entre les trois catégories de langages.

Les dialectes locaux sont nombreux : frison, hollandais, franconien, saxon, hollando-frison, frison-franconien, franconien de l'Est, franconien de l'Ouest, etc. Leur existence s'explique par ce fait que les contrées appelées aujourd'hui Pays-Bas et Belgique ont été peuplées par trois tribus germaniques distinctes, bien qu'étroitement apparentées, les Frisons, les Saxons et les Franconiens. Les dialectes de ces tribus se sont conservés jusqu'à nos jours, en se transformant et en développant des sous-dialectes et des dialectes mixtes ; l'un de ces derniers, le hollandais ou dialecte de la province de Hollande, a pris une importance prépondérante depuis la fin du XVIe siècle et est devenu la langue usuelle de tous les gens cultivés. D'un autre sous-dialecte, le franconien occidental, est sortie la langue littéraire. C'est en effet dans le Limbourg méridional que nous voyons apparaître les premiers documents littéraires, vers la seconde moitié du XIIe siècle, avec l'écrivain Heynrich

van Veldeke, né près de Maastricht. Dans son expansion à travers le reste des Pays-Bas, la langue littéraire, franconienne d'origine, s'est chargée d'éléments frisons et de quelques éléments saxons.

La langue écrite et la langue de la conversation ne dérivant pas de la même source, il en résulte que ces deux langues présentent des différences notables, malgré des emprunts réciproques. Ainsi la langue écrite possède un pronom personnel sujet, *gij* (*vous*), qui vit encore dans les dialectes franconiens, mais n'existe point dans le dialecte hollandais ni par conséquent dans la langue courante, où le pronom *u* est employé indifféremment comme sujet et comme régime. Se servir du mot *gij* dans la conversation paraîtrait pédantesque à un Hollandais ne connaissant que son dialecte. Outre les différences de vocabulaire, il y a entre les deux langues des différences de grammaire et de prononciation. La langue littéraire est d'ailleurs plus ancienne que la langue usuelle; aussi voit-on depuis trente ou quarante ans les écrivains de la Hollande s'efforcer de rajeunir la langue écrite, en proscrivant les mots et les tours surannés, et en y faisant pénétrer les expressions vivantes de leur dialecte. De leur côté, les écrivains des autres provinces réclament le droit de cité pour des mots empruntés à leur propre dialecte. Le néerlandais est donc dans une période de transformation, et il n'est pas encore possible de prévoir la portée ni le succès de la réforme entreprise.

Description. — Le néerlandais littéraire a douze voyelles, dont cinq brèves (*a*, *e*, *i*, *o*, *u*) et sept longues (*â*, *ê*, *ie*, *ô*, *û*, *oe*, *eu*). L'*i* bref est un son intermédiaire entre l'*i* et l'*é* français; l'*u* bref ou long a le timbre de notre *u*. On prononce *ie* comme un *i* long, *oe* comme *ou* dans *douze; eu* a le même son qu'en français. Les autres voyelles longues sont généralement transcrites par une lettre double (*aa*, *ee*, *oo*, *uu*).

Il y a en outre six diphtongues brèves (*ai*, *ei*, *ij*, *au*, *ou*, *ui*) et six diphtongues longues (*aai*, *ooi*, *oei*, *aau*, *eeu*, *ieu*). La prononciation de *ij* (1) participe de celle de *ail* dans *éventail* et de celle de *eil* dans *vermeil*. Le son de *ui* ressemble assez à celui de *eu* français, mais contient en outre un *i* très faible. D'une manière générale, les voyelles et diphtongues hollandaises semblent avoir un caractère mixte et indécis par rapport aux sons du français.

Les consonnes sont au nombre de vingt : *m*, *n*, *ng*, *l*, *r*, *p*, *t*, *k*, *b*, *d*, *w*, *f*, *s*, *ch*, *v*, *z*, *g*, *j*, *sj*, *h*. Nous noterons seulement que *ch* se prononce d'ordinaire comme le *ch* allemand de *doch*, mais que dans le groupe *sch* il se prononce tantôt comme *s* + *ch* allemand (à l'attaque des mots et des syllabes), tantôt comme *s* simple (à la fin des mots et des syllabes); que *g* est la consonne sonore correspondant à la sourde *ch;* que *w* et *j* se prononcent comme en allemand, *sj* comme le *ch* du français *chemin;* que *ng* est une nasale gutturale et *h* une aspiration assez forte.

Au point de vue phonétique, la langue néerlandaise forme comme la

(1) La diphtongue *ij* s'écrivait autrefois *y;* aussi rencontre-t-on souvent dans la lecture des mots où se trouve encore *y*, et nous avons dû respecter cette orthographe surtout dans les noms propres et dans les titres d'ouvrages.

transition entre l'allemand et l'anglais : elle est allemande par les voyelles et anglaise par les consonnes. Cependant elle ne possède pas le *th* de l'anglais, auquel a été substitué un *d*, comme en allemand. En ce qui concerne les formes grammaticales et la syntaxe, on peut également considérer le néerlandais comme une forme intermédiaire entre les deux langues germaniques qui l'avoisinent : il a moins de flexions que l'allemand, mais ne les a point perdues au même degré que l'anglais ; la construction n'est ni trop complexe ni trop simple. Enfin, le vocabulaire a naturellement un fond germanique, avec un assez grand nombre de mots empruntés au français, quelquefois défigurés d'une façon étrange (*Kantoor*, français *comptoir; ledekant*, *lit de camp; sikkeneurig*, *chicaneur: lommer*, *l'ombre*). Ces emprunts s'expliquent par des causes historiques bien connues : exode des protestants français en Hollande après la révocation de l'édit de Nantes, annexion de la Hollande à l'Empire français, etc. A diverses reprises les écrivains ont essayé de réagir contre l'abus des mots français; de nos jours, c'est aussi contre les emprunts faits à l'allemand que plusieurs hommes de lettres, et notamment van Vloten, mènent une campagne vigoureuse.

Il est toujours délicat d'apprécier une langue au point de vue esthétique : on est aisément dupe de ses habitudes ou de ses goûts personnels. On peut remarquer toutefois que l'accent tonique du hollandais est un accent d'intensité assez fort, et que l'accent musical ne joue dans la prononciation qu'un rôle très restreint. Le ton moyen de la voix est plus bas qu'en allemand, les voyelles plus sourdes, le débit plus rapide. La langue hollandaise paraît être plus expressive que mélodieuse. Ce qui contribue surtout à lui donner un caractère de rudesse, c'est la fréquence des gutturales *g* et *ch* : un mot tel que *gracht* (*canal*) sonne désagréablement à l'oreille des étrangers et en particulier des Français.

Grammaire. — La langue hollandaise est assez facile à apprendre. On peut indiquer comme grammaires pratiques à l'usage des Français celles de Kuyper (La Haye, 1878) et de van Eys (*ibid.*, 1890). — Les travaux scientifiques sur la langue sont très nombreux, mais il n'existe pas d'histoire complète du néerlandais. Te Winkel a donné, dans le premier volume du *Grundriss der germanischen Philologie* de Paul (2e édition, Strasbourg, 1898), une excellente monographie de la langue néerlandaise. On y trouvera tous les renseignements bibliographiques nécessaires.

Maurice Énoch.

Poids et mesures. — La loi du 7 avril 1869 dit dans son article premier : « Les objets déposés en 1799 dans les archives de l'État français sous les noms de « mètre » et de « kilogramme » sont les étalons des poids et mesures dans les Pays-Bas. » L'unité de mesure est le mètre (*meter*), qu'on appelle aussi *el;* l'are se nomme également *vierkante roede* (verge carrée) ; le stère se dit aussi l'*el cubique;* le litre (*liter*) s'appelle aussi *kan* pour les liquides ou *kop* pour les graines et les matières sèches ; mais ces anciennes désignations sont de moins en moins employées, et dans les écoles on se sert de préférence du nom technique.

Cependant il faut noter que, dans la plupart des magasins, on continue à vendre à l'el ancien (coudée) de 69 centimètres. Quand on veut vendre au mètre, on l'indique en supprimant le mot *el* et en employant exclusivement le mot *meter*.

Monnaies. — L'unité monétaire est le *florin* des Pays-Bas, appelé communément *gulden*, pièce d'argent qui vaut, en monnaie française, 2 francs 11 centimes.

Le gulden se divise en 100 *cents*, ou 20 *stuivers* (sous). Les autres monnaies d'argent sont : le *rijksdaalder*, qui vaut 2 florins 50 cents; la pièce de 50 cents, la pièce de 25 cents; la pièce de 10 cents, et la pièce de 5 cents (celle-ci et la pièce de 50 cents assez rares).

Les monnaies de cuivre sont : la pièce de 2 cents et demi, la pièce de 1 cent et celle d'un demi-cent.

Les monnaies d'or sont le *guillaume d'or*, qui vaut 10 florins, et le demi-guillaume, qui vaut 5 florins. De plus, l'État, en vertu de la loi du 27 avril 1884, émet un papier-monnaie de 10 florins, remboursable à vue par la *Nederlansche Bank*, à Amsterdam.

Les billets de cette banque, considérés comme de l'or, sont acceptés partout : ils sont de 25, de 40, de 50, de 60, de 100, de 200, de 300 et de 1 000 florins.

Ordres de chevalerie. — Il y a trois ordres néerlandais de chevalerie : l'ordre militaire de Guillaume (*de Militaire Willemsorde*), l'ordre du Lion néerlandais (*de orde van den Nederlansche Leeuw*) et l'ordre d'Orange-Nassau (*de orde van Oranje-Nassau*).

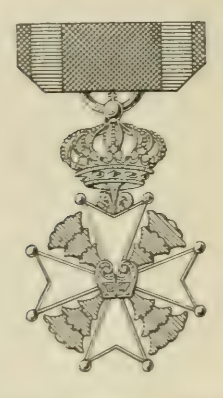
La reine est grande maîtresse de ces trois ordres, dont le chancelier est le lieutenant général en retraite G. M. Verspyck.

L'*ordre militaire de Guillaume*, établi par la loi du 30 avril 1815, est destiné à récompenser les actions d'éclat accomplies par les militaires des armées de terre et de mer pour le service du roi et de la patrie. Dans des cas exceptionnels, cette distinction peut être accordée à des étrangers ne faisant pas partie de l'armée hollandaise. L'ordre comprend quatre classes : grands-croix, commandeurs, chevaliers de 3e classe et chevaliers de 4e classe. La décoration consiste en une croix blanche émaillée avec huit pointes dorées et perlées. Sur les bras de la croix, les mots : *Voor moed*, *beleid*, *trouw* (Au courage, à la prudence, à la fidélité). A l'envers, un médaillon bleu émaillé, et au milieu d'une couronne de laurier le W (Willem) surmonté de la couronne royale. Le ruban est orange avec deux lisérés bleu foncé.

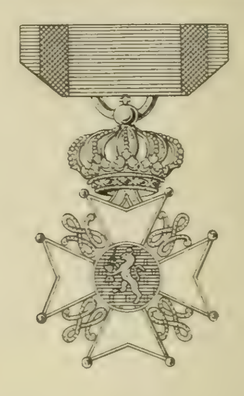
L'*ordre du Lion néerlandais* a été établi par la loi du 29 septembre 1815 pour honorer tous les Néerlandais qui se sont distingués par leur patriotisme et les services qu'ils ont rendus à l'art ou à la science. Il peut être aussi par exception donné à des étrangers. L'ordre comprend trois classes : grands-croix, commandeurs, chevaliers.

Ceux qui se sont distingués par des actions utiles, des traits de dévouement et d'humanité peuvent être rattachés à l'ordre sous le nom de *frères*. En ce cas, ils reçoivent une pension de 200 florins, réversible

par moitié sur la tête de leur veuve. La décoration consiste en une croix blanche émailléee avec un W doré entre chacun des bras. La croix porte d'un côté l'inscription : *Virtus nobilitat;* de l'autre, le lion néer-



Ordre militaire de Guillaume.



Ordre du Lion néerlandais.



Ordre d'Orange-Nassau.



Ordre Teutonique.

(Cet ordre, d'Autriche, existe dans les Pays-Bas pour le bailliage d'Utrecht.)

landais avec la couronne royale. Le ruban est bleu nassau avec deux lisérés orange.

L'*ordre d'Orange-Nassau*, établi par la loi du 4 avril 1892, est destiné à honorer les Néerlandais ou les étrangers qui se sont distingués par des services rendus à la reine, à l'État ou à la société. L'ordre com-

prend 5 classes : grands-croix, grands officiers, commandeurs, officiers et chevaliers. A l'ordre est attachée une médaille d'honneur. Les insignes consistent en une croix avec huit pointes perlées et une couronne de laurier courant entre les bras; au milieu de la croix, un écu bleu émaillé; d'un côté, le lion néerlandais avec la devise autour : *Je maintiendrai*, et de l'autre côté, sur l'écusson, un *W* avec la couronne royale, et en exergue : *God zij met ons* (Dieu soit avec nous). Le ruban est orange entre deux lisérés de bleu nassau, les couleurs séparées par un liséré blanc.

La maison royale de Hollande. — La maison de Nassau-Orange, qui donna à la Hollande ses premiers stathouders et qui, à l'extinction de la ligne masculine, en 1640, fut unie par mariage à la branche de Nassau-Dietz, occupe aujourd'hui le trône des Pays-Bas. En 1815, le fils du dernier stathouder, mort en 1806, Guillaume V, fut élevé à la dignité royale sous le nom de Guillaume Ier. En 1840, il abdiqua en faveur de son fils Guillaume II, né à La Haye le 6 décembre 1792 et mort le 7 mars 1849.

Son fils Guillaume-Alexandre-Paul-Frédéric-Louis, né à La Haye le 19 février 1817, lui succéda sous le nom de Guillaume III le 7 mars 1849. Il avait épousé, le 18 juin 1839, Sophie-Frederika-Mathilda, fille du roi de Wurtemberg. De ce mariage naquirent deux fils : le prince Guillaume d'Orange, né le 4 septembre 1840, mort à Paris en 1879, et le prince Alexandre, né le 25 août 1851 et mort le 21 juin 1884. Aucun des deux ne laissa de postérité.

La reine Sophie étant morte le 3 juin 1877, Guillaume III épousa en secondes noces, le 7 janvier 1879, la princesse de Waldeck-Pyrmont, Adelheid-Emma-Wilhelmina-Theresia, née le 2 août 1858. De ce mariage naquit, le 31 août 1880, la princesse Wilhelmina Helena-Pauline-Maria, qui, à la mort de son père, est devenue, le 23 novembre 1890, reine des Pays-Bas sous la régence de sa mère, et qui a pris le pouvoir à sa majorité, le 31 août 1898.

Aux termes de la Constitution, les enfants du souverain héritent du trône. A leur défaut, la couronne passe d'abord à la branche cadette de la descendance du roi Guillaume-Frédéric et ensuite aux descendants de la princesse Caroline d'Orange, sœur du prince stathouder Guillaume V et femme du prince de Nassau-Weilburg. A défaut, les Chambres réunies et doublées par l'élection pour la circonstance, nomment, sur la proposition du roi, l'héritier du trône; si le roi vient à mourir sans héritier, les Chambres, dans le mois qui suit la vacance du pouvoir, nomment le roi dans les conditions indiquées plus haut.

La famille royale, outre la reine mère, se réduit à la princesse Maria, fille du prince Frédéric, frère de Guillaume II et oncle du dernier roi, née le 5 juillet 1841, mariée au prince de Wied et cousine de la reine Wilhelmine.

L. B.

BIBLIOGRAPHIE

PRINCIPAUX OUVRAGES A CONSULTER

1° SUR LA RACE :

Il ne se publie pas en Hollande de périodique spécialement consacré à l'anthropologie. Les *Archives internationales d'ethnographie*, qui paraissent à Leyde sous la direction de M. Schmelz, surtout en allemand et en français, s'occupent de l'ethnographie en général (Un volume annuel, gr. in-8°, abondamment illustré).

Les importants mémoires de M. Sasse ont été publiés dans la *Revue d'Anthropologie de Paris* (1873-1876 et 1879), dans les *Archiv für Anthropologie* de Brunswick (1876); ceux de M. Man. dans deux recueils hollandais et notamment dans *Nederlandsch Tijdschrift voor Geneeskunde* (1885); ceux de M. Virchow, dans divers numéros de *Zeitschrift fur Anthropologie* de Berlin; celui de Hölder, dans *Archiv für Anthropologie* (1880); ceux de M. Jacques et de Pauw, dans le *Bulletin de la Société d'Anthropologie* de Bruxelles (1884 et 1889-1890).

Les monuments préhistoriques de la Drenthe ont été l'objet d'une étude, de la part de M. de Laigue, dans *L'Anthropologie* (1899).

Une *Société néerlandaise d'Anthropologie* a été fondée à Amsterdam, en 1898, sous la présidence du Dr Winkler, professeur à l'université d'Amsterdam, et la vice-présidence du Dr Eugène Dubois (de La Haye), auteur de la découverte du *pithecanthropus erectus* de Java. Secrétaire général, le Dr Sasse.

2° SUR LES MŒURS ET COUTUMES :

AICARD (Jean). *Visite en Hollande.* (Paris, 1879, in-12.)

AMICIS (Edm. DE). *La Hollande.* (Paris, 1880, in-16.)

AUGEROT (Alph.). *Souvenirs et impressions de voyage en Hollande.* (Paris, 1869, gr. in-8°.)

BARTHOU (Louis). *Notes de voyage en Hollande.* (Paris, 1888, in-12.)

BEAUREGARD (J. DE). *En zigzag aux Pays-Bas ;* illustrat. de Fernand Lambert. (Lyon, 1894, in-8°.)

BOSIERS. *Trois jours en Zélande.* (1889, in-8°.)

CAVROIS et DUHEM. *En canot de Douai au Helder ;* avec 30 eaux-fortes. (Paris, 1882, in-8°.)

CHABOT (A.). *Promenade en Hollande : De Rouen au Helder.* (Paris, 1890, in-12.)

CHOTARD. *Une excursion en Belgique et en Hollande.* (« Bulletin du Club alpin, Section d'Auvergne », 1886, in-8°.)

COSTER (Ch. DE). *La Zélande et la Néerlande.* (« Tour du Monde », 1874-1878-1880.)

DEMARSY et LEPROUX. *En Hollande.* (1868.)

DESCOMBES (P.). *Excursion en Hollande.* (Lille, 1892, in-8°.)

DU CAMP (Maxime). *En Hollande.* (Paris, 1868, in-12.)

DURAND (Hipp.). *Hollande et Hollandais d'après nature.* (Paris, 1892, in-8°.)

Esquiros (Alph.). *La Néerlande et la vie hollandaise.* (Paris, 1859, 2 v. in-12.)

Estaunié. *Impressions de Hollande.* (Paris, 1893, in-12.)

Fierville (Ch.). *Voyage inédit d'un janséniste en Hollande et en Flandre.* (Paris, 1889, in 8°.)

Fournel (Victor). *Promenade d'un touriste : Voyage en Hollande.* (Paris, 1877, in-12.)

Fraussen. *La Frise.* (« Tour du Monde », 1886.

Havard (Henry). *La Hollande pittoresque : Les frontières menacées*, provinces de Frise, Groningue, etc. (Paris, 1876, in-12.) — *Le Cœur du pays.* (Paris, 1878, in-12.) — *Amsterdam et Venise.* (Paris, 1879, gr. in-8°.) — *La Hollande à vol d'oiseau.* (Paris, 1880, in-4°.)

Heins. *De ci de là en Hollande ;* notes et croquis. (Bruxelles, 1895, in-12.)

Kiersmaecker (Edmond de). *Excursion dans la Hollande méridionale et septentrionale.* (Bruxelles, 1882, in-8°.)

Lacheret. *Choses de Hollande.* (Paris, 1893, in-12.)

Lubach (Dr). *Les Habitants de la Néerlande.* (« Bulletin de la Société d'anthropologie », 1863.)

Marmier (Xavier). *Lettres sur la Hollande.* (Paris, 1841, in-12.) — *Souvenirs de Hollande* (« Revue des Deux Mondes », 1841.)

Montégut (Émile). *Les Pays-Bas ; impressions de voyage et d'art.* (Paris, 1884, in-12.)

Nerval (de). *Les Fêtes de mai en Hollande.* (« Revue des Deux Mondes », 1841.)

Omallius d'Halloy (J. d'). *Mémoire pour servir à la description géologique des Pays-Bas.* (Namur, 1828, gr. in-8°.)

Petitcolin (André). *Hollande et Belgique ; esquisses rapides.* (Paris, 1895, in-12.)

Poirson (abbé). *Souvenirs et impressions de voyage : Hollande*, etc. (Orléans, 1896, in-8°.)

Reclus (Élisée). *Géographie universelle : I. Europe septentrionale.* (Hachette, in-8°.)

Reynald. *La Hollande.* (« Revue politique et littéraire », 12-19 août 1876.)

Souhesmes (R. de). *Huit jours en Hollande.* (1881.)

Texier (Edmond). *Voyage pittoresque en Hollande.* (Paris, 1857, in-8°.)

Van Keymeulen (L.). *Esquisses flamandes et hollandaises.* (Anvers, Forst, 1899, in-16.)

Verlaine (Paul). *Quinze jours en Hollande ; lettres à un ami.* (Paris, 1893, in-12.)

3° SUR LES INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES :

Codes (Les) néerlandais, la loi fondamentale, la loi sur l'organisation judiciaire et leurs modifications jusqu'au 1er septembre 1886 ; traduits par Tripels (Maëstricht, 1886.)

Code politique des Pays-Bas ; traduit par G. Tripels. (Maëstricht, G. Germain et Cie, 1889.)

Cort van der Linden. *Leerboek der financien : De theorie der belastingen* [Le manuel des finances : La théorie des impôts]. (La Haye, Belinfante, 1887, in-8°.)

Kalbfleisch (P.). *De Kieswet* [La loi électorale].

Oppenheim. *Handboek voor de beoefening van het Nederlansch Gemeenterecht* [Manuel pour l'exercice du droit communal néerlandais]. (Groningue, chez Wolters, 5 livraisons, 1883-1890.)

Savornin Lohman (W.-H. de). *De Nederlandsche Staatswetten* [Les lois organiques néerlandaises]. (Groningue, chez Wolters.)

Schuurman et Jordens. *Wet van den 6. Juli 1850 regelende de zamenstelling en magt van de provinciale Staten* [Loi du 6 juillet 1850 réglant la composition et les pouvoirs des États provinciaux]; mise à jour par Jordens jusqu'au mois d'octobre 1890. (Zwolle, Tjeenk Willink, 1890.)

Staatsalmanak [Almanach officiel, 1899]. (La Haye et Utrecht, chez M. Nijhoff et Broese.)

Treub (W.-F.). *Ontwikkeling en verband van rijks, provinciale en gemeentebelastingen in Nederland* [Développement et rapport des impôts de l'État, des provinces et des communes en Hollande]. (Leiden, chez Van Doesburgh, 1885, 1 vol. in-8º.)

Weekblad voor de burgerlijke administratie in het koninkrijk der Nederlanden [Feuille hebdomadaire pour l'administration municipale dans le royaume des Pays-Bas]. (Nimègue, chez Thieme. Paraît depuis 1848.)

4° SUR LES INSTITUTIONS MILITAIRES :

Brunings. *Onze krijgsmacht* [Notre force militaire]. 26 planches avec explications. (La Haye, Charles Ewings.)

Koninklijke Nederlandsche Marine 1899 [La marine royale néerlandaise], éditée par le département de la Marine. (La Haye, Van Cleef père, 1899, 1 vol. in-12º.)

Leger Nederland's [L'armée néerlandaise]. Publié par le ministre de la Guerre. (La Haye, chez Van Kleel.)

Recueil militair bevattende de wetten, besluiten en orders, betreffende de konink. Ned. Landmagt [Recueil militaire contenant les lois, décrets et ordonnances concernant l'armée royale néerlandaise]. Édité depuis 1813 jusqu'à nos jours par le département de la Guerre. (La Haye, chez les frères Van Cleef.)

Recueil militair voor het Nederlansche Oost Indische leger [Recueil militaire pour l'armée néerlandaise des Indes orientales]. Recueil des ordonnances générales, règlements et instructions pour cette armée, de 1831 à 1882. Avec des annotations de MM. Laymes et Boers. (La Haye, chez Van Cleef, 1883, 2 vol. in-8º.)

5° SUR LES INSTITUTIONS RELIGIEUSES :

Beaufort (W.-H. de). *De Verhouding van den Staat tot de verschillende kerkgenootschappen in de Republiek der Vereenigde Nederlanden 1581-1795* [Rapports de l'État et des diverses Églises dans la République des Provinces-Unies, 1581-1795]. (Utrecht, Kemink et fils, 1868.)

Blok (P.-J.). *Geschiedenis van het nederlansche volk* [Histoire du Peuple néerlandais]. (Groningue, Wolters, 1896.)

Brouwers (J.-W.). *La Situation du catholicisme en Hollande.* (Amsterdam, C.-L. Van Langenhuysen, 1867, in-8º.)

Chantepie de la Saussaye. *De crisis* [La crise]. (Rotterdam, W. Wenk, 1868, in-8º.)

Fruin (R.). *De wederopluiking van het calvinisme* [La Renaissance du calvinisme]. (Gids, 1894.)

Reglements synodaux de l'Église réformée des Pays-Bas, traduits en français, (Rotterdam, chez M. Wyt en zonen, 1896.)

Revue de théologie et de philosophie chrétienne : Articles de Busken-Huet (C.), Chavannes (P. L. F.) et Réville (Albert). [Paris, Genève et Strasbourg.]

Staats almanak voor het koningrijk der Nederlanden [Almanach officiel du royaume des Pays-Bas]. (La Haye, Martinus Nijhoff, in-8º. Paraît tous les ans.

Wiesener. *Etudes sur les Pays-Bas au XVIe siècle.* (Paris, 1889.)

6° SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

BOUMAN. *Opvoeding en onderwijs* [Éducation et instruction]. (Groningue, chez Wolters, 2 vol.)

De Onderwijswetten in Nederland [Les lois sur l'enseignement en Hollande]. Édition P.-F. Hubrecht

DELVAILLE (C.). *Une Mission en Belgique et en Hollande : L'organisation et l'hygiène scolaires.* (Paris, Société d'éditions scientifiques, 1895.)

FONCIN (Pierre). *La Langue française aux Pays-Bas.* (Paris, chez Armand Colin, 1889.)

GELUK (J.). *Woordenboek voor opvoeding en onderwijs* [Dictionnaire d'éducation et d'instruction]. (Groningen, chez Wolters.)

KANTER (H. Ph. DE). *Leerplichten* [L'instruction obligatoire]. (Amsterdam, chez S.-L. Van Looy).

LOOS (D. DE). *Organisation de l'enseignement secondaire dans le royaume des Pays-Bas.* (Leeuwarden, Imprimerie Coopérative, 1894.)

Onze Hoogleeraren [Nos professeurs d'université. Portraits et biographies] (Rotterdam, Nijgh et Van Ditmar, 1898.)

Revue pédagogique : La nouvelle loi hollandaise sur l'instruction primaire; par Louis Bresson [mai 1890]. (Paris, chez Delagrave.)

TEN CATE et A. MOENS. *De wet op het lager onderwijs met aanteekeningen en bijlagen* [La loi sur l'instruction primaire, avec annotations et annexes]. (4e édition, Groningue, chez Wolters.)

Tijdschrift voor onderwijs en opvoeding [Revue d'instruction et d'éducation]. (Amsterdam, Versluys.)

Verslag van den staat der hooge, middelbare en lagere scholen over 1896-1897 [Rapport sur la situation des écoles supérieures, secondaires et primaires, 1896-1897]. Publié par l'État.

Wet inhoudende regeling van het middelbaar onderwijs; éd. C.-H. Prins [Loi portant règlement de l'instruction secondaire]. (Schiedam, Roelants, 1885.)

7° SUR LA PRESSE :

VAN DER MEULEN (R.). *De Courant* [Le Journal]. (Leiden, A.-W. Sijthoff, gr. in-8°.)

8° SUR LA VIE ÉCONOMIQUE :

Congrès international d'Agriculture de La Haye, tenu en 1891. (La Haye, 1892.)

CONVERT (F.). *Promenades agricoles en France, en Belgique et en Hollande.* (Montpellier, 1869.)

Économiste français (L'). [1896-1897].

FEITH (H.-O.). *Het Groninger beklemregt* [Le droit de fermage à Groningue].

HAVARD (H.). *La Hollande pittoresque.*

KOENEN (M.-H.-J.). *De Nederlandsche boerenstand historisch beschreven* [La situation du paysan néerlandais, historiquement décrit]. (Harlem, 1858.)

KUYPER. *Nederlands toestand.*

LAVELEYE (Émile DE). *La Néerlande : Études d'économie rurale.* Ouvrage fondamental pour l'économie rurale. (Paris, 1865.)

PAYS (DU). *Itinéraire de la Hollande.*

Reclus (Élisée). *Géographie universelle*, t. IV.

Van Hall (H.-C.). Nombreux articles dans *Tydschrift voor Nyverheid* (V, VII, IX, X.)

Van Wolda (J.-H.). *Schets van Landbouw in minvrutchbare streken.* (Groningen 1841.)

9° SUR LA LITTÉRATURE :

Bakhuisen van den Brink (Dr R.-C.). *Studien en schetsen over Vaderlansche Geschiedenis en Letteren* [Études et esquisses sur l'histoire et les lettres nationales. (La Haye, chez Martinus Nyhoff, 1869-1875.)

Brederoo (G.-A.). *Étude historico-esthétique de la comédie hollandaise du* XVIIe *siècle.* (Rotterdam, 1871.)

Busken-Huet (C. . *Het land van Rembrandt* [Le pays de Rembrandt]. 3e édition illustrée. (Harlem, chez Tjeenk Willink, 2 vol. in-8o.) — *Litterarische Fantasien en kritieken* [Fantaisies littéraires et critiques]. (Harlem, chez Tjeenk Willink, 6 vol.)

Derudder (G.). *Cats, sa vie et ses œuvres.* (La Haye, Martinus Nyhoff, 1898, 1 vol. in-8o.)

Everts (W.). *Geschiedenis der Nederlansche letteren* [Histoire des lettres néerlandaises]. (Amsterdam, chez Langenhuysen, 1882, 2 vol.)

Hallberg (E.). *Histoire des littératures étrangères: littératures scandinave, allemande, hollandaise.* (Paris, Lemerre, 1879.)

Jonkbloet. *Geschiedenis der nederlansche letterkunde* [Histoire de la littérature néerlandaise]. (Groningue, chez Wolters, 1885, 6 vol. in-12.)

Kalff. *Geschiedenis der Nederlansche letterkunde in de* XVIe *eeuw* [Histoire de la littérature néerlandaise au XVIe siècle]. (Leyde, chez Brill, 1889, 2 vol. in-8o.)

Kampen (N.-G.). *Magazijn van wetenschappen, kunsten en letteren* [Magasin des sciences, des arts et des lettres]. (Amsterdam, 1827, 8 vol.)

Keyser (J.-P. de). *Neerlands letterkunde in de* XIXe *eeuw* [La Littérature de la Hollande au XIXe siècle]. (La Haye, chez Thieme, 1877, 2 vol.)

Kloos (Willem). *Veertien jaar litteratuur-geschiedenis, 1880-1893.* 2e édition [14 ans de l'histoire de la littérature, 1880-1893]. (Amsterdam, chez Van Looy, 1 vol. avec portrait.)

Leopold (L.). *Hoofdpersonen uit de Geschiedenis der Nederlansche letteren* [Principaux personnages de la littérature néerlandaise]. (Groningue, chez Wolters, 1881, 2e édit., 1 vol. in-8o, avec 36 portraits.) — *Nederlansche Letterkunde* [La littérature néerlandaise]. (Groningue, chez Wolters, 1882, 5e édition.)

Mont (Pol de). *Poezie en proza uit de werken van de beste Zuid en Noord-Nederlansche schrijvers* [Poésie et prose, extraits des meilleurs écrivains du nord et du sud de la Néerlande]. (Gand, chez Hoste, 2 vol. in-8o.)

Quinet (Edgar). *Marnix de Sainte-Aldegonde.* (Paris, 1854, 1 vol. in-12.)

Ten Brink (Dr Jan). *Gerbrand Adriaensen Brederoó. Historische aestetische studie van het Nederlansch blijspel der* XVIIe *eeuw.* (Rotterdam.) — *Geschiedenis der Nederlandsche letterkunde* [Histoire de la littérature néerlandaise]. Illustrée. — *Schets eener Geschiedenis der Nederlansche letterkunde* [Esquisse d'une histoire de la littérature néerlandaise]. (Leeuwarden, 1869, 3 parties parues.)

Van Deyssel (L.). *Verzamelde opstellen* [Mélanges]. (Amsterdam, chez Scheltema et Holkema, 4 vol.)

Van Hall (Mr J.-N.). *Dichters van dezen tijd* [Poètes contemporains]. (Amsterdam, chez Van Kampen, 1899, 3e édition.)

Van Lennep (J.). *Neerlands Roem : Galerij van beroemde Nederlanders uit het tijdvak van Frederik Hendrik* [La gloire de la Hollande : Galerie des Néerlandais célèbres du temps de Frédéric Henri]. (Utrecht, chez Bosch et fils, 1858-1861.)

Van Vloten (Dr J.). *Bloemlezing uit de Nederlansche Dichters der achttiende eeuw* [Morceaux choisis des poètes hollandais du XVIIIe siecle]. (Arnheim, chez Rinkes, 1869.)

Verwey (Albert). *Nederlansche Dichters* [Poètes néerlandais]. 6 parties, de Maerlant à J. Perk. (Amsterdam, chez Van Looy.)

Vosmaer. *Een Zaaier : Studie over Multatuli's werken* [Un semeur : Étude sur les œuvres de Multatuli]. (Amsterdam, chez Funke, 1874.)

Wybrands (C.-N.). *Het Amsterdamsche tooneel van 1617-1772* [Le théâtre d'Amsterdam de 1617 à 1772]. (Utrecht, 1873.)

Winkel (J. te). *Geschiedenis der Nederlansche letterkunde* [Histoire de la littérature néerlandaise]. (Harlem, Bohn.)

10° SUR L'ART :

Bode (Wilhem). *Studien für geschichte der holländischen Malerei.* (Braunschweig, Fr. Vieweg, 1883.)

Bredius (A.). *Les Chefs-d'œuvre du musée d'Amsterdam;* édition de luxe en photogravures, traduction française par Émile Michel. (Munich, Hanfstaengel; Paris, Rouam, 1887, gr. in-8°.)

Burger-Thoré. *Musées de la Hollande.* (Paris, Renouard, 1860-61, 2 vol. in-16.)

Blanc (Charles). *Histoire des peintres de toutes les écoles : École hollandaise.* (Paris.)

Delaborde (Le Cte Henri). *La Gravure.* (Paris, Quantin, 1882, in-8°.)

Havard (Henri). *L'Art et les Artistes hollandais.* (Paris, Quantin, 1879-81, 4 vol. in-8°.) — *La Peinture hollandaise.* (Paris, Quantin, 1881, in-16.)

Karel van Mander. *Le Livre des peintres;* traduit et commenté par Henri Hymans. (Paris, Rouam, 1884, 2 vol. gr. in-4°.)

Michel (Émile). *Rembrandt, sa vie, son œuvre et son temps.* (Paris, Hachette, 1893.)

Oud-Holland (Revue d'histoire de l'art hollandais), dirigée par Bredius et Moës.

Zilleken (Philip). *Peintres hollandais modernes;* avec eaux-fortes d'après les œuvres de ces artistes. (Amsterdam, Schalekamp, 1891.)

11° SUR LA MUSIQUE :

Fétis. *Biographie universelle des musiciens;* 2e édition, 1860-1865. (Paris, Didot frères, 8 vol. in-8°.)

Goovaerts (Alphonse). *Histoire et Bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas.* (Anvers, Pierre Kockx, 1880, gr. in-8°.)

Jonckbloet et Land. *Musique et Musiciens au* XVIIe *siècle*; correspondance et œuvres musicales de Constantin Huygens. (Leyde, Brill, 1882, in-4°.)

Onze Musici [Nos musiciens]. Portraits et biographies. (Rotterdam, chez Nijgh et Van Ditmar, 1898, in-16.)

Van der Straeten (Edmond). *La Musique aux Pays-Bas avant le* XIXe *siècle.* (Bruxelles, Van Trigt, 1872, 7 vol. in-8°.)

Viotta (Henri). *Lexicon der Toonkunst, 1880* [Dictionnaire de la Musique]. (Amsterdam, P.-N. van Kampen en zoon, 1881-1885, 3 vol. in-8°.)

12° SUR LES SCIENCES :

BANGA (J.). *Geschiedenis van de geneeskunde en van hare beoefenaren in Nederland* [Histoire de la médecine et des médecins en Hollande]. (Leeuwarden, W. Eekhoff, 1868, 2 vol. in-8°.)

BRANDT (Caspard) et VAN CATTENBURGH (A.). *Leven van Huig de Groot* [Vie de Grotius]. (Dordrecht, Van Braam, 1727, in-folio.)

BUSKEN-HUET (C.). *Het land van Rembrandt* [Le pays de Rembrandt]. (Harlem, Tjeenk Willink, 1884, in-8°.)

COLERUS (Jean), ministre de l'Église luthérienne de La Haye. *La Vie de Spinoza.* (La Haye, Johnson, 1706, in-8°.)

COLLOT D'ESCURY. *Hollands roem in kunsten en wetenschappen* [Les Gloires de la Hollande dans les arts et les sciences]. (La Haye et Amsterdam, 1842-1844, 7 vol. in-8°.)

CONDORCET. *Éloge de Christian Huygens;* dans les œuvres de Condorcet. (2e édition; Paris, Didot frères, 12 vol. in-8°.)

FRANCK (Ad.). *Réformateurs et publicistes de l'Europe au* XVIIe *siècle.* (Paris, Lévy, 1897, in-8°.)

GOETHALS. *Notice historique sur Stevin.* (Bruxelles, Polak-Duvivier, 1841, 1 vol. in-8°.)

HAAXMAN (*Jkr*). *Antony van Leeuwenhoek, de ontdekking van der infusorien.* (Leiden, S.-C. van Doesburgh, 1875, in-8°.)

HARTING. *Christiaan Huygens in zijn leven en werken geschetst* [Christian Huygens, sa vie et ses œuvres]. (Groningue, chez Hoitsema frères, 1868, in-8°.)

Mannen van Beteekenis in onze dagen [Hommes illustres de notre temps]. (Harlem, Kruseman et Tjeenk Willink, 1870-1898.)

NISARD (Charles). *Le Triumvirat littéraire au* XVIe *siècle.* (Paris, Amyot, 1852, in-8°.)

NYS (Ernst). *Le Droit de la guerre et les précurseurs de Grotius.* (Bruxelles, Mucquart, 1882, in-8°.)

REIFFENBERG. *De Justi Lipsii vita et scriptis commentarius.* (Dans la collection des *Mémoires* de l'Académie royale des Sciences de Bruxelles.)

STAR-NUMAN (O.). *Cornelis van Bynkershoek, zijn leven en zijne schriften* [Cornélis van Bynkershoek, sa vie et ses écrits]. (Leiden, Hazenberg, 1869, in-8°.)

THIJSSEN (H.-F.). *Nicolas Tulp. (van Kampen Magazijn*, III, p. 391.)

TIELE (P.-A.). *Navigateurs néerlandais.* (Amsterdam, chez Fréd. Muller et Cie, 1867, gr. in-8°.)

VAN DE WEYER (Sylvain). *Steviniana.* (Londres, Trübner et Cie, 1845, in-8°.)

VAN HAREN (O.-Z.). *Leven en werken van Johannes Camphuis* [Vie et œuvres de Camphuis]. (Deventer, chez A. ten Gunne, 1874, in-8°.)

VAN REES (O.). *Geschiedenis der Staathuishoudkunde in Nederland* [Histoire de l'économie politique en Hollande]. (Utrecht, Keminck et fils, 1868, 2 vol. in-8°.)

13° SUR LES RAPPORTS INTELLECTUELS :

BERG (W.-E.). *De Refugiés in de Nederlanden, na de herroeping van het Edict van Nantes : Eene proeve van onderzoek naar den invloed welken hunne overkomst gehad heeft op handel en nijverheid, letteren, beschaving en zeden* [Les Réfugiés en Hollande après la révocation de l'édit de Nantes : Essai sur l'influence qu'a exercée leur venue sur le commerce, l'industrie, les lettres, la civilisation et les

mœurs). (1re partie, Commerce et industrie. Amsterdam, 1845, in-8°. N'a pas été continué.)

Busken-Huet (C.). *Het Land van Rembrandt* [Le pays de Rembrandt].

Cardon (G.). *La Fondation de l'université de Douai.* (Paris, Félix Alcan, 1892, in-8°.)

Exposé historique de l'état de l'Église réformée des Pays-Bas. (Amsterdam, G. van Tyen et fils, in-8°.)

Groen van Prinsterer. *La Hollande et l'influence de Calvin.* (Amsterdam, H. Hoevcker, 1864, petit in-8°.)

Hatin (Eugène). *Histoire politique et littéraire de la Presse en France.* (Paris, 1859-1861, 8 vol. in-18.)

Havard (H.). *La Hollande pittoresque: Les Frontières menacées.* (Paris, Plon, 1876, in-18.) — *La Hollande pittoresque : Voyage aux villes mortes du Zuyderzée.* (Paris, Plon, 1875, in-18.)

Hollande (*La*) *et la liberté de penser;* avec introduction par Louis Ulbach. (Paris, Michel Lévy, in-12.)

Koenen (H.-J.). *Geschiedenis van de vestiging en den invloed der fransche vluchtelingen in Nederland* [Histoire de l'établissement et de l'influence des réfugiés français en Hollande]. (Leyde, chez Luchtmanns, 1846, in-8°.)

Peperkamp. *La France en Hollande.* (Liége, chez Desoer, 1895, in-12.)

Rossel (Virgile). *Histoire de la Littérature française hors de France.* (Paris, Fischbacher, 1895, in-8°.)

Sayous (André). *Histoire de la Littérature française à l'étranger.* (Paris et Genève, Cherbuliez, 1853, 2 vol. in-8°.)

Van Ysselstein (N.-J.). *De fransche Protestanten in de Nederlansche Republiek in den jare 1625* [Les protestants français dans la république des Provinces-Unies, en 1625]. (Leyde, 1857, in-8°.)

Vinet (A.). *Histoire de la Prédication parmi les réformés de France au* XVIIe *siècle.* (Lausanne, chez G. Bridel, 1864, 1 vol. in-8°.)

Weiss (Charles). *Histoire des Réfugiés protestants de France, depuis la révocation de l'Édit de Nantes jusqu'à nos jours.* (Paris, chez Charpentier, 1853, 2 vol. in-12.)

14° SUR L'HISTOIRE :

Basnage. *Annales des Provinces-Unies, depuis la paix de Munster jusqu'à la paix de Nimègue, de 1648 à 1698.* (La Haye, 1726.)

Bilderdyk. *Geschiedenis des vaderlands.* (Histoire de la Patrie.)

Bonaparte (Louis). *Documents historiques et réflexions sur le gouvernement de la Hollande.* (Bruxelles, 1820.)

Bosch Kemper (De). *De staatkundige geschiedenis van Nederland tot 1830.* (Amsterdam, 1868.)

Cerisier. *Histoire générale des Provinces-Unies.* (Utrecht, 1777-1784.)

Delprat. *Journal.* (La Haye, 1893.)

Gazette de Leyde.

Het Leven van Z.-M. Koning Willem III. (Schiedam.)

Groen van Prinsterer. *Handboek der geschiedenis van het vaderland.* (Amsterdam, 1872.)

Jorissen (Théod.). *Napoléon et le roi de Hollande.* (La Haye, 1868.) — *De Patriotten te Amsterdam in 1794.*

La Neuville. *Histoire de la Hollande de 1609 à 1678* (Paris, 1703).

Le Clerc. *Histoire des Provinces-Unies de 1560 à 1728.* (Amsterdam, 1728.)

Lefèvre-Pontalis. *Vingt années de République parlementaire au XVIIe siècle : Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande.* (Paris, Plon, 1884.)

LEGRAND (Louis). *La Révolution française en Hollande. La République batave.* (Paris, Hachette, 1895.)
LENTING. *Specimen historico-politicum inaugurale de Gaspero Fagelio.* (Utrecht, chez Broese, 1849.)
MENDELS. *Daendels.*
MOTLEY. *Histoire de la fondation de la République des Provinces-Unies et histoire des Provinces-Unies depuis la mort de Guillaume Ier jusqu'à la trêve de douze ans. de 1560 à 1609.*
ROCQUAIN. *Napoléon Ier et le roi Louis.* (Paris, 1875.)
SANSON. *Histoire de Guillaume III.* (La Haye, 1702.)
SCHIMMELPENNINCK. *R.-J. Schimmelpenninck.* (La Haye, 1845.)
SÉGUR l'aîné. *Histoire des principaux événements du règne de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse.* (Paris, 1800.)
VAN DER HEIM. *Dissertation historico-politico inaugurale de Antonio Heinsio.* (Leyde, chez van der Hock, 1835.)
VREEDE. *Inleiding tot eene geschiedenis der Nederlansche diplomatie.* (Utrecht, 1865.)
WAGENAAR. *Histoire de la patrie.* (Amsterdam, 1749-1760.)
WICHERS. *De regeering van koning Lodewijk Napoleon.* (Utrecht, 1892.)
WICQUEFORT. *Histoire des Provinces-Unies depuis la paix de Munster jusqu'à la paix de Nimègue. de 1648 à 1698,* publiée par Lenting et continuée par Chais van Buren. (Amsterdam, chez Muller, 1894.)
WIJNNE. *Geschiedenis van het vaderland.* (Groningue, 1870.)

15° SUR LES COLONIES :

ALBERTIS (Dr). *La Nouvelle-Guinée.* (Paris, in-16.)
BEAUVOIR (Comte DE). *Java, Siam, Canton.* (Paris, 1884, in-12.)
BLOCH. *Rapport au Ministre du Commerce sur le régime colonial hollandais.* (1883, in-8°.)
BONAPARTE (Pierre-Roland). *Surinam.* (Paris, 1898, in-12.) — *Le dernier voyage des Hollandais à la Nouvelle-Guinée.* (« Bull. Société Géographie de Paris », 1884.)
CAVAGLION. *254 jours autour du monde.* (Paris, 1894, in-16.)
CHAILLEY-BERT (Joseph). *Les Hollandais à Java.* (« Cosmopolis », 1897-1898.) — *La Concurrence des races à Java.* (« Revue générale des Sciences », 30 novembre 1898.)
CLAINE (J.). *Un an en Malaisie.* (« Tour du Monde », 1892.)
CRAWFORD (J.). *History of the Indian Archipelago.* (Edimbourg, 1820, in-8°.)
DU BOIS (Fritz). *Huit jours à Bali.* (« Revue des Deux Mondes ».)
FRANCE (A.). *Notice sur la Côte occidentale de Bornéo.* (« Bull. Société Géographie de Paris », 1845.)
GALLOIS (Eug.). *Une visite à Java [Hiver 1896-1897].* (« Bull. Société Géographie de Lille », 1898.) — *Les Volcans de Java.* (« Annuaire du Club Alpin Français », 1897.)
GOLDIE. *Mon dernier séjour dans la Nouvelle-Guinée.* (« Bull. Société Géographie d'Anvers », 1881.)
HARDOUIN. *Java.* (Leyde, 1876, in-4°.)
HUBNER (Cte DE). *Promenades autour du monde.* (Paris, in-16.)
JANCIGNY (DE). *Les Indes hollandaises.* (« Revue des Deux Mondes », 1848-1849.)
JOORIS (J.). *Aperçu historique et économique sur les colonies néerlandaises des Indes orientales.* (Paris, 1884, in-8°.)

JURIEN DE LA GRAVIÈRE (E.). *Les Moluques.* (« Revue des Deux Mondes », 15 octobre 1851.) — *Les Associations hollandaises dans l'archipel Indien.* (« Revue des Deux Mondes », 1853.)

KESSEL (baron DE). *Quelques renseignements sur l'île de Borneo.* (« Bull. Société Géographie de Paris », 1852.)

KIEHL. *Notes on the Javanese.* (« Journal de l'Institut anthropologique », Londres, 1877.)

LAUGEL. *Les Volcans de Java.* (« Revue des Deux Mondes », 15 janvier 1858.)

LAUST. *Het eiland Balie en de Balienezen.* (Amsterdam, 1848, in-8°.)

LECLERCQ (Jules). *Un Séjour à Java.* (Paris, 1898, in-12.)

LEYDEN (Dr). *Notice sur Bornéo.* (Traduit des « Mémoires de la Société de Batavia », 1825.)

LOUTER (DE). *Les Indes néerlandaises.* (Leyde, 1898.)

MAN (D.). *Histoire des Découvertes dans l'archipel Indien.* (Leyde, 1883, in-8°.)

MELVILLE DE CARUBEC. *Essai d'une description des îles de Bali et de Lumbok.* (« Moniteur des Indes orientales », 1846.)

MEYNERS D'ESTREY. *La Papouasie ou Nouvelle-Guinée occidentale.* (Paris, 1881, in-8°.) — *Sumatra.* (« Bull. Société Géographie commerciale de Paris », 1880.)

MULLER (G.). *Notice sur plusieurs États de l'île de Bornéo.* (« Bull. Société Géographie de Paris », 1838.)

OLIVIER (J.). *Reizen in den Molukken Archipel.* (Amsterdam, 1824-1834, in-8°.)

PERELAER (P.-H.). *De Bouisches expeditien in Celebes.* (Leyden, 1872, in-8°.)

PFEIFFER (Ida). *Voyage autour du monde.* (Paris, 1862, in-12.)

PINA (Cte DE). *Deux ans au pays des épices.* (Paris, 1880, in-12.)

PITON (Dr). *Un Voyage à Bornéo* (Paris, 1888, in-8°.)

POURTALÈS (Cte DE). *Les Habitants de Timor.* (« Bull. Société Géographie commerciale ».)

RAFFRAY. *Voyage en Nouvelle-Guinée.* (« Tour du Monde », 1879.)

RÉVILLE (Albert). *Atchin.* (« Revue des Deux Mondes », juillet 1874.)

SARRASIN (P. et F.). *Exploration des Célèbes.* (« Tour du Monde », 1897.)

SMETH. *Voyage à Sumatra.* (« Tour du Monde », 1880.)

TEMMINCK. *Coup d'œil général sur les possessions néerlandaises.* (Leyde, 1849, in-8°.)

TEN KAT (Dr). *Voyage dans l'Insulinde.* (« Société de Géographie de Paris », 1891.)

VAN LEENT. *Les Possessions néerlandaises des Indes orientales.* (« Archives de Médecine navale », 1867-1872.)

VARIGNY (Cte DE). *L'Océanie moderne.* (« Revue des Deux Mondes », septembre 1887.)

VEERSTEG. *La Mission scientifique néerlandaise à Sumatra.* (« Bull. Société Géographie de Paris », 1878.)

VERBEEK. *Sumatra, sa géologie et ses mines d'or.* (« Annales de l'Extrême Orient », 1878.)

VETH (P.-J.). *A travers l'île de Sumatra.* (« Tour du Monde », 1881.)

WALLACE. *La Malaisie.* (« Tour du Monde », 1870-1873.)

ZOLLINGER. *The Island of Lumbok.* (London, 1848.)

ZONDERVAN. *Timor en de Timoreezen.* (Leyde 1888.)

INDEX

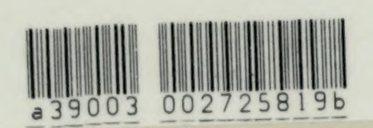
(*L'astérisque devant un folio indique que là se trouve une gravure.*)

TABLE DES MATIÈRES



Paris. — Imp. Larousse, 17, rue Montparnasse.


JE SÈME À TOUT VENT


a39003 002725819b

